

U d'/of OTTAWA



39003008055245

Le Janséus abbi Grégoire - et l'autre
un q. nombre de brochures etc.

Quisard, pr. lett. t. III p. 460 mentionne
beaucoup de ses travaux, mais par suite
à son grand regret, et il n'en parvient
le père Quisard, de l'avocat Deschamps
qui "dans sa bibliographie des janséistes"
"annonce qu'il possède 111 portefeuilles
"remplis des écrits de Grégoire", ce qui
on a parvenues lui en communique.

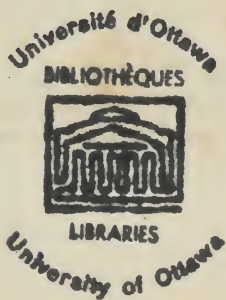
Aussi, pour en faire profiter
l'habitude il envoie un bon coup de
l'abbé Deschamps.



Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

COLLECTION
DE
MATÉRIAUX
POUR
L'HISTOIRE
DE LA RÉVOLUTION DE FRANCE,
DEPUIS 1787 JUSQU'A CE JOUR.

BIBLIOGRAPHIE
DES JOURNAUX.



ERRATA.

- Page 86, — ACTES DES APÔTRES, ép. : *talis*, lisez : *talìa*.
94, — ANNALES de l'Éducation, par *Guizot*, se terminent le 15 mars 1814.
100, — ARISTARQUE (L'), reprise de 1815, finit n° 272, 27 janvier 1816.
. reprise de 1819, s'est arrêtée le 19 avril 1820 (n° 126^e).
104, — BIEN INFORMÉ (LE), lisez : commence le 17 fructidor an 5. 4 vol.
107, — *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, 1792, 50 numéros; lisez : 58 numéros.
112, — CHRONIQUE édifiante, février 1819, lisez : 1829.
152, — FEUILLE DE CORRESPONDANCE DU LIBRAIRE, lisez : 1791 — 1793. 2 vol.

ARTICLES RECTIFIÉS DANS LE SUPPLÉMENT.

- AMI (LE FIDÈLE) du Roi.
ANNALES des Bâtimens.
BIOGRAPHE (LE).
CENSEUR (LE) des Censeurs.
JOURNAL des Maires et Journal des Villes et des Campagnes réunis.

COLLECTION
DE
MATÉRIAUX
POUR
L'HISTOIRE
DE LA RÉVOLUTION DE FRANCE,
DEPUIS 1787 JUSQU'A CE JOUR.

BIBLIOGRAPHIE
DES JOURNAUX.

PAR M. D.....S,
AVOCAT A LA COUR ROYALE DE PARIS.



PARIS,

BARROIS L'AÎNÉ, LIBRAIRE,

RUE DE SEINE-S.-GERMAIN, N°

—
1829.

Université d'Ottawa

BIBLIOTHÈQUES



University of Ottawa

436451

DC

1418

.29

D474

1829

PRÉFACE.

La Collection dont j'offre une esquisse se compose d'environ douze mille cartons et volumes in-1^o, in-4^o, et in-8^o. Elle comprend trois divisions principales, les Hommes, les Matières et les Journaux.

Dans la première division, j'ai placé, par ordre alphabétique des noms propres, les œuvres politiques, les discours, opinions, pamphlets, publiés sous le nom de chaque individu, et ce que l'on a imprimé pour ou contre lui.

La seconde division offre un grand nombre de sous-divisions qui facilitent les recherches.

La troisième comprend les Journaux de toutes les opinions, de tous les partis, même les Journaux éphémères. (1).

J'ai suivi l'ordre chronologique et alphabétique, de manière à ce que l'on peut, à la seule inspection des cartons et des volumes, trouver ce qui concerne chaque individu, chaque matière, et mettre la main sur celui des Journaux que l'on veut consulter.

Je n'ai admis de reliure que pour les Journaux

(1) Première division.	2,660 cart.
Deuxième division.	4,295
Troisième division.	5,052 cart. et vol.
Total.	<hr/> 12,007 <hr/>

complets. Tout le reste demeure et doit demeurer en brochures dans des cartons étiquetés, afin que chaque pièce que l'on pourrait découvrir encore, si ancienne qu'elle soit, trouve sa place aujourd'hui, comme si elle avait été classée au moment même où elle a pris naissance.

On trouve dans les deux premières divisions, en pièces originales et distinctes, indépendamment des brochures politiques, les rapports, opinions, discours prononcés dans toutes nos Assemblées délibérantes, même à la Chambre des Pairs (1), les discours et opinions que les orateurs n'ont pu prononcer à la tribune, et qu'ils ont fait imprimer et distribuer; on y trouve aussi les discours prononcés dans les sections de Paris, à la tribune de la société des Jacobins, les écrits imprimés par ordre de cette société; et enfin, ce qui a été publié hors l'enceinte des Assemblées, sur les matières à l'ordre du jour.

J'ose croire que l'homme d'État, le publiciste, les orateurs des deux Chambres, l'administrateur, l'historien, le biographe, le jurisconsulte, l'ami des arts et de l'industrie, trouveraient, dans ces deux premières divisions, d'abondantes ressources.

LES JOURNAUX, que les historiens de la révolution ne consultent pas assez, fournissent des renseignemens précieux, surtout aux approches des événemens mémorables.

Ceux qui, avant les journées des 5 et 6 octobre 1789, 18 février et 18 avril 1791, 20 juin et 10 août 1792, 21 janvier et 51 mai 1795, 12 germinal, 1^{er} et 2 prairial an 3, 13 vendémiaire an 4, 18 fructidor an 5 et

(1) Un grand nombre de ces rapports, opinions et discours, n'a été donné que par extraits, même dans le Moniteur, surtout en 1789 et 1790.

18 brumaire an 8, se combattaient à outrance, donnent souvent la clef des événemens.

En comparant, avec scrupule, ce qu'ont dit les vainqueurs et les vaincus (1), on explique clairement et

(1) Voici comment la Commune de Paris qui, dans la nuit du 10 août 1792, a déclaré que le salut public exigeait qu'elle s'emparât de tous les pouvoirs, traitait les vaincus :

« Sur la proposition de l'un de ses Membres, le Conseil-général arrête, que les empoisonneurs de l'opinion publique, tels que les auteurs des divers Journaux seront arrêtés, et que leurs presses, caractères et instrumens seront distribués entre les imprimeurs patriotes, qui seront mandés à cet effet.

» L'Assemblée nomme MM. C..., P... et T..., commissaires, à l'effet de se rendre au bureau de l'administration et d'envoi de la poste, pour arrêter l'envoi des papiers aristocratiques, entre autres, le *Journal Royaliste*, *l'Ami du Roi*, la *Gazette Universelle*, *l'Indicateur*, le *Mercure de France*, le *Journal de la Cour et de la Ville*, la *Feuille du Jour*, ouvrages flétris dans l'opinion publique, dont ils empêcheront l'envoi dans les provinces. »

(Procès-verbal de la Commune de Paris, séance du 12 août 1792).

Le DIRECTOIRE EXÉCUTIF, qui entendait la liberté de la presse à peu près comme la Commune du 10 août, a ordonné, par son arrêté du 18 FRUCTIDOR AN 5, à tous les exécuteurs des mandemens de justice, de conduire dans les maisons d'arrêt de la Force, les rédacteurs et imprimeurs, du *Courrier des Départemens*, du *Courrier Républicain*, du *Journal de Perlet*, de *l'Éclair*, du *Messenger du Soir*, du *Mercure universel*, de la *Quotidienne*, du *Censeur des Journaux*, de *l'Auditeur National*, de la *Gazette Française*, de la *Gazette universelle*, du *Véridique*, du *Postillon des Armées*, du *Précurseur*, du *Journal général de France*, de *l'Accusateur public*, des *Rapsodies*, de la *Tribune ou Journal des Elections*, du *Grondeur*, du *Journal des Colonies*, du *Journal des Spectacles*, du *Déjeuner*, de *l'Europe littéraire*, du *Correspondant*, du *Thé*, du *Mémorial*, des *Annales universelles*, du *Miroir*, des *Nouvelles politiques*, des *Actes des Apôtres et des Martyrs*, de *l'Aurore* et de *l'Étoile*, tous prévenus de conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de la république.

sans efforts, des choses qui paraissent encore inexplicables à quelques-uns des auteurs qui ont écrit sur ces journées fameuses.

Je suis du nombre de ceux qui croient que l'historien ne peut se dispenser, après avoir recueilli les autres documens, de compulsur les Journaux qui ont eu un caractère prononcé dans un parti quelconque.

N'est-ce pas à la voix des Journaux que le plus grand nombre choisit la bannière sous laquelle il croit devoir marcher? N'est-ce pas dans les feuilles périodiques que les événemens se développent, jour par jour, et qu'on peut les suivre, à travers les dissimulations, les demi-confidences des hommes de parti? N'est-ce pas dans les Journaux que les vues, les projets les plus secrets finissent toujours par se laisser deviner, malgré tous les voiles dont on les couvre.

Comment l'historien peindra t-il avec vérité les résistances apportées aux premières réformes (résistances qui ont eu tant d'influence sur la marche de la révolution), s'il ne sait pas ce qu'ont dit *Royou* et *Montjoie* dans les *Amis du Roi*, *De Rozoy* dans la *Gazette de Paris*, *Peltier* dans les *Actes des Apôtres*, *Parisot* dans la *Feuille du Jour*? s'il n'a lu et médité le *Journal à deux liards*, le *Journal royaliste*, le *Journal de Louis XVI et de son peuple*, etc.?

Comment appréciera-t-il les moyens opposés à ces grandes résistances, s'il n'a pas puisé des renseignemens dans le *Patriote français* par *Brissot*, les *Annales patriotiques* par *Cara*, le *Journal de Paris* années 1789, 1790 et 1791, les *Révolutions de France et de Brabant* par *C. Desmoulins*, les *Révolutions de Paris* par *Prud'homme*, *Loustalot* et *Tournon*, etc.? s'il n'a pas interrogé le *Journal de la Société des Amis de la Constitution* par *Choderlos de Laclos*?

Pourra-t-il parler sciemment du système de ceux qui, dès l'origine, voulaient les deux Chambres et le Gouvernement Anglais modifié, s'il n'a pas étudié ce système dans la partie politique du *Mercure de France* rédigée par *Mallet-Dupan*, dans le *Journal politique de Sabathier*, la *Gazette universelle de Cerisier*, et, essentiellement, dans le *Journal des Amis de la constitution monarchique*?

Que dira-t-il du projet de République fédérative, s'il n'a pas consulté avec fruit la *Chronique du mois* par *Clavière* et autres, la *Bouche de fer*, le *Tribun du Peuple* par *Bonnéville*, la *Chronique de Paris* par *Condorcet*, le *Patriote Français* et les *Annales patriotiques* (fin de 1792 jusqu'au 31 mai 1795); s'il n'a pas été chercher la pensée tout entière de la Gironde dans le *Bulletin des Amis de la Vérité*?

Parmi les adversaires de la République fédérative, le *Journal des Hommes libres* est un des plus abondans en renseignemens utiles, sous le rapport des faits qu'il a recueillis et des principes qu'il a constamment professés depuis 1792 jusqu'après l'avènement de Buonaparte au Consulat.

Quel historien de nos jours a puisé dans cette source féconde?

Quel historien de nos troubles civils a exploré, dans le même parti, le *premier Journal de la Convention*, le *Journal de la Montagne*, qui fait suite, le *Républicain universel*, l'*Orateur du Peuple*, par *Fréron*, le *Journal des Clubs*, et, par-dessus tout, le *Journal des Débats et de la Correspondance des Jacobins*?

C'est dans ce dernier journal que l'on apprend à connaître et à apprécier les causes premières, les forces motrices et les moyens d'exécution de ce Gouvernement révolutionnaire, qui a pesé sur la France

depuis 1792 jusqu'au 9 thermidor an 2. C'est, après avoir lu et médité la correspondance des Jacobins, que les plus incrédules sont forcés d'avouer, que les principaux agens de nos malheurs, qui dirigeaient les têtes volcaniques, n'étaient ni constitutionnels, ni républicains.

Enfin, c'est dans les *Débats* et la *Correspondance des Jacobins*, continués par le *Journal des Hommes libres* et par le *Journal de la Montagne*, qu'il est écrit en toutes lettres que le Gouvernement révolutionnaire n'a été attaqué qu'en apparence le 9 thermidor an 2, uniquement pour sauver un parti plus sanguinaire encore que celui qui a succombé, et que le lion, qui fut enfin muselé, se serait relevé plus furieux après la chute de Robespierre, s'il n'avait pas été entraîné par le mouvement qu'il avait excité lui-même dans le seul intérêt de sa conservation (1).

Le parti modéré possède un assez grand nombre de journaux où les faits sont recueillis et appréciés avec tant de bonne foi et d'impartialité, et par des écrivains d'un mérite tellement reconnu, que l'historien ne peut se dispenser de les consulter, avant de se prononcer. Tels sont le *Modérateur*, les *Nouvelles politiques*, continuées sous le titre de *Publiciste*, l'*Historien*, le *Cercle*, la *Clef du Cabinet des Souverains*, le *Conservateur de l'an 5*, le *Journal d'Economie politique*, auxquels les *Fontanes*, les *Suart*, les *Daunou*, les *Dupont de Nemours*, les *Ræderer* et beaucoup d'autres ont attaché leurs noms.

L'historien doit consulter encore,

1° Les journalistes qui n'ont vu dans la Révolution que des objets de plaisanteries, qui n'ont eu d'autre

(1) Voir pièces justificatives à la fin de la préface, page xvi.

but que d'attaquer, par des épigrammes et des sarcasmes amers, toutes les opinions et toutes les institutions, parce qu'il doit flétrir cet esprit de légèreté qui caractérise le Français d'autrefois, esprit que quelques hommes de l'ancien régime ont porté au milieu des catastrophes les plus sanglantes, et que le génie constitutionnel doit proscrire sans retour.

2° Les journaux éphémères. Plusieurs sont morts de leur propre faiblesse; mais beaucoup d'autres n'ont été arrêtés dans leur principe, par les dominateurs du jour, que parce qu'ils faisaient redouter leur véracité et leur influence.

Sous le despotisme de Buonaparte, on ne doit chercher d'opposition réelle et de renseignemens sur les faits dont il était interdit à nos journaux de parler, que dans quelques feuilles publiées par des Français chez l'étranger; de ce nombre sont : *Paris*, depuis 1795 jusqu'en 1802; l'*Ambigu*, qui fait suite, par *Peltier*; et le *Mercure britannique*, par *Mallet-Dupan*.

Enfin, il existe des Journaux qui fourniront à l'histoire les pages les plus curieuses et, peut-être, les plus instructives; je veux parler de ceux écrits et publiés sous l'influence du Clergé; ils s'adressent aux consciences, et leur empire est le plus efficace et le plus durable.

La portion du Clergé qui veut dominer la terre, qui invoque la puissance du glaive contre ceux qui combattent ses principes et s'opposent à ses entreprises, a publié des feuilles périodiques qui se sont perpétuées, sous différens titres, depuis 1789 jusqu'à nos jours.

Sous des apparences, sous des voiles religieux, la politique est l'objet essentiel de leurs pensées et de leurs discours; on reconnaît là cet esprit de conduite qui ne perd aucun de ses avantages, qui pro-

fite de toutes les fautes de ses adversaires, qui sait tirer parti de ses propres écarts, qui supporte les revers sans s'en effrayer, qui domine encore, lors même qu'on le croit vaincu, qui pourrait paraître étranger à certaines catastrophes, tant que la victoire est incertaine, mais qu'on retrouve après le succès qu'il a préparé par ses moyens occultes, plus puissans que la puissance même des bayonnettes.

L'autre portion du Clergé, et c'est heureusement la plus nombreuse, *qui rend à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu*, offre aussi des Annales à compiler.

Ici, l'on ne s'occupe que des intérêts du Ciel; l'on enseigne, avec l'Évangile, que le royaume de J.-C. n'est pas de ce monde; qu'autant l'autorité *spirituelle* des Papes est vénérable et sacrée, autant leurs prétentions à l'autorité *temporelle* sur les Gouvernemens est absurde et contraire aux maximes de la religion chrétienne elle-même; que si cette religion, parce qu'elle est la seule véritable, est intolérante *pour ses dogmes*, elle est d'ailleurs une religion de douceur et de persuasion; qu'elle abhorre les violences; que tous les hommes, sans distinction, doivent s'aimer et se secourir; que les véritables ennemis que la religion réprouve sont les dominateurs et les fanatiques.

Les Journaux des deux partis religieux servent réciproquement à l'intelligence parfaite les uns des autres. Je promets à l'historien qui voudra bien connaître les causes et les effets, une abondante moisson dans cette classe particulière d'écrits périodiques.

J'avais eu le projet de donner une table générale de ma collection; mais à peine ce travail était-il commencé que j'ai reconnu qu'il ne fallait pas moins de 25 à 50 volumes, pour les tables des deux premières divisions. J'ai bien vite renoncé à une pareille entre-

prise, et je me suis restreint à publier un ouvrage que j'appelle la *Bibliographie des Journaux*, et que je fais précéder d'un aperçu des deux autres divisions, pour donner au moins une idée de l'importance qu'elles peuvent avoir.

J'ai pensé que cette *Bibliographie* ne serait pas sans utilité.

Rien n'est devenu plus difficile que de recueillir les Journaux qui ont exercé le plus d'empire sur la révolution, et qui, comme je crois l'avoir démontré, doivent fournir des matériaux indispensables à l'histoire.

On ne sait plus aujourd'hui à quelle époque plusieurs ont commencé, à quelle époque ils ont fini; s'ils ont éprouvé des interruptions; quels titres différens ils ont été obligés de prendre, pour se soustraire aux recherches de l'autorité.

Les notions données jusqu'à ce jour sont bornées à un si petit nombre de Journaux, et souvent si fautives, qu'il ne peut y avoir de témérité à prétendre que rien de précis n'a encore été offert au public sur cette partie à la fois politique et littéraire.

Je suis loin de m'étonner des erreurs commises par ceux qui ont parlé des Journaux; il n'existe, pour ainsi dire, point de recueils, et il faut avoir chaque Journal sous les yeux, pour fixer son étendue et son existence réelles.

Moi-même, qui depuis plus de 50 ans, ai recueilli tout ce qui n'est tombé sous la main, je ne marche qu'à travers les difficultés et les incertitudes; je compte sur l'obligeance de ceux qui voudront bien prendre la peine de me rectifier.

Toutefois, j'affirme que je suis assuré, autant qu'il est possible en pareille matière, que mes renseignemens sont exacts et complets pour les Journaux que

les auteurs doivent consulter, avant de prétendre écrire l'histoire contemporaine.

Le but essentiel de mon travail est de fournir les moyens de faire la collection des Journaux qui, opposés les uns aux autres, donnent, quand on les a comparés, des notions essentielles qu'on chercherait vainement ailleurs.

J'ai parlé des Journaux des départemens; je n'ai dû qu'énoncer leurs titres. J'en possède de nombreux fragmens, qui suffisent pour connaître leur esprit, mais sur lesquels je ne pourrais établir des articles bibliographiques.

Je n'ai point fait de réflexions sur l'esprit et le mérite de chaque Journal. Mon opinion pourrait être contredite par d'autres, et n'apprendrait rien au public.

Il m'a semblé beaucoup plus utile de citer des morceaux, d'après lesquels le lecteur jugera lui-même.

Ce mode m'a paru, d'ailleurs, avoir un autre avantage, celui de reproduire plusieurs faits importans et presque oubliés, de mettre en présence les opinions pour et contre sur la même question, sur le même événement.

J'ai choisi mes citations avec beaucoup de discrétion; j'ai sacrifié mille choses curieuses, afin de ne blesser personne, et de rester dans le cercle qui appartient à la liberté de la presse, en ayant soin pourtant de conserver à chacun sa couleur et son caractère.

Il m'a été impossible de citer, sans montrer dans leur nudité ces Journaux qui, actuellement surtout, prêchent, au nom du Ciel, la désobéissance aux lois, l'anéantissement de la Charte, une Saint-Barthélemy des hérétiques, qu'ils disent hautement n'être autres que les libéraux et les gallicans; qui montrent sans

cesse au Roi les châtimens de Dieu, s'il ne ceint pas l'épée de Don Miguel.

Quelle audace, ou plutôt quelle folie!

Si je m'étais contenté de dire que tel est l'esprit et la lettre de ces Journaux, on ne m'aurait pas cru. On lira, et on sera convaincu.

DESCHIENS.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

ROBESPIERRE, après avoir lui-même excité les tempêtes, après avoir abattu les hommes énergiques de tous les partis, avait résolu de mettre un terme aux fureurs révolutionnaires; je ne puis dire au juste dans quel intérêt. Était-il l'agent de la contre-révolution? Pensait-il à se faire proclamer Chef d'un Gouvernement qu'il aurait imposé à la France? Voulait-il appeler un Prince étranger? Serait-il devenu un nouveau Monck? C'est ce qui est resté jusqu'à ce jour sous un voile impénétrable (1).

Mais il est constant qu'à partir de l'an 2, il n'a plus dirigé ses coups que contre les patriotes qu'il appelait *ultra-révolutionnaires*; qu'il a demandé et obtenu le supplice de plusieurs (2); qu'il en désignait d'autres, et qu'il n'a cessé de combattre les principes atroces de ceux-là même qui ont excité le mouvement du 9 thermidor, mouvement dont la France entière s'est heureusement emparée contre l'intention et au détriment de ses auteurs.

Qu'on lise, pour s'en convaincre, les extraits suivans des discours de Robespierre, pendant les huit derniers mois de son existence.

(1) Robespierre a toujours affecté la mise la plus soignée, même au milieu des sans-culottes; son intérieur était un intérieur de luxe; il fut **MONSIEUR DE ROBESPIERRE** en 1789 et 1790, jusqu'au moment où un décret supprima les titres et qualifications nobiliaires, et ensuite il s'appela **MAXIMILIEN**.

On trouve dans le *Censeur*, t. 6, p. 1^{re}, un long article intitulé : *Des Causes secrètes des excès attribués à la Révolution française*, dans lequel, après avoir cité la *Correspondance des Émigrés et des Vendéens*, on conclut ainsi à l'égard de Robespierre (p. 405) :

« Il est évident que, sous le masque et les formes d'un patriote exalté, le » très-soupçonneux *Robespierre* cachait l'âme d'un conspirateur et d'un » traître; que, depuis le 31 mai 1793 jusqu'au 9 thermidor an 2, il a secondé » les intentions de ceux qui le dirigeaient, et joué le rôle de précurseur. »

(2) Danton, Hébert, Chaumette, Anacharsis Cloots, Camille Desmoulins, etc.

27 Brumaire an 2 (1).

« Les amis de la liberté cherchèrent de tous temps les moyens
» les plus sûrs de la faire triompher ; les agens de nos ennemis
» ne l'embrassent que pour l'assassiner. Tour à tour extrava-
» gans ou modérés ; prêchant la faiblesse et le sommeil où il faut
» de la vigilance ou du courage , la témérité et l'exagération où
» il s'agit de prudence et de circonspection.

» Le char de la révolution roule sur un terrain inégal ; ils ont
» voulu l'enrayer dans les chemins faciles , ils le précipitent avec
» violence dans les routes périlleuses ; ils cherchent à le briser
» contre le but.

» Tel est le caractère des faux patriotes.

» Et vous, représentans d'un peuple magnanime, vos ennemis
» savent bien que s'ils pouvaient désormais vous perdre , ce ne
» serait que par vous-mêmes.

.

» La force peut renverser un trône , la sagesse seule peut fon-
» der la République. Fuyez l'exagération systématique des faux
» patriotes ; soyez dignes du peuple que vous représentez. Ce
» peuple hait tous les excès ; il ne veut être ni trompé ni pro-
» tégé, il veut qu'on le défende en l'honorant. »

1^{er} Frimaire an 2 (2).

« Non , ce n'est pas le fanatisme qui doit être aujourd'hui le
» principal objet de nos inquiétudes ! Cinq ans d'une révolution
» qui a frappé sur les Prêtres déposent de son impuissance.

» Le fanatisme fuyait devant la raison : poursuivez-le avec
» de grands cris , il retournera sur ses pas.

» Et quels autres effets peut produire cette chaleur extraordi-
» naire et subite avec laquelle on semble lui faire la guerre de-
» puis quelque temps?...

» De quel droit des hommes inconnus jusqu'ici dans la carrière
» de la révolution , viendraient-ils chercher, au milieu des évé-
» nemens, les moyens d'usurper une fausse popularité, d'entraî-
» ner les patriotes même à de fausses mesures, et de jeter parmi
» nous le trouble et la discorde ? De quel droit viendraient-ils

(1) Rapport à la Convention sur la situation politique de la République.

(2) Discours prononcé aux Jacobins à l'occasion de la clôture des Églises et des prétendues fêtes de la Raison , au milieu desquelles on promenait des ânes revêtus d'ornemens sacerdotaux.

» troubler la liberté des cultes au nom de la liberté, et attaquer
» le fanatisme par un fanatisme nouveau? De quel droit seraient-
» ils dégénérer les hommages solennels rendus à la vérité pure,
» en des farces éternelles et ridicules? Pourquoi leur permettrait-
» on de se jouer ainsi de la dignité du peuple, et d'attacher le
» grelot de la folie au sceptre même de la philosophie?

» On a supposé qu'en accueillant des offrandes civiques, la
» Convention avait proscrit le culte catholique.

» Non, la Convention n'a point fait cette démarche téméraire,
» la Convention ne la fera jamais. Son intention est de main-
» tenir la liberté des cultes qu'elle a proclamée, et de réprimer
» en même temps ceux qui en abuseraient pour troubler l'or-
» dre public. Elle ne permettra pas qu'on persécute les Ministres
» paisibles du culte..... On a dénoncé des Prêtres pour avoir
» dit la messe..... Celui qui veut les empêcher est plus fanati-
» que que celui qui dit la messe.

» Il est des hommes qui veulent aller plus loin; qui, sous pré-
» texte de détruire la superstition, veulent faire une sorte de re-
» ligion de l'athéisme lui-même. Tout philosophe, tout indi-
» vidu peut adopter là-dessus l'opinion qu'il lui plaira. Quicon-
» que voudrait lui en faire un crime est un insensé; mais l'homme
» public, mais le législateur serait cent fois plus insensé, qui
» adopterait un pareil système. La Convention nationale l'a-
» bhorre. La Convention n'est pas un faiseur de livres, un auteur
» de systèmes métaphysiques; c'est un corps politique et popu-
» laire, chargé de faire respecter non-seulement les droits, mais
» le caractère du peuple Français. Ce n'est pas en vain qu'elle a
» proclamé la déclaration des droits de l'homme en présence de
» l'Être suprême.

» On dira, peut-être, que je suis un esprit étroit, un homme
» à préjugés, que sais-je? un fanatique.

» J'ai déjà dit que je ne parlais ni comme individu, ni comme
» un philosophe systématique, mais comme un représentant du
» peuple.... L'idée d'un grand Être qui veille sur l'innocence
» opprimée et qui punit le crime triomphant est toute popu-
» laire..... J'ai été, dès le collège, un assez mauvais catholi-
» que; je n'ai jamais été ni un ami froid, ni un défenseur infi-
» dèle de l'humanité. Je n'en suis que plus attaché aux idées mo-
» rales et politiques que je viens de vous exposer.

» Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.

» Je parle à une tribune, où l'impudent G..... osa me faire
» un crime d'avoir prononcé le mot de *Providence*. Et dans quel

» temps ? Lorsque, le cœur ulcéré..... je cherchais à m'élever au-
» dessus de la tourbe impure des conspirateurs dont j'étais envi-
» ronné, en invoquant contre eux la vengeance céleste, au dé-
» faut de la foudre populaire.

» Ce sentiment est gravé dans tous les cœurs sensibles et purs ;
» il anima, dans tous les temps, les plus magnamines défenseurs
» de la liberté. Aussi long-temps qu'il existera des tyrans, il sera
» une consolation douce au cœur des opprimés ; et si jamais la
» tyrannie pouvait renaître parmi nous, quelle est l'âme éner-
» gique et vertueuse qui n'appellerait point en secret de son
» triomphe sacrilège à cette éternelle justice, qui semble avoir
» écrit dans tous les cœurs l'arrêt de mort de tous les tyrans ?
» Il me semble, du moins, que le dernier martyr de la liberté
» exhalerait son âme avec un sentiment plus doux, en se repo-
» sant sur cette idée consolatrice (1).

15 Frimaire an 2 (2).

« Les Français ne sont pas atteints de la manie de rendre une
» nation heureuse et libre malgré elle. »

» Peuples, vos maîtres vous disent que la nation française a
» proscriit toutes les religions, qu'elle a substitué le culte de quel-
» ques hommes à celui de la Divinité ; ils nous peignent à vos
» yeux comme un peuple idolâtre et insensé. Ils mentent : le
» peuple français et ses représentans respectent la liberté de tous
» les cultes et n'en proscriivent aucun. Ils honorent la vertu des
» martyrs de l'humanité, sans engouement, sans idolâtrie ; ils
» abhorrent l'intolérance et la persécution, de quelque prétexte
» qu'elles se couvrent. Ils condamnent les extravagances du phi-
» losophisme, comme les folies de la superstition (3).

5 Nivôse an 2 (4).

» Les deux extrêmes aboutissent au même point. Que l'on

(1) J'ai entendu l'évêque M....., Député en mission, parlant du haut d'une tribune populaire, à Vitry-le-François, proférer ces exécrables paroles :

« Les prêtres sont des scélérats ; je les connais mieux qu'un autre, puisque
» j'ai été leur Colonel.

» Malheur à vous, si vous ne faites au fanatisme une guerre d'extermination.

■ *Robespierre lui-même rendra compte aux Patriotes révolutionnaires du fanatique discours qu'il a prononcé aux Jacobins le 1^{er} frimaire dernier.* »

(2) Projet de réponse au Manifeste des Rois ligüés contre la France, présenté au nom du Comité de Salut public.

(3) Le 18 frimaire, Robespierre proposa et fit distribuer un projet de décret pour assurer la liberté des cultes.

(4) Rapport fait à la Convention sur le Gouvernement révolutionnaire.

» soit en de çà ou au de-là du but, le but est également man-
» qué. Rien ne ressemble plus à l'apôtre du fédéralisme, que le
» prédicateur intempestif de la République une et universelle.
» L'ami des Rois et le Procureur-général du genre humain s'en-
» tendent assez bien. Le fanatique couvert de scapulaires et le
» fanatique qui prêche l'athéisme ont entre eux beaucoup de rap-
» ports. Les Barons démocrates sont les frères des Marquis de
» Coblantz ; quelquefois les bonnets rouges sont plus voisins des
» talons rouges qu'on ne pourrait le penser.

.

» En indiquant les devoirs du Gouvernement révolutionnaire,
» nous avons marqué les écueils. Plus son pouvoir est grand,
» plus son action est libre et rapide, plus il doit être dirigé par
» la bonne foi. Le jour où il tombera dans des mains impures et
» perfides, la liberté sera perdue ; son nom deviendra le pré-
» texte de la contre-révolution même, son énergie sera celle
» d'un poison violent. »

18 Pluviôse an 2 (1).

« Le faux révolutionnaire s'oppose aux mesures énergiques, et
» les exagère quand il n'a pu les empêcher..... Plein de feu
» pour les grandes résolutions qui ne signifient rien, plus qu'in-
» différent pour celles qui peuvent honorer la cause du peuple
» et sauver la patrie : donnant beaucoup aux formes du patrio-
» tisme ; très attaché, comme les dévotes dont il se déclare l'en-
» nemi, aux pratiques extérieures, il aimerait mieux user cent
» bonnets rouges que de faire une bonne action.

.
.

» Faut-il agir ? ils parlent. Faut-il délibérer ? ils veulent com-
» mencer par agir.....

.

» Faut-il défendre le territoire ? ils veulent aller chercher les
» tyrans au de-là des monts et des mers. Faut-il reprendre nos
» frontières ? ils veulent prendre d'assaut les Églises et escalader
» le Ciel ; ils oublient les Autrichiens pour faire la guerre aux
» dévotes. Faut-il appuyer notre cause de la fidélité de nos al-
» liés ? ils déclameront contre tous les Gouvernemens, et vous
» proposeront de mettre en état d'accusation le grand Mogol
» lui-même ! »

(1) Rapport sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention dans l'administration intérieure de la République.

18 Floréal an 2 (1).

« Que voulaient ceux qui, au sein des conspirations dont
» nous étions entourés, au milieu des embarras d'une telle
» guerre, au moment où les torches de la discorde civile fu-
» maient encore, attaquèrent tout-à-coup les cultes par la vio-
» lence, pour s'ériger eux-mêmes en apôtres fougueux du néant
» et en missionnaires fanatiques de l'athéisme ?

.....

» Quel était le motif de cette grande opération tramée dans
» les ténèbres de la nuit ?

.....

» Etait-ce l'horreur du fanatisme ? C'était le seul moyen de lui
» fournir des armes. Etait-ce le désir de hâter le triomphe de la
» raison ? Mais on ne cessait de l'outrager par des violences ab-
» surdes et par des extravagances concertées pour la rendre ri-
» dicule : on ne semblait la reléguer dans les temples que pour
» la bannir de la République » (2).

7 Prairial an 2 (3).

« Ils ont essayé de dépraver la morale publique et d'éteindre
» les sentimens généreux dont se compose l'amour de la liberté
» et de la patrie, en bannissant de la République le bon sens,
» la vertu et la Divinité.

.....

» Quel homme sur la terre a jamais défendu, impunément,
» les droits de l'humanité ? Il y a quelques mois, je disais à mes
» collègues du Comité de Salut Public : *Si les armées de la Ré-*
» *publique sont victorieuses, si nous démasquons les traîtres, si*
» *nous étouffons les factions, ils nous assassineront* ; et je ne suis
» point du tout étonné de voir réaliser ma prophétie. Je trouve
» même, pour mon compte, que la situation où les ennemis de
» la République m'ont placé n'est pas sans avantage ; car plus la
» vie des défenseurs de la liberté est incertaine et précaire, plus
» ils sont indépendans de la méchanceté des hommes. Entouré de

(1) Rapport, au nom du Comité de Salut public, sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et sur les fêtes nationales.

(2) Ce Rapport est suivi d'un projet de décret dont l'article 11 consacre de nouveau la liberté des Cultes.

(3) Discours prononcé à la Convention.

» lâches assassins , je me suis déjà placé moi-même dans le nou-
» vel ordre de choses où ils veulent m'envoyer ; je ne tiens plus
» à une vie passagère que par l'amour de la patrie et la soif de la
» justice ; et , dégagé plus que jamais de toute considération
» personnelle , je me sens mieux disposé à attaquer les scélérats
» qui conspirent contre mon pays et contre le genre humain .
» Plus ils se dépêchent de terminer ma carrière ici-bas , plus je
» veux me hâter de la remplir d'actions utiles au bonheur de
» mes semblables . Je leur laisserai du moins un testament
» dont la lecture fera frémir les tyrans et leurs complices . Je ré-
» vélrai peut être des secrets redoutables qu'une sorte de
» prudence pusillanime aurait pu me déterminer à voiler . »

20 Prairial an 2 (1).

« C'est surtout la sagesse que nos coupables ennemis voulaient
» chasser de la République . C'est à la sagesse seule qu'il appar-
» tient d'affermir la prospérité des Empires ; c'est à elle de nous
» garantir les fruits de notre courage . Associons-la donc à toutes
» nos entreprises . »

8 Thermidor an 2 (2).

« Partout les actes d'oppression avaient été multipliés , pour
» étendre le système de terreur et de calomnie . *Des agens im-*
» *purs prodiguaient des arrestations injustes . On épouvantait*
» *les Nobles et les Prêtres par des motions concertées.....* Je
» crois à la nécessité d'appeler surtout la probité et tous les sen-
» timens généreux au secours de la République . *Je sens que par-*
» *tout où on rencontre un homme de bien , EN QUELQUE LIEU QU'IL*
» *SOIT ASSIS , il faut lui tendre la main et le serrer contre son*
» *cœur* (3).

» Ils m'appellent tyran ; si je l'étais , ils ramperaient à mes
» pieds . Si je l'étais , les Rois que nous avons vaincus , loin de
» me dénoncer , me prêteraient leur coupable appui ; je transige-
» rais avec eux . »

Dans ce discours , Robespierre avait désigné , sans les nommer ,

(1) Discours pour la fête de l'Être suprême .

(2) Discours prononcé par Robespierre à la Convention , le 8 thermidor an 2 , la veille du jour où il a été mis hors la loi , et où il a péri sur l'échafaud .

(3) Cet appel aux hommes de bien fut l'arrêt de mort de Robespierre .

quelques membres de la Convention, comme fauteurs du système qu'il combattait.

Le lendemain, 9 thermidor, Saint-Just avait commencé un discours dans le même sens. Il fut arrêté, aux premières phrases, par les membres désignés la veille, et qui avaient eu le temps de se concerter.

Sur les propositions faites, principalement, par des hommes que la Convention a elle-même poursuivis depuis comme auteurs du régime de terreur et de sang qui a désolé la France (1), Robespierre et autres ont été décrétés d'accusation, sans qu'il leur fût permis de prononcer un mot de défense (2); ils furent ensuite mis hors la loi, parce qu'ils s'étaient soustraits au décret d'arrestation, et avaient essayé de faire insurger la Commune de Paris.

Enfin, on lit dans les Journaux postérieurs appartenant au parti Jacobin, que le supplice de Robespierre est une juste punition du crime d'avoir voulu faire rétrograder la Révolution, d'avoir pactisé avec les Nobles et les Prêtres, d'avoir eu l'intention de relever le Trône, etc. etc.

Loin de moi l'idée de ne pas maudire la mémoire de Robespierre, et de ne pas bénir le 9 thermidor, à cause de ses immenses résultats!

Mais aussi, comment ne pas s'étonner de lire, dans la plupart des historiens de la Révolution, que Robespierre voulait perpétuer le système de terreur, qu'il voulait régner sur des cadavres, et qu'il fut renversé par les amis de la patrie et de l'humanité?

Que faisaient les gens de bien le 8, le 9 thermidor et pendant les mois qui ont précédé? Ils tremblaient; ils se laissaient égorger en détail; toutes leurs facultés étaient anéanties par la peur. Pas un projet, pas un moyen de résistance n'était organisé. Les juges du tribunal révolutionnaire rendaient paisiblement leurs sentences; ils envoyaient, CHAQUE JOUR, de nouvelles victimes à l'échafaud!!!

(1) Collot-d'Herbois, Billaud-Vareannes, Barère, etc..... Dans cette séance, Collot-d'Herbois reprocha à Robespierre de n'aimer ni Marat ni Chalier.

(2) Robespierre fit les plus grands efforts pour obtenir la parole. La tribune, vers laquelle il s'est élané à plusieurs reprises, lui fut constamment interdite par les cris : *A bas le tyran!* Il interrompait ses accusateurs, demandait sans cesse à leur répondre, et les traitait de brigands.

Pourquoi, long-temps avant le 9 thermidor, ces prétendus juges n'ont-ils pas été arrachés de leurs sièges et traînés dans les égouts ?

Pourquoi faut-il que l'historien soit réduit à dire, pour être vrai :

« Si Robespierre n'avait pas fait trembler les hommes de sang, les échafauds du Gouvernement révolutionnaire n'auraient pas été renversés le 9 thermidor » (1).

Je pourrais redresser beaucoup d'autres faits. Celui qui touche la fin de Robespierre suffit pour faire comprendre qu'on ne doit rien écrire sur notre révolution, avant d'avoir puisé aux véritables sources.

(1) Les gens de bien ont fait, avant le 9 thermidor, ce qu'ils ont fait à toutes les époques ; mais la Providence n'est pas toujours venue à leur secours comme ce jour-là.

Dans les mois qui ont précédé les journées déplorables de la Révolution, ils ont vu les tempêtes se former, ils ont entendu gronder l'orage sur leurs têtes ; ils ont beaucoup écrit sur les dangers qui menaçaient la France, et ils ont laissé triompher les factieux !

Aux approches du 18 fructidor, surtout, les journaux sont remplis de pages éloquentes contre les triumvirs ; et ceux-ci, en une nuit, avec quelques bayonnettes, ont fait arrêter soixante Députés, quarante Journalistes, autant d'Imprimeurs, et expédier le lendemain, sans jugement, plusieurs d'entre eux pour Cayenne ! Ces triumvirs sont devenus les maîtres absolus de nos destinées !

COLLECTION DE MATÉRIAUX

POUR L'HISTOIRE

DE LA RÉVOLUTION DE FRANCE,

DEPUIS 1787 JUSQU'A CE JOUR.

PREMIÈRE DIVISION.

HOMMES.

A

	cart ^s .		cart ^s .
Abeille (J.).	(1)	Albert (le Duc d'), Pair de Fr.	
Abgrall du Finistère.		Albert de la Charente.	
Abolin de la H.-Garonne.		Albert du Haut-Rhin.	
Aboville (le C ^{te} d'), P. de Fr.		Albisson, Tribun.	
Abrial (le Comte), Ministre.	1	Albitte de la Seine-Infér.	
Achard de Bonvouloir, Député à l'Assemblée const.		Albon (le C ^{te} d') du Rhône.	
Adam d'Indre-et-Loire.		Alboys du Lot.	
Adet, Tribun.		Aldeguier (d') de la H.-Gar.	
Admirault de la Char.-Inf.		Alexandre, Emp. de Russie.	1
Agier, P ^{at} de la C. r. de Paris.	1	Alexandre (Ch. A.), Tribun.	
Agier des Deux-Sèvres.		Alexandre, Chef de division au ministère de la guerre.	
Agobert (le Colonel d').		Allain du Finistère.	
Aguesseau (le C ^{te} d'), P. de Fr.		Allard (d').	
Aignan, homme de lettres.	1	Allarde (d'), Dép. à l'As. cons.	
Aigoïn, C ^{re} à la trésorerie.		Allent (le Chev.), C.-d'État.	
Aiguillon (le D. d'), D. à l'As. c.		Alletz (Edouard).	

(1) Les Discours, Opinions, etc. de ceux qui n'ont pu fournir individuellement un carton sont placés, à la fin de chaque lettre, dans l'ordre alphabétique et chronologique.

	cart.		cart.
Alliot.		Arjuzon, Pair de France.	
Allix (le Général).		Arlet.	
Allut du Gard.		Armand du Cantal.	
Alphonse (d') de l'Allier.	1	Armonville de la Marne.	
Alquier de la Char.-Infér.		Arnaud.	
Amar de l'Isère.		Arnoult de Dijon.	
Amat des Hautes-Alpes.		Arnoult de la Seine.	2
Amburgeac (le C ^{te} d') de la Corrèze.		Arthenay (le B ^{on} d') du Calv. Assy-Villain.	
Amelot.		Astorg (le C ^{te} d') de S.-et-Ois.	
Amy d'Eure-et-Loir.		Astros (l'Abbé d').	
Ancillon.	4	Aubernon.	
Andigné de Mayneuf de Maine-et-Loire.		Aubert (l'Abbé).	
Andigné de Restaut de la Sar.		Aubert de la Gironde }	1
André (d'), Dép. à l'As. const.		Aubert de la Seine. }	2
André d'Aubière du P.-de-D.		Aubry de la Seine.	
André du Bas-Rhin.		Audibert (Achille).	
Andréossy (le C ^{te}) de l'Aude.		Audibert Caille.	
Andrieux de la Seine.	1	Audouin de Seine-et-Oise.	1
Anglès (le C ^{te}), Préfet de pol.	1	Audouin (Xavier).	4
Angoulême (le Duc et la Duchesse d').	5	Audrein (l'Abbé) du Morbih.	1
Anisson.		Augeard.	1
Anquetil.	1	Auger (l'Abbé).	1
Anrich du Bas-Rhin.		Auger de l'Oise.	
Anson, Député de Paris.		Augereau (le G ^{al}) de la H.-Ga.	
Anthibes (le Chevalier d')		Augier (le Général) du Cher.	
Anthoine de la Moselle.		Auguis des Deux-Sèvres.	
Antonelle des Bouch.-du-R.	1	Auguste.	
Appert du Loiret.		Aumont (le Duc d')	
Aragon (le M ^{is} d'), P. de Fr.		Aurran Pierrefeu du Var.	
Aramon (le M ^{is} d'), P. de Fr.		Autichamp (d') G ^{al} vendéen.	1
Arbogast du Bas-Rhin.		Aveline du Calvados.	
Archier du Rhône.		Aymé (J.-J.) de la Drôme.	
Aremberg (le Prince d').		Azaïs, homme de lettres.	4
Aréna aimé du Golo.		Azéma (J.-Aug.).	
Aréna jeune.		Azéma (Michel) de l'Aude.	
Argoult (le C ^{te} d'), P. de Fr.		Pour ceux qui n'ont pu fournir individuellement un carton.	11

B

Babœuf.	2	Backer l'Hermite.	
Baborier de la Drôme.		Baco, Maire de Nantes.	
Bachelot du Morbihan.		Bacon (le Comte de)	

	cart ^s .		cart ^s .
Bacot de Romans d'Indre-et-Loire.		Baron de la Marne.	
Baert du Pas-de-Calais.		Baroud.	
Baignoux d'Indre-et-Loire.		Barral, Archev. de Tours.	
Bail, anc. Insp. aux revues.		Barras, Directeur.	
Baille des Bouch.-du-Rhône.		Barré de la Sarthe.	
Bailleul (Antoine).		Barreau d'Eure-et-Loir.	
Bailleul (J.-Ch.) de la S.-Inf.	3	Barrière des Basses-Alpes.	
Bailli, Maire de Paris.	5	Barris du Gers.	
Bailli de Crussol.		Barrois du Nord.	
Baillio.		Barrot de la Lozère.	
Baillot de Seine-et-Marne.		Barruel (l'Abbé).	5
Bailly de la Haute-Garonne.		Barruel de Beauvert.	1
Bailly (le M ^{is}) de la Mayenne.		Barry.	
Bailly de Seine-et-Marne.		Barthé Labastide de l'Aude	1
Baldran.		Barthélemy, Direct., P. de F.	
Balisson de la Manche.		Barthélemy de la Moselle.	
Balland des Vosges.		Barthès.	
Ballard de la Nièvre.		Basire de la Côte-d'Or.	
Ballet de la Creuse.		Bassaget de Vaucluse.	
Bancal du Puy-dè-Dôme.	2	Bassal, Curé, de Seine-et-Oise.	
Bar de la Moselle }	1	Bassenge de l'Ourthe.	
Bara des Ardennes }	1	Basset, Inst.	
Baraillon de la Creuse.	1	Bastard (le V ^{te} de).	
Baralère.		Bastard (le C ^{te} de), P. de Fr.	1
Baraly.		Basterèche des Basses-Pyrén.	1
Barante (le B ^{on} de), P. de Fr.	3	Bastide (l'Abbé).	
Baras de Toulouse.		Batellier de la Marne.	
Barbançons (le M ^{is} de)		Batz, Dép. à l'Assemb. const.	
Barbaroux des B -du-Rhône.	1	Baud.	
Barbé-Marbois, Pair de Fr.	4	Baudart, Prêtre.	
Barbier de Ville-l'Evêque.		Baudel de Martinet des V ^{ges} .	
Barbier Jenty de la Somme.		Baudet du Puy-de-Dôme.	
Bardou Boisquetin de la Sar.		Baudin des Ardennes.	2
Barennes de la Gironde.		Baudot de Saône-et-Loire.	
Barentin, Ministre.		Baudouin (François).	
Barère (B ^d) des Hautes-Pyr.	7	Baudouin de Maison Neuve, Député à l'Assemb. const.	
Barère, Insp. de la Marine.		Baudran de l'Isère.	
Baret de la Lys.		Baumier.	
Barnave, Dép. du Dauphiné.	2	Bauregard.	
Le 2 ^e carton contient le plaidoyer de Barnave au tribunal révolutionnaire, sténographié par M. Lépidor, et dont aucune copie n'a été donnée.		Bausset (le Cal de), Pair de Fr.	
		Bavoux de la Seine.	
		Bayard.	

	cart ^s .		cart ^s .
Bayart.		Belloy (le Card ^{al} de), P. de F.	
Bayle (Moÿse) des B.-du-Rh.		Bellune (le Duc de), Ministre.	1
Bayon.		Belmont de la Haute-Loire.	
Bazin (Rigomer).		Belzais Courmenil de l'Orne.	
Bazire du Calvados.		Benaben, Commissaire aux armées de la Vendée.	1
Bazoche de la Meuse.		Benard la Grave du Pas-de-C.	
Beauchamp de l'Allier.		Bénézech, Ministre.	12
Beauchamps (Alphonse).	12	Bengy de Puyvalée du Cher.	1
Beauharnais (Alexis) de Loir et-Cher.		Benoid du Cantal.	
Beauharnais (Eugène).	1	Benoist de Maine-et-Loire, Directeur des cont. indir.	6
Beaulieu, homme de lettres.	6	Benoiston de la Loire-Infér.	2
Beaunarchais (Caron de)	2	Bentabole du Bas-Rhin.	1
Beaumetz (de) de la Charente.	1	Bentham (Jérémie).	
Beaumont (le Comte de).		Bérard.	
Beaumont (le V ^{te} de) de la Dordogne.		Béraud de l'Allier.	
Beaumont (le C ^{te} de), P. de F.		Béraud du Rhône.	
Beaunier, Procureur de la commune de Melun.		Berbis (le Chevalier de) de la Côte-d'Or.	1
Beaupuy de la Dordogne.		Bérenger de l'Isère.	1
Beauséjour de la Char.-Inf.		Bérenger, Homme de lettres.	2
Beausire.		Bergasse, Avocat, Député à l'Assemblée constituante.	7
Beaussier-Mathon du Nord.		Bergasse Laziroulle, <i>idem</i> .	
Beanvais Député de Paris.		Bergeras des Basses-Pyrén.	
Beauveau (le Maréchal de)		Bergevin du Finistère.	
Becays de la Coussade de Lot-et-Garonne.		Bergier du Puy-de-Dôme.	2
Becker de la Moselle.	1	Bergoeing de la Gironde.	
Becquey, Directeur des ponts et chaussées, Député de la Haute-Marne.	2	Berlier de la Côte-d'Or.	2
Bédoch de la Corrèze.		Bernadotte, Roi de Suède.	1
Beerembrock des Deux-Nèth.		Bernard d'Airy.	
Beffroy de l'Aisne.	1	Bernard de l'Àveyron.	
Bégouin (le Comte de) de la Seine-Inférieure.	1	Bernard de l'Yonne.	
Beker (le Comte), Pair de Fr.		Bernard de Saintes.	
Bélin de Berce du Haut-Rhin.		Bernard des Bouch.-du-Rh.	
Bellart de la Seine.	2	Bernard de Vaucluse.	
Belle d'Indre-et-Loire.		Bernard Duteil de la L.-Inf.	
Bellegarde de la Charente.		Bernardi de Vaucluse.	
Belleroche de la Vienne.		Bernardy, Professeur.	
Belliard (le Comte) P. de Fr.		Bernet, Aumônier de l'arm.	
		Bernier de Seine-et-Marne.	
		Bernigaud de Grange de la Côte-d'Or.	

	cart.		cart.
Bernis (le C ^{te} de) de la Lozère.		Biancour (de) Seine-et-Oise.	
Berry (le Duc de).	10	Bienaimé, architecte.	
Berry (M ^{me} la Duchesse de).	1	Bignon de l'Eure.	5
Berryer père, Avocat.		Bigonnet, de Saône-et-Loire.	
Berset (de) de la Mayenne.		Bigot, Député.	
Bertezen, Italien.		Bigot Préameneu, Ministre des Cultes.	1
Berthelemy de la Corrèze.		Billaud Varennes, Député de Paris.	2
Berthereau, Député à l'As. c.		Billecoq, Avocat.	3
Berthier, Intendant de Paris.		Binet.	
Berthier (le Général).		Bion de la Vienne.	1
Berthier (le C ^{te} Ferdinand) de la Seine.		Biot.	
Bertholet (le C ^{te}), P. de Fr.		Biron (de), Dép. à l'As. const.	
Berthon de la Haute-Marne.		Biroteau des Pyrén.-Orient.	
Bertin de Vaux de Sei.-et-Oi.		Bissy de la Mayenne.	
Bertolio (l'Abbé).		Blacas Daulps (le Comte de).	
Berton (le Général).	1	Blad du Finistère.	
Bertrand de Greuille, Dép.		Blanc des Hautes-Alpes.	
Bertrand de l'Orne.		Blanc-Gilly des B.-du-Rh.	
Bertrand de Molleville, Min.	21	Blanchart du Pas-de-Calais.	
Bertrand du Bas-Rhin.		Blanchelande, G ^{neur} de S.-D.	
Bertrand du Calvados.		Blanchon de la Charente.	
Bertrand l'Hosdinière de l'Orne.		Blangy de l'Eure.	
Bertucat du Loiret.		Blanq-Desisles.	
Beslay des Côtes-du-Nord.	1	Blanquart de Bailleul (le B ^{on}) du Pas-de-Calais.	
Besse (le Général Martial).		Blanqui des Alpes-Maritim.	
Bessières de la Dordogne.		Blareau de Jemmapes.	
Besson du Doubs.	1	Blaux de la Moselle.	
Bétemps, Commandant à Marseille.		Blaviel du Lot.	
Béthisy (le C ^{te} de) du Nord.		Blein (le B ^{on}), Off ^{er} du Génie.	
Béthisy (le M ^{is} de), P. de Fr.		Blin de Nantes.	
Betz (de) de l'Orne.		Blin de Bourdon (le Vicomte) de la Somme.	
Beugnot de l'Aube.	3	Blonde, Avocat.	
Beugnot fils.	1	Blondel-d'Aubers du P-de-C.	
Beurnonville (le Général).		Blosseville (le M ^{is} de) de l'E.	
Bévière, Député de Paris.		Blutel de la Seine-Inférieure.	
Bexon, Juge.	1	Bô de l'Aveyron.	
Beyerlé Philalète.		Bodin d'Indre-et-Loire.	
Beyts de la Lys.	1	Bodin (Félix) de Maine-et-L.	1
Bézard de l'Aisne.	1	Boëssière (le Marquis de la) du Morbihan.	
Bézenval (le Baron de).	2		
Beziers.			

	cart ^s .		cart ^s .
Bogne de Fave de la Nièvre.	1	Bonnet (Guy-Joseph).	
Bohan du Finistère.	1	Bonnet (J.-Esp).	1
Boilleau (Jacq.) de l'Yonne.		Bonnet de l'Aude.	
Boilleau (J.-Ed).		Bonnet du Calvados.	
Boin du Cher.	1	Bonnet de la Haute-Loire.	
Boirot du Puy-de-Dôme.		Bonnet de la Seine.	
Boisbertrand de la Vienne.		Bonnet de Lescure de la C.-I.	
Boisclairé de la Sarthe		Bonneval de la Meurthe.	
Boisgelin (le M ^e de), P. de F.		Bonneval (l'Abbé), Dé. de P.	
Boisgelin, Archevêq. d'Aix.		Bonnevie (l'Abbé).	2
Boisjourdan de la Mayenne.		Bonnier, Ministre plénipot.	
Boislandry de Seine-et-Ois.		Bonnomet, Notaire.	
Boisrond jeune, de S.-Dom.		Bontemps.	
Boisrot de l'Allier.		Bontoux des Hautes-Alpes.	
Boisrot de la Cour.		Bonvallet-Desbrosses.	1
Boissac, Adjudant-Major.		Borda, Député.	
Boissard (le Pasteur).		Bordas de la Haute-Vienne.	1
Boissel de Montville, P. de F.		Bordeaux (le Duc de)	6
Boisset de la Drôme.		Bordes	2
Boissier du Finistère.		Bordesoulle (le Comte de),	
Boissy-d'Anglas, Pair de Fr.	4	Pair de France.	
Boissy-d'Anglas fils, P. de F.		Bordier.	
Boisvert de l'Isère.		Borel des Hautes-Alpes.	
Bollet du Pas-de-Calais.		Borel de l'Oise.	
Bollioud de l'Ardèche.		Borel de Bretixel de l'Oise.	
Bolot de la Haute-Saône.		Borel-Vernières de la H.-L.	
Bonafide.		Borelli.	1
Bonald (le V ^{te} de) Pair de F.	3	Borelly.	
Bonaventure de la Dyle.		Borie de la Corrèze.	1
Boncerf.		Borie, Député de Paris.	
Bonchamp (le Marquis de),		Borie-Cambort de la Dordog.	
Général vendéen.	1	Bornes de la Haute-Loire.	
Bondy (le C ^{te} de) de l'Indre.		Borrel, Adjudant-Com ^{dt} .	
Bonguiod du Jura.		Bory, Off ^{er} -G ^{al} de la mar.	
Bonnain.	2	Bory de Saint-Vincent, Dép.	
Bonnaire du Cher.		Bosc de l'Aube.	1
Bonnay (le M ^{is} de) P. de F.		Boscal de Réal de la Ch.-Inf.	
Bonne de Saône-et-Loire.		Bosquillon de l'Oise.	
Bonnecarère, Agent diplom.		Bossut.	
Bonnegens, Député à l'As. c.		Bouaissier d'Ille-et-Vilaine.	
Bonnemain de l'Aube.		Bouchard de la Côte-d'Or.	
Bonnemère de Maine-et-L.		Bouche, Député à l'Ass. c.	
Bonne-Savardin.	1	Boucher (Pierre-Charles).	
Bonnesœur de la Manche.		Boucher de Blois.	

	cart ^a .		cart ^a .
Boucher du Calvados.		Bourdonnaye-Blossac, Pair de France.	
Boucher du Lonchamp de l'Orne.		Bouret des Basses-Alpes.	
Boucher St-Sauveur de Paris.		Bourg-Laprade de Lot-et-Garonne.	
Bouchereau de l'Aisne.		Bourgeois d'Eure-et-Loir.	
Bouchotte de Bar-sur-Seine.	1	Bourgeois de la Seine-Infér.	
Boudet, Avocat.		Bourgerel-Lucas du Morbih.	
Boudet (J.-Ant.) de l'Indre.		Bourguignon, Jurisconsulte.	1
Boudin (Cl.-Pierre-Louis).		Bournont (le C ^{te} de) P. de F.	
Bouestard du Finistère.		B ^{re} visseau.	3
Bouffey de l'Orne.		Bourotte.	
Boufflers (de), Dép. à l'As. c	1	Bourrienne, Ministre d'État.	8
Bouillé (le Comte Arthur de).		Boursault, Député de Paris.	
Bouillé (le Marquis de).	1	Boursin de la Manche.	
Bouillerie (le Baron de la).		Bousquet du Gers.	
Bouisseren de la Char.-Inf.		Bousson de Lot-et-Garon.	
Boulard père.		Boutaric, Député à l'Ass. c.	
Boulard fils, de l'Oise.		Bouteiller de la Loire-Infér.	
Boulay de la Meurthe.	2	Bouteville de la Somme.	1
Boulay-Paty de la L.-Inf.	1	Bouthillier du Cher.	1
Boullé, Député à l'Ass. cons.		Bouvet (Pierre).	
Boullé du Morbihan.		Bouvet de Cressé.	
Boulogne (de) Év. de Troyes.	3	Bouvier de Vaucluse.	
Bouquier de la Dordogne.		Bouvier (le Baron) du Jura.	
Bourbon-Busset.		Bouvier Dumolart.	
Bourbon-Leblanc.	1	Bouville de la Seine-Infér.	1
Bourbotte de l'Yonne.		Boyer (Claude).	
Bourcier (le G ^{al}) de la Meur.		Boyer de Nismes.	
Bourdeau de la Haute-Vien.	1	Boyer, de l'Arriège.	
Bourdois, Député.		Boyer-Fonfrède de la Gironde.	
Bourdon (Léona.) du Loiret.	2	Bozy, Député.	
Bourdon (L.-J.).		Brainand.	
Bourdon (Marc-Antoine).		Branca (le Duc de), P. de Fr.	
Bourdon de la Marne.		Bréard de la Charente-Infér.	1
Bourdon de l'Oise }	1	Brémont.	
Bourdon de l'Ornè }		Brémontier de la Seine-Inf.	
Bourdonnaye (le C ^{te} de la), Pair de France.		Brenet de la Côte-d'Or.	
Bourdonnaye (le C ^{te} de la) de Maine-et-Loire.	3	Bresson des Vosges.	
Bourdonnaye (Sévère de la) d'Ille-et-Vilaine.		Breteuil (le Baron de).	
Bourdonnaye (Arthur de la) du Morbihan.		Breteuil (le C ^{te} de), P. de Fr.	
		Bréton de la Seine.	1
		Breuvart, Curé de Douay.	
		Brevet de Maine-et-Loire.	

	cart ^s .		cart ^s .
Briansiaux, Armat. de Dunk.		Brunel de l'Hérault.	
Briche du Bas-Rhin.		Brunoy (le Marquis de).	
Brichet de Maine-et-Loire.		Bruslé des deux Nèthes.	
Bricogne.	1	Bruyères Chalabre (le Comte de) de l'Aude.	
Bridet (J.-P.).		Bruys de Charly de Saône-et-Loire.	
Brigode (le Bon de) du Nord.		Bucelle des Hautes-Alpes.	
Brigode (le C ^{te} de), P. de Fr.	1	Buhan.	
Brillat Savarin, Député à l'Assemblée constituante.	1	Buirette de S ^e Menehould.	
Briot du Doubs.	1	Bujault des Deux-Nèthes.	
Brissac (le Duc de), P. de Fr.	2	Bulle du Jura.	
Brissot de Varville, Député de Paris.	8	Bulliod.	
Brival de la Corrèze.	1	Bully du Nord.	
Brixhe de l'Ourthe.		Buonaparte (*) (Napoléon) en Italie.	10
Brochet de Vérigny du Calvados.		à Malte.	1
Broë (de), Avocat-général.		en Égypte.	9
Brogie (Victor de).		<i>Voy.</i> Bourrienne, Kléber, Rovigo (le Duc de).	
Brogie (le Duc de), P. de Fr.	2	au 18 brumaire.	12
Brogie (le Prince de).		Consul.	4
Broqua.		Consul à vie.	1
Brosselard.		<i>Voy.</i> Consp. Demerville et Consp. du 3 nivôse.	
Brosson.		Empereur.	8
Brostaret de Lot-et-Garonne.		<i>Voy.</i> Consp. Georges.	
Brothier de Saint-Doming.		actes de son gouv ^t .	1
Brottier (<i>voy.</i> Conspiration Brottier).		divorce et mariage.	2
Brouillet, Curé, Député à l'Assemblée constituante.		campagnes :	
Broussen.		an 9.	2
Broussonet, Dép de Paris.		an 14.	1
Bruat du Haut-Rhin.		1806.	1
Bruce (Michel).		1807.	2
Brue du Morbihan.		1808.	1
Brugnières du Gard.	1	d'Espagne.	5
Bruis, Vice-Amiral.		de Russie.	5
Brun des Basses-Alpes.		de 1812 et 1813. . .	4
Brun de la Combe.		de 1814 et abdication.	10
Brun de Villeret de la Lozère.		pamphlets 1814. . .	4
Brune (le Général).	1	à l'île d'Elbe.	2
Bruncau de Beaumets.			
Bruncau (faux Dauphin).	2		

(*) Voir la note, fin de la 1^{re} Division.

	cart ^s .		cart ^s .
Buonaparte (Napoléon).	1	Buonaparte (Napoléon).	
retour de l'île d'Elbe.	16	Documents histor.	
pièces officielles.	8	1816.	2
bataille de Waterloo.	2	1819.	3
itinéraire de l'île d'Elbe		1820.	8
à Sainte-Hélène.	2	1821.	3
à Sainte-Hélène.		1823.	2
(pièces diverses).	4	1827.	1
à Sainte-Hélène.		1828.	2
pièces authentiques.	10	<i>Voy. Consp. Mallet, militaire,</i>	
à Sainte-Hélène.		campagnes, Norvins, Ségur.	
(Las Cases et O'Méara).	10	Buonaparte (Lucien) du Lia.	2
mort.	2	Buonaparte (Joseph), <i>idem</i> .	
pièces diverses de l'an		Buonaparte (Louis).	4
5 à 1827.		Buonaparte (Jérôme).	
in-8 ^o	16	Buonaparte, Roi de Rome.	7
in-4 ^o	3	Bureaux de Pusy, Député à	
in-1 ^o	3	l'Assemblée constituante.	
correspondance.	8	Burel, Avocat.	
commentaire sur Ma-		Burke (Edmond).	6
chiavel.	1	Burnel, Agent du directoire.	
œuvres.	5	Burosse du Gers.	
vies.	3	Bussac, (Ingénieur géogr.).	
Documents histor.		Busson d'Eure-et-Loir.	
an 6—10.	3	Butenschoen, sans-culotte	
an 11—13.	1	Danois.	
1806.	1	Buvée de la Côte-d'Or.	
1807.	1	Buzot de l'Eure.	
1810.	1	Byron (Lord).	1
1814.	7	<i>Pour ceux qui n'ont pu fournir</i>	
1815.	3	individuellement un carton.	38

C

Cabanis de la Seine.	1	Caignart.	
Cabanon de la Seine-Infér.	1	Caillasson de la Haute-Gar.	
Cacault de la Loire-Infér.		Caillemer de la Manche.	} . . . 1
Cadet Gassicourt.	1	Cailly du Calvados.	
Cadet de Vaux.		Calben.	
Cadroy des Landes.	1	Calemard de la Fayette de	
Cagliostro.	1	la Haute-Loire.	
Cahain (Mathurin).		Calès de la Haute-Garonne.	
Cahier (Louis Gilbert).		Callet.	
Cahier de Gerville, Ministre.		Calmont du Lot.	

	cart ^s .		cart ^s .
Calon de l'Oise.		Carra de l'Orne.	2
Calonne, Ministre.	9	Carrelet de Loisy de Saône-et-Loire.	1
Calonne, Député.		Carrère-Lagarière.	
Calvet de l'Arriège.		Carret du Rhône.	1
Calvet Madaillan de l'Arriège.		Carrier du Cantal.	4
Calvière (le Mis de) du Gard.		Carrion-Nisas de l'Hérault.	1
Cambacères, Archi-Chancel.	2	Carrion-Nisas fils.	1
Cambe de l'Aveyron.		Cartuette, Député.	
Cambon de l'Hérault.	2	Cartier-Douineau d'I.-et-L.	
Cambon (le Marquis de) de la Haute-Garonne.		Cartier Saint-René du Cher.	
Cambronne (le Général).	1	Cartou - Gougès, Député à l'Assemblée constituante.	
Caminade de la Charente.		Casaux (le Marquis de), de la Société royale de Londr.	
Caminet de Rhône-et-Loire.		Casenave des Basses-Pyren.	
Campan (M ^{me}).	6	Cassaignolles du Gers.	
Campestre (M ^{me} de):	2	Cassaing de l'Arriège.	
Camus, Député de Paris, Archiviste.	4	Cassanyes des Pyrénées-Or.	
Canclaux (le Comte de), Pair de France.		Cassas.	
Cannet des Aulnois.	1	Castagné du Tarn.	
Canning, Ministre d'Anglet.	3	Castaing de l'Orne.	
Canolle (de).		Castelbajac (le Vicomte de) du Gers.	1
Canuel (le Général).	3	Castellane (le C ^{te} de) P. de F.	1
Capelle (le Baron), Préfet de Seine-et-Oise.		Castillon de l'Hérault.	
Capon.		Castillon de Seine-Infér.	
Cappin du Gers.		Castries (de), Dép. à l'As. c.	
Capron.		Castries (Duc de), P. de Fr.	
Caqueray de Maine-et-Loir.		Catelan, Pair de France.	1
Caraman (le Comte de).		Cauchois-Lemaire.	2
Carant des Vosges.		Caulincourt, Duc de Vicence.	
Carbon (voyez conspiration du 3 nivôse).		Caumartin de la Côte-d'Or.	1
Cardonnel du Tarn.	2	Caumels (le Marquis de).	
Carle.		Caumont-la-Force de Tarn-et-Garonne.	
Carlet, Député.		Causans (le Mis de) de Vaubl.	
Carlier de l'Aisne.		Caux (le V ^{te} de), Ministre.	
Carnot du Pas-de-C., Direc.	5	Cavaignac du Lot.	
Carnot le jeune, du P.-de-C.	1	Cavaillon de la Dordogne.	
Caroline, Reine d'Anglet.	3	Caveiller du Finistère.	
Carondel (l'Abbé), Député à l'Assemblée constituante.		Cayrol de la Nièvre.	
Carpentier de la Manche.		Cazalès, Député à l'Ass.cons.	
		Cazalis du Gard.	

	cart ^s .		cart ^s .
Cazaux de la Haute-Garon.		Champeaux des Côtes du N.	
Cazeau, Négoc. au Canada.		Champion de la Meuse	}... 1
Cazès de la Haute-Garonne.		Champion du Jura	
Cazette.		Championnet (le Général).	
Cazotte (Jean).		Changarnier, Député.	
Cerfber.		Chantelauze de la Loire.	
Cerrachi (<i>voj.</i> conspirat.)		Chantreyne (Avoine) de la	
Cerutti, Dép. de Paris.	3	Manche.	1
Césarges (l'Abbé), D. à l'As. c.		Chapelain de la Vendée.	
Chaballier de la Haute-Loire.		Chapelier, Député à l'Assem.	
Chabannes (le Marquis de),		constituante.	1
Député de Saint-Doming.	1	Chappon.	
Chabaud du Gard.		Chappuis de Vaucluse.	
Chabaud-Latour.		Chaptal, Pair de France.	2
Chabert des Bouc.-du-Rhô.		Charancée (le C ^{te} de) de l'Or.	
Chabert de la Carrière, Dép.		Charbonnié (le Général).	
à l'Assemb. cons.		Chardin.	
Chabot de l'Allier.	1	Charlemagne de l'Indre.	
Chabot (F.) de Loir-et-Ch.	1	Charles de la Seine-Infér.	
Chabrol (le C ^{te} de), anc. Préf.		Charles I ^{er} , Roi d'Anglet	1
du Rhône, Pair de Fr.		Charles X, Roi de France.	8
Chabrol de Crouzol du Puy-		Charpentier.	
de-Dôme, Min. de la mar.		Charrel de l'Isère.	
Chabrol de Volvic du Puy-		Charrette, Général Vendéen.	4
de-Dôme, Préfet de la S.		Charrier, Vendéen.	
Chabrol de Tournoiël du		Charrier de la Roche, Évêq.	
Puy-de-Dôme.		de Versailles.	2
Chabron de Solilhac de la		Charron.	1
Haute-Loire.		Chartres (le Duc de).	
Chabroud, Dép. à l'Ass. c.	1	Chas.	2
Chaigneau de la Vendée.	1	Chaslon.	
Chaillon de la Loire-Infér.		Chassaignac de la Corrèze.	
Chales d'Eure-et-Loir.		Chasseloup-Lachat (le M ^{is} de)	
Chalier, Président du comité		Pair de France.	
révol. de Lyon.	3	Chasset de Rhône-et-Loire.	1
Challan, Député à l'Ass. c.		Chassiron de la Char.-Infér.	1
Chalmel d'Indre-et-Loire.		Chasteau des Deux-Sèvres.	
Chambon du Gard.		Castel, Chef de Brigade.	
Chamborre de Saône-et-L.		Castellain de l'Yonne.	1
Chambost (le C ^{te} de) du Rhô.		Chastellux (le C ^{te} de) P. de F.	
Chamfort.		Châteaubriand (le V ^{te} de),	
Chamorin de la Marne.		Pair de Fr., Ministre.	15
Chamoux du Mont-Blanc.		Châteaudouble (Paul de) du	
Champagny, Cons.-d'État.		Var.	

	cart ^s .		cart ^s .
Châteauneuf-Randon de la Lozère.		Chimay des Ardennes.	
Châteauvieux de l'Ardèche.		Chiniac.	
Chatry-Lafosse du Calvados.		Choiseuil (le Duc de), Pair de France.	1
Chaubry-Laroche de la H.-V.		Choiseuil - d'Aillecourt de l'Orne.	1
Chauchet, Député.		Choiseul-Gouffier (le C ^{te} de), P. de Fr.	
Chaudron - Rousseau de la Haute-Marne.		Choiseul Stainville.	
Chaumette, Procureur de la Commune de Paris.		Cholet (le Comte), de la Gironde, P. de Fr.	1
Chaussard, Professeur.	1	Chomel Midon.	
Chauveau-la-Garde, Avocat.	1	Choppin.	
Chauvelin de la Côte d'Or.	1	Chottard de la Loire-Inf.	
Chauvier de la Haute-Saôn.		Choudieu de Maine-et-Loire.	
Chauvin des Deux-Sèvres.		Chouteau de Maine-et-Loire.	
Chavigné (Davy).		Christiani du Bas-Rhin.	
Chavrot.		Christin, Dép.	
Chazal du Gard.	1	Cigogne, Dép. à l'Ass. c.	
Chazaud de la Charente.		Citadella du Liamone.	
Chazet (de), Homme de lett.	1	Civrac (le Mis de), de Maine-et-Loire.	
Chazot, Maréchal-de-camp.		Clairon des Ardennes.	
Chedeaux, Prés. de la Cham. de commerce à Metz.		Claparède (le C ^{te} de), P. de F.	
Cheff, Officier.		Clarac (le Baron de), des Hautes-Pyrénées.	
Chemin.		Claret Fleurieu, C.-d'État.	
Chenaux, de la Sect. de l'Or.		Clarke, Duc de Feltre.	
Chenet de la Meuse.		Clausel de Cousergues (l'Ab).	1
Chenevaz de l'Isère.		Clausel de Cousergues, de l'Aveyron.	3
Chenier (Louis de), Consul.		Clausel de Montals (l'Ab).	2
Chenier (Marie-Joseph) de Seine-et-Oise.	3	Clauzel de l'Arriège.	
Cherfils, Deputé à l'Ass. c.		Clavier de la Loire-Infér.	6
Cherhal-Montréal.		Clavière, Ministre.	
Cherin, Général de division.		Claye d'Indre-et-Loire.	
Cheron de Seine-et-Oise.		Cledel du Lot.	
Cherrier des Vosges.		Clémenceau de Maine-et-L.	
Chevalier (Étienne).		Clément du Doubs.	1
Chevalier (Gilb.) de l'Allier.		Clément de Ris, Pair de F.	
Chevalier (J.) de la Sarthe.		Clermont, Mont-Saint-Jean, Dép. à l'Ass. const.	
Chevalier-Lemore de la H.-L.		Clermont - Tonnerre (le C ^{te} de), Dép. de l'As. c.	6
Chiappe de la Corse.			
Chiflet du Doubs.			
Chilaud de la Rigaudie de la Dordogne.			

	cart.		cart.
Clermont-Tonnerre (le C ^{al}), Arch. de Toul., P. de F.	1	Constant (Benj.) de la Seine.	9
Clermont-Tonnerre (le M ^{is} de), Ministre, P. de F.	2	Constantini.	
Clery, Valet-de-chambre de Louis XVI.		Contades (le C ^{te} de), P. de F.	
<i>Voy.</i> Louis XVI au Temple.		Conte (Ant.) des Bas-Pyr.	
Clery (Hannet).	2	Coppeau.	1
Cloots (Anacharsis), de l'Ois.	2	Coppens (le Bon) du Nord.	
Cochard de la H ^{te} .-Saône.		Coqueau.	
Cochelet.		Coquiller du Nord.	
Cocherel, de St.-Dominiq.		Corbeau.	
Cochet du Nord.		Corbel du Morbihan.	
Cochon, Ministre.	1	Corberon.	
Codet, d'Ille-et-Vilaine.		Corbière, Ministre.	4
Coffinhal.		Corbinais, d'Ille-et-Vilaine.	
Coffinières, Avocat.		Corbun de la Gironde.	
Coffyn-Spyns du Nord.		Corcelles (de) du Rhône.	
Coigny (le Duc de), P. de F.		Corday (Charlotte).	1
Cointet, Officier.		Cordoue (le Marquis) de la Drôme.	
Coislin (le M ^{is} de), P. de F.		Coren Fustier de l'Ardéc.	
Colaud la Salcette de la Dr.		Coriolis d'Epinousse (le M ^{is} de).	
Colbert (le Comte), Dép.		Cormenin du Loiret.	
Collet de l'Yonne.		Cormier.	
Collière.		Cornet (le Comte), du Loiret, Pair de Fr.	2
Collin, Conseiller-d'État.		Cornet-d'Incourt, de la Som.	2
Collin J ^e (Antoine).		Cornisset.	
Collombel de la Meurthe.		Cornudet (le C ^{te}), P. de F.	2
Collot d'Herbois, Dép. de Pa.	1	Cortois de Pressigny, (le Comte), Pair de Fr.	
Collot (le G ^{al} Victor).		Corvetto, Ministre.	1
Colomb des Hautes-Alpes.		Costaz, Tribun.	
Combes Dounou, Dép.		Coste (le Marquis de), Dép. à l'Ass. const.	
Combet du Gard.		Costé, Tribun.	
Comeiras (Victor).	1	Cotterel, homme de loi.	
Commerel (l'Abbé).		Cotton du Rhône.	1
Compayre du Tarn.		Cottu, Conseiller à la Cour royale de Paris.	1
Comte et Dunoyer.	5	Coubé du Maynandal du Tarn.	
Condé (le Prince de).	7	Couchery de Doubs.	
Condorcet, Dép. de Paris.	7	Couedic.	
Conegliano (le D ^{ce} de), Pair de France.	1	Couget des Hautes-Pyren.	
Conny (le V ^{te} de) de l'Allier.			
Constant.			
Constant de la Gironde.			

	cart ^s .		cart ^s .
Coulhey des Vosges.		Cressac (de) de la Vienne.	
Coulmier (l'Abbé), Dép. à l'Ass. const.		Cressy (de).	
Coupé de l'Oise.	2	Crestin, avec Crenière.	
Coupery.		Crété, Ministre.	2
Coupigny (le Bon de) du Pas-de-Calais.		Creuzé la Touche de la V.	2
Couppé, des Côtes-du-Nord.		Créuzé-Pascal de la Vienne.	
Couppier du Rhône.		Creveillier de la Charente.	
Courdin.		Crevel (Alex.).	4
Courménil.		Crignon d'Auzouer du Loiret	1
Cournand (l'Abbé).		Crillon (le Duc de), Pair de France.	
Courrier (Paul-Louis).	3	Crillon de l'Oise.	
Courtavel (le Comte de), Pair de Fr.		Crochon de l'Eure.	
Courtavel de Pézé (le C ^{te}) d'Eure-et-Loir		Croï-d'Havré (le Duc de), Pair-de-Fr.	
Courtavel (le Marquis de), Loir-et-Cher.		Crouzet, Prof.	1
Courtin, (P ^{eur} Imp ^{al}).		Croze.	
Courtiveron (le Comte de) de la Côte-d'Or.		Crublier-Opterre de l'Indre.	
Courtois de l'Aube.	2	Crussol d'Uzès.	
Courvoisier du Doubs.	1	Cruves du Var.	
Cousin de la Seine.		Cubières (Dorat).	2
Cousin Jaques.	5	Cuel du Puy-de-Dôme.	
Cousin (Victor), Prof.	2	Cunier du Bas-Rhin	
Coustard de la H ^{te} -Loire.		Cunin de la Meurthe.	
Coutant.		Cunin-Gridaine des Ard.	
Couthon (Georges) du Puy-de-Dôme.		Cuny des Vosges.	
Coutisson-Dumas, de la Cr.		Curée, Tribun.	
Couturier de la Moselle.	1	Curial du Mont-Blanc.	
Couzard, de la Gironde.		Curial (le Comte), P. de Fr.	
Coz, Évêque, d'Ille-et-Vil.		Curt (de), Député de la Gaudeloupe.	
Crassous de l'Hérault.	1	Curzay de la Vienne.	
Craufurd (Sir James).	1	Curzay, ancien Préfet des Deux-Sèvres.	
Crecy.		Cussey de Saône-et-Loire.	
Cren (J.-J.-F.).		Cussy (de) du Calvados.	
Crenière, de Loir-et-Cher.	1	Custines (le Général).	3
Créquy (de).		Cuvier (le Baron), Commissaire du Roi	
		Pour ceux qui n'ont pu fournir individuellement un carton.	29

D

	cart.		cart.
Dabray des Alpes-Maritimes.	1	Daugier (le C ^{te}) du Finistère.	
Dacier, Tribun.		Daunou de la Seine.	3
Daguin.		Dautriche de la Charente-Inf.	
Dalberg (le Duc de).		Daverhoult des Ardennes.	
Dalby (Martial) de la Dord.		David (Peintre), Député de Paris.	
Dalibourg de la Mayenne.		David Jonquier du Gard.	
Dallarde de la Nièvre.		Davoust (le Général).	1
Dalleaume.		Dazémar de l'Ardèche.	
Dalmas de l'Ardèche.		Debar.	
Dalmatie (le Duc de), P. de F.		Debatz de l'Aisne.	
Damas (le Comte de), P. de F.		Debauve.	
Damas Crux, Pair de France.		Debelle (le Général).	
Dambray, Chancelier, Pair de France.	1	Debonnières, Avocat.	
Damourette des Ardennes.		Debourg, Commissaire civil à Arles.	
Dampmartin du Gard.		Debourg de la Creuse.	2
Dampmartin (le Général).	2	Debranges de la Marne.	
Dandenac de Maine-et-L.		Debray, Cultivateur.	
Dandenac, jeune, <i>idem</i> .		Debry (Jean) de l'Aisne.	2
Danel du Nord.		Decazes (le Duc), Pair de Fr.	7
Danet du Morbihan.		Dechezeaux de la Char.-Inf.	1
Danican (le Général).	1	Declercq du Nord.	
Danjou de l'Oise.		Decombrousse de l'Isère.	1
Danton de l'Aube.	1	Decourchant, Avocat.	
Dantragues (le Comte).	4	Decretot de l'Eure.	
Darcet.		Dédelay d'Agier, Pair de France.	1
Dard, Avocat.	2	Defermont d'Ille-et-Vilaine.	2
Dargnies, Prêtre.		Defontenay de Rouen.	
Darion de l'Oise.		Defrance de Seine-et-Marne.	
Darmaing.		Degouges (Madame de).	1
Darracq des Landes.		Degouvé Denuncques du Pas-de-Calais.	
Darrioux des Hautes-Pyrén.		Degrave de l'Escaut.	2
Dartigaux des Basses-Pyrén.		Degrosse, Maître de forges.	
Dartigoyte des Landes.		Dehaussy Robecourt de la Somme.	1
Daru (le Comte), Pair de Fr.	2	Dehouillères de Maine-et-L.	
Daubenton, Juge de paix.		Dejean (le Comte).	
Dauberménil du Tarn.	1	Delaage de Maine-et-Loire.	
Daubigny.			
Dauchez d'Arras.			
Dauchy de l'Oise.			
Daude, Député à l'Ass. const.			

	cart ^s .		cart ^s .
Delage de la Charente-Inf.		Delaville de la Manche.	
Delabat, Curé de Soissons, Dép. à l'Assemb. constit.		Delaville Leroux, Député à l'Assemblée constituante.	
Delabuisse du Nord.		Delbare (Fr. Th.).	
Delacoste de la Seine-Infér.	1	Delbrel du Lot.	1
Delacroix (Ch.) de la Marne.	1	Delbreil de Sorbiac de Tarn- et-Garonne.	
Delacroix, Proffes ^r de droit public, Juge au tribunal de Versailles.	15	Delcher de la Haute-Loire.	
Delacroix d'Eure-et-Loir.	1	Delcloy de la Somme.	1
Delacroix Frainville, Dép.	1	Delécolle, Maire de Givet.	
Delafont - Bramant de la Creuse.		Delelis, Cultivateur.	
Delagrange, Def. off.		Delessert de la Seine.	1
Delaguelle du Loiret.		Deleutre, Député ext. d'A- vignon.	
Delahaye de la Sarthe.		Deleuze.	
Delahaye de la Seine-Infér.		Deleyre de la Gironde.	
Delahaye du Loiret.		Delfau de la Dordogne.	
Delaistre, Tribun.		Delhorme du Rhône.	1
Delalive, Intr. des Ambas.		Deliars des Ardennes.	
Delalot de la Marne.	1	Delisle de Sales.	15
Delamalle, Conseiller d'État.	1	Delleville (Philippe) du Cal- vados.	
Delamarre de la Seine-Infér.		Delmas (J. F. R.) de la H.-G.	
Delamarre de l'Oise.		Delmas (J. Rey) de Saint- Domingue.	
Delametherie du Cher.		Delneufcourt de Jemmapes.	
Delandine, Député à l'As- semblée constituante.		Delon (Alex.).	
Delapasture de l'Eure.		Delong du Gers.	
Delaplanche de la Nièvre.		Delorme du Cher.	
Delaporte des Côt.-du-Nord.		Delort de la Corrèze.	
Delaroche de la Seine-Infér.		Delpierre des Vosges.	1
Delarue de la Nièvre.	2	Delpit de la Dordogne.	
Delattre de la Somme.	1	Delsol, jeune.	
Delaunay, Gouverneur de la Bastille.		Deltuso, Direct. de la société philosophique.	
Delaunay d'Angers.		Delzons du Cantal.	
Delaunay de l'Eure.		Demandres (l'Abbé).	
Delaunay de l'Orne.		Demarçay (le Général) de la Vienne.	1
Delaunay, jeu., de Mai.-et-L.		Dembarère (le C ^{te}), P. de Fr.	
Delaunaye, Hom. de lettres.		Demées de l'Orne.	
Delauney (Prosper) de la Mayenne.		Demestre, Adjud ^t -Général.	
Delauo de l'Aveyron.		Demonceaux, Député.	
Delavigne (Casimir).		Demoor des Deux-Nèthes.	

	cart.		cart.
Demouster, Ambassadeur.		Desnos l'aîné, Avocat.	
Demoy, Curé, Dép. de Paris.		Desorgues.	1
Démunier, Dép. à l'Ass. const.	1	Despagnac.	
Denis, Élect. de Paris.		Despaze.	
Denisart de l'Aisne.		Despinassy du Var.	
Dentzel du Bas-Rhin.	1	Desplanques de la Manche.	
Depere de Lot-et-Garonne.	1	Desportes (Félix), Préfet du Haut-Rhin.	1
Deperet de la Haute-Vienne.		Despres, Canonnier.	
Déprémenil, Député à l'Assemblée constituante.	2	Desprez de la Charente.	
Deprez Crassier (le Général).		Desprez de l'Orne.	
., Dép. des Arden.	1	Desquiron de St.-Armand.	
Dequevillet de l'Aisne.		Desrenaudes, Tribun.	
Dequin de l'Aisne.		Desribes du Puy-de-Dôme.	
Dequeux Saint-Hil. du N.		Desrotours, Commis au dép. des Monnaies.	
Derenty du Nord.		Desrousseau des Ard.	
Derubigny.		Desrues, Dép. de Paris.	
Derumare de la Seine-Inf.		Dessain de la Marne.	
Desacy de la H ^{te} -Garonne.		Dessaix du Mont-Blanc.	
Desaix (le Général).	1	Dessaix le Breton.	
Desault, Chirurgien.		Dessole (le Comte), P. de F.	1
Desaux de la Meuse.		Destournelles, Min. des cont.	
Desbordes (Lieut.-Général).		Destrem de l'Aude.	1
Descamps du Gers.		Destutt de Tracy de l'Allier.	
Descemet, Médecin.		Desurade, Dép. à l'Ass. c.	
Deschamps de Loir-et-Che.		Déthier de l'Ourthe.	
Desclozeaux de Seine-et-Oi.		Detorcy (L. J.) de la Marn.	
Descordes de la Charente.		Detorcy (l'Abbé).	1
Deseze (le Comte), P. de Fr.	3	Deusy du Pas-de-Calais.	
Desfarges.		Devaux (Phil.), Sec. de légat.	
Desfieux.		Devaux du Cher.	
Desfourneaux de l'Yonne.		Devaulx de St.-Quentin.	
Desgranges de la H ^{te} -Saône.		Deverité de la Somme.	
Desgraves de la Ch ^{te} -Inf.		Devienne (Dom).	
Desmarais, Biblioth.		Devismes de l'Aisne.	
Desmaretz.		Devoisins de Toulouse.	
Desmazières de Maine-et-L.		Deydier de l'Ain.	
Desmazure (l'Abbé).		Deymar (l'Abbé), Député à l'Assemblée constituante.	
Desmolin du Gard.	1	Deymar de Folcarquier.	2
Desmoulins (Camille), Dép. de Paris.		Dhaubersart du Nord.	
Desmousseaux, Tribun.		Dhosier. }	
Desodoars (Fantin).	14	Dières. }	1
Desnos de l'Orne.	 }	

cart ^s .		cart ^s .	
	Dietrich, Maire de Strasb.	Dramard.	
	Dieu-Donné de la Martiniq.	Drevon de la Haute-Marne.	
	Dieu-Donné des Vosges.	Drouet de la Marne.	2
	Digautray des Côtes-du-N.	Drouilhet de Sigalas de Lot- et-Garonne.	
	Digeon (le V ^{te}), P. de Fr.	Droüot (le Général).	
	Digneffe de l'Ourthe.	1 Drulhe (Philip.) de la H.-G.	
	Dillon (le Général Arthur).	Duault.	
	Dillon (Jacques), Artiste.	Dubarran du Gers.	
	Dillon (Théobald) Mal-de-C.	Dubarri (madame).	6
	Dissandes de la Creuze.	1 Dubignon d'Ille-et-Vilaine.	
	Doche Delille de la Ch ^{te} .	Duboë de l'Orne.	
	Dochier de la Drôme.	Dubois, Préfet de police.	
	Dode de la Brumerie (leV ^{te}), Pair de Fr.	Dubois Crancé des Ard.	4
	Doin (Aug.).	Dubois des Vosges.	1
	Dolivier, Prof. d'hist.	Dubois du Calvados.	
	Domingon de Bronsac de Tarn et Garonne.	Dubois Dubais du Calvad.	1
	Donnadiou (le Général).	2 Dubosq (Germain) du Calv.	
	Doppet, Médecin.	Dubost, Liq. de la compag. Varville.	
	Doppet (le Général).	Dubouchage (le Vicomte).	
	Dorfeuille.	Dobouchet de Rhône-et-L.	
	Doria (le Marquis) Saône- et-Loire.	Dubouchet (le Bon) du Var.	
	Dorivelle.	Dubouloz du Mont-Blanc.	
	Dorisy de la Marne.	Dubourg, Curé de St.-Hil.	
	Dorliac de la H.-Garonne.	Dubourg (le Chevalier) de la Haute-Garonne.	
	Dormay de l'Aisne.	Dubourg de l'Oise.	
	Dornier de la Haute-Saône.	Dubroca.	1
	Dorsch, emp. aux relat. ext.	Dubrocs, Aum. des volont.	
	Dorset, Ambassadeur.	Dubruel de l'Aveyron.	1
	Dosfant, Député de Paris.	Dubu de Lonchamp.	
	Dossonville, Insp. - Général de police.	Dubuisson de la H.-Saône.	
	Doucet-Suriny, Banquier.	Ducamp de Bordeaux.	
	Doudeauville (le Duc de), Pair de France.	Ducancel.	1
	Douglas Lovedey.	Ducange, Patriote batave.	
	Douillard de la Loire-Inf.	2 Ducarpe, Capitaine.	
	Douineau, Député.	1 Ducasse de Horgues des H.- Pyrénées.	
	Doulcet de Pontecoulant, P. de France.	Ducastel de la Seine-Inf.	
	Doulcet du Calvados.	Ducastellier.	
	Doutrepont de la Dyle.	Duchastel des Deux-Sèvres.	
		Duchastel Berthelin de l'Aud.	
		Duchastel de la Gironde.	1

Duchastel Lautour de l'Orne.		Duhot du Nord.	
Duchatelet, Dép. à l'Ass. c.		Duhout (le Général).	
Duchêne de Grenoble.	1	Dujardin de Saône-et-Loire.	
Ducher, Député.		Dujardin de Beaumetz.	
Duchesnay de la Drôme.		Dulac.	
Duchesne, anc. Mag. à Blois.		Dulaure du Puy-de-Dôme.	7
Duchesne de la Drôme.	1	Dulaurent.	
Duclaux du Cantal.		Dulyon des Landes.	
Duclaux de Maine-et-Loire.		Dunaitz Marquis de Goimoy.	
Ducloz Dufresnoy de Paris.		Dumanoir (le Vice-Amiral) de la Manche.	
Ducos (B).		Dunas, Président du tribu- nal révolution. de Paris.	
Ducos (Roger) des Landes.		Dumas (le Gén. Mathieu) de Seine-et-Oise.	4
Ducos de la Gironde.		Dumaz, Député.	
Ducos du Gers.		Dumeilet de l'Eure.	
Ducouedic (Armand)		Dumolard de l'Isère.	1
Ducrest (le Marquis).	1	Dumonceaux du Nord.	
Ducroisy.		Dumont.	
Dudéré de la Borde.		Dumont (And.) de la Somme.	2
Dudon de l'Ain.		Dumont (L. Ch) du Calvados.	
Dufay de St.-Domingue.		Dumont, Négociant.	
Dufay (le Colonel).		Dumont de la Charnaye du Cher.	
Duffau du Gers.		Dunorier.	
Duffos du Pas-de-Calais.		Dumouchel, Rect. de l'Univ.	
Dufort de la Gironde.		Dumourier (le Général).	5
Dufougerais (le Bon) de la Ven.		Dunouy.	
Dufougeray d'Ille-et-Vil.		Duparc (le C ^{te}) de la Manche.	
Dufour de Paris.		Dupaty (Emmanuel).	
Dufour du Mont-Blanc.		Duperreux du Bas-Rhin.	
Dufourny, Président du dé- partement de Paris.		Dupetitbois d'Ille-et-Vilaine.	
Dufresne (N ^{as}).		Dupeutit, Député.	
Dufresne, Député.		Dupille de l'Oise.	
Dufresne, Agent de change.		Dupin de l'Aisne.	1
Dufresne, Direct. du trésor.		Dupin l'ainé, de la Nièvre.	2
Dufresne Saint-Léon.		Dupin (Charles) du Tarn.	2
Dufresnoy, Député.		Dupire.	
Dufresnoy (madame).		Duplantier de la Gironde.	2
Dufriche Valazé de l'Orne.	1	Duplaquet de l'Aisne.	
Dugas Varennes de la Loire.		Dupleix de Mezy du Nord.	
Dugommier (le Général).		Duplessis Grénedan d'Ille-et- Vilaine.	1
Dugué d'Assé de l'Orne.			
Duguet de la Loire.			
Duhamel le C ^{te} de la Giron.			
Duhem du Nord.			

	cart ^s .		cart ^s .
Dupont (le Général). }		Durbach de la Moselle.	
Dupont de l'Eure. {	1	Dureau de la Malle de l'Eure.	
Dupont (Jacob) d'In-et-L.		Duredent de l'Oise.	2
Dupont de la Mayenne.		Duroy de l'Eure.	
Dupont de Nemours.	4	Dusailant, voyez Conspirat.	
Dupont des Hautes-Pyrén.		Dusaulchoy.	
Dupont du Chambon, Com-		Dussault, homme de lettres.	1
missaire ordonnateur.		Dussaulx, Dép. de Paris.	1
Dupont Grandjardin de la		Dusausoir.	
Mayenne.		Dussieux d'Eure-et-Loir.	
Duport, Ministre.	1	Dussumier Fombrune de la	
Duport du Mont-Blanc.		Gironde.	
Duportail, Ministre.		Dutertre (le V ^{te}) du P.-de-C.	
Duprat (Et. Ben.).		Duthozet (l'Abbé).	
Duprat (Jean).		Dutour.	
Duprat le jeune, d'Avignon.		Duval de l'Aube.	
Duprat de l'Allier.		Duval (Charles) d'Ille-et-Vil.	
Dupré, Dép. à l'Ass. constit.		Duval de Loir-et-Cher.	
Dupuck de la Guadeloupe.		Duval de la Manche.	
Dupuis.		Duval de la Seine-Inférieure.	
Dupuis fils.		Duval Villebogard des Côtes-	
Dupuis de Seine-et-Oise.		du-Nord.	
Dupuy (L. A.).		Duvant de Saône-et-Loire.	
Duquesnoy de la Moselle.		Duvergier (Aimé).	
Duquesnoy (Ernest).		Duvergier (le Colonel).	
Durand, Député.		Duvergier de Haurane de la	
Durand (Fr.) des Pyr-Orient.		Seine-Inférieure.	3
Durand d'Ellourt du Nord.		Duveyrier, Tribun.	2
Durand Fajon (le Baron) de		Duviquet de la Nièvre.	
l'Hérault.		Duvrac, Cultivateur.	
Durand-Maillane des Bouch-			
du-Rhône.	2	Pour ceux qui n'ont pu fournir	
		individuellement un carton.	40

E

Equevilly, Pair de France.		Engerran de la Manche.	1
Edgeworth (l'Abbé).	1	Enghien (le Duc d').	6
Edwards (Georges).		Enjelvin du Puy-de-Dôme.	
Ehrmann du Bas-Rhin.		Enjubault de la Mayen. }	
Elisabeth (M ^{me}).	2	Enjubault de la Roche. }	1
Emeric David des B.-du-Rh.		Enlart du Pas-de-Calais.	
Emmery du Nord.		Erceville (le C ^{te} d') de S.-et-M.	
Emmery de la Seine.		Ernouf (le Général).	
Emonin du Doubs.		Erskine.	

	cart ^s .		cart ^s .
Escarts (le Duc d'), P. de Fr.		Estournel (le Marquis), Dép.	
Eschasseriaux aîné, de la		à l'Assemb. constituante.	1
Charente-Inférieure.	2	Etienne de la Meuse.	1
Eschasseriaux jeune, <i>idem</i> .	1	Eude de l'Eure.	1
Esnaux (J.).		Euvremer de la Manche.	
Espariat des B.-du-Rhône.		Excellemans (le Général).	
Espert de l'Arriège.	1	Expilly (l'Abbé d').	
Estac de l'Arriège.		Eydoux	
Estaing (le Comte d').		Eymar, Dép. à l'Ass. const.	
Esterno (le C ^{te} d') de l'Aisne.		Pour ceux qui n'ont pu fournir	
Estissac (le C ^{te} d') de l'Aisne.		individuellement un carton.	3

F

Fabre d'Eglantine, Député de Paris.	1	Favier.	
Fabre de l'Aude.	3	Favras (le Marquis de).	
Fabre de l'Hérault.		<i>Voy.</i> Conspirations.	
Fabre du Morbihan.		Favre la Brunerie du Cher.	
Fabry (Hyacinthe).		Fayau de la Vendée.	
Fabry de l'Outre.		Faydel, Député à l'Assem- blée constituante.	
Fabry du Var.		Faydel du Lot.	
Fabvier (le Colonel).	2	Fayolle de la Drôme.	
Fache de l'Aisne.		Febvre du Jura.	
Fadate de St-G. de l'Aube.		Feltre (le Duc de).	
Faget de Baure des B.-Pyr.	2	Fenouillot.	
Falatiou des Vosges.		Ferat du Bas-Rhin.	
Falconnet, Avocat.	1	Feraud des Hautes-Pyrén.	
Farez du Nord.		Ferlus.	
Fargues des Basses-Pyrén.		Ferrand (le Comte), Min.	1
Fauche Borel.	6	Ferrant Vaillant de Loir-et- Cher.	
Fauchet (l'Abbé) du Calvad.	3	Ferrières-Sauveboeuf.	
Faudoas.		Ferronais (le Comte de la).	
Faulcon (Félix) de la Vien.	4	Ferroux du Jura.	
Faure (N. G.)		Ferrussac (le Baron de).	
Faure de la Haute-Loire.	1	Fesch (le Cardinal).	
Faure de la Seine.	1	Feucher.	
Faure de la Seine-Inf.		Feuillant de Maine-et-Loire.	
Fauris Saint - Vincent des Bouches-du-Rhône.		Fentrier (l'Abbé), Ministre.	
Fauvel du Nord.		Fiévée, homme de lettres.	8
Favard de l'Anglade du Puy de-Dôme.		Figarol des Hautes-Pyrén.	
Faverot du Morbihan.	2	Fitz-James (le Duc de), P. de France.	2

	écart ^s .		cart ^s .
Flandin Commis. des guerr.	4	Fouquier Tinville, Ac. publ.	
Flauguergues de l'Aveyron.	1	près le Trib. rév. de Paris.	1
Flesselles (de).		Fourcade de l'Yonne.	
Fleuriau de Bellevue de la		Fourcroy, Dép. de Paris.	4
Charente-Inférieure.		Fourmy de l'Orne.	
Fleurieu , Ministre.		Fournas de la Loire.	
Fleury de l'Isère.		Fournier.	
Fleury , ex-Gouv. des forêts.		Fourquevaux (le Marquis	
Flin (le Chevalier de).		de) de la Haute-Gar.	
Florac (le C ^{te}) de l'Hérault.		Foussedoire de Loir-et-Ch.	
Florent Guyot de la C.-d'Or.		Fox.	1
Florian de Kerkolay (le C ^{te}		Fox et Pitt.	12
de), Pair de Fr.	1	Foy (le Général) de l'Aisne.	8
Fockdey du Nord.		Fradin de la Vienne.	
Foissac Latour.		Fraguier (le Marquis de) de	
Foissey de la Meurthe.		Seine-et-Oise.	
Foisy de Trémont, Avocat.		Français de Nantes de l'Is.	1
Folleville (de) du Calvad.		Francastel de l'Eure.	
Foncez de Jemmapes.		Franchieu (le Comte de).	1
Fondeville.		François-François.	
Fontaine de Jemmapes.		François de la Sarthe.	
Fontanes (de), Pair de Fr.	1	François de la Somme.	
Fontenay (Henri), Député.		François de Neufchâteau des	
Fonvielle aîné.		Vosges.	3
Fonvielle.	3	Franconville.	
Forbin des Issarts de Vaubl.		Franconville, Député à l'As-	
Forbin Janson.		constituante.	1
Forbonnais.		Françq des Forêts.	
Force (le Duc de la), Pair		Franklin.	2
de France.		Franceschi, Juge r. de Bast.	
Forestier de l'Allier.		Frascy de la Nièvre.	
Forfait (P ^{re}) de la S.-Inf.		Frayssinous (l'Abbé), Min.	2
Fornier Saint-Lary.	1	Frécine de Loir-et-Cher.	1
Foucauld Lardimalie, Dép.		Frégeville de l'Hérault.	
à l'Assemblée constit.		Frémanger d'Eure-et-Loir.	
Foucalt (le Marquis de)		Frémicourt du Nord.	
de la Loire-Inférieure.		Frémin de Beaumont de	
Fouché de Nantes, Ministre.	5	la Manche.	
Foulaines.		Frémond de la Manche.	
Foulon, Contrôleur-Général.		Frénilly de la Loire-Inf.	2
Fouqueraud de la C.-d'Or.		Fréron, Dép. de Paris.	2
Fouquet du Cher.		Fressenel de l'Ardèche.	
Fouquier-Long de la Seine-		Fressenet de l'Ardèche.	
Inférieure.	1	Fressy (le V ^{te} de) du Cher.	

cart ^s .		cart ^s .
	Fréteau de Seine-et-Marne.	Frondeville (le Présid. de).
	Fréville, Tribun.	1 Frossard.
	Fricot des Vosges.	Fruglaye (le Comte de) du
	Frison des Deux-Nèthes.	Finistère.
	Froc de la Boulaye de la	Fulchiron, Député.
	Marne.	1 Fusil (madame).
	Frochot de la Côte-d'Or.	Pour ceux qui n'ont pu fournir
	Froger de la Sarthe.	individuellement un carton. 1 1

G

	Gabiou, Cultivateur.	Garnier de la Ch ^{te} -Inf.	
	Gâcon-Dufour (madame).	Garnier de la Meuse.	
	Gaëte (le Duc de) de l'Aisne.	2 Garnier de Saintes.	
	Gagon, Dép. à l'Ass. const.	Garnier d'Ardes du Pas-	
	Gailhard.	de-Calais.	
	Gailleton (l'Abbé).	Garnier Deschesnes Notaire.	
	Galard-Terraube (le Vicomte	Garrau de la Gironde. }	1
	de) du Gers.	Gary, Tribun.	
	Galbaud (le Général).	Gary (Alphonse).	
	Galimard.	Gasparin des B.-du-Rhône.	
	Gallais, homme-de-lettres.	Gasquet du Var.	
	Galland, Dép. à l'Ass. cons.	Gassier.	
	Gallet.	3 Gastaud des Alpes-Maritim.	
	Galli, Conseiller-d'État.	Gastaud des Basses-Alpes.	
	Gallisonnière (le C ^{te} de la),	Gastellier du Loiret.	
	Député à l'Ass. const.	Gastin du Var.	
	Gallisonnière (de la) de la	Gastine, Civique.	1
	Sarthe.	Gaston de l'Arriège.	
	Gallois, Tribun.	Gatereau de Saint-Doming.	
	Gallot, Médecin.	Gattey, Libraire.	
	Galmiche de la H.-Saône.	Gau de l'Yonne.	
	Gamon de l'Ardèche.	Gaudin (Emile), voy. Gaëte	
	Ganilh, Tribun.	(Duc de).	
	Garan-Coulon, Dép. de Par.	10 Gaudin de Luzon.	
	Garat, Ministre.	5 Gaudin de la Vendée.	
	Garat (Paul).	5 Gaudin Lagrange.	
	Gardien d'Indre-et-Loire.	Gauran du Gers.	
	Garé de Beaumont.	Gausserand du Tarn.	
	Garilhe de l'Ardèche.	Gauthier, Jacobin.	
	Garnier (Anthoine).	Gauthier Biauzat, Dép. à l'As-	
	Garnier, Vérificat. des Dom.	semblée constituante.	1
	Garnier (le C ^{te}), Pair de Fr.	1 Gauthier de l'Ain.	
	Garnier de l'Aube.	Gauthier du Calvados.	

cart ^s .		cart ^s .
	Gauthier (P. R.).	Gibert Desmolières de la Seine.
	Gautier de la Côte-d'Or.	1 Gilbert, Medecin.
	Gautier de la Gironde.	7 Gilbert de Melun.
	Gautier du Var.	Gilbert (le Chev.) de l'Allier.
	Gautret de Maine-et-Loire.	Gilbert des Voisins.
	Gauville (le Baron de).	1 Gillaizeau de la Vendée.
	Gavand.	Gillet de la Jaqueminière, Dép. à l'Ass. constituante.
	Gavoty.	Gillet de la Marne.
	Gay-Vernon de la Haute-V.	Gillet de Seine-et-Oise.
	Gélin de Saône-et-Loire.	Gillet du Morbihan.
	Gendebien de Jemmapes.	Ginguené (Théodore).
	Genevois de l'Isère.	1 Giot de la Moselle.
	Genin du Mont-Blanc.	9 Giral, Député.
	Genissieu de l'Isère.	1 Girard.
	Genlis (Madame de).	Girard de Narbonne de l'A ^{de} .
	Genonné de la Gironde.	Girard (le Chev.) de Vaubl.
	Gentil du Mont-Blanc.	Girardin (René).
	Gentil du Loiret.	3 Girardin (Stanislas) de la Seine-Inférieure.
	Genty du Loiret.	6 Girardot-Marigny.
	Geoffroy (l'Abbé).	Giraud de l'Allier.
	Geoffroy de Saône-et-Loire.	Giraud de la Charente-Infér.
	Georgel (l'Abbé).	Giraud de Nantes.
	Georges Cadoudal, voyez Conspirations.	Girault des Côtes-du-Nord.
	Gerando (le Bon de), C ^{er} d'État.	Giret de Nîmes.
	Gérard (le père), Député à l'Assemblée constituante.	Girey Dupré, Député à l'As- semblée constituante.
	Gérard, Aut. du Tab. social.	Girod de l'Ain.
	Gérard (le Gal) de la Dordog.	Gironteli (le Chevalier).
	Gérard des Rivières de l'Orn.	Giroton de Pouzols du Puy- de-Dôme.
	Gerente (Oliv.) de la Drôme.	Giroult d'Eure-et-Loir.
	Gerès (de) de la Gironde.	Gisors, Architecte.
	Gerla de la Haute-Garonne.	1 Glais du Morbihan.
	Gerle (Dom), Dép. à l'Assem- blée constituante.	Glaizal de l'Ardèche.
	Germain (le C ^{te}), Pair de Fr.	Gobel, Archev. de Paris.
	Germain de Seine-et-Oise.	Gobert (le Général).
	Germignac de la Corrèze.	Gobert de la Marne.
	Germini (le C ^{te}), Pair de Fr.	Godaille de Lot-et-Garonne.
	Gerry, Envoyé des États-Un.	Godart de Paris.
	Gertoux des Hautes-Pyrén.	Godart d'Eure-et-Loir.
	Gesnouin du Finistère.	Godofroy de l'Oise.
	Gestas (de), Chev. de Malte.	
	Gibelin.	

	cart ^s .		cart ^s .
Godin , Député.		Gourgaud (le Général).	1
Gohier d'Ille-et-Vilaine.		Gourgue (le M ^{is} de) de Tarn-et-Garonne.	
Gohier (L. G.), Ministre.		Gourlay l'aîné de la L.-Infér.	
Golzart des Ardennes.		Gourlay le jeune <i>idem</i> .	
Gomaire du Finistère.		Goussard, C ^{re} de la Con N ^{le} .	
Gombert, Dép. à l'Ass. const.		Gouttes (l'Abbé), Député à l'Assemblée constituante.	
Gonchon.		Gouvion Saint-Cyr, Ministre.	1
Gonyn de la Haute-Garonne.		Gouy d'Arsty, Dép. à l'A. cons.	1
Gorguereau.	1	Goyet de la Sarthe.	
Gorneau de la Seine.		Grammont (le Duc de), Pair de France.	
Gorsas de Seine-et-Oise.		Grand de la Dordogne.	1
Gossin, Dép. à l'Ass. constit.		Grandmaison de la Gironde.	1
Gossuin du Nord.	1	Granet du Var.	1
Got de l'Orne.	1	Grangeneuve de la Gironde.	
Goudart de Lyon.	1	Grangier, Député.	
Goudelin des Côtes-du-Nord		Granié (Pierre).	
Gouget Cartou Député à l'Assemblée constituante.		Grappe du Doubs.	1
Gouget Deslandes.	1	Grave (de), Ministre.	
Gouget des Hautes-Pyrénées.		Grave (le M ^{is} de), P. de Fr.	
Gouin.		Graverand (le) d'Ille-et-Vil.	
Gouin - Moisant d'Indre-et-Loire.		Gravier des Basses-Pyrénées.	
Goujon (Alex.).		Greffulle, Pair de France.	
Goujon de l'Oise.		Grégoire , Évêque de Blois.	14
Goujon de Seine-et-Oise.		Grégoire de la Seine-Infér.	
Goujon de la Somme.		Grélier de la Loire-Infér.	
Goulard de Seine-et-Oise.		Grenier du Puy-de-Dôme.	2
Goullard, Curé, Député à l'Assemblée constituante.		Grenot du Jura.	
Gouly de l'Île de France.	2	Grignon (le Général).	
Goupil, Maire de Nemours et Coupy.	1	Grignon Bonvallet de Loir-et-Cher.	
Goupil Duclos du Calvados.		Grimod de la Regnière.	
Goupil-Préfelne, Député à l'Assemblée constituante.	1	Grisson de la Meuse.	
Goupilleau, <i>idem</i> .		Grisony (le Comte de) du Gers.	
Goupilleau (Ph. Ch.), Dép.		Gros, Député à l'Ass. cons.	
Goupilleau de Fontenay de la Vendée.		Grosbois, <i>idem</i> .	
Goupilleau de Montaigu, <i>id.</i>		Groscassand Dorimont de l'Ain.	
Goupy avec Goupil.		Grouard, D ^{eur} en droit.	
Gourdan de la Haute-Saône.		Grouvelle, Député.	
		Guadet de la Gironde.	

	carte.		carte.
Guchan des Hautes-Pyrén.		Guimberteau de la Ch ^{te} .	
Gueau de Reversaux.		Guinard de la Lys.	
Guérard de la Quesnerie de la Seine-Inférieure.		Guineau de la Haute-Vienne.	
Guérin du Loiret.		Guines, Gourv. de l'Artois.	
Guérin de la Sarthe.		Guinguené.	1
Guermeur du Finistère.		Guiot des Côtes-du Nord.	
Guesdon de la Manche.		Guiot (Florent) de la Côte d'Or.	
Guesno du Finistère.		Guiraut.	
Guffroy de Seine-et-Marne.	1	Guitard du Cantal.	
Guichard de l'Yonne.		Guitar des Pyrénées-Or.	
Guichard, Avocat à la cour de cassation.		Guites des Pyrénées-Or.	
Guidon.		Guizol d'Inde-et-Loire.	
Guignard Saint-Priest, Min.		Guizot, Professeur.	6
Guilhem, Clermont Lodève, Député à l'Assemblée c.		Gumery du Mont-Blanc.	
Guilhem du Finistère.		Guy-Kersaint, Député.	
Guillard d'Eure-et-Loir.		Guyenot de Châteaubourg.	
Guillaume, Dép. à l'Ass. c.		Guynot Boismenu des C.- du-Nord.	
Guillaume (le Général).		Guyomar des Côtes-du-N.	1
Guillemardet de Saône-et-L.	1	Guyon.	
Guilleminot.		Guyon (A. B.).	
Guillemot de la Côte-d'Or.		Guyon (l'Abbé) Missionn ^{re} .	
Guillerault de la Nièvre.		Guyot Desherbiers, Député de Paris.	
Guillermin de Saône-et-L.		Guyot de la Lozère.	
Guillermy, Député à l'As. c.		Guyton-Morveau de la C.- d'Or.	1
Guillioud de l'Isère.			
Guillon (Aimé), de Lyon.	5		
Guillon (M. N. S.).	2		
Guillot, Député à l'As. c.		Pour ceux qui n'ont pu fournir individuellement un carton.	25

H

Haas du Haut-Rhin.		Harambure (d') de l'Indre.	
Hacquart.		Harcourt (Emmanuel).	
Halgan (le Contre-Amiral) du Morbihan.		Harcourt (le Vicomte d') de Seine-et-Marne.	1
Halma, Principal du Collège de Sédan.		Hardouin de la Sarthe.	
Hannecart de Jemmapes.		Hardy de la Seine-Infér.	
Hapdé, homme-de-lettres.		Harmand d'Arancourt.	
Harambure (le Baron d')		Harmand de la Meuse.	1
Député à l'Ass. const.		Hassenfratz, Profes. à l'école polytechnique.	

Haubersart (le Comte) , Pair de France.		Hervagault (faux Dauphin.)	1
Hausseman de Seine-et-Oise.		Hervier (Charles) , Prêtre.	
Haussez (le Baron d') de la Seine-Inférieure.		Hervin , Député.	
Hautefeuille (le Comte d') du Calvados.		Herwin de la Lys.	
Havard, Maire de Milly.		Heurtault-Lamerville , Dép. à l'Assemble constit.	1
Hay de l'Yonne.		Higonet (le Génér.) du Cant.	
Héart de la Charente-Infér.		Himbert de Seine-et-Marne.	
Hébert , père Duchêne.		Hinard de Toulouse.	
Hebert (le Chevalier) de la Seine-Inférieure.	1	His (Charles).	
Hekel, Professeur d'hist.		Hoche (le Général).	3
Hell du Bas-Rhin.		Hoffelyze (le C ^{te} Théobald) , de la Meurthe.	
Hello des Côtes-du-Nord.		Hohenloë (le Prince de).	
Hely d'Oiselle de la Seine- Inférieure.		Hopsomer de l'Escaut.	
Hémart de la Marne.		Housset de l'Yonne.	
Hennequin de l'Allier.		Hoverlant de Jemmapes.	
Hennet, 1 ^{er} Com. des Fin.		Hua de Seine-et-Oise.	
Henoul.		Hubar de la Meuse-Infér.	
Henri IV.		Hubert.	
Henrion de Pensey, Pd ^t de la Cour de cassation.		Hue , Valet-de-Chambre de Louis XVI.	
Henriot, Commandant de la Garde nationale.		2 Voy. Louis XVI au Temp.	
Henry, Député d'Orléans.		Huerne de Pomereuse de Seine-et-Marne.	1
Henry, Longuève du Loiret.		Huet, Instituteur.	
Henry du Cantal.		Hugau de l'Eure.	
Henrys-Marcilly de la H.-M., avec Henry-Longuève.		Hugot de l'Aube.	
Hentz de la Moselle.		Hugou de Basseville.	2
Hérard de l'Yonne.		Huguet de la Seine.	1
Hérault-Sechelles de S.-et-O.	1	Hulin, Cr ^e du Roi à Avign.	
Herbouville (le Marquis d') , Pair de France.	1	Human du Bas-Rhin.	
Hericart de Thury de la S.	2	Humbert de la Meuse.	
Herluison (l'Abbé).		Humbert de Sesmaisons (le Comte) de la Loire-Inf.	
Hermann du Bas-Rhin.		Humblot-Conté de Saône-et- Loire.	
Hernoux de Dijon.		Hus (Aug.).	
Hernoux de Saint-Jean de l'Osne.		Hus (Charles).	1
		Hyde de Neuville, Ministre.	1
		Pour ceux qui n'ont pu fournir individuellement un carton.	7

I

cart ^s .		cart ^s .
	Ichon du Gers.	Isnard, Ingénieur.
	Ille (Fois) de l'Arriège.	Isnard (Max.) du Var.
	Imbert de l'Isère.	Isoré de l'Oise.
	Imbert-Colomès.	Ivernois (Sir Francis d').
	<i>Voy.</i> Conspirations.	Izoard des Hautes-Alpes.
	Imbert (le Baron d').	Izos des Pyrénées-Orient.
	Ingrand de la Vienne.	
	Isambert, Avocat à Cour de cassation.	Pour ceux qui n'ont pu fournir individuellement un carton.

J

Jac du Gard.	Jaubert (l'Abbé) du Cantal.
Jacob de la Meurthe.	Jaubert de la Gironde.
Jacomín de la Drôme.	Jaucourt, Tribun.
Jacquemart (l'Abbé), Dép. à l'Assemblée constit.	Jaucourt (le Marquis de), Pair de France.
Jacqueminot (J. J.) de la Meurthe.	Jaume Saint-Hilaire.
Jacqueminot (le Colonel) des Vosges.	Javoques de Rhône-et-Loire.
Jacquemont, Tribun.	Jay, homme-de-lettres.
Jacquínot Pamplune.	Jessé (Henri de), Député à l'Assemblée constituante.
Jadot de Saint-Omer.	Jevardat-Fombelle de la H- Vienne.
Jagot de l'Ain.	Jobert de la Marne.
Jalabert des Pyrénées-Or.	Jobez du Jura.
Jallet, Dép. à l'Ass. const.	Jodin de la Meuse.
Jamon de la Haute-Loire.	Johannet du Loiret.
Jan de l'Eure.	Johannot du Haut-Rhin.
Jankovitz (le B ^{on}) de la Meu.	Jollivet de Seine-et-Marne.
Janod du Jura.	Jonquier-David du Gard.
Japhet d'Indre-et-Loire.	Jordan (Camille) du Rhône.
Jard-Panviller des Deux- Sèvres.	Joséphine (l'Impératrice).
Jarry (l'Abbé), ancien Grand Vicaire d'Auxerre.	Josse-Beauvoir de Loir-et- Cher.
Jarry (Alph.).	Joubert (le Général).
Jarry du Calvados.	Joubert Bonnaire de Maine- et-Loire.
Jarry de la Loire-Infér.	Joubert de l'Hérault.
Jarry Desloges.	Joubert, Trésorier des États de Languedoc.
Jars du Rhône.	

carte.

carte.

Jouenne du Calvados.		Joyand (le).	
Jouneau de la Ch ^{te} -Inf.		Jozeau.	
Jourdain d'Ille-et-Vilaine.	1	Jubé, Tribun.	
Jourdain du Haut-Rhin.		Jubié de l'Isère.	
Jourdan l'ainé de Marseille.		Judel d'Eure-et-Loir.	
Jourdan (F.).		Juéry de l'Oise.	
Jourdan des B.-du-Rhône.		Juigné (de), Arch. de Par., Député à l'Ass. const.	1
Jourdan (le Général) de la Haute-Vienne.	1	Julien de Toulouse.	1
Jourdan de la Nièvre.		Julienne Belair.	
Jourde du Puy-de-Dôme.		Jullien, Intend. d'Alençon.	
Journiac de Saint-Méard.		Jullien (M. A.).	
Journu Auber de la Gironde.		Jumel (l'Abbé).	
Jousselin de Loir-et-Cher.		Jurien, Commiss. du Roi.	
Jouvencel de Seine-et-Oise.		Jussieu, de l'Institut.	
Jouvent de l'Hérault.			
Jouye Desroches, Député à l'Assemblée constit.		Pour ceux qui n'ont pu fournir individuellement un carton.	7

K

Kauffmann du Bas-Rhin.		Kléber (le Général).	1
Keidel de Brennes.		<i>Voy.</i> Buonaparte en Égypte.	
Kellermann (le Général).		Klein du Cher.	
Keralio.		Koch du Bas-Rhin, Tribun.	
Keraty du Finistère.	2	Kœclin du Haut-Rhin.	
Kergariou (le Comte) des C.-du-Nord, Pair de Fr.		Kornmann.	
Kergolay (le Comte de) de la Manche, Pair de Fr.		Kosciuszko (le Général).	
Kern du bas Bas-Rhin.		Krieg, Génér.-Comm. à Metz.	
Kersaint de Seine-et-Oise.	2	Krudner (madame).	
Kinnard (Lord).		Pour ceux qui n'ont pu fournir individuellement un carton.	3

L

Labbé du Loiret.		Laborde (Al. de) de la Seine.	2
Labbey de Pompières de l'Aisne.	2	Laborde de Merville, Dép. à l'Assemblée constit.	
Lablache (le Comte de la), Député à l'Ass. const.		Laborde du Gers.	
Lablée, Avocat.		Laborie (le Chevalier).	
Laboissière, Dép. à l'Ass. c.		Labouderie (l'Abbé de la).	
Laboissière du Lot.		Labouillerie (le Baron de) de la Sarthe.	1
Laboissière du Morbihan.		Labouisse (Aug. de).	

Laboullaye de l'Ain.		Laffon de la Gironde.	
Labrousse (mademoiselle). <i>Voy.</i> Dom Gerle.		Laffont Ladebat <i>idem</i> .	1
Labrouste de la Gironde.	1	Lafon (l'Abbé).	
Lacarrière, Député.		Lafont (le Général).	
Lacave.		Lafont de Bramant de la Creuse.	
Lacaze (le Marquis de) de la Gironde.	1	Lafont de Lot-et-Garonne.	
Lacépède, Pair de France.		Laforce (le Duc de), Pair de France.	
Lachabaussière.		Laforest de S.t-Domingue.	
Lachevardière, Vice - Prés. du département de Paris.		Laforest (M. J.).	
Lacheze-Murel de la Loire.		Laforest (le Comte de), Pair de France.	
Lachieze du Lot.		Laforêt.	
Laclaverie du Gers.		Laforêt d'Armaille d'Ille- et-Vilainè.	
Laclos (Choderlos).		Lagarde, Secrétaire général du direct. exécutif.	
Lacombe (madame).		Lagarde (le Comte), Pair de France.	
Lacombe de l'Aveyron.		Lagrange (le C ^{te} de) du Gard.	
Lacombe St.-Mich. du Tarn.	1	Lagrange d'Arles.	
Lacoste, Fournisseur.		Lagrevolle de la Haute-Loir.	
Lacoste, Ministre.		Laharpe, homme-de-lettres.	6
Lacoste, (Jean - Baptiste) du Cantal.	1	Lahary de la Gironde.	1
Lacoste (J. A. de) de la Cha- rente-Inférieure.		Lahaye, Député.	
Lacoste de la Dordogne.		Laidet (le Colonel.)	
Lacoste Montlazier du Lot.		Laignel, Capitaine de Vais.	1
Lacoudraye, Dép. à l'As. c.		Lainé (le V ^{te}), Pair de Fr.	3
Lacour (madame).		Lair Duvaucelles, Député.	
Lacretelle aîné, Dép. de P.	5	Laisné de Villevêque du Lot.	2
Lacretelle le jeune.	10	Lajard de la Seine.	
Lacroix, Député.		Lakanal du Nord.	1
Lacroix de la Haute-Vienne.		Lalande, Prêtre de l'Orat.	1
Lacroix, Président de la sect. de l'Unité.		Lallart du Pas-de-Calais.	
Lacroix, C ^{re} du Cons. exécut.		Lallemand Étud. en droit.	
Lacué de Lot-et-Garonne.	3	Lallemant.	
Ladreyt de la Charière		Lally Tolendal, Pair de Fr.	8
Lafare (le Cardinal Duc de), Pair de France.		Laloi de la Haute-Marne.	1
Lafarge.		Lalouette du Calvados.	
Lafargue de la Gironde.		Lamandé de la Sarthe.	
Lafayette (le général).	5	Lamarche, Député.	
Laffitte de la Seine.	2	Lamare.	
		Lamarque de la Dordogne.	1

	cart ^s .		cart ^s .
Lamarque (le Général).		Larchevêque-Thibaud de St-Domingue.	
Lamarulière (le Comte), P. de France.		Larivière (Henry) du Calvados.	
Lambert, C ^e ordonn.)		Larmagnac de Saône-et-L.	
Lambert de la C.-d'Or.)	1	Laroche, Notaire à Paris.	
Lambert des H.-Alpes.)	1	Larochefoucault de Paris,	
Lambert de Lauterbs.)	1	Député à l'Ass. const.	1
Lambesc (le Prince).		Larochefoucault de Lianc.,	
Lambrechts, Ministre.		<i>idem</i> .	3
Lameth (Alexandre).		Larochefoucault (le Vicomte	
Lameth (Charles).)	1	Sosthènes de) de la Marn.	
Lameth (Théod.).)	1	Larochefoucault (le Duc de),	
Lamoignon (Charl.-Franç.).		Pair de France.	2
Lamoignon Malesherbes.	3	Larochefoucault (le Baron	
Lamoignon (Christian de),		de), Pair de France.	
Pair de France.		Larochefoucault (le Comte	
Lamontagne (Pierre).		Gaëtan de) du Cher.	2
Lamotte (madame).	3	Laroque du Périgord, Dép.	
Lamourette (l'Abbé) de Rh.-et-Loire.		à l'Assemblée constit.	
Lamy, Député à l'Ass. cons.		Larroque Labecede du Tarn.	
Lamy du Puy-de-Dôme.		Lartigue.	
Lancosne (le Marquis de),		Lasale (J. Henri.).	
Pair de France.		Lasnier de Vaussenay, Dép.	
Langlès, Officier du point		à l'Assemble constit.	
d'honneur.		Lasource du Tarn.	
Langlois de l'Eure.		Lassale (le Marquis de).	
Langlois de la Seine-Infér.		Lassale Cezeau du Gers.	
Lanjuinais (le Comte), P.		Lassale de Saint-Domingue.	
de France.	8	Lassée de la Charente.	
Lanthenas de Rhône-et-L.	3	Lastours du Tarn	
Lapanousse, Agent du Gouvern.		Latour, Maréch.-de-Camp.	
ement Français.		Latour d'Auvergne, 1 ^{er} Gre-	
Lapanousse (César) de la S.		nadier de France.	
Lapeyrade (le Vicomte de)		Latour-du-Pin, Ministre de	
de l'Hérault.		la guerre.	
Laplace (le Marquis de),		Latour-du-Pin-Gouvernet,	
Pair de France.		Pair de France.	
Laplaigne du Gers.		Latour-du-Pin la Charce de	
Laplanche de la Nièvre.		Seine-et-Marne.	
Lapotaire du Morbihan.		Latour-Maubourg, Ministre,	
Laqueuille (le Marquis de),		Pair de France.	
Député à l'Ass. const.		Latteur de Jemmapes.	
Larcher, Député.		Laujacq de Lot-et-Garonne.	

Laumont de la Creuse.		Lebon (J. Jh.), Administra- teur du Départ. du Nord.	
Launay du Finstère.		Leborgne de Saint-Doming.	
Launoy de l'Aisne.		Leboucher du Lonchamp	
Laur de l'Hérault.		de l'Orne.	
Lauraguais (le Comte de).	2	Lebret de Saint-Martin de Lisieux.	
Laureau de l'Yonne.		Lebreton (Joachim).	
Laurence de la Manche.		Lebreton d'Ille-et-Vilaine.	1
Laurenceau de la Charente- Inférieure.		Lebreton du Morbihan.	
Laurenceot.		Lebrun, Consul et Archi- Trésorier.	2
Laurencin (le Comte) du N.		Lebrun (Madame).	
Laurent de l'Allier.		Lebrun, Ministre.	1
Laurent du Bas-Rhin.		Lebrun Tossa.	
Laurentie.	1	Lecarpentier de la Manche.	1
Lauriston (le Comte de), Pair de France.		Lecerf de l'Eure.	
Laussat des Basses-Pyr.	1	Leclerc (l'Abbé).	
Lautour-Duchatel de l'Orne.		Leclerc de Loir-et-Cher.	
Lavalée (Esneue).		Leclerc de Beaulieu de la Mayenne.	2
Lavallée (Jh.).	2	Leclerc de Lyon.	
Lavallette, Dir. des Postes.		Leclerc de Maine-et-Loire.	1
Lavallette (Madame).		Leclerc, Député de Paris.	
Lavaux, Avocat.		Leclerc des Vosges.	1
Lavaux (Ch.) de Saint-Dom.	2	Leclercq-Scheppe de Nord.	3
Lavaux (Etienne).	1	Leclere, Architecte.	
Lavicomterie de Paris.	3	Lecointre, Notaire.	
Lavigne (de), Avocat, Dép. à l'Assemblée const.		Lecointre de Versailles.	2
Lavigne de Lot-et-Garonne.		Lecointre Puyravaux des Deux-Sèvres.	1
Lavillegontier (le Comte de), Pair de France.		Lecomte de la Seine-Infér.	
Lavilleheurnois, voy. Consp.		Lecomte de Betz de l'Orne.	
Lavoisier, Dép. à l'As. const.		Leconte Noujou de L.-et-Ch.	1
Law.		Lecourbe (le Général).	
Laya, homme de lettres.		Lecouteux Canteleu, Dép. de Paris.	3
Lebesch de Champsavin d'Ille-et-Vilaine.		Lecurel de la Haute-Saône.	
Leblanc (Aug.).		Lecuret, <i>idem</i> .	
Leblois (Léonard), Député.		Ledanois de l'Eure.	1
Leblond de Saint-Martin.		Ledeist de Botidoux des Côtes-du-Nord.	
Lebœuf du Loiret.		Ledissez-Penanrun du Finist.	
Lebois (René François).		Ledrut (A. L.).	4
Lebon (Joseph) du Pas-de- Calais.	4		

	cart.		cart.
Lefavre, Adjudant-Général.		Lemaréchal de l'Eure.	
Lefauchaux des Vosges.		Lemenuet de la Jugannièrre de la Manche.	
Lefevre Cayet du Pas-de-C.		Lemercier, Banquier.	
Lefevre du Jura.		Lemercier (le C ^{te}), P. de F.	1
Lefevre de Nantes.		Lemerer d'Ille-et-Vilaine.	1
Lefevre de la Seine.		Lemesle de la Seine-Infér.	
Lefevre de la Seine-Infér.		Lemoine (J.-J.).	1
Lefevre-Gineau.		Lemoine du Calvados.	
Lefevre La Boulaye.		Lemoine Desforges.	
Lefevrier du Morbihan.		Lemoine des Mares de la Manche.	
Lefiot de la Nièvre.		Lemonnier.	
Lefollet de la Manche.		Lemontey de Rh.-et-Loire.	
Lefranc des Landes.		Lemore (le Chev.) de la H.-L.	
Lefrancq du Pas-de-Calais.		Lemotheux Daudier de la Mayenne.	
Legal du Port-au-Prince.		Lemoyne de Dieppe.	
Legendre de la Nièvre.		Leneuf.	
Legendre de Paris.		Lenglet du Pas-de-Calais.	
Legendre de la Seine-Infér.		Lenoble (Pierre).	
Legendre, Professeur.		Lenoir, Lieut. de Police.	
Légier des Forêts.	1	Lenoir Laroche, Pair de F.	
Legisugu.		Lenormand (M ^{lle}).	3
Legonidec, Tribun.		Lenormand du Calvados.	
Legorrec des Côtes-du-Nord.		Lenormand de Breteville.	
Legot du Calvados.		Léon Saint-Marcel.	1
Legoupil-Duclos, Tribun.		Léopold d'Eure-et-Loir.	
Legendre de l'Indre.	1	Lepaige.	1
Legrès Duval (l'Abbé).		Lepelletier d'Aulnay de S.- et-Oise.	
Lehir du Finistère.		Lepelletier Rosambo, Pair de France.	
Lehodey.		Lepitre (<i>voy.</i> Louis XVI au Temple).	
Lejeas de la Côte-d'Or.		Leppelletier (Mic.) des Vos.	1
Lejeune de l'Indre.		Leppelletier (Félix).	1
Lejourdan des Bouc.-du-Rh.		Lequinio du Morbihan.	2
Lelay du Finistère.		Leroi de la Seine.	
Leleu de la Ville-aux-Bois, Député à l'Ass. cons.		Lerouge de l'Aube.	
Lelorrain de la Meurthe.		Leroux, Médecin.	
Lemaignen de la Manche.		Leroux du Chatelet du Pas- de-Calais.	
Lemaillaud du Morbihan.		Leroy de l'Eure.	
Lemaire (Henri).			
Lemaître.			
Lémane du Mont-Terrible.			
Lemarchand-Caligny.			
Lemarchand-Gomicourt de la Somme.			

Leroy de l'Orne.		Ligeret de la Côte-d'Or.	
Leroy du Tarn.		Limodin.	
Leroy Boismarié, Tribun.		Limon des Côtes-du-Nord.	
Leroy, Direct. des Contrib.		Lindet (Robert) de la H ^{te} -	
Lesage d'Eure-et-Loir.		Marne.	1
Lesage Sénault du Nord.		Lingay.	
Lescallier (le Bon).		Linguet, Avocat.	10
Lescene des Maisons.	1	Lintz, Député.	
Leseigneur de la Seine-Inf.	1	Lion de la Guadeloupe.	
Lesergeant d'Isbergue, Dép.		Livré, Député à l'Ass. cons.	
à l'Assem. constituante.		Livry (Hippolyte de).	
Lesoinne de l'Ourthe.		Lizon de l'Eure.	
Lespinnasse de la Haute-Gar.		Lobjoy de l'Aisne.	
Lessart (de), Ministre.		Lœuillet, Avocat.	
Lessore.		Lofficial des Deux-Sèvres.	
Lesueur de l'Orne.		Lofficial de la Vendée.	
Lesurques.		Loisel de la Manche.	
Letourneur de la Manc. } Letourneux de la L.-In. } Leuliette.	2 1 1	Loison (le Gal).	
Levallois de la Char.-Infér.		Loisson de Guinaumont de	
Levasseur de la Meurthe.		la Marne.	
Levasseur de la Sarthe.		Loizerolles (de), père.	
Levasseur Dumont.		Loizerolles (de), fils.	
Levavasseur de la Sarthe.		Lolivier de la Meuse.	
Levavasseur de la Seine-Inf.		Lombard de Langres.	3
Lévesque de la Loire-Infér.		Lombard de l'Isère.	
Levis (le Duc de), P. de Fr.	3	Lombard la Chaux du Loiret	
Leymerie.		Loménie-Brienne, Ministre.	1
Leyris du Gard.		Lomet.	
Leyval du Puy-de-Dôme.		Lomont du Calvados.	
Lézardière (le Baron) de la		Lompré, Député à l'Ass. c.	
Vendée.		Lonchamp-Jouenne du Cal.	
Lézay Marnesia du Lot.		Lonqueue d'Eure-et-Loir.	
Lézurier de la Martel (le Bon)		Lorgeril.	
de la Seine-Inférieure.		Louchet de l'Aveyron.	
Lherbette, ancien Notaire.		Louis du Bas-Rhin.	
Lhuillier (A.).		Louis XVI, Roi de France.	
Liautard.		discours et proclam.	3
Liborel du Pas-de-Calais.		lettres et adresses.	2
Lidon de la Corrèze.		journées des 5 et 6	
Liénard.		octobre 1789.	6
Lientaud de Marseille.		journ. des 28 février	
Liger.		et 18 avril 1791.	1
		fuite et arrest. à Var.	5
		jour. du 20 juin 1792.	1

	cart ^s .		cart ^s .
Louis XVI, Roi de France.		Louis XVIII, Roi de France.	
jour. du 10 août 1792		1823	1
et commémoration		1824	2
du même jour.	7	Pièces diverses in-4°..	1
détention au Temple.	3	Histoire.	2
Procès, p. jus.	4	Vic.	2
opinions.	9	Louis (le Baron), Ministre.	2
défense.	6	Louvel.	4
ap. nominaux	2	Louvet (Florent) de la Som.	1
p. diverses.	2	Louvet (J.-Bap.) du Loiret.	1
	23	Louvigny (le Comte de)	
On trouve parmi les opinions,		de la Sarthe.	
celles qui ont été seulement		Louvois (le Marquis de),	
distribuées par les membres		Pair de France.	
de la Convention et celles		Louvot du Doubs.	
qui ont été prononcées aux		Loverdo (le Comte de).	
Jacobins, dans les Sections		Loys, D. ext. de Marseille.	
de Paris, ou simplement pu-		Loyseau d'Eure-et-Loir.	1
bliés par la voie de l'im-		Loysel de l'Aisne.	1
pression.		Loyson (Charles).	
Sous le titre de <i>Défense</i> ,		Lozeau de la Charente-Inf.	1
j'ai ajouté aux plaidoyers		Lucas de la Seine-Infér.	
connus tous les projets pu-		Lucas des Pyrénées-Orient.	
bliés en France et chez		Lucas Bourgerel du Morb.	
l'étranger.		Luce de Lancival.	6
correspondance.	4	Lucia des Pyrénées-Orient.	
pièces diverses in-4°.	3	Lucy de l'Oise.	
— — in-8°.	6	Ludot de l'Aube.	2
Les in-4° contiennent les Lits		Lukner (le Maréchal).	
de Justice tenus par Louis		Lulier.	2
XVI avant 1789.		Lulier, Procureur - Général	
Commém. du 21 janv.	2	près le Départ. de Paris.	
trad. de Richard III.	1	Luminais de la Vendée.	6
éloges funèbres. . . .	6	Luxembourg (le Duc de),	
expiation.	5	Pair de France.	3
vies.	3	Luynes (Albert).	8
documents histor. . .	8	Luzerne (de la) Ministre.	1
Louis XVII.	3	Luzerne (le Cardinal de la),	
Louis XVIII, Roi de France.		Pair de France.	2
1788 à 1813.	2	Lynch (le Comte de), Pair	
1814.	6	de France.	9
1815.	6	Pour ceux qui n'ont pu fournir	
1816.	9	individuellement un carton.	28
1817 et 1818.	2		
1819 et 1820.	1		
1821 et 1822.	1		

M

	cart ^s .		cart ^s .
Mably.		Mallein de l'Isère.	
Macaire des Côtes-du-Nord.		Mallet.	
Macaye (le Vicomte de),		Mallet (le Général).	
Député à l'Ass. const.		<i>Voy.</i> Conspirations.	
Maccarty (le Comte Robert		Mallet du Pan.	5
de) de la Drôme.		Malleville père , Pair de Fr.	1
Machenaud, homme de loi.		Malleville fils, <i>idem.</i>	1
Maciest fils.		Mallouet, Député à l'Ass. c.	3
Madier de l'Ardèche.		Malte-Brun.	2
Madier de Montjau.	1	Maluquet des Basses-Pyr.	
Magneval du Rhône.	1	Malus de l'Yonne.	
Magnien, Admin. des Dom.		Malus et d'Espagnac.	
Magnien (Ant.) de Nem ^{rs} .		Mamert-Couillon de Maine-	
Magnier - Grandpré du Bas-		Loire.	
Rhin.	1	Mandajors.	
Mahul (A.).		Mandar (Théophile).	2
Mahy de Cormeré.		Manini.	
Maignet du Puy-de-Dôme.	2	Mansord du Mont-Blanc,	1
Mailhe de la Haute-Gar.	1	Manuel (C. E.).	
Maillard de Jubainville de		Manuel (Pierre), D. de Par.	4
la Somme.		Manuel de la Vendée.	2
Maillet, Prés. du Trib. rév.		Maquart.	
des Bouches-du-Rhône.		Maquillé de Maine-et-Loire.	
Maillia Garat, Tribun.		Maransin (le Général).	
Mailly (le Comte de), Pair		Marant des Vosges.	
de France.		Maras d'Eure-et-Loir.	
Maine de Biran de la Dord.	1	Marat, Député de Paris.	9
Maingarnaud.	2	Marbot de la Corrèze.	2
Maison (le Général Marquis		Marcandier.	
de), Pair de France.		Marceau (le Général).	
Maisons (le Chevalier de)		Marcellus, Pair de France.	2
de l'Orne.		Marchal de la Sarthe.	
Malartic (le Comte de) de		Marchangy, Avocat-Général.	1
la Seine-Inférieure.		Marchena (Joseph).	
Malassis du Finistère.		Marchoux des Ardennes.	
Malefroid.		Marcorelle de la Haute-Gar.	
Malès de la Corrèze.	1	Marcoz du Mont-Blanc.	
Malet (le Chevalier de).	1	Marec du Finistère.	1
Malherbe, Tribun.		Marechal (M. A.).	} . . . 1
Malibran de l'Hérault.		Marechal (Sylvain).	
Mallarmé de la Meurthe.	1	Marechal (R.).	

	cart ^s .		cart ^s .
Mareschal (Jules).		Massey de la Somme.	
Marescot (le Comte de), Pair de France.	1	Massieu, Évêque et Député de l'Oise.	
Maret, Conseiller-d'État.		Masson de l'Aube.	1
Marey de la Côte-d'Or.		Massuyer de Saône-et-L.	2
Marguerittes (le Baron de), Député à l'Ass. const.		Mathieu de l'Oise.	1
Maribou-Montaut du Gers.		Mathieu de Dombasle.	
Marie-Antoinette, Reine de France.		Maton de la Varennes.	1
Marie-Louise (l'Impératr.). <i>Voy.</i> Buonap., Mariage, et Buonaparte, Roi de Ro.	11	Maubert Jaunc.	
Marignié.		Maubreuil (le Marquis de).	
Marin du Mont-Blanc.		Mauclerc.	
Marin de la Moselle.		Maud'huy de la Moselle.	
Marmont, Conseill.-d'État.		Maudru.	
Marmontel, Député.		Mauduyt de Seine-et-Marne.	
Marquais (Joseph.-Th.)		Maugenest de l'Allier.	
Marquis de la Meuse.		Mauguin de la Côte-d'Or.	
Marragon de l'Aude.		Maupetit de la Mayenne.	
Marraud, Député.	1	Maure de l'Yonne.	
Marron, Ministre protest.		Maurel, Commiss. des G.	
Marsillac, Ad. des Hôpitaux.		Maurel de l'Isère.	
Martainville, homme-de-let.	1	Maury (l'Abbé).	10
Mairtainville (le M ^{is} de), de la Seine-Infér.		Maussion (de) de l'Aisne.	
Martel de l'Allier.		Mayer (de)	
Martial Besse (le Général).		Mayet, Curé, Dép. à l'As. c.	
Martial d'Alby.		Mayeuvre du Rhône.	
Martignac, Ministre.	3	Maynaud-Lavaux de Saô- et-Loire.	
Martin (Aimé).		Mazade de la Haute-Gar.	
Martin (Joseph), Député.		Maziau.	
Martin (J. D.).		Mazière (Adolphe).	
Martin (L. C.).		Méaulle (J. N.) de la L.-Inf.	
Martin de Gray de la H.-S.		Méchin (le Bon) de l'Aisne	1
Martin de Villers de la S.-I.		Méerman (le Comte de), Sénateur.	
Martin Saint-Jean de l'Aude.		Méhée de la Touche.	2
Martineau, Député de Paris.	1	Meilhan (Senac de).	2
Martinel de la Drôme.		Meillan des Basses-Pyr.	1
Martique.		Méjan (Maurice), Avocat.	
Marvaud de la Charente.		Mellinet de la Loire-Inf.	
Massabiau.	1	Membrède de la Meuse-Inf.	
Masséna (le Général).	2	Menard du Gard.	
		Menard-Lagroye de la Sar.	
		Mengin des Vosges.	1
		Menjaud, Agent du Direct.	

	cart ^s .		cart ^s .
Mennais (l'Abbé de la).	6	Milet de Mureau, Député à l'Assemblée const.	
Mennessier de l'Aube.		Milhaud du Cantal.	
Mennesson des Ardennes.		1 Millard de Saône-et-L.	
Menou (le Général).		Millard j ^e .	
Mentor de St.-Domingue.		Millin de l'Institut.	
Menuau de Maine-et-Loire.		Millon.	
Menuret de Chambaud, Méd.		10 Millon de Montherlan, Dép. à l'Assemblée const.	
Mercier de Seine-et-Oise.		Milly, Américain.	
Merian l'aîné.		Milscent, Créole.	
Meric de l'Aude.		Minet, Empl. aux Rel. ext.	
Méricamp des Landes.		Minvielle des Bouch.-du-Rh.	
Mérillhou, Avocat.		3 Miorcec de Kerdanet du Fin.	
Merlet de Maine-et-Loire.		Miot, Conseiller-d'État.	
Merlin de Douai du Nord.		Mirabeau l'aîné (le C ^{te} de).	42
Merlin de Thionville de la Moselle.		Mirabeau le jeune (le M ^{is} de).	2
Merlin (le Général).		Miranda (le Général).	1
Merlino de l'Ain.		Mirande du Cantal.	
Mermoz du Mont-Blanc.		Mirandol (le C ^{te} de) de la Dor.	
Mersan du Loiret.		Mirbeck, Avocat aux cons.	
Mertrud, Professeur.		1 Miron de l'Espinay du Loiret.	
Mestadier de la Creuze.		Missonnet de l'Aube.	
Mettemberg.		1 Mittié fils.	1
Metz du Bas-Rhin.		Moignon de la Marne.	
Metzger du Haut-Rhin.		Moisson Devaux, Député.	
Meunier du Loiret.		Moizen du Lot.	
Mevolhon des Basses-Alpes.		Molé (le Comte), P. de Fr.	1
Meyer (le Général).		Molitor (le Maréc.), P. de Fr.	
Meyer de l'Escaut.		Mollerus des Bouch.-du-Rh.	
Meynard de la Dordogne.		Mollevaut de la Meurthe.	1
Meynaux de Lavaux de S.-et-Loire.		Mollien (le C ^{te} de), P. de Fr.	2
Mezy (de).		Momoro, Administrateur du département de Paris.	
Michaud de l'Ain.		Moncel (le C ^{te} du) de la Manc.	
Michaud du Doubs.		Moncey (le Colonel).	
Michel d'Ille-et-Vilaine.		Monestier de la Lozère.	
Michel (J. Ét).		Monestier du Puy-de-Dôme.	
Michelet de Rochemont de la Loire.		Monget, Tribun.	
Michiels de la Meuse-Infér.		Mongy, Cultivateur.	
Michon de Rhône-et-Loire.		Monier aîné.	
Mignard (Jaq.) de l'Yonne.	1	Monmayou du Lot.	
Mignard, Imprimeur.		Monnel de la Haute-Marne.	
Mignien fils.		Monneron (L.).	

carte.	carte.
Monneron (Pierre) de l'Ille-de-France.	Montréval.
Monneron de l'Ardèche.	Montvert, Maréch.-de-Camp.
Monnin du Haut-Rhin.	Monvel, Artiste dramatique.
Monnin (J. J. L. C.).	Morand des Deux-Sèvres.
Monnot du Doubs.	Moreau (le Général). 5
Monseignat de l'Aveyron.	<i>Voyez</i> Consp. Georges.
Monspey (le Marquis de), Dép. à l'Ass. const.	Moreau de la Meuse.
Montaignac du Puy-de-Dô.	Moreau de l'Yonne. 1
Montalembert (le Baron de), Pair de France.	Moreau de Saône-et-Loire.
1 Montalivet (le Comte de).	Moreau, Conseiller à la Cour des Comptes.
Montané, Présid. du Tribun. révolut. de Rouen.	1 Moreau de Saint-Méry, Dép. à l'Assemblée const.
Montaut Désilles de la Vien.	Morel de la Marne. 2
Montbel (de) Haute-Garon.	Morel de Vindé. 5
Montboissier, D. à l'As const.	Morellet (l'Abbé).
Montbron (le Comte de) de la Haute-Vienne.	Moreton.
Montbrun (le Général).	Morgan.
Montcalm (le Marquis de) de l'Hérault.	Morgan de Belloy de la Som. 1
Montbello (le Duc de).	Morin, Dép. à l'Ass. const.
Montégut des Pyrén.-Orient.	Morin (C. M.).
Monteil de la Lozère.	Morisot de la Côte-d'Or.
Montesquiou (l'Ab.de), Min. 1	Morisset (le Bon) des Deux- Sèvres. 1
Montesquiou Fezensac.	Morisson de la Vendée.
Montesquiou (le Général). 3	Morizot, Avocat.
Montgaillard. 15	1 Mornay (le Baron) de l'Ain.
Montgilbert de Saône-et-L. 1	Mortarioux (le Baron de) de Tarn-et-Garonne.
Montigny.	4 Mortemart (le Marquis de), Pair de France.
Montjoie. 4	Mortereux (le Baron de) du Calvados.
Montlivault.	5 Mortier Duparc de la Sarthe.
Montlozier.	Moses, Banquier.
Montmarie (le Comte de) du Haut-Rhin.	Mosneron l'aîné de la L.-Inf.
Montmignon.	Mosneron de Launay.
Montmorency (Charles de).	Mosqueron fils aîné.
Montmorency-Créqui.	Mostuéjous (le Comte de) de l'Aveyron.
Montmorency (le Vicomte Mathieu de), Ministre. 1	Mouchy (le Duc de) de la Meurthe.
Montmorin, Ministre.	Mougens de Roquefort du Var.
Montpellier de l'Aude.	

	cart ^s .		cart ^s .
Mounier, Dép. à l'Ass. const.	5	Mun (le M ^{is} de), Pair de Fr.	
Mounier (le B ^{on}), P. de Fr.	1	Muraire du Var, Président de la Cour de Cassation.	1
Mourain de la Loire-Infér.		Murard de Saint Roman de l'Ain.	
Mourer de la Meurthe. } Mouricault, Tribun. }	1	Murat, Roi de Naples.	1
Mousnier-Buisson de la H.-V.		Murga, Espagnol.	
Moussaye (le M ^{is}) du Doubs.		Murinais, de la Seine.	
Mouysset de Lot-et-Garon.		Musard de la Côte-d'Or.	
Moy (de), Curé et Député de Paris.		Musquet de la Payne.	
Moyné de Saône-et-Loire.		Musset de la Vendée.	
Muguet de Nanthou, de la Haute-Saône.		Muy (le Comte de), P. de Fr.	
Muller.		Pour ceux qui n'ont pu fournir individuellement un carton.	21
Mulot (l'Abbé).	1		

N

Nairac, Dép. à l'Ass. const.		Noailles (le Vicomte de), Dép. à l'Ass. constit.	
Najac, Conseiller d'Etat.		Noailles (Louis de), <i>idem</i> .	
Nanydre de Genève		1 Noailles (le Comte Alex. de) de la Corrèze.	
Narbonne, Ministre.		Noailles (le Comte Juste de) de la Meurthe.	
Narbonne-Pelet, Pair de Fr.		Noblet des Ardennes.	
Natoire des Bouc.-du-Rhô.		Noé (le Comte de), P. de Fr.	
Naurissart, Dép. à l'As. cons.		Noel Dupayrat de la Dordog.	
Navaille, Vicaire de Lay.		29 Noel (J.-Bapt.) des Vosges.	
Navier de la Côte-d'Or.		4 Nogaret (Félix).	1
Néel Lavigne des Côt.-du-N.		Noguer Malijay des Bouc.- du-Rhône.	
Neker, Ministre.		Normand, Député.	
Neker (Madame).		3 Norvins (de).	4
Nettement, Secrétaire de légation à Londres.		Nougarède Baron de Fayet de l'Hérault.	
Neveu des Basses-Pyrénées.		Noussitou des Basses-Pyrén.	
Ney (le Maréchal).		Noyer, ancien Notaire.	
Nicod de Ronchaud du Jura.		Nugue de l'Isère.	
Nicolai (le C ^{te} de), P. de Fr.		Pour ceux qui n'ont pu fournir individuellement un carton.	4
Nicoleau, Président du département de Paris.			
Nioche d'Indre-et-Loire.			
Niou de la Charente-Infér.			
Noaille (J.-Bapt.) du Gard.			

O

	cart ^s .		cart ^s .
Obelin d'Ille-et-Vilaine.		Orvillers (le Marquis d').	1
Oberkampf de Seine-et-Oise.		Osselin, Député de Paris.	
Olivier Bergevin, Député.		Otard de la Charente.	
Olivier de Vêrac (le Marq.).		Oudart, Présid. du Tribunal criminel de Paris.	
Ollivier (A. L.).		Oudot de la Côte-d'Or.	2
Ollivier, homme de loi.		Oüin (J.-Baptiste).	
Ollivier (le Ch.) de la Drôme.		Ounous (d') de l'Arriège.	
Ollivier de la Seine.		Outrepoint (d') de la Dyle.	
O'Mahony (le C ^{te}). <i>Voy.</i> B ^{te} à Ste-Hélène.		Ouvrard, Munition.-général.	4
Opoix de Seine-et-Marne.		Ozun des Hautes-Pyrénées.	
Orglandes (le C ^{te} d') de l'Orn.		Pour ceux qui n'ont pu fournir individuellement un carton.	3
Orléans (le Duc d'), Député à l'Assembl. constituante.	10		

P

Paccard de Saône-et-Loire.		Papion.	
Pache, Ministre.		Papon (l'Abbé).	6
Pachod, Général de Brig.		Paradis de l'Yonne.	1
Paganel de Lot-et-Garonne.		Pardessus des Bouc.-du-Rh.	1
Page, Commissaire de Saint- Domingue.		Parel-Desperut de la Corrèze.	
Pagès (François).	5	Parent, Dép. à l'Ass. constit.	
Paillot de Loynes de l'Aube.		Pariset de l'Aube.	
Pain (Louis).		Paroletti du Pô.	
Paine (Thomas) du P.-de-C.	2	Partouneaux (le G ^{al}) du Var.	
Palasne-Champeaux, Député à l'Assembl. constituante.		Pas de Beaulieu du Nord.	
Palhier des Basses-Alpes.		Pasquier (le B ^{on}), Ministre.	4
Palissot de Seine-et-Oise.		Pastic de Parentignac (le C ^{te}), Dir. gén. des Haras.	
Pallier des Basses-Alpes.		Pastoret, Pair de France.	3
Palloy.		Pasture (de la) de l'Eure.	
Panat (de), Député.		Pataille de l'Hérault.	
Pange (le Chevalier de).		Paulin Duclos du Cantal.	
Pange (le Marq. de), P. de Fr.		Pautrizel de la Guadeloupe.	
Pankouke.		Pavée de Vandœuvre de l'Aube.	
Pannetier (le Comte), Dép. à l'Assembl. constituante.		Pavie de l'Eure.	
Paoli (le Général).		Pavillon de la Dordogne.	
Papin des Landes.		Pavy du Rhône.	1
		Pawlet (le C ^{te} de), D. à l'As. c.	

	cart ^s .		cart ^s .
Pêcheur de la Moselle.		Petiet, Ministre.	
Pelerin d'Orléans.		Pétion, Maire de Paris.	7
Pelet de la Lozère.		Petit.	
Pelet du Cher.		Petit (Michel Edme) de l'Aisne.	1
Pellerin de Nantes.		Petit de Beauverger (le Bon).	
Pelletier (J.) du Cher.		Petitjean de l'Allier.	
Pellissier des Bouch.-du-Rh.		Petitjean, Notaire.	
Pémartin des Basses-Pyrén.		Petou de la Seine-Inférieure.	
Peneau de l'Indre.		Peyronnet, Ministre.	3
Pénières de la Corrèze.		Peyssonnel, Consul à Smyrne.	1
Pépin Desgrouhette.		Peysard de la Dordogne.	
Pépin (Sylvain) de l'Indre.		Pezous, Dép à l'Ass. constit.	
Péraldi (le Ch.) de la Corse.		Pflieger, du Haut-Rhin.	
Péran.		Phelines, Député à l'Ass. c.	
Pérard (Ch.) de Maine-et-L.		Philibert du Var.	
Péray Villeneuve.		Philippeaux de la Sarthe.	1
Perceval (de) d'Indre-et-L.		Philippe de Dijon (le Comte) de la Haute-Garonne.	
Perée des Hautes-Pyrénées.	1	Philippe du Léman.	
Perès de la Haute-Garonne.	1	Philippes Delleville du Calv.	
Perez (le Baron) du Gers.		Philpin.	
Perier (Augustin) de l'Isère.		Picault de Seine-et-Marne.	1
Perier (Camille) de la Sarth.		Pichegru (le Général).	7
Perier (Casimir) de la Seine.	1	<i>Voyez</i> Consp. Georges.	
Periez de l'Aude.		Picot Desormaux de la Sart.	
Perin de la Moselle, Tribun.		Picot Lacombe du P.-de-Dô.	
Perisse du Luc, Député à l'Assemblée constituante.		Picquédés Hautes-Pyrénées.	
Perlet.		Picquet du Calvados.	
Pernon, Député.	1	Pictet, Tribun.	
Pernon (l'Abbé).		Pie VI.	5
Perny de Villeneuve.		Pie VII.	7
Perouse.		Piédoue d'Héritot du Calv.	
Perreau, Tribun.		Pierret de l'Aube.	
Perreau de la Vendée.		Pierron de la Moselle.	1
Perrée de la Manche.		Piet de la Sarthe.	1
Perrée de Granville <i>idem</i> .		Piette des Ardennes.	
Perret du Morbihan.		Pigault Lebrun.	
Perrigny de Loir-et-Cher.		Piguet de la Haute-Saône.	
Perrin de la Gironde.		Pilastre de Maine-et-Loire.	
Perrin des Vosges.		Pillault de Seine-et-Oise.	
Perrot.		Pille de l'Oise.	
Perrotin de Barmont.		Pillet, Maréchal-de-Camp.	1
Personne du Pas-de-Calais.		Pillet Will.	
Pervinquières de la Vendée.			

	cart ^s .		cart ^s .
Pillon (Charles).		Poncet de la Grave, Cens. r.	
Pina (de) de l'Isère.		Poncet Delpech du Lot.	
Pinckney, Ambassadeur.		Poncin du Nord.	
Pinet aîné de la Dordogne.		Pons de Verdun de la Meuse.	1
Pinteville Cernon de la Mar.		Ponsard du Morbihan.	
Piorry de la Vienne.		Pontaillé, Député.	
Pirault.		Pontard.	
Pirson de Sambre-et-Meuse.		Pontet de la Gironde.	
Pison du Galand, Député à l'Ass. const.	1	Pontgibaud (le Comte de), Pair de France.	
Pithou.	5	Populle de la Loire.	
Pitt.	1	Porcher de Richebourg de l'Indre, Pair de France.	1
Plaichard de la Mayenne.		Portal, Ministre.	1
Planelli de la Valette de l'Is.		Portalis (le Comte), Ministre des Cultes.	2
Plé Beaupré, Député.		Portalis (le Comte), Garde des Sceaux.	2
Pocholle de la Mayenne.		Porte de la Haute-Garonne.	1
Poignot, Dép. à l'Ass. const.		Portiez de l'Oise.	5
Pointe (Noël) de Rh.-et-Lo.	1	Potteau d'Hancardie du No.	
Pointu d'Avignon.		Pottier d'Indre-et-Loire.	
Poirier de Dunkerque.		Pottin de Vauvineux.	
Poiriez de la Somme.		Pougéard Dulinbert de la Charente.	
Poirson de Vesoul.		Pouilly.	
Poisson de la Manche.		Poujol.	
Poitevin du Var.		Poulain Grandpré des Vosg.	3
Poix (le Prin. Duc de), P. de F.		Poullétier, Dir. des Mines.	
Polignac (Madame de).	1	Poulmaire (la Veuve).	
Polignac (le Comte de), Pair de France.		Poultier (François) du Nord.	1
Polignac (le Comte Jules de), Pair de France.		Poupart.	
Polignac (le Comte Char. de), Maréchal-de-Camp.	1	Pouret Roquières de la Manc.	
Pollart de la Seine.		Pous, Curé, D. à l'As. const.	
Polluche du Finistère.		Poyet, Architecte.	
Polverel (de).		Poyféré de Cère des Landes.	1
Pomiès de l'Aveyron.		Pozzo di Borgo de la Corse.	
Pomme de Cayenne.		Pradel (de).	
Pommelles (le Cheval. des).		Pradier.	
Pommereul.		Pradt (l'Abbé de).	30
Pommerol de la Loire.		Praire de la Loire.	
Pompeï du Golo.		Praslin (le Duc de), P. de Fr.	1
Ponce.		Pressac (le Comte de) de Tarn-et-Garonne.	
Poncet, Administrateur des Messageries.			

	cart ^s .		cart ^s .
Pressavin de Rhône-et-L.		Prudhomme.	18
Prévost de la Croix, Député.		Prugnon, Dép. à l'Ass. const.	
Prévost de la Somme.		Prunelé (le Vicomte) du Fin.	1
Prévost Saint-Lucien.		Prunelle de l'Isère.	
Prévost du Puy-de-Dôme.		Pucelle de la Somme.	
Prieur de la Côte-d'Or.	1	Puget Barbantane.	
Prieur de la Marne.		Puisaye, Général Vendéen.	
Princes Français.	3	Puissant, Ordon. de la Mar.	
Princesses Françaises.	4	Puymaurin (le Baron de) de la Haute-Garonne.	1
Proa.		Pyrot de la Moselle.	
Prost du Jura.		Pour ceux qui n'ont pu fournir individuellement un carton.	20
Proust.			
Prouveur du Nord.			

Q

Quatremère de Quincy, } Député de Paris. } ..	2	Quesnel du Calvados.	
Quatremère Disjonval. }		Quiennec du Finistère.	
Quelen (J. Ad.) de la Manc.		Quinette de l'Aisne.	
Queslen (de), Arch. de Paris.	1	Quirot du Doubs.	
Quesné (J. J.).		Pour ceux qui n'ont pu fournir individuellement un carton.	1

R

Rabasse de la Seine-Infér.		Rameau de la Côte-d'Or.	
Rabaut Saint-Etienne, Dép. à l'Ass. cons.	3	Ramel, Adjudant-Général.	
Rabaut le jeune du Gard.		Ramel de l'Aude.	
Rafin d'Uzès.		Ramel de la Loire.	
Raffet (le Colonel).		Ramel Nogaret, Député à l'Assemblée const.	
Raffron, Député de Paris.		Ramond, Député de Paris.	
Ragon Gillet de l'Yonne.		Rampillon de la Vienne.	
Raguideau, Notaire.		Raoul-Rochette de l'Inst.	
Raguse (le Duc de), P. de Fr.	1	Rapinat, C ^{re} en Helvétie.	
Raigecourt (le Marquis de), Pair de France.		Rapp (le Comte), P. de Fr.	
Raillon (l'Abbé).		Rataud de Seine-et-Marne.	
Raimond de Saint-Doming.		Rathsambausen (le Baron), Député à l'Ass. const.	
Rallier d'Ille-et-Vilaine.	1	Ratier de la Charente-Inf.	
Rambaud du Rhône.		Raudot de l'Yonne.	
Rambourg.		Raulin de la Meuse.	
Rambuteau (le Comte de) de Saône-et-Loire.		Ravez de la Gironde.	
		Raybaud, Député.	

	cart ^s .		cart ^s .
Raynal (l'Abbé).	2	Reynaud de St.-Domingue,	
Raynouard du Var.	1	Député à l'Ass. const.	
Réal (Parent) du Pas-de-Calais		Reys.	1
Réal de l'Isère, Cons.-d'Ét.	1	Ribard (Prosp.) de la S.-Inf.	1
Rebecqui.		Riberolles du Puy-de-Dôme.	
Reboul de l'Hérault.		Ribet de la Manche.	
Reboul de Vaucluse.		Riboud de l'Ain.	
Redon, Conseiller-d'État.		Ricard d'Allauch.	1
Redorte (le Comte Maurice Math. de la), P. de Fr.		Ricard de Nismes.	
Regnauld d'Epercy du Jura.		Ricard de Toulon.	
Regnault de Saint - Jean-d'Angely.	3	Ricard v ^e Goujon.	
Regnault Baucaron de l'Aub.		Ricard du Gard.	
Regnault Warin.	8	Ricard (de) de la H.-Gar.	
Regnée du Calvados.		Ricard (le C ^{te}), P. de Fr.	
Regnier (Duc de Massa), Ministre.	1	Richard de la Loire-Infér.	1
Regnier-Hervé.		Richard de Lyon.	
Regnouf de Vains de la Man.		Richard des Vosges.	1
Regourd de Vaxis du Lot.		Richard (Madame).	
Reibel du Bas-Rhin.		Richaud de Seine-et-Marne.	
Reinaud Lascours du Gard.		Richelieu (le Duc de), Min.	2
Renault de l'Orne.	1	Richond de la Haute-Loire.	
Rendu (Ambroise).		Richou de l'Eure.	
Renouard (Augustin).		Ricord du Var.	1
Renouard de Bussière du Bas-Rhin.		Riégo (Raphael del).	
Reuilly (le Comte de), Dép. à l'Assemblée const.		Rieussec du Rhône.	
Reveillère Lépaux, Direct.	1	Riffard St -Martin de l'Ard.	
Reveillère de la Loire-Inf.		Riffault d'Indre-et-Loire.	
Reveillon.	1	Rigaud, Commandant à St.-Domingue.	
Revel.	1	Rigaud de l'Île de la Drôme.	
Reverchon de Saône-et-L.		Riou du Finistère.	1
Rewbell, Directeur.		Riouffe (Honoré), Tribun.	1
Rey, Député à l'Ass. cons.		Riston.	
Rey (M. J.).		Rivarol.	4
Rey, Chanoine, d'Aix.		Rivaud de la Haute-Vienne.	
Rey de Grenoble.	1	Rivière (le Duc de), P. de F.	
Rey Delmas de St.-Doming.		Rivière (M. I.).	
Reymond.		Rivière de l'Aube.	
Reynaud de la H.-Loire.		Rivière de la Corrèze.	
		Rivière de Lot-et-Garonne.	
		Rivolhan des Côtes-du-No.	
		Robécourt de la Somme	
		Roberjot de Saône-et-Loire.	
		Robert, Avocat.	3

cart ^s .		cart ^s .	
	Robert Crachet du Pas-de-C.	Rollin de la Loire-Infér.	
	Robert des Ardennes.	Romainville.	
	Robert de la Côte-d'Or.	Romme du Puy-de-Dôme.	1
	Robert du Morbihan.	Ronsin (Charles-Philippe).	
	Robert, Député de Paris.	Rosny (de) du Pas-de-Cal.	
	Robert du Tarn.	Rossée du Haut-Rhin.	1
	Roberts Wilhelm.	Rossel (de).	
	Robespierre (Maximilien), Dép. de Paris.	Rossi, Député.	
1 1	Robespierre jeune, <i>idem</i> .	Rossignol, Commandant de l'armée de l'Ouest.	
	Robin de l'Aube.	Rotours (le B ^{on} des) de l'Or.	
	Robin, Député de Paris.	Roucher, homme de lettres.	2
	Robin Scevole de l'Indre.	Rouchon de l'Ardèche.	
	Rocca (le Chevalier de).	Rouede de la Haute-Gar.	
	Rochambeau (le Général).	Rougé (le Marquis de) de la Somme.	1
	Roche-Aymont (le C ^{te} de la), Pair de France.	1 Rougé (le C ^{te} de), P. de Fr.)	
	Rohecotte, Chef V déen.	1 Rougier la Bergerie de l'Yo.	
	Rochejaquelin (la), Gén. Ven.	1 Rouhaud de la Charente.	
	Rocheplate, Officier.	Rouhière, Commiss.-Ord. Adjud. de Rapinat.	
	Rocheplatte du Loiret.	Rouillé de Fontaine de la Somme.	
	Roches, Avocat.	1 Roujoux du Finistère.	
	Rodat de l'Aveyron	3 Roume, Commiss.-Ordonn. à Tabago.	1
	Rodet de l'Ain.	Rous de l'Aveyron.	
	Røederer, Député à l'Ass. c.	Rousseau de la Seine.	1
	Roemers de la Meuse-Infér.	Rousseau (J.-J.).	6
	Roffin.	Rousseau (Thomas).	
	Rogé, (Adj.-Général).	1 Roussel de la Meuse.	
	Roger de Saint-Quentin.	1 Rousselin, Commiss. - Nat. dans le Dép. de l'Aube.	
	Roger de la Haute-Marne.	Roussset, homme de loi.	
	Roger-Ducos des Landes.	Roussillon, Dép. à l'Ass c.	
	Roger-Martin de la H.-Gar.	Routeau, Député.	
	Rognat de l'Isère.	1 Rouvelet de l'Aveyron.	
	Rohan (le Cardinal de), Dép. à l'Assemblée const.	1 Roux (Jacques), Prêtre.	
	Rohan (le Duc de), P. de F.	2 Roux des Ardennes.	
	Roland, Caissier.	Roux (de) des B.-du-Rh.	1
	Roland, Ministre.	Roux de la Dordogne.	
	Roland (Madame).	Roux de la H.-Marne.	
	Roland fils, aîné.	Roux de la Borie de la Som.	
	Rolland des B.-du-Rhône.	Rouyer de l'Hérault.	1
	Rolland de la Moselle.		
	Rolland d'Ecerville (le C ^{te}) de Seine-et-Marne.		

	cart ^s .		cart ^s .
Rouyer, Avocat.	1	Rozet de Folmont, Député.	
Rouzet de la Haute-Gar.	1	Ruamps de la Charente-Inf.	1
Rovère des Bouc.-du-Rh.		Ruault de la Seine-Infér.	
Roy (l'Abbé).		Rubat de Saône-et-Loire.	
Roy, Député à l'Ass. const.		Rubigny (Germain).	
Roy (le Comte) de la Seine, Ministre.	5	Rudel du Puy-de-Dôme.	
Roy de Seine-et-Oise.		Ruelle d'Indre-et-Loire.	
Royer, Curé, D. à l'A. const.		Ruhl du Bas-Rhin.	
Royer (Claude), Député à l'Assemblée constituante.		Ruinart de Brimont de la Marne.	
Royer de l'Ain.		Ruperou des Côtes-du-Nord.	
Royer-Collard de la Marne.	2	Russe, Curé de Chavignon.	
Royer de Saône-et-Loire.		Ruteledge, Créole.	1
Royou.	4	Ruty (le Comte), P. de Fr.	
Roze, Député.		Pour ceux qui n'ont pu fournir individuellement un carton.	20

S

Sabatier, Préfet de la Nièv.	1	Saint-Felix, Cr ^e dans la Vend.	
Sabatier de Castres.	1	Saint-Gervais de l'Aude.	
Sabran (le Comte), P. de Fr.		Saint-Gery (le Mis de) du Ta.	E
Sade (de).		Saint-Horent de la Creuse.	
Sage, Directeur de l'Ecole Royale des Mines.		Saint-Huruge (le Marq. de).	
Sageret, Admin. des Théât.		Saint-Just de l'Aisne.	F
Saglio du Bas-Rhin.		Saint-Léger, Cr ^e civil de Saint-Domingue.	
Sahuc, Tribun.		Saint-Luç des Côtes-du-Nor.	
Sainneville (Charrier de).	1	Saint-Marsault de la Char.- Inférieure.	
Saint-Aignan (le Duc de), Pair de France.		Saint-Martin (l'Abbé).	
Saint-Aignan (Aug.) de la Côte-d'Or.		Saint-Martin de l'Ardèche.	
Saint-Aignan de la Dyle.		Saint-Morys (le Comte de).	I
Saint-Amour du P.-de-Cal.		Saint-Paul, Avocat.	
Saint-André (Jean Bon) du Lot.	1	Saint-Priest, Ministre.	
Saint-Aubin.	3	Saint-Priest (le Comte de), Pair de France.	
Saint-Blanquat de l'Arriège.		Saint-Prix (Hector) de l'Ard.	
Saint-Chamans (le Vic. de) de la Marne.	2	Saint-Roman (le Comte de), Pair de France.	3
Saint-Cricq (le Comte de), Ministre.	2	Saint-Simon (Henri).	3
Saint-Cyran.		Saint-Simon (le Comte de).	
		Saint-Vallier (le Comte de), Pair de France.	

	cart ^s .		cart ^s .
Sainte-Albine.		Saurine des Landes.	
Sainte-Aldegonde de l'Aisne.		Sautereau, de la Nièvre.	
Sainte-Aulaire du Gard et de la Meuse.		Sauvigny.	
Sainte-Marie de la Nièvre.	1	Savary de Maine-et-Loire.	1
Sainte-Suzanne (le Général), Pair de France.		Savary (Duc de Rovigo).	9
Sairas des Bouches-du-Rhône		Savornin des Basses-Alpes.	
Sailleval (le Marquis de).		Savoie-Rollin de l'Isère.	1
Salaberry (le Comte de) de Loir-et-Cher.		Say (J -Bapt), Tribun.	1
Saladin de la Somme.	1	Sébastieni (le Général) de la Corse et de l'Aisne.	1
Saladin (le B ^{on}) de la Meurt.		Scellier de la Somme.	
Salaman de l'Aude.		Scey (le Comte de) du Douv.	
Salaville (J. B.).		Schattenmann.	
Salel (Jean-Joseph).		Schauenburg.	
Sales (P. J. de)		Scheffer.	2
Salgues.	8	Scherer (le Général).	1
Salicetti de la Corse.		Schleucher.	
Salis (le Baron) des Arden		Schmits, Dép. à l'Ass. const.	
Salle de la Meurthe.	1	Schoel.	4
Sallé de Chou, D. à l'A. cons.		Schonen de la Seine.	
Salleles du Lot.		Schwendt, Dép. de Strasb.	
Sallengros du Nord.		Sebire d'Ille-et-Vilaine.	
Sallier de la Côte-d'Or.	1	Seconds de l'Aveyron.	
Saligny de la Marne.	1	Sédillez de Seine-et-Marne.	2
Salmon de la Sarthe.		Séguier, Président de la Cour Royale de Paris.	1
Salvandy.	2	Séguin du Doubs.	
Salverte de la Seine.	1	Séguin (Armand).	6
Samary, Curé, D. à l'A. cons.		Séгур (le Comte de), P. de F.	3
Sandoz (le Général).		Séğuret de l'Aveyron.	
Sanlaville de Rhône-et-L.		Seguy du Lot.	
Sanlot Baguenault de la Sci.		Selves, ancien Juge.	5
Santerre (le Général).		Semélé (le Génér.) de la Mos.	
Santo-Domingo.		Sémonville (le Marquis de), Pair de France.	
Sapey de l'Isère.		Senancour (de).	
Saqui (Max.).		Senart (Agent National).	
Sarot, Avocat.		Senbausel de Lot-et-Garon.	
Sarran.	2	Serane de l'Hérault.	
Sarrazin (le Général).	1	Serane, Instituteur.	
Sartelon de la Corrèze.	1	Serclot de la Mayenne.	
Sauer de Maëstrick.		Séré, Négociant.	
Saulnier de la Meuse.		Sergent, Député de Paris.	
Saunac de la Côte-d'Or.		Serre (Joseph) des H.-Alpes.	

	cart ^s .		cart ^s .
Serre (de), Ministre.	2	Solignac (l'Abbé).	
Sers de la Gironde.		Solignac, préposé à la mar-	
Servan, Avocat-Général.	1	que des ouv. d'or et d'ar.	
Servan, Ministre.		Sonthonax de St.-Doming.	1
Serviez (le C ^{al}) des B-Pyr.		Soret de Seine-et-Oise.	
Servonat de l'Isère.		Sossiet de l'Aube.	
Sesmaisons (le Comte Do-		Soubdès du Gers.	
natien de).		Souhait (Julien) des Vosges.	1
Sesmaisons (le Comte Hu-		Souilhié du Lot.	
bert de), Pair de France.		Souillac (le Vicomte de).	
Sesmaisons (M. de) de la		Soulavie.	12
Loire-Inférieure.		Soullignac de la H.-Vienne.	
Setier fils.		Soullier de Vaucluse.	
Sevene, Négociant.		Soult (le Général), Duc de	
Sevestre d'Ille-et-Vilaine.		Dalmatie.	
Sherlock de Vaucluse.	1	Souque du Loiret.	
Siblot (Bruno) de la H.-Saô.		Souton, Direct. des Monn.	
Sicard (l'Abbé).	1	Souwarow (le Général).	2
Sièyes (l'Abbé) de la Sarthe.	5	Sparre (le Comte de), Pair	
Silans de l'Ain.	1	de France.	
Sillery (le Marquis de), Dép.		Spiess, Curé de St.-Pierre-	
à l'Assemblée constit.	1	du-Bois.	1
Silvestre (A. F.).	1	Staël (Madame de).	10
Silvestre de Sacy.	1	Staël (le Baron de).	
Silvy, ancien Magistrat.		Stevenotte de Seine-et-Mar.	
Siméon, Pair de France.	5	Straforello des B.-du-Rh.	1
Simmoneau, Maire d'Etam.		Suchet (le Maréchal), Pair	
Simmoneau de l'Yonne.		de France.	2
Simon de Seine-et-Marne.		Sue, Médecin.	1
Simond du Bas-Rhin.		Suger (l'Abbé).	1
Simonne, Ingénieur.		Suleau.	3
Simonot.	1	Sully (le Duc de).	
Sinetti de Marseille.		Sully (le Comte de), Pair	
Sirey, Avocat.		de France.	
Siriéys de Mayrinhac du Lot.	2	Swerte, Juge du Trib. c ^{el}	
Sismonde de Sismondi.	1	du départ. de la Dyle.	
Smith (J.).			
Sobry, Avocat.		Pour ceux qui n'ont pu fournir	
		individuellement un carton.	14

T

Tabaraud, anc. Prêtre de l'O.	4	Taillandier, Avocat.	
Tabarié (le Vicomte de),		Taillefer de la Dordogne.	
Conseiller-d'État.		Taillevis.	

	cart ^s .		cart ^s .
Tailleyrand (le Prince), P. de France.	3	Tharreau des Deux-Sèvres.	
Tailleyrand, Arch. de Paris.	1	Thébaudières, Député de Saint-Domingue.	
Tailleyrand (le C ^{te} Auguste), Pair de France.		Thellier, homme de loi.	
Talaru (le M ^{is} de), P. de Fr.		Thelu du Nord.	
Tallien de Seine-et-Oise.	1	Thénard de l'Yonne.	
Talon, Député à l'Ass. cons.		Thénard - Dunousseau de la Charente-Inf.	
Talot de Sambre-et-Meuse.		Théos (Cath.) avec Téroigne de Méricourt.	
Tanneguy Leveneur (le C ^{te}) de l'Orne.		Thésan (de) du Gers.	
Taranget du Nord.		Thevenet de Rhône-et-L.	
Tarayre (le Général) de la Charente.		Thevenin du Puy-de-Dôme.	
Tarbé, Ministre des Contr.	1	Thiard (le C ^{te} de) de Saône-et-Loire.	
Tardiveau d'Ille-et-Vilaine.		Thibaudeau de la Vienne.	2
Tardy de l'Ain.		Thibault du Cantal.	1
Tarente (le Maréc. Duc de).	1	Thiboutot (le Marquis de), Député à l'Assemblée c.	
Target, Député de Paris.	1	Thiébauld de la Moselle.	
Tarrible du Gers.		Thierret des Ardennes.	
Tartanac du Gers.		Thiers.	10
Tarte de Sambre-et-Meuse.		Thiesset de la S.-Inf. }	1
Tarteiron de la Gironde.		Thiesset fils (Léon). }	
Tascher (le Comte de), P. de France.		Thill.	
Tastu des Pyrénées-Orient.		Thilorier, Avocat.	
Taveau du Calvados.		Thirat de Saint-Aignan (le Baron), Commis. du Roi.	
Teil (le Baron du) de la Moselle.		Thirion de la Moselle.	
Teisseire (Camille) de l'Is.		Thomany de Saint-Doming.	
Telles d'Acosta.		Thomas de la Marne.	1
Tellier de Seine-et-Marne.		Thomas, Député de Paris.	
Tenon de Seine-et-Oise.		Thoret, Député à l'Ass. c.	
Terme, Député à l'Ass. c.		Thorillon, Député de Paris.	
Ternaux l'aimé de la Seine.	1	Thounens de Sainte-Lucie.	
Téroigne de Méricourt, avec Cath. Théos.	1	Thouret, Député à l'Ass. c.	2
Terral du Tarn.	1	Thouret, Tribun.	
Terrasson de Montleau de la Charente.		Thouvenel de la Meurthe.	
Terrède de l'Orne.		Thuillier.	
Terrier de Saintans du Doub.		Thuriot de la Marne.	
Tessier.		Tilly (le Général).	
Tessier-Olivier d'Indre-et-L.		Tirlet (le G ^{al}) de la Marne.	
		Tissot (Amédée de).	
		Tissot (A. M.), Professeur.	

	cart ^s .		cart ^s .
Tissot de Mornas.		Tremaille (le Duc de la),	
Tixier de la Chapelle de la Creuse.		Pair de France.	
Tocqueville (le Comte de),		Trévisé (le Duc de), Pair	
Pair de France.		de France.	
Tocquot de la Meuse.		Trinquelaque du Gard.	
Tonnellier de St.-Domingue		Tripier de la Seine.	
Topsent de l'Eure.		Troisœufs de l'Escaut.	
Torné, Ev métrop. du Cher.	1	Tronchet, Député à l'As. c.	2
Toudic des Côtes-du-Nord.		Tronchon de l'Oise.	1
Toulangeon (le V ^{te} de), Dép.		Tronjolly de Nantes.	
à l'Assemblée constit.		Tronçon du Coudray, de	
Toulouse Lautrec, <i>idem</i> .		Seine-et-Oise.	1
Toupot de Bévaux de la H.-		Trottier du Cher.	
Marne.		Trotyanne, Député.	
Touquet (ex-Colonel).		Trouffleau.	
Tour du Pin (le Comte de		Trouille du Finistère.	1
la), Ministre.		Trouvé, Tribun.	
Tour du Pin (le Comte de		Truchon (Germain).	
la) Gouvernet, P. de F.		Trudaine.	
Touraille (le Comte de).		Truguet (le Vice-Amiral	
Tournemine (de) du Cant.		Comte), Pair de Fr.	
Tournon (le Comte de),		Trumeau de l'Indre.	
Pair de France.		Try de la Seine.	
Toussaint Louverture.		Tuault du Morbihan.	1
Toustaint de Viray (le C ^{te}	1	Tupinier de Saône-et-Loire.	
de), Député à l'Ass. cons.		Turckhein du Bas-Rhin.	
Tracy (de), <i>idem</i> .		Turgot, Ministre-d'État.	2
Tracy (Vic. de) de l'Allier.		Turmel (de) de la Moselle.	
Tréhard.		Turot (Joseph).	
Tréhouard d'Ille-et-Vilaine.		Turpetin du Loiret.	
Treil - Pardalhan, Député		Turpin, Député à l'Ass. c.	
de Paris.		Turreau de l'Yonne.	
Treillard, Directeur.	2	Pour ceux qui n'ont pu fournir	
		individuellement un carton.	10

U

Uzès (le Duc d').

V

Vachard, Electeur de Paris.		Vaillant (Pierre-Alex.), Com-	
Vacher du Cantal.		missaire-Ordonnateur.	
Vadier de l'Arriège.	1	Vaillant de Bar-sur-Aube.	

cart ^s .		cart ^s .
	Vaillant du Pas-de-Calais.	Vauvillers, Député.
	Valade.	Vayron du Cantal.
	Valant (Joseph Honoré).	Veau d'Indre-et-Loire.
	Valcour (Aristide).	Veilande (le Génér.) des Ard.
	Valence (le Comte de), Pair de France.	Veirieu de la H.-Garonne.
	Valentinois (le Duc de), Pair de France.	1 Vélin (l'Abbé).
	Valette (Ant. de la), Avocat.	Venaille de Loir-et-Cher.
	Vallée de la Meuse.	Vence (le Marq. de), P. de F.
	Vallet, Curé, D à l'As. const.	Verd.
	Vallier, Préfet de la Char.	Verdet, Dép. à l'Ass. constit.
	Valon (le Comte de) de la Corrèze.	Vergennes (le Comte de).
	Vancantfort des Deux-Nèth.	Vergniaud de la Gironde.
	Vandœuvre (de), Maire de Caen.	Vergniaud de Saint-Dominge.
	Vandœuvre (de) de l'Aube.	Verguet (Dom.) D. à l'A. cons.
	Vanhulthem de l'Escaut.	Verhuell (le V.-Am.), P. de F.
	Vankempen du Nord.	Verigny du Calvados.
	Vanrecum de Rhin-et-Mos.	Verlac, homme de loi.
	Vanrhynne.	Vermon des Ardennes.
	Varaigne de la Haute-Marn.	Verne de la Loire.
	Vardon du Calvados.	Verneilh Puiraseau de la Dor.
	Varenne de Feuille.	Verneret du Doubs.
	Varin, Dép. à l'Ass. constit.	Vernier du Jura.
	Varin d'Ille-et-Vilaine.	Vernin de l'Allier.
	Varlet, Electeur de 1792.	Verrières.
	Varon.	Vesin, Tribun.
	Vassal de Montviel de Lot-et-Garonne.	Veymeranges (la Veuve).
	Vasse de l'Aisne.	Vezin, Tribun.
	Vassé (de) de la Vendée.	Vezu de l'Ain.
	Vasselin (G. V.).	Viard, Command. de poste aux Thuil. le 10 août 1792.
	Vast, Cr ^e des Guerres.	Vidocq.
	Vatiménil, Ministre.	Viefville des Essarts, Député à l'Assemblée constituan.
	Vaublanc de Sein-et-Marne, Ministre.	2 Viefville de l'Aisne.
	Vaugiraud (le Comte de), Vice-Amiral.	Vieilliard de la Manche.
	Vauguyon (le Comte de la), Pair de France.	Vieillart de la Marne.
	Vaulchier (le Marquis de), Directeur des Douanes.	1 Viennet.
		3 Viennot de Seine-et-Marne.
		Vignan.
		Vignolles (le Comte de) du Gard.
		2 Vignon de la Meurthe.
		Vignon, Député de Paris.
		Viate, Jure au tribun. révol.

	cart ^s .		cart ^s .
Villain.		Vinet de la Charente-Infér.	
Villar de la Mayenne.		Vinson (l'Abbé).	1
Villaret-Joyeuse du Morb.		Violand du Doubs.	
Villefranche (le Marquis de), Pair de France.	1	Vionenil (le C ^{te} de), P. de Fr.	
Villegontier (le Comte de la), Pair de France.		Viqny de Seine-et-Marne.	
Villèle, Ministre.	10	Virieu, Dép. à l'As. constit.	
Villemain du Morb. } Villemain, Profess. }	1	Vistorte des Côtes-du-Nord.	
Villemanzy (le Comte de), Pair de France.	1	Vitet du Rhône.	
Villemorney, Avocat.		Vogüe (le Comte de), P. de F.	
Villemotte.		Voidel, Dép. à l'Ass. constit.	
Villeneuve.		Voidet, Commis. des guer.	
Villeon (le Contre-Amiral).		Voiron.	
Villers de Loir-et-Cher.	2	Voligny de la Nièvre.	
Villetard de l'Yonne.		Volney, Dép. à l'Ass. const.	1
Villette (le Marquis de).	1	Voltaire.	6
Villiaume.		Vosgien des Vosges.	
Villiers de Longeau de la Côte-d'Or.		Voulland du Gard.	
Vimar de la Seine-Infér.		Voyer (le) d'Argenson du Haut-Rhin.	
Vincens du Gard		Voysin de la Creuse.	
Vincent (le Général).		Voysin de Gartempe de la Moselle.	
		Vuillier du Jura.	
		Pour ceux qui n'ont pu fournir individuellement un carton.	12

W

Wadstrom, Suédois		Williams (David).	
Wandelaincourt, Evêque et Député de la Haut.-Marn.	3	Willot de l'Escaut.	
Wangen (le Bar. de) du B.-R.		Wilson (Robert).	1
Wante, Chef du Bureau des Finances.		Wimpffen (le Général), Dép. à l'Assembl. constituante.	2
Waudin.		Worms.	
Wellington (le Duc de).	1	Woussen du Nord.	
Wendel (de) de la Moselle.		Pour ceux qui n'ont pu fournir individuellement un carton.	1
Westermann (le Général).			

X

Ximenez (Augustin).

Y

cart.

cart.

Ysabeau d'Indre-et-Loire. | | Ysambert, Député.

Z

Zangiacomì de la Meurthe. | | Zollicofer.

L'X, l'Y et le Z ne donnent qu'un carton.

NOTE.

J'ai joint aux cartons *Buonaparte Empereur*, deux satires manuscrites faites contre lui, et intitulées *Buonaparte Consul à vie*, *Buonaparte Empereur*.

Je suis certain qu'elles ont été composées aux deux époques de l'avènement de Buonaparte.

La première commence ainsi :

Français ! c'en est donc fait ! par une main sanglante ,
Nous verrons déchirer la patrie expirante !
Un Corse nous subjuge ; il se rit de nos lois,
Il étouffe nos cris, il usurpe nos droits !
A pas précipités il marche vers le trône !
Consul perpétuel, il ceindra la couronne !

On lit dans la seconde :

Ils étaient trop certains, mes sinistres présages !
L'impudent Dictateur, commandant les suffrages,
Sous son sceptre de fer enchaîna les Français !
Ce dernier attentat a comblé ses forfaits !
Nous sommes asservis ! Il n'est plus de patrie !
Pour des Français quelle honte et quelle ignominie !
Un Pape a consacré ce monstrueux pouvoir !!!
Au milieu de la crise il restait un espoir ;
L'aversion, l'horreur et la haine publique
Poursuivaient le tyran ; sa fureur despotique
N'avait plus aucun frein ; le peuple furieux
Allait briser l'idole en invoquant les Cieux !

A l'aspect du Pontif, le vulgaire stupide
Crut entendre Dieu même, et le
Recula consterné !.... Mais comment, sans frémir,
Un Souverain, un Pape, a-t-il pu consentir
A servir de degré pour envahir un trône,
Et sur un front bénir une couronne ?
Quoi ! le Chef de l'Église, abusant de ses droits,
Lui, Ministre du Dieu par qui règnent les Rois,
Souverain temporel, qui se dit légitime,
Est venu sanctifier un effroyable crime,
Et briser de ses mains le sceptre des Bourbons !
Sur d'Enghien égorgé proclamer d'autres noms !
L'Église a donc deux poids et plus d'une balance,
Un principe nouveau pour chaque circonstance ?
Et, suivant le besoin du prêtre et de l'autel,
Le même acte est louable, ou bien est criminel ?

.
.
.
Le Corse promet tout, si, s'abaissant pour lui,
Rome veut consentir à nous voiler le crime,
A donner à l'Empire un vernis légitime ;
Et Pie VII profanant la mitre et l'encensoir,
Consacre d'un soldat le prétendu pouvoir ;
Il étale à nos yeux la pompe de Saint Pierre,
Sur la foi d'un accord injuste et téméraire !
De ce pacte honteux il recevra le prix.....
Mais le fourbe déjà le paye de mépris ;
Il rit du piège adroit qu'il a voulu lui tendre,
Et dont le fin Pontif n'a pas su se défendre.
Quand il réclamera la foi de son traité,
Le Pape connaîtra la triste vérité.
S'il insiste et s'il veut tout le fruit,
Il sera du tyran l'éclatante victime.
On aura beau le plaindre en cette extrémité,
S'il descend de son trône, il l'aura mérité.

Quel sera désormais le destin de la France ?
Nous briserons sans doute une injuste puissance !
Mais l'onction sacrée abusant l'univers,
Pour quelque temps encor resserrera nos fers ;
Et si l'usurpateur, dans sa fourbe profonde,
Ne méditait déjà de conquérir le monde ;
S'il ne devait périr par ses propres excès,
La faute du Pontif l'élevait à jamais !

.
.
.
Sois moins énorqueilli de tes brillans succès ;
Si tu hasardes tout, tu conduis des Français.
Soldat audacieux plutôt que chef habile,
Tu crois dans tous les temps la victoire facile ;
Tu ne prévois jamais la chance d'un combat.
Si Mars trompe une fois la valeur du soldat,
C'est pour toi le signal d'une entière défaite.
Tu ne connais donc pas la savante retraite

Qui des plus grands guerriers illustra les drapeaux ?
Et Turenne et Chevert , et Jourdan et Moreaux ,
En épargnant le sang remportaient la victoire ;
S'ils se croyaient vaincus , ils pliaient avec gloire ,
Leurs bataillons serrés n'étaient point dispersés ,
A de nouveaux combats ils étaient réservés.
Mais toi , de tes soldats comptant pour rien la vie ,
Jamais assez de sang , au gré de ta furie ,
Ne paya ton triomphe ; et s'il faut reculer ,
Tu n'as rien su prévoir ; au lieu de rassembler
De précieux débris , au trépas tu les livre ,
Et tu penses surtout au soin de leur survivre.
Qu'attendre d'un tel chef ? Ah ! si dans les combats ,
Il doit montrer encor la terreur de son bras ;
S'il doit vaincre les Rois et ravager la terre ,
Jusqu'aux Indes porter les horreurs de la guerre ,
Plus il aura vaincu , plus nous devons trembler !
Il peut , en un seul jour , voir enfin immoler
La fleur de ses guerriers , et , dans une déroute ,
De la France aux Pandours lui-même ouvrir la route ,
Ramener sur ses pas des peuples furieux ,
Qui vengeront sur nous leurs foyers et leurs Dieux !

.
.
.

Qui se fait redouter doit tout craindre lui-même.
Tous les partis lassés , d'une commune voix ,
Invoquent le repos , redemandent les Rois :
Jamais Louis XVIII ne fut plus près du trône.

.
.

SECONDE DIVISION.

MATIÈRES.

A

	cart ^s .
ADMINISTRATION, in-4 ^o	21
in-8 ^o	8
Conseil-d'État	2
ADMINISTRATIONS Départementales et Communales . .	10
Provinciales, in-4 ^o	35
dont 18 manuscrits.	
in-8 ^o	4
AGRICULTURE, in-4 ^o	1
in-8 ^o	17
AGRICULTURE (Sociétés d')	15
Harras	2
AIX (la Ville d')	1
ALMANACH Royal, National, Impérial, etc., depuis son origine (1690) jusqu'à ce jour.	130
ALMANACHS divers	4
Entre autres :	
<i>Almanach</i> de nos Grandes-Femmes. des Aristocrates. des Gens de bien.	
<i>Étrennes</i> aux Amis du bon vieux temps.	
AMNISTIE. <i>Voy.</i> Législation.	
ANGLETERRE	42
<i>Voy.</i> Bulletin de Paris (Journal).	
Diplomatie.	
Mémorial Anti-Britannique (Journal).	
APPELS NOMINAUX	1
ARCHIVES	1
ARLES (la Ville d')	1
ARRÊTÉS des Comités de la Convention.	
<i>Voy.</i> Convention.	
ASSEMBLÉE Constituante	1

ASSEMBLÉES des Notables , in-4°	2
in-8°	1
AVIGNON	7
<i>Voy.</i> Troubles intérieurs.	

B

BASTILLE. <i>Voy.</i> Prisons d'État.	
BATAVES	4
BELGIQUE	17
BIBLIOGRAPHIE	3
BIOGRAPHIE	40
BORDEAUX (la Ville de)	1
BRETAGNE	9

C

CALENDRIER républicain	3
CATÉCHISMES politiques	2
CHAMBRE DES DÉPUTÉS	7
100 jours	2
CHAMBRE DES PAIRS.. . . .	4
100 jours	2
constituée en Cour de Justice	2
CHAMP D'ASILE	2
CLERGÉ, depuis 1787 jusqu'à ce jour, in-4°	12
in-8°	128
Les années qui comprennent presque exclusivement les discussions sur la constitution civile du Clergé offrent,	
1790 9.	
1791 37.	
1792 10.	
CLERGÉ (Biens du Clergé, 1789, 1790, etc.)	5
<i>Voy.</i> Domaines nationaux.	
Célibat des Prêtres	5
Communautés religieuses	5
<i>Voy.</i> Jésuites.	

CLERGÉ. Conciles, ans 6, 7, 9, 10 et 1811.	6
<i>Voy.</i> Journal du Concile national.	
Concordats, an 11, 1817, 1818, 1819 et 1821.	8
Missions.	5
Pamphlets.	2
<i>Voy.</i> Pie VI et Pie VII.	
CLUB monarchique.	1
COCARDES et aut. signes de ralliement.	1
CODE CIVIL (Projets de) antérieurs à la présentation du Code actuel, depuis 1788 jusqu'en l'an 9 .	8
CODE CIVIL, discussions antérieures à la présentation du Code actuel, par ordre alphabét. des matières.	42
CODE CIVIL, Projet et Observ. sur le Projet, in-4°. . .	10
Discussions au Conseil d'État, in-4°.	4
Discussions au Tribunal et au Corps législatif.	8
CODE CRIMINEL, Projet et Observ. sur le Projet, in-4°. . .	10
Instruction, comprenant les discussions sur le Jury, depuis 1789.	16
Partie pénale.	5
Peine de mort.	2
Délits maritimes.	1
Duel.	3
Sacrilége.	5
Usure.	1
CODE DE COMMERCE, Projet et Obs. sur le Projet, in-4°. . .	8
Discussions, in-8°.	5
<i>Voy.</i> Tribunaux de commerce.	
CODE DE PROCÉDURE, Projet et Obs. sur le Projet, in-4°. . .	4
Discussions.	4
<i>Voy.</i> Tribunaux.	
CODE FORESTIER.	3
CODE RURAL, in-4°.	4
in-8°.	3
COLONIES, in-4°.	5
Depuis 1787 jusqu'à ce jour, in-8°.	65
Traite des Nègres.	8
COMITÉ des Recherches.	2
COMITÉS révolutionnaires, in-4°.	1
in-8°.	1
<i>Voy.</i> Nantes.	

COMMERCE, in-4 ^o	2
in-8 ^o	13
Maximum.	4
COMMUNES.	6
<i>Voy.</i> Administrations Départ. et Communales.	
Contributions locales.	
COMPTABILITÉ.	5
COMPTES de la Marine, in-4 ^o	3
des Finances, in-4 ^o	6
des Finances de l'Italie, in fol.	4
des Hospices, in-fol.	4
in-4 ^o	2
des Ministres, in-4 ^o	29
du Trésor, in-fol.	3
<i>Voy.</i> Contributions.	
Militaire, demi-solde, et réforme.	
Invalides.	
Légion d'Honneur.	
Poudres et Salpêtres.	
Pensions.	
COMPTES rendus par les Députés à leurs Commettans, par ordre alphabétique des noms propres.	6
<i>Voy.</i> Députés en mission.	
CONDAMNÉS (Discussions sur les biens des)	3
<i>Voy.</i> Conspirations	
Détenus.	
Procès fameux.	
CONDAMNÉS (liste des).	2
CONSPIRATION Favras.	4
Dusaillant.	1
des 31 mai, 1 ^{er} et 2 juin 1793.	6
du 9 thermidor an 2.	3
Barère et autres.	4
Brottier et Lavilleurnois.	3
des 1 ^{er} et 2 prairial an 3.	2
du 13 vendémiaire an 4.	2
Babœuf et autres.	9
Anglaise.	1
Imbert Colomès.	1

CONSPIRATION du 18 fructidor an 5. | 7 |

Voy.

Carnot.		Jordan (Camille).
Delarue.		Meilhan.

Demerville et autres.	1
du 3 nivôse an 11, in-fol.	5
in-8°.	4
Georges, Pichegru et autres.	8
Mallet	1
du 19 août 1820, in-4°.	5
in-8°.	2

Voy.

Louis XVI, Journ. des 5 et 6 oct. 1789.
des 13 et 28 fév. 1791.
Fuite et arrest. à Varennes.
Journée du 20 juin 1792.
du 10 août 1792.

Procès fameux.

Troubles intérieurs.

CONSPIRATIONS diverses.	8
CONSTITUTION ancienne	1
CONSTITUTION de 1788 à 1792.	28
de 1793.	7
de l'an 3 à l'an 7	10
de l'an 8 à 1813.	5
de 1814, Sénat.	6
Charte.	3
de 1815, Acte additionnel.	5
de 1815, seconde restauration.	2
de 1816 à 1828.	18

On a classé séparément les discussions relatives
aux droits de l'homme, à la sanction royale
et au droit de paix et de guerre.

CONSTITUTION (division du territoire).	8
CONSTITUTION de la Navarre.	1
CONSTITUTIONS batave, cisalpine et romaine.	3
CONTRIBUTIONS, de 1787 à 1829, in-4°.	22

carte.

CONTRIBUTIONS de 1787 à 1829, in-8°. | 96 |

SOUS-DIVISIONS.

CONTRIBUTIONS directes.	6
Amortissement, in-4°.	1
in-8°.	4
Cadastré.	5
Dîme	1
Emprunts.	5
de Guerre.	1
Départementales et Communales, in-4°.	1
in-8°.	4
de Paris, in-4°.	3
Patentes, in-4°.	1
in-8°.	2
patriotique.	3
personnelle et mobilière.	2
CONTRIBUTIONS indirectes, in-4°.	2
in-8°.	4
Boissons.	3
Douanes, in-4°.	3
in-8°.	17
Droit de bac.	1
Droit de passe.	2
Droits de greffe.	1
Droits réunis	8
Fers étrangers.	3
Mérinos..	1
Octroi.	1
Sel.	6
Tabacs, in-4°.	3
in-8°.	7
Timbre et enregistrement.	23
CONVENTION nationale.	3
Arrêtés des comités.	3
CORPS législatif.	5
CRIMES constitutionnels.	1
de la philosophie.	1
de la révolution.	2
des cabinets.	1
des Empereurs d'Allemagne.	1
des Papes.	1

	cart.
CRIMES des Reines.	1
des Rois	1

D

DAUPHINÉ	2
DÉNONCIATIONS, in-4°.	3
in-8°.	11
<i>Voy.</i> Députés en mission.	
Détenus.	
Militaire-accusations.	
DÉPARTEMENS réunis.	4
<i>Voy.</i> Belgique.	
DÉPORTÉS	1
<i>Voy.</i> Clergé.	
DÉPUTÉS en mission, par ordre alphabétique des noms propres.	25
Les faits extraordinaires et historiques abondent dans ce recueil.	
DÉTENUS.	4
DETTE PUBLIQUE, in-4°.	1
in-8°.	28
DICIONNAIRE des lois.	24
DICIONNAIRES des Girouettes et des Immobiliés.	2
DICIONNAIRES divers, dont Dictionnaire des grands hommes et des grandes choses de la Révolution, des Jacobins vivans, etc.	3
DIJON et FLACHAT (Compagnie), in-4°.	1
in-8°.	2
DIPLOMATIE, in-4°.	3
in-8°.	46
Congrès de Rastadt.	3
DIRECTOIRE exécutif	5
Messages du	9
DOMAINE de la Couronne, in-4°.	1
in-8°.	5
DOMAINES Congéables.	3

DOMAINES engagés	2
DOMAINES nationaux.	15
<i>Voy.</i> Clergé (Biens du).	
DOTATIONS	2
DRAGUIGNAN (la Ville de).	1
DRIT d'Aubaine. <i>Voy.</i> Législation.	

E

ECRITS historiques et critiques.	197
--	-----

Voyez

Angleterre.	Jacobins.
Beauchamp.	Jésuites.
Belgique.	Lacretelle jeune.
Bertrand Molleville.	Lafayette.
Bouillé (le Marquis de).	Lameth (Alex.).
Bourrienne.	Lemerer.
Bretagne.	Louis XVI.
Buonaparte.	Lyon.
Burke.	Marie-Antoinette.
Calonne.	Mercier.
Clergé.	Mémoires.
Colonies.	Militaire-Campagnes.
Condé (le Prince de).	Montauban.
Campan (Madame).	Mongaillard.
Conspirations.	Moreau (le Général).
Courtois.	Mounier.
Crimes.	Nancy.
Delacroix, Professeur.	Neker.
Députés en Mission.	Norvins (de).
Desodoars Fantin.	Pagès.
Dulaure.	Pichegru.
Dumas (le Gén. Math.).	Pradt (l'Abbé de).
Dumourier (le Général).	Procès fameux.
Espagne.	Rabaut Saint-Etienne.
Fauche-Borel.	Salgues.
Fréron.	Savary, Duc de Rovigo.
Garat.	Ségur.
Genlis (Madame de).	Souwarow.
Grégoire.	Staël (Madame de).
Guizot.	Thiers.
Hervagault, faux Dauph.	Troubles intérieurs.
Hoche (le Général).	Vendée.

ELECTIONS	cart ^s .
EMIGRÉS, in-4 ^o	69
in-8 ^o	1
	26

SOUS - DIVISIONS.

EMIGRÉS d'Avignon, fugitifs et naufragés.	3
EMIGRÉS (Dettes des)	3
Indemnités	2
Liste des, in-f ^o	3
in-8 ^o	11
Parens des.	4
Radiations.	4
ESPAGNE	30
Colonies.	4

Voy.

Beauchamp.	Lanjuinais.
Buonaparte.	Milit.-Campag.
Fiévée.	Pradt (l'Abbé de).

ÉTATS-GÉNÉRAUX (des) et autres Assemblées nation. . .	18
(Recueil de Pièces originales et auth. sur la tenue des) en 1560, 1576, 1588 et 1614.	18
Ce recueil commence par les cahiers des trois ordres qui ont précédé chaque Assemblée.	
ÉTATS-GÉNÉRAUX convoqués par Louis XVI en 1789.	
in-4 ^o	2
in-8 ^o	19
ÉTAS-UNIS d'Amérique	13

F

FACÉTIES.	2
<i>Voy.</i> Pamphlets.	
FAUBOURGS de Paris.	1
<i>Voy.</i> Troubles intérieurs.	
FÉDÉRATION du 14 juillet.	4
FÉDÉRATIONS des Départemens, in-4 ^o	1
in-8 ^o	1

	cart ^s .
FÉODALITÉ.	10
FERMIERS généraux.	1
FÊTE du 1 ^{er} vendémiaire.	1
de l'Être-Suprême.	1
FÊTES, par ordre alphabétique.	3
nationales, discussions générales et pamph. .	6
<i>Voy.</i> Louis XVI, Commémoration du 10 août et du 21 janvier.	
FINANCES.	24
Banques, in-4°.	2
in-8°.	3

Voy.

Comptes des Finances. des Ministres. du Trésor.	Contributions. Dette publique. Trésorerie nationale.
---	--

FORÊTS nationales.	5
FOURQUEVAUX (affaire).	1
FRANCS - MAÇONS, in-4°.	1
in-8°.	15

G

GÈNES.	1
GENÈVE.	1
GRÈCE (la).	12

H

HONNEURS PUBLICS.	2
<i>Voy.</i> Militaire.	
HOSPICES civils, in-4°.	4
in-8°.	10
<i>Voy.</i> Comptes des Hospices.	

I

INSTRUCTION publique, in-4°.	4
in-8°.	63

INSTRUCTION PUBLIQUE. École polytechnique , in-4° .	2	cartés.
<i>Voy.</i> Journal polytechnique.		
Écoles normales.	9	
Enseignement mutuel.	9	
Lois et instructions.	6	
Prospectus divers.	1	
Sourds et Muets.	2	
ITALIE (Royaume d').	1	

J

JACOBINS , in-4°	2
in-8°	30

Ces Cartons contiennent, en pièces originales, les discours prononcés à la Société de Paris, les adresses et circulaires de la même Société aux Sociétés affiliées, les adresses, circulaires des Sociétés affiliées, et les discours prononcés dans le sein de celles-ci.

Voy.

Barruel (l'Abbé).
 Dictionnaire des Jacobins vivans.
 Journal de la Montagne.
 Journal des Amis de la Constitution.
 Journal des Clubs.
 Journal des Débats et de la Correspond.
 de la Société des Amis de la Constitut.
 Journal des Hommes libres.
 Sabats Jacobites (Journal).

JÉSUITES (Procès contre les) recueillis par Parlement,
 dans l'ordre qui suit :

Besançon. 1	Paris. 3	}	19
Bordeaux. 2	Pau. 1		
Bretagne. 1	Provence. 3		
Dijon. 2	Rouen. 3		
Metz. 1	Toulouse. 2		

JÉSUITES (Recueil de pièces pour et contre les), relatives à leurs procès, à leur expulsion, à leurs

	cart.
discussions avec les Souverains, les Parlemens et les Jansénistes, in-4°.	28
in-12.	110
JÉSUITES. Écrits postérieurs à 1789 jusq. ce jour, in-4°.	2
in-8°.	25
JOURNALISTES.	5
JUGEMENS du Tribunal révolut. de Paris, in-4°.	15
Ce Recueil est officiel.	
Chaque jugement est imprimé à part avec les réquisitoires de Fouquier-Tinville, en entier.	
Le Tribunal révolutionnaire faisait imprimer, chaque jour, un nombre d'exemplaires limité à celui de ses membres et des jurés. Jamais ces jugemens n'ont été vendus ni colportés hors l'enceinte du Tribunal.	
Il a été impossible de les compléter, parce que les juges et les jurés étant souvent remplacés, chacun emportait sa distribution partielle.	
Un seul individu a pu réunir tous les jugemens, c'est le Greffier, qui a conservé sa place depuis l'installation du Tribunal révolutionnaire jusqu'à sa dissolution.	
Je possède la collection du Greffier.	
J'ai comparé cette collection avec celle que M. D., annonçait comme complète. Il lui manquait 80 jugemens.	
<i>Voy.</i> Bulletin du Tribunal révolutionnaire.	
JUIFS, in-4°.	1
in-8°.	11

L

LANDAU (la Ville de)	1
LÉGISLATION.	2
Amnistie	6
Droit d'Aubaine.	1
<i>Voy.</i> Codes.	
LIBERTÉ de la presse	39
LIBERTÉ individuelle	4

	cart.
LUÏGE (la Ville de)	1
LISTES.	1
<i>Voy.</i> Emigrés.	
LOIS (Coll. des) jusqu'au bull., dite Coll. de Baudouin.	64
LOTÉRIES.	3
LYON (la Ville de), in-4°.	1
in-8°.	9

Voy.

Cannuel.	Collot-d'Herbois.
Chabrol.	Dubois-Crancé.
Challier.	Fabvier.

M

MAISONS de prêt et de jeu	4
MARINE, in-4°.	1
in-8°.	8
MARSEILLE (la Ville de)	4
MÉMOIRES relatifs à la Révolution de France, par <i>Berville et Barrière.</i>	120
MÉMOIRES d'un Apothicaire sur la Guerre d'Espagne.	4
MÉMOIRES d'une Contemporaine.	8
MÉMOIRES d'une Femme de qualité sur Louis XVIII, sa Cour et son Règne.	4
MÉMOIRES, Révélations, puisés dans les cartons des Comités de Salut public et de Sûreté générale, par <i>Senart</i> , Agent du Gouvernement révolutionnaire.	1

Voy.

Bertrand Molleville.	Girardin (Stanislas).
Bezenval.	Hugou de Basseville.
Bourrienne.	Joséphine (l'Impératrice).
Campan (Madame).	Lombard de Langres.
Campestre (Madame de).	Louvet.
Condorcet.	Riouffe (Honoré).
Courrier (Paul).	Rolland (Madame).
Dubarri (Madame).	Savary, Duc de Rovigo.
Enghien (le Duc d').	Séguir.
Fauche-Borel.	Suchet (le Maréchal).
Garat jeune.	Vidocq.
Genlis (Madame de).	

MILITAIRE.

	cartes.
ACCUSATIONS, par ordre alphabétique des noms des Militaires accusés, in-4°	4
in-8°	3
ADMINISTRATION, in-4°	4
in-8°	19
ADRESSES faites au nom des Corps.	2
ARTILLERIE.	2
CAMPAGNES, in-4°	9
in-8°	30
Archives de l'Honneur.	3
Dictionnaire des Batailles.	4
Fastes de la Gloire.	5
Siège d'Ancône	2
de Genève.	1
de Mantoue.	1
Victoires et Conquêtes.	27

Voy.

Beauchamp.	Journal militaire.	
Buonaparte.	Kléber.	
Custine.	Landau.	
Davoust.	Masséna.	
Dillon (Arthur).	Menou.	
Dumas (Mathieu).	Miranda.	
Dumouriez.	Montesquiou (le Général).	
Foy (le Général).	Moreau (le Général).	
Hoche (le Général).	Pichegru.	
Jourdan (le Général).	Rossignol.	
Journal de l'armée des Côtes de Cherbourg.	Souwarow.	
Journal de l'armée des Py- rénées-Orientales.	Vendée.	
Journal des Déf. de la Patrie.	Westerman.	
	Wimpfen.	
COMMISSAIRES AUX ARMÉES.		1
COMMISSAIRES des GUERRES.		1
CONGÉS.		1
DIPLOMATIE		2

MILITAIRE.

	cart ^s .
DISCIPLINE et lois pénales.	8
ÉCOLES	1
GARDES du Corps législatif.	1
GARDES du Roi.	4
GARDES françaises.	1
GARDES nationales, in-4 ^o . (1).	1
in-8 ^o	8
GENDARMERIE.	2
HONNEURS et Récompenses, in-4 ^o	3
in-8 ^o	7
HÔPITAUX.	2
INVALIDES, in-4 ^o	1
in-8 ^o	1
LÉGION d'Honneur.	
<i>Voy.</i> Honneurs et Récompenses.	
LOIS, in-fol.	3
in-4 ^o	3
in-8 ^o	2
MALTE (Ordre de).	3
POUDRES et Salpêtres, in-4 ^o	1
in-8 ^o	2
RECRUTEMENT, in-4 ^o	3
in-8 ^o	15
RÉFORMES et demi-soldes, in-4 ^o	6
SERVICES (Etats des Services), in-4 ^o	5
SOLDE et Retraites, in-4 ^o	2
in-8 ^o	2
MINES.	1
MINISTRES	7
MONNAIES	7
<i>Voy.</i> Papier-Monnaie.	
MONTAUBAN (la Ville de).	1

(1) Deux volumes représentant les soixante Drapeaux de la Garde nationale Parisienne.

N

	cart.
NANCY (la Ville de), in-4°.	1
in-8°.	4
NANTES (la Ville de).	2
NAPLES et Sicile	5
<i>Voy. Murat.</i>	
NAVIGATION intérieure, in-4°.	3
in-8°.	14
NISMES (la Ville de).	2
<i>Voy. Troubles intérieurs.</i>	
NOBLESSE	10
NOTABLES (<i>Voy. Procès-verbaux</i>).	
NOTARIAT	3

P

PAMPHLETS, FACÉTIES, par ordre alph. des titres.	53
Chaque carton contient de 40 à 60 pièces.	
La seule nomenclature des titres ferait un volume.	
J'en offre quelques-uns au lecteur.	
A BAS les Jacobins!	
ABJURATION des petites filles jacobites des Départemens à leur maman jacobite de Paris.	
AH! les M . . . , comme ils vendent la Nation!	
AH! vous ne voulez pas rendre vos comptes!	
ALLELUIA (les) de la Révolution.	
..... du Tiers-État.	
AMENDE honorable de l'année 1791.	
..... honorable d'un gros Marq. devenu Tambour.	
ANALYSE du Testament politique de Mandrin.	
APOTHECAIRE patriote, ou découverte importante d'une seringue nationale.	
ARLEQUIN réformateur dans la Cuisine des Moines.	
ARRÊT de sa majesté le Lion en faveur des chevaux, chèvres, lévriers et danois des fugitifs Français.	
ARRÊTÉ des Anguilles de Melun.	

PAMPHLETS, FACÉTIES.

cart.

ASSEMBLÉE des Notables C. . . . du royaume.

AU DIABLE le meilleur !

AVE (l') et le Credo du Tiers-État.

AVIS à la livrée , par un homme qui la porte.

... Au Peuple sur sa Santé politique.

... Aux Aristocrates du côté droit, par un Démocrate
du côté gauche.

... Aux Héros des années 1789 et 1790.

BIBLIOTHÈQUE de la Cour et de la Ville.

BON DIEU ! qu'ils sont bêtes, ces Français !

BOUILLIE (la) pour les Chats.

BOULANGER (le) et la Boulangère.

BULLETIN des Couches de Monsieur Target.

CANAILLE (la) dans les Gens comme il faut. — Les
Gens comme il faut dans la Canaille.CARÈME (petit) pour l'édification des bonnes âmes
Aristocrates.

CARNAVAL politique de 1790.

..... de 1791.

..... Jacobite.

C'EST comme chez nous, Histoire saugrenue, traduite
de l'Allemand.

CHASSE (la) aux Intrigans.

CHEVAUX (les) au Manège.

COMME SI (les).

COMMENT (les).

CONFESSIONS, au nombre de 30, sous divers noms.

CONTRAT de Mariage de Demoiselle Noblesse avec
M. Tiers-État.

CORRESPONDANCE infernale.

CREDO de la Noblesse.

..... du Tiers-État.

DÉCLARATION de Madame Noblesse sur le projet d'al-
liance matrimoniale entre elle et le Tiers-
État.

DÉMISSION (la) du Bourreau de Paris.

DEMOISELLES (les) du Palais-Royal aux Etats-Général.

- DÉNONCEZ-MOI, je m'en f
- DESCRIPTION d'une grande Mascarade Jacobino -
Libérale.
- DIOGÈNE à l'Hôtel-de-Ville.
. Aux États-Généraux.
- ELOGE de la Peur.
- ENRAGÉS (les) aux Enfers.
- ENTERREMENT des Jacobins.
. du Despotisme.
- ESPRIT Français (l'), ou problème à résoudre.
- EXTRAIT des Nouvelles à la main.
. des Registres du Conseil privé de l'Enfer.
- FABRICANT (le) de *Sire*.
- FAGOTS patriotiques.
- FARIBOLES historiques.
- FRANCE (la) existe-t-elle ?
- FRANCE (la) risible.
- FRIPIER (le) national.
- FRITURE (grande) nationale.
- GIROUETTE (la) Française.
- GLORIA in excelsis du Peuple.
- GOBE-MOUCHES (les).
- GUINGUETTE (la) patriotique.
- HISTOIRE de la Princesse Liberté.
. d'une Épingle.
- HOLA ! (les).
- INTROÏBO in altare Dei du Peuple.
- INVENTAIRE des Papiers de M. Target.
- JACOBINS (les) Aristocrates.
- Jam Satis*.
- JE PEUX bien foutre mon avis tout comme un autre.
- J'ÉTOUFFE.
- JOURNÉE (la) de l'Homme en place.
- LAISSEZ-VOUS écorcher, et ne criez pas.

PAMPHLETS, FACÉTIES.

carte.

LETRE des deux Brutus au Peuple Français.

..... du Mufti de Constantinople à l'Abbé Maury.

..... de Polichinelle à ses Compères de la Commission du Culte.

LEVÉE des Scellés, Mausolée et Résurrect. de Target.

LITANIES des Aristocrates.

..... des Jacobins.

..... du Tiers-Etat.

MAGNIFICAT du Tiers-Etat.

MALLE (ma) pour l'autre monde.

MARCHANDS (les) d'Infamies.

MASSILLON, Jacobin.

MÉNAGERIE Nationale.

MORT de l'Abbé Coco.

. . . de dix-huit francs.

. . . du Tiers-Etat.

. . . Testament et Enterrement de M. Target.

MOTION de la pauvre Javotte.

..... des Dames à l'Assemblée nationale.

..... des Dames de la Place Maubert.

..... des Halles.

..... d'un Ane bâti.

MOUCHES cantharides nationales.

Nous devenons capricieux comme des filles entretenues.

Nous sommes tous bêtes, et avec ça nous n'avons pas d'esprit.

NOUVELLE boutique de Patriotisme.

OËUFS (les) de Pâques.

OH ! nous sommes f.....

OH ! que ça va mal !

OH ! que non ! il n'y a pas de cabale !

ON nous endort, prenons-y garde.

Où en sommes nous ?

PARAPLUIE (le) patrimonial.

PARCHEMIN (le) en culotte.

PÈRE Eternel (le) démocrate.

PÉTITION de tous les chiens de Paris à la Conv. nat.

- PEUPLE Français , vous êtes trompé.
 PEUPLE , tu ne sais qu'adorer ou pendre.
 PIÈCE (la) est pire que le trou.
 PIED-DE-NEZ (le) constitutionnel.
 POLICHINELLE Orateur à l'Assemblée.
 POT-POURRI politique.
 PRENEZ votre petit verre.
 QUAND dormirons-nous ?
 QUAND on est à moitié bien , il faut rester comme
 l'on est.
 QUATRE mots au sujet de mille et une sottises.
 QUE de Peines perdues !
 QUE diront-ils demain ?
 RAISON (la) finit toujours par avoir raison.
 RELEVAILLES , Rechute et nouvelles Conceptions de
 M. Target.
 RENDEZ-NOUS nos 18 francs , et pièces relatives.
 ROYAUME à régénérer par Souscription.
 SAIGNÉE (la grande) , suivie d'une application des
 Sangsues.
 SEMAINE sainte , ou Lamentations du Tiers-Etat.
 SEPT Péchés capitaux (les).
 SOIRÉES (les trois) d'un Aristocrate et d'un Démocrate.
 SON (le) de la Trompette.
 SONNETTE (la) du Président.
 SOTTISE (centième) aristocratique : est-ce la dernière ?
 SYNONYMES NOUVEAUX.
 TE DEUM du Tiers-Etat.
 TESTAMENT de la République.
 TÊTE (la) leur tourne.
 TOUT coule , ou la Galimafrée nationale.
 TOUT se découvre à la fin.
 TRENTE-SIX Chandelles et le Nez dessus , vous n'y
 voyez pas.

PAMPHLETS, FACÉTIES.

cart.

TROIS ROIS (les), ou Partage du Gâteau.
 UN mot à l'oreille des honnêtes gens.
 VÉRITÉ (la) aux prises avec les Démagogues.
 VOEU d'un Piéton présenté à l'Assemblée Nationale.
 VOILA une restitution qui vient bien tard.
 VOILA vos Etrennes.
 VOUS y Voilà ! . . . Nous y Voilà ! . . .
 VOYEZ-VOUS ces Bougres là ?

La Collection comprend un très-grand nombre d'autres Pamphlets, Facéties, qu'il faut chercher dans les deux premières divisions, aux articles :

Almanachs.	Duchêne (le père).
Angleterre.	Dumouriez.
Bailly, Maire de Paris.	Facéties.
Barère.	Fêtes nationales.
Barnave.	Foulon.
Beaumarchais.	Fréron.
Bergasse.	Geoffroy, journaliste.
Berthier.	Gerle (Dom.).
Bezenval.	Gobel, (Arch. de Paris).
Bonnesavardin.	Grégoire (l'Abbé).
Bouillé.	Jacobins.
Buonaparte.	Jordan (Camille).
Cagliostro.	Journalistes.
Calonne.	Labrouste (Madem.).
Carrier.	Lafayette (le Général).
Chabot (François).	Lambesc.
Châteaubriand.	Lameth (les).
Clergé.	Lebon (Joseph).
Clermont-Tonnerre.	Magnétisme.
Club Monarchique.	Mallet-Dupan.
Collot-d'Herbois.	Mallouet.
Delaunay, Gouverneur de la Bastille.	Manuel (Pierre).
Desmoulins (Camille).	Marat.
Dictionnaire.	Maury (l'Abbé).
Directoire exécutif.	Merlin de Douay.
Drouet.	Mirabeau l'aîné.
Dubois-Crancé.	Mirabeau le jeune.
	Mounier.

Neker.	Sieyes.
Noblesse.	Sulleau.
Orléans (le Duc d').	Tallien.
Papier-Monnaie.	Target.
Paris.	Terrorisme.
Parlemens.	Théâtres.
Petion, Maire de Paris.	Théophilantropes.
Poésies.	Théos (Catherine).
Raynal.	Vadier.
Reveillère Lépaux.	Villèle, Ministre.
Robespierre (Max.).	Etc., etc., etc.
Rolland, Ministre.	

PAPIER-MONNAIE	20
<i>Voy. Monnaies.</i>	
PARIS, in-4°.	2
Commune de.	9
Sections de.	8
<i>Voy. Procès-verbaux.</i>	
PARLEMENS, in-4°.	3
in-8°.	12
PENSIONS, in-4°.	21
in-8°.	4
Marine, in-4°.	3
<i>Voy. Comptes des Ministres.</i>	
du Trésor.	
Dette publique.	
Militaire-Etats de services.	
Solde (demi-).	
Trésorerie nationale.	
PÉTITIONS et ADRESSES, in-4°.	8
in-8°.	53
PIÉMONT	2
POÉSIES par ordre alphabétique des titres, in-4°.	1
in-8°.	44
On trouve un grand nombre d'autres poésies relatives aux hommes et aux circonstances, dans les cartons.	

Berry (le Duc de).	Buonaparte, Roi de Rome.
Bordeaux (le Duc de).	Charles X.
Buonaparte (Napoléon).	Clergé.

Fêtes nationales.	Marie-Antoinette.	
Grèce.	Maury (l'Abbé).	
Louis XVI.	Mirabeau.	
Louis XVIII.	Parlemens.	
POIDS et MESURES.		5
POLOGNE.		3
	<i>Voy.</i> Kosciusko.	
	Pradt (l'Abbé de).	
PONTS et CHAUSSÉES, in-4°.		2
	in-8°.	5
	<i>Voy.</i> Contributions:	
PORTUGAL		2
POSTES et Messageries.		5
	<i>Voy.</i> Contributions.	
PRISONS, in-4°.		3
	in-8°.	2
PRISONS d'Etat.		1
	Bastille.	10
	Masque de fer.	2
PROCÈS célèbres.		2
PROCÈS des Chauffeurs, in-f°.		3
PROCÈS pour cause de Conspiration et de Trahison, par ordre alphabétique des noms des accusés qui suivent.		8
Barmont (l'Abbé).	Labédoyère (le Colonel).	
Bidault, Comte, Dunoyer et autres (souscrip. nat.).	Lambesc (le Prince).	
Bertrand (le Général).	Lavalette.	
Bonnaire (Maréchal-de-Camp).	Lefevre-Desnouettes (Général).	
Brissot, Vergniaud et autres.	Linois (le C.-Amiral) et l'Adj.- Commandant Boyer.	
Cambronne (le Général).	Michel, Sagès, Salmon et Mosès.	
Caron et Roger.	Plaignier et autres (Conspira- tion de 1816).	
Contremoulin et autres (Epin- gle noire).	Riégo (Raphaël).	
Danton.	Rigau (M ^{al} -de-C.) et Thomassin, Command. de gendarmerie.	
Debelle (Maréchal-de-Camp).	Rosset et autres (Cons. de Lyon).	
Drouot (le Général).	Wilson (Sir Robert).	
Dubarri (Madame).		
Hébert et Consorts.		

Voy.

Bailly, Maire de Paris.	Donadiou (le Général).
Bavoux.	Enghien (le Duc d').
Bezerval.	Excellemans (le Général).
Blanchelande.	Hervagault.
Brissot.	Jugemens du Trib. révolut.
Brune (le Général).	Lebon (Joseph).
Bruneau.	Louis XVI.
Bulletin du Trib. révol.	Louvel.
Cannuel (le Général).	Marat.
Carra.	Marie-Antoinette.
Carrier.	Nantes.
Cazotte.	Orléans (le Duc d').
Charles I ^{er} .	Philippeaux.
Conspirations.	Rolland (Madame).
Custine.	Ney (le Maréchal).

PROCÈS contre les auteurs d'Ecrits périodiques et autres.	4
<i>Voy.</i> Béranger, homme de lettres.	
Pradt (l'Abbé de).	

PROCÈS-VERBAUX.

ASSEMBLÉE des Notables, 1787 et 1788, in-4°	1
in-8°	1
CAHIERS des trois ordres, 1788 et 1789.	10
Résumé des.	3
Esprit des.	2
ELECTEURS de Paris, 1789.	3
ETATS-GÉNÉRAUX avant la réunion des trois ordres en Assemblée nationale et vérification des pouvoirs.	6
ASSEMBLÉE constituante, du 12 juin 1789 au 31 sept- tembre 1791 (6 volumes de tables).	84
PREMIÈRE Assemblée législative, du 1 ^{er} octobre 1791 au 27 septembre 1792 (2 vol. de tables). . . .	19
CONVENTION Nationale, du 21 septembre 1792 au 4 brumaire an 4 (les tables n'ont pas été imprimées).	72
CONSEIL des Anciens et des Cinq-Cents, du 4 brumaire an 4 au 18 brumaire an 8, tables comprises.	139

PROCÈS-VERBAUX.

	cart ^s .
CORPS législatif et Tribunal, du 11 nivôse an 8 au 25 mars 1813, tables comprises. . .	78
CHAMBRE des Pairs, depuis le 4 juin 1814, y compris les cent jours (tables). . .	55
CHAMBRE des Députés, <i>idem</i>	53
SÉANCES mémorables des Assemblées nationales, populaires et des autorités administra- tives, dont les procès-verbaux ont été publiés particulièrement	4
PROCLAMATIONS.	1
PROPHÉTIES.	5
<i>Voy.</i> Gerle (Dom.)	
Journal prophétique.	
Labrouste (M ^{lle}).	
Théos (Catherine).	
PROTESTANS.	9
<i>Voy.</i>	
Clergé. Montauban.	
Nismes. Troubles intérieurs.	
PROTESTATIONS.	1
<i>Voy.</i> Comptes rendus par les Députés à leurs Committans.	
R	
RAPPORTS et Discours.	25
RASTADT. <i>Voy.</i> Diplomatie.	
RÉFUGIÉS.	1
<i>Voy.</i> Espagne.	
S	
SCIENCES et Arts, in-4°.	9
in-8°.	13
Académie ancienne, in-4°.	4
in-8°.	1
Académie de Turin, in-4°.	1
Exposition des produits de l'industrie, in-4°. . .	3

	cart.
SCIENCES ET ARTS.	
Institut, in-4°.	22
in-8°.	5
Magnétisme.	7
Médecine et Chirurgie, in-4°.	2
in-8°.	15
Musées.	6
Prospectus.	2
Sociétés sav. et philant. p. ordre alph.	80
SECOURS publics, in-4°.	1
in-8°.	21
SÉNAT Conservateur	8
SEPTEMBRE (journées des 2 et 3 septembre 1792)	1
Martyrologe de la révolution.	1
Martyrologe national	1
<i>Voy.</i> Guillon. — Martyrs.	
Mémoires par Berville.	
Troubles intérieurs.	
SERMENS.	1
<i>Voy.</i> Clergé.	
Louis XVI Comm. du 21 janv.	
STATISTIQUE, in-4°.	2
in-8°.	18
<i>Voy.</i> Journal de Statistique.	
STRASBOURG (la ville de).	1
SUBSISTANCES, in-4°.	1
in-8°.	10
<i>Voy.</i> Commerce.	
Secours publics.	
SUISSE (la).	5
<i>Voy.</i> Diplomatie.	
SURETÉ générale	12
<i>Voy.</i> Députés en mission.	
Troubles intérieurs.	

T

TERRORISME.	3
---------------------	---

Voy.

Carrier.	Lyon.	
Comités révolutionn.	Montauban.	
Députés en mission.	Nantes.	
Dumont (André).	Septemb. (journ. des 2 et 3).	
Fréron.	Sûreté générale.	
Jacobins.	Tribunaux révolutionnaires.	
Jugemens du Trib. rév.	Troubles intérieurs.	
Lebon (Joseph).		
THÉÂTRE (pièces de) relatives à la révolution, depuis 1788 jusqu'à ce jour, par ordre chronol.		55
THÉÂTRES (Discussions et Pamphlets sur les), in-4°.		2
	in-8°.	12
<i>Voy.</i> Journal des Spectacles.		
Journal des Théâtres.		
THÉOPHILANTROPES.		1
<i>Voy.</i> Fêtes nationales.		
Journal des Théophilantropes.		
TIERS-ÉTAT.		2
<i>Voy.</i> États-Généraux.		
Procès-verbaux.		
TOULON (la Ville de).		1
TOULOUSE (la Ville de)..		1
TRÉSORERIE nationale.		3
<i>Voy.</i> Comptes des Ministres.		
du Trésor.		
Contributions.		
Dette publique.		
Pensions.		
TRIBUNAUX. Organisation, in-4°.		1
	in-8°.	15
Commerce (de).		1
Correctionnels		1
Cour (Haute)		1
Cour de Cassation.		5
Cour des Comptes.		1
Cours prévôtales		1
Criminels.		1

	cart ^s .
TRIBUNAUX de paix	2
Forfaiture.	1
Officiers ministériels.	3
Révolutionnaires.	5
Spéciaux.	2
TROUBLES intérieurs	37

Voy.

Avignon.	Nancy.
Buonaparte.	Nismes.
Conspirations.	Paris.
Député en mission.	Robespierre.
Louis XVI.	Septemb. (journ. des 2 et 3).
Louis XVIII.	Subsistances.
Lyon.	Terrorisme.
Montauban.	Vendée.

V

VENDÉE.	10
-----------------	----

Voy.

Autichamp (d').	Charette.
Beauchamp.	Olivier d'Argens.
Bonchamp.	Rochejaquelin (la).
Bournisseau.	

VIES et ÉLOGES, in-4 ^o	7
in-8 ^o	61

Voy. Biographie.

TROISIÈME DIVISION.

JOURNAUX.

BIBLIOGRAPHIE DES JOURNAUX.

A

ABEILLE (L'), par MM. *Berton*, *Berville*, M^{me} *Dufresnoy* et autres.

Voy. Minerve littéraire.

ABEILLE (L') ALSACIENNE, in-8° (Strasbourg, 1821).

ABEILLE (L') DE LA GIRONDE, in-8°, 1820 (Bordeaux). 1 cart.

ABEILLE (L') DES DEMOISELLES, Journal d'éducation, publié par *Constant Letellier fils*. Elle commence le 1^{er} juin 1826, et est aujourd'hui à son 4^e volume. 4 cart

On souscrit rue Traversière-Saint-Honoré, n° 25.

ABEILLE (L') FRANÇAISE, in-8°, par *Edmond Cordier*. Commence au mois de messidor an 2, une livraison par mois; finit en frimaire an 3, 6^e liv. — Nouv. édit. en l'an 5. . 2 cart.

Bien écrite, contient plusieurs articles curieux sur les Gouvernemens.

L'art. int. des Répub. et des Monarchies (p. 15, du cahier de thermidor an 2), est remarquable. Cet art. et plusieurs autres n'ont point été réimprimés dans la 2^e édition.

ABEILLE (L') HAYTIENNE, Journal politique et littéraire, par *Milcent*, grand in-8°. Commence le 1^{er} août 1817, 24 cahiers par an (imp. au Port-au-Prince). — Paraît 2 fois par mois. 2 cart.

ABEILLE (L') LITTÉRAIRE, Journal de la polit., des sciences et des arts, in-8°, 1^{er} septembre 1806.

ABEILLE (L') LITTÉRAIRE, ou l'Esprit des autres, par *Laurence*, in-8°, octobre 1825, 2 n^{os}.

ABRÉVIATEUR (L') UNIVERSEL, in-4°, par *L. B. Racine* et l'abbé *Brottier* neveu. Commencé le 1^{er} décembre 1792, pour faire suite au *Journal général* de Fontenay qui a été interrompu en novembre 1792.

La première série finit au n° 628 (5^e jour sans-culottide an 2).—Nouvelle série au 1^{er} vendémiaire an 5. — Finit n° 241 (1^{er} prairial an 3). 5 vol.

ACCUSATEUR (L') PUBLIC, in-8°, par *Richer Sérisy*, an 6 et 7, 35 n°s. 3 cart.

J'ai joint à ce Journal les brochures suivantes :

Richer-Sérisy au Directoire.

Réponse par Lœuillet.

Éloge de Richer-Sérisy, auteur de l'Accusateur public de la révolution française.

Conséquences immédiates des écrits de l'Accusateur public de la révolution française.

Le 55^e et dernier n° (de 115 p.) a toujours été fort rare.

Le 13^e n° n'a pas paru. L'auteur l'a remplacé par une livraison sans n°, à la date du 6 thermidor an 7.

Mon exemplaire est suivi d'une table manuscrite.

ACTES, pièces officielles, réglemens et ordonnances relatifs à la Confédération du Rhin, journal distribué par cahiers de 10 feuilles, in-8°, 1808. 12 cahiers. 4 cart.

ACTES DES APÔTRES, (par MM. *Pelletier, Champcenez, Lauraguais, Rivarol, Regnier, d'Aubonne, Béville, Langlois, Bergasse*, et autres), in-8°. Commencent en 1789; finissent au mois d'octobre 1791, d'après l'ordre signifié au nom du Roi par l'intendant de la liste civile 10 cart.

Le Prosp. qu'il faut avoir porte pour épigraphes :

Quid Domini facient, audent cum talis fures.

Liberté gaité, démocratie royale.

La première version est datée : *l'an de la liberté 0*, et intitulée : *les Actes des Apôtres, commencés le jour des morts et finis le jour de la purification.*

Cet Ouvrage se compose de 10 vol. et de 11 nos, du t. 11^e; en tout 511 nos.

Chaque volume commence par un cahier intitulé : *Version*, et finit par un autre qui porte le titre d'*Épilogue*. Ces cahiers sont en sus des numéros. Il faut en outre 6 nos intitulés : *Petits paquets*.

Les 11 nos qui commencent le 11^e volume se trouvent avec peine. On les paye quelquefois un prix exorbitant.

J'ai ajouté plusieurs Brochures relatives aux Actes des Apôtres.

On lit dans le n° 28, p. 13 :

« Louis était, il y a 6 mois, maître de 24 millions de sujets; aujourd'hui » il est le seul sujet de 24 millions de Rois. Reste à savoir comment cette » nation de potentats posera les limites de tant d'Empires, et comment le sujet » pourra obéir à tous ses Souverains. »

ACTES DES APÔTRES, par *Barruel-Beauvert*, in-8°. . . 4 cart.

Ep. : *Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni.*

Commencent le 11 vendémiaire an 5 (2 octobre 1796).

Au second volume prennent le titre, d'*Actes des Apôtres et des Martyrs*.

Le premier volume se compose de 12 nos; le second, d'une introduction de 19 pag. et de 13 nos; le troisième, de 13 nos; le quatrième finit au 9^e n^o (27 août 1797).

N^o 6, tome 2, page 143.

« Les succès de Buonaparte énivrent les troupes, qui font toute sa gloire, au point que les soldats disent publiquement : il sera notre Roi. Si cette fantaisie prenait un caractère sérieux dans un gouvernement devenu militaire, je ne vois plus ce que deviendraient la constitution de l'an 3, et les deux conseils, et le directoire, et les prétentions de..... Quoiqu'il arrive, le Grand-Prêtre Sièyes l'aura prévu; les cases de son pigeonier ne sont-elles pas remplies et étiquetées pour toutes les constitutions présentes et à venir? »

ACTES DES APÔTRES et des Martyrs.

Voy. l'article précédent.

ACTES DES BONS APÔTRES, Journal des Disciples de la Trinité française, c'est-à-dire de la Nation, de la Loi et du Roi, in-8^o, mai 1790, 3 nos, par les auteurs du Journal intitulé : *aux Voleurs!*

ACTES DES CAPUCINS, par une Société d'amis de la révolution, in-8^o, 1790, 3 nos; le troisième, intitulé *le Gardien des Capucins*, ou *l'Apôtre de la liberté*.

ACTES DES MARTYRS, par une Société de bons Apôt. (mai 1797).
Contre le Directoire et Buonaparte, in-8^o, 3 nos.

Le Journal commence ainsi :

« LES CINQ CONTRE UN.

- » Français, pour qui tout est objet d'agiotage,
- » Voulez-vous, par un calcul sage,
- » Assurer le bonheur commun,
- » Et fixer à la fois la fortune et la gloire?
- » Agiotez le Directoire,
- » Et donnez cinq pour un.

Supprimé au 3^e n^o.

ACTIONS HÉROÏQUES, par Léonard Bourdon et Thibaudeau, an 2, 5 nos, et pièces relatives. 1 cart.

A DEUX LIARDS, à deux liards mon Journal, in-8^o. 2 vol.

Commencé le 1^{er} octobre 1791 avec la 1^{re} Assemblée législative. Au n^o 3, s'intitule *le Babillard national*, ou *Journal à deux liards*. Au n^o 10, reprend son 1^{er} titre.

Pour avoir ce Journal complet, il faut 7 mois de 50 nos chacun, et un 8^e mois qui finit au n^o 27.

On trouve difficilement les 7 premiers mois. Je n'ai jamais connu les 27 nos du 8^e, que dans mon exemplaire. Ce sont les plus curieux.

Supprimé le 10 août 1792.

Rédigé dans le genre, mais d'un style plus acerbe que le Journal de la Cour et de la Ville (le petit Gauthier).

Il débute ainsi :

« Je n'emploierai que quelques lignes à me mettre au courant des travaux » de la nouvelle Assemblée nationale. Elle a débuté sur le théâtre du Manège le 1^{er} octobre 1791, l'an 3^e de la révolte, en langage vulgaire l'an » 1791, vérifié ses pouvoirs en deux jours, juré trois fois, insulté le Roi, » la garde nationale, le public, bafoué les ministres, et gagné 150,000 fr. »

Premier mois, n^o 11, p. 2 : « L'Assemblée a renoncé à être honorable et » honorée. J'aime à voir qu'elle se rend justice.

N^o 11, p. 2 : « Les trois quarts et demi du peuple attendent, avec autant » d'impatience que les Aristocrates, l'arrivée des troupes étrangères et des » émigrés. »

Deuxième mois, n^o 50, p. 5 : « Nos révolutionnaires sont fiers d'avoir » réussi à intéresser l'univers entier à les voir pendus.

Il me semble que les *ultra* de 1791 *usaient* bien largement de la liberté de la presse.

AFFICHES DE L'ARISTOCRATIE, ou Journal aristocratique, à l'usage des bons patriotes, in-8^o 1790, 4 n^{os}.

Dans le genre du précédent.

AFFICHES DE LA COMMUNE DE PARIS, in-f^o. placard du 14 juin 1793 au 16 pluviôse an 2, 210 numéros.

Continuent in-4^o par numéros de 4 pages chacun; finissent n^o 248 (30 ventôse an 2). 1 cart.

AFFICHES DE STRASBOURG, du 26 octobre 1788 au 30 décembre 1789, in-4^o. 1 vol.

AFFICHES DU SOIR, in-8^o, 67 n^{os}, commençant le 19 juin et finissant le 18 août 1792. 2 cart.

AFFICHES RÉPUBLICAINES, 1^{er} n^o, 25 fructidor an 4.

Plaisanteries et Sarcasmes contre les Républicains.

ALAMBIC (L') ou le Distillateur Patriote par *Bréar*, in-8^o, 1790. 2 vol.

Ép: *Ignis omnibus idem; Utinam spiritus!*

ALBUM (L'), Journal des Arts, de la Littérature, des Mœurs et des Théâtres, par MM. *Grille* et *Magalon*, in-8^o. Commencé le 19 juillet 1821; interrompu au 136^e r. (25 mars 1823), 3^e n^o du tome 8; repris le 25 novembre 1828, sous le titre d'*ancien Album* etc., tome 8^e, n^o 1. Il commence aujourd'hui son 9^e vol. 9 cart.

(Chaumerot, libraire, Palais-Royal).

ALBUM DE LA CREUSE, 1827.

ALCYON (L'), Études du cercle académique de Marseille, in-8^o, commencé le 1^{er} janvier 1821. 1 cart.

ALERTE! CITOYENS! in-8° : dans le style de Jean-Bart. 2 n^{os}.

ALORS (LES), ou Origine des Mesures révolutionnaires, par *Barrère*, in-8°, an 3, 3 n^{os}.

AMBIGU (L'), ou Variétés littéraires et politiques. Recueil périodique publié les 10, 20 et 30 de chaque mois, par *Peltier*, in-8°, imp. à Londres. Commence le 10 avril 1803, finit en 1815. 30 v.

Il faut plus de 100 vol. pour compléter cet Ouvrage.

AMI DE LA CHARTE DE NANTES ET DU PUY-DE-DÔME, in-f°. 1 cart.

AMI DE LA CONSTITUTION DE 1795, in-4°, 21 n^{os}.

AMI DE LA CONSTITUTION, Correspondance patriotique. *Voy.* Correspondance patriotique.

AMI DE LA CONSTITUTION, ou le Surveillant des pouvoirs constitués, in-4°, 1791 et 1792. Finit n° 202 (13 avril 1792).

AMI (L') DE LA CONVENTION, ou le Défenseur du Peuple, par *Baralère*, in-8° : du 4 au 13 vendémiaire an 3, 13 n^{os} : contre les Jacobins.

AMI (L') DE LA JUSTICE ET DE LA VÉRITÉ. *Voy.* Courtier universel.

AMI (L') DE LA LIBERTÉ, in-4°, fructidor an 7, 3 n^{os}.

AMI (L') DE LA LOI au Peuple, par *Verrières*, in-8° du 1^{er} mai au 4 juin 1791. 6 n^{os}.

AMI (L') DE LA PAIX, in-4°, paraît finir au n° 121, 2 niv. an 8.

AMI (L') DE LA PAIX, ou le Médiateur universel, in-8°, par *Debaudre*; commencé le 10 vendémiaire an 5, 8 n^{os}.

AMI (L') DE LA PATRIE, Journal de la liberté française, par *Coesnon-Pellerin*, in-4°; comm. en l'an 4; f. n° 725, 26 vent. an 6.

AMI (LE VÉRITABLE) DE LA REINE, ou Journal des Dames, par une Société de citoyennes, in-8°, 1790, 4 cahiers de 48 pages chacun.

AMI DE LA RELIGION, DES MOËURS ET DES SCIENCES, in-4°, 15 thermidor an 5.

AMI DE LA RELIGION ET DU ROI, Journal ecclésiast., politique et littéraire, par M. *Picot*. Commencé au mois d'avril 1814; continue et offre, en 1829, une collection de 60 vol. . . . 60 cart.

(Paris, Adrien Leclerc, quai des Augustins, n° 35).

Voy. Journal de la Religion et du Culte catholique.

AMI DE LA RÉVOLUTION ET DES 82 DÉPARTEMENTS, par *Duval et Moreau* 1791. in-8°, 1 cah. de 48 pag. et un supplément de 32.

AMI (L') DE LA RÉVOLUTION, ou Philippiques, 57 n^{os}. Commencé en 1790, fin. le 5 août 1791. 4 cart.

Il faut des supplémens aux 1^{er}, 8^e, 13^e, 14^e et 15^e n^{os}.

AMI DE LA ROYAUTE, par *Robert*, avocat, et les anciens collaborateurs du Fidel Ami du Roi, in-8°.

Commencé le 30 décembre 1818; finit 3^e vol., 4^e liv. sept. 1819. 2 cart.

On trouve dans ce Journal des révélations importantes sur des tentatives faites, à plusieurs reprises, pour sauver Louis XVI, renverser le Direct. et le Gouvernement de Buonaparte.

AMI DE LA VÉRITÉ, Journal du canton de Vaux, in-f° (1823).

AMI (L') DE L'HUMANITÉ. *Voy.* Anti-Fanatique.

AMI DE L'ORDRE, in-4°, an 6.

AMI DE L'ORDRE, par un citoyen de Rennes, avril 1819, in-8°.

Ép: *Il faut un Dieu, des lois, des vertus et des arts.*

AMI DES ARISTOCRATES, in-8°.

AMI DES ARTS, Journal de littérature et de politique, in-4°. Du 15 au 22 frimaire an 6.

AMI DES ARTS, Journal littéraire, d'agriculture et des théâtres (Bordeaux), commencé le 5 août 1819.

AMI DES CAMPAGNES, par une Société de gens de lettres; in-8°, ans 8 et 9.

AMI DES CAMPAGNES, in-f° 1816.

AMI DES CITOYENS, ou Journal pour chacune des classes du peuple, par *Debrière*, in-8° 24 cah. et 1 prosp. 1 cart.

Ep: *Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'yeux.*

Commencé le 1^{er} avril; finit le 16 septembre 1790.

AMI DES CITOYENS, Journal fraternel, par *Tallien*, continué par *Mehée fils*, in-8°; commencé le 5 octobre 1791.

1^{re} Série, 84 n^{os} finissant au 24 vendémiaire an 3.

2^e Série, du 1^{er} brumaire an 3 au 1^{er} ventôse. Le n° 121 prend le format in-4° et le titre de *Spectateur français*, ou *l'Ami des citoyens*; f. au n° 151 (1^{er} germinal an 3). 3 cart.

AMI DES CITOYENS, placard in-f°, 1791, 21 n^{os}.

AMI DES FRANÇAIS, DE LA VÉRITÉ ET DU BON SENS, 1793, in-8°, 2 n^{os}.

AMI (LE VÉRITABLE) des hommes de toutes les nations et de toutes les conditions, par *Loustalot*, 1790, 6 n^{os}.

AMI DES HONNÊTES GENS, ou l'Optimiste, in-8°; du 20 octobre au 2 novembre 1789, 5 n^{os}.

AMI DES JACOBINS, par *Brigandat*, in-8° 1792.

AMI DES JEUNES-GENS, par *Blanchard*, in-8°, an 2.

AMI DES LOIS, ou Mémorial politique et littéraire, par *Poullier*, et autres gens de lettres, in-4°.

Ep: *Nul n'est homme de bien, s'il n'est franchement et religieusement observateur des lois.*

Comm. en l'an 3; finit 11 prairial an 8 (n° 1726). . . 12 cart.

AMI DES MINISTÉRIELS, in-8°, 1791, 4 n^{os}.

Plaisanteries contre les Constitutionnels de 1789.

AMI DES PATRIOTES, ou le Défenseur de la révolution, par *Duquesnoy* (et *Régnauld de Saint-Jean-d'Angély*), in-8°.

1^{re} Série, 48 n^{os}. — 2^e série, 44. Depuis janvier 1791 jusqu'au 4 août 1792. 6 v.

On trouve cet ouvrage difficilement. Les 3 derniers volumes sont à peine connus; ce qui a fait dire qu'il n'y avait que 5 vol. et 56 p. du 4^e.

AMI DES PRINCIPES, ou Journal du Républicain impartial et juste, in-8°, par *Picquenard*. Commencé le 12 vendémiaire; finit le 4^e jour complémentaire an 5. 4 cart.

AMI DES RÉPUBLICAINS, par *Bacqueville*, in-4°, fructid. an 5.

AMI DES THÉOPHILANTROPES, par *Lambert*, in-8°, 20 n^{os}. 1 cart. Du 10 germinal au 15 messidor an 6.

AMI DES VIEILLARDS, dont le produit est consacré aux prêtres non assermentés qui ont atteint l'âge de 60 ans, in-8°, 1791.

AMI DU BIEN, par *Toulouzan*, in-8° (Marseille), une livraison par mois, de 80 pages. 1 cart.

AMI DU BIEN PUBLIC EN FRANCE, par *Luneau de Boisjermain*, in-4°, an 5.

AMI DU BON SENS, dans le département du Haut-Rhin, in-fol., 1816, en allemand et en français.

AMI DU GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN, par *Fantin Désodoars*, in-8°, an 9, 1^{er} et seul n° de 48 pages.

AMI DU GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN, et de tous les honnêtes gens, partisans de l'ordre et de la justice, par *Cottureau*, thermidor an 4, 2 n^{os}.

AMI DU PEUPLE, par *Marat*. *Voy. Publiciste Parisien.*

AMI DU PEUPLE, pour faire suite à l'Ami du Peuple par *Marat*, in-8°. — Jusqu'au n° 68, par *Lebois*. L'auteur date ce dernier numéro du

château de Ham où il avait été transféré la veille (25 ventôse an 5). Continué jusqu'au n^o 72 (16 germinal an 5), par une Société de patriotes et de députés démocrates, sous le titre de *l'Ami du Peuple*, ou *le Démocrate constitutionnel*. In-8^o. 1 cart.

Repris le 5 germ. an 4, in-4^o, sous le titre de *l'Ami du Peuple*, ou *le Défenseur des Patriotes persécutés*, par *Lebois* (embastillé 12 mois).

1^{re} Série, 420 n^{os}. — 2^e Série, 96. — 3^e Série, intitulée: *le Défenseur de la Patrie*, pour faire suite à *l'Ami du Peuple*, par *Lebois*, 54 n^{os}, finissant le 6 fructidor an 7. 5 cart.

AMI (L') DU PEUPLE, par *Leclerc de Lyon*, in-8^o, commencé le 20 juillet, finit le 15 septembre 1793, 24 n^{os}.

AMI (L') DU PEUPLE, par *Lenoble*, in-8^o, du 9 au 18 février 1792, 10 n^{os}.

AMI (LE VÉRITABLE) du Peuple (*Marcandier*), par un sacré B.....de *Sans-Culotte* qui ne se mouche pas du pied, et qui le fera bien voir, in-8^o, mai. — juillet 1793, 11 n^{os}.

AMI (L') DU PEUPLE et *l'Ami du Roi* (an 7), in-8^o.

AMI DU PEUPLE (LE VÉRITABLE), ou *Journal de l'Assemblée nationale et de la Société des Amis de la Constitut.*, in-8^o, 1791.

AMI DU PEUPLE (L'ANCIEN), ou le nouvel *Ami des hommes*, par l'auteur des *Fastes de la Liberté*, in-8^o, vendémiaire an 3, 2 n^{os} de 32 pages chacun.

AMI (L') DU PEUPLE, ou le *Vrai Citoyen* par *Jourdain de Saint-Ferjeux*, in-8^o, octobre 1789, 7 n^{os}.

Contre le parti d'Orléans.

AMI (L') DU ROI, des Français, de l'Ordre, et surtout de la Vérité, par les continuateurs de *Fréron*.

Ce journal a commencé à paraître le 1^{er} juin 1790; il était rédigé par l'abbé *Royou*, *M. Montjoye* et autres. La propriété appartenait à *M. Crapart*, imp.-lib., qui, s'étant brouillé avec MM. *Royou* et *Montjoye*, continua, avec les autres rédacteurs, du 6 août au 6 septembre 1790, époque à laquelle il se réunit à *M. Montjoye*.

Voilà ce qu'on appelle le premier *Ami du Roi*.

Le deuxième, celui de *M. Montjoye*, a commencé le 1^{er} septembre 1790. et a continué jusqu'au 10 août 1792, inclusivement.

Le troisième, rédigé par l'abbé *Royou*, et par son frère *Jacques-Coréentin Royou* (1), commence également le 1^{er} septembre 1790, mais il finit avec le n^o du 4 mai 1792. (l'abbé *Royou* a été décrété d'accusation le 5 mai 1792 par l'Assemblée nationale; il est mort le 22 du même mois.

(1) Le biographe de *M. J.-C. Royou* dit que ce dernier a débuté dans la carrière des lettres par la rédaction du journal *l'Ami du Roi*, conjointement avec son frère l'abbé *Royou*; que l'abbé *Royou* étant tombé malade, *M. J.-C. Royou* fut chargé seul de la rédaction; qu'il avait si bien saisi le style de l'abbé, que les lecteurs ne s'aperçurent point du changement.

Il prétend même que le frère de l'abbé a été le seul rédacteur depuis le 1^{er} septemb. 1790 jusqu'au 4 juin 1792.

M. *Montjoye* a donné, en 1791, une introduction intitulée : *Histoire de la Révolution de France et de l'Assemblée nationale, pour former, avec l'Ami du Roi, un corps complet de l'Histoire du Temps, en 5 parties.*

Voici comment mon exemplaire est composé :

AMI DU ROI, par M. *Montjoye*. — Introduction et le journal, du 1^{er} juin 1790 jusqu'au 10 août 1792 ; ce qui comprend les deux 1^{ers} *Amis du Roi*, 5 vol.

AMI DU ROI, par MM. *Royou*. — Le journal précédent, du 1^{er} juin au 30 août 1790, et celui de MM. *Royou*, depuis le 1^{er} septembre 1790 jusqu'au 4 juin 1792, *inclusivement*. 4 vol.

Les TROIS AMIS DU ROI portent textuellement le même titre, ce qui fait qu'on trouve avec peine un exemplaire où les nos de l'un ne soient pas confondus avec les nos de l'autre. — Voici le moyen de les distinguer :

Celui de M. *Montjoye*, auquel a participé l'abbé *Royou*, est indiqué chez *Crapart* jusqu'au 5 novembre 1790. — Depuis le 6 novembre, indépendamment de l'indication, chez *Crapart*, le titre porte : *l'Ami du Roi*, sous la direction de M. *Montjoye*.

L'AMI DU ROI, de MM. *Royou* est indiqué chez la veuve *Fréron*, rue Saint-André-des-Arts. — Depuis le 1^{er} juillet 1791, il prend pour épigraphe :

Je l'aimais tout puissant, malheureux je l'adore.

Il a éprouvé une interruption, remplacée par un seul n^o, du 25 juillet au 6 août 1791. — Il faut joindre un avis de M. *Royou*, lors de la reprise au 1^{er} sept. 1790.

Je crois que cette notice mettra d'accord les Bibliographes qui se sont crédités jusqu'à ce jour sur la manière de composer un exemplaire de *l'Ami du Roi*. J'avais, comme eux, fait des erreurs. Un heureux hasard m'a mis à même de me rectifier. J'ai puisé mes renseignemens dans la bibliothèque de M. *J.-C. Royou*, et dans l'exemplaire que je possède, exemplaire parfaitement ordonné, accompagné de notes manuscrites, de portraits et de pièces relatives au journal.

L'AMI DU ROI, de MM. *Royou*, a toujours été le plus recherché.

AMI (L') DU ROI, par l'*Ombre de Royou*, in-8^o, 1795.

Ep : *Le ciel est pour les Dieux, la terre pour les Rois.*

AMI (L') DU ROI, par *Desquiron de Saint-Aignan*, in-8^o 25 n^{os}.
Du 1^{er} au 26 avril 1814. 1 cart.

Curieux pour certains détails relatifs à l'invasion de 1814.

AMI (L') DU ROI ET DE LA PATRIE, (Bruxelles), in-f^o (1822).

AMI (L') DU ROI, Journal du Midi, in-4^o, 1816, 136 n^{os}.

AMI DU ROI (le Fidèle), in-f^o, 1815. 1 cart.

ANALYSE DES JOURNAUX, in-4^o. Depuis le 5 floréal jusqu'au 8 fructidor an 5 (1795 n^{os}).

ANALYSE DES PAPIERS ANGLAIS, in-8^o. 1788.

ÂNE (L') DE BALAAM, ou le J^{al} de la ville de Péters, in-8^o, 1783.

ANGE (L') GABRIEL, in-4^o, an 8.

ANGLAIS (L') A PARIS, in-8^o, 1789.

ANNALES BELGIQUES, in-8^o (Gand), commencées en 1817. 1 c.

ANNALES CATHOLIQUES.

Voy. Journal de la religion et du culte catholique.

ANNALES CRITIQUES de littérature et de morale.

Voy. Journal de la religion et du culte catholique.

ANNALES DE FRANCE, in-8°, 1789 et 1790. 1 cart.

ANNALES DE GRAMMAIRE, par *Butet, Lemare* et autres, in-8°,
1819. 1 cart.

ANNALES DE STATISTIQUE, par *Ballois*, in-8°. une liv. par mois,
32 livraisons.

Du 1^{er} floréal an 10, au 1^{er} floréal an 12. 9 cart.

ANNALES DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE, par *Teissier, Rougier-
la-Bergerie, Bosc* et autres, in-8°. 114 cart.

Ce Journal a commencé le 10 prairial an 5, — 21 liv. jusqu'au 10 prairial
an 6, complétant 4 vol. — Interruption jusqu'en l'an 9. — Voir l'avertisse-
ment en tête du 1^{er} vol. de l'an 9. — Depuis cette époque, 12 cah. — 4 vol.
par an, hors l'année 1817, où il n'a paru que 6 cah.

1^{re} Série, an 5 — 1817, incl., 70 vol.

2^e Série, 1818, — 1828, incl., 44 vol.

5^e Série, 1729. — *Annales administratives et scientifiques de l'Agriculture
française*, par MM. *Tessier, Huzard fils* et autres.

Continuent à paraître, chez M^{me} v^e Huzard, rue de l'Éperon, n° 7.

ANNALES DE L'ARCHITECTURE FRANÇAISE, des arts libéraux et
mécaniques, des sciences et de l'indust. in-8°, 1808 à 1819, 27 v.

ANNALES DE L'ASSOCIATION de la Propagat. de la Foi, in-8°.

Commencées en 1825, elles paraissent encore aujourd'hui par liv. dont
le prix varie suivant le nombre de feuilles d'impression; 17 livraisons. 4 cart.
(Chez Beaucé-Rusand, à la librairie ecclés., rue du Pot-de-Fer).

ANNALES de la Calcographie générale, 1806 et 1807, in-8°.
23 n^{os}. 1 cart.

ANNALES DE L'ÉDUCATION, par *Guizot*, 12 liv. par an.

Du 15 avril 1811, au 15 nov. 1813. 5 cart.

ANNALES DE L'INDUSTRIE nationale et étrangère, par *Le Nor-
mand* et de *Moléon*, in-8°. Commencent en 1820. 1^{re} Série finit
au 84^e n^o, avec l'année 1826. 24 vol.

2^e Série, par *Le Normand* seul, finit 1^{er} janvier 1827, 7^e n^o.

En 1828. ANNALES de l'Industrie française et étrangère,
12 n^{os}, par d'autres rédacteurs auxquels M. *Le Normand* a cédé
ses droits. 2 cart.

En 1829. ANNALES de l'Industrie française et étrangère, et
bulletin de l'École centrale des arts et manufactures; continuent.
Béchet, place de l'École de Médecine, n^o 4.

ANNALES DE L'INDUSTRIE manufacturière, agricole et commerciale, par *de Moléon* seul. Commencent au 1^{er} janvier 1827; au 7^e n^o, Recueil industriel, agricole et commercial. 30 n^{os}. 7 cart. Cont. — *Bachelier*, quai des Augustins, n^o 25.

ANNALES DE LA JEUNESSE, par MM. *Azaïs*, *Bouilly*, *Rougemont* et *Lefèvre*, in-12, 7 cali. avril. — juin 1817. . 1 cart.

ANNALES DE LA HAUTE-VIENNE, in-4^o, 1816.

ANNALES DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS, par MM. *Quatremère de Quincy*, *Vanderbourg*, *Raoul-Rochette*, *Abel Remusat*, *Mollevault*, *Nodier* et autres hommes de lettres.

Au tome 5^e, n^o 53 : *Annales de Littérature*, *Journal de la Société des Bonnes Lettres*. — au n^o 134, reprend son titre primitif, 442 n^{os}. 34 vol.

Ce Journal a cessé de paraître le 1^{er} avril 1829.

ANNALES DE LA POLITESSE, ou Journal des Mœurs publiques, par *Gallet*, in-8^o., an 12.

ANNALES DE LA RELIGION, ou Mémoires pour servir à l'histoire du 18^e siècle, par une Société d'Amis de la Religion et de la Patrie (MM. *Grégoire*, *Royer*, *Mauviel*, *Lanjuinais* et autres). an 3.—an 11. 1795.—1803. 18 vol.

ANNALES DE LA RELIGION ET DU SENTIMENT, in-8^o, 1791 et 1792.

ANNALES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, in-4^o, du 1^{er} décembre 1792 au 30 frimaire an 8 15 vol.

ANNALES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, par *Leschevin* et *Jean Charles Lavaux*, in-8^o, an 3.—an 7. 6 vol.

ANNALES DE LA RÉVOLUTION, ou Rec. de pièces authentiques et d'extraits des procès-verbaux faits à l'hôtel-de-ville de Paris, depuis le 12 juillet 1789 jusqu'au 1^{er} janvier 1791, par *Bayard*.

Il faut une introduction de 154 pages.

Ce Journal, à partir du n^o 1^{er}, est intitulé *Journal de la Municipalité et des Districts de Paris*; au n^o 54, ajoute à son titre, ou *Correspondance des principales Municipalités du Royaume*; finit le 31 décembre 1790. . . 3 cart.

ANNALES DE LA SESSION de 1817 et 1818, par MM. *Benjamin-Constant*, *Saint-Aubin* et autres, in-8^o, 6 liv. 1 cart.

ANNALES DES ARTS, par une Société d'Écrivains et d'Artistes, publiées par *Monnin*. Commencées en mai 1824, in-8^o.

ANNALES DES ARTS et Manufactures, par MM. *O'Reilly*, *Barbier de Veimars* et de *Bouillac*; in-8^o, an 8. — 1815, 56 vol.

Le dernier forme la table générale de l'ouvrage.

ANNALES DES BATIMENS et de l'Industrie française, in - 8^o, un

numéro par mois. Commence en juin. 1817; au n° 10 : ANNALES DES BATIMENS, des Ponts et Chaussées et de l'Industrie Française.

La 1^{re} série finit au no 58, avec le t. 4^e.

2^e Série (t. 5^e), *Annales françaises des arts, des sciences et des lettres*, faisant suite aux Annales des bâtimens, rédigées par une Société d'artistes, de savans et de littérateurs; publiées par MM. Lenoir, Lourmand et Mondor. 11 vol.

ANNALES DES FAITS ET DES SCIENCES MILITAIRES, par MM. Barbié Dubocage, Bardou, Bauvais, Carion Nisas, Esmenard et autres, in-8°. 15 cahiers; 1818 et 1819. 3 cart.

ANNALES DES FINANCES, et de leurs rapports avec le commerce, l'industrie, les établissemens de prévoyance, etc...

Au t. 2: *Annales des Sciences économ. ou des finances* in-8, 1822 — 1826. 5 vol.

ANNALES DES SCIENCES, de la Littérature et des Arts, in-8°, ans 12 et 13, 10 liv. 1 cart.

ANNALES DU CHARLATANISME, in-8°. 1817.

ANNALES DU MAGNÉTISME ANIMAL, publiées par le Bon d'Hénin de Cuvilliers, in-8°, 1820—1823. 24 cahiers. 8 vol.

ANNALES DU MAGNÉTISME ANIMAL, in-8°; commencent le 1^{er} juil. 1814. 48 liv. 8 vol.

ANNALES DU RIDICULE, ou Scènes et Caricatures parisiennes, in-4°. du 1^{er} janvier à la fin d'octobre 1815, gravures en grand nombre. 1 cart.

ANNALES ENCYCLOPÉDIQUES.

Voy. Magasin encyclopédique.

ANNALES EUROPÉENNES de physique végétale et d'économie publique, publiées sous la direction de M. Rauch, in-8°, 48 liv. du 1^{er} avril 1822 au 1^{er} décembre 1826, 12 vol. 12 cart.

ANNALES FORESTIÈRES, in-8°, 1808. — 1816, 89 liv.

Pour servir d'introduction, *Collection* chronologique et raisonnée des arrêts de la Cour de Cassation en matières d'eaux et forêts, depuis et y compris l'an 7 jusqu'en 1808, époque de la publication des annales forestières; en tout. 9 cart.

ANNALES FRANÇAISES, ou Nouvelles Ephémérides du Citoyen, in-4°, an 2.

ANNALES ISRAÉLITES, in-8°, 1823.

ANNALES LITTÉRAIRES ET MORALES.—*Voy.* Journal de la Religion et du Culte catholique.

ANNALES MARITIMES ET COMMERCIALES, par *Bajot*, in-8°, 12 cahiers par année, 1816—1828. 32 cart.

ANNALES PATRIOTIQUES ET LITTÉRAIRES, par *Mercier et Carra*, petit in-4°; du 3 octobre 1789 au 16 prairial an 5. 23 cart.

ANNALES PATRIOTIQUES du Comtat Venaissin, in-8°, 1790.

ANNALES PHILOSOPHIQUES, morales et littéraires.—*Voy.* Journal de la Religion et du Culte catholique.

ANNALES PHILOSOPHIQUES, politiques et littéraires, par un habitant de la Louisiane, in-8°, 1807 (Philadelphie).

ANNALES POLITIQUES, civiles et littéraires du 18^e siècle, in-8°, par *Linguet*, 1780—1791. 18 vol.

ANNALES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES, par *Planche*, an 6, in-4°.

ANNALES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES du département de l'Isère, in-4°, 1804.

ANNALES POLITIQUES ET NATIONALES, in-8°, octobre 1789.

ANNALES POLITIQUES, morales et littéraires, in-f°, par MM. *Villenave, Depping et Jean Pierrot*, 1268 n^{os}, 1815—1819. 7 v.

ANNALES PONTILIVIENNES, in-12, 1820 (Blois).

ANNALES PROTESTANTES, in-8°, une liv. par mois, d'octobre 1819 à mars 1820, 6 liv. 1 cart.

ANNALES RELIGIEUSES, politiques et littéraires.

Voy. Journal de la Religion et du Culte catholique.

ANNALES TROYENNES, ou décadaire du département de l'Aube, in-8°, commencées le 1^{er} thermidor an 4.—le 10 thermidor an 5, Journal politique et littéraire du département de l'Aube. 1 cart.

ANNALES UNIVERSELLES, signées *Frasans*, in-4°, du 1^{er} germinal an 5 au 15 fructidor suivant, 105 n^{os}. 1 cart.

ANNALES UNIVERSELLES ET MÉTHODIQUES, concernant la politique, la législation, etc. in-8°, 1789.

ANNONCES ET NOUVELLES POLITIQUES du département des Deux-Nèthes, in-4°, an 10.

ANNONCES RELIGIEUSES, in-8°, 1824, 3 n^{os}.

ANTI - BRISSOTIN, in-4°, 117 n^{os}; du 1^{er} brumaire an 3 au 27 pluviôse an 2.

Ep. *Où le droit et la liberté sont toutes choses, les inconvéniens ne sont rien.*

ANTIDOTE (L') Lettres Baunoises, 1818, in-8°.

ANTIDOTE (L') MORALE, politique et littér., in-4°, du 1^{er} vendémiaire au 9 nivôse an 8, 99 n^{os}.

ANTIDOTE (L'), ou l'Année philosophique et littéraire, par *Méhée*, in-8°, an 9, 2 n^{os} de 80 p. chacun.

ANTI-FANATIQUE, Journal de bienfaisance et d'utilité, in-8°. 1790. Au n^o 3 prend le titre d'Ami de l'Humanité, 30 n^{os}. . . 1 v.

ANTI-FÉDÉRALISTE, ou le Correspondant des Sociétés populaires et des Armées, par *Fourcade, Payan et Julien fils*, in-4°.

Du 26 janvier 1795 au 30 nivôse an 2. 1 cart.

ANTI-MARAT, par une Société de gens de lettres, in-8°, février 1791.

ANTI-ROYALISTE (L'), in-4°, du 18 pluviôse au 16 ventôse an 4, 29 n^{os}.

Ep. *Il n'y a pas de Rois dans la nature.*

ANTI-TERRORISTE, ou Journal des Principes, in-4°, du 8 nivôse au 22 fructidor an 5 1 cart.

APOCALYPSE (L'), in-8°. Commence en janvier 1791, finit au 50^e n^o (1791). 2 cart.

Ep. *Ad majorem Regis gloriam.*

Dans le genre des Actes des Apôtres.

APOCALYPSE (L') MONACALE, ou les Moines tels qu'ils ont été et tels qu'ils ne peuvent plus être, in-8°, 1789, 3 n^{os}; le 3^e est int. *Dom Grognon, ou le Cochon de Saint-Antoine.*

APOLLON (L'), Journal des Lettres et des Arts, in-8°, par M. *Théaulon*.

Ep. *Nec pluribus impar.*

Commencé le 10 août 1822, finit le 25 mai 1823. 4 vol.

APOSTOLIQUE (L').

Voy. Chronique édifiante.

APPEL AUX PRINCIPES, par *Robert Crachet*, ans 6 et 7, in-8°, 2 n^{os}.

APPEL AUX ROYALISTES, par *Lambert des Hautes-Alpes*, in-8°, an 5, 2 n^{os}.

APPRECIATEUR (L'), in-4°, an 5.

ARCHIVES DE LA LITTÉRATURE et des Arts, par *Quatremère de Quincy, Raoul-Rochette* et autres, in-8°. Du 1^{er} janvier au 15 août 1820, 18 liv. 2 cart.

ARCHIVES DE THALIE, par *Ricord*, in-8°. Commencées le 8 août 1818, finies le 3 février 1819. 3 cart.

ARCHIVES DES DÉCOUVERTES et Inventions nouvelles, par *Looz*, in-8°, 1808—1818. 11 vol.

ARCHIVES DU CHRISTIANISME au 19^e siècle (Église réf.) in-8°. 1818 — 1829. 12 vol.

Continuent (*Serviez*, rue de l'Oratoire, n° 6.)

ARCHIVES FRANÇAISES, Recueil authentique d'actions honorables, pour servir à l'hist., depuis le 1^{er} janvier 1789 jusqu'au 1^{er} janvier 1818, par une Société de gens de lettres, in-8°. Commencées en 1818, 5 liv. 1 cart.

ARCHIVES HISTORIQUES et statistiques du départem^t du Rhin, in-8°, 1824.

ARCHIVES LITTÉRAIRES DE L'EUROPE, ou Mélange de littérature, d'hist. et de philosophie, par MM. *Sicard, Morellet, Ségur aîné, Pastoret, Bourgoing, Garat, Mathieu-Dumas, Degerando, Savoye-Rollin* et autres, in-8°, 51 liv. 1804 — 1808. 25 cart.

ARCHIVES NAVALES, par une Société d'anciens officiers de marine (*M. Laignel* et autres), in-8°, 1818, 6 liv. . . . 2 cart.

ARCHIVES PHILOSOPHIQUES, politiques et littéraires, in-8°, par MM. *Royer-Collard* et *Guizot*. Une liv. par mois, 1817 et 1818, 5 vol. 5 cart.

ARCHIVES STATISTIQUES, par *Alexandre de Ferrière*, chef du bureau de statistique au Ministère de l'Intérieur, in-8°. Une liv. de 280 p. par mois.— de messidor an 12 au mois de frimaire an 3, 6 liv. 3 cart.

ARETIN (L') FRANÇAIS, in-8°, 3 nos, 1792.

Ep. *Non vultus, non color unus.*

ARETINO (IL VENERABILE PIETRO), flagello dei principi. Opera periodica politica. 1 n° de 47 p. in-8°.

ARGUS (L') DE L'OUEST, prospectus in-fol., 1 n° in-8°, int. 1^{er} et dernier.

ARGUS DU DÉPARTEMENT et de l'Armée du Nord, in-8°, 1792.

ARGUS (L') DU PALAIS-ROYAL, des Tuileries, des Champs-Élysées, des Boulevards, etc., par un Romain du département



de la Nièvre, in-4°. Commence le 5 messidor an 5, finit n° 18 (18 fructidor an 5).

ARGUS (L') FRANÇAIS, par *Lépine*, in-8°, 1792, 1^{er} et seul n°.

ARGUS (L'), Journal des mœurs, de l'industrie, de la littérature et des arts, in-8°, 1824, 2 vol.; le 1^{er} 12 liv., le 2^e 14; finit le 11 juillet 1824. 2 cart.

ARGUS (L') PATRIOTE, par *Ch. Theveneau Morande*.

Ep. *Audax et vigilans*.

1791 et 1792, 94 n^{os}. 5 cart.

ARISTARQUE (L') FRANÇAIS, Journal universel, par *Voidet*, petit in-4°; du 1^{er} frimaire au 28 nivôse an 8, 58 n^{os} d'une feuille d'impression chaque. 1 cart.

Repris in-f°, le 1^{er} mai 1815, jusqu'au 17 janvier 1816. 262 n^{os}. . . 2 cart.

A reparu le 1^{er} décembre 1819, jusqu'au 5 avril 1820. 1 cart.

Enfin il a été vendu à MM. *La Bourdonnaye*, *Sanlot B.* et *Lemoine Desmares*, qui ont soutenu et gagné un procès sur la question de savoir si les propriétaires de l'*Aristarque* avaient pu céder des droits à un Journal qui avait cessé de paraître.

Les nouveaux propriétaires ont donné un 1^{er} n° le 16 mai 1824.

D'autres difficultés ont été élevées par le ministère public, et le dernier *Aristarque* n'a définitivement paru que le 1^{er} septembre 1824.

Il a fini le 8 janvier 1827. 5 cart.

MM. *La Bourdonnaye* et *Sanlot B.* ont déclaré, à cette époque, qu'ils renonçaient à leur Journal, afin de porter une opinion libre et désintéressée dans la discussion sur la liberté de la presse périodique.

Je n'ai pas besoin de dire que les deux *Aristarques* sont rédigés dans un esprit différent.

ARISTOCRATIE (L') enchaînée et surveillée par le peuple, in-8°, 31 janvier 1789; 1^{er} et seul cab. de 70 pag.

ARLEQUIN (L'), Journal de pièces et de morceaux, in-8°; du 15 thermidor an 7 au 5 vendémiaire an 8, fig. 12 n^{os}. . . 1 v.

ARLEQUIN INTRIGANT, patriote à la mode, in-8°, fin de 1792, 2 numéros.

ASMODÉE CÉNOMAN, in-8°, par *Richelet* et *Longraire*, au Mans, 1822. 1 cart.

ASSEMBLÉE NATIONALE, in-8°, par *Beaulieu*. Commence le 27 juin 1789; au 1^{er} janvier 1791: le *Législateur Français*; finit le 30 septembre 1791. 9 v.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Voy. Courrier Français.

ASSEMBLÉE NATIONALE, Corps administratifs et Nouvelles politiques et littéraires de l'Europe, par *Perlet*, in-8°; com. 1789.

1^{re} série, 707 n^{os}; f. au 1^{er} octobre 1791.

2^e série, 2 octobre 1791, 356 n^{os}; finit au 21 septembre 1792.

3^e série, 22 septembre 1792, int. *Suite du Journal de Perlet*, f. 1107 (22 vendémiaire an 4).

4^e série, f. n^o 494 (30 ventôse an 5). 15 cart.

ASSEMBLÉE NATIONALE et Commune de Paris.

Voy. Versailles et Paris.

ATHLÈTE DU CHRISTIANISME, Journal religieux, philosophique et littéraire, in-8°; du 1^{er} septembre 1827 au 1^{er} janvier 1828, 21 n^{os}. 1 cart.

ATHENOËUM, GALERIE FRANÇAISE des productions de tous les arts, par *Baltard*, in-4°, de janvier à décembre 1806, 12 cah. 1 c.

AUDITEUR (L') NATIONAL.

Voy. Versailles et Paris.

AURORE (L'), in-8°. 1791.

AURORE (L'), Journal du nouveau Tiers, in-4°, par *Grosley*, du 2 prairial au 18 fructidor an 5, 106 n^{os}.

AVANT-COUREUR (L'), in-4°; du 21 fructidor an 5 au 19 brumaire an 6, 63 n^{os} reliés avec l'Invisible, comme faisant suite.

AVANT-COUREUR (L'), ou le retour à l'ordre, in-8°, f^{er} 1806.

C. Buonaparte et Appel aux Bourbons, 2 n^{os}.

AVANT-GARDE (L') de l'Armée des Pyrénées-Orientales, par *Pavot* et *Ricord*, in-8°; du 5 ventôse an 2, au 15 vendémiaire an 3. (45 numéros).

AVERTISSEUR (L'), ou le Bulletin du jour, in-4°, par *Galand*. Prend ensuite le titre de *Avertisseur*, ou le *Postillon* de Paris; du 1^{er} vendémiaire, au 24 brumaire an 6, 49 n^{os}.

Ep. Patriæ irasci nefas est.

AVISEUR (L') NATIONAL, in-8°; du 23 déc. 1791 au 20 janvier 1792, 29 n^{os}.

AVISO (L'), NOUVEAU Journal politique et moral, par *Liebaux*, grand in-8°, an 6.

AVOCAT (L') DU PEUPLE, ou le Bon Citoyen, par *Laboureau*, in-8°, du 1^{er} janvier au 12 mars 1790, 65 n^{os}. 1 cart.

B

BABILLARD (LE) par *Rutledge*, 48 n^{os}. 2 cart.

Ep: *Dicere, dicere et dicere:*

BABILLARD (LE), Journal du Palais-Royal et des Tuileries, in-8^o; du 1^{er} juin, au 31 décembre 1791, 139 n^{os}. 2 cart.

Au 117^e n^o. *Le Babillard*, ou le Chant du Coq.

BABILLARD (LE), in-4^o, par *Cahaisse*, an 6, 185 n^{os}.

BALANCE (LA), ou le Journaliste impartial, in-4^o, prosp. in-8^o.

Ep. *Non nostrum inter vos tantas componere lites.*

Du 1^{er} au 9 vend. an 6, 9 n^{os}.

BASSESES DE L'ARMÉE BLEUE, in-8^o, 1790, 2 n^{os}.

BATAVE (LE) ou le Sans-Culotte, in-4^o, 1^{re} série finissant au 30 ventôse an 5, n^o 1391.

Nouvelle série et reprise au 1^{er} thermidor an 7.

BÉVUES, INEPTIES ET IMPERTINENCES NATIONALES, 1790. 3 n^{os}.

N^o 2, page 8.

- « Lorsque de mon pays calculant les malheurs ,
- » Je le trouve sans Roi, sans crédit, sans finance ,
- » Alors appesanti sur le sort de la France ,
- » Mon cerveau se remplit des plus noires vapeurs ;
- » Mais si, dans ce moment, par étrange aventure ,
- » Du grotesque Tar. . . . , j'apperçois la figure ,
- » Une folle gaité succède à mes soucis ,
- » Je ris.
- » Et apres cela, incrédules qui attaquez toujours la Providence ,
- » Demandez ,
- » A quoi donc un Targ.. est bon dans la nature » ?

BIBLE (LA) d'à présent, 1790, 4 n^{os}.

N^o 2, page 1^{re}.

« Qu'est-ce que la nation ?

- » C'est une bâtarde qui n'a ni père, ni mère, et souvent ni feu, ni lieu ;
- » c'est une fille mal élevée, mais pleine d'esprit naturel, ou plutôt d'instinct.
- » Elle a été baptisée sous plusieurs noms, selon le caprice de ses parrains et
- » marraines. Jadis on l'appellait *Gens comme il faut* ; ses ennemis la quali-
- » fient de *populaca* ; ses amis la qualifient quelquefois du titre de *Peuple*
- » français ».

BIBLIOGRAPHIE DE LA FRANCE.

Voy. Journal typographique et bibliographique.

BIBLIOTHÈQUE A L'USAGE DES SALONS, par le M^{is} *Defresne*, in-8°, commencée en 1829; elle est à son 5^e n^o.

On s'abonne rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 16.

BIBLIOTHÈQUE BELGIQUE, Recueil politique et littéraire, in-8°; commencée le 20 novembre 1818. (La Haye).

BIBLIOTHÈQUE COMMERCIALE, par *Peuchet*, in-8°. Commence le 1^{er} germinal an 10. 5 1^{res} années finissent en 1806.

Reprise (6^e année) en 1815, 11 liv.

Pour le tout. 13 cart.

BIBLIOTHÈQUE DES PASTEURS, in-8°, une liv. par mois; août 1804 — août 1805. f. 26^e liv. 4 vol. 2 cart.

BIBLIOTHÈQUE DU MAGNÉTISME ANIMAL, par MM. *Deleuze* et *de Puységur*, in-8°, 1817 — 1820. 8 vol.

BIBLIOTHÈQUE EUROPÉENNE, in-12, n^o 1^{er} de 150 pages (30 avril 1808).

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE, ou Recueil de matériaux pour servir à l'histoire du temps, par MM. *Chevalier*, *Raynaud*, *Cauchois-Lemaire* et autres, 6 cahiers par vol. Commencée le 1^{er} décembre 1817, finit au 2^e cahier du 14^e vol. (avril 1820).

Il faut ajouter, pour compléter les 6 cahiers de ce volume,

1^o Documens historiques (8 avril),

2^o Aperçus historiques (19 avril),

3^o Variétés historiques (4 mai),

4^o Fragmens de l'histoire contemporaine (27 mai), 1820. . 14 cart.

Le 2^e cah. du t. 14 est très-rare. On le trouve dans peu de collections.

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE (NOUVELLE), matériaux pour servir à l'histoire de France (règne de Charles X), par *Darmaing*, l'un des rédacteurs du Constitutionnel, in-8°. 1825, 1^{re} liv. de 185 pages. (il n'en a pas paru d'autres). 1 cart.

BIBLIOTHÈQUE MAÇONNIQUE, ou Recueil de matériaux propres à l'histoire de la Maçonnerie.

Ep. *Qui n'est pas contre nous est pour nous.*

In-8°, 5 liv., décembre 1818, — juillet 1819. 1 cart.

BIBLIOTHÈQUE pour le Catholique et l'homme de goût, (par *Lucet*), in-8°, an 13, 1805 et 1806, 12 liv. 1 cart.

Interrompue par ordre de la police.

BIBLIOTHÈQUE RELIGIEUSE, morale, politique et littéraire, in-12. 10 mars 1817, — 22 mai 1819, 20 liv, 4 vol. . . 2 cart.

BIBLIOTHÈQUE ROYALISTE, par MM. *Ducancel, Sarran, Saint-Prosper* et autres, in-8°.

Ep. *Colligit bona, mala signat.*

1^{er} janvier 1819 — 26 mars 1820, 21 livraisons. . . 5 cart.

BIEN-INFORMÉ (LE), grand in-4°, ans 5, 6, 7 et 8. Les scellés ont été deux fois apposés sur les presses; le Journal a éprouvé deux interruptions, dont l'une a durée 6 mois.

La seconde reprise est du 1^{er} jour complémentaire an 7; finit le 18 germinal an 8. 2 vol.

BIEN-INSTRUIT (LE), ou le Véridique, Postillon des armées, in-4°, an 7, 50 n^{os}.

BIOGRAPHE (LE), in-8°.

Du 18 août au 13 décembre 1828, 35 n^{os}.

BLANC ET NOIR, brochure à coups de ciseaux, in-8°, 1^{er} et seul n^o de 40 pag. (mars 1819).

BON FRANÇAIS (LE), in-f^o.

Ep. *Dieu et le Roi.*

1^{re} Série, 1816, 122 n^{os}; 2^e Série, 1817, 366 n^{os}; 3^e Série, 1818, finit n^o 54 (23 février). 4 cart.

BONNET ROUGE (LE), par une Société de Sans-Culottes, in-4°, an 2, 30 n^{os}.

BOUCHE DE FER (LA), (par l'Abbé *Fauchet* et M. *Bonneville*), in-8°. Commencée en janvier 1790, 17 liv. plus 8 n^{os} int. *Bulletin de la Bouche de Fer.* 2 cart.

BOUCHE DE FER (LA), in-8°, pour faire suite au Journal précédent, par les mêmes auteurs; du 1^{er} octobre 1790, au 28 juillet 1791, 104 n^{os}. 6 cart.

Ep. *Tu regere eloquio populos, o galle memento!*

BOUCHE DE FER (LA), par *Darcel* et *Barbet*, in-4°; du 2 au 28 prairial an 5, 26 n^{os}.

Ep. *Les Romains ne périrent vaincus par les Parthes que sous un Roi, a dit un Oracle...et cet Oracle était un imposteur.*

BOUCHE DE FER, par *Desquiron de Saint-Agnan*, in-8°, 1818, 4 livraisons.

BOUCLIER (LE) PATRIOTIQUE, ou le Serpent d'airain, in-8°, 1790, 3 numéros.

Ep. *Oui, le Français est libre et le doit à son Roi.*

BOURGEOIS (LE VRAI) DE PARIS, par M. Jourdain, in-8°, 1789, 5 n^{os}; le dernier int. le *Perquisiteur*.

BOUSSOLE (LA), ou le Guide politique, in-12, 2 cah., j^{er} 1793.

BOUSSOLE (LA) ou le Régulateur, par Pallissaux, in-8°, 25 fructidor an 5, 18 brumaire an 6, — 49 n^{os}.

BOUSSOLE (LA) POLITIQUE, administrative et littéraire, in-8°, du 15 décembre 1818 au 19 juin 1819, 32 cah. 3 cart.

BULLETIN (LE), in-8°, 1^{er} novembre 1791 — 3 mars 1792, (31 numéros). 1 cart.

BULLETIN D'AUJOURD'HUI, ou le Courrier de l'Assemblée Nationale, in-8°, 1790.

BULLETIN DÉCADAIRE de la République Française, in-8°.

1^{re} série an 7, 36 n^{os}.

2^e série an 8; f. n^o 4. 3 vol.

BULLETIN DE L'ACADÉMIE DE LÉGISLATION, in-8° (les 2 1^{res} liv. sont int. Bulletin de l'institut de jurisprudence et d'économie politique), 1^{er} nivôse an 11 — 30 fructidor an 12, 24 liv. 8 cart.

BULLETIN de l'Administration du département de l'Aveyron, in-4°, 1814.

BULLETIN de l'Assemblée électorale du département des Landes, in-12 (germinal an 6), 5 n^{os}.

BULLETIN DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, par M. Maret, aujourd'hui Duc de Bassano, in-8°; du 12 septembre 1789 au 6 juillet 1790, 370 numéros. 10 vol.

BULLETIN DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE, placard in-f°, commencé le 6 septembre 1792.

Au 16^e n^o (22 septembre 1792), *Bulletin de la Convention*; finit avec la Convention (le 3 brumaire an 4); impri. le 10 nivôse an 3 in-f° placard, et in-8° en cahiers de 8 à 12 pages. In-folio placard. 5 cart.
in-8°. 9 vol.

Ce Bulletin est un des Journaux les plus curieux et les plus utiles pour l'histoire de la révolution.

On y trouve beaucoup de lettres, d'adresses, non recueillies même par le Moniteur, sous le nom de Fonctionnaires, de Sociétés populaires, d'Écclésiastiques et de simples particuliers. Ces lettres et adresses sont relatives aux évènements les plus remarquables de 1793 et de l'an 2.

Il faut, pour pouvoir compléter le *Bulletin de l'Assemblée nationale et de la Convention*, avoir égard aux observations suivantes :

1^o Il a paru plusieurs fois deux feuilles le même jour. Quand elles sont cotées par 1^{er} et 2^e bulletin, on ne peut se tromper; mais il arrive assez fréquemment que les deux feuilles différentes ne sont pas numérotées.

3° Il existe un très-grand nombre de supplémens, souvent deux, et quelquefois plus, au même bulletin. Quand il y en a trois, le 3^e porte aussi le n° 2.

5° Plusieurs bulletins et supplémens ont deux et trois éditions différentes, avec quelques variantes.

4° Des bulletins annoncent qu'il n'y aura pas de supplémens, cependant il en existe, *et vice versa*.

J'ai joint à mon exemplaire un tableau des bulletins doubles, des supplémens et des éditions diverses.

BULLETIN DE L'AVEYRON, in-8°, 1822.

BULLETIN DE LA BOUCHE DE FER.

Voy. Bouche de fer.

BULLETIN DE LA CONVENTION.

Voy. Bulletin de l'Assemblée législative.

BULLETIN DE LA SEMAINE, in-8°, commencé le 17 pluviôse an 4; 1^{er} vol. 26 n^{os}; 2^e vol. finit au 13^e (8 brumaire an 5). 1 cart.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ biblique protestante de Paris, in-8°, commencé en juillet 1822; continue. 2 cart.

On s'abonne rue des Moulins, n° 19.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ d'encouragement pour l'industrie française, in-8°; commencé en l'an 10; continue. La collection, à la fin de 1828, est de. 28 vol.

Chez madame Huzard, rue de l'Éperon, n° 7.

BULLETIN de la Société géographique, in-8°, commencé en juin 1822. (On publie aujourd'hui le n° 74). 11 vol.

On s'abonne chez M. Arthus Bertrand, rue Hautefeuille, n° 25.

BULLETIN de la Société des Missions évangéliques, établie à Paris. Commencé en juillet 1823.

Continue

BULLETIN DE LA VACCINE, in-8°. Commencé en 1811.

BULLETIN DE LITTÉRATURE et des sciences, par *Lucet*, in-8°. ans 4 et 5, 111 n^{os}. 2 cart.

BULLETIN DE PARIS, in-8°, brumaire an 5, 3 n^{os}.

BULLETIN DE PARIS, in-8°, du 20 ventôse an 10 au 15 prairial an 11, 71 n^{os}. 6 cart.

On assure que ce Journal a été rédigé dans le cabinet et sous les yeux de Buonaparte qui dictait des articles. Il est dirigé contre le Gouvernement anglais.

BULLETIN DES ACTES de l'admin. générale du Piémont, par le

général *Jourdan*. Turin , imprimerie impériale, in-8°, 190 n^{os} ; du 29 germinal an 9, au 7 nivôse an 11. 9 vol.

BULLETIN DES AMIS de la Vérité, 1793, in-fol ; finit au 121^e n^o (30 avril 1792). 1 vol.

Très-bel exemplaire.

Rédigé par le parti de la Gironde. Contient le développement du système de République que ce parti voulait faire prévaloir.

Il est fort rare.

BULLETIN DES FRÈRES et Amis, par *Wasselin*, in-4°, 19 n^{os} ; du 21 messidor au 9 thermidor an 5.

BULLETIN DES MARSEILLAIS, in-8°, 1793, n^o 1^{er}.

BULLETIN du département de la Dordogne , in-8° , 1823.

BULLETIN DU TRIBUNAL révolutionnaire , par *Clément*, *Bonnemain* et autres, in-4°.

1792, 50 n^{os} et table.

1793, 1^{re} part., 100 n^{os} et table.

1793 et an 2, 2^e partie, 100 n^{os} et table.

an 2, 3^e partie ; il n'a paru que les 11 1^{ers} n^{os}.

an 2, 4^e partie, 100 n^{os}.

an 2, 5^e partie ; il n'a paru que les 2 1^{ers} n^{os}.

an 3, 6^e partie, 100 n^{os}.

an 3, 7^e partie, 21 n^{os}.

Plus le procès de Fouquier-Tinville, 48 n^{os}. 6 vol. . . . 5 cart.

BULLETIN DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE DE MARSEILLE, établi en vertu d'un Décret, pour juger la famille des Bourbons. 1^{er} et seul n^o. Acte d'acc. c. Philippe d'Orléans.

BULLETIN GÉNÉRAL de la France et de l'Europe, in-4°, an 4.

BULLETIN GÉNÉRAL des Armées et de la Convention nationale, Journal du soir, ans 2 et 3.

BULLETIN GÉNÉRAL et universel des annonces et des nouvelles scientifiques, dédié aux savans de tous les pays et à la librairie nationale et étrangère, publié sous la direction de M. de *Ferrussac*.
commencé au 1^{er} janvier 1823.

pour la 1^{re} année 12 liv. 4 vol.

Depuis 1824, ce Journal est divisé en 8 sections qui donnent 25 vol par an.

La collection, jusqu'au 1^{er} janvier 1828, est de. . . 129 vol.

L'ouvrage continue — bureau central, rue de l'Abbaye, n^o 3.

BULLETIN MENSUEL de la Société d'Éducat., in-8°; commencé le 1^{er} janvier 1820; f. n° 36 (décembre 1822).

Reprend le 1^{er} janvier 1829, époque à laquelle finit le Journal d'Éducation.

Voy. Journal d'Éducation.

BULLETIN NATIONAL, nouvelle législature, in-4°, octobre 1791; 3 numéros.

BULLETIN NATIONAL, ou Papier-Nouvelles, in-4°; commencé en l'an 2, 303 n°s. — finit le 10 thermidor an 4.

BULLETIN OFFICIEL. *Voy.* le Rédacteur.

BULLETIN OFFICIEL des Armées coalisées, juillet et août 1799, in-4°, 5 n°s.

Ep. *Nous disons tout ce que nos Gouvernemens ne disent pas.*

BULLETIN OFFICIEL du Bureau de correspondance séant à Rennes, juillet 1793.

Ep. *Egalité, plus de Montagne.*

BULLETIN OFFICIEL du Comité général établi dans la ville de Gand, 1789, in-8°, 4 n°s (Révolution Belgique).

BULLETIN POLITIQUE. *Voy.* le Rédacteur.

BULLETIN POLITIQUE et littéraire de l'Europe, in-f°, commencé le 1^{er} brumaire an 13.

1^{re} série, 179 numéros.

2^e série, 183 n°s, finissant le 4^e jour compl^{te} an 3. . . . 2 vol.

BULLETIN RÉPUBLICAIN, Papier-Nouvelles de tous les pays, in-4°, an 3.

BULLETIN TYPOGRAPHIQUE universel, in-8°, 3 n°s.

BULLETINS (COLLECTION DES) de la Correspondance de Bretagne, tant du Clergé que de la Sénéchaussée de Rennes, in-8°; du 1^{er} mai au 31 décembre 1789. 3 vol.

C

ÇA FAIT TOUJOURS PLAISIR, in-8°, 1789.

CAHIER SOCIAL, par *Baudy de C.*... in-8°, 1789, 3 cah.

CAHIERS PÉRIODIQUES du Cours d'Agriculture, in-8°, 1788 et 1789, 26 liv. 1 cart.

CALYPSO ou les Babillards, par une Société de gens du monde et de gens de lettres. 3 vol.

CANDIDATS (LES) A LA NOUVELLE LÉGISLATURE, ou les Grands Hommes de l'an 5, in-8° — 5 n^{os}.

CANTUS GALLI, LE RÉVEIL DU PATRIOTE; juillet 1792, in-8°, 2 n.

CAPITAINE (LE) CANON, par *Drouilly*, 1793, in-8°, 4 n^{os}.

Style du Père Duchêne.

CAPITAINE (LE) TEMPÊTE, in-8°, 1780, 4 n^{os}.

Style marin, fort bien écrit, anti-constitutionnel.

CAPORAL (LE), in-8°, 1789, 2 n^{os}.

CAPUCHON (LE) SOULEVÉ, 1818, in-8°, 1^{er} n^o de 100 pag.

CARÊME (LE PETIT) de l'Abbé *Maury*, ou Sermons prêchés dans l'Assemblée des Enragés, in-8°, 1790. — 1^{re} année, 10 n^{os}; — 2^e année, f. n^o 3.

CATÉCHISME à l'usage des Gouvernans et des Gouvernés, in-8°, 1^{er} et seul numéro.

CATÉCHISME DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, par *Prévost*, in-8°, 1793.

CATHERINE DE MÉDICIS dans le cabinet de Marie-Antoinette à Saint-Cloud, in-8°, 12 n^{os} ou Dialogues, 1789.

CATHOLIQUE (LE) ouvrage périodique, dans lequel on traite de l'immortalité, des connaissances humaines, sous le rapport de l'unité de doctrine; publié sous la direction de M. le B^{on} d'*Eckstein*, in-8°. — 1826 — 1829. 13 vol.

Continue (Place de la Bourse).

CATON (LE) FRANÇAIS, mai 1789, in-8°.

CAUSE (LA) SOUMISE AU TRIBUNAL DE LA RAISON, 1789, in-8°, 2 n.

CAUSEUSE (LA), Journal des salons, in-8°, 28 n^{os}, du 15 juin au 21 décembre 1822. 2 cart.

CENSEUR (LE) par MM. *Comte* et *Dunoyer*, 1815. . . 7 vol.

Le 7^e vol. a été long temps sous les scellés; on le trouve difficile.

CENSEUR (LE) DES CENSEURS, in-4°; du 6 mai au 26 aout 1815, 16 n^{os}; paraissant le mardi de chaque semaine.

Ep. *Honneur et Patrie, impartialité.*

Au 11 juillet,

HONNEUR ET PATRIE, DIEU ET LE ROI.

Le n^o 1^{er} commence ainsi :

« La liberté de la presse s'exerce ici dans toute son étendue. Je vais en

» donne une preuve. Voici plusieurs pièces qui pourraient ne pas convenir
» à un Gouvernement faible et tyrannique ; mais celui que nous avons main-
» tenant n'est ni l'un ni l'autre. »

N° 12, 8 août 1815.

AUX ALLIÉS.

« Buonaparte, cet homme si criminel, ce grand coupable, échapperait
» donc à la justice des hommes et au glaive de la loi ! Les amis de la
» paix et de l'union ne cesseront de vous demander la tête de ce grand cou-
» pable. Buonaparte à Sainte-Hélène recevra plutôt une récompense qu'un
» châtement. Il méditerait sans cesse sur les moyens de se venger de votre
» clémence envers lui ; il la traiterait de faiblesse et se rirait de vous.

CENSEUR (LE) DES JOURNAUX, par M. *Gallais*, in-4°. . 4 vol.

Commencé le 11 fructidor an 3.

1^{re} série, 385 n^{os} ; 2^e série, 348 n^{os}. — finit le 18 fructidor an 5.

CENSEUR (LE) DRAMATIQUE, par M. *Grimod de la Reynière*,
in-8°, 1797 et 1798. 3 cart.

CENSEUR EUROPÉEN (LE), par MM. *Comte et Dunoyer*, in-8°.
1817 — 1819. 12 vol.

(MM. *Scheffer, de Saint-Simon, Daunou, Say et Thierry*, ont
fourni des art.). On remarque surtout ceux de M. *Daunou*, sur les
Garanties.

Le 15 juin 1819, prend le format in-8°.

1^{re} série finit le 31 décembre, 200 n^{os}. — 2^e série du 1^{er} janvier
au 22 juin 1820 (172 n^{os}). 2 cart.

CENSEUR (LE) NATIONAL, 1789, in-8°. 2 n^{os}.

CENSEUR (LE) PATRIOTE, ou l'esprit des feuilles politiques et
nationales, 1789, in-8°.

CENSEUR (LE) PHILOSOPHE, ou le Lucien moderne, in-8°, an
5. — 6 numéros.

CENSEUR (LE) UNIVERSEL ANGLAIS, (par le ch^{er} de *Sauseuil*) ;
du 3 juillet 1785, au 30 décembre 1786. 3 vol.

CE QUE L'ON N'A PAS SU et ce qu'il faut savoir, ou Annales pari-
siennes, 1789, in-8°. 1^{re} et seule liv. de 90 pag.

CE QUE VOUS NE VOYEZ PAS, in-8°, 1789.

CERCLE (LE), grand in-8°, du 3 ventôse au 14 floréal an 6.
72 numéros. 1 cart.

C'EST INCROYABLE, ou Confession amphygouri-trag.-comique,
1789, 5 numéros.

CHANT DU COQ (LE), ou le nouveau Réveil du Peuple par
Villiers, in-8°, an 3.

- CHANT DU COQ (LE) royal au point du jour, in-8°, 1814.
CHANT DU COQ (LE), mélange de politique et de littérature, in-8°, 1815, 3 liv.
CHASSE (LA) AUX BÊTES P. . . . 1789, in-8°, 2 n^{os} de 32 p. ch.
N^o 1, Imprimerie de la liberté.
2, Imprimerie de la lanterne.
CHATELET (LE) DÉMASQUÉ, 1789, in-8°, 2 n^{os}.
CHAUVE-SOURIS (la), in-4°, an 6.
CHEVALIER (LE) FRANÇAIS, in-8°, 1819, 3 n^{os} de 40 p. chacun.

Les Auteurs de cet Ouvrage ne reconnaissent d'autres droits que ceux de l'épée.

- CHEVAUX (LES) AU MANÈGE, in-8°, 1789, 3 n^{os}, avec la clef.
CHIEN (LE) ET LE CHAT, in-8°, 1790, 4 n^{os}.
CHRONIQUE ARÉTINE in-8°, 1789, 1^{re} et seule liv. de 104 p.
CHRONIQUE DE BORDEAUX, in-8°, par *Mittié fils*, du 1^{er} br., au 15 nivôse an 3, 16 n^{os}. 1 cart.

Ep. Exterminez, grands Dieux, de la terre où nous sommes,
Quiconque avec plaisir, répand le sang des hommes.

- CHRONIQUE DE FRANCE, in-8°, 1791, 1^{er} et seul n^o de 112 p.
CHRONIQUE DE PARIS, ou le Spectateur moderne (par *M. Mossé*), in-8°, 1819. 3 vol.
CHRONIQUE DE PARIS, impr. à Londres; du 30 novembre 1816 au 30 janvier 1817, 4 liv. 1 cart.
CHRONIQUE DE PARIS, par MM. *Condorcet, Rabaut Saint-Etienne, Noël, Ducos*, in-4°; commence le 24 août 1789, finit le 25 août 1793. 8 vol.

Voy. Feuille du Salut public.

- CHRONIQUE DE PARIS, par *Jardin*, in-4°. — du 19 ventôse au 25 floréal an 5 1 cart.

- CHRONIQUE DU MANÈGE, par *Marchant*, auteur de la constitution en vaudevilles, in-8°, 1789, 24 n^{os}. 1 vol.

Dans le genre des Actes des Apôtres.

On lit, n^o 15, page 12 :

VENTE DE LIVRES.

« Un Aristocrate de mes amis vient de mourir de plaisir, à la lecture des nouveaux décrets de l'Assemblée nationale, sans avoir eu la douce con-

» solation de payer sa contribution patriotique. Ce qui peut excuser une
 » pareille négligence, ce sont ses rentes non payées, la suppression de sa
 » charge, ses biens ravagés, son château incendié, auquel il mit lui-même
 » le feu, pour faire niche aux démagogues, et dans lequel il avait enfermé
 » sa femme et ses enfans, afin de mieux cacher son jeu. Les héritiers du gen-
 » tilhomme cherchèrent parmi *feu* son bien de quoi composer cette contri-
 » bution patriotique ; ils ne trouvèrent qu'une grande bibliothèque qui con-
 » tenait les livres suivans :

- » *L'Art des délations.*
- » *Les Déguisemens nationaux.*
- » *Tactique nationale.*
- » *Description de la Tour de Babel.*
- » *Du Secret des Lettres.*
- » *De l'habitude de prendre les poches de ses voisins pour les siennes, etc.*

CHRONIQUE DU MOIS, ou les Cahiers patriotiques de *Clavière*,
Condorcet, *Garan-Coulon* et autres ; de novembre 1791 à juillet
 1793, 21 cahiers. 5 cart.

CHRONIQUE ÉDIFIANTE, ouvrage utile aux communautés reli-
 gieuses et aux personnes pieuses qui veulent avancer dans la per-
 fection, in-8°, août 1828.

A la 7^e liv. (février 1819) : *l'Apostolique*, faisant suite à la *Chro-
 nique édifiante* ; — finit avril 1829, 9 liv. 1 cart.

Chronique. — Liv. de septembre 1828, page 54.

« ENNEMI DES RELIGIEUX PUNI.

» Pendant la révolution, M. Maximilien de Robespierre, Libéral de 95,
 » et grand Amateur de l'ordre légal, Député de Paris à la Convention, avait
 » persécuté les Évêques et les religieux ; il avait souvent parlé à la tri-
 » bune contre la religion et les prêtres du Seigneur, et dans son délire il
 » s'était fait proclamer grand Pontife d'un nouveau culte dédié à un Dieu
 » imaginaire qu'on appelait l'Être suprême. Son règne ne fut pas long ;
 » poursuivi par *ses propres complices*, et voulant éviter l'échafaud, Dieu
 » permit que, pour tous ses blasphèmes, il se tirât un coup de pistolet qui
 » brûla et emporta sa langue en lui fracassant la mâchoire ; il eut ensuite la
 » tête tranchée par la main du bourreau, sur la même guillotine où il avait
 » fait périr tant de religieux et religieuses. »

6^e liv., page 176.

DES ASSEMBLÉES NATIONALES, POLITIQUES ET AUTRES.

« Dans les Assemblées qu'on appelle politiques, nationales ou populaires ;
 » dans les Assemblées d'Hérétiques ou de Francs-Maçons, ce sont toujours
 » les membres les plus méchans qui y ont le plus d'influence et qui les gou-
 » vernent. Pour connaître la cause de ce phénomène, nous devons commen-
 » cer par examiner ce qui se passe dans les Assemblées religieuses.

» Lorsque les Évêques sont réunis en concile, l'Assemblée est composée
 » des plus saints personnages de l'Église. L'ouverture du concile est précédée

» de prières et de jeûnes , et la salle des séances est bénite , afin que les
» démons en soient éloignés. Chaque séance est précédée de prières , et des
» prières la terminent.

» Le Saint-Esprit préside invisiblement l'Assemblée.

» Si un orateur monte en chaire , le Saint-Esprit , qui l'inspire , appuie sa
» parole , éclaire l'esprit des auditeurs et leur touche le cœur.

» Dans les Assemblées politiques ou nationales , où la religion n'a aucune
» part , où la prière est négligée , le contraire doit nécessairement avoir lieu.

» Satan doit y présider invisiblement , et les démons répandus dans l'air
» s'y trouver en grand nombre.

» Si un orateur monte à la tribune , Satan l'inspire , appuie sa parole , et
» remplit de ténèbres l'esprit des auditeurs , qui prennent ces ténèbres pour
» des lumières.

» Les démons , qui parlent par la bouche des possédés energumènes ,
» des langues que les possédés n'ont point apprises , peuvent bien inspirer
» des sophismes et l'éloquence des grands mots aux orateurs possédés spi-
» rituellement , qui sont les organes de Satan dans les Assemblées politiques ,
» nationales ou populaires. »

Ce Journal est remplacé par un autre , sous le titre de *Propagateur de la Vérité , ou le Catholique , Apostolique et Romain*.

Voy. Propagateur.

CHRONIQUE LANGUEDOCIENNE, in-8°. Nismes, 1817.

CHRONIQUE NATIONALE et étrangère , et en particulier des 5 dé-
partemens substitués à la province de Normandie , avec cette
épigraphe :

La Liberté sans la Raison est une arme funeste.

Commence en 1790 ; finit 14 septembre 1792. 11 cart.

CHRONIQUE PARISIENNE , ou Revue politique , morale et litté-
raire , in-8°, commencée en mars 1817 ; au 3^e cah. prend le titre
de *Revue* ; f. n^o 24 (février 1819) 2 cart.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Voy. Géant vert.

CHRONIQUE RELIGIEUSE , rédigée par une Société d'évêques ,
de prêtres , de magistrats et de gens de lettres (MM. *Grégoire* ,
Tabaraud , *Lanjuinais* , *Agier* , président , *Debertier* et autres)
in-8°, commencée en janvier 1819 , avec cette ép. :

Diligite homines , interficite errores

Sine superbâ de veritate presumite

Sine sævitia pro veritate certate.

Finis le 8 juin 1821 avec le 6^e vol. 6 cart.

Le 2^e cahier du t. 2^e , p. 25 , contient un article fort remarquable sur
les missions.

En voici un fragment.

« Pour juger sainement des missions actuelles , il ne faut ni appartenir à

» une classe pour qui tout ce qui tient à la religion est un objet de mépris,
 » ni se ranger du côté de quelques enthousiastes qui n'aperçoivent rien
 » d'humain dans une œuvre conduite par des hommes dont le privilège
 » n'est pas d'être, comme les apôtres, inspirés de Dieu. La bouche peut parler
 » du royaume des Cieux, tandis que le cœur est avide de biens, de do-
 » mination et de gloire terrestre.

.

» Pourquoi donc nos missionnaires font-ils imprimer des livres pour être
 » distribués aux portes des Églises à prix d'argent ? Pourquoi ce prix
 » hausse-t-il à proportion que le nombre des acheteurs augmente ? Pourquoi
 » souffrent-ils que les distributeurs disent, à quiconque les interroge, que la
 » vente se fait au profit des prêtres de la mission ? Tout cela n'a-t-il pas l'air
 » de faire, en prêchant la pauvreté évangélique, une sorte de commerce,
 » peu lucratif, sans doute, mais toujours interdit aux ecclésiastiques, dont
 » la réputation est si précieuse, qu'ils la doivent conserver sans tache.

» Ce qui est plus grave, et ne peut que nuire au succès de leur mission,
 » surtout dans les circonstances où nous sommes, c'est de faire marcher,
 » en quelque sorte, de pair, dans leurs discours, la politique avec la reli-
 » gion, ce qui fait que leur mission est une mission politique. J.-C. ordonne
 » de rendre à César ce qui est à César.

.

» La religion chrétienne est fondée pour être celle de toutes les nations,
 » quel que soit l'ordre constitutif qui les régit ; elle ne trouble point ce qui
 » est établi, quoiqu'elle préfère, comme plus conforme à son esprit, le ré-
 » gime qui conserve à l'homme sa dignité et le laisse jouir de tous les droits
 » dont le bien public n'exige pas le sacrifice. Elle ne s'occupe qu'à cimenter
 » l'union et la paix entre les nations, et plus spécialement entre les habitans
 » d'un même pays, qui vivent sous les mêmes lois.

» Lors donc qu'on prêche aux fidèles l'amour de leur patrie, le respect
 » pour ceux qui ont le gouvernement en main, la charité fraternelle, la
 » soumission aux lois, on prêche l'évangile ; mais se mêler en chaire de parler
 » politique, ce n'est plus le langage du code sacré que J.-C. a donné à son
 » Église. Ce n'est plus parler en son nom ; c'est substituer la parole de
 » l'homme à celle de Dieu, et s'exposer à faire déverser sur celui-ci le mé-
 » pris que celle-là ne mérite que trop souvent ; c'est mettre la religion en
 » danger. . . . Quel abus ! . . . En voici un d'un autre genre que personne
 » ne sera tenté d'imiter.

» C'est de se livrer à des mouvemens extraordinaires, combinés et con-
 » venus, plus propres à exciter la risée et le mépris, que les sentimens de
 » componction. »

Suivent les faits appuyés de pièces justificatives.

CHRONIQUE (LA) SCANDALEUSE, in-8°, 1789, 33 n^{os}. . 1 cart.

N^o 7, page 3.

« On répand que le Roi doit se rendre à l'Assemblée nationale sous peu
 » de jours, et l'assurer que, quoique son opinion n'ait pas varié sur le vice
 » radical du grand œuvre de ces Messieurs, il engage sa parole royale

» à ne rien négliger pour faire marcher la constitution aussi long-temps
» qu'elle pourra se soutenir. Si S. M. s'exprime ainsi, les poètes anciens et
» modernes n'auront jamais fait une meilleure épigramme. »

CHRONIQUE (LA) SCANDALEUSE de l'Aristocratie, par *Chales*,
in-8°, 16 n^{os}, du 29 fructidor an 2 au 24 nivôse an 3.

CHRONIQUE UNIVERSELLE.

Voy. le Républicain Français, in-f^o.

CHRONIQUES DU LEVANT, Mémoires de la Grèce et des Con-
trées voisines, rédigées sur les lieux mêmes, in-8°, 1825, 5
cahiers. 1 cart.

Voy. Documens relatifs à l'état présent de la Grèce.

CHRONIQUEUR (LE), 1790, in-8°.

CICÉRON A PARIS, 1791, in-8°, 41 n^{os}; f. le 15 mars.

CITOYEN (LE) VRAI, in-8°, du 3 avril au 15 mai 1791, 7 liv.

CITOYEN (LE) FRANÇAIS, par *Lemaire*, grand in-4°, commencé
en l'an 8; — au n^o 1786, prend le titre de *Courrier Français*, et con-
tinue ainsi jusqu'au n^o 2736 (31 mai 1807); — au 1^{er} juin 1807,
Courrier de l'Europe et des Spectacles, in-f^o; — finit au n^o 1562;
(30 septembre 1811);

grand in-4°. 16 vol.
in-f^o. 9.

CLAIRVOYANT (LE), par *Drevet*, suite du Postillon de Calais,
an 7.

Voy. Postillon de Calais.

CLEF DU CABINET DES SOUVERAINS, par *Garat, Fontanes, Pom-
mereuil, Gérard de Rayneval, Montlinot et Peuchet*, grand in-8°.
Commence le 12 nivôse an 5 : mon exemplaire finit au n^o 2883
(9 nivôse an 13). 48 cart.

Il résulterait de mes notes, qu'il faut 3069 n^{os}.

N^o 1008, 4 brumaire an 8, page 844.

« Nous succombons aujourd'hui sous un poids écrasant, sous l'*antinomie*,
» c'est-à-dire la *contrariété des lois*. Il est impossible, dans les commence-
» mens des grandes révolutions, d'échapper à l'*antinomie*; c'est ce qui les
» rend terribles : mais, à mesure que l'on avance, on se sent froissé, et l'on
» regarde avec une sorte d'effroi son propre ouvrage. C'est ainsi qu'après
» avoir guéri d'une maladie, il faut encore guérir des remèdes que l'on a pris.

» Point de milieu. La loi fait le plus grand bien ou le plus grand mal. La
» dignité de l'homme est dans la perfection des lois politiques; mais la
» crainte, la faiblesse, son inexpérience, lui font bâtir en même temps une
» foule de petites lois qui détruisent, pour ainsi dire, l'effet des lois grandes
» et solennelles. Il a voulu éviter la servitude, il s'y replace par une accu-
» mulation de vains et futiles réglemens.

» Ces réglemens sont des *lois*, car ils vous contraignent de même. Les
» têtes étroites tombent insensiblement dans le régime réglementaire :
» c'est le poison de la liberté.

CLUB DES HALLES, sous le bon plaisir des piques et des bayonnettes, in-8°, l'an 4 de la liberté, 1792, 3 n^{os}.

CLUB DES OBSERVATEURS, in-8°, 1789, 7 liv. 1 cart.

CLUB TYPOGRAPHIQUE et philanthropique, feuille hebdomadaire, in-8°, du 1^{er} novembre 1790 au 31 mai 1791, 31 n^{os}. . . 1 cart.

CHOUAN (LE).

Voy. *Révélations importantes*.

COCARDE (LA) NATIONALE, Journal de correspondance entre toutes les Milices du Royaume, par une Société de Soldats-Citoyens, in-8°.

Ep. *Si vis pacem, para bellum*.

Du 4 janvier au 17 avril 1790, 16 n^{os}. Le 1^{er} volume finit au numéro 13. 1 cart.

COCHON (LE) DE SAINT ANTOINE.

Voy. *Apocalypse Monacale*.

CODE (LE) DES PEUPLES, ou les Droits et Devoirs de l'Homme, in-8°, 1793.

COLPORTEUR (LE) NATIONAL, in-8°, octobre et novembre 1789, 2 numéros.

COMPÈRE (LE) MATHIEU, ouvrage périodique, philanthropique et politique, où l'on rend compte de tous les événemens intéressans de l'Europe, suivant la Philosophie connue du Compère, in-8°, 1790, f. n^o 8 (23 décembre).

COMPTE RENDU AU PEUPLE SOUVERAIN, in-f^o, placard, 1790, 2 numéros.

CONCILIABULE (LE) DE LA SOCIÉTÉ des Amis du Peuple, tenu dans le chœur des Révérends Pères Capucins, par le Frère Saint-Claude, Coupe-Choux, etc., in-8°, 1790.

CONCILIATEUR (LE), in-8°, germinal an 3, 2 n^{os}.

CONCILIATEUR (LE), Ouv. politique, philosophique et littéraire, in-8°, octobre 1815, 2 n^{os}.

CONCILIATEUR (LE), in-8°, décembre 1818.

CONFÉDÉRATION NATIONALE, in-8°, 1790, 3 n^{os}.

CONSERVATEUR (LE), par *Garat, Daunou et Chenier*, grand in-8°, du 15 fructidor an 5 au 2 thermidor an 6, 323 n^{os}, 6 vol. reliés en 3. 3 vol.

T. 1^{er}, n^o 51, p. 402, 30 vend. an 6.

« Les projets du grand, du petit et du moyen ostracisme, de l'organisation de l'arbitraire et de la déportation successive de 15 et 20 classes de Français, à commencer par les ci-devant nobles, et à finir par les inventeurs même de ce genre de proscriptions; tous ces projets n'étant pas très-appuyés, excitant, au contraire, une indignation à peu près universelle, nous croyons devoir supprimer ou ajourner les réflexions que nous avons annoncées. Nous ne comprenons pas encore comment des hommes qui ont donné tant de preuves de sagesse, de modération et d'un patriotisme éclairé, ont pu concevoir et proposer de pareilles idées. Il nous serait difficile de les discuter avec la tranquillité convenable. Nous sentons trop vivement que ce système est horrible, pour pouvoir démontrer froidement qu'il est injuste et impolitique. »

L'art. est signé *Daunou*.

CONSERVATEUR (LE), par MM. *Châteaubriant, Crignon-d'Auzouer, Castelbajac, O'Mahony, Jules de Polignac, Martainville, l'Abbé de La Mennais, le Marquis d'Herbouville, Coriolis-d'Espinousse, le Cardinal de la Luzerne, Fiévée, Corbière, Frenilly, Saint-Roman* et autres, in-8°.

Ep. *Le Roi, la Charte et les Honnêtes Gens.*

Du mois d'octobre 1818 au mois de mars 1820, 78 liv. 6 cart.

20^e Liv., p. 1^{re} (289^e du t. 2).

DE LA CHAMBRE DE 1815.

« Que la chambre de 1815 soit, depuis 5 ans, le but des attaques d'un certain parti; qu'il ne se passe pas une semaine, qu'il ne s'imprime pas un pamphlet révolutionnaire où cette chambre ne trouve sa part d'injures, c'est tout simple: elle voulait réunir tout ce qui peut soutenir le trône; elle tendait à créer toutes les institutions qui devaient le protéger contre une révolution nouvelle; en un mot, elle était monarchique; ce n'était pas là ce qu'il fallait aux révolutionnaires. Mieux que personne ils connaissent le bien que pouvait faire une telle chambre; la manière dont ils la poursuivent en est la preuve; le mal qu'ils en disent est son plus bel éloge. »

25^e Liv., p. 1^{re} (545^e du t. 2).

DES MISSIONS.

« Quand Jésus-Christ apparut dans le monde, il ouvrit une grande mission qui, continuée pendant dix-huit siècles, souvent entravée, toujours triomphante, ne finira qu'avec le genre humain. La parole descendue du ciel sauva tout en renouvelant tout, doctrines, mœurs, institutions, lois même; et si l'Europe doit être une seconde fois sauvée, elle ne le sera encore que par cette parole. Nous l'avons entendue parmi nous, et, de même qu'à l'origine, elle a inspiré un effroi profond à certains hommes

» habitués à appeler mal ce qui est bien, et bien ce qui est mal, et qui redoutent
 » la vérité comme une vengeance. Ils ont vu les inimitiés s'appaiser, la con-
 » corde renaître avec la foi, le désordre et l'impiété fuir devant quelques
 » prêtres, et ils ont frémi. Menacés de la lumière, et tremblans pour leurs
 » œuvres, ils ont aussitôt couru à leur armes ordinaires, la calomnie, les
 » délations, les secrètes intrigues, afin de tromper l'autorité, et de la rendre,
 » s'il se pouvait, leur complice. »

CONSERVATEUR (LE) DE LA RESTAURATION, in-8°.

Ep. Dieu, les Bourbons et les Gens de bien.

Ce Journal a commencé le 5 avril 1828.

On lit dans le prospectus :

« Toutes les véritables libertés sont blessées ; tous les droits véritables,
 » tous les devoirs sont violés ; toutes les vérités enfin sont attaquées, parce
 » que toutes les bases sont attaquées elles-mêmes. La restauration tout enti-
 » ère est menacée par plusieurs de ceux-là même qui la soutenaient dans
 » le *premier Conservateur* ; il s'agit de la défendre et de la conserver malgré
 » eux, en sorte que le nouveau *Conservateur* sera l'adversaire autant que le
 » continuateur de l'ancien. »

40^e Liv., p. 1^{re} (97^e du t. 4, 1829).

DE L'OUVERTURE DES CHAMBRES.

« Qu'est-ce que le ministère veut ? On n'en sait rien, et il ne le sait pas
 » lui-même. Seulement il abandonne la monarchie à l'ambition des partis,
 » qui se la disputent réciproquement pour l'arranger suivant leurs intérêts.
 » Jamais on n'a vu un pouvoir travailler d'aussi bonne grâce à sa ruine,
 » que le pouvoir actuel. A-t-il reçu mission de se suicider lui-même ? N'est-il
 » enfin constitué que pour sauver l'honneur du libéralisme en lui remettant
 » la royauté sans vie ? »

L'ouvrage continue ; il est aujourd'hui à son 4^e vol.

On s'abonne à l'impr. Ecclésiastique, rue de Sèvres, n° 2.

CONSERVATEUR (LE) DÉCADAIRE des Principes républicains et de la Morale politique, in-8°.

CONSERVATEUR (LE), Journal historique de la République Française, grand in-f°, germinal an 2, 10 n^{os}.

CONSERVATEUR (LE) IMPARTIAL, in-4°, imp. à St-Petersbourg, 1822 et 1823.

CONSERVATEUR (LE) LITTÉRAIRE, du 20 floréal au 20 fructidor an 2, 13 liv. 2 cart.

CONSERVATEUR (LE) LITTÉRAIRE, (par MM. Hugot, Pellicier, Al. Soumet et autres), in-8°, commence décembre 1819 ; finit mars 1821, 30 liv. 3 cart.

CONSOLATEUR (LE), par J. F. N. Dusaulchoy, in-4°, du 15 au 24 brumaire an 6, 10 n^{os}.

CONSOLATEUR (LE), ou Journal des Honnêtes Gens, par le

Cousin *Jacques* (*Beffroy de Reigny*), in-12; commence le 3 janvier 1792, f. n° 63, 7 août 1792. 4 vol.

CONTEMPORANEO, OBRA Política e Litteraria, in-8°, de février à septembre 1820, 9 liv. 2 cart.

CONSTITUTIONNEL (LE).

Voy. l'Indépendant.

CONSTITUTIONNEL (LE) DES DAMES, in-8°, 1823.

CONTEMPLATEUR (LE), par *Regnault Warin*, in-8°.

Prospectus et 1^{er} n° de 64 pages.

CONTEUR (LE), RECUEIL d'Anecdotes, Historiettes, etc., par *L. Hubert*, in-8°, 1821, — 1824, 13 cah. 1 cart.

CONTEUR (LE) DE LA VILLE et des Théâtres, in-8°, du 21 nivôse au 17 pluviôse an 5, 26 n°s. 1 cart.

CONTRE-POISON (LE), ou Préservatif contre les motions incendiaires, cabales, erreurs, mensonges, calomnies et faux principes répandus dans les Feuilles de la semaine, par *Dusaulchoy* et autres, in-8°.

Du 29 janvier au 9 avril 1791, 36 n°s, tome 1^{er}, et 2 cahiers du tome 2. 1 cart.

Ep. Il faut faire voir au Peuple les objets tels qu'ils sont, le préserver des factieux et lui apprendre qu'il n'est point libre sans être esclave des lois.

CONTRE-POISON (LE) DES JACOBINS, par *Moreau et Jardin*, in-8°, an 3, 2 n°s.

Ep. Nous ne règçons plus, donc la Contre-Révolution est faite.

CONTRE-POISON DU THÉ, du Grondeur et du Miroir, in-4°, an 5.

CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE (LE VÉRITABLE) MARSEILLAIS à Paris, par *J.-L. Victor*, in-8°, juillet et août 1792.

Contre les Marseillais venus à Paris aux aproches du 10 août 1792, et contre ceux qui préparaient cette journée.

CORDELIER (LE VIEUX), par *Camille Desmoulins*, in-8°, de frimaire à pluviôse an 2, 7 n°s. 1 vol.

Ce Journal coûta la vie à son auteur, parce qu'il revint aux principes de modération et de justice.

N° 1, page 11.

« Il ne reste plus à nos ennemis d'autre ressource que celle dont usa le sénat de Rome, quand voyant le peu de succès de ses batteries contre

» les Gracques, il s'avisa, dit St.-Réal, de cet expédient pour perdre les
» patriotes : ce fut d'engager un tribun d'encherir sur tout ce que proposerait
» Gracchus; et à mesure que celui-ci ferait quelque motion populaire, de
» tâcher d'en faire une bien plus populaire encore, et de tuer ainsi les prin-
» cipes et le patriotisme, par les principes et le patriotisme poussés jusqu'à
» l'extravagance. »

CORDELIER (LE VIEUX), par *Baillio*, in-8°, fin de l'an 2, 3 nos.

Ep. *La Convention Nationale, toute la Convention Nationale, rien que la Convention Nationale.*

CORNE (LA) D'ABONDANCE, par *Verdier*, in-8°, Bordeaux, 1819.

CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE, par *Fiévée*, in-8°, 15 parties, 1814 — 1819. 3 cart.

14^e Partie, — Page 18^e.

« Les doctrines de l'ancienne monarchie avaient perdu leur ascendant
» par la faute du gouvernement, lorsque les écrivains du dix-huitième
» siècle vinrent affirmer le contraire de ce que les anciens écrivains
» avaient cru. Ils entraînaient les esprits, par cela seul qu'ils affirmaient,
» tandis que le pouvoir n'avait plus la force nécessaire pour défendre les an-
» ciens principes, ne mettait rien à la place que les caprices et les systè-
» mes contradictoires de ministres qui s'élevaient et tombaient avec une ra-
» pidité effrayante. »

Reprise le 1^{er} février 1828; — finit avec le 3^e numéro.

CORRESPONDANCE DÉCOUVERTE entre un Rostikot et un Anglais, par *Canuet*, in-8°, 1790.

CORRESPONDANCE de MM. les Députés des Communes de la province d'Anjou avec leurs Commettans, in-8°, Angers, juin et juillet 1789, 21 nos. 1 cart.

CORRESPONDANCE DES MÉCONTENS, in-8°, du 14 mars au 12 juin 1791, 25 nos. 1 cart.

CORRESPONDANCE DES NATIONS, par une Société des Amis du Genre Humain.

Ep. *La Cocarde de la Liberté fera le tour du Monde.*

Du 1^{er} mai au 2 juin 1792, in-8°, 33 nos.

CORRESPONDANCE DES REPRÉSENTANS *Stewenotte* et autres.

Voy. Républicain, Journal des Hommes libres.

CORRESPONDANCE DES VILLES et des Campagnes, par d'*Humières*, in-8°, an 5.

CORRESPONDANCE DES VIVANS et des Morts, au 3, in-8°, 3 nos, 80 pages.

CORRESPONDANCE DU PALAIS-ROYAL, par le chevalier de Morgan, in-8°, du 5 au 19 août 1789, 16 n^{os}.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE des Départemens de France.

Ep. Français, vous êtes nés pour la monarchie.

Au n^o 41, 1^{er} du t. 3, s'intitule : *Correspondance générale, ou Journal de la Société des 83 Départemens*, in-8°, 1790 et 1791, 50 n^{os}. 2 cart.

CORRESPONDANCE LÉGISLATIVE et financière, entre un Membre de la Chambre des Députés et un Membre du Collège électoral, in-8°, 1816, 2 liv., 120 p.

CORRESPONDANCE NATIONALE, in-8°, du 15 fév. au 19 juill. 1791, 45 liv. 3 vol.

Ep. Paix et surveillance.

CORRESPONDANCE NATIONALE et étrangère.

Voy. Encore un

CORRESPONDANCE NATIONALE et étrangère de toutes les Municipalités de France et des autres villes commerçantes de l'Europe et des Colonies, in-8°.

CORRESPONDANCE PATRIOTIQUE entre les citoyens qui ont été Membres de l'Assemblée constituante (*Dupont de Nemours* et autres), in-8°.

Ep. Égalité, Liberté, Propriété, Sécurité.

Du 9 novembre 1791 au 30 août 1792, 32 liv.

Au 6^e vol. CORRESPONDANCE PATRIOTIQUE, à laquelle on a réuni le Journal intitulé *l'Ami de la Constitution*, et quelques autres.

Tel est le titre du frontispice des t. 6, 7 et 8.

Les n^{os} portent pour titre : *l'Ami de la Constitution et Correspondance patriotique*, etc., f. n^o 68, 10 août 1792. . 7 cart.

CORRESPONDANCE PHILOSOPHIQUE, par M. Azais, in-8°, 1818 et 1819, 6 liv. 1 cart.

CORRESPONDANCE POLITIQUE, par M. Landres.

Journal destiné à entretenir une Correspondance politique entre les Français émigrés et leurs compatriotes, in-8°, juin et juillet 1792, 14 n^{os}.

CORRESPONDANCE POLITIQUE, in-4°, du mois d'octobre 1796 au 4 février 1797, 144 n^{os}.

CORRESPONDANCE POLITIQUE des véritables Amis du Roi et de la Patrie, par *Peltier*. Commence en janvier 1792, finit n° 84, 9 août de la même année.

Ep. *Dieu qui forma Louis, veille sur ton image,
La vertu sur le trône est ton plus bel ouvrage.*

CORRESPONDANCE (NOUVELLE) politique, ou *Tableau de Paris*, pour servir de suite aux 52 1^{ers} n^{os} de la *Correspondance politique* des Amis du Roi et de la Patrie, in-4°, du 31 mai au 10 août 1792, 36 n^{os}.

N° 33, 3 août 1792, p. 1^{re}.

« Plus on réfléchit sur la situation actuelle du Roi, plus on s'indigne »
 « contre ceux qui, en lui faisant accepter la constitution, l'ont mis dans »
 « cette position fautive où il se trouve depuis ce temps; position qui l'a isolé »
 « (et, de bonne foi, il n'était pas aisé d'isoler un Roi de France), position »
 « dans laquelle on lui présentait la constitution comme un appui, tandis »
 « qu'il était si aisé de prévoir que le pouvoir royal, tout faible qu'il était, »
 « serait forcé de servir d'appui à la constitution, sans en recevoir d'elle; »
 « position qui est enfin ce qu'une combinaison politique a pu produire »
 « de plus bête, parce qu'il est impossible d'en sortir, ni d'une manière »
 « avantageuse, ni d'une manière désavantageuse, que par une catastrophe »
 « étrangère, c'est-à-dire indépendante de la position même. »

CORRESPONDANCE PROVINCIALE. Répertoire des Journaux, in-8°, 1828.

CORRESPONDANCE sur l'École Polytechnique, par *M. Hachette*, in-8°, du 1^{er} janv. au 12 au 1^{er} janv. 1809, 11 liv. 1 cart.

CORRESPONDANT (LE), ou Collection de Lettres d'écrivains célèbres de France et d'Angleterre et autres pays de l'Europe, sur la politique, la morale et la littérature, in-8°, 1817 et 1818. 5 vol.

CORRESPONDANT (LE) ÉLECTORAL, in-8°, 1818, 9 liv. 1 cart.

CORRESPONDANT (LE), ou le Petit Mercure du 19^e siècle, in-12, 1824 et 1825.

CORSAIRE (LE), ou Diableries, in-8°, an 8.

CORSAIRE (LE), in-8°, 15 liv., du 6 fév. au 26 mai 1822. 1 c.

CORSAIRE (LE), in-f°. Commencé le 12 juillet 1823.

Ce Journal est aujourd'hui à sa 7^e année; il passe le numéro 2330. 12 vol.

Hoquet, rue du Faubourg-Montmartre, n° 4.

COSMÈTE, ou l'Ami de l'Instruction publique, par *Vallant*, in-8°, an 7, prosp. et 2 n^{os}.

COSMOPOLITE (LE), in-4°, — 194 n^{os}.

COUP (LE) DE MASSUE, in-8°, 1789.

COURRIER D'AVIGNON, in-4°, commencé en février 1789; 1^{re} série 122 n^{os} (30 décembre; 2^e série 193 n^{os}.

Du 1^{er} janvier au 4 août 1790. 1 vol.

COURRIER DE BORDEAUX, ou nouvelle Correspondance entre MM. S.... et *Brun de Saint-Fond* de Paris et M.. . Citoyen de Bordeaux, in-8°, du 17 novembre au 23 décembre 1789, 11 n^{os}.

COURRIER DE BRABANT (par *Camille Desmoulins*), in-8°.

Au n^o 69, *Courrier de France et de Brabant*, — du 20 novembre 1789 au 9 septembre 1790, 105 n^{os}. 2 vol.

COURRIER DE BREST, Journal politique du département du Finistère, in-4°, 1816.

COURRIER DE BREST, in-f^o, faisant suite.

COURRIER DE CALAIS, grand in-8°; — au n^o 194, *Courrier du Pas-de-Calais*; du 11 messidor an 2 au 30 germinal an 3, 295 numéros. 3 cart.

COURRIER DE FRANCE ET DE BRABANT. Voy. Cour. de Brabant.

COURRIER D'ITALIE, in-4°, an 5, imp. à Marseille.

COURRIER DE SEINE-ET-MARNE.

Voy. Courrier universel, ou Écho de Paris.

COURRIER DE VERSAILLES A PARIS, et de Paris à Versailles, par *Gorsas*, in-8°.

Commence le 5 juin 1789, finit le 31 mai 1793, jour où le parti de la Gironde a été proscrit.

Le 30 novembre 1789, prend le titre de *Courrier de Paris* dans les Provinces et des Provinces à Paris.

Le 3 juillet 1790, celui de *Courrier de Paris* dans les 83 départemens.

Le 1^{er} mars 1791, celui de *Courrier des 83 départemens*.

Et le 22 septembre 1792, celui de *Courrier des départemens*.

Assemblée constituante. 28 vol.

Assemblée législative. 12

Convention Nationale, jusqu'au 31 mai 1793. 8

COURRIER DE L'AIX, grand in-4°, 1822 et 1823. . . 1 cart.

COURRIER DE L'ARMÉE des Côtes de la Rochelle, par *Richard, Choudieu et Bourbotte*, in-8°, juillet 1793.

COURRIER DE L'ARMÉE D'ITALIE, ou le Patriote Français à Milan, par une Société de Républicains, in-4°; — du 1^{er} thermidor an 5 au 12 frimaire an 7, — 248 n^{os}.

COURRIER DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, in-8°, 1790.

COURRIER DE L'AURORE, ou Journal national et étranger, in-8°, 1790.

COURRIER DE LA CONVENTION et de la Guerre. En l'an 4, *Courrier du Corps législatif et de la Guerre*, in-4°. Comm. en 1793.

COURRIER DE L'ÉGALITÉ, in-8°. Commence le 16 août 1792, finit 12 brumaire an 4, n° 1169. 4 vol.

COURRIER DE L'EGYPTE, imprimé au Caire; — du 12 fructidor an 6 au 20 prairial an 9; 116 n°s.

Un exemplaire complet ne se payerait pas moins de 5 à 600 fr.

COURRIER DE L'EUROPE, in-4°, Journal Anglo-Français (par MM. *Serres de la Tour, Mac-Mahon et Théveneau Morande*), imprimé à Londres, 1777 — 1789 (29 décembre). . . 21 vol.

COURRIER DE L'EUROPE.

Voy. Courrier universel, ou l'Écho de Paris.

COURRIER DE L'EUROPE et des Spectacles.

Voy. *Citoyen Français.*

COURRIER DE LA HAUTE-MARNE, in-f°, 1822.

COURRIER DE L'HYMEN, in-4°, 1791, 32 n°s.

COURRIER DE L'OISE, in-4°, 1804.

COURRIER DE LA PATRIE, ou Journal des Municipalités, Assemblées administratives, des Districts et des Gardes Nationales de France, in-8°, 1790.

COURRIER DE LONDRES et de Paris, par M. de *Montlozier*, in-f°, du 26 juin au 4 septembre 1822, — 36 n°s.

COURRIER DE MADON, in-8°, commencé le 1^{er} décembre 1789, f. 30 mai 1791, 19 vol. rel. en 9. 9 vol.

COURRIER DE MARIENBOURG, ou Journal des Frontières du département des Ardennes, in-8°, février 1792.

COURRIER DE MARSEILLE, par *Lacoste-Mezières*, Journal patriotique, littéraire, politique et de commerce, in-8°, an 3, 28 n°s.

COURRIER DE PARIS, ou le Publiciste Français, par une Société de Patriotes, in-8°; du 14 octobre 1789 au 12 mars 1790, 150 numéros. 2 cart.

COURRIER DE PARIS, ou Chronique du Jour, in-4°, ans 3 et 4.

COURRIER DE PARIS A VERSAILLES, dédié à M. Bailli, du 3 au 22 août 1789, — 12 n°s.

COURRIER DE PARIS dans les Provinces et des Provinces à Paris.

Voy. Courrier de Versailles à Paris.

COURRIER DE PARIS dans les 83 départemens.

Voy. Courrier de Versailles à Paris.

COURRIER DE PROVENCE, par *Mirabeau*.

Voy. Lettres de *Mirabeau* à ses Commettans.

COURRIER DE SAINT-CLOUD A PARIS et de Paris à Saint-Cloud, in-8°, juin 1790, 5 n^{os}.

COURRIER DE STRASBOURG, par *Charles Lavauz*, in-4°, du 21 décembre 1791 au 18 octobre 1793. 4 cart.

COURRIER DE VILLENEUVE-les-Avignon, in-4°, 1^{er} décembre 1789, — 9 juillet 1790, 127 n^{os}. 1 vol.

COURRIER DES AMIS DE LA PAIX, petit in-4°.

Ep. *Vaut mieux se taire que mentir.*

Du 16 messidor an 2 au 16 vendémiaire an 3, 60 n^{os}.

COURRIER DES ARMÉES, Journal du soir, in-4°, an 3.

COURRIER DES CHAMBRES, sous le nom de M. de *Saint-Aulaire* (Session de 1817), 6 liv. 1 cart.

Le Libraire, poursuivi, a déclaré que le véritable auteur était M. *le Cadois*.

COURRIER DES DÉPARTEMENTS, par *Gorsas*.

Voy. Courrier de Versailles à Paris.

COURRIER DES DEUX CONSEILS, Journal du matin, in-4°, an 4.

COURRIER DES FRANÇAIS; 1^{er} mars — 18 avril 1791, 49 n^{os}. 1 c.

COURRIER DES FRONTIÈRES, par *Ant. Vaillant*, in-4°, 1792.

COURRIER DES FRONTIÈRES, par *Prévost*, in-8°, 1792, 108 n^{os}.

COURRIER DES FRONTIÈRES, par *Frédéric et Jaquet*, in-8°, 1790 et 1791.

COURRIER DES PROVINCES, ou l'Avant-Coureur des Journaux, in-8°, 1789.

COURRIER des 83 départemens.

Voy. Courrier de Versailles à Paris.

COURRIER des SALONS, in-8°, octobre 1818, — mars 1819, 20 n^{os}. 1 cart.

COURRIER DES SPECTACLES, ou Journal des Théâtres, in-4°, du 18 nivôse an 5 au 30 frimaire an 10. 10 vol.

COURRIER DU BAS-RHIN, in-4°; 1778 — 1792. 2 cart.

COURRIER DU DÉPARTEMENT du Bas-Rhin, in-fol., 1816. 1 c.

En Français et en Allemand.

COURRIER DU DÉPARTEMENT de Paris, in-8°, 1790, 204 n^{os}.

COURRIER DU DÉPARTEMENT de la Somme, par *Duménil*, in-8°, 1791.

COURRIER DU JOUR.

Voy. Courrier universel, ou l'Echo de Paris.

COURRIER DU MIDI, in-8°, 1818.

Prospectus et 1^{er} n^o de 64 pag.

COURRIER DU PAS-DE-CALAIS.

Voy. Courrier de Calais.

COURRIER EXTRAORDINAIRE, ou le Premier Arrivé, par *Hongnat* et *Duplain*, in-8°, du 4 avril 1790 au 11 août 1792. 2 c.

COURRIER EXTRAORDINAIRE de l'Europe, in-4°, an 2.

COURRIER FRANÇAIS, par *l'abbé Poncelin*, in-8°.

Introduction de 64 pages, intitulée, *Tableau des États-Généraux*, depuis l'origine de la Monarchie jusqu'à l'Assemblée nationale.

Le Journal commence le 27 juin 1789, sous le titre de *Séance du 26 juin*; le 30 juin, *Assemblée nationale*; le 5 août, n^o 51, *Assemblée nationale*, ou *Courrier Français*; au n^o 57, 51 août, *Courrier Français*; le 10 brumaire an 2, *Courrier Républicain*; le 17 vendémiaire an 4, *Journal des Français*; le 25 brumaire suivant, reprend le titre de *Courrier Français*; finit le 18 fructidor an 5. 48 vol.

COURRIER FRANÇAIS, in-fol. Commencé le 21 juin 1819, sous le simple titre de *Courrier*; au 1^{er} février 1820, *Courrier Français*. 17 cart.

Continue.

Bureau, rue Tiquetonne, n^o 14.

COURRIER GÉNÉRAL, politique et littéraire.

Voy. l'Indépendant.

COURRIER HISTORIQUE et politique des 83 Dép^{ts}, in-4°, 1793.

COURRIER LITTÉRAIRE, par une Société de gens de lettres. Commencé le 2 mai 1823, in-8°, Strasbourg, 25 n^{os}. 1 cart.

COURRIER MARITIME du Hâvre, par *Le Picquier*, in-8°, an 12.

COURRIER NATIONAL, in-8°. Commencé le 1^{er} juillet 1789,

sous le titre d'*Assemblée nationale* ; le 6 du même mois, *Courrier national* ; le 28 août, *Journal du Citoyen* (voir la notice à la fin du n^o du 27) ; finit le 1^{er} octob. 1789, 3 petits vol. 1 cart.

COURRIER NATIONAL, par *Pussy*, in-8^o, 1789, — 124 n^{os}.

COURRIER NATIONAL, in-4^o, an 5.

COURRIER NOCTURNE, in-8^o, juillet 1789, 2 n^{os}.

COURRIER ORLÉANAIS, par *Couret de Villeneuve*, in-8^o, 1789.

COURRIER (LE) PATRIOTIQUE de l'Isère, des Alpes et du Mont-Blanc, ou l'Ami de la Constitution, par *Cachet*, in-4^o, an 6.

COURRIER (LE) PHILANTROPE, ou l'Ami des Hommes, par *Courtois de Loinsy*, in-8^o, 1789.

COURRIER POLITIQUE et littéraire, in-8^o ; au n^o 18, *Courrier national, politique et littéraire* ; du 12 septembre au 12 décembre 1789. 1 cart.

COURRIER RÉPUBLICAIN.

Voy. Courrier Français.

COURRIER UNIVERSEL, in-8^o, 1792.

COURRIER UNIVERSEL, ou l'*Écho de Paris*, des départemens et de l'Étranger, in-4^o, par *Husson*.

Commence le 31 décembre 1792 ; le 7 septembre 1793, *Courrier universel* ; le 16 floréal an 2, *Gazette française* ; 1^{er} frimaire an 3, *Courrier universel* ; 25 frimaire, *Courrier universel du Cit. Husson* ; 16 vendémiaire an 4, *Courrier de Seine-et-Marne* ; 13 brumaire, *Courrier du Cit. Husson* ; 24 frimaire, *Courrier universel extraordinaire* ; 6 pluviôse, le *Véridique* ; 12 germinal, le *Rodeur* ; 17 germinal, le *Véridique* ; 5 floréal, le *Véridique*, ou *Courrier universel* ; 11 vendémiaire an 5, *Courrier universel du Cit. Beyrlé* ; 13 vendémiaire, *Véridique* ou *Courrier universel* ; 22 fructidor, *Point du Jour* ; 25 fructidor, *Courrier du Jour* ; 2 nivôse an 6, *Feuille universelle* ; 9 germinal, *Feuille du Jour* ; 23 messidor, *Feuille du Jour, Courrier universel* ; 18 fructidor an 7, *Courrier Universel* ; 22 fructidor, *Courrier universel, Feuille du Jour* ; 26 nivôse an 8, *Courrier de l'Europe* ; 27 *Gazette universelle, Courrier du Jour* (dernier n^o). 15 vol.

COUSIN (LE) DE TOUT LE MONDE, ou la Liberté de la presse, in-8^o, messidor an 7, 10 n^{os}.

Ep. *Qui que vous soyez, mes Cousins, vous êtes de la famille.*

CRÉOLE (LE) PATRIOTE, par *Milscnt*, in-4^o, 1793.

CREUZET (LE), par *Rutledge*, in-8°, du 3 janvier au 8 août 1791, 63 nos. 3 vol.

CRI (LE) DE L'HUMANITÉ, ou l'Ami des Vieillards, in-8°, 1791.

CRI (LE) DE L'INFORTUNE, in-8°, 1789.

CRI (LE) DES VICTIMES de la Tyrannie, par *Boulay*, in-8°.

CRIEUR (LE) DE BON SÈNS et patriote, in-8°, du 30 janvier au 3 février 1791, 6 nos.

CRIMINALISTE (LE) et le Financier, in-8°, août 1790, 4 nos.

CROISADE (LA PETITE) littéraire, in-8°.

Ep. *Et s'il ne m'est permis de le dire au papier,
J'irai creuser la terre.*

Janvier — Avril 1818, 4 nos.

D

DEBATS DE LA Haute-Cour dans le procès Babœuf, 102 nos.

Voy. Conspiration Babœuf.

DÉCADAIRE du département de l'Aube.

Voy. Annales Troyennes.

DÉCADAIRE (LE) MARSEILLAIS, par *Lacoste-Mézières*, in-8°, 3 nos.

DÉCADE (LA) ÉGYPTIENNE, Journal littéraire et d'économie politique, petit in-4°, au Caire, an 7.

DÉCADE (LA) PHILOSOPHIQUE, littéraire et politique, (par MM. *Say, Amaury, Duval, Ginguené, Lebreton, Andrieux* et autres), in-8°.

Commencée le 10 floréal an 2.

La 1^{re} série finit avec l'an 4 (n° 87).

A partir de l'an 5, 36 nos ou liv. par an.

Au 1^{er} n° de l'an 13, prend le titre de *Revue ou Décade philosophique*, littéraire et politique.

Au n° 10 de cette même année, *Revue philosophique, littéraire et politique.*

Finit au 27^e n° de 1807. 54 vol.

Les nos 27, 28, 32 et 36 de la 1^{re} série sont très-rares.

N° 44 de la 1^{re} série, 4^e trimestre de l'an 3.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

« Il s'est opéré un grand changement dans le système politique du gouvernement Ottoman. Il semble qu'il ne veut plus

» rester isolé ; qu'il ne dédaigne plus , comme autrefois , de s'im-
» miscer dans les affaires , et même les tracasseries des autres
» cours de l'Europe. Et lui aussi il entretiendra des ministres ré-
» sidans auprès des divers cabinets. Il va enfin se familiariser
» davantage avec les ennemis du prophète.

» Cette innovation sera-t-elle utile ou pernicieuse pour l'Eu-
» rope? C'est ce qui est assez difficile de prévoir. On ne peut guère
» douter que les mœurs des Ottomans ne prennent par degrés la
» teinte des mœurs européennes ; qu'ils n'adoptent peu à peu
» nos usages , et très-facilement nos arts , nos sciences même.
» Ils y gagneront sans doute ; ils deviendront un peuple plus
» poli , sinon plus magnanime , plus franc , plus hospitalier ; mais
» ce ne seront plus les Ottomans. Depuis plusieurs années , au
» reste , on peut prévoir que cette période était pour eux iné-
» vitable , et les dispositions nouvellement prises ne feront que
» l'accélérer. »

DÉCADES (LES TROIS) ou le Mois républicain , du 22 octobre
1793 au 11 mars 1794, in-8°, 35 nos.

DÉCADES (LES) RÉPUBLICAINES, ou Histoire abrégée de la Ré-
publique Française, par une Société de Sans-Culottes, in-18,
prospectus et 00 volumes.

DÉCLIN (LE) DU JOUR, in-8°, 1789.

DÉFENSEUR (LE), Ouvrage religieux, politique, et litté-
raire, in-8°.

Du 1^{er} mars 1820 au 3 mars 1821, 48 livraisons ; a paru en-
suite par petites feuilles dont les séries recommencent à chaque
volume.

Finit au 6^e volume (octobre 1821). 6 cart.

Ce Journal n'est autre chose que la suite du Conservateur par M. de Châ-
teaubriant et autres. Il a quitté son nom et perdu quelques-uns de ses rédac-
teurs au moment où la censure a été établie.

On trouve comme rédacteurs de ce Journal prétendu nouveau, l'Abbé
de la Mennais, MM. de Bonald, Saint-Prosper, Genoude, Rubicon, le Car-
dinal de la Luzerne et autres.

15^e livr., t. 2^e, p. 59.

DES ORDRES RÉGULIERS DE L'ESPAGNE.

« Comme je ne vois que les faits qui puissent faire apprécier à
» leur juste valeur les préjugés et les déclamations de l'Europe
» sur la multitude des ecclésiastiques en Espagne, je ferai obser-
» ver qu'en 1807, époque où le royaume paraissait encore être in-

» tégal, le nombre des individus qui avaient la prêtrise dans les
 » ordres réguliers s'était réduit à 33,936;
 » Et le nombre des Ecclésiastiques séculiers, à 52,421;

» L'Espagne n'avait que. 86,357

» individus exerçant les fonctions sacerdotales, tandis qu'en 1767
 » elle en avait 113,280. L'administration de MM. d'*Aranda*, *Florida-Blanca*
 » et *Godoy*, a donc, en quarante ans, eu plus de
 » succès dans ses attaques indirectes contre le clergé, que le glaive
 » des Musulmans en mille ans.

.

» Si la perversité des idées ne prouvait jusqu'à un certain point
 » celle du cœur, on pourrait applaudir aux bonnes intentions des
 » plus célèbres destructeurs de l'Europe. M. *Florida-Blanca*, en
 » publiant le cens de 1787, appelle sur lui les bénédictions de
 » l'Espagne, pour avoir, en vingt ans, diminué de 28,257 hommes
 » ou femmes, le corps ecclésiastique de l'Espagne, et pour avoir
 » ainsi augmenté d'autant les propagateurs de l'espèce humaine.
 » Quand on réfléchit que de pareils hommes et de pareilles idées
 » sont encore en vogue aujourd'hui, on ne peut s'empêcher de
 » croire que ce dix-huitième siècle, si fameux, sera, à tous égards,
 » l'objet du mépris de la postérité la plus reculée. »

DÉFENSEUR (LE) de la Constitution, par *Ballois* et *Tombe*,
 in-4°, du 17 au 30 vendémiaire an 6, 13 n^{os}.

DÉFENSEUR (LE) de la Constitution, par *Max. Robespierre*,
 12 cah. ; du 1^{er} juin au 10 août 1792.

Le 1^{er} n^o commence par cette exposition de principes :

« C'est la Constitution que je veux défendre; la Constitution
 » telle qu'elle est. On m'a demandé pourquoi je me déclarais le
 » défenseur d'un ouvrage dont j'ai souvent développé les défauts;
 » je réponds que, membre de l'assemblée constituante, je me
 » suis opposé de tout mon pouvoir à tous les décrets que l'o-
 » pinion proscriit aujourd'hui; mais que, depuis le moment où
 » l'acte constitutionnel fut terminé et cimenté par l'opinion gé-
 » nérale, je me suis toujours borné à en réclamer l'exécution
 » fidèle. »

La 12^e liv. contient le récit des événemens du 10 août 1792.

Un avis aux souscripteurs porte :

« Les circonstances actuelles et l'approche de la Convention
 » nationale semblent nous avertir que le titre de Défenseur de la
 » Constitution ne convient plus à cet ouvrage : nous avons dé-

» claré, dès l'origine, que ce n'était point les défauts de la Cons-
» titution de 1791 que nous voulions défendre, mais ses prin-
» cipes. Notre but n'a jamais été de la défendre contre le vœu du
» peuple, qui pouvait et devait la perfectionner; mais contre la
» Cour et contre les ennemis de la liberté, qui voulaient la dé-
» truire et la détériorer. Nous continuerons cet ouvrage sous un
» titre plus analogue aux conjonctures où nous sommes. ».

Le Journal continue sous le titre de *Lettres de Maximilien Robespierre, Membre de la Convention nationale de France, à ses Commettans*. 1^{er} trimestre, 12 livr.; — 2^e trim., 10 livr.; finissant le 15 mars 1793. . . . 2 cart^s.

DÉFENSEUR (le) DE LA LIBERTÉ, par *Moithey*, in-8°, 1789 et 1790, 48 nos, gravures et portraits. . . . 2 vol.

DÉFENSEUR (LE) DE LA PATRIE, par *Lebois*.

Voy. L'Ami du Peuple, par le même.

DÉFENSEUR (LE) DE LA RELIGION, in-12, fructidor an 8, 1^{re} livr. de 120 pag.

Page 96.

« Il faut, sans doute, pour le salut de la République, étouf-
» fer toutes les factions, et anéantir toute influence étrangère à
» son esprit. Et c'est par cette raison que le Gouvernement con-
» servateur, qui a succédé au Gouvernement révolutionnaire,
» imposera un silence éternel à cette prétendue philosophie in-
» solente et bavarde qui, par ses téméraires évocations, dé-
» chaîna sur la terre toutes les puissances de l'enfer.

» Mais la Religion chrétienne n'a rien de commun avec cette
» doctrine. Loin d'attaquer les bases de la République, elle
» seule peut les affermir, parce qu'elle seule prescrit toutes les
» vertus, tous les devoirs, éclaircit tous les doutes, *rend à Cé-
» sar ce qui est à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu.* »

DÉFENSEUR (LE) DE LA VÉRITÉ et des Principes, par une So-
ciété d'Écrivains patriotes, MM. *François, Bacher et Bazin*,
in-4°.

Du 11 messidor an 5 au 3 frimaire an 6, 105 nos.

DÉFENSEUR (LE) DE LA VÉRITÉ, ou l'Ami du Genre Humain,
par *Philippeaux*, in-8°, 1793.

DÉFENSEUR (LE) DES COLONIES, par MM. *Nodier, J.-C. Royou, Laignel, de Sénancourt* et autres. Au n° 3 prend le titre d'*Obser-
vateur des Colonies*, 1819 et 1820, 13 livr. . . . 1 cart.

DÉFENSEUR (LE) DES DROITS DU PEUPLE, par *Ant. Galland*,
in-8°, an 6.

DÉFENSEUR (LE) DES DROITS DU PEUPLE, in-4°, par Bonnar, fils, du 1^{er} au 28 vendémiaire an 8.

Ep. *Nec Cesar, nec Marius, nec Sylla.*

« Est-il vrai qu'après dix années de Révolution, et vers l'an 8 » de la République, le peuple Français se retrouve dans la nécessité de revendiquer l'exercice de ses droits? Est-il vrai qu'après avoir porté à tant d'autres peuples la liberté, il n'en jouit pas lui-même, et que cette divinité des grandes âmes n'est plus pour lui qu'un vain mot?... Hélas! il n'est que trop vrai, et chaque jour nous rend plus sensible cette maxime, que la nécessité d'énoncer ses droits suppose, ou la présence, ou le souvenir récent du despotisme.

» Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble qu'en effet mon pays ne fut jamais si près de la tyrannie » (Buonaparte arrivait de l'Égypte).

DÉFENSEUR (LE) DES OPPRIMÉS ou l'Ami du Clergé et de la Noblesse ; puis, *le Défenseur des Opprimés et l'Ennemi des Factieux*, 1790 et 1791, in-8°, 94 n^{os}.

N^o 33. — 12 janvier 1791.

« La vérité échappe dans l'ivresse de la colère comme dans celle du vin. M. de Mirabeau, maintenant président du Club des Jacobins, n'a pas toujours été digne de cette faveur. Tout le monde sait que son discours sur le droit de paix et de guerre lui avait attiré la haine de MM..... et compagnie. Il y eut même des propos fort piquans de part et d'autre. Dans un moment d'aigreur. M. de Mirabeau dit à ces Messieurs: *Je plaïdais pour la liberté dans les prisons, quand vous conspiriez contre elle dans les antichambres.*

» M. Danton, fameux démagogue, et l'un des chefs des Jacobins, prétend qu'il faut *un supplément de Révolution*. Ce n'est pas la seule atrocité ingénieuse qui ait échappé à ce Tribun. Dans une société où il se trouvait, quelques personnes gémissaient sur les scènes sanglantes qui ont livré le nom Français à l'opprobre : *Messieurs*, dit froidement M. Danton, *la Révolution est une fleur qui a besoin d'être arrosée.* »

DÉFENSEUR (LE) DES VIEILLES INSTITUTIONS, in-8°, an 5, 4 n^{os}.

DÉFENSEUR (LE) DU PEUPLE, par le cousin Jacques, in-8° ; du 10 juillet au 15 août 1791, 38 numéros.

DÉJEUNER (LE), in-4°, du 12 nivôse an 5, au 5 germinal an 5, 84 numéros.

DÉJEUNER, OU LA VÉRITÉ à bon marché, par *Mirabeau* le jeune, 1791, 7 n^{os}; un Déjeuner pour chaque jour de la semaine.

DÉJEUNER (LE) PATRIOTIQUE du Peuple, in-8^o; du 20 janvier au 3 avril 1791, 70 numéros.

N^o 37, 1^{er} mars 1791.

« On annonce une proclamation du département de Paris, »
» qui défendra les attroupemens, et avertira les mauvais ci- »
» toyens que le temps de l'anarchie est passé, que la loi va re- »
» prendre son empire, et qu'enfin nous allons jouir de nos con- »
» quêtes, la liberté! »

« Le Maire de Beauvais est perdu. Si quelqu'un le retrouve, »
» il est prié de rapporter son écharpe à la municipalité de cette »
» ville. »

DÉMOCRATE (LE), JOURNAL politique et littéraire, par une Société d'écrivains patriotes, in-4^o, an 5, 18 numéros.

DÉMOCRATE (LE) OU L'AMI DES LOIS, par *Donnier*, in-4^o, an 5, 60 numéros.

DÉMOCRATE (LE) OU LE DÉFENSEUR des Principes, in-4^o, thermidor et fructidor an 7, 32 numéros.

DÉMOCRITE FRANÇAIS (LE), par madame *Reyneri*, in-4^o; du 8 ventôse au 8 prairial an 7, 88 n^{os}.

Ep. *Dire en riant la vérité,*
C'est user de la liberté.

N^o 8.

« Si l'on ne connaissait pas jusqu'où peut aller la méchanceté »
» des hommes en général, on pourrait se demander à chaque »
» circonstance de la vie, pourquoi cet acharnement contre tel? »
» pourquoi telle injustice? pourquoi ceci? pourquoi cela? Mais »
» tel est l'arrêt du sort: la médiocrité envie, la cupidité ne voit »
» que son or; l'ambition intrigue et cabale. Que doit faire l'hon- »
» nête homme? Il doit prendre son parti, hausser les épaules, »
» mépriser les criailleries et faire son devoir. »

DÉMOCRITE (LE) FRANÇAIS, in-8^o, 1819.

DÉMOCRITE (LE) FRANÇAIS, ouvrage politique, critique et littéraire, in-8^o, 1819, — 4 liv.

DÉNONCIATEUR (LE), in-8°, 1790.

DÉNONCIATEUR (LE) NATIONAL, in-8°, août 1789, 7 n^{os}.

Ep. *Exoriare aliquis.....*

DEO GRATIAS, ou les petits mots, par un Ami du Peuple, in-8°, 1790, 2 n^{os}.

DÉPART POUR SCIOTO, ou mes Adieux à la France, in-8°.

DEUX MOTS DE VÉRITÉ, par une Société de Publicistes, in-8°, du 20 juillet au 28 septembre 1814, 11 n^{os}. . . . 1 cart.

Le n^o 5 se compose en entier d'un article intitulé : *les Éteignoirs de Buonaparte*. Il est beaucoup trop long pour que je puisse l'insérer ici.

J'en donne un extrait.

« Buonaparte a perverti toutes les Institutions.

» *Le Droit des Gens* était un obstacle à son ambition ; il a
» foulé aux pieds tous les traités avec l'Espagne, l'Allemagne,
» la Confédération du Rhin, la Hollande, les villes Anséatiques
» et tous les États usurpés.

» *Le Sénat Conservateur* : Il ne fut jamais que l'Écho des vo-
» lontés absolues du Maître.

» *Le Corps Législatif et le Tribunat* : Il n'en voulait que pour
» la forme. Le 1^{er} eut la lâcheté de se constituer en Conseil de
» Muets ; l'autre résista : pour prix de son courage, il fut brisé.

» *L'Indépendance des Tribunaux* était une chimère ; destitu-
» tion des hommes énergiques, par voie d'épuration ou de démis-
» sions commandées ; nominations d'hommes nuls ou moins que
» nuls, pour les mêler avec de dignes Magistrats.

» *Haine* bien prononcée contre l'Ordre des Avocats, parce que
» cet Ordre est indépendant et qu'il a une puissance, celle de la
» parole.

» *Administration* : Chaque administration était composée de
» plusieurs individus qui, réunis, étaient forcés à conserver au
» moins quelque dignité ; il a fallu un seul confident, un seul
» complice par département, qui, en faisant trembler les autres,
» eut toujours à trembler pour lui-même.

» *Les réputations militaires* incommodaient beaucoup celui
» qui s'était élevé par-là. Il voulait avoir la plus grande, et
» presque la seule.

» *L'Instruction publique* : Elle fut paralysée dans toutes ses
» parties, et réduite à préparer les élèves à la vie des camps.

» *L'Académie* : Les sciences furent elles-mêmes soumises au
 » joug, et les Savans qui ne voulurent pas être des Savans par
 » ordre, subirent d'injustes éliminations.

» *La Police* était le grand éteignoir qui s'étendait sur tout.
 » Gouverner à la muette et à la sourdine , par une police arbi-
 » traire, par des milliers d'espions grassement payés; faire main-
 » basse sur tout ce qui portait ombrage; détentions arbitraires et
 » sans jugemens, voilà les dignes moyens employés par l'*Homme*
 » *du Siècle*.

» *La Liberté de la presse* fut entravée aussitôt que le despote
 » eut essayé son pouvoir. La police s'était bien aperçue que la
 » liberté de la presse était l'antidote des poisons despotiques ;
 » elle l'eut bientôt à sa discrétion; enfin, au mépris de la Consti-
 » tution, la liberté de la presse fut détruite; *tout périt avec elle!* »

DIABLE (LE), Journal des Arts, des Sciences, de la Littérature
 et des Spectacles, par une Société de savans et de gens de lettres,
 in-8°; du 7 juin au 31 juillet 1821, 12 nos. 1 cart.

Ep. *Nous chanterons la Gloire et non pas la Puissance.*

N° 12, pag. 279.

« Le Drapeau Blanc, accoutumé à ne rien respecter, ne fait pas
 » même grâce à la cendre des morts. Certes, le général.
 » était loin de s'attendre que sa proposition de réclamer les restes
 » de celui qui fut Empereur des Français attirerait sur la mé-
 » moire du Héros l'indécente diatribe insérée dans le n° 26 de ce
 » mois. Sans doute, beaucoup de fautes ont entaché sa vie; mais
 » elles étaient commises, ces fautes, quand les flatteurs qui faisaient
 » des odes et des vers à sa louange le nommaient le plus Grand
 » Homme de son Siècle, et le mettaient au-dessus de César et
 » d'Alexandre. Peut-être ces mêmes flatteurs sont-ils aujourd'hui
 » les abonnés du Drapeau Blanc ; il est permis de le penser. Quoi!
 » le vainqueur d'Arcole et de Marengo, celui qui porta la gloire
 » des Français d'un pôle à l'autre, ne mérite pas un coin de terre
 » dans cette France qu'il illustra! La mort, qui désarmer ordinai-
 » rement la haine, a manqué son effet. Qu'ils pensent, les barbares
 » qui outragent une Ombre, qu'il mourut dans l'exil, celui qui
 » commanda à l'Europe entière; qu'il mourut sans avoir em-
 » brassé son fils. Ah! si sa cendre doit dormir sur une terre étran-
 » gère, que ce ne soit point du moins des Français qui l'outra-
 » gent! Quoi! celui qui s'allia avec un Souverain, qui fit et
 » défit les Rois, ne mérite pas un tombeau parmi nous! Il aggran-
 » dit la France, il embellit la première Capitale du Monde, on

» ne peut faire un pas sans rencontrer des traces de son génie; et
 » s'il ne peut se trouver une place digne de le recevoir, laissez
 » aux vieux grenadiers d'*Iéna* et d'*Austerlitz* le soin de creuser
 » son tombeau. Ils choisiront le monument de leur gloire, et
 » placeront le corps de leur Chef sous le bronze de la Colonne,
 » pour que la cendre du Héros puisse enfin trouver la paix sous
 » le trophée de ses victoires ».

DIABLE (LE) BOITEUX, ou Anecdotes secrètes de Paris et des Provinces, par une Société de Patriotes, in-8°, 1790, 4 n^{os}.

DIABLE (LE) BOITEUX, Journal critique et littéraire, in-8°.

Ep. *Est dæmon in nobis, agitante calescimus illo.*

Du 1^{er} avril au 6 août 1816, 26 n^{os}. 2 cart.

DIABLE (LE) ROSE, ou le Petit Courrier de Lucifer, in-8°, du 12 avril au 19 juillet 1822. 1 cart.

DIALOGUES DES MORTS de la Révolution, par l'auteur du Club infernal (*Pilpay*), in-8°, an 3. Le 5^e dialog. est int. les *Paradoxes*; le 6^e, le *Marchand de Nouveautés*; le 7^e, les *Revenans*; 7 numéros.

DIARIO DI ROMA, in-4°, 1816. 1 cart.

DILIGENCE (LA) DÉVALISÉE, par *Martigny*, in-8°, ventôse an 9, n^o 1^{er} de 58 pag.

DILIGENT (LE), in-fol.; du 1^{er} septembre au 27 novembre 1815, 88 n^{os}.

DIMANCHE (LE), ou le Récréation de la jeunesse, in-12; du 1^{er} janvier au 12, mars 1815, 11 n^{os}. 1 cart.

DIMANCHE (LE), in-12, 1824, 4 vol. et un suppl. 4 cart.

DIMANCHES (LES), par M^{me} de *Genlis*, in-12. Commencent le 1^{er} décembre 1815; au 15 avril 1816, *Journal de la Jeunesse*; finit le 15 février 1817. 3 cart.

DIMINUTION DU PRIX des Vivres, in-8°, 1789.

DINER (LE), ou la Vérité en riant, par *Mirabeau* le jeune, in-8°, 7 n^{os}.

(Un diner pour chaque jour de la semaine).

DINER DU MARDI, page 8.

« On assure que le Roi sera invité à venir incessamment au
 » sein de l'Assemblée, se déclarer chef de la révolution; l'idée est
 » sublime, quoiqu'elle ne soit pas neuve: Henri III se déclara
 » chef de la ligue; mais quelle différence entre les deux époques
 » et les deux Monarques! »

DÎNER DU MERCREDI.

« Deux de mes amis passant avant-hier dans une rue , l'un » d'eux aperçut un chiffonnier qui ramassait au coin d'une borne » quelques chiffons , et dit à son voisin : *parlons plus bas, voici » un membre du comité des recherches.* Un garde national , dont » l'oreille attentive veillait pour le salut de la patrie et le main- » tien de la constitution , entendit cette annotation , courut au » corps-de-garde voisin et fit arrêter mes deux amis , qui eurent » toutes les peines du monde à persuader à MM. du District qu'ils » avaient fait une très simple plaisanterie. Ils méritaient assuré- » ment leur malencontre ; il n'est pas permis de plaisanter sur » un sujet aussi grave. »

J'ai ajouté à ce Recueil ,

DÎNER (LE) du Restaurateur.

LA MOUTARDE après le dîner.

LE COUCHER , ou la Vérité toute nue.

DIOGÈNE A PARIS , ou Petites Lettres parisiennes à Milord Lovckings , sur l'histoire du jour , nos sottises littéraires et nos inconséquences morales et politiques , in-8°, 1817 , 2 liv.

DIPLOMATE (LE) , in-4°, an 8 , brumaire et frimairé.—35 n°.s.

DIPLOMATE (LE) , ou le Publiciste Français , in-4° ; du 22 au 28 février 1792 , 7 n°.s.

DIPLOMATE (LE) , Recueil philosophique , politique et littéraire , par une Société de publicistes et de littérateurs français et étrangers , in-8°, 1818.

DIPLOMATE (LE) RÉPUBLICAIN , an 2 , in-fol.

DISCIPLE (LE) des Apôtres , in-8°, 1789 ; prospectus et 5 n°.s.

On trouve dans ce Recueil une correspondance fort plaisante entre un Député noble de Castelnau et son épouse ;

Un poème ayant pour titre : *Voyage de l'Abbé Maury à Saint-Brice* , dans lequel les vers du Lutrin sont parodiés , et qui commence ainsi :

- « Je chante les complots de cet Abbé terrible ,
- » Qui , par ses pistolets , se crut inaccessible ;
- » Dans une diète auguste exerçant son grand cœur ,
- » Il se rendit fameux à force de fureur.
- » Muse , redis-moi donc
- » *Virieu* n'était plus rien , et sa main indiscreète ,
- » Avait laissé tomber la bruyante sonnette. »

.

Ce Journal était opposé aux Actes des Apôtres.

MADRIGAL.

- « *Des fameux Actes, un auteur,*
» Dans un jardin public faisait grande rumeur :
» Quel couroux, dit-on, est le vôtre ?
» — On vient de m'insulter, et je vole au combat.
» Il y courut, jurant comme un forçat ;
» Il s'y battit comme un *Apôtre.* »

ÉPIGRAMME.

- « Parlant des Députés, deux gars pris de débauche
» Se disputaient et faisaient leurs efforts
» A deviner pourquoi les noirs sont les moins forts :
» C'est parce que, dit l'un, le cœur se trouve à gauche. »

DISCOURS prononcés les jours de décades dans la section de Guillaume-Tell, in-8°; du 20 frim. au 2 flor. an 2, 18 nos. 2 vol.

N° 8, pag. 187, tom. 1^{er}.

- « Malheur à celui qui, né sous un Gouvernement démocratique, ose s'occuper de lui-même, s'isoler au milieu de la grande famille, et croire qu'il existe pour lui une autre espèce de bonheur que la félicité générale. Malheur à lui, s'il pense qu'il peut séparer ses intérêts et sa fortune de la fortune et des intérêts de la patrie. Il rentre dans la classe des ces hommes dégradés, asservis aux préjugés, que les tyrans font naître et prennent soin d'alimenter. »

DIURNAL (LE).

Voy. Journal de l'an 6.

DOCTRINAIRE (LE), RECUEIL philosophique, politique et littéraire, in-8°, novembre 1818, 3 nos.

Ep. *Qui habent aures audiant*

DOMENECA (LA), Giornale litterario-politico, in-4°; du 14 messidor an 11 au 5 messidor an 12, 52 nos. . . . 1 cart.

DOMFRONT (LE REDOUTABLE PÈRE JEAN DE), ci-devant grenadier, capucin, voyageur, capitaine de dragons, et aujourd'hui excellent patriote, tout disposé à commander les faubourgs Saint-Antoine, Saint-Marceau, les braves du Gros-Caillou, de la Rapée, etc., in-8°, 1789, 3 nos.

DOMINICALE (LA), par une Société de gens de lettres et d'hommes du monde, MM. *Salgues, Messonnier, Maurice Mejan, Sarran* et autres; au n^o 7, prend le titre de *Panache blanc*, in-8^o, 1819, 9 n^{os}. 1 cart.

N^o 4, page 114.

« On nous répète aujourd'hui tous les jours : *Conformez-vous au siècle, marchez avec votre siècle, suivez l'esprit du siècle.*
» Fort bien ! mais si , par hasard , mon siècle marchait mal ,
» s'il suivait une fausse route, faudrait-il m'engager avec lui dans
» cette mauvaise direction ? S'il arrivait encore que mon siècle
» n'eût pas d'esprit, ou qu'il en eût un mauvais, serais-je tenu
» de me dépouiller de mon esprit, ou d'en adopter un mauvais ?
» Avant de suivre l'esprit de son siècle, ne faut-il pas le juger ?
» et la maxime la plus pure, la plus vraie, n'est-elle pas : *Conformez-vous à la raison, à la justice ?* »

DRAPEAU-BLANC (LE), par *Martainville* et autres.

Ep. *Vive le Roi!* . . . *Quand même.*

In-8^o, 1819, deux prospectus, 24 liv. . . : . . . 2 cart.
Au 1^{er} janvier 1821, prend le format in-fol. ; finit le 1^{er} février
1827 12 cart.

21^e liv., in-8^o, pag. 414.

« On demandait à un ministre pourquoi lui et ses collègues
» avaient eu tant de répugnance à préparer la loi sur leur res-
» ponsabilité: *Monsieur, Monsieur*, répondit le Ministre, *le*
» *Prévôt de Paris qui fit construire les pilliers de Montfaucon,*
» *et celui qui, 60 ans après, en ordonna la réparation, y furent*
» *tous les deux attachés. Certaines choses ressemblent aux ar-*
» *mes à feu, avec lesquelles il ne faut jamais badiner.* »

DUCHÊNE (GRANDE COLÈRE, GRANDE JOIE, etc., DU PÈRE), par *Hébert*, in-8^o. 7 cart.

Commence en 1791. — Ce Journal se distingue des autres Pères Duchêne, en ce qu'il présente à la fin de chaque n^o deux fourneaux dont l'un est ordinairement renversé; c'est le véritable Père Duchêne.

Il y a deux n^{os} 26 et deux n^{os} 27. — Les doubles sont imprimés à Commune-Affranchie, et signés *Damame*; ils s'adressent aux habitans de Lyon, et ne sont pas moins curieux que les numéros d'*Hébert*.

Il y a deux n^{os} 138, l'un signé Hébert, et l'autre Tremblay.

Finit n° 365, en l'an 2, époque où l'auteur a été condamné à mort comme contre-révolutionnaire.

En tout, 368 n^{os}.

N° 303.

« Ah ! que les gens d'esprit sont bêtes ! dit je ne sais quelle
» soubrette et quelle comédie. Rien n'est plus vrai, foutre ;
» tous ces bougres qui parlent comme des livres, souvent n'ont
» pas le sens commun ; tout leur bavardage n'est que de la crème
» fouettée, et ces grands docteurs qui veulent tout gouverner, ne
» savent pas se gouverner eux-mêmes. Qui trop embrasse mal
» étreint. Qui mieux que vous peut nous en dire des nouvelles,
» *Brissotins* et *Girondins* ? vous aviez les langues bien dorées ;
» le miel était sur vos lèvres, et le poison dans votre cœur. Si
» vous n'y aviez pas entendu finesse, et si vous aviez tout uni-
» ment marché dans le bon chemin, vous seriez arrivés au port.
» Après avoir contribué à sauver votre patrie, vous auriez été
» comblés des bénédictions du peuple.

.

» Voilà, foutre, le sort qui vous était réservé, lâches déserteurs de la sans-culotterie, qui avez préféré de barbotter dans le marais, et vous couvrir de sa boue, plutôt que de gravir la sainte montagne où la gloire vous tendait les bras. Vous avez voulu péter plus haut que le cul.

» Te voilà enfin sur la sellette, infâme Brissot ! quand je te prédisais que tu ferais une mauvaise fin, n'étais-je pas un bon prophète ? »

DUCHÊNE (grande fureur, grande colère, grande indignation, grande réjouissance du Père), in-8^o, avec 2 croix de Malte au lieu de fourneaux, in-8^o. 4 cart.

1^{re} Série, 20 n^{os} ; 2^e série, 3 n^{os}. Le reste non numéroté, 210 f^{es}.

Ep. *Je suis le véritable Père Duchêne, moi, foutre !*

N° 2 de la seconde série.

« On a foutre bien raison de dire qu'on n'est jamais plus mal
» servi que par ceux que l'on paye le mieux. En voici une preuve
» bien foutante. Vous savez tous, et vous devez vous appercevoir
» à la légèreté de vos portefeuilles, qu'il vous en coute 20,000 fr.
» par jour, sans compter le tour du bâton, pour l'ouvrage de
» commande confié aux 1200 lég. qui sont là tout près du four-
» neau aristocratique du Louvre ; eh bien ! foutre, malgré tout

» cela, c'est la mer à boire, que d'arracher d'eux quelque acte de justice. »

DUCHÊNE (LE PÈRE), Journaux divers, in-8°. . . . 2 cart.

1° Correspondance du Père Duchêne, 7 n^{os}.

2° Journal du Père Duchêne, 3 n^{os}.

3° Lettres de Ramponneau au brave Père Duchêne.

4° Soirées du Père Duchêne, 3 n^{os}.

5° L'arrière petit-fils du Père Duchêne, 2 n^{os}.

6° Grande joie, grande colère du Père Duchêne, représenté avec une pipe à la bouche et une carotte de tabac à la main, 34 liv.

7° *Duchêne* (le véritable Père), in-8°, 20 livr.

Journal royaliste.

AU COTÉ DROIT DE L'ASSEMBLÉE.

« Foutre ! je ne suis pas content. Vous êtes de bons bougres à l'Assemblée nationale ; mais, foutre ! vous n'avez quelquefois pas plus d'esprit qu'une université de Louvain. Quelle sacré bougre de manigance, d'attendre toujours au dernier moment pour vos bougres de bucoliques ? Foutre ! le père Duchêne n'est qu'un homme, mais c'est un homme qui ne se laisserait pas mener, bougre, comme un enfant. Sacrées mille bûches de bois blanc ! moi qui ne jure jamais, foutre ! quand je vois tout cela, il y a de quoi foutre une perruque en ribotte jusqu'au 14 juillet. Non ! mais quand je dis. . . Les bougres sont là comme des écoliers de sixième, foutre ! qui arrivent en classe sans avoir fait leur matin de thème, et puis y se trouve là queuque bon espiègle qui vous leur dicte leur leçon. Mille Dieux ! et le petit Barbet, foutre ! mange toutes les tartelettes à lui seul. »

8° Une 20^e de livraison sous différens titres, dont plusieurs royalistes.

DUÊCHNE. *Brochures diverses*, par ordre alphabétique de titres, au nombre de 79. 3 cart.

Parmi lesquelles :

Almanach du Père Duchêne.

Cantique séculaire du Père Duchêne.

Catéchisme du Père Duchêne.

Colère du Père Duchêne à l'aspect des abus.

Dialogue bougrement patriotique du Père Duchêne avec le Pape.

Duchêne (le Père), Conducteur des troupes de ligne.

. Ministre des Finances.

Duchêne (le Père), premier ministre.
..... président de section.

Grands cris du Père Duchêne.

Libera (le) du Père Duchêne sur le tombeau du Clergé.

Litanies du Père Duchêne, chantées au Palais-Royal.

Vitres (les) cassées par le véritable Père Duchêne.

DUCHÊNE (Lettres bougrement patriotiques du Père), par
Lemaire, 1790, in-8° — 400 lettres 8 vol.

La troisième est intitulée : *Achetez çà pour deux sous, et vous rirez pour quatre.*

Ep. *Castigat bibendo mores.*

Lettre 29, — page 6.

« Parmi les aristocrates il y a tant d'espèces différentes, que
» cette bigarrure m'amuse bougrement. Il y en a qui le sont de
» bonne foi, parce que leur intérêt personnel les frappe plus que
» l'intérêt général, et que, se trouvant lésés, il est impossible
» qu'ils applaudissent aux réformes nécessaires qui leur enlèvent
» les moyens de prélever sur la multitude une existence magni-
» fique : ceux-là sont les moins à blâmer. D'autres le sont par
» ton, par fatuité, ou par entêtement. Ceux-ci sont des.....;
» d'autres, qui voudraient qu'on fît le bien, trouvent les moyens
» qu'on emploie pour y parvenir trop violens, et déclament con-
» tre la liberté. D'autres sont aristocrates par orgueil, et ceux-là
» sont les plus à craindre. Le fiel se mêle à tous leurs discours,
» et s'ils pouvaient, les bougres renverseraient tout, non pour
» rattrapper ce qu'ils savent bien avoir perdu pour toujours, mais
» pour se venger et jouir de la chute de ceux qui, n'étant rien,
» se sont tout-à-coup foutus sans façon de niveau avec eux. »

DUCHÊNE (LA TROMPETTE du Père), par le même auteur,
pour faire suite aux Lettres bougrement patriotiques, in-8°, 1792
et 1793—147 n°. 3 vol.

Ep. *In vino veritas.*

N° 101, — page 1^{re}.

LA BONNE ANNÉE, OU LES ÉTRENNES RÉPUBLICAINES.

« Amis, je vais commencer avec vous l'année 1793, et vous
» offrir pour étrennes le tribut de mes boutades patriotiques.
» Daignez les accueillir comme vous avez fait depuis que j'ai pris
» la plume, et votre suffrage flatteur et votre amitié me dédom-
» mageront de mes veilles. Plus occupé des choses que des per-
» sonnes, vous ne me verrez pas m'amuser à la moutarde; et si

» j'entonne avec ma trompette, ce sera pour frapper vos oreilles
» républicaines avec les sons moelleux de la vérité. Je mêlerai
» quelquefois le burlesque badinage à la raison, pour en égayer la
» froideur; et le Père Duchêne, qui n'est pas assez bête pour se
» fourrer dans les factions, pour se mêler de leurs pitoyables que-
» relles; ni assez nigaud pour s'exposer à passer pour l'épou-
» seur de telle ou telle idole, parce qu'il abhorre l'intrigue et
» méprise les intrigans, sera DU PARTI DE LA LIBERTÉ, le seul qui
» devrait exister, pour donner de la force aux lois, et faire aller
» enfin le gouvernement, qui peut seul calmer nos inquiétudes
» sur l'avenir. »

DUCHÊNE (la Résurrection du véritable Père), foutre ! in-8°,
signé *Carmagnole, Caiguart et Labrisol*; commence le 3 plu-
viôse an 3, 44 numéros et quelques autres feuilles non nu-
tées. 1 cart.

N° 22, — page 1^{re}

« Quel damné charivari dans les boutiques primaires! Père Du-
» chêne, me griffonne-t-on de toutes parts; comment, milliard
» de pipes en canelle, est-ce que nous sommes devenus bâtards
» d'enfans légitimes de la patrie que nous étions? Est-ce que la
» constitution de l'an 3 serait une marâtre qui, par son testa-
» ment, aurait déshérité la grande majorité de ses enfans? Pour
» être citoyens Français, du train que l'on roule la manigance
» anti-populaire, pour entrer dans les assemblées primaires,
» faudra-t-il bientôt faire preuve d'une demi-douzaine de quar-
» tiers de Noblesse, comme pour monter dans le carrosse de Sa
» Majesté..... »

DUCHÊNE (Entretiens de Jean-Bart et du Père).

Voy. Jean-Bart.

DUCHÊNE (la Mère), in-8°, 3 numéros.

DUCHÊNE (Lettres bougrement patriotiques de la Mère),
in-8°, 18 numéros, 1791, et autres pièces sous le nom de la Mère
Duchêne. 1 cart.

Lettre 14^e, — page 1^{re}.

« On a bougrement de peine à réformer les abus qui exis-
» taient sous l'ancien régime. La Nation voudrait bien mettre
» de l'ordre dans son ménage: mais elle a beau lutter contre les
» obstacles, il y a toujours quelque bougrerie; il se trouve tou-
» jours de ces mangeurs de peuple, qui n'aiment que le gaspillage...
» C'est tout comme dans ma maison; mon mari ne manque ja-

» mais de faire le lundi : *Pourquoi est-il si voisin du dimanche* ,
 » me dit-il ? *Quand on a une fois foutu le nez dans le pot, on*
 » *a bien de la peine à le quitter.* Quelquefois même, le bou-
 » gre de gourmand est en dérouté toute la semaine ; et puis ,
 » après cela, travaille, pauvre bougresse, pour amasser quelques
 » sous à tes chiens d'enfans. »

DUCHÊNE (LE PÈRE), par *Lebois*, in-8°, an 6, 15 numéros.

E

ÉCHO de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, in-8°, 1790, 4 numéros.

ECHO DE LA CONVENTION, Journal républicain, par une Société de Sans-Culottes, in-4°, pluviôse an 2.

ECHO DE L'ÉLYSÉE, ou Dialogues de quelques Morts célèbres sur les Etats-Généraux, par *Dingé* biblioth. 1788, in-8°, 6 dialogues.

ECHO DE L'EUROPE, in-8°, 1791, 30 numéros.

ECHO DE L'EUROPE, in-4°, ans 5 et 6, 87 numéros

ECHO DE L'OUEST, in-8°, 1822.

ECHO DE LA RÉPUBLIQUE Française, in-4°. — Du 1^{er} nivôse an 6 au 21 vendémiaire an 7, 290 numéros. 1 cart.

ECHO DE LA SARTHE, 1822 et 1823. 1 cart.

ECHO DE L'UNIVERS, in-8°, 1818 et 1819. 37 liv. 2 cart.

16^e Liv. , — page 225.

« Les hommes qui aiment les révolutions ont bien tort de se
 » déclarer les adversaires des disciples et de Saint Ignace. C'est à
 » leurs savantes écoles que se sont formés la plus grande partie
 » des philosophes du dix-huitième siècle ; ils ne mettaient sous
 » les yeux de leurs élèves que les belles maximes des Brutus, des
 » Caius-Gracchus ; les philippiques, les catilinaires étaient les
 » sources où ils puisaient les modèles d'éloquence. Ce ne sont
 » point les peuples, mais bien les rois qui les ont redoutés et
 » expulsés. On leur reproche d'être attachés à la cour de Rome !
 » mais c'est le seul gouvernement qui n'ait pas un Souverain
 » héréditaire ! D'ailleurs, depuis Romulus, la cité des sept mon-
 » tagnes a des droits aussi légitimes à gouverner l'Europe
 » qu'aucune autre puissance. »

ECHO DES ALPES ou Vedette littéraire, politique et commerciale de trois grandes républiques, in-4°, an 6, 51 numéros.

ÉCHO DES ALPES, in-8°; commencé en juin 1819, 6 liv. . 1 cart.

ÉCHO DES CERCLES patriotiques, par *Barbet et Darcet*, in-8°, an 6; au 14^e numéro, ajoute à son titre, *et des Réunions théophilantropiques*; à partir du numéro 19, réligé par *Siauve*; — finit numéro 46 (10 germinal an 6). 1 cart.

Ep. *Huit cent mille guerriers, les écrivains d'un vrai talent, voilà la faction de la liberté.*

N° 4, pag. 8.

« Les élémens de la guerre civile sont jetés dans l'ordre social; »
» les deux factions sont formées; chacune a déjà son généralissime,
» son manifeste, son plan d'attaque. Quelle est leur arrière pen-
» sée, leur objet définitif? elles l'ignorent elles-mêmes; l'animo-
» sité est leur motif; se disputer la victoire, voilà leur grand
» objet; chaque parti calculera le résultat après la décision de ce
» sanglant procès : voilà l'esprit des factions. »

ÉCHO DES HOMMES libres.

ÉCHO DES JOURNAUX, ou le *Régulateur républicain*, an 3, 31 n.

ÉCHO DES PORTS, Journal semi-périodique, in-8°, du 7 novembre au 1^{er} décembre 1821, 7 liv. 1 cart.

ÉCHO DES TRIBUNAUX français et étrangers, uniquement consacré aux procès récents, in-8°; du 15 avril au 15 juillet 1824, 4 cahiers. 1 cart.

ÉCHO DU COMMERCE de Bordeaux, in-4°.

ÉCHO DU MIDI, Journal politique, religieux et littéraire, in-f°, 1822 et 1823.

ÉCHO DU NORD, in-f°, 1822 et 1823, avec le précédent. 1 cart.

ÉCHO DU PALAIS-ROYAL, ou Courrier des cafés, in-8°, 1790, 2 n.

Ep. *In nova fert animus.*

« On a découvert, ces jours derniers, aux environs du Louvre,
» un animal féroce extrêmement dangereux; les naturalistes as-
» surèrent que c'est le même que les anciens nommaient *Ministère*.
» Il a la voix séduisante, la démarche tortueuse; tout ce qu'il
» prend se change en venin; sa figure, quoiqu'attrayante, inspire
» l'effroi. Il tâche d'endormir ceux qu'il veut dévorer, et il ne
» les sent pas plutôt assoupis, qu'il les met en pièces. Il commet
» de grands dégâts depuis quelques mois. On s'est aperçu qu'il
» a un goût dominant pour les fruits nouveaux, surtout pour
» ceux d'un arbre qui a été transplanté de la Nouvelle-Angleterre,
» et que l'on appelle régénérateur. Cet arbre rare a la vertu de
» déraciner les maux politiques les plus invétérés. On a fait pu-
» sieurs tentatives pour tuer le monstre, mais, aussitôt qu'il

» aperçoit du monde, il s'enfuit sous les murs du Louvre, où
 » le respect dû au Roi lui assure une retraite inviolable. On dit,
 » cependant, qu'une Dame fort âgée, vêtue à l'antique, hérissée
 » de poignards, est parvenue à lui prodiguer des caresses et à
 » recevoir les siennes; elle se nomme *Aristocratie*; elle a tou-
 » jours à la main un rouleau de parchemins sur lequel est
 » écrit *Conspiration*; elle refuse absolument de se prêter à la
 » destruction de cet animal. On publie même que la vieille dé-
 » crépite a trouvé dans son venin un élixir de longue vie. »

ÉCHO DU SOIR, petit in-f°, 1826, 198 numéros; finissant au 31
 décembre. 1 cart.

ÉCHO (L') DU SOIR, ou l'Ami du Prince.

Voy. l'Indépendant, Chronique nationale.

ÉCHO POLITIQUE, in-8°, juillet 1793, 17 nos.

ÉCLAIR (L'), Ouvrage périodique consacré à la défense de la
 religion catholique, de la philosophie orthodoxe et rationnelle, de
 la littérature classique, et à la manifestation des doctrines, des
 intentions et des manœuvres occultes du libéralisme, in-8°.

Commence le 5 juillet 1827.

1^{re} année finit 24 juin 1828, 52 nos.

La 2^e année finira avec juin 1829; elle n'aura que 12 nos.

On publie aujourd'hui le 65^e de la collection. . . . 4 cart.

(Hivert, quai des Augustins, n° 25.)

N° 5, pag. 65.

DES CABINETS DE LECTURE DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA MORALE
 PUBLIQUE.

« Une race d'industriels, presque inconnue de nos pères, née
 » du cynisme et de la cupidité, spéculant sur la dépravation des
 » mœurs publiques, et ne vivant que plongée dans la boue,
 » pullule en ce moment au milieu de nous. Semblable aux ani-
 » maux féroces qui se précipitent sur les champs de bataille
 » pour y dévorer les débris d'une armée, ces hommes saisissent
 » avec un horrible empressement les membres gangrenés de la
 » Société, en s'y attachant comme à une proie délicieuse, et ne
 » les abandonnent qu'après en avoir arraché tout ce qui pouvait
 » s'y rencontrer encore de sain et d'intact. Voulez-vous les voir
 » occupés à flétrir de leur souffle envenimé les malheureux deve-
 » nus victimes des fureurs qui les agitent? Ayez le courage de
 » pénétrer dans quelques-uns de ces lieux appelés *Cabinets de*
 » *lecture*. C'est là que, entassés par un industriel dont le métier
 » corrompé est de les donner à loyer pour quelques centimes,

» ils ont établi leur résidence habituelle. Considérez, seulement
» pendant quelques instans, deux ou trois de ces infâmes écri-
» vains ; et, saisi d'une invincible horreur, vous trouverez à peine
» des termes pour qualifier dignement leurs œuvres dégoûtantes.»

Même n^o, pag. 75.

« Le principe fondamental du protestantisme a fait de tels
» ravages dans les États-Unis, que l'on y compte maintenant
» plusieurs chefs de secte dans une seule ville, et même dans
» une seule famille. Avec la connaissance de tels faits, on peut
» assurément, sans être prophète, prédire à cette malheureuse
» République une catastrophe terrible et prochaine, dont elle
» pourra, sans injustice, rendre grâces aux doctrines protes-
» tantes. »

ÉCLAIR (L') ET LA Foudre, Journal politique, paraissait alterna-
tivement sous chacun des deux titres, in-8^o, 1823, 141 n^{os}. 1 cart.

Ep. *L'Éclair précède la foudre.*

ÉCLAIREUR (L'), Recueil de pièces destinées à concourir au
rétablissement du règne de Dieu et de son Christ sur toute la
terre, in-8^o; 1^{er} n^o, 14 novembre 1822. Je crois qu'il n'en a pas
paru d'autre.

Page 15.

« Nous tâcherons de faire reconnaître *les signes du temps*,
» qu'il est si essentiel d'observer, et qui semblent manifestement
» annoncer que nous approchons d'une époque de restauration
» et de régénération spirituelles dont nous voyons déjà les pré-
» ludes avant-coureurs. Nous citerons et nous rapprocherons
» des témoignages nombreux, desquels il résultera évidemment
» que, dans ce moment, la plupart des hommes éclairés, reli-
» gieux ou irreligieux, chrétiens ou juifs, catholiques ou protes-
» tans, sont tous également convaincus que nous allons entrer
» dans une période nouvelle de l'histoire du genre humain, qui,
» très-probablement sera signalée par un développement aussi
» remarquable qu'inattendu de la révélation de la sainte alliance
» du ciel et de la terre. »

ÉCLAIREUR (L'), OU LE DÉFENSEUR de 25 millions d'Opprimés,
par *Babœuf*, sous le nom de *Lalande*, soldat de la Patrie, in-8^o;
ventôse et germinal an 4, 7 numéros.

N^o 1^{er}, — page 5.

« Tous les journaux, dont la République fourmille, sont ven-
» dus au gouvernement ou au royalisme ; ils n'ont de populaire
» que le nom. Il est temps que le peuple en ait un à lui, sur le-
» quel il puisse reposer toute sa confiance ; qui ne le flatte ni le

» trompe; qui soit indépendant, et méprise l'or du royalisme,
» comme les proscriptions du patriciat.

» Je me sens digne de cette honorable entreprise. Les persé-
» cutions ne m'effraient point; elles augmentèrent toujours les
» prosélytes. »

ÉCLAIREUR (L') DU PEUPLE, in-4°, thermidor et fructidor
an 5. — 12 numéros.

ÉCOUTEUR (L') AUX PORTES, in-8°, — octobre 1789, 2 n^{os}.

Ep. *Les murs ont des oreilles.*

ELLÉBORE (L'), ou PRÉSERVATIF de l'esprit faux en morale,
en politique; 1819. — 3 liv. de 50 pages chacune.

ENCORE-UN, in-8°; du 7 au 24 septembre 1790, 15 n^{os}, 1 c.

Ep. *Quid quid agunt homines, votum timor, ira, voluptas
Gaudia, discursus, nostri est ferrago libelli.*

Au numéro 9, *Correspondance nationale et étrangère.*

ENNEMI (L') DES ARISTOCRATES, par *Antoine Rampart* et
autres, in-8°, 1791. — 6 numéros.

ENNEMI (L') DES CONSPIRATEURS, in-4°; au 10^e numéro: *Enne-
mi des Factieux*, vendémiaire an 8, 10 numéros.

ENNEMI (L') DES FACTIEUX. *Voy. Ennemi des Conspirateurs.*

ENNEMI (L') DES OPPRESSEURS de tous les temps. *Voyez le
Républicain, Journal des hommes libres.*

ENNEMI (L') DES PRÉJUGÉS, in-8°, 1790, 1^{er} n^o, 24 pages.

Ep. *Aimant la vérité, mon but est de tout dire.*

ENNEMI (L') DES TYRANS, in-4°, commencé en messidor
an 7, finit numéro 64 (18 vendémiaire an 8.)

A succédé au *Démocrate*.

ENNEMI (L') du gouvernement Anglais, journal de l'armée
d'Angleterre, in-4°; du 11 frimaire au 2 ventôse an 6, —
82 numéros.

ENTENDONS-NOUS, ouvrage périodique, par *Michel-Edme
Petit*, in-8°, messidor an 2, — 6 numéros.

N^o 5, — page 38.

« Ceux qui disent au peuple qu'il sait tout, et ceux qui le di-
» sent incapable de juger sainement des choses les plus essen-
» tielles à son bonheur, me paraissent également les ennemis du
» peuple; car, ou ils flattent ses passions pour le dominer plus à

» leur aise , ou bien ils le font considérer comme stupide , afin
» de s'autoriser à lui ravir l'exercice de ses droits les plus pré-
» cieux. »

ENTENDONS - NOUS , DIALOGUE entre deux Jacobins , par
Dubois de Crancé , in-8°, an 3, — 3 numéros.

ENTRETIENS DE JEAN - BART et du Père Duchêne.

Voy. *Jean-Bart*.

ENTRETIENS (LES) DES BOURBONS , ou Dialogues entre
Louis XIV, Henri IV et Louis XVI , à Saint-Cloud , in-8°, 8 liv.

ÉPHÉMÉRIDES (NOUVELLES) de l'Assemblée Nationale , ou
Correspondance d'un Député à l'Assemblée Nationale avec un
membre du Parlement d'Angleterre , in-8°, 1789, — 26 numéros.

ÉPHÉMÉRIDES MUNICIPALES , in-8°, 1791, 4 cahiers. . 1 cart.

Ep. *Nos animat pietas, et dulcis amœnæ
Libertatis amor.*

ÉPHÉMÉRIDES POLITIQUES , littéraires et religieuses , in-8°.

Ep. *Et quo sit facto quæ que notata dies.*

Ans 4, 5 et 6. 8 vol.

ERMITE (L') DU MONT ARGUS , lanterne magique , morale ,
polémique , etc. , in-8°, 1819, 5 n°s.

ESPIÈGLE (L') , in-4° ; du 22 fructidor an 7 au 18 brumaire
an 8, — 46 n°s.

ESPION (L') DE PARIS et des Provinces , ou Nouvelles les plus
secrètes du jour , in-8°, 1789, 2 n°s.

ESPION (L') DES CAMPAGNES , ou les Veillées de la plaine d'I-
vry , in-8° ; du 19 novembre au 8 décembre 1789. — 6 n°s.

ESPION (L') DES SECTIONS et des autorités constituées , ou
Journal qui paraîtra malheureusement trop souvent pour bien
du monde , par *Sala* , in-8°, — 8 n°s.

ESPRIT DES GAZETTES , in-8°, 1785 — 16 messid. an 3 — 19 vol.

ESPRIT (L') DES JOURNAUX français et étrangers , par l'abbé
Cotter , depuis 1772 jusqu'en 1775.

Depuis 1775 jusqu'en 1793 , par MM. *de Lignac* , l'abbé *Outin*
et autres.

Depuis 1794 jusqu'en 1818 , par MM. *Rozin* , *Messinet* et autres.

1772. 2 vol.

1773 et 1774, — 4 vol. par an. 8

	d'autre part.	10 vol.
1775 — 1794. — 12 vol. par an.		240
1795, 1796 et 1797, 6 vol. par an.		18
1798, à la fin de l'an 6.		9
Ans 7, 8, 9 et 10, 12 vol. par an.		48
An 11, six 1 ^{ers} mois seulement (interruption jusqu'à l'an 12).		6
Ans 12 et 13, 12 vol. par an.		24
An 14, pour terminer l'année 1805.		4
1806 — 1814, 12 vol. par année.		108
N'a pas paru en 1815 et 1816.		
Repris en 1817 au mois d'avril.		9
1818 (dernière année).		12
Table 1772 — 1784.		4
. . . 1803 — 1811.		3
		495 vol.

On trouve des fragmens de ce Journal; il est très-difficile à compléter.

ESPRIT (L') DES JOURNAUX, in-4°, par *Barret*; du 1^{er} au 7 vend. an 8, in-8°, — 7 n^{os}.

ESPRIT (L') PUBLIC, in-8°. Prospectus et 6 n^{os}.

N^o 1, page 1^{re}.

« Chez les nations simples et grossières, l'amour de la patrie » est instinct et sentiment; chez les peuples polis et raffinées, il » n'y a ni sentiment, ni instinct; tout est soumis au calcul, même » l'amour de la patrie; alors il s'appelle esprit public.

» L'esprit public, proprement dit, est donc autre chose que le » patriotisme; il n'en a ni les accès ni les excès; il ne peut, » comme le patriotisme, être sujet à s'égarer et devenir ainsi » l'instrument d'un faux intérêt. Certaines plantes sauvages dont » la vertu est dangereuse, apprivoisées dans les jardins, cessent » d'avoir un effet douteux; on pourrait dire que l'esprit public » est le patriotisme apprivoisé par la culture. Il n'a pas besoin » d'élan de circonstance, de motif du moment; il n'a ni hausse, » ni baisse; il n'est jamais à sec, parce qu'il n'est jamais torrent. » On peut avoir du patriotisme comme de la bravoure, tel jour, » en tel lieu; comme le vrai courage, l'esprit public est de tous » les temps et de tous les lieux, parce qu'il n'appartient ni au » caractère, ni au tempéramment, mais à la réflexion et à la » sagesse. »

ÉTAT DE L'ACTIF et du passif de tous les journalistes dans le sens de la révolution, in-8°, sans date, présumé 1790.

ÉTATS-GÉNÉRAUX, petit in-4°, mai 1789. — 2 n^{os}.

ÉTATS-GÉNÉRAUX, in-4°, de mai à juillet, 1789, 11 n^{os}.

ÉTOILE DU MATIN, ou les petits mots de madame de *Verte-Allure*, ex-religieuse, in-8°, 1790. — 5 n^{os}.

ÉTOILE DU SOIR, in-4°, du 9 germinal au 20 thermidor an 5. — 132 numéros.

ÉTOILE, JOURNAL DU SOIR, in-4°, puis in-folio, par du 1^{er} novembre 1820 au 1^{er} juillet 1827, époque à laquelle l'auteur a acquis la *Gazette de France* et pris son titre. . . 12 cart.

ÉTRENNES NATIONALES des Dames, in-8°, — novembre 1789.

EUROPE POLITIQUE et littéraire, par MM. *Montjoye et Guth*, grand in-4°, du 1^{er} prairial au 18 fructidor an 5, 108 n^{os}. 1 vol.

ÉVANGÉLISTES (LES QUATRE), ou supplément aux Actes des Apôtres, in-8°, — 12 numéros.

N^o 10, — page 110.

TRICTRAC NATIONAL.

- « Fait des écoles à chaque coup.
- » N'en fait pas, mais elle a les dés contraires.
- » Les Princes ont trop hasardé.
- » La Noblesse a pris le coin bourgeois.
- » Le Clergé a fait la pille de misère.
- » Le Tiers a pris le coin par puissance.
- » Le duc d'Orléans a trop découvert son jeu.
- » L'Assemblée Nationale a mis tout à bas.
- » Lafayette bat souvent les deux coins.
- » Les Lar..... sont en petite bredouille.
- » L'évêque d'Autun a fait la case du diable.
- » Les Noailles ont fait la revirade.
- » Neker a fait une mauvaise tenue.
- » Mirabeau l'aîné a fait son plein.
- » D'Aiguillon et Laborde sont en enfilade.
- » Les La... Barnave et Dupont finiront par être marqués.
- » Les Parlemens ont joué trop serré.
- » L'Armée et la Marine sont en grand bredouille.
- » La France ne peut se sauver que par un jan de retour; il y
- » a apparence qu'elle le fera. »

ÉVANGÉLISTES (LES) DU JOUR, par *Dulaure*, in-8°, du 19

avril au 20 juillet, l'an premier de la Liberté, 16 numéros ou sections, la 12^e est en deux parties. 1 cart.

Contre les auteurs des Actes des Apôtres.

ÉVEIL AUX PATRIOTES, par *Leblanc*, in-8°, an 3.

EXPOSITIONS Theo-rationo-logiques, sur divers sujets relatifs à la situation de l'Eglise et de l'Etat, in-8°, 1825, — 5 numéros.

F

FAITS ET CONJECTURES.

Voy. Révélations importantes.

FANAL. — Voyez le *Réveur*.

FANAL (LE) PARISIEN, in-8°, décembre 1793. — 5 liv.

FASTES (LES) DE LA LIBERTÉ, par *Bellair*, ancien capitaine d'artillerie; du 16 septembre 1789 au 11 janvier 1790. — 9 cahiers. 1 cart.

FEUILLE DE BORDEAUX, in-8°, an 3.

FEUILLE DE CAMBRAY, in-folio, 1823.

FEUILLE DE CHARTRES, in-folio, 1819.

FEUILLE DE CORRESPONDANCE du Libraire, in-8°, 1791, — 2 numéros.

FEUILLE DE CORRESPONDANCE et nouvelles patriotiques, in-8°, an 3, 12 numéros.

FEUILLE DE LA République, in-4°, ans 2 et 3.

FEUILLE DE LA ville d'Arras, in-8°, 1816. 1 cart.

FEUILLE DE l'Esprit public, par *Fantín Desodoars*, in-4°.

FEUILLE (LA PETITE) de Paris, par *Turbat*, du 25 vendémiaire au 25 pluviôse an 3, 100 numéros. 1 cart.

Au n° 79, le *Patriote*.

FEUILLE DE PARIS, Courrier du soir, in-4°, 1792 — an 3, 1 cart.

FEUILLE DE RENNES, in-4°, an 6.

FEUILLE DES SABLES et du département de la Vendée, in-4°, an 12.

FEUILLE DU BON CITOYEN, par M. *Rabaut* jeune, in-4°, du 1^{er} vendémiaire au 2 frimaire an 7, — 62 nos et prospectus.

FEUILLE DU CULTIVATEUR, par MM. *Dubois*, *Broussonet*, *Lefèvre* et *Parmentier*, in-4^o.

Du 6 octobre 1790 au 27 frimaire an 5,—1 vol. d'introduction, par M. *Dubois*, publié en l'an 3. 8 vol.

FEUILLE DU CULTIVATEUR, par *Calvel*, an 12, 26 n^{os}. 1 cart.

FEUILLE DU DECADI, in-8^o et in-4^o, commencé le 10 vendémiaire an 3.

Ep. *Servire legibus summa libertas.*

FEUILLE DU DÉPARTEMENT de l'Aube, in-8^o, 1819. . . 1 cart.

FEUILLE DU JOUR, par *Parisot*, du 1^{er} janvier 1791 au 10 août 1792. 12 vol.

Ce Journal a eu beaucoup de vogue.

N^o 99 (8 avril 1792), pag. 784.

« M. Robespierre (l'Aristocrate) tonne aujourd'hui contre la
» la guerre, et nous croyons qu'il a raison, quoiqu'il ne sache
» pas plus les motifs de son éloignement pour la guerre, qu'il ne
» connaissait nos ressources quand il défiait les puissances.

» Mais ce M. Robespierre, qui paraît, si non plus éclairé, du
» moins un peu *répiscient*, reconnaîtrait-il bientôt que c'est lui
» dont les principes anarchiques ont enfanté les brigands qui
» nous désolent? »

N^o 215—22 juillet 1792.

« M. de Lafayette n'est point tué. Ce général est en ce moment
» le plastron de tous les partis, et l'objet de tous les contes les
» plus faux, de toutes les comparaisons les plus sottes.

» Pour les uns, c'est *Cromwel*; pour les autres, c'est le général
» *Monck*. Celui-ci le fait Dictateur, cet autre le déclare chef des
» Républicains. Il a des intrigues à Coblantz, dit bêtement *Carra*;
» c'est l'homme des Tuileries, dit-il plus bêtement dans la même
» colonne.

» Celui-ci prétend qu'il a donné sa démission; cet autre le tue
» par la main de Dumourier, qui l'a promis aux Jacobins.

» Il en résulte que M. de Lafayette, tranquille et froid dans
» une des positions les plus périlleuses où jamais homme ait été,
» craint et détesté des factieux, en horreur aux mécontents, sus-
» pect aux royalistes, ennemi personnel des ennemis contre les-
» quels il fait la guerre, entouré d'hommes qui ne s'intéressent
» pas plus à son salut qu'à sa gloire, placé par les circonstances
» sur une pente que chaque instant rend plus rapide, peu sûr de
» ceux qu'il croyait ses amis, témoin allarmé de la chute d'un

» édifice dont il a posé les bases ; que M. de Lafayette, dis-je ,
» n'a qu'une manière d'échapper aux périls qui le pressent de
» tous côtés : c'est de soutenir de toute sa force et de celle que lui
» prêteront les hommes de bien , ce trône attaqué par des
» monstres déchaînés contre lui , des monstres perturbateurs de
» l'ordre social, et qui secouent insolemment les torches de la guerre
» civile sur leur misérable pays , après l'avoir circonvenu de
» toutes les fureurs de la guerre étrangère. »

FEUILLE DU JOUR, in-4°.

Voy. Courrier universel, Écho de Paris.

FEUILLE DU MATIN, ou Bulletin de Paris, in-8°, commence
fin de 1792, finit 24 avril 1793.

Ep. *Tout faiseur de Journal doit tribut au malin.*

Ce Journal, commencé après le 10 août 1792, a pris le ton du
petit Gauthier et autres Journaux du même genre.

N° 39, 12 février 1793.

» On se creuse partout l'imagination pour deviner la raison
» qui a pu engager le général Santerre à voter pour la mort de
» tous les chiens parisiens; nous croyons l'avoir trouvée. On doit
» se rappeler que ce général a dit que, pour sauver la république,
» il fallait que chaque citoyen espionnât la maison de son voisin;
» or, il est clair que les chiens ne manqueraient pas de déjouer
» cette opération, soit en jappant, soit en mordant les citoyens
» mouchards; il faut donc assommer les chiens ennemis du salut
» du peuple : telles sont les lois de la politique et de la né-
» cessité. »

FEUILLE DU SALUT PUBLIC (par *Rousselin*), in-4°; com-
mence le 1^{er} juillet 1793; au n° 274 (14 germinal an 2), *Feuille*
de la République; finit le 20 ventôse an 3; 4 vol. reliés à la suite
de la Chronique de Paris par *Condorcet*, *Ducos* et autres. 4 vol.

Ep. *Sitôt que quelqu'un dit des affaires de l'État: Peu m'importe, l'État est perdu.*

FEUILLE ÉCONOMIQUE, ou Courrier universel, commencée en
l'an 7, in-f°; au 30 frimaire, prend le format grand in-4°; finit le
23 thermidor an 12. 6 cart.

FEUILLE HEBDOMADAIRE de Besançon, in-8°, 1793.

FEUILLE HEBDOMADAIRE du département de l'Orne, in-8°,
1823.

FEUILLE HEBDOMADAIRE du département de Seine-et-Marne, in-4°, 1809.

FEUILLE NANTAISE, in-4°, an 6.

FEUILLE PARISIENNE, ou l'Écho de Paris et des départemens, in-8°, octobre 1815—août 1816, 151 n^{os}.

FEUILLE PÉRIODIQUE de Fontainebleau, in-8°, 1815.

FEUILLE PÉRIODIQUE du Musée des Aveugles, in-8°, an 13.

FEUILLE PHILANTROPIQUE, in-8°, 1816.

FEUILLE POLITIQUE, par M. *Le Scène des Maisons*, in-8°, juillet 1789, 16 n^{os}.

FEUILLE (PETITE) politique, in-4°.

FEUILLE rhemoise, par *Delloye*, in-8°, an 3.

FEUILLE SANS TITRE, in-4°, Amsterdam, du 1^{er} février au 31 décembre 1777, 334 n^{os}. 2 cart.

FEUILLE VILLAGEOISE, par MM. *Cerutti*, *Rabaut Saint-Etienne*; continuée après la mort de M. *Cerutti*, par MM. *Grouvelle* et *Ginguené*, in-8°; du 30 septembre 1790 au 15 thermidor an 3. 10 vol.

FEUILLE VILLAGEOISE de l'Aveyron, in-8°, 1806 et 1807. 1 cart.

FEUILLE UNIVERSELLE.

Voy. Courrier universel ou l'Écho de Paris.

FEUILLETON DE LA QUOTIDIENNE, in-8°, du 16 ventôse au 18 fructidor an 5. 1 cart.

FIGARO (LE), in-f°, commence le 1^{er} janvier 1826.

Continue. 7 vol.

(Bureau, rue Bergère, n° 11).

FILS (LE) de Babouc à Persepolis, in-8°, 1790, 17 n^{os}.

FINISSEZ-DONC, CHER PÈRE, in-8°, 1790, 2 n^{os}. Journal poissard.

FLAMBEAU (LE).

Voy. Rêveur (le).

FLAMBEAU (LE), Journal des sciences et des arts, in-8°, 1827.

FLAMBEAU (LE) DU RÉPUBLICANISME, par le chevalier *Coujon*, in-8°, an 2, 150 n^{os}.

FOLIES (LES) DU MATIN, in-8°, 1790.

FOUDRE (LA), Journal de la littérature, des spectacles et des arts, par M. *Alph. Beauchamp* et autres, in-8° (figures).

Ep. *Le laurier seul préserve de la foudre.*

Commence le 10 mai 1821.

Pour le n° 101: *Anniversaire de la naissance du duc de Bordeaux*, 22^e année du Journal, n° 1541, 20 septembre 1842, 18^e n° du tome 86^e.

Le n° 137 (30 mars 1823), finit le t. 8^e.

Le t. 9^e commence le 15 juin 1823; finit le 30 septembre (24 n^s).

Le t. 10^e, commencé le 5 octobre, s'arrête au 12^e n° (30 novembre 1823), époque où le Journal a cessé de paraître. 10 cart.

N° 55, pag. 181, 10 février 1822.

« On est étonné de l'acharnement avec lequel un certain parti » poursuit tout ce qui tend à ranimer en France le goût de la » religion et des bonnes études. Que les débris de ces utiles so- » ciétés, si aveuglément dispersés par la révolution, se rassem- » blent, avec l'autorisation du gouvernement, pour consacrer » de nouveau à la jeunesse le fruit de tant de travaux et de mé- » ditations, aussitôt voilà tout le peuple libéral en rumeur. *Ce » sont les Jésuites ! crie-t-on de toutes parts ; point de Jésuites ! » nous ne voulons pas qu'on paye des Jésuites !* Les anciens ora- » teurs sont devenus des Jésuites; les pères de la foi sont des » Jésuites; selon M. *A. Rochefort*, tous ceux qui savent ou enseignent » le grec, sont violemment suspectés d'être Jésuites. Il est probable » que si *Blaise Pascal*, *Nicolle* et le *grand Arnault* revenaient » au monde, et tentaient de former une nouvelle école de *Port- » Royal*, ils seraient dénoncés comme Jésuites, et n'auraient » d'autre ressource que de se faire *moniteurs* dans quelque école » d'Enseignement mutuel.

» Il en faut convenir, les cris de nos libéraux leur donnent un » grand air de ressemblance avec certains sauvages de l'Amérique » méridionale, nommés *Oreillons*, et très-connus par la relation » du véridique *Candide*. Dès que les *Oreillons* voyaient de loin » un homme en robe noire: *c'est un Jésuite*, s'écriaient-ils; *fai- » sons bonne chère, mangeons du Jésuite !* On assure cependant » que l'auteur des deux G. . . n'est pas entré dans la vaste » conspiration des *Oreillons* français; persuadé que les morts » reviennent quelquefois, M. E. . . ménage adroitement la dé- » funte société. Aussi, plusieurs de ses confrères en libéralisme » lui ont-ils déjà reproché sa timidité et sa faiblesse; il en est » même qui osent l'accuser de reconnaissance. »

FOUET (LE) NATIONAL, in-8^o; du 22 septembre 1789 à la fin de mars 1790 — 19 liv. 1 cart.

L'auteur commence ainsi son avant-propos.

« On nous parle de liberté; ce mot est vanté de toutes parts, »
» et jamais nous n'avons été moins libres. Les délibérations de »
» l'Assemblée nationale et des communes de Paris ne tendent, »
» en aucun point, à nous donner cette liberté si précieuse; notre »
» Journal est destiné à mettre, dans leur véritable jour, les opé- »
» rations des deux illustres congrès. On y dénoncera les lois, »
» les arrêtés, les décrets, les discours et les écrits contraires au »
» bien public, avec le nom de leur auteur. Les idoles du temps »
» ne seront pas même épargnées, s'ils font un faux pas. »

FOUS (LES) POLITIQUES, par Publius (M. André), in-8^o, 1789, 1^{re} et seul n^o de 130 pages.

Ep. *Le peuple est un polype qui renaît de ses blessures même.
La loi est un fromage dont les mites se sont emparées.*

FRANÇAIS (LE) A MADRID, in-8^o, 1789 — 2 cah.

FRANCE (LA) CATHOLIQUE, Recueil de nouvelles dissertations religieuses et catholico-monarchiques, suivant les principes de Bossuet, in-8^o, 1825 — 24 liv. 4 cart.

24^e Liv., page 275.

« Les papes étaient-ils regardés comme supérieurs aux con- »
» ciles généraux, lorsque Miltiade ayant condamné les Dona- »
» tistes dans un concile particulier, Saint-Augustin disait à ces »
» hérétiques: *il vous reste à recourir à un conseil plénier, pour »*
» *y défendre votre cause et y faire casser la sentence des pre- »*
» *miers juges, s'ils sont convaincus d'avoir mal jugé.* »

.

« Plaignons ces hommes, qui ont porté l'extravagance jus- »
» qu'à dire le Pape impeccable, et l'impiété jusqu'à en faire un »
» Dieu, et disons que ceux qui élèvent la puissance du Pape »
» au-delà de ses justes bornes fixées par les canons, l'affaiblis- »
» sent, l'avilissent et la détruisent aux yeux des Protestans, qui »
» ne cessent de se plaindre qu'on accumule des actes de foi sur »
» ceux qu'on a cru de tous temps dans l'Eglise catholique. »

FRANCE (LA) CHRÉTIENNE, Journal religieux, politique et littéraire.

Commence le 3 janvier 1821. — 4 vol. par an.

Finis vers le milieu de l'année 1824. — 340 n^{os}. . . 14 vol.

N° 14, — 17 février 1821, — page 209.

« La justice a subi de nos jours une étrange révolution. Au
 » trefois, indépendante des passions humaines, fondée sur la
 » distribution sévère du bien et du mal, elle n'avait que la vé-
 » rité pour principe, l'ordre pour but, et trouvait sa source in-
 » muable dans la conscience. Aujourd'hui, que tout a plié sous le
 » joug de la France, que tout est légitimé au nom de la révolte
 » impunie et victorieuse, la justice semble, aux yeux des no-
 » vateurs, n'être plus que le triomphe de la violence; et dé-
 » sormais l'on prouve son droit par la raison du plus fort; de
 » sorte que toute usurpation est légitime, pourvu qu'elle soit
 » heureuse; et que l'on n'a plus de devoir à remplir, du moment
 » que l'on a la puissance de s'en affranchir. La soumission est
 » devenue le partage exclusif de la faiblesse, la liberté le pri-
 » vilège du vainqueur; et le peuple, averti de sa force par ses
 » désordres et l'impuissance des lois, ne reconnaissant plus d'au-
 » tre pouvoir que celui du nombre, d'autre justice que l'action
 » d'une volonté sans résistance et sans frein, s'est revêtu lui-
 » même d'une souveraineté qu'il avait cessé de comprendre dans
 » les rois, du moment où il avait osé les braver.

» D'où vient la toute puissance de Dieu, si ce n'est de cette
 » unité parfaite d'intention qui règne éternellement dans ses
 » actes? Aurait-il créé le monde d'un seul mot, si une volonté
 » étrangère avait pu suspendre ou modifier la sienne; si, pour
 » exécuter ses décrets divins, il avait attendu le concours incer-
 » tain d'une autre puissance égale? Non, Dieu est, dans ses con-
 » seils, dans l'action de sa Providence, et c'est la perfection de
 » la sagesse et de la force. Il veut, et rien ne s'oppose à son
 » commandement; il juge, et rien ne contrarie sa justice; il exé-
 » cute, et aucun obstacle ne vient entraver les actes de sa sou-
 » veraineté suprême; de sorte que sa puissance et ses bienfaits
 » n'ont d'autres limites que son infinité même.

» Et cependant une philosophie absurde a prétendu que plus
 » une volonté est multiple et complexe, plus elle est forte et
 » puissante! et des politiques aussi ignorans qu'insensés ont es-
 » péré fortifier la société, par ce qui affaiblirait Dieu lui-même!
 » comme si la division n'était pas au corps social ce que la
 » mort est à l'individu, c'est-à-dire le principe de dissolution le
 » plus actif et le plus irrésistible. »

FRANCE (LA) CHRÉTIENNE, Journal religieux, politique et
 littéraire, in-8°; avril à décembre 1826, 34 liv. . . 3 cart.

Prend ensuite le format in-f°; finit n° 229 (50 décembre 1827). . . 2 cart.

Sous ce titre, emprunté, comme on le voit, au Journal précédent, l'auteur défend les principes de la monarchie constitutionnelle contre les Jésuites et contre les partisans de la monarchie absolue.

« La charte, quoiqu'octroyée, forme un code de lois souveraines et prohibitives de toutes dispositions qui pourraient lui être contraires. La plus absurde des propositions serait celle qui aurait pour but d'établir que les trois branches du pouvoir législatif, que les membres de ce pouvoir collectif, le Roi, les Pairs et les députés des départemens, qui ne peuvent entrer en exercice de leurs droits politiques qu'après s'être engagés par serment à conserver et défendre les libertés et les franchises assurées par la Charte, ont la faculté d'abroger ces libertés et de détruire le pacte en vertu duquel ils existent.

» Nul Prince au monde ne jouit d'une puissance assez absolue pour ordonner, de sa seule autorité, tout ce qui est prescrit par la Charte. Nul roi de France, surtout, n'a jamais joui d'un pouvoir aussi illimité. Louis XIV lui-même aurait-il pu établir le principe de l'égalité répartition des charges publiques dans des provinces qui ne s'étaient données à la France qu'à condition d'être, en partie, exemptes de ces charges? Aurait-il pu anéantir les privilèges de plusieurs classes de citoyens, et les soumettre à un niveau commun? Aurait-il pu, par un édit, disposer de leurs propriétés? Pour opérer ces grands changemens, il a fallu le concours de tous les pouvoirs et de toutes les volontés; il a fallu que l'acte qui les consacra, librement présenté par le Prince, fût librement accepté par la Nation.

» La Charte, pacte d'alliance entre le passé et l'avenir, seule garantie de tous les droits qu'elle a reconnus et consacrés, ne peut donc être attaquée, sans mettre tous ces droits en péril.»

FRANCE (LA) ET L'ANGLETERRE, in-8^o, 1817, ouvrage périodique, Londres, 20 liv.

FRANCE (LA), VUE DANS L'AVENIR, in-8^o, — 10 novembre 1789, premier et seul numéro de 55 pages.

FRANCE (LA), VUE DE L'ARMÉE D'ITALIE, in-8^o, journal de politique, d'administration et de littérature française et étrangère, par M. Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, ans 5 et 6, 12 numéros. , 1 cart.

N^o 2, — page 23.

« Telle est la position de Buonaparte vis-à-vis des états qui l'environnent, telle est la puissance de la république et de ses armées en Italie, que le sort du roi de Piémont, le maintien ou le renversement de son trône a dépendu du général en chef de l'armée française.

» Il n'avait qu'à dire un mot, qu'à faire un signe d'approbation, et le Piémont cessait d'être un état monarchique; et ses provinces étaient réunies à la république Cisalpine, ou peut-être partagées entre celle-ci et la république de Gênes.

» Mais *Buonaparte* a voulu prouver que la France sait reconnaître la loyauté de ses alliés; qu'elle rend justice à la conduite franche du roi de Sardaigne, depuis la conclusion de l'alliance, et que quand la puissance morale ou politique de la France, quand la force de ses armes interviennent dans les événemens intérieurs d'un état, c'est que la conduite de ses gouvernans, ou le salut, l'intérêt de la France en ont fait une nécessité. »

FRONDEUR (LE), OU LA SATIRE des Factieux et des Sots, par *Desjardins*, in-4°, ans 5 et 6.

Ep. *On ne fut plus ni fat, ni sot impunément.*

FRONDEUR (LE) IMPARTIAL, journal de littérature, etc., in-folio.

Commence le 1^{er} août 1825. — première série, 153 numéros; — deuxième série, 1826, 181 n^{os}. — finit juillet. . . . 2 vol.

FURET (LE), in-8°, par *Maillard*, du 10 au 21 messidor an 7, — 12 numéros.

Reprise par *Dancourt*, 3 n^{os}.

FURET (LE) OU L'OBSERVATEUR, par *Rouillon-Petit*, in-8°; du 20 juin au 6 août 1814, — 5 numéros.

Ep. *Quid quid delirant reges, plectuntur achivi.*

FURET (LE), AVANT-COUREUR, in-8°, par *Didelot*.

FURET (LE) BRETON, ou le Noctambule Observateur, in-8°; 1789, par *de Ronay*.

FURET (LE), 1818 et 1819, 3 liv. — Sous le titre de *Furet Constitutionnel*, par *Charles*.....

FURET (LE) LITTÉRAIRE, in-12, an 8.

FURET (LE) PARISIEN, in-8°, — 1789, — 9 numéros.

Ep. *Je dévoilerai vos intrigues : tremblez!*

Orléaniste, et grand ennemi de MM. *Bailly* et *Lafayette*.

FURETEUR (LE), OU L'ANTI-MINERVE, par MM. *Royou*, *Carel* et *Jay*, in-8°, mars et avril 1818, 4 liv. 1 cart.

FUSÉE (LA) VOLANTE, par *Dusaulchoy*, in-8°, an 3, — 8 n^{os}.

« D'autres de nos héros chanteront les succès,
» La terreur des tyrans, au seul nom des Français;
» Pour moi, du grand Collot, de Billaud, de Barrère,
» De tous les favoris du divin Robespierre,
» Je veux éterniser les sublimes vertus. »
.

G

GACETA DI MADRID, in-4^o, 1815.

GALERIE (LA), Feuille périodique, par *Rouget De Lisle*, in-8^o.

Ep. *Locus est et pluribus umbris.*

GALERIE DE PORTRAITS vivans, in-8^o, an 3, — 13 tableaux, premier et seul numéro.

GALERIE DES BONS et des Mauvais, in-8^o, pluviôse an 3.

Ep. . . . *Incedo per ignes suppositos cineri doloso*.....

1^{er} et seul numéro de 96 pages.

GALERIE DES ÉTATS-Généraux, in-8^o, 1789, 3 liv. . . 1 cart.

Les deux premières livraisons imprimées à Paris, la troisième impr. à Londres en 1790, int.: *Galerie des Dames Françaises*, pour faire suite à la Galerie des États-Généraux.

GALERIES DIVERSES, in-8^o. 1 cart.

1^o Supplément à la Galerie de l'Assemblée nationale, in-8^o, 1789.

2^o Galerie des Aristocrates militaires, Londres, 1790.

3^o Le véritable Portrait de nos Législateurs, ou Galerie des tableaux exposés à la vue du public, depuis le 5 mai 1789 jusqu'au 1^{er} octobre 1791, Paris, 1792.

Ep. *Conticuere omnes.*

GALIOTE (LA) de Saint-Cloud, ou Club maritime, Journal logographique, rédigé par *Eustache Gouverne*, patron de la galiote, in-8^o, 1791.

GARDIEN (LE) de la Constitution, in-8^o, — décembre 1791 au 10 mars 1792, — 42 n^{os}.

GARDIEN (LE) de la Constitution, par *Jolivet dit Baralère*, in-4^o; du 3 nivôse an 4 au 13 brumaire an 5, — 315 n^{os}. 1 vol.

GARDIEN (LE) des Capucins.

Voy. Actes des Capucins.

GAZETA EXTRAORDINARIA do Rio de Janeiro, in-4°, 1816.

GAZETIER (LE) citoyen, in-8°, mars 1790.

GAZETIER (LE) cuirassé, in-8°, 1790. 10 cah.

GAZETTE DE FRANCE.

Son origine remonte à l'année 1651.

Depuis cette époque jusqu'à la fin de l'an 6.—In-4°.	175 vol.	} 259 vol.
Table des 155 1 ^{ers} vol., par Genet, Paris, 1766.		
— In-4°.	3	
Du 1 ^{er} vend. an 7 au 30 niv. an 4. — Grand in-4°.	15	
Du 1 ^{er} janv. 1806 au 31 déc. 1828. — In-fol.	46	

Commencée en 1651, par Théophraste, Eusèbe et Isaac-Renaudot; continuée successivement jusqu'en 1792, par de Querlon, Remond de Sainte-Albine, de Mouhy, Marin, l'abbé Luugier, l'abbé Arnaud, Suard, Bret, l'abbé Aubert et autres.

Elle a eu depuis pour rédacteurs, MM. Colnet, Bellemare, Briffaut, Bolly, Lourdoucix, de Rougemont, Villemarest, Benaben, Lestrade, et l'abbé Cotteret.

Jusqu'à la fin de 1791, elle ne paraissait que huit ou dix fois par mois.

Depuis le 1^{er} janvier 1792 elle est devenue un Journal quotidien.

C'est le 1^{er} ouvrage de ce genre qui ait paru en France; jusqu'à la révolution elle fut le Journal officiel de la Cour; la bibliothèque du Conseil-d'État en possède un bel exemplaire, provenant de la bibliothèque de madame Victoire, tante de Louis XVI.

« C'est au célèbre généalogiste P. d'Hozier, qu'on est redevable de l'établissement de la Gazette de France. Comme il avait de grandes correspondances au dedans et au dehors du royaume, il était exactement informé de tout ce qui s'y passait. Il communiquait les nouvelles qu'il apprenait à Théophraste Renaudot, son ami, et ils formèrent entre eux le plan de la Gazette, commencée si heureusement en 1651 (M. Barbier). »

10 Mars 1829.

« Tandis que le côté gauche marche ouvertement au renversement de la religion de l'État, le centre gauche laisse entrevoir chaque jour le dessein arrêté d'essayer de nouveau sur l'Église de France quelque chose de pareil à la constitution civile du clergé et au serment des prêtres. Il suffit, pour s'en convaincre, de se demander ce que peut M. le Garde des Sceaux, par suite du renvoi de la pétition contre les missionnaires. »

17 du même mois.

« L'horizon ministériel se couvre de nuages; le ministère a appelé les tempêtes; elles sont venues. Chaque ministère va subir bientôt son orage particulier. M. de Martignac a voulu,

» malgré notre avis , proposer à la chambre les deux projets de
» loi dont il est le père. Ces projets , que nous avons jugés si
» funestes , pourront bien débiter par un parricide. M. Portalis ,
» avec sa loi du duel retournée par la commission , en voulant
» la défendre , a perdu , dans la chambre haute , tout ce qu'il
» avait de réputation parlementaire.

» Enfin , la guerre est déclarée entre M. Roy et le côté gauche :
» le budget , présenté avec mauvaise grâce , a été reçu avec beau-
» coup d'humeur ; des paroles menaçantes ont répondu aux
» plaintes amères. Le ministère est perdu , car il paraît qu'on
» va l'attaquer. »

18 du même mois.

« Les destinées de la session peuvent être décidées dans le cou-
» rant de cette semaine. La chambre va prononcer sur la ques-
» tion de priorité entre les deux lois municipale et départemen-
» tale. Pour la première de ces lois , le ministère est d'accord , à
» peu de chose près avec le côté gauche. Si cette loi obtient la
» priorité , le combat sera entre le ministère uni à la révolution
» pour introduire un principe républicain dans une monarchie ,
» et le parti royaliste , ayant pour lui , comme toujours , les prin-
» cipes monarchiques , l'intérêt de l'ordre social et la charte , qui
» a voulu donner à la royauté l'administration qu'on prétend lui
» ravir.

» Dans la loi départementale , les ministres et le côté gauche
» sont divisés ; le libéralisme exige que les électeurs qui lui ont
» livré la chambre , puissent aussi lui livrer les conseils-géné-
» raux : si cette loi obtient la priorité , il n'y a pas de résistance
» possible pour le ministère.

» Sa conduite , dans cette circonstance , est curieuse à obser-
» ver : s'il faut en croire les révélations des journaux ennemis ,
» cette conduite est , ce qu'elle a toujours été , un jeu double.

» Selon le *Constitutionnel* et le *Courrier* , le ministère fait des
» démonstrations en faveur des royalistes , pour les décider à vo-
» ter la priorité de la loi municipale.

» Et , d'un autre côté , il fait dire au parti libéral que si la loi
» départementale obtient cette priorité , il se retirera et livrera
» les affaires à un ministère royaliste. »

21 du même mois.

« Le côté droit a justifié les éloges que nous nous plaignions à
» lui donner dans notre feuille d'hier , et il a prouvé qu'il était à
» la hauteur des espérances que la France a placées en lui. En

» votant pour la priorité de la loi départementale, les Députés
» royalistes se sont montrés fidèles à leurs principes et aux inté-
» rêts de la monarchie.

» Ils ont agi conformément aux principes monarchiques; car,
» d'après ces principes, le pouvoir constituant vient d'en haut;
» pour les royalistes, l'ordre rationnel est donc celui qui part du
» trône, et descend de centre en centre jusqu'aux extrémités
» du corps social. L'ordre contraire, celui qui part des extrémi-
» tés pour monter de centre en centre aux sommités du gou-
» vernement, n'est rationnel que dans les principes libéraux;
» ainsi le côté gauche a manqué à ses principes, comme le côté
» droit a été fidèle aux siens.

.
.
.

» De quoi s'agissait-il dans la discussion d'hier? de détermi-
» ner la priorité entre deux projets de lois également funestes à
» la monarchie, également viciés par l'introduction du principe
» d'élection populaire; nés tous les deux des exigences de la
» révolution et de la lâche condescendance d'un ministère asservi,
» et par conséquent également odieux à la loyauté des royalistes.

» Tout portait à croire qu'une seule de ces lois serait discutée
» dans la session.

» Pour l'une, le ministère était d'accord avec le côté gauche
» de la chambre; par conséquent il était à craindre que cette loi
» funeste ne fût adoptée, malgré l'opposition du côté droit.

» Pour l'autre, le ministère et le côté gauche étaient divisés;
» par conséquent il y avait à espérer que ce projet funeste pour-
» rait être écarté par l'opposition du côté droit.

» Le côté droit a donc fait preuve d'habileté et de fermeté, en
» appliquant les travaux de la session au projet de loi qui a le
» moins de chances de succès. Que serait-il arrivé, s'il se fût uni
» au ministère pour donner la priorité à la loi municipale? Que
» le ministère se serait réconcilié avec le côté gauche pour faire
» passer la loi, malgré l'opposition du côté droit, et que les in-
» térêts monarchiques auraient payé les frais de cette réconcilia-
» tion. Il faut donc applaudir à la sagacité du côté droit, qui a
» su éviter à sa loyauté le piège dangereux qu'on lui tendait.

» Ceux-là n'auraient rien compris à la séance d'hier, qui n'au-
» raient pas vu dans la conduite du côté droit l'énergique pro-
» testation de son opposition aux deux projets de loi de M. de
» Martignac, ou plutôt au principe populaire qui vicie ces deux

» projets. C'est contre ce principe que le vote énergique des
 » royalistes a été dirigé; toute considération de personnes a été
 » et sera toujours étrangère à leurs pensées.

» On les a vus, pendant la discussion, attester par un morne
 » silence la profonde douleur qui les affectait; aucun d'eux n'a
 » pris part à la lutte qui s'est élevée entre le ministère et le côté
 » gauche. Il s'agissait de deux lois anti-monarchiques; l'idée
 » d'une préférence entr'elles aurait révolté leur loyauté; mais
 » quand il s'est agi du choix du terrain où il leur convenait de
 » combattre, ils se sont levés comme un seul homme. Ainsi, le
 » côté droit ne redoute pas la discussion; il n'a aucun ménage-
 » ment à garder avec le côté gauche; il s'indigne tous les jours
 » à la vue des égards que le gouvernement du Roi conserve pour
 » ceux qui en sont les ennemis les plus acharnés: fort de sa cons-
 » cience, il hâte une lutte décisive, et il s'élançe dans la carrière
 » où on le verra bientôt déployer autant de talent que de
 » force. »

GAZETTE DE LAUSANNE et Journal Suisse, in-f°, 1816.

GAZETTE DE LIÈGE, in-4°, — an 4.

GAZETTE DE PARIS, in-8°, — 1789.

GAZETTE DE PARIS, in-4°, par *de Rozoy*; commencée le 3 no-
 vembre 1789; finit le 10 août 1792, époque où l'auteur a été con-
 damné à mort. 8 vol.

N° du 8 juillet 1792.

« J'ai vingt fois déjà présenté l'ancienne *Médée* comme étant
 » le portrait de cette *Médée* nouvelle appelée la Constitution
 » française. La première engagea les filles du vieil Eson à déchi-
 » rer les membres de leur père, c'était au moins dans l'espoir de
 » le rajeunir; la seconde instruit des milliers d'enfans ingrats
 » à couper leur mère par morceaux; et ce n'est pas même sous
 » le prétexte imaginé par la magicienne célèbre dans l'histoire
 » des monstres.... Que dis-je? la nouvelle *Médée* s'est repro-
 » duite deux fois sous les mêmes traits, avec le même carac-
 » tère, avec la même soif de sang, la même horreur pour ce
 » qui est justice et bienfaisance. »

GAZETTE DE PARIS, ou Manuel des Honnêtes Gens, in-8°; du
 17 germinal au 20 floréal an 5, — 34 numéros.

Ep. *Uno avulso, non defuit alter.*

Ce Journal appartient au parti qui a succombé le 18 fruct, an 5.

GAZETTE DES COURS de l'Europe ; le royaliste ami de l'Humanité, in-4°, septembre 1790, — août 1792.

GAZETTE DES HALLES, in-8°, 1789, — 2 numéros.

GAZETTE DES LANDES, in-folio, 1816.

GAZETTE DES TRIBUNAUX, journal de jurisprudence et de débats judiciaires.

Commence le 1^{er} novembre 1825, petit in-folio.

Au 1^{er} novembre 1826, prend l'in-folio ordinaire.

Ce journal continue, et offre déjà une collection de 7 volumes. 7 cart.

(Bureau du Journal, quai aux Fleurs, n° 11).

GAZETTE DU DÉPARTEMENT du Nord, in-4°, 1793.

GAZETTE DU JOUR. *Voy.* Vedette.

GAZETTE DU PEUPLE, in-4°, du 14 octobre au 21 novembre 1807, — 12 numéros d'une feuille d'impression.

GAZETTE FRANÇAISE. *Voy.* Courrier Universel, ou l'Echo de Paris.

GAZETTE GÉNÉRALE de l'Europe, par *Lunier* et *Isidore Langlois*, in-4°.

Commencée en 1792 — au 1^{er} vendém. an 4, prend le titre de *Messenger du soir*, ou *Gazette générale de l'Europe*; finit avec l'an 5 8 vol.

N° 54, — 19 février 1793.

« Plusieurs journaux ont parlé d'un arrêté de la Société patriotique de Marseille, qui invite les départemens à rappeler ceux de leurs députés qui n'ont pas voté pour la mort de Louis. Cet arrêté, communiqué aux Jacobins de Paris, a été l'occasion d'une discussion fort animée. Un grand nombre des sociétaires, encouragés par les applaudissemens des tribunes, étaient d'avis qu'on adhêrât à l'arrêté de la Société de Marseille; qu'en conséquence on écrivit circulairement aux départemens, pour leur donner une impulsion patriotique, et les déterminer à la révocation de ces députés liberticides.

» Cependant, *J.-B. Saint-André* et *Thuriot* sont parvenus à faire sentir à la Société, que ce rappel conduisait directement au fédéralisme, pour lequel elle a tant d'horreur; et qu'au surplus il serait possible qu'on effectuât injustement contre les députés patriotes la punition qu'ils auraient provoquée contre les Brissotins et les Girondins. D'après ces considérations, on n'a pas donné de suite à la motion du rappel. »

GAZETTE HISTORIQUE et politique de la France et de l'Europe, in-4°.

Du 11 niv. à la fin de l'an 2.— Première série de 265 numéros.

An 3, nouvelle série finissant au numéro 91 (30 frimaire an 3. 3 vol.

GAZETTE NATIONALE, ou le *Moniteur Universel*.

Commence le 24 novembre 1789, continue jusqu'à présent.

Rédigée successivement par MM. *Maret, Rabaud Saint-Étienne, Ginguéné, Trouvé, Sauvo, Amar, Tourlet, Peuchet, Jourdan, Desmares* et autres.

Depuis l'an 11 : *Moniteur universel*.

Introduction historique, par M. *Thuau-Grandville*.

Tables alphabétiques des personnes et des choses, depuis l'origine jusqu'à la fin de l'an 7, mises en ordre par MM. *Girot, Miger* et autres.

La suite de ces tables est publiée, chaque année, dans le même format que le journal.

On recherche les années 7 et 8 de la république.

Le volume d'introduction est rare et cher.

Il faut beaucoup d'attention pour compléter ou vérifier un *Moniteur*, à cause des supplémens (Consulter, à cet égard, le manuel de M. *Brunet*).

La collection, jusqu'au 1^{er} janvier 1829, introduction et tables comprises, est de. 85 vol.

Le *Moniteur* n'a eu le caractère officiel que depuis le mois de nivôse an 8. Il le perdit et fut remplacé, en cette partie, par un autre Journal (1), depuis le 14 juillet 1815 jusqu'au 27 janvier 1816.

(On s'abonne chez Mad. *v^e Agasse*, rue des Poitevins, n° 6.)

N° 75, — 6 mars 1790.

« L'élection des nouveaux officiers municipaux à Dijon est
» presque une contre-révolution. Le trésorier des états a été élu
» maire. Du moins si dans ses assistans on voyait quelque figure
» patriote, on dirait : eh bien ! l'homme riche représentera ; sa
» table somptueuse sera un point de ralliement ; ses fantaisies oc-
» cuperont quelques ouvriers : pendant ce temps-là, deux ou
» trois engrenages de bon acier feront mouvoir l'aiguille d'or, et
» la machine ira. Qui avons-nous pour fonder cette espérance ?
» Deux avocats, fameux par certaine protestation bien publique
» contre tout ce qui porterait atteinte à leurs chers privilèges, et
» qu'ils n'ont pas encore révoquée ; un grand vicaire qui n'a vu,
» dans tout ce qu'a fait jusqu'à présent l'Assemblée nationale,
» que la diminution du produit de ses bénéfices ; qui s'est si-

» gnalé, il y a quelques années, à l'assemblée du Clergé, en
 » prêchant la sobriété aux curés, à portion congrue, qui deman-
 » daient un supplément. Tout le reste est bien à l'unisson, car,
 » sur les trente-huit élus, le scrutin n'a pas failli d'un seul nom
 » de la liste distribuée? Comment cela a-t-il pu se faire? Il serait
 » long de le raconter : jugez-en par un ou deux traits. Dans une
 » des sections, convoquées pour élire, il fut proposé et arrêté de
 » demander que la contribution patriotique restât dans la caisse
 » de la province. Toutes les sections s'accordèrent une autrefois
 » pour suspendre le *Te Deum* et le serment civique que le co-
 » mité municipal avait ordonnés, et qui n'eurent lieu que parce
 » que ce comité eut la fermeté de déclarer ces délibérations at-
 » tentatoires à l'autorité qu'il tenait des décrets de l'Assemblée
 » nationale.

» C'est mercredi dernier que s'est faite l'installation. On ne
 » s'est pas borné à la cérémonie du serment en présence de la
 » commune; M. le Maire, dans le costume d'un chancelier de
 » France, s'est montré dans plusieurs quartiers de la ville, et
 » avec lui le corps municipal, dont les membres étaient égale-
 » ment revêtus d'amples robes de soie poupre, qu'on avait tirées
 » exprès des armoires des anciens états, et ci-devant destinées à
 » garnir les mannequins qui y représentaient l'ordre du peuple; ce
 » qui rappelait, fort heureusement, cette belle distinction des
 » ordres. Enfin, pour commencer le règne de l'égalité, trois
 » grands laquais interrompaient la file de M. le Maire et des of-
 » ficiers municipaux. »

GAZETTE OFFICIELLE, in-4°, du 14 juillet 1815 au 27 jan-
 vier 1816, — 82 numéros. 1 cart.

Elle n'a eu d'autre objet que de remplacer la partie officielle du Moniteur
 qui avait été momentanément retirée à ce Journal.

Il faut nécessairement la joindre au Moniteur.

GAZETTE UNIVERSELLE, ou Papier-nouvelles de tous les pays
 et de tous les jours, par *Cerisier*; in-8°. — Commencée le premier
 décembre 1789; — finit le 10 août 1792, époque où l'auteur a
 été arrêté et ensuite condamné à la peine de mort. . . 5 vol.

N° 163, — 12 juin 1791.

« On attend ici, avec impatience d'apprendre l'effet qu'auront
 » produit les bulles du saint Père contre la nouvelle constitu-
 » tion civile du Clergé de France. Quelques-uns prétendent que la
 » crainte d'encourir les censures dont ils sont menacés, enga-
 » gera les curés qui ont prêté serment à se rétracter, et les nou-
 » veaux évêques à donner leur démission. Mais les personnes

» qui connaissent les principes soutenus généralement jusqu'à
 » ce jour par l'église gallicane craignent que ces bulles ne pro-
 » duisent presque aucun effet. Elles pensent qu'on accusera les
 » deux actes de nullité absolue, parce que la discipline particu-
 » lière et constante de cette église interdit au Pape la possibi-
 » lité de prononcer personnellement et à Rome, en quelque cas
 » que ce soit, un jugement contre des évêques et des prêtres
 » français. Il est vrai que le Pape n'a prononcé que sur la demande
 » des évêques de l'assemblée nationale; mais cette circonstance ne
 » change pas les principes de l'église gallicane, et ne donne pas
 » au Pape un pouvoir qu'il n'a pas. Les partisans de la consti-
 » tution civile du Clergé prétendent que ce recours des évêques
 » au Saint Siège les rend coupables d'un crime de lèse-nation,
 » comme leurs prédécesseurs étaient coupables du crime de lèse-
 » majesté, lorsqu'ils se pourvoyaient en cour de Rome contre
 » les ordonnances faites par les Rois.

» On dit que le Pape, pendant son voyage aux Marais Pontins,
 » a adressé au Clergé de France non conformiste, un nouveau
 » bref, par lequel il lui donne la faculté de dire la messe dans
 » les lieux où il voudra, et de se servir de vases et d'ornemens
 » qui ne sont pas sacrés, comme cela se pratiquait dans les pre-
 » miers siècles de l'Eglise. Il paraît, à cet égard, qu'on avait
 » usé de la permission avant qu'elle fût accordée, et qu'on n'a
 » pas craint d'encourir les censures. »

Voy : *Nouvelles politiques.*

GAZETTE UNIVERSELLE. *Voy.* Courrier universel, ou l'Écho de Paris.

GAZETTE UNIVERSELLE de Lyon, in-f°; — 1822 et 1823. 1 cart.

GAZETTIN, OUVRAGE périodique, par l'ancien rédacteur du Courrier de l'Europe (*Serris de la Tour*), in-4°, du 1^{er} juin 1790 au 1^{er} mars 1791.

GAZZETTA DI FIRENZE, in-4°, 1816. } 1 cart.

GAZZETTA DI GENOVA, in-4°, 1816. }

GAZZETTA DI LUGANO, grand in-8°, 1817.

GAZZETTA DI MILANO, in-folio, 1823.

GAZZETTA PIEMONTESE, 1816, 1820 et 1821, in-f°. . 1 cart.

GAZZETTA TRICINESE, in-folio, 1821.

GÉANT NOIR (LE), in-8°, septembre 1815, 2 livraisons de 48 pages chacune.

Ep. *Je me crois un géant; je le suis, je veux l'être.*

GÉANT VERT (LE). *Voy. Nain Vert.*

GIORNALE COSTITUZIONALE del Regno delle due Sicilie (Napoli), in-folio.

GIORNALE DEGLI Amici della Liberta Italiana, petit in-4°, (an premier de la liberté Italienne).

GIORNALE DELLE Guardie nazionali e municipalite piemontesi (Torino), in-8°.

GIORNALE DEMOCRATICO, in-4°, an 7.

GLACE (LA), ou TABLEAU des Mœurs, in-4°.

GLANEUR (LE) LITTÉRAIRE, in-8°; du 1^{er} mars 1806 au 2 janvier 1808. 1 cart.

GLANEUSE (LA) CITOYENNE, in-8°.

GLOBE (LE), JOURNAL philosophique et littéraire, par MM. 7 cart.

Commence le 25 septembre 1824.

Première série de 200 numéros, jusqu'à la fin du deuxième volume (22 décembre 1825).

Troisième volume, 100 numéros; du 24 décembre 1825 au 12 août 1826.

Quatrième volume, 100 numéros; du 15 août 1826 au 3 avril 1827.

Cinquième volume, 100 numéros; du 5 avril au 22 novembre 1827.

Sixième volume, 124 numéros; du 24 novembre au 31 décembre 1827.

Septième volume, commence le 3 janvier 1829; il est actuellement à son 50^e numéro.

Le bureau est rue Monsigny, ci-devant rue Ventadour, n° 6.

Tome 7, — n° 31, — 18 avril 1829.

« Depuis un an on dit beaucoup, dans un certain monde, que
 » nous sommes à la veille d'une révolution. Ce n'est point en-
 » core la convention, pas même la législative; mais déjà l'as-
 » semblée constituante est là, avec ses théories, avec ses pas-
 » sions. Les deux époques sont identiques, à peu de chose près.
 » Les hommes qui écrivent ces sortes de choses n'y croient
 » pas, nous le savons; mais elles font quelques dupes parmi ceux
 » qui les lisent. Ne parle-t-on pas d'un grand seigneur qui, der-
 » nièrement, a fait ce qu'on appelle au faubourg Saint-Germain

» une mésalliance, dans la seule vue de s'assurer des ressources
 » au moment de la crise ? Et ne cite-t-on pas un ministre qui ,
 » si cela dure , prétend qu'il faudra réaliser sa fortune et s'ex-
 » patrier ? Ainsi nous avons reculé de 40 ans, et nous voici en
 » 1789..... Cependant, voyez : à cette chambre, dominée par
 » les théories absolues, agitée par des passions sans règle, le
 » gouvernement présente un projet d'organisation sociale ; un
 » projet qui rend à chaque partie de la France le droit de surveil-
 » ler ses propres intérêts. Quelle admirable occasion d'invoquer les
 » droits de l'homme ! eh bien ! personne n'y songe ; personne ,
 » pas même à la crête de cette nouvelle constituante. Les
 » plus ardents se contentent d'un projet qui appelle à voter
 » 150,000 mille citoyens, et encore qui les appelle par petites
 » fractions, c'est-à-dire d'après le mode le plus favorable à l'aris-
 » tocratie. Ce n'est pas tout, mécontent de ce que les députés
 » de la France ont une volonté, le ministère se décide à une
 » sorte de coup d'état. Petit *Louis XIV*, il entre dans la cham-
 » bre bot. et ép....., et d'un ton de maître, retire les deux lois
 » dont la chambre était saisie, auxquelles elle avait déjà con-
 » sacré tant de soins et de temps. Cela se fait hautement,
 » inso..... ; et par là une session sur laquelle on comptait, de-
 » vient nulle ; par-là, les vœux les plus chers du pays sont dé-
 » çus. Que de causes d'irritation, nous dirions presque d'agita-
 » tion ! Et pourtant les chambres et le pays restent calmes.
 » L'une continue ses travaux sans aigreur, sans colère ; l'autre
 » attend l'avenir sans désespoir, sans violence. A peine, dans ce
 » Paris, qu'on peint comme si menaçant, un cri plus fort s'é-
 » lève-t-il contre les ministres qui ont outragé la chambre,
 » trompé la nation. Ils peuvent encore paraître à la tribune et
 » s'y faire écouter. Comme tout cela ressemble à 1789, même
 » à 1820 !

» D'où vient cette remarquable modération ? Est-ce fai-
 » blesse ? est-ce sentiment de ses forces ? Nous avons peine à
 » croire que ce soit faiblesse. Si, au moment du combat, quel-
 » ques hommes honorables ont fléchi ; si la peur s'est glissée
 » dans les rangs où on ne devait pas l'attendre, assurément elle
 » n'est pas faible, elle n'est pas timide, cette imposante portion
 » de la chambre, qui, par son union, a déjoué d'insidieux
 » projets ; qui, par son vote, a bravé la menace, repoussé
 » l'injure, sauvé le pouvoir populaire de la dégradation qu'on
 » lui préparait. D'un autre côté, si le pays est tranquille, ce
 » n'est pas faute d'énergie ; les élections le prouvent assez : c'est
 » qu'il sait que la bonne cause fait chaque jour des progrès ; c'est
 » qu'il compte sur le triomphe paisible des opinions nationales ;

» c'est qu'il ne veut pas compromettre le triomphe. D'ailleurs,
» l'acte du ministère, violent au fond, est légal dans la forme.
» On s'y soumet, comptant sur la légalité elle-même pour gué-
»rir la blessure; on s'y soumet, mais on l'apprécie, on le juge:
» pour être prononcé avec calme, le jugement n'en sera que
» plus sévère et plus décisif. »

GRANDE COLÈRE du Père Duchêne.

Voy. Duchêne.

GRANDS (AUX), in-8°, 1789, 3 cahiers. 1 cart.

GRANDS COUPS de sonnette du Père Duchêne.

Voy. Duchêne.

GRANDS HOMMES (LES) du jour, in-8°, 1789, 3 cah. . 1 cart.

GRONDEUR (LE), ou le Tableau des mœurs, par laV^e Gorsas,
in-4°.

Ep. *Quaquam menimisse horret luctuque refugit,
incipiam.*

Du 8 frimaire au 18 fructidor an 5. 2 cart.

GUÈPE (LA), par Corbière, in-8°, 1818, 3 nos.

GUÈPE (LA) du Rhône, in-8°.

GUERRE (LA) aux Abus, ou Bulletin de Paris et des Provinces,
in-8°, 1790, 2 nos.

GUERRE AUX ROYALISTES et aux modérés, ou Trompette du
père Bellerose, in-8°, an 3, 2 nos.

H

HÉBERT.

Voy. Duchêne.

HÉRAUT (LE) DE LA NATION, sous les auspices de la Patrie, in-8°.

L'auteur a écrit lui-même sur son exemplaire la note suivante,
qu'il a permis de copier (1).

« Je suis l'auteur, le seul rédacteur du *Hérault de la Nation*,
précurseur de tous les journaux. Il sera utile à l'historien de la
Révolution française qui en cherchera les premiers mouvemens
dans le duché de Bretagne, les ordres et leurs intérêts divers, qui
depuis 1787 n'ont pas changé. Les ministres du Roi, le cardinal

(1) Cette note a été remise à M. Barbier et à moi, avec autorisation de la publier.
Elle se trouve textuellement dans le dictionnaire de M. Barbier.

de Brienne et M. de Lamoignon protégèrent cet ouvrage périodique imprimé à Paris, et son auteur.

» Point d'ordres privilégiés; plus de parlemens; la Nation et le Roi, tel fut le thème du *Héraut de la Nation*.

Signé MANGOURIT. »

« P. S. Ce Journal eut 63 n^{os} (et non 65); trois brochures de ma composition le précédèrent en 1787, sous la même protection. *Le Pour et le Contre*, au sujet des grands Bailliages; *le Tribun du Peuple*, qu'il ne faut pas confondre avec la feuille périodique de ce nom; et les *Gracches*, brûlés par le Parlement de Bretagne. Ces trois pamphlets furent imprimés à Nantes, chez *Malassis*, envoyés à Versailles en ballots, et passés de Versailles à Paris, par moi, dans le carrosse de M. le Garde des Sceaux (Lamoignon) et dans celui de M. Bertrand de Molleville, dernier intendant de Bretagne, depuis ministre de la maison de Louis XVI. »

N^o 54, page 854, note 1^{re}.

« Quoi! toujours des obstacles de la part de la Noblesse?.....
» Soit qu'elle s'assemble sans ordre du Roi, soit qu'elle se réunisse aux États Provinciaux ou Généraux, on la verra donc,
» fidèle aux principes qui l'établissaient autrefois, entre le Trône
» et la Nation, se déclarer une nation séparée de la Nation, un
» peuple par excellence, une tribu sacrée qui a le droit d'éri-
» ger en lois ses volontés, comme la force jadis constitua la
» tyrannie ! »

HÉRAUT (LE) NATIONAL, in-8^o, — 1790, — 15 numéros.

HERMÈS, ou ARCHIVES maçonniques, par une Société de Francs-Maçons, in-8^o, — 1819, 12 liv. 2 vol.

HERMITE (L') DE SAINT-JEAN, ou Tableau des Fêtes marseillaises, lors de l'arrivée et du séjour de Madame la Dauphine, in-8^o, 1823, 7 numéros.

HISTOIRE DE BORDEAUX, pour 18 mois, par *Sainte-Luce-Oudaille*, depuis l'arrivée de Tallien, Isabeau, Beaudot et Chaudron-Rousseau, jusqu'à la fin de leur mission, — in-8^o, 3 liv.

On trouve dans cette relation quelques faits curieux pour l'histoire du gouvernement révolutionnaire.

HISTORIEN (L'), par *Dupont de Nemours*, in-8^o, — du 1^{er} frimaire an 4 au 6 brumaire an 6. 17 vol.

Ce Journal est recherché pour les excellens articles qu'il contient sur les lois fondamentales et sur les finances.

N° 638, — tome 17^e, — page 17 (3 fructidor an 5).

« Je suis convaincu que le directoire , ou sa très-grande ma-
 » jorité, font ce qui dépend d'eux pour empêcher un mouve-
 » ment. Ils sentent que toute opération qui porterait atteinte à
 » la liberté ou à la sûreté de la représentation nationale , serait
 » le renversement de la république, et peut-être l'époque de la
 » destruction et de l'asservissement de la nation entière.

» Le jour où un homme sera tué à Paris dans une attaque di-
 » rigée contre le Corps Législatif, un million d'hommes doit pé-
 » rir en France ; car les Jacobins attendent ce signal pour frapper
 » les républicains paisibles qu'ils appellent royalistes ; et ceux-ci,
 » qui ne veulent pas voir recommencer le règne de Robespierre,
 » sont généralement déterminés à la plus vigoureuse résistance.

» D'ailleurs , il n'y aura ni république , ni gouvernement , le
 » jour où l'article 110 de la constitution sera violé ; et où l'on
 » recherchera , on jugera un membre du Corps Législatif , pour
 » ce qu'il aura dit et écrit dans l'exercice de ses fonctions. Il y
 » aura encore moins de gouvernement , si c'est une force mili-
 » taire qui se constitue dénonciatrice , accusatrice , juge , exéc-
 » trice du jugement. »

HOMME GRIS (L'), ou NOUVELLE Chronique , par M. *Feret* et
 puis par M. *Creton* ; ils ont tous les deux subi des condamnations
 judiciaires ; in-8°, 1818, — 1^{er} vol., 9 liv. ; — 2^e vol., finit 6^e
 livraison. 2 cart.

Voici comment l'auteur fait parler un prêtre , n° 9, — p. 393.

« Quant à moi , je sais que rien n'est plus contraire à la na-
 » ture et à la fin du pouvoir ecclésiastique , que l'esprit de domi-
 » nation. L'autorité des successeurs des apôtres est un ministère
 » et non un empire ; un ministère de règle , de raison , de douceur
 » et de charité ; un ministère d'instruction et de confiance ; éta-
 » bli pour soumettre par amour les hommes à la justice et à la
 » vérité. Disciple de celui qui a dit de lui-même qu'il était venu
 » pour servir ; institué non pour commander , mais pour être
 » utile à l'Eglise , pour être la lumière et le conseil de ses en-
 » fans , ce n'est point à dominer sur les fidèles que je dois aspi-
 » rer. Je tâche de les édifier , en conformant , autant qu'il est en
 » moi , ma conduite à la parole de Dieu que je leur annonce ; et
 » je trouve que l'exemple et la persuasion sont bien plus effica-
 » ces que les moyens de violence et de déclamations auxquels on
 » se plaint que d'autres ont recours. »

HOMME GRIS (LE NOUVEL), ÉPHÉMÉRIDES politiques et cons-

titutionnelles, par M. Cugnet de Montarlot; in-8°, — 1818 et 1819, 21 livraisons. 2 cart.

10^e Liv., — Page 45.

« On annonce l'*Ultrà*, la *Dominicale*, le *Chevalier Français* et beaucoup d'autres écrits, tous auxiliaires du *Conservateur*. »
» L'*Ultrà*, armé de cette épigraphe : *vive le Roi, quand même !* »
» se propose d'atteindre les indépendans partout où ils portent »
» le fléau de leurs opinions; il dévoilera sans miséricorde les »
» calomnies dont se nourrissent la *Bibliothèque historique*, »
» l'*Homme Gris*, les *Lettres Normandes*, etc.... Il y aura du »
» scandale dans Landernau; tant mieux, car les *Ultrà*.... sont »
» ici bas pour nos menus plaisirs. »

HOQUET ARISTOCRATIQUE, ou Journal de Paris, in-8°, 1789.

I

IL N'EST PAS POSSIBLE D'EN RIRE, in-8°, 1790, — 3 n^{os}.

IMPARTIAL (L'), ou RELEVÉ d'erreurs graves consignées dans différens journaux comme faits réels, in-8°, avril 1790, — 1^{er} et seul numéro de 40 pages.

IMPARTIAL (L') EUROPÉEN, in-4°, — an 5.

IMPARTIAL RÉPUBLICAIN, in-4°, — an 5.

IMPARZIALE (L'), FOGLIO politico, grand in-folio, 1821.

INDÉPENDANT (L'), in-8°, 1793, — 5 numéros.

Ep. *Eripitur persona, manet res.*

N^o 4, pag. 1^{re}.

« C'est une opinion bien fausse et bien funeste à la liberté, »
» que celle qui représente les vrais adorateurs des lois comme »
» des esprits timides, comme des âmes tièdes et faibles. Ce culte »
» éclairé n'est pas une superstition. Les philosophes qui le pré- »
» chent demandent-ils, comme les enthousiastes, comme les mis- »
» sionnaires, le renoncement à sa propre raison? Non, sans doute; »
» ils pensent que le devoir d'obéir aux lois ne marche qu'après le »
» droit de consentir à leur formation, après le droit de les juger; »
» mais cette obéissance est à leur yeux la sauve-garde de ces »
» droits. Ils se soumettent pour rester libres, et la manière dont »
» ils plient sous l'expression du vœu national présumé, bien loin »
» d'en consacrer les erreurs, indique toujours dans les motifs et »
» dans les formes de leur respect, l'indépendance de leur ju-

» gemens, et les réclamations courageuses qu'ils ne cesseront de
» faire au nom de la justice et de la vérité. »

INDÉPENDANT (L'), par une Société d'hommes de lettres patriotes (*Leclerc des Vosges* et autres), in-4°.

Du 1^{er} vendémiaire au 6 au 30 vendémiaire an 7. . . . 2 vol.

1^{re} Série, 354 n^{os}; finissant le 5^e jour complémentaire an 5.

2^e Série, 30 n^{os} — (Tables).

N^o 283, — pag. 1131.

« La chronologie est-elle ou non du ressort de l'histoire ?

» Les faits passés avant la révolution française peuvent-ils
» être anéantis; et les époques auxquelles ils sont arrivés peuvent-
» elles être effacées de la mémoire des hommes ?

» Serait-il possible de prohiber les ouvrages qui retracent les
» événemens de l'ère vulgaire, antérieurs à l'ère républicaine, et
» de marquer au génie le point qui sépare ces deux séries, pour
» limite de son empire ?

» Ne serait-ce pas risquer de s'assimiler, sans le vouloir, à ces
» faux politiques qui, pour ajouter au chaos révolutionnaire,
» voulaient se faire *brûleurs de bibliothèques* ?

» Depuis quand, par exemple, un Journal (1) ne serait-il plus
» au nombre des ouvrages de l'esprit, sous telle ou telle forme
» particulière ?

» Depuis quand ne serait-il plus un ouvrage historique ?

» Depuis quand, fait essentiellement pour retracer les événe-
» mens de tous les jours, ne pourrait-il, par le rapprochement
» piquant des faits qui arrivent à chaque instant, avec ceux
» arrivés dans tous les temps et chez tous les peuples, en faire
» ressortir les grandes leçons de l'expérience, et mettre ainsi à
» profit pour la raison publique, toutes les circonstances et tou-
» tes les lumières ? »

INDÉPENDANT (L') (aujourd'hui *le Constitutionnel*), Chronique nationale, politique et littéraire, in-8°.

Commence le 1^{er} mai 1815.

Sous le 1^{er} titre, 99 n^{os}; finissant le 7 août 1815.

Du 8 au 25 août, n^o 100—117, *Écho du soir*, ou *l'Ami du Prince*.

(1) L'auteur réfute une proposition, sérieusement faite, d'interdire aux journalistes la faculté de parler de l'histoire antérieure à l'ère républicaine.

Du 26 août au 23 octobre, n° 118 — 176, *Courrier général, politique et littéraire.*

Au 29 octobre 1815, *le Constitutionnel*, Journal politique et littéraire.

Du juillet 1817 jusqu'au 1^{er} mai 1819 inclusivement, *Journal du Commerce.*

Le 2 mai 1819, reprend le titre de *Constitutionnel* et le conserve encore aujourd'hui.

Au 31 décembre 1828. 27 vol.

On s'abonne rue Montmartre, n° 121.

N° du 9 avril 1829.

« La chambre des députés a fait son devoir. La France toute
» entière lui rendra cette justice, qu'elle a répondu à la violence
» qu'on voulait lui faire, par une attitude pleine de calme et de
» dignité. Il n'y aura point de conseils de départemens et de con-
» seils municipaux, mais il y aura une chambre de députés; et
» si elle avait cédé à des menaces inconstitutionnelles, si elle
» avait abdiqué les droits de ses commettans, elle aurait cessé
» d'être, car elle existerait sans honneur.

» Deux lois ont été présentées à la chambre nouvelle : elles
» avaient été rédigées par et pour l'ancienne. Une discussion calme
» et approfondie a été ouverte dans les bureaux; une commission
» prise dans toutes les nuances d'opinions a été nommée; elle
» s'est livrée à un travail consciencieux et mûrement réfléchi;
» elle a été unanime dans presque toutes ses décisions; elle a ap-
» pelé les ministres; elle a épuisé avec eux tous les moyens de
» rapprochement; ils s'y sont refusés avec hauteur et avec dédain:
» elle a fait son rapport, monument de sagesse, de prudence, de
» modération et d'attachement sincère au trône et aux intérêts
» du pays.

» La discussion s'est ouverte; pas une seule voix ne s'est élevée
» pour le projet ministériel, et le ministère s'est flatté que tout
» le monde voterait pour une loi qui n'était soutenue par per-
» sonne; et il s'est flatté que son bon plaisir triompherait de
» toutes les répugnances; que la chambre se calomnierait elle-
» même, en frappant d'indignité ceux-là même qui l'avaient
» élue !

» Cependant, cette majorité constitutionnelle, touchée des be-
» soins de la France, se montrait encore disposée à faire plus de
» sacrifices qu'on ne pouvait en attendre d'elle. M. de Cambon
» avait présenté un amendement; M. de Martignac déclare que
» s'il est adopté, il retirera la loi. M. Delalot, effrayé, parle d'heu-

» reuses modifications , et le lendemain M. de Martignac vient si-
» gnifier à la chambre qu'elle doit tout accepter , ou se résigner
» à ne rien recevoir :
» Hier encore , M. Dupin aîné ouvre de nouvelles voies de con-
» ciliation ; aujourd'hui même M. le rapporteur est loin de per-
» sister avec obstination ; M. Aug. Perrier tient le même lan-
» gage ; et cependant les ministres restent sourds à toute espèce
» de rapprochement ! *Tout ou rien* , voilà leur dernier mot.

» La chambre s'est sentie blessée ; elle a dû l'être ; elle a prouvé
» aujourd'hui qu'elle ne pouvait pas s'abdiquer elle-même ; qu'on
» ne devait point prendre devant elle le ton du Chancelier *Maupeou*
» avec les Parlemens ; et qu'un lit de justice était incompati-
» ble avec une chambre élective et le Gouvernement représen-
» tatif.

» La France s'indignerait avec raison qu'on eût fait impuné-
» ment à la chambre actuelle un affront qu'on n'aurait pas osé
» se permettre envers la chambre déplorable.

.

» Nous le répétons : après ce qui s'est passé hier , il n'y aurait
» plus de chambre de députés , si elle s'était laissé subjugué par
» des menaces. Pourquoi l'avoir laissé discuter dix jours ? Pour-
» quoi ne lui avoir pas dit d'abord : *Tout ou rien* ? On lui aurait
» épargné du moins la plus inconvenante des mystifications.
» Mais ce que la France remarquera , c'est cette sortie brusque ,
» impétueuse de deux ministres qui , sans paraître même con-
» sultier leurs collègues , s'échappent *ab irato* de la salle , et re-
» viennent en toute hâte signifier à la chambre non-seulement
» le retrait de la loi départementale , mais même de la loi des
» communes , que l'autre commission de la chambre des députés
» proposait d'adopter avec quelques modifications peu impor-
» tantes , et lorsque le ministre lui-même avait paru regretter
» qu'on ne commençât pas par celle-ci.

.

» Ce que nous devons surtout faire remarquer à la France ,
» c'est le calme imposant , solennel , avec lequel la chambre a é-
» couté la lecture de l'ordonnance , et marqué son respect pro-
» fond pour la prérogative de la Couronne , alors même qu'elle
» est mal conseillée. Cette fermeté , cette noble attitude , qu'elle
» a gardées aujourd'hui , elle saura les conserver pendant toute
» la session , et prouver ainsi que si les factions montrent de la
» colère , les majorités qui représentent le pays trouvent dans
» leur force même les principes de cette modération et de cette
» constance qui finissent toujours par triompher. »

INDÉPENDANT (L') à M. Degazes (par MM. Pichat et Avenel),
in-8°, 1818, 2 nos.

INDÉPENDANT (L'), Journal politique, littéraire et militaire,
in-f°; du 8 mai 1819 au 13 avril 1820. 2 vol.

Fait suite au *Journal général de France*.

N° 1^{er}, 8 mai 1819.

« Le *Journal général* paraîtra désormais sous le titre de *l'Indépendant*; c'est une bonne nouvelle que nous annonçons à nos abonnés avec un plaisir qu'ils partageront sans doute.

» Un titre insignifiant est merveilleusement commode à ces feuilles honteuses d'elles-mêmes, et qui n'osent pas avouer hautement ce qu'elles sont; à ces Journaux sans couleur, ou plutôt de toutes couleurs, qui n'ont d'autre opinion que celle qu'on veut leur faire; et qui, dociles caméléons, se transforment avec une complaisante dextérité, aux approches de la main qui les caresse, qui les menace ou qui les paye. Mais nous, qui voulons être franchement ce que nous sommes; nous, dont l'étude constante fut d'être toujours libres, même sous les liens dont nous étions enveloppés, nous pouvons hardiment décorer cette feuille d'un titre qui renferme à lui seul notre profession de foi, et qui nous appartient, nous osons le dire, par la liberté de nos opinions et la franchise de nos doctrines.

» Il fut un temps où ce nom seul eût suffi pour éveiller la défiance et faire resserrer encore l'étroite liberté qui nous était accordée; un titre qui annonçait moins d'indépendance en permettait davantage. Mais aujourd'hui que les dépositaires de l'autorité manifestent des sentimens plus raisonnables; aujourd'hui qu'ils semblent disposés à adopter enfin toutes les conséquences de ce gouvernement représentatif sans lequel il n'y a point de salut pour la France, ils ne verront rien d'hostile dans cette déclaration ouverte de nos intentions.»

INDÉPENDANT (L').

Voy. Tout (de) un peu.

INDÉPENDANS (LES), in-4°; du 2 avril au 18 juin 1791,
33 numéros. 1 vol.

N° 2, 5 avril 1791.

« LETTRE A UN ÉTRANGER.

» Vous me demandez, Monsieur, de vous faire connaître le spectacle qu'offre l'assemblée dans ses plus grandes délibéra-

» tions, et l'esprit général qui l'anime aujourd'hui. Je ne fais pré-
» céder ce tableau d'aucune réflexion; il sera rapide; il vous
» retracera des impressions que j'ai souvent éprouvées, et dont
» je me suis demandé la cause.

» Le premier sentiment que donne l'aspect de l'assemblée est
» pénible pour tous les esprits. Les imaginations froides y cher-
» chent cette tranquillité, ce calme réfléchi qui paraît maîtriser
» l'attention, mais qui, le plus souvent, étouffe l'intérêt. Les imagi-
» nations puérides y cherchent un éclat qui leur en impose. Les
» imaginations exaltées regrettent l'illusion qui leur montrait ce
» tableau d'une manière magique. Les esprits les plus justes
» gémissent de ce que des hommes assemblés pour délibérer sur
» le bonheur de tous soient assujétis à tant de distractions, trou-
» blés par tant de mouvemens. Cependant, cette assemblée, dé-
» pouillée de tout éclat étranger, offre bientôt des idées plus
» satisfaisantes. On se dit, à la vérité, ce sont des hommes qui
» nous jugent; mais ils ne veulent pas paraître plus que des
» hommes; nous-mêmes, nous pouvons les juger aussi; ils se li-
» vrent avec franchise à notre censure. »

INDICATEUR (L'), Journal des Causes et des Effets, in-4°.

Du 10 mai au 9 août 1792, 82 n^{os}. 1 cart.

N^o 14.

« DE L'OPINION PUBLIQUE.

» On appelle ainsi l'opinion qui est visiblement dominante
» chez un peuple. Dans les anciennes Républiques bien réglées,
» elle se confondait avec la loi. C'était la loi elle-même; il n'y
» avait pas d'autre opinion publique; et cela devait être, puis-
» que tous les citoyens intéressés à la chose publique avaient sur
» la loi une juste influence. Dans les gouvernemens représenta-
» tifs modernes, établis sur des bases solides (et ceux-là sont
» aussi des républiques, quelque nom qu'on leur donne), l'opi-
» nion se présume; les représentans l'étudient pour s'y confor-
» mer; ils tâchent d'en reconnaître les causes, d'en calculer les
» effets, d'en exprimer les résultats; ce qui délivre les résolu-
» tions publiques de la turbulence de la multitude, multiplie le
» temps de la réflexion et les moyens de la sagesse.

» Rien de plus ingénieux et de plus utile que ce système;
» mais deux choses, entre plusieurs autres, sont essentielles
» pour l'exécution: il faut que l'opinion disséminée dans la masse
» populaire ne soit pas dénaturée, et qu'elle n'ait point de vo-
» lonté impérative; car, dans le premier cas, elle pervertit celle

» des représentans; dans le second, elle la subjuge; dès lors
» tout le système représentatif est détruit; et, partant, plus de
» liberté, car il peut seul donner la-liberté aux peuples nom-
» breux. »

INDICATEUR (L'), Journal du département de la Gironde, in-f°, 1813. 2 vol.

INDICATEUR (L') des Moyens généraux et administratifs pour la régénération de la France, in-8°,—an 8.

INDICATEUR (L') NOBILIAIRE, ou Tables alphabétiques des noms de familles nobles susceptibles d'être enregistrées dans l'armorial général de feu M. d'Hozier, in-8°; 12 cah. . . . 1 cart.

Ep. *La noblesse ancienne reprend ses titres ;
La nouvelle conserve les siens ;
Le Roi fait des nobles à volonté.*

INDICATEUR (L') UNIVERSEL, ou Tableau politique de la France et de l'Europe, in-4°, 1795.

INDIPENDENTE (L'), Giornale politico, litterario et commerciale, in-f°; 1821.

INDISCRET (L'), suite de la Toilette.

Voy. Toilette.

INDISCRET (L'), in-8°; du 5 avril au 15 décembre 1823, 51 numéros. 2 cart.

INDUSTRIEL (L'), in-8°, par MM. Laffitte, Ternaux aîné, Delessert, Casimir Perrier, Kœchlin, Vassal et autres, in-8°.

Commence au mois d'avril 1826.—Paraît le 10 de chaque mois. 2 vol. par an.

A la fin de 1828. 6 vol.

Continue en 1829.

On s'abonne, rue Saint-Marc, n° 10.

INDUTRIEL (L'), ou REVUE des Revues, par une Société, in-8°, Bruxelles.

Commence en janvier 1829.

Ep. *L'industrie, jadis embryon méprisé, long-temps emmail-
lotée, et naguère en lisière, est maintenant un géant
qui embrasse la terre.*

INFORMATEUR (L'), par un Société de Républicains, in 4°. Du 3 au 6 vendémiaire an 7, — 4 numéros.

INGÉNU (L'), in-8°, 1790 , — 6 numéros.

INGÉNU (L'), Journal politique et moral, par *Ballois*, in-8° ;
— du premier fructidor au 6^e jour complémentaire an 7, —
35 numéros.

INSPECTION HISTORIQUE, politique et littéraire, in-8°, —
1818.

INSTITUTEUR (L'), in-8°, — 1793.

INSTITUTIONS en 1821, par *Fontaines*, — in-8°.

INTRÉPIDE (L'), par madame de *Genlis*, in-8°, — 1820 ,
9 livraisons. 1 part.

INVARIABLE (L'), Journal de politique et de littérature ,
in-4°, par M. *J.-C. Royou*, frère de l'Abbé *Royou*, l'un des ré-
dacteurs de l'Ami du Roi en 1790 , 1791 et 1792.

Ep. *L'univers peut changer, mon âme est inflexible.*

Commence le premier messidor, finit le 17 fructidor an 5, —
81 numéros. 1 car.

15 fructidor an 5, — page 2.

« Quelqu'un a dit qu'on avait fait la paix aux dépens des
» journalistes qu'on doit livrer au Directoire, comme les brebis
» de la fable livrèrent leurs chiens aux loups (1). Ce traité me
» paraît impossible, 1^o parce que si les Triumvirs sont des
» loups, les Députés ne sont pas des brebis; 2^o parce que je ne vois
» pas comment on pourrait exécuter ce pacte assassin. Les jour-
» nalistes n'appartiennent pas au Corps Législatif. Ce n'est pas
» une proie qu'il dépende de lui de donner à dévorer, quand
» on lui supposerait cette lâcheté. On pourra tracasser les jour-
» nalistes, on ne pourra jamais les opprimer, tant qu'il existera
» des tribunaux protecteurs de la justice et de la liberté; le
» Triumvirat même, lorsque la passion lui laisse le moyen de
» réfléchir sur ses vrais intérêts, sent que des journaux, dont
» leurs rédacteurs répondent, sont moins dangereux pour lui
» que ne le seraient des pamphlets et des brochures anonymes
» dans lesquels on ne garderait aucun ménagement. Il n'y aurait
» qu'à perdre, pour son autorité, en contraignant les écrivains
» de changer la forme de leurs journaux. Il serait criblé de traits
» plus acérés, sans savoir de quelles mains ils partiraient, et sans
» aucun moyen de s'en garantir. Il aurait alors la calomnie à

(1) Voy. l'arrêté pris le 18 fructidor an 5, par le Directoire, contre les
les Journalistes, pag. de la préface.

» redouter, s'il est possible de le calomnier; à présent il ne craint
» que la médisance. Mais je raisonne dans une fausse supposi-
» tion. Les journalistes ne peuvent être enchaînés que par le
» despotisme, puisque l'exercice de leurs fonctions est un droit
» inhérent de la liberté, et ne saurait en être séparé, ni distingué.»

INVISIBLE (L'), Journal politique, littéraire et moral, par
Fabre Dolivet, in-4^o.

Du premier prairial au 7 fructidor an 5, 107 numéros.

Supprimé le 18 fructidor, il a reparu le 21, sous le titre d'*A-
vant-Coureur*, et a fini le 19 brumaire an 6, au 63^o n^o. . 1 vol.

N^o 40 de l'Invisible, — page 159.

« Pourquoi, demandait-on à Mirabeau, faites-vous toujours
» placer votre vache sur votre voiture, quand vous allez à l'As-
» semblée? cette précaution me paraît étonnante. — Elle ne l'est
» pas tant, répondit Mirabeau: *un homme qui marque dans une*
» *révolution doit être prêt à prendre la fuite ou à monter sur*
» *l'échafaud.* »

N^o 42, — page 176.

« Au moment où le général *Buonaparte* allait prendre le com-
» mandement de l'armée Française, un de ses amis lui repré-
» senta qu'il était bien jeune, et qu'il avait à faire aux généraux
» les plus expérimentés de l'Empereur. *Buonaparte* répartit :
» *dans un an je serai mort, ou je serai un vieux général.* »

ISRAËLITE (L') FRANÇAIS, ouvrage moral et littéraire, rédigé
par une Société de gens de lettres, MM. de *Cologna*, grand ra-
bin de la Synagogue de Paris, *Simon Mayer*, *Dalmbert* et autres

Du 1^{er} août 1817 au 1^{er} mars 1818, — 9 liv. et 2 brochures intitulées, la 1^{re},
Lettre sur les 1^{res} liv. de l'Israélite français, par *M. Berr*; la 2^e, *Réponse à*
la lettre de M. Berr. 2 cart.

Chaque liv. est divisée en quatre parties: *partie religieuse*, *partie philoso-
phique*, *partie politique* et *partie civile*.

Un article portant pour titre: *du Droit public des anciens Hébreux*, 5^e livr.,
p. 160, commence ainsi:

« L'origine du peuple Hébreux, comparée à celle des Grecs,
» nous offre un contraste bien frappant. Ces derniers n'avaient
» pour demeures que des antres sombres, et n'en sortaient que
» pour combattre les bêtes sauvages comme eux; les autres,
» peuple de bergers, habitant les plaines riantes de l'Euphrate,
» jouissaient de toutes les douceurs de la vie champêtre. Lors-
» que les Grecs avaient besoin d'un *Orphée* qui leur apprît les
» premiers élémens de la vie sociale, les Hébreux, gouvernés

» par des juges , et accoutumés au régime doux et paisible des
» pères de famille , occupaient déjà une place dans l'histoire des
» nations.

» Le régime patriarcal tenait lieu aux peuples nomades de ce
» qu'on appelle aujourd'hui gouvernement indépendant. L'état
» de famille suffisait alors pour indiquer une *existence politique* ,
» qui n'est jamais surbordonnée à un certain nombre d'individus,
» mais qui dépend des moyens de la constituer et de la con-
» server. »

ITALICO (L'), *GIORNALE politico , scientifico e litterario*
Londra, in-8°, 1814, — 9 liv.

J

JE M'EN FOUS, in-8°, 1790 et 1791.

Ep. *Liberté, libertas, foutre!*

Au 5^e numéro, *Jean-Bart*, ou suite de *je m'en fous*.

Finit numéro 181. 3 cart.

N° 123, — page 8.

« MIRABEAU NOMMÉ COMMANDANT DE BATAILLON.

» Mille bourrasques! ce sont de fiers vivans, que les soldats de
» la Grange-Batelière. — Ah! foutre, oui, les bougres ne con-
» naissent pas les hommes! Le choix qu'ils viennent de faire de
» notre ami Mirabeau, leur fait le plus grand honneur; — c'est
» bien vrai, non d'un tonnerre! les enfans de la liberté ne peu-
» vent pas être mieux commandés que par celui qui en est le
» plus ferme appui. Le hausse-col figurera bien sous le menton
» de ce grand patriote. — Oh! pour celui-là, sacrédié, il n'ira
» pas faire des courbettes auprès de M. Moitlié. Il est en état
» de lui faire des leçons en manière d'avis, d'un grand goût. —
» Il fera bien; au lieu de lui foutre de l'encensoir par le nez, il
» surveillera toutes ses démarches. C'est que Mirabeau est un
» fier bougre, qui sait lire dans l'écriture d'un livre. Il faudrait
» être bougrement fin pour lui en donner à garder! »

JE M'EN FOUS, 5 1^{ers} nos de la seconde édition du précédent
Journal, avec variantes suivies de,

1° *Si tu t'en fous, je m'en contre-fous.*

2° *Je m'en fous, ou Jean-Bart* appareillant la *Corvette l'Égalité*, *Journal bougrement patriotique*. — 2 n^{os}.

3° *Je m'en fous, ou Pensées de Jean-Bart* sur les affaires du temps. — 1^{er} et seul n^o.

4° *Je m'en contre-fous*, par *Mont de Lucy*. — 1^{er} et seul n^o.

5° *Je m'en fous et contre-fous*, par le père *Jean*, cousin de *Jean-Bart*, 1790. — 3 n^{os}.

6° *Tout le monde s'en fout*, et moi je chante.

7° *Tout le monde s'en fout*, et moi je me fâche.

8° *Sacré-Gâchis de Jean-Bart* et du Père *Duchêne*. — 2 n^{os}.

9° *Entretien de Jean-Bart* et du Père *Duchêne*. — 12 n^{os}.

Plus, 60 à 80 pamphlets, sous le nom de *Jean-Bart*.

Pour le tout. 2 cart.

JE M'Y PERDS, FOUTRE! *Feuille* qui peut servir de supplément au *Journal populaire, ou Catechisme des Sans-Culottes*, in-8°, sans date, mais 1793, — 6 n^{os}.

Dans le style de *Jean-Bart* et du Père *Duchêne*. Celui-ci figure comme interlocuteur.

JE PERDS MON ÉTAT, faites-moi vivre, in-8°, 1790, — 2 n^{os} et une réponse.

N^o 1, pag. 2 et suivantes.

« O douleur ! je n'ai pas de biens ; j'avais un état, je n'en aurai
» plus. Il ne me restera qu'une femme et des enfans, que le nou-
» vel ordre de choses condamne à une horrible détresse !

» Hommes justes, hommes sensibles, vrais citoyens, direz-
» vous de l'homme qui a des entrailles pour sa femme et ses en-
» fans : C'EST UN ARISTOCRATE ?

.

» Vous avez détruit le despotisme, les trois ordres, la féodalité,
» les parlemens et les moines ; vous avez mis les biens ecclésiastiques à la charge de la nation. Faites encore un pas : dites que
» le sol de la France appartient à l'État, à la charge d'une juste
» distribution entre tous les citoyens : cela ne serait pas sans
» exemple, puisque Lycurgue et les Germains vous ont de-
» vancés.

- » Nous sommes frères par la nature ;
- » Nous le sommes par la religion ;
- » Nous le devons par les loix ;
- » Nous devons l'être par la fortune.

- » Or, il n'y a pas de fraternité entre le riche et l'indigent, et la
» liberté est incompatible avec l'extrême inégalité des fortunes.
» Si pourtant il vous reste des scrupules ; si la propriété vous
» paraît inviolable, que je sois heureux : donnez-moi le bon-
» heur, et je vous dispense de me rendre libre à Paris comme on
» l'était à Sparte. »

JEAN-BART.

Voy. *Je m'en fous.*

JEANNOT ET DIOGÈNE A PARIS, in-8°. — 9 n^{os} ou Dialogues.
La scène est au club des Jacobins.

9^e Dialogue.

« JEANNOT A L'ASSEMBLÉE.

- » Messieurs, je crois devoir dénoncer à votre patriotisme une
» épigramme un peu antirévolutionnaire. Des personnes affir-
» ment le fait comme véritable ; que cela soit ou non, je ne veux
» pas anticiper sur les droits de M. *Voidel*, et je laisse à sa
» vigilance inquisitoriale le soin d'éclairer le fait ; le voici :

- » En promenant ses deux seaux par la ville,
» Un porteur d'eau s'arrête à des chanteurs ;
» Un spectacle *gratis* manque-t-il d'auditeurs ?
» Ce n'était point moderne vaudeville,
» Mais le grand *ça ira*, sur l'air du carillon
» De la nation.
» Le porteur d'eau prête l'oreille, écoute :
» Oh ! *ça ira*, dit-il, bah ! ce n'est pas du nouveau.
» Alors, continuant sa route,
» Il se mit à crier : à l'eau ! »

JOURNAL (NOUVEAU), par les auteurs de la Prise des Annon-
ciades, in-8°, 1789.

· Ep. *Te veniente die, te decedente, canebant.*

C'est un Journal en Chansons.

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE.

- « Ce fut ce jour-là, qu'après la lecture d'une adresse qui conte-
» nait l'offrande de toutes les boucles d'argent de la petite ville
» d'Yssoudun, l'Assemblée, sur la proposition de M. d'Ailly, prit
» l'engagement d'imiter cet exemple de désintéressement et de
» patriotisme ; et, depuis cette séance, aucun de ses membres
» n'y a paru autrement qu'avec les boucles nationales (de cuivre),
» ou de simples cordons.

Les deux premiers couplets sont la lecture de l'adresse.

1^{er}.

- » Messieurs , le patriotisme ,
- » Sublime dans ses effets ,
- » Agit comme un magnétisme
- » Sur tous les cœurs Français.
- » Une ville de Province
- » Vous le prouve en ce moment.
- » Si l'offrande est un peu mince ,
- » Ne voyez que son dévouement.

2^e .

- » Pour augmenter le numéraire ,
- » Tous les moyens sont excellens ;
- » Et de nos boucles, chaque paire
- » Vaudra pour le moins douze francs.
- » Ce n'est pas un grand sacrifice ,
- » Car les hommes étant égaux ,
- » Il serait de toute justice
- » Que chacun portât des sabots.

3^e.

- » D'Ailly se lève , il s'écrie :
- » *Ah ! Messieurs , quel beau moment !*
- » *Imitons , je vous supplie*
- » *Un exemple si touchant ;*
- » *Et dans l'instant ,*
- » *Sur l'autel de la patrie ,*
- » *Offrons nos boucles d'argent.*

4^e.

- » On applaudit ; un saint transport
- » A saisi l'Assemblée ;
- » Aussitôt , d'un commun accord ,
- » La voilà débouclée.
- » Quelques Députés inquiets
- » Disaient à leurs confrères :
- » *Passé encor pour nos boucles , mais*
- » *Gardons nos honoraires. »*

JOURNAL à deux liards.

Voy. *A deux liards mon Journal !*

JOURNAL ADMINISTRATIF du département du Finistère, in-4°, 1814.

JOURNAL ASIATIQUE, par MM. *Chezy, Coquebert, Degérando, Sylvestre de Sacy* et autres, in-8°.

Commence en 1822.—Nouvelle série en 1828, qui est actuellement à son n° 15; —12 numéros par an.—Imp. royale... 7 cart.

JOURNAL BRETON, in-8°, 8 liv.

JOURNAL CENTRAL des Académies et des Sociétés savantes, in-8°, 1810 et 1811; — 12 nos par année. 2 cart.

Ep. *Sine litteris, vita mors est.*

JOURNAL CHINOIS, in-8°; du 1^{er} au 9 octobre 1793.—5 nos.

Ep. *Qui potest capere capiat.*

N° 3, pag. 44.

PEUPLE.

« Quand il est en mouvement, on ne comprend pas par où
» le calme peut y rentrer, et quand il est paisible, on ne voit
» pas par où le calme peut en sortir. »

JOURNAL CHRÉTIEN, ou *l'Ami des mœurs, de la vérité et de la paix*; puis, ou *l'Ami des mœurs, de la religion et de l'égalité*, par *Chalvet*, in-8°.

Au mois d'août 1792, *Journal de l'Église constitutionnelle de France.*

Ep. *Aimez Dieu et les hommes! voilà la loi et les prophètes.*

Du 15 août 1791 au 10 août 1792.

N° 30, 26 novembre 1791, pag. 470.

« Un prêtre de l'Oratoire vient en mourant de léguer tout son
» bien à la nation, au préjudice de sa famille indigente. Si cette
» disposition, dont le règne du despotisme n'offre aucun exemple,
» fait l'éloge du patriotisme du testateur, il fait aussi la censure
» de son insensibilité aux cris de la nature.

.

» Dans le siècle dernier, *M. de la Brichée*, riche d'un million,
» en disposa en faveur de l'hôpital, ne laissant au fils de son frère
» qu'une somme de mille écus, quoique le neveu, réglé dans ses
» mœurs, fût peu fortuné.

» Ce testament bizarre fit faire les réflexions suivantes :

» Le Paradis ne coûterait guère, si on l'obtenait en ne se pri-
» vant de rien pendant sa vie, et en témoignant à sa mort de la

» haine à sa famille. Je doute fort que ce que l'on donne ainsi,
» quand on ne peut plus le garder, puisse servir de quelque
» chose. Les dévôts qui déshéritent leurs parens pour faire des
» charités, se regardent plus que Dieu, qui veut de la raison par-
» tout. *M. de la Brichée* pouvait, avec son bien, satisfaire à tou-
» tes ses libéralités, et en même temps à la justice, en don-
» nant 100,000 fr. aux pauvres et le reste à ses parens; mais du
» moment que la dévotion se met de travers dans une tête, elle
» précipite dans tous les excès. »

JOURNAL CRIMINEL du Châtelet de Paris, par *Guillaume de Croissy*, in-8°, 1790.

JOURNAL D'AGRICULTURE et d'économie rurale, par *Borelly*, in-8°.

Ep. *O Fortunatos nimium, sua si bona norint agricolas.*

Commence en l'an 3; finit 36^e liv. 8 vol.

JOURNAL D'AGRICULTURE et de prospérité publique, publié par les membres du comité central du ministère de l'intérieur, in-8°.

Ep. *Il ne fallait aux Cultivateurs que la liberté.*

Du 1^{er} avril 1793 au 1^{er} germinal an 2, — 13 liv. 2 cart.

JOURNAL DE BOURGES, in-4°, — 1816.

JOURNAL DE BRUXELLES, dédié à la nation; — in-8°, 1793.

JOURNAL DE BRUXELLES, in-fol., 1822 et 1823. 1 cart.

JOURNAL DE CORRESPONDANCE entre les municipalités du Royaume :

Voy. *Journal des Décrets.*

JOURNAL D'ÉCONOMIE publique, de morale et de politique, par *Rœderer*, de l'Institut national de France, et Député à l'Ass. constituante, in-8°.

Du 10 fructidor au 30 vendémiaire an 6. 5 vol.

N° du 10 vend. an 6, 5^e vol., p. 221.

« DU RÉTABLISSEMENT DU COMMERCE.

» Le désir d'être libre et le besoin de se défendre, donnèrent
» à la nation française une grande impression; elle ne s'occupa
» que de sa position et de ses dangers; les citoyens s'arrachèrent
» à leurs habitudes journalières, les uns pour courir aux armes,
» les autres pour faire triompher dans l'intérieur, ou leurs pas-
» sions ou la liberté.

» Lorsqu'une pacification générale sera devenue le résultat de nos victoires et de nos négociations, il faudra que la patrie rappelle ses enfans aux loisirs de la paix, non pas à cette oisiveté qui rend l'homme mauvais citoyen, vicieux et misérable, mais à cet amour du travail qui le rend meilleur et plus utile; il faudra qu'elle adopte un système de prospérité intérieure, dans lequel la fortune des citoyens se gradue pour ainsi dire sur leur industrie et leur probité, et qui fasse servir ainsi le mobile tout puissant de l'intérêt particulier à rendre laborieuse la nation entière.

» Ce système est de donner à nos relations commerciales un grand développement. Sans elles, la France dépérirait bientôt; ses besoins se sont accrus; il lui devient nécessaire de se répandre au dehors, d'y puiser les objets qui manquent à ses jouissances, et d'y verser le superflu de ses consommations. Cet échange de moyens devient la chaîne sociale la plus forte et la plus étendue; seul il peut mettre un terme aux haines nationales, que les préjugés allumèrent; et c'est surtout après une guerre longue et sanglante que les peuples doivent mieux sentir la nécessité de resserrer leurs liens mutuels par des traités de commerce; car il ne suffit pas de suspendre des hostilités, il faut encore consolider la paix. »

JOURNAL D'ÉDUCATION, publié par la Société formée à Paris pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire, in-8°.

Commence le 1^{er} octobre 1815. Il a fini de paraître le 1^{er} janv. 1829, et a été remplacé par un simple Bulletin mensuel. 26 vol.

Voy. Bulletin mensuel de la Société d'éducation.

JOURNAL D'ÉDUCATION et d'instruction pour les personnes des deux sexes, sous le rapport de la morale; des sciences, de la littérature, de l'industrie, des beaux-arts, de la gymnastique et de l'hygiène.

Rédigé par MM. *Artaud, Basset, Coquebert de Montbret, C. Dupin, Villemain* et autres.

Publié par M. *de Lasteyrie*, in-8°:

Ep. J'ai toujours pensé qu'on réformerait le genre humain si l'on réformait l'éducation de la jeunesse.

Commence au mois d'avril 1828. — Il est aujourd'hui à son 17^e n°. 1 cart.

(Firmin Didot, rue Jacob, n° 24).

JOURNAL DE FRANCE, par *Étienne Feuilleant*, in-4°.— An 2.

JOURNAL DE FRANCFORT, in-4°, 1815 et 1816.

JOURNAL DE GAND, in-fol., 1816.

JOURNAL DE GRENOBLE, par *Ricard*, in-4°.—An 9.

JOURNAL D'INSTRUCTION sociale, par *Condorcet*, *Sieyès* et *Duhamel*, in-8°. Propectus et 6 cahiers. —1793.

JOURNAL DE L'ADMINISTRATION intérieure de la République française, par *Oudin* et *Desjardins*, in-8°.

JOURNAL DE L'AIX, in-fol., 1822 et 1823. . . . 1 cart.

JOURNAL DE L'AISNE, in-4°, 1816.

JOURNAL DE L'AMÉRIQUE du Nord, ou Correspondance des États-Unis, par *Caritat*, in-8°.

Au n° 7 : *Bibliothèque américaine*, 1806—1808, 8 nos. 2 cart.

JOURNAL de l'an 6, in-4°.

Commence en l'an 5 ; au 4 vendémiaire an 6, prend le titre de *Diurnal* ; finit le 17 brumaire.

JOURNAL DE L'ARMÉE des Côtes de Cherbourg, in-8°. *Caen*, de l'imprimerie de la guerre, suivant l'armée, par *Derché*, in-8°.

Commence le 1^{er} août 1793 ; finit le 16 brum. an 2. 1 cart.

Les représentans à l'armée étaient *Duroy*, *Lindet* et *Bonnet*.

Le Journal contient leurs arrêtés et proclamations, le récit des séances publiques qu'ils ont tenues à Caen comme représentans en mission, et beaucoup d'autres pièces relatives aux événemens qui ont eu lieu dans le département du Calvados à la fin de 1795 et au commencement de l'an 2.

JOURNAL DE L'ARMÉE des Pyrénées orientales, par *Parizot*, de Perpignan, in-8°.

Du 5 frimaire au 3 pluviôse an 3. — 21 nos.

JOURNAL DE L'ASSEMBLÉE des Aristocrates aux Capucins, in-8°, — avril 1790. — 3 nos.

JOURNAL DE L'AUTRE MONDE, ou Extrait de la Correspondance intime du *Diable* d'autrefois avec *Simon Barjée*, in-8°, l'an mil sept cents de tous les *Diabls*. — 3 nos.

JOURNAL DE LA BELGIQUE, in-4°, 1815—1823. . . . 3 cart.

JOURNAL DE LA CHARENTE, in-4°, 1822 et 1823.

JOURNAL DE LA COMPAGNIE des Arquebusiers royaux de la ville de Paris, sur la révolution actuelle, in-4° ; du 14 juillet au 13 septembre 1789.

Ep. *Per tela, per ignes*.

JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION, in-8°, 1790. — 1^{er} et seul n°.

JOURNAL DE LA CONVENTION nationale, par *Henriquez*, in-8°, 1792.

JOURNAL (PREMIER) de la Convention, in-4°.

Commence le 21 septembre 1792; finit le 30 juin 1793. 3 vol.

Ep. *Il faut aimer sa patrie plus que sa famille.*

Voy. *Journal de la Montagne.*

JOURNAL DE LA COUR du Palais, in-8°, 1788. — 2 n^{os} et supplément.

Plaisanteries contre les grands bailliages.

JOURNAL DE L'ÉCOLE centrale de la Société libre d'agriculture, du commerce, des arts du départem. de l'Aube, in-8°, an 8. 1 cart.

JOURNAL DE L'EMPIRE.

Voy. *Journal des Débats et Lois.*

JOURNAL DE LA FÉDÉRATION générale, in-8°, 1790. — 1^{er} et seul n°.

JOURNAL DE LA GARDE NATIONALE, par une Société de volontaires, in-8°; 1791.

JOURNAL DE LA HAUTE-GARONNE, in-4°; 1814.

JOURNAL DE LA HAUTE-SAÔNE, Feuille politique, littéraire et d'agriculture, in-4°; 1822 et 1823.

JOURNAL DE L'IMPRIMERIE et de la Librairie.

Voy. *Journal typographique et bibliographique.*

JOURNAL DE L'INSTRUCTION publique, par une Société de gens de lettres, in-8°; du 5 thermidor an 2 au 30 frimaire an 3. 1 vol.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION publique, par *Thiebaut et Borelly*, in-8°.

1793—an 2. 43 n^{os} de 80 p. chacun, et table générale. 8 vol.

Ep. *Nemo adeò ferus est, qui non mittere possit,
si modo culturæ patientem commodet aurem.*

JOURNAL DE L'INSTRUCTION publique, par une Société de professeurs et d'hommes de lettres, (MM. *Amar, de Calonne, Jules*

Pierrot et autres, sous la coopération de MM. *Andrieux, Auger, Barbier Dubocage*, etc., in-8°.

Commence le 15 janvier 1827.

Finit n° 28, 31 décembre 1827. 4 cart.

JOURNAL DE LA JEUNESSE de l'un et l'autre sexe, dirigé par Madame la Comtesse *d'Hautpoul*.

Rédacteurs, MM. *Baour-Lormian, Michaud, Perceval Grand-maison, Soumet* et autres, in-8°.

Du 6 novembre 1825 au 4 juin 1826, tome 1^{er}, 29 n^{os}; — tome 2^e, 15 n^{os} plus forts que ceux du 1^{er} vol. 2 cart.

JOURNAL DE LA JUSTICE civile, criminelle, commerciale et militaire, in-8° (par *Bexon*).

Du 10 germinal au 20 thermidor an 4. — 13 liv. 2 cart.

JOURNAL DE LA LIBERTÉ, par les auteurs de l'Union (MM. *Montjoye* et autres), in-8°.

Du 12 mai au 29 août 1790, — 94 n^{os}. 4 vol.

JOURNAL DE LA LIBERTÉ de la Presse, par *Babœuf*, in-8°.

Du 17 fructidor an 2 au 5 floréal an 4, 43 n^{os}. 1 cart.

Au 23^e n° (14 vendémiaire an 3), prend le titre de *Tribun du Peuple*.

Le n° 33 n'a jamais paru (Voir la note au bas de la pag. 1^{re} du 34^e n°).

N° 43, pag. 1^{re}, 5 floréal an 4.

« Tout est consommé. La terreur contre le peuple est à l'ordre du jour. Il n'est plus permis de se parler; il n'est plus permis de lire; il n'est plus permis de penser.

» Il n'est plus permis de dire que l'on souffre; il n'est plus permis de répéter que nous vivons sous le règne des plus affreux tyrans.

» Il n'est plus permis d'exprimer la douleur, quand nos bourreaux nous déchirent sous les tenailles, quand ils arrachent par lambeaux nos membres palpitans; il n'est plus permis de demander à ces barbares des tortures moins atroces, moins de raffinement dans les genres de supplices, une mort moins cruelle et moins lente.

» Il n'est plus permis d'obéir à la nature, qui commande la crispation des membres, l'altération des traits, à l'épreuve des angoisses qui résultent des plus horribles tourmens.

» Il n'est plus permis de s'écrier que la législation de Constantinople est extrêmement modérée et populaire, auprès des ordonnances de nos souverains sénateurs.

» Il n'est plus permis d'épancher le désir que Dracon vienne nous gouverner en lieu et place de nos absolus du jour.

» Il est ordonné de laisser le gouvernement affamer, dépouiller, civiliser, enchaîner, torturer, faire périr le peuple, sans empêchement, obstacle ni murmure.

» Il est ordonné de louer, d'admirer, de bénir cette oppression, et d'articuler qu'il n'y a au monde rien de si beau et de si adorable.

» Il est ordonné de se prosterner devant le code atroce de 1795, et de l'appeler loi sainte et vénérable; et il est ordonné de maudire le pacte sacré et sublime de 1793, en l'appelant lui-même atroce.

» Sommes-nous bientôt las de tant de vexations? Puisqu'il n'est plus de termes où l'on puisse concevoir que nos dominateurs s'arrêteront d'eux-mêmes, nous demanderons, nous, quel est le terme que nous voulons convenir qu'ils ne dépasseront pas? »

JOURNAL DE LA LOZÈRE, in-8°,—1806.

JOURNAL DE LA MÉDITERRANÉE.

Voy. Journal de Marseille.

JOURNAL DE LA MONTAGNE, par J.-Ch. Lavaux, Thomas Rousseau et autres, in-4°.

Commence le 1^{er} juin 1793; finit le 28 brumaire an 3.

1^{re} Série, — 164 n^{os}, 1^{er} vol.; finissant le 23 brum. an 2.

2^e Série, — 164 n^{os}, 2^e vol. Commencé le 24 brumaire; finit le 7 floréal an 2.

3^e Série, — 165 n^{os}, 3^e vol. Commencé le 8 floréal an 2; finit le 21 vendémiaire an 3.

4^e Série, — 33 n^{os}, 4^e vol. et dernier. Commencé le 22 vendémiaire; finit le 28 brumaire an 3.

Chaque n^o se compose d'une feuille, quelquefois de deux feuilles d'impression, non compris les supplémens, de manière que chacun des trois premiers volumes, d'après les précédentes indications, présente de 1100 à 1200 pag. On les divise en deux parties, et la collection forme 7 vol. 7 cart.

Le Journal de la Montagne est fort rare et très-difficile à compléter. C'est un des plus marquans dans le parti.

Il a continué les débats et la correspondance de la société des Jacobins de Paris, après la cessation du journal que cette société publiait elle-même.

Le 1^{er} Journal de la Convention fait, en quelque sorte, partie de celui de la Montagne. Il est rédigé par les mêmes auteurs, dans le même esprit, et il a précédé immédiatement.

Il est encore plus difficile de compléter le 1^{er} journal de la Convention que celui de la Montagne.

N^o 136 du t. 3 (Journal de la Montagne), p. 1109, 27 fructidor au 2.

« AVIS DU RÉDACTEUR.

» L'abondance des matières, et la précipitation avec laquelle
 » nous avons été forcés de rédiger hier cette feuille, ne nous a pas
 » permis de prévenir nos lecteurs sur la suspension plus ou moins
 » longue de l'article *Nouvelles étrangères*, et de quelques autres
 » articles qui doivent céder leur place à des paragraphes d'un in-
 » térêt bien plus pressant. Que se passe-t-il aujourd'hui dans la
 » république ? C'est avec la plus vive douleur que nous en faisons
 » l'aveu ; mais cet aveu, la vérité nous l'arrache. Sur tous les
 » points de la république, l'aristocratie et le modérantisme,
 » l'une à force ouverte, l'autre par une fausse et trop coupable
 » pitié, veulent nous contraindre à transiger avec les ennemis
 » jurés de la liberté, de l'égalité et du peuple. D'une extrémité
 » de la France à l'autre, les plaintes et les réclamations retentissent
 » contre les perfides menées de ces enfans ingrats, ou plutôt de
 » ces monstres qui, pour faire triompher les chimériques et absur-
 » des prétentions de l'orgueil, de la vanité, de l'amour-propre, de
 » l'ambition et de l'avarice, arment déjà leurs bras parricides, sont
 » prêts à porter le fer et la flamme dans le sein de leur patrie et à
 » poignarder leur mère. Voilà la vérité. Ce n'est pas assez que de la
 » dire, il faut la prouver, la rendre en quelque sorte palpable
 » aux plus incrédules ; et c'est pour les en convaincre, que nous
 » rassemblons ici tous les renseignemens, toutes les plaintes et
 » les réclamations qui nous arrivent en foule des départemens,
 » sur l'insolente audace avec laquelle les aristocrates et les mo-
 » dérés semblent de toutes parts voler à un triomphe assuré sur
 » les patriotes et les francs républicains. Nous allons former de
 » tous les documens qu'on s'est empressé de nous adresser sur ce
 » point, un faisceau de lumières qui, en nous éclairant sur les
 » complots de ces éternels conspirateurs, mettra à même de

» prendre les grandes mesures que sollicitent les circonstances
» et l'impérieuse nécessité de réduire une bonne fois les perfides
» ennemis du peuple et de la république à l'impuissance absolue
» de leur nuire. »

Cet avis est suivi de la correspondance avec les Jacobins, qui remplit presque exclusivement les 12 ou 15 numéros suivans, qui prouve, comme je l'ai dit dans ma préface, que les hommes du 9 thermidor ont été entraînés au-delà du but qu'ils s'étaient proposés, et qu'ils faisaient d'incroyables efforts pour ressaisir les rênes du gouvernement révolutionnaire.

JOURNAL DE LA MUNICIPALITÉ, du Département, des Districts et des Sections de Paris.

Voy. *Annales de la Révolution*.

JOURNAL DE LA NOBLESSE, de la Magistrature, du Sacerdoce et du Militaire, par M. de Lacroix, généalogiste pour l'ordre de Malte, in-4°, 1790 et 1791 ; 14 cahiers de 32 pages chacun.

Ep. *Dieu et l'Honneur*.

N° 3, — page 78.

« Il n'y a pas d'éloges que ne mérite la Garde Nationale de
» Paris, pour la conduite sage et héroïque et le zèle infatigable
» qu'elle a développé le 9 janvier 1791, jour critique auquel on
» ne devait songer la veille qu'avec le plus grand effroi. Sans
» cette garde, le sang des prêtres aurait coulé sur l'autel. Les
» prêtres de Saint-Sulpice avaient formé un bouclier autour du
» curé; mais il eût été bientôt écarté sans la Garde Nationale qui
» est venue au secours du pasteur. Au premier tumulte, toutes
» les portes se sont ouvertes au même instant, et les fidèles qui
» s'étaient rendus à l'église pour assister aux offices, sont sor-
» tis sans être exposés à aucune violence; jamais plus grand or-
» dre n'a été observé dans un aussi grand tumulte. Le curé, en
» montant en chaire, avait paru convaincu du danger; mais il
» prononça sans interruption un discours sur l'aumône, mon-
» trant un zèle apostolique, sans se permettre aucune allusion
» à sa position délicate. Du clergé nombreux de cette paroisse,
» on ne compte que cinq prêtres, deux religieux et un sous-
» diacre qui ont prêté le serment. Le nombre des curés de la capi-
» tale qui ont adhéré est inférieur à celui de ceux qui ont refusé. »

JOURNAL DE L'OPPOSITION, par P.-F. Réal, in-8°, an 3, 7 li-
vraisons. 1 cart.

Ep. *Semper ego auditor tantum, nunquam ne reponans
vexatus !.....*

QU'EST-CE QU'UN TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE ?

» Elle était innocente, elle était jeune encore; elle était mère; elle était étrangère! Son crime était d'être fille de son père et mère de ses enfans. Elle paraît au tribunal de Robespierre et compagnie; elle est condamnée à avoir la tête tranchée.

» Elle pense à la mort, elle verse quelques larmes; elle pense à ses enfans, elle se déclare enceinte.

» L'exécution est suspendue. Elle est reconduite en prison. Elle coupe elle-même ses beaux cheveux; elle écrit la lettre suivante :

» Je serais obligée au citoyen Fouquet de Tinville, s'il voulait bien venir un instant ici, pour m'accorder un moment d'audience; je lui demande instamment de ne pas me refuser ma demande.

Signé *Grimaldi-Monaco.*

» Fouquier-Tinville ne vient pas, ne répond pas; elle écrit une seconde lettre: je l'ai vue; elle est cachetée de noir; un de ses doigts, dont on aperçoit l'empreinte, lui a servi de cachet.

» L'adresse est: *au C. Fouquet, très-pressée.*

» Je vous préviens, citoyen, que je ne suis pas grosse; je voulais vous le dire; n'espérant pas que vous veniez, je vous le mande. Je n'ai point sali ma bouche de ce mensonge dans la crainte de la mort, ni pour éviter, mais pour me donner un jour de plus, afin de couper moi-même mes cheveux, et de ne pas les donner coupés de la main du bourreau. C'est le seul legs que je puisse laisser à mes enfans, au moins faut-il qu'il soit pur. Signé *Choiseul-Stainville, Joseph Grimaldi, Monaco, princesse étrangère et mourant de l'injustice des juges français.*

» Le même jour elle a été guillotinée!!!

» Que de réflexions douloureuses, que de souvenirs déchirans ces deux lettres rappelèrent à mon cœur!

.

» On a beaucoup guillotiné, assassiné, parce que l'on a créé des délits contre-révolutionnaires, parce qu'on a établi des tribunaux révolutionnaires, parce qu'on les a dégagés de toutes ces formes qui protègent l'innocence, parce qu'on a révolutionné la morale et la justice.

.

» Qu'est-ce qu'un tribunal révolutionnaire?

» C'est, selon moi, et en thèse générale, une arme dans la main du parti dominant pour tuer légalement le parti abattu.

» Cela doit être ainsi. Qu'est-ce qui forme le tribunal? c'est le
» parti qui domine. Qu'est-ce qui fait son code? c'est le parti
» qui domine. Quel est l'esprit de l'auditoire? c'est celui du
» parti qui domine. Qui sont ceux que l'on poursuit, que l'on
» condamne, que l'on exécute? ceux qui s'opposent au parti qui
» domine. Dans un pareil état de choses, cherchez l'impartialité,
» vous trouverez la passion. L'accusé qui monte sur le fatal fau-
» teuil demandera des juges, des jurés; il trouvera ou des amis,
» ou des ennemis.

» Voilà ce qui doit être, voilà ce que j'ai vu. Quel homme
» assez déhonté oserait me demander des preuves de ce que
» j'avance?

» Au moins les *Sylla*, les *Marius*, les *César*, les *Octave*, les
» *Antoine*, les *Lépide*, ne cachaient point leurs fureurs sous des
» formes hypocrites; ils *proscrivaient*. »

JOURNAL DE LA PROVINCE D'ANVERS, in-4°; — 1815 et
1816. 1 cart.

JOURNAL DE LA RAPÉE OU de *Çà ira*, *Çà ira*, par *Estienne*,
in-8°; 1790, 6 numéros.

N° 5, — page 1^{re}.

« GRAND SPÉCIFIQUE CONTRE L'ARISTOCRATIE.

» (Duel de MM. Barnave et Cazalès).

» Comme je ne nous estimons pas tant seulement foutu pour
» faire des matelottes, ousceque dans la science de cette cuisine-
» là j'ont une vogue que faut y voir, mais j'adonnons aussi no-
» tre temps à instruire le public qui veut être savant des nou-
» velles. Je venons d'apprendre un remède contre l'aristocratie,
» que j'allons l'y donner pour qu'il s'en serve dans l'occasion.

» Prenez une portion de sel essentiel de salpêtre, avec égale quantité de
» charbon et de soufre; mêlez ensemble et le réduisez en poudre; formez
» des boles d'extraits de mine de plomb, et faites infuser le tout dans un
» tuyau d'acier, administrez le remède par injection.

» S'adresser, au surplus, pour la manière de l'administrer, à
» M. Bernave, l'un des députés à l'Assemblée nationale; et pour
» s'assurer de ses heureux effets, à M. Cazalès, son confrère.
» On croit qu'il est bon pour la constitution, quel que soit le
» tempéramment du malade auquel le remède est administré,
» qu'il garde le lit le plus long-temps possible. »

JOURNAL DE LA RELIGION et du culte Catholique.

Cet ouvrage s'est perpétué depuis 1788 jusqu'à ce jour sous différens titres que je vais successivement énoncer.

1^o *Journal de la Religion et du Culte catholique*, in-8^o (par Dominique Ricard.)

Du 11 vendémiaire au 28 frimaire an 4 (1795), 12 numéros, et suppl. au 12^e.

2^o *Annales religieuses, politiques et littéraires* (titre annoncé à la fin du supp. du numéro 12 du journal de la religion et du culte catholique) (ans 4 et 5 — 1796), — 20 numéros.

3^o *Annales Catholiques* (au numéro 21), jusqu'au n^o 42 (ans 5 et 6 — 1797).

Rédigé sous ces deux derniers titres (par MM. les Abbés Sicard et Jauffret), jusqu'au numéro 18; — Depuis le n^o 19 (par MM. les Abbés Sicard et de Boulogne.)

4^o *Annales philosophiques, morales et littéraires* (par M. l'abbé de Boulogne).

Première série, 21 cahiers; de nivôse an 8 à niv. an 9; — 2^{me} série, 20 cahiers; de nivôse à fructidor an 9: Les 9 derniers cahiers sont intitulés: *Fragmens de littérature et de morale, et Mémoires historiques et critiques* (1800 et 1801).

5^o *Annales littéraires et morales* (par M. l'abbé de Boulogne).

Première série, 24 liv. (ans 11 et 12 — 1803 et 1804).

Deuxième série, 14 liv. (an 13 — 1804 et 1805).

6^o *Annales critiques de littérature et de morale* (par M. l'abbé de Boulogne) — 12 liv. (an 13, an 14 et 1806.)

7^o *Mélanges de philosophie, d'histoire, de morale et de littérature* (par l'abbé de Boulogne et M. Picot. La rédaction a été presque entièrement abandonnée à ce dernier), 1806 — 1811.

8^o *L'Ami de la Religion et du Roi*, Journal ecclésiastique, politique et littéraire, par M. Picot; 1814 — 1829.

Pour avoir une collection bien complète, il faut faire précéder le journal de la Religion et du Culte catholique de celui qui s'intitule: *Journal ecclésiastique*, ou Bibliothèque raisonnée des sciences ecclésiastiques, par l'abbé Barruel, et finit au 30 juin 1792.

Voici en résumé le tableau de ces différens écrits périodiques, qui peuvent être, en quelque sorte, considérés comme n'en faisant qu'un seul.

Journal ecclésiastique, par l'abbé Barruel, in-12; de 1787

au 30 juin 1792.	17 vol.
<i>Journal de la Religion et du Culte catholique, Annales religieuses, politiques et littéraires, et Annales catholiques.</i>	3
<i>Annale philosophiques, morales et littéraires.</i>	3
<i>Annales littéraires et morales.</i>	3
<i>Annales critiques de littérature et de morale.</i>	1
<i>Mélanges de philosophie, d'histoire, de morale et de littérature.</i>	10
<i>L'Ami de la Religion et du Roi.</i>	60

97 vol.

JOURNAL DE LA RELIGION ET DU CULTE CATHOLIQUE.

N° 12, — page 189.

« C'est un vrai Protée, que le gazetier-général de l'Europe ;
» après ce début si violent, qui n'aurait tenu tous les prêtres pour
» morts ? Mais, tout-à-coup, la scène change ; ce loup ravissant
» devient presque un agneau, et semble plaider la cause de ces
» mêmes hommes qu'il vient de déchirer si impitoyablement ;
» mais qu'on ne s'y trompe pas ; ce n'est là qu'une ruse de
» guerre, familière à nos incrédules ! Ils commencent par faire
» une blessure mortelle, pour se donner ensuite l'air de la dou-
» ceur et de l'humanité, en y appliquant un remède inutile.
» L'auteur de la Gazette s'est d'abord efforcé de rendre les prê-
» tres bien odieux, de les peindre comme des fanatiques furibonds,
» comme des hérétiques, des cannibales dévorés de la soif du
» sang ; et quand il se croit assuré de l'effet du poison qu'il dis-
» tille sur eux ; quand il croit les avoir dévoués à la haine pu-
» blique, alors il affecte un langage humain, dont il sent que
» le remède tardif n'affaiblira en rien l'impression qu'il a faite.
» N'est-il pas beau, après cela, de le voir se placer au rang des
» amis de la vérité et de la philosophie ? Et n'est-on pas en
» droit de lui dire, comme Josabeth à Mathan :

- » La vérité par vous peut-elle être attestée ?
- » Vous, malheureux, assis dans la chaire empestée,
- » Où le mensonge règne et répand son poison ? »

ANNALES RELIGIEUSES, POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Page 370.

« Les lois qu'un souverain peut faire sont de trois sortes. Des
» lois purement civiles qui ne regardent que l'administration tem-

» porelle de ses états. Celles-là ne souffrent aucune difficulté ;
 » elles exigent la soumission de tous ses sujets sans distinction.

» Un souverain peut faire des lois qui regardent directement
 » la religion, et qui soient contraires à celles que l'Eglise a éta-
 » blies, soit en matière de foi, soit sur la morale ou la discipline.
 » Loin que cette seconde espèce de lois obligent les fidèles à la
 » soumission, ils doivent y opposer la plus ferme résistance, et
 » les rejeter avec horreur. C'est le cas de préférer un glorieux
 » martyr, et de sceller de tout son sang le témoignage que l'on
 » doit à la vérité.

» Enfin, la puissance temporelle peut faire des lois mixtes,
 » qui, ayant pour objet principal le gouvernement et la police
 » de ses états, intéressent cependant la religion, et contraires à
 » quelques-uns de ses réglemens de discipline.

» Par rapport à cette espèce de lois de l'autorité civile, il faut
 » distinguer deux sortes de soumissions ; celle qui serait ac-
 » compagnée d'une obéissance intérieure, d'une adhésion à ces
 » lois, comme justes et légitimes, et en vertu de laquelle on
 » croirait devoir en conseiller et en seconder l'exécution. Il est
 » évident que tout fidèle, et à plus forte raison tout ministre
 » de l'église, ne peut rendre cette sorte d'obéissance et de sou-
 » mission à des lois qui seraient opposées à celles que l'église au-
 » rait faites. En fait de dogme, de morale et de discipline, l'au-
 » torité de l'église est infiniment supérieure à celle de la puis-
 » sance civile. Celle-ci n'a aucun droit sur les consciences, ni
 » même sur les opinions ; l'église seule peut exercer cette auto-
 » rité divine qui force l'assentiment de tous les esprits, ce qui
 » faisait dire à Saint-Augustin, que sans l'autorité infallible de
 » l'église universelle, il ne croirait pas à l'évangile.

» Il est une autre soumission qu'on appelle purement *passive*
 » *et extérieure*, qui consiste à recevoir sans réclamation, sans
 » résistance, des lois auxquelles on refuse son approbation et
 » qu'on n'est pas chargé de faire exécuter. Par cette soumission,
 » on s'engage simplement à ne faire aucune opposition active
 » contre ces lois, à ne donner de l'improbation qu'on en fait in-
 » térieurement aucun signe public qui tende à détacher les su-
 » jets de la soumission qu'ils leur doivent, à se renfermer enfin
 » dans les bornes d'une modération et d'une sagesse qui ne
 » donne aucune prise à l'autorité séculière, qui fasse unir la
 » prudence du serpent avec la simplicité de la colombe. Accorder
 » les intérêts de Dieu avec le respect qu'on doit à ceux qui le
 » représentent sur la terre, et les obligations du chrétien fidèle
 » avec les devoirs du sujet soumis et tranquille, c'est tout ce

» que peuvent exiger les puissances ; leur pouvoir ne va pas plus
 » loin ; elles ont beau défendre toute espèce de réserve et d'ex-
 » plication dans l'acte de soumission qu'elles exigent , ces res-
 » trictions , pour tout ce qui intéresse la conscience , sont de
 » droit naturel. »

ANNALES CATHOLIQUES.

Tome 2^e, page 205.

« Extrait d'une lettre écrite de Rome par un chanoine.

» La question de la soumission aux lois de la république a été
 » examinée à Rome avec beaucoup plus de soin que ne l'ont été
 » depuis long-temps plusieurs autres questions très-importantes.
 » Je peux en parler avec exactitude, ayant été intimement lié
 » avec monseigneur l'évêque d'Isaure, secrétaire de la congréga-
 » tion chargée de cette affaire, et ayant été prié de copier et
 » faire copier la plupart des mémoires qui ont été présentés à
 » cette congrégation. Lorsque la question fut discutée pour la
 » première fois, la plupart des avis se réunirent dans cette déci-
 » sion, qu'on pouvait faire cette soumission, en exceptant les
 » choses spirituelles. Mais je fus averti que le comité avait donné
 » une explication. Je reçus même cette explication, et je la com-
 » muniquai à M. l'évêque d'Isaure. La congrégation fut alors
 » d'avis d'attendre qu'elle eût reçu officiellement cette déclara-
 » tion par le moyen du Nonce qui réside à Lucerne. Peu de
 » temps après on reçut effectivement la déclaration du comité de
 » légation, et alors la plus grande et la plus saine partie des évê-
 » ques consultants de la congrégation, présidée par le cardinal
 » GERDIL, fut d'avis qu'on pouvait faire la soumission purement et
 » simplement, parce que si on faisait des exceptions, on était
 » censé approuver tout ce qui n'était pas excepté ; au lieu qu'en
 » n'exceptant rien, on était censé se soumettre simplement, sans
 » rien approuver. »

ANNALES PHILOSOPHIQUES, MORALES ET LITTÉRAIRES.

N° 3, pag. 227.

« On a beaucoup parlé, il y a quelque temps, de l'éloge pom-
 » peux que l'astronome *Lalande* a fait des jésuites dans le même
 » écrit où il fait l'apologie des athées, et il y a peu de journa-
 » listes qui ne l'aient tancé vertement sur cette inconséquence.
 » Ils se sont demandés avec étonnement, comment une telle con-
 » tradition pouvait entrer dans une tête géométrique, et com-
 » ment il a pu déraisonner au point d'allier ainsi deux choses

» aussi inaliabiles. Il y a effectivement quelque distance entre
 » un jésuite et un athée; et on aura toujours quelque peine à
 » comprendre comment un homme irréligieux de profession peut
 » avoir conservé une si grande tendresse et un si grand enthousiasme pour les fléaux de l'irréligion. Nous avons cependant
 » plusieurs exemples qui auraient pu diminuer un peu cette surprise et cet étonnement. Est-ce que *Raynal*, imitant en cela
 » *Buffon* et *Montesquieu*, n'a pas fait le plus pompeux éloge des jésuites du Paraguay dans son *Histoire philosophique*, qui ne respire qu'*impiété et athéisme*? Est-ce que *Frédéric II*, tout entaché qu'il était d'athéisme, n'a pas fait l'éloge des jésuites? Ne les a-t-il pas conservés dans ses États, et protégés envers et contre tous, même contre *Voltaire* et *d'Alembert*, qui le poussaient à les persécuter? D'ailleurs, s'ensuit-il rigoureusement que, parce qu'on ne croit pas en Dieu, on ne puisse, sous peine de se contredire, regretter une société que l'on regarde comme le plus admirable assemblage de science et de vertu? Ainsi la véritable contradiction n'existe pas dans l'éloge qu'a fait *Lalande* du jésuitisme à côté de celui de l'athéisme. Mais ce qui est en lui évidemment et éminemment contradictoire, c'est de se dire athée, et de ne pas vouloir être athée; c'est de prêcher l'athéisme, et de ne vouloir pas qu'on le prêche; c'est de nier la Providence dans la spéculation, et de l'admettre dans la pratique; c'est enfin que l'astronome soit athée et l'homme ne le soit pas. Or, tel est le cas piteux et étrange où se trouve le citoyen *Lalande*. C'est ce qu'il prouve tous les jours, c'est ce qu'il a prouvé, surtout dans la lettre dont il s'agit; et c'est cependant ce que les journalistes, plus choqués peut-être de l'éloge des jésuites que de l'éloge des athées, n'ont pas jugé digne d'être remarqué. »

ANNALES LITTÉRAIRES ET MORALES.

6^e cah. de la 2^e série, — pag. 247.

« Un membre distingué de l'Institut, assez connu par sa philosophie, qui n'est ni celle de *Fénélon* ni celle de *Descartes*, ni même celle de *Socrate*, a dit, dans une circonstance assez marquante, que le *Voyage du Pape en France* était un grand pas de fait vers la raison; et beaucoup d'autres philosophes l'ont répété après lui. Nous ne savons pas trop ce qu'ils entendent ici par la raison; car si, par hasard, cette raison était la leur, nous ne voyons pas trop en quoi le voyage du Pape est un grand pas vers elle. Mais s'ils entendent par la raison, l'amour de l'ordre, le retour aux idées saines, à la véritable

» morale et aux principes religieux, on conçoit alors parfaite-
 » ment *ce grand pas* du voyage du Pape. Il faut certainement
 » que nous ayons fait un grand pas vers la raison, pour que cet
 » homme même dont l'auguste prédécesseur avait fait en France
 » un si étrange et si douloureux voyage, pour, dis-je, que cet
 » homme soit venu, dans ce même pays, au milieu des accla-
 » mations et des hommages universels. Il faut encore que la rai-
 » son ait fait un grand pas, pour que les mêmes hommes qui
 » naguère s'exhalaient en déclamations plus qu'indécentes contre
 » le Saint Siège, emploient aujourd'hui tout ce qu'ils ont d'es-
 » prit pour célébrer celui qui l'occupe si dignement. C'est donc
 » un grand pas vers la raison que le voyage du Pape. Mais c'est
 » encore quelque chose de plus; c'est un grand pas vers un gou-
 » vernement sage, qui veut faire oublier, autant qu'il est en lui,
 » ces jours d'impiété malheureusement trop fameux. C'est un
 » grand pas vers la saine politique, qui veut qu'on révère le
 » chef auguste d'une religion auquel le monde, et la France en
 » particulier, doivent leur bonheur et leur civilisation. C'est un
 » grand pas vers la tranquillité publique, que nous n'avons véri-
 » tablement recouvrée que depuis que la religion a fait un grand
 » pas dans cet empire. Enfin c'est un grand pas vers la piété,
 » qu'a ranimée l'aspect d'un saint Pontife, qui, à l'autorité d'un
 » grand pouvoir joint l'autorité d'un grand exemple; qui se
 » montre à la fois le chef et le modèle du sacerdoce chrétien, et
 » dont l'admirable candeur et le charme religieux répandu sur
 » toute sa personne, en lui attirant tous les cœurs, les attirent
 » en même temps vers la religion. Nous ne savons pas quelles
 » autres utilités le Saint Père retirera de son voyage; mais n'en
 » retirât-il que ce triomphe remporté sur l'injustice des uns,
 » sur la prévention des autres, sur l'indifférence de tous, on
 » pourrait dire encore qu'il n'est pas sans avantage, ni pour
 » l'Église ni pour l'État.

» C'est surtout par la visite qu'a faite Sa Sainteté de plusieurs
 » églises de la capitale, qu'elle a voulu répondre à l'empresse-
 » ment des fidèles.

» Bien des personnes ont regretté que le Souverain Pontife n'ait
 » pas déployé, au moins dans quelques-unes de ces occasions,
 » toute la majesté de la tiare, et qu'il se soit borné à la célébra-
 » tion ordinaire des saints mystères. Elles croient qu'une grande
 » pompe devait accompagner le chef de la religion, au milieu
 » surtout d'une capitale corrompue et d'un peuple frivole, qui
 » ne juge de tout que par les apparences, et qui a besoin, plus
 » que tout autre, que l'on parle à ses yeux. Mais la rigueur de
 » la saison, la crainte de compromettre ses jours précieux, et

» peut-être d'autres circonstances que nous ne savons pas, ne lui
» ont pas permis d'officier dans toute la pompe pontificale. »

ANNALES CRITIQUES DE LITTÉRATURE ET DE MORALE.

Neuvième cahier, — 1806, page 427.

Lettre pastorale de l'Archevêque de Tours à MM. les Curés de son Diocèse.

« Quelle suite d'événemens mémorables, mes chers coopéra-
» teurs ! Quel enchaînement de triomphes et de prodiges ! Nos
» saints temples retentissent encore des premiers vœux adressés
» à l'Éternel par la piété craintive, et tout-à-coup ils ont re-
» senti des chants de triomphe et des accens de la reconnaissance !

» L'histoire n'offre point d'exemple d'une campagne aussi glo-
» rieuse ; l'élan même de la pensée n'est pas plus rapide que ne
» le sont les exploits de nos guerriers ; et leur récit , qui semble
» n'être que celui d'une marche triomphante, est destiné à for-
» mer sans doute une époque nouvelle dans les fastes de l'art
» militaire !

» Dans une telle suite d'événemens inouïs jusqu'à nos jours,
» pourrions-nous, ministres du Très-Haut, ne pas reconnaître
» des signes éclatans de la protection de notre Dieu ?

» Sous ce rapport, mes chers coopérateurs, il ne serait pas
» moins intéressant pour la religion que pour l'état, que les peu-
» ples confiés à vos soins, eussent une connaissance certaine,
» quoique plus ou moins détaillée, des faits glorieux qui se suc-
» cèdent si rapidement.

» Plein de cette grande idée, non moins religieuse que sociale,
» le gouvernement a chargé les maires de vos communes respec-
» tives de remettre à chacun de vous les bulletins authentiques
» de nos armées.

» Au lieu d'une lecture sèche, je vous exhorte à faire de
» temps à autre, et sans attendre un mandement spécial de ma
» part, des instructions analogues aux circonstances, et qui par
» cela même seront d'une plus grande utilité pour vos paroissiens.

» A cet effet, vous commencerez par lire attentivement, et en
» particulier, les bulletins qui vous seront communiqués ; vous y
» remarquerez tout ce qui peut intéresser les peuples, soit par la
» suite et l'importance des événemens, soit dans les actions bril-
» lantes de nos généraux, soit dans les actes particuliers de bra-
» voure et de discipline des officiers et des simples soldats, soit

» surtout dans les traits d'humanité, de génie, de prudence et
» d'intrépidité dont SA MAJESTÉ a donné tant d'exemples.

» Vous ometerez tous les détails qui vous paraîtront d'un
» moindre intérêt pour vos paroissiens, et vous les remplacerez
» par des réflexions propres à fixer leur attention. Dans la prise
» d'Ulm, par exemple, vous leur ferez remarquer que S. M.,
» pour épargner le sang de ses braves et même celui de ses en-
» nemis, retint l'ardeur du soldat qui voulait monter à l'assaut.

.

» Dans ces entretiens familiers, il vous sera facile d'expliquer
» à vos paroissiens les maximes qu'ils doivent inculquer à leurs
» enfans, sur l'obligation qu'ils contractent, au moment où ils
» sont enrôlés, de défendre le pays qui les a vu naître, d'être
» fidèles aux lois de la discipline, de vaincre ou de mourir dans
» le rang que leur assigne l'obéissance.

» Vous les prémunirez aussi contre la licence des camps, où
» le service de Dieu est trop souvent oublié..... »

MÉLANGES DE PHILOSOPHIE, D'HISTOIRE, DE MORALE ET DE
LITTÉRATURE.

Tome 6e, — page 264, 1809.

« Nous ne pouvons nous dispenser de citer quelque chose des
» mandemens que M. l'Archevêque de Tours et M. l'Evêque de
» Troyes viennent de publier à l'occasion de nos succès en Alle-
» magne. Nous rapporterons de ces deux pièces des passages qui
» font honneur à la piété et aux talens de leurs auteurs, et qui
» peuvent offrir aux fidèles des sujets dignes d'être médités.

.

» Les lecteurs reconnaîtront aisément dans l'extrait suivant
» du mandement de M. l'Evêque de Troyes, la plume brillante
» de l'éloquent prélat, dont les discours et les écrits ont excité
» si souvent leur admiration.

» N'en doutez pas, nos très-chers frères, celui qui a l'âme si élevée et si
» active, ne *s'endormira pas dans la gloire*, comme les rois des nations dont
» parle Isaïe, et il se montrera digne de plus en plus des hautes destinées
» auxquelles le ciel l'a réservé. *Il sanctifiera la guerre*, suivant l'expression d'un
» autre prophète, en travaillant à fermer toutes les plaies qu'elle a ouvertes,
» à extirper tous les désordres qu'elle a fait naître, et à sécher toutes les lar-
» mes qu'elle a fait couler; en rapportant à la source suprême *d'où descend*
» *tout don parfait*, toutes les grâces qu'il aura reçues, et se pénétrant bien
» que tout ce qu'il pourra faire pour Dieu sera toujours bien au-dessous de
» la reconnaissance qu'il lui doit; en rétablissant les mœurs publiques,
» sans lesquelles les lois les plus sages ne peuvent rien; en protégeant de

» plus en plus la religion , fondement éternel de toute bonne politique ; et
 » s'acquérant par là une gloire d'autant plus réelle et d'autant plus flatteuse,
 » que ne la partageant point avec ses soldats ni avec la fortune , elle lui ap-
 » partiendra tout entière , et ne la devra qu'à lui-même.

» Qu'il nous est doux , N. T. C. F. , que les prémices de notre apostolat
 » parmi vous soient signalés par des événemens aussi heureux , et que nos
 » instructions premières s'associent à ces actions de grâces et ces chants so-
 » lennels qui vont retentir dans nos temples ! Accourons-y donc , N. T. C. F. ,
 » avec un saint empressement , et venons y bénir le ciel des succès inouis qu'il
 » accorde à nos armes. Conjurons-le de conserver cette tête précieuse , de la
 » quelle dépend non-seulement le bonheur de la France , mais le destin de
 » l'univers ; formons les vœux les plus ardens pour que ce même Dieu *qui a*
 » *dressé ses mains aux combats et ses doigts à l'art de la guerre* , orne son cœur
 » de toutes les vertus chrétiennes , et porte son esprit à tous les bons desseins ;
 » qu'il en fasse l'homme de sa miséricorde , comme il en a fait *l'homme de sa*
 » *droite* et de sa Providence ; et qu'il lui donne enfin d'ajouter à toutes ses
 » victoires , la plus belle de toutes , celle de vaincre ses victoires mêmes ,
 » en imprimant bien avant dans son âme cet esprit de sagesse et de modé-
 » ration , pour soutenir avec autant de fruit que de dignité le poids de tant
 » de gloire et de triomphes. »

AMI DE LA RELIGION ET DU ROI.

N° 1 , — page 1^{re} , avril 1814.

« La Providence vient de frapper un de ces grands coups qui
 » retentiront long - temps dans l'histoire , et qui formeront épo-
 » que dans la suite des siècles. Le gouvernement oppresseur
 » qui pesait sur nous depuis tant d'années vient d'être enfin
 » renversé ! Le fléau de la France et de l'humanité , le devastateur
 » de l'Europe , l'ennemi de la religion et de la morale est tombé
 » de ce faite d'orgueil et de puissance où l'avaient porté son ambi-
 » tion , son audace et ses crimes. Nous pouvons nous écrier avec
 » le prophète : *Comment as-tu été précipité de si haut, Lucifer ?*
 » *Comment l'ennemi des nations a-t-il été abattu ? Tu disais*
 » *dans ton cœur : je monterai jusqu'au vieux , je placerai mon*
 » *trône dans les astres , je serai semblable au Tout-Puissant ,*
 » *et voilà que tu es plongé dans l'abîme. Ceux qui te verront*
 » *dans ta chute , se diront avec étonnement : Est-ce donc là cet*
 » *homme qui troublait le monde , ébranlait les royaumes , fai-*
 » *sait de la terre un vaste désert et détruisait les cités ?* Il semble
 » que le prophète ait eu en vue notre délivrance , tant les expres-
 » sions qu'il emploie dans ce chapitre sont applicables à la do-
 » mination et à la chute de notre orgueilleux et farouche usur-
 » pateur. »

N° 28 , tome 2^e , page 45^e , 24 juillet 1814.

« Parmi les ecclésiastiques qui ont reçu la décoration du lys ,
 » le premier , peut être , qui ait eu cet honneur , est M. l'abbé *De-*

» loutte , chanoine honoraire d'Amiens, à qui S. A. R. Mon-
» seigneur le Duc de Berry a daigné l'attacher lui-même. De-
» puis, MM. les chanoines de l'église de Paris ont obtenu la
» même décoration. Les propriétaires de l'*Ami de la Religion et*
» *du Roi* viennent d'obtenir le même honneur par des brevets
» individuels. »

N° 35, tome 2^e, page 150, 20 août 1814.

» ROME. On a publié ici une instruction, du 5 juillet, émanée
» de la congrégation particulière nommée à cet effet par S. S.
» Cette instruction, confirmée par le Souverain Pontife, renferme
» les dispositions suivantes :

» 1° Tous les ecclésiastiques qui auraient prêté le serment
» condamné par le Saint Père, et qui ne l'auraient pas encore ré-
» tracté, sont prévenus de le faire sans délai. On en imprimera
» la liste. Ils feront ensuite une retraite dont la durée sera
» proportionnée à la gravité de leur faute. On usera particuliè-
» rement d'indulgence envers ceux qui s'étaient d'abord refusé
» au serment, et on aura égard aux circonstances qui ont triom-
» phé de leur fermeté.

» 2° Ceux qui avaient des bénéfices à charge d'âmes, les con-
» fesseurs ou prédicateurs, pourront, à raison du scandale et des
» circonstances aggravantes, être suspendus de leurs fonctions
» pendant un temps que les évêques détermineront.

» 3° On appliquera la même peine à ceux qui ont conseillé le
» serment, en ayant soin de graduer la punition sur la nature
» des fautes. Ceux qui auraient donné un plus grand scandale
» pourront même être interdits de toute fonction ecclésiastique.

» 4° On traitera de même, à plus forte raison, les supérieurs
» ecclésiastiques qui auraient donné le mauvais exemple. Ils se-
» ront privés de leurs emplois, à moins qu'il ne réparent leurs
» torts par leur repentir. Les évêques procéderont contre les cha-
» noines et curés qui se seraient faits les apôtres de l'erreur, et
» dénonceront leurs écrits au Saint Siège.

» 5° Quant aux ecclésiastiques qui auraient prononcé des dis-
» cours dans les fêtes ordonnées par l'ancien gouvernement, et
» qui auraient flatté l'usurpateur, insulté le Saint Siège et scan-
» dalisé les fidèles, les évêques les obligeront à réparer ce scan-
» dale, et leur interdiront au moins pour un temps la prédica-
» tion et la direction des consciences.

» 6° On tiendra la même conduite envers ceux qui ont accepté
» du dernier gouvernement des places qui emportaient inspec-
» tion sur des lieux de piété.

» 7° On regardera comme dignes d'une punition plus sévère,
» ceux qui ont pris des emplois défendus par les canons. Ils se-
» ront non-seulement suspens, mais on pourra procéder à la
» privation de leurs bénéfices, et on ne les absoudra que quand
» ils auront fait pénitence.

» 8° Les ecclésiastiques qui auraient rétracté leur serment,
» avant la chute du gouvernement Français, seront exempts de
» toute peine.

» 9° Dans la collation des bénéfices, les évêques auront pour
» règle fixe de préférer ceux qui ont souffert la déportation ou
» d'autres peines par leur refus de prêter le serment. Ils mettront
» au second rang ceux qui, sans avoir souffert, n'ont pas néan-
» moins prêté le serment, et se sont montrés soumis aux déci-
» sions pontificales; et, en troisième lieu, les rétractés, eu égard
» aux circonstances, à leur repentir et à leur conduite posté-
» rieure.

» 10° On consultera le Saint Siège sur les cas les plus dif-
» ficiles.

» Sa Sainteté a approuvé cette décision des cardinaux et ar-
» chevêques, et l'a transmise aux évêques, en les chargeant de
» la faire exécuter dans leurs diocèses avec le zèle et la discrétion
» convenables. »

N° 1355, tome 52^e, page 397, 4 août 1827.

« M. de Pradt, qui a été tour à tour publiciste, évêque, diplo-
» mate, puis écrivain politique, et qui a publié vingt ouvrages
» pour la propagation et l'affermissement du régime constitu-
» tionnel; M. de Pradt, dis-je, vient d'entrer dans une nouvelle
» carrière: il s'est fait agriculteur en grand, et par pure philan-
» tropie. Privé de son siège de Malines, il a formé, en Auver-
» gne, un établissement pastoral d'un autre genre. S'il n'a pas
» un troupeau à conduire au figuré, il a du moins un haras et
» des vaches de Suisse: il fera des expériences, il croisera des
» races, il établira un centre d'instruction agricole. De tels soins,
» diront les médisans, ne conviennent pas trop à un évêque;
» les ingrats! N'était-ce pas assez de se moquer de ses écrits, et
» ne devaient-ils pas admirer la conduite de ce philanthrope vé-
» nérable, qui se venge si noblement de leurs sarcasmes par des
» bienfaits; qui, après tant d'efforts pour l'amélioration de l'es-
» pèce humaine, travaille avec un surcroît de zèle à l'améliora-
» tion de l'espèce bovine et des jumens poulinières, et qui, s'ou-
» bliant lui-même sur le déclin de l'âge, s'occupe, par un sacri-
» fice héroïque, de fourrages, de céréales, de prairies, de bes-

» tiaux , de perfectionnement des races et d'autres essais agri-
 » coles ? Aussi le *Constitutionnel* , digne appréciateur de son
 » mérite , l'a célébré avec effusion ; et la ferme de Pradt parta-
 » gera désormais , avec celle de Roville et d'autres établissemens
 » patriotiques , les éloges de tous les admirateurs des nouvelles
 » méthodes. »

Voy. Journal ecclésiastique , par l'abbé *Barruel*.

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE , par *Gérard* , in-8° , oct. 1792.

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE Française , par *Marat* .

Voy. Le *Publiciste Parisien*.

JOURNAL DE LA RESTAURATION , in-8° , 14 mai 1814 , — 1^{er}
 et seul numéro.

Page 16.

« Les sages demandent une monarchie constitutionnelle.
 » Louis XVIII est à la tête des sages ; il veut nous bâtir un bonheur
 » qui soit , autant que possible , à l'abri des événemens et du ca-
 » price des hommes. Il sait mieux que qui que ce soit , qu'un trône
 » est inébranlable , lorsqu'il est fondé sur la loi et sur l'affection des
 » sujets , l'affection profonde et raisonnée ; il se réserve la gloire
 » bienfaisante des *Minos* et des *Numa* ; et c'est dans sa raison
 » et dans son cœur qu'il trouvera des inspirations et des con-
 » seils ; il soutiendra , il chérira une constitution qui sera prin-
 » cipalement son ouvrage , qui le rendra le héros de l'humani-
 » té , et le recommandera aux siècles à venir. »

JOURNAL DE LA RÉVOLUTION , in-8° , 1790 et 1791 , — 366
 numéros.

JOURNAL DE LA SAVONETTE républicaine , par *Labenette* , à
 l'usage des députés ignorans et de ceux qui se proposent de trahir
 la patrie , in-8° , fin de 1792 et 1793 , — 18 numéros.

Ep. *Oh ! je les poursuivrai , les coquins !*

N° 9 , — page 6.

« Oh ! ma foi , je n'y tiens plus ! c'est se jouer bien indigne-
 » ment de notre crédulité. L'armée de Dumourier qui a chassé
 » 12,000 hommes de six villages , était donc invisible ? Je n'ai ja-
 » mais connu cette manière de faire la guerre. Citoyens , rap-
 » pelez-vous les conférences qu'il a eues avec le roi de Prusse.
 » Le gueux ne s'enfonce dans le pays ennemi , et il ne laisse au-
 » cune garnison derrière lui , que pour mettre notre armée entre
 » deux feux , et après sa destruction totale , donner l'aisance aux
 » troupes étrangères de fondre sur Paris , où les discussions oc-

» casionnées par la famine et l'enlèvement du Roi les appelleront
» après ce coup affreux. »

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ de la Morale chrétienne, in-8°.

Commence le 17 avril 1823; il continue, et est à son 11^e v.,
74 numéros 8 cart.

(Bureau , rue Taranne, n° 12.)

Tome 5, — n° 27, — page 131.

DISCOURS D'OUVERTURE DE LA QUATRIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA SOCIÉTÉ.

« Vous ne l'ignorez pas , Messieurs ; dès l'instant de sa forma-
» tion, notre société s'est vue en butte à des attaques assez vives.
» On l'a tour à tour dénoncée à l'opinion et signalée à l'autorité,
» sous des traits auxquels il serait difficile de la reconnaître.

.

» Heureusement notre défense est facile.

» La société de la morale chrétienne compte dans son sein des
» chrétiens qui appartiennent à diverses communions. Si c'est là
» un tort, c'est le tort de la France ; c'est le tort de nos assem-
» blées législatives ; c'est le tort de nos administrations, de toutes
» nos réunions politiques ou civiles, scientifiques et littéraires.
» La charte, en consacrant la liberté des cultes, a reconnu en
» fait, a posé en principe, qu'ou peut être divisés de croyance
» sur les plus graves et les plus délicates de toutes les questions,
» et pourtant s'estimer, se chérir, vivre en frères, marcher en
» cette vie vers un but commun.

» A la vérité , le but , en ce cas, doit être placé en dehors du
» domaine de la théologie et de la contreverse.

» Mais, quel est le nôtre ?

» Soulager l'infortune avec discernement et mesure ; répandre
» dans les classes inférieures de la société des enseignemens pra-
» tiques, propres à leur servir de règle dans la conduite de la
» vie ; éclairer le pauvre sur les biens qui sont à sa portée, sur
» les dangers qui l'assiègent à chaque pas ; seconder les institu-
» tions établies dans le grand œuvre de la suppression du crime
» et du vice ; tourner au bien les jeunes talens ; les exciter à
» considérer les questions les plus élevées de la politique, de la
» philosophie, de la législation, dans leurs rapports avec la di-
» gnité morale de l'homme, avec le développement des vertus
» dont Dieu a mis le germe dans son cœur.

» Ce but est pieux, qui en doute? Tout ce qui est pur est
» pieux. Néanmoins il est de ce monde; il n'a rien que d'hu-
» main et de temporel.

» Nous eussions pu nous intituler, *Société philanthropique*;
» nous eussions pu nous borner à parler à nos concitoyens, au
» nom de la raison, du bon sens vulgaire, de l'intérêt bien en-
» tendu; et dès lors, selon toute apparence, nous n'aurions trouvé
» que des approbateurs.

» Mais la société s'est placée *solemnellement* sous l'invocation
» de l'Évangile; elle s'est imposé pour règle de puiser constam-
» ment les préceptes qu'elle enseigne dans le livre divin; de se
» pénétrer de l'esprit qui les a dictés, d'en étendre l'influence,
» autant que le permet l'infirmité humaine.

» Qui le croirait? voilà son crime. »

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ de 1789 (par MM. Condorcet, Du-
pont de Nemours, Pastoret, Grouvelle, André Chénier et au-
tres), in-8°.

Du 5 juin au 15 septembre 1790, 15 numéros. . . 1 vol.

N° 3, 19 juin 1790, page 1^{re}.

« Des hommes qui réunissent un patriotisme ardent à des lu-
» mières bornées, ne veulent craindre pour leur liberté que le
» pouvoir des Rois et les attentats de leurs ministres. Comme
» ils n'ont vu l'esprit de tyrannie se développer que sous cette
» forme, ils supposent qu'elle doit le recéler toujours, et ils
» l'y poursuivent encore lorsqu'il n'y est plus. Ils sont secondés
» par d'autres qui, confondant les choses les plus opposées, je
» veux dire des passions et des principes, prennent leur ressen-
» timent contre quelques tyrans pour une haine générale de la
» tyrannie.

» Mais ceux qui ont consulté sans partialité l'expérience et
» leur raison, savent que l'esprit de tyrannie n'est pas exclu-
» sivement attaché à tels hommes ou à telles places, et qu'il
» respire dans le caractère de tous; qu'indestructible par sa na-
» ture, il est infini dans ses ressources; qu'on ne peut le con-
» traindre à disparaître, mais seulement à se déguiser; que s'il
» ne peut plus se couvrir d'un diadème, il prend le froc d'un
» moine ou le sabre d'un janissaire, ou la robe d'un magistrat;
» et que Richelieu, placé en d'autres circonstances, aurait été
» un sycophante, et ne serait pas moins devenu un oppres-
» seur. »

Ce Journal est très-rare.

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ des Amis de la Constitution monarchique, in 8°.

Du 18 décembre 1790 au 18 juin 1791.— 27 liv. . . . 3 cart.

J'ai vu payer ce Journal 150 fr.

On lit dans le prospectus.

« La Société des Amis de la Constitution monarchique a des principes invariables, et ne se découragera pas.

» Le moment où se sont manifestées des opinions dangereuses pour l'autorité légitime du Roi et la Constitution monarchique décrétée par l'Assemblée nationale, a été celui de sa naissance. Des efforts constans pour la propagation des bons principes, et l'établissement d'une correspondance suivie avec un grand nombre de citoyens, amis de l'ordre et de la liberté, ont été ses premiers travaux.

» Aussi loin des préjugés de l'ancien régime que des passions des novateurs, la devise de ses membres est : *liberté et fidélité*.

» Ils regardent comme la loi des Français la constitution par laquelle il est établi que :

» *Le Gouvernement français est monarchique ; qu'il n'y a pas en France d'autorité supérieure à la loi ; que le Roi ne règne que par elle ; que ce n'est qu'en vertu des lois qu'il peut exiger l'obéissance ;*

» La constitution par laquelle

» *L'Assemblée nationale a reconnu et déclaré comme points fondamentaux de la monarchie, que la personne du Roi est inviolable et sacrée ; que le trône est indivisible, et que la couronne est héréditaire dans la race régnante, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, à l'exclusion absolue des femmes et de leur descendance.*

» S'il se trouvait des décrets dont les dispositions semblâssent contraires à l'intérêt public, c'est des seuls moyens légaux et constitutionnels que la société pense qu'il en faut attendre et obtenir la réformation.

» La société voit avec une profonde indignation, et repoussera avec une constance imperturbable, les efforts que l'on fait depuis long-temps pour anéantir la monarchie.

» La société s'attachera à combattre les écrivains incendiaires, et les hommes plus coupables qu'eux, dont ils sont les instrumens. »

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ des Amis de la Constitution séante à Versailles, in-8°,—1791.

N° 3, — 15 mai.

« Les grilles des entrées de Versailles n'ont point été posées » pour la sûreté de la ville, mais pour assurer la perception des » impôts. Ils n'existent plus, ces impôts, ils sont heureusement » détruits, et il n'en doit plus reparaître sous cette forme hi- » deuse. »

» Personne n'ignore que beaucoup de villes importantes de » l'intérieur du royaume n'ont point de portes, et que tous les » bourgs et villages sont dans le même cas.

» Ce n'est que depuis l'année 1745, époque de l'établissement » des droits d'entrées à Versailles, que le gouvernement en a fait » poser: avant ce temps, cette ville était dans la classe des bourgs » et villages. Il serait profondément ridicule, qu'après avoir pris » la sage précaution de faire enlever les grilles, la munici- » palité les fit replacer sans motifs. Paris ne fait pas replacer les » siennes.

» Rien n'annoncera mieux un peuple libre, que des villes ou- » vertes de tous côtés. La garde nationale, *voilà nos véritables* » *remparts*; tels étaient ceux de Lacédémone; ils seront inexpu- » gnables, puisqu'ils ont pour base l'amour de la patrie et de » la liberté. »

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ des Amis de la Liberté et de l'Égalité séante à Bruxelles, par *Châteaignier*, in-8°, 1792 et 1793. 1 cart.

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ populaire des Amis de la Constitution établie à Lyon, club central, in-8°,—1792.

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ populaire et républicaine des arts, séante au Louvre, par *Détournelle*, in-8°, 1793, 6 liv. . 1 v.

JOURNAL DE LA VENTE des Domaines nationaux, in-8°.

Commence le 19 octobre 1790, finit le 4 octobre 1792. -- 205 n^{os}. 3 cart.

JOURNAL DE LA VÉRITÉ, in 8°, 1792,—68 numéros; finit au 10 août. 1 cart.

N° 66, pag. 1^{re}.

« Nous sommes à la fin d'un siècle bien orageux. La moitié des » Français se dispose à égorger l'autre, sous prétexte de conserver » sa liberté. L'on ne veut point s'apercevoir que l'anarchie

» conduit la nation à subir les lois de l'esclavage. Plus nous nous
» détruirons, plus nous augmenterons la force de nos ennemis ;
» plus nous commettons d'actes d'inhumanité, plus nous donnerons
» l'exemple d'une barbarie dont on nous fera ressentir les funestes
» représailles ; ces actes atroces nous aliéneront l'estime des peuples
» de l'Europe, qui penseront, avec juste raison, que nous ne
» sommes pas dignes de cette liberté que nous voulons défendre. »

JOURNAL DE LA VILLE, par *Luchet*, in-8°.

Du 1^{er} août au 30 septembre 1789, — 63 n^{os} 1 vol.

Continue in-4°; du 1^{er} au 8 octobre 1789, — 8 n^{os}.

JOURNAL DE LA VILLE et des Provinces, ou le *Modérateur*,
par *M. de Fontanes*, in-4°.

Commence le 1^{er} octobre 1789.

Sous ce titre, 92 n^{os} ; finissant le 31 décembre.

Du 1^{er} janvier au 17 avril 1790, *le Modérateur*.

Le 18 avril, s'intitule *le Spectateur national et le Modérateur*,
par *Charmois*.

Finis le 10 août 1792. 5 vol.

Ep. *Dei, Patriæ et Regi*.

10 Novembre 1791, pag. 1422.

« La Constitution existe à peine, et déjà mille gens se fâchent
» contre elle, parce qu'il y a encore beaucoup d'abus. D'un excès
» dans l'autre, voilà comme on marche toujours dans notre
» pauvre France. Eh ! quand la Constitution serait reconnue ex-
» cellente, il serait possible que ces abus subsistâssent. Toutes
» les opinions exagérées viennent de ce qu'on a perpétuellement
» confondu les abus avec les choses. La révolution n'a eu lieu
» que parce que les abus avaient tellement pris la place du gou-
» vernement, qu'on les a pris pour le gouvernement. Les mé-
» contents d'aujourd'hui n'abhorrent la Constitution, que parce
» qu'ils regardent l'anarchie résultant de sa non exécution comme
» la Constitution elle-même. »

JOURNAL DE LONDRES, dédié à l'Assemblée nationale, par
M. Serres de la Tour, ancien rédacteur du *Courrier de l'Eu-
rope*, in-4°, septembre 1789.

Ep. *Vous ne voulez donc, Messieurs, entendre que des
choses agréables ?*

Le Prospectus commence ainsi :

« Je ne puis que bénir les destinées qui semblent m'avoir successivement appelé à célébrer les révolutions éclatantes qui rendront le siècle actuel si intéressant aux yeux de la postérité. Lorsqu'en 1776 je publiai le *Courrier de l'Europe*, en retraçant la marche des grands événemens qui décidèrent l'indépendance de l'Amérique septentrionale, je ne soupçonnais pas que je préparais ceux qui assurent aujourd'hui l'affranchissement d'un peuple plus considérable, plus puissant, infiniment plus opprimé, plus à plaindre. »

JOURNAL DE LOT et Garonne, in-4^o, — 1816. . . . 1 cart.

JOURNAL DE LOUIS XVI et de son peuple, ou le Défenseur de l'autel, du trône et de la patrie, in-12.

Commence en 1790, jusqu'à la fin de l'Assemblée constituante, 130 n^{os}, — 5 vol.

Assemblée législative, jusqu'au 10 août 1792, — 4 vol.

En tout. 9 vol.

Le 9^e, arrêté le 10 août, est resté incomplet.

Parmi les épigraphes, que l'auteur change souvent, je cite les suivantes :

O toi, soleil ! ô toi, qui rends le jour au monde,
Que ne l'as-tu laissé dans une nuit profonde ?
A de si noirs forfaits prêtes-tu tes rayons ?
Et peux-tu, sans horreur, voir ce que nous voyons !

Nos lois (*nodus omnium veritas*), notre Roi.

Un seul Dieu, un seul Roi.

Où, nous jurons ici, pour nous, pour tous nos frères,
De rétablir Joas au trône de ses pères ;
De ne poser le fer entre nos mains remis,
Qu'après l'avoir vengé de tous ses ennemis !

Voici comment on rend compte dans le Journal des séances de l'Assemblée constituante :

N^{os} 10 et 11 du tom. 1^{er}.

« (Manège). Le président *Alexandre Lameth* annonce que le scrutin lui a donné pour successeur M. *Péthion de Ville-neuve*, comme lui membre du côté gauche ou sinistre.

» La séance du 5 décembre s'est ouverte par les complimens usités de l'ex-président et du nouveau.

» Sur le rapport de *M. de Fermont*, au nom du comité d'aliénation (ou de la folie), l'Assemblée a décidé qu'il ne sera exigé que 15 sols pour l'enregistrement des actes concernant l'acquisition des biens prétendus nationaux.

» La raison de l'usurpateur veut qu'il fasse quelques sacrifices pour faire supporter ses usurpations. »

N° 24 du même tome.

« Le plus grand nombre des curés et vicaires de Paris ont préféré le sacrifice de leur fortune, à la honte d'un serment contraire à la religion, à l'église et à leur conscience. La plupart des églises se trouvent donc absolument sans pasteurs. »

N°s 30 et 31, t. 2^e.

ADRESSE AUX PAROISSIENS DE SAINT-SULPICE.

« Troupeau fidèle, que la plus irréligieuse et la plus horrible violence a privé de votre pasteur légitime, jusqu'ici vous n'avez pu élever la voix pour vous plaindre. En vain un autre aura-t-il été proclamé à sa place. Attendez à sa prise de possession le lâche qui osera prétendre lui succéder.

.

» Rejetez-la donc loin de vous, cette élection, je vous en conjure au nom de la religion, de l'église et de votre salut, que vous devez opérer avec crainte et tremblement; rejetez-la comme un acte outrageant la justice divine et humaine.

.

» Retenez-le donc (votre ancien pasteur); forts de l'obéissance que vous avez jurée à l'église, au pasteur qu'elle vous a donné, formez une opposition vigoureuse, irrésistible à la spoliation, à son remplacement illégal et impie; conservez-le, ne vous séparez pas plus de lui qu'il ne veut être séparé de vous. Attachez-vous à lui comme des enfans incapables de vivre sans leur père. Vous le devez à la gloire de Dieu, à la vôtre et à la loi naturelle, qui vous fait un devoir de secouer le joug honteux de la tyrannie. »

Tome 8^e, page 200.

18 avril 1792.

« La nouvelle politique est de renouveler très-incessamment tout le corps diplomatique français. Elle n'est pas si sotté, cette

» politique de Louis XVI ; le bon Roi veut bien , puisqu'on l'y
» force , livrer le gouvernement du royaume à toute la jacobinaille ; on verra bientôt que la jacobinaille elle-même s'élèvera
» contre les ministres et les diplomates jacobins ; c'est là où l'attend notre Roi , qui , malgré sa faiblesse extrême , n'est pas un
» sot ; alors S. M. pourra dire à la jacobinaille : j'avais des ministres et diplomates de mon choix , ils ne vous ont pas plu ;
» j'ai consenti à essayer de ceux que vous m'aviez désignés ; ils ne vous plaisent pas non plus. De là j'ai le droit de conclure
» que vous ne savez ni ce que vous dites ni ce que vous faites ;
» et je puis ajouter que la constitution que j'essaye depuis 18
» mois n'est rien moins que celle qui convient à la prospérité
» et à la tranquillité de mon royaume. Qu'aura-t-on à répondre à
» Louis XVI ? »

Le Journal de Louis XVI et de son peuple est pour ainsi dire introuvable.

JOURNAL DE LYON , ou le Moniteur du département du Rhône,
par *Carrier*, in-4° , — 1792 et 1793. 1 cart.

N° du 9 janvier 1793.

CLUB DES FEMMES SÉANT A LYON , EN PRÉSENCE DES CORPS ADMINISTRATIFS.

Séance du 30 décembre 1792.

« La citoyenne présidente a ouvert la séance en la manière accoutumée. Une des citoyennes a demandé que la séance commençât par l'hymne des Marseillais. Le jeune citoyen *Maitre* et la jeune citoyenne *Charton* l'ont chanté , accompagnés de la musique et de la Société en chœur. L'arrivée des trois corps administratifs a été annoncée au son de la musique ; ils ont pris place à côté de la présidente , revêtus de leurs marques distinctives.

» La citoyenne *Charton* , présidente , leur a adressé un discours où elle a peint à quel point leurs places les obligent de s'occuper du bonheur de leurs compatriotes.

» La citoyenne *Charpine* a pris la parole , et a démontré aux magistrats du peuple combien il était urgent d'engager l'Evêque *Lamourette* à faire un nouveau catéchisme où les enfans puissent connaître la grandeur de l'Être Suprême et les principes du vrai Républicain.

» La citoyenne *Machezot* a adressé aux magistrats du peuple un discours dans lequel , après avoir attiré toute leur attention sur cette grande cité , elle leur promet au nom de l'assemblée,

» à la fin de leurs fonctions, la récompense des vrais républicains,
» *la gloire d'avoir bien mérité de la Patrie.*

» La jeune citoyenne *Robin* est montée à la tribune, et a ré-
» cité le chapitre 7 du Contrat social de *J. J. Rousseau*, les
» droits de l'homme et une prière patriotique.

» La jeune citoyenne *Charpine* a récité les droits de l'homme
» et le catéchisme de la république.

.
» On a fait la distribution des prix.

.
» Le jeune citoyen *Chainé* a fait le serment *de ne se servir*
» *du sabre dont il venait d'être décoré, que pour renverser les*
» *ennemis de la patrie et de la république.*

.
» Par un arrêté de la Société, homologué par le conseil géné-
» ral de la commune, une cueillette de plus de 1000 fr., destinée
» à un achat de piques, a été distribuée aux femmes dont les
» maris sont aux frontières. »

JOURNAL DE MARSEILLE, par *Ferréol-Beaujard*, in-8°

JOURNAL DE MARSEILLE et du département des Bouches-du-
Rhône, in-4°; 1816.

JOURNAL DE MARSEILLE et des Bouches-du-Rhône;— puis
Journal de la Méditerranée et des Bouches-du-Rhône, in-folio;
1822.

JOURNAL DE NANTES et de la Loire-Inférieure.

in-4°, 1814.

in-f°, 1822 et 1823.

} 1 cart.

JOURNAL DE NISMES, in-8°.

JOURNAL, ou Annales de Normandie.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1790, in-4°. . . . 2 cart.

Au n° 73, *Journal de Normandie* ou de Rouen et du départe-
ment de la Seine-Inférieure.

JOURNAL DE PARIS, in-4° et in-f°.

Commence le 1^{er} janvier 1777.

Rédigé depuis son origine jusqu'à la fin d'avril 1789, par
MM. *d'Ussieux, Sautereau* et *Corencez*.

Depuis le 1^{er} mai 1789 jusqu'à la fin de 1790, par MM. *D. J.*
Garat, Condorcet et *Regnaud de Saint-Jean-d'Angely*.

Depuis 1793, par MM. *Rœderer, Villetterque, Callais, Fab. Pillette, Lingay, Bénaben, Ourry, Dusaulchoy, Aubert de Vitry, Belmondi* et autres.

Petit in-4°, du 1^{er} janvier 1777 au 31 septembre 1811. 90 vol.

In-f°, du 1^{er} octobre 1811 au mois de juin 1827, époque où il a cessé de paraître. 32 vol.

Repris sous le titre de *Nouveau Journal de Paris*, le 1^{er} août 1827 (non politique jusqu'au 15 août 1828). 4 vol.

(*Léon Pillet*, Rédacteur en chef.)

Continue.—Bureau rue Montmartre, n° 113.

1^{er} VOLUME DE 1790, p. 722.

ASSEMBLÉE NATIONALE, SÉANCE DU 26 JUIN.

« Depuis que la protestation d'un certain nombre de membres
» de l'Assemblée nationale contre quelques-uns de ses décrets a
» été imprimée et répandue dans tous les départemens, il n'arrive
» plus d'adresses à l'Assemblée, qui ne soient remplies de pro-
» testations contre celle dont on a rempli la France. C'est de tout
» temps qu'on a reproché aux hommes libres de faire peu de cas
» des ménagemens de la politesse, et de connaître plus l'énergie
» que la mesure des expressions. Nous ne voulons ni justifier ni
» blâmer la véhémence de celle de plusieurs adresses; mais ne
» peut-on pas observer que la protestation contre laquelle on
» s'élève de toutes parts s'adressait sans doute aux Français de
» toutes les parties de l'empire, pour en appeler à eux, pour in-
» terroger et pour diriger leurs opinions; et qu'il n'est pas éton-
» nant que des hommes qui sont interrogés répondent? Ne peut-
» on pas ajouter qu'il ne faut pas être surpris si des peuples pé-
» nétrés de reconnaissance pour les décrets de l'Assemblée
» nationale, n'entendent pas avec beaucoup de modération ceux
» qui attaquent dans leur esprit ces décrets qu'ils bénissent?
» Quand l'opinion publique a été interpellée, il faut bien qu'elle
» se fasse entendre. D'un autre côté, il n'y a pas d'hommes que
» le ciel ait doués d'assez de patience pour entendre tranquille-
» ment trois ou quatre fois la semaine, pendant deux ou trois
» mois, des imprécations répétées contre leurs opinions et leurs
» sentimens. La patience des signataires de la protestation, mise
» à de si nombreuses et de si rudes épreuves, avait déjà échappé
» plus d'une fois; hier au soir leurs plaintes ont été extrêmes,
» à l'instant où une députation du département de Versailles a
» prononcé, contre cette protestation malheureusement trop cé-

» lèbre , le blâme qu'elle lui a paru mériter. Tandis que la salle
 » retentissait d'applaudissemens d'un côté , de cris d'indignation
 » de l'autre , M. *Malouet* , qui n'est pourtant pas du nombre des
 » signataires , a demandé la parole pour faire une motion con-
 » tre les lectures continuelles de ces adresses ; mais il n'a pu se
 » faire entendre. »

N° du 17 février 1824.

« Le premier mot du manifeste publié par le *Moniteur* était
 » d'un bon augure : *l'Opposition* , disait-il , a usé de tous ses
 » moyens. On en vient donc enfin à nommer les choses par leur
 » nom , et à ne plus appeler *Faction* la masse des hommes qui
 » s'opposent à un système dominant , et à ne plus traiter de *Com-*
 » *plot* l'expression légale de leur pensée. Le mot *d'Opposition* a
 » remplacé celui de *Comité directeur* ; c'est déjà un grand pas de
 » fait ; bientôt sans doute les noms de *Jacobins* , *d'Ennemis du*
 » *Roi* et de *Révolutionnaires* disparaîtront aussi du dictionnaire
 » ministériel ; nous le souhaitons ; et après avoir eu l'honneur
 » d'être reconnu comme une *Opposition légale* , il ne restera
 » plus au parti constitutionnel qu'à souhaiter que la majorité
 » dans les chambres soit dirigée par un *Ministère responsable*.
 » De ce jour seulement nous entrerons dans les voies du gouver-
 » nement représentatif. »

JOURNAL DE PERLET.

Voy. *Assemblée nationale* , *Corps administratifs* , etc.

JOURNAL DE PERPIGNAN et des Pyrénées-Orientales , in 8° , —
 1823.

JOURNAL DE PITT et Cobourg , ou l'Anglais à Paris , in-4° ; 15
 frimaire an 5 , premier et seul numéro.

Ep. *Delenda Carthago*.

Page 2.

PITT A COBOURG.

« Cependant , raillerie à part , s'il nous était possible , mon
 » cher Cobourg , comme je n'en désespère pas , de rétablir en
 » France 43,000 comités révolutionnaires , seulement deux guillo-
 » tines par département et deux tribunaux révolutionnaires ; de
 » redonner un pouvoir magique aux épithètes de modérés , de
 » prêtres réfractaires , d'aristocrates , de suspects , d'endormeurs ,
 » d'agens de Pitt et Cobourg ; d'envoyer , revêtus des pouvoirs
 » du peuple souverain , Fréron à Marseille et à Toulon , Lejeune

» à Bordeaux , Amar dans la Vendée.....; et , pour ne rien ou-
» blier , des commissaires énergiques aux îles de France et de
» Bourbon , alors nous irions vite en besogne , et *Carthage ne*
» *serait bientôt plus.* »

JOURNAL DE RÉCLAMATIONS , par *Labbé* , in-8°, janvier 1790,
— Prospectus et numéro 1.

JOURNAL DE ROUEN , in-4°, 1814 — 1816. 1 cart.

JOURNAL DE ROUEN et du département de la Seine-Inférieure,
in-folio , 1822 et 1823. 1 cart.

JOURNAL DE ROUTE , in-8°, janvier 1789, — 2 numéros (af-
faires de Bretagne).

JOURNAL DE SAVOIE , in-8°, — 1816.

JOURNAL DE SEINE-ET-OISE , in-folio , 1823.

JOURNAL DE SULEAU , in-8° , 12 numéros et 1^{er} n° du 2^e abon-
nement , in-8°, 1791 et 1792.

Il faut faire précéder ces 13 numéros d'une brochure intitulée :
le *Réveil de M. Suleau* , servant de prospectus , et d'une intro-
duction de 32 pages. 3 cart.

On joint au Journal ,

- 1° Interrogatoire de M. Suleau ;
- 2° Conspiration de M. Suleau ;
- 3° Les Pasques de M. Suleau ;
- 4° Lettres de M. Suleau à M. Necker ;
- 5° Voyage en l'air ;
- 6° Second Réveil de M. Suleau .

Ep. du numéro 3.

*Vous allumez un feu qui ne pourra s'éteindre ;
Craints de tout l'univers , il vous faudra tout craindre.*

Je cite le début de ce n° 3 , comme l'article le plus modéré qui m'ait été possible de choisir.

« Quand cesseront-ils de souffler le ravage et la peste , ces
» hommes impunément audacieux et criminels , qu'un peuple
» imbécille poursuit encore de ses stupides affections , lorsque les
» anathèmes et toutes les vengeances menacent leurs têtes cou-
» pables ! Insolens usurpateurs , lâches tyrans ! vous vivez en-
» core , et cet empire n'est plus ! vous vivez ! et des millions
» d'hommes , victimes de vos fureurs , expirent dans les hor-
» reurs de la misère et du désespoir ! Souillés de forfaits , il ne

» vous en restait plus qu'un à commettre; et vous l'avez commis, parce que vous avez besoin du crime, comme les tyrans ont soif du sang; vous l'avez commis, parce que vous étiez nés pour les engendrer tous.

» Misérables! vous osez vous ériger en législateurs, lorsque vous n'êtes que des bourreaux. Vous faites parade d'humanité, lorsque le meurtre et la destruction vous précèdent. Vous prétendez gouverner les peuples avec le sceptre de la philosophie, lorsqu'il est démontré que la philosophie ne peut et ne doit former aucune alliance avec la politique!

» Vous, législateurs! Ah! croyez-moi, croyez-en la voix de l'univers entier: vous n'êtes que de plats charlatans, faits tout au plus pour représenter devant une grossière populace. Empiriques de carrefours, vendez à cette crédule populace vos drogues empoisonnées; mais gardez-vous de les proposer aux Américains (1): celui que vous chargeriez de les y colporter paierait de tout son sang cette imprudente tentative. Défendez-vous également de l'espoir ridicule de mettre en défaut leur prévoyance; ils ne vous écouteront point, pour s'épargner l'ennui de votre dégoûtante métaphysique; il ne vous écouteront pas, pour vous épargner la honteuse répétition des mensonges, des absurdités, des inepties sans nombre, à la faveur desquels vous en avez imposé à une multitude ignorante. »

JOURNAL DE TARN-et-GARONNE, in-4°, 1814 et 1816.

JOURNAL DE TOULOUSE, in-4°, — 1814.

JOURNAL DE VAUCLUSE.

JOURNAL DE VERSAILLES, par *Regnaud de Saint-Jean-d'Angely*, in-4°.

Du 6 juin 1789 au 31 décembre 1790. 4 vol.

Ep. In melius lex innovat regnum.

Commence avec les États-Généraux.

Les premières séances, qu'on ne trouve ailleurs qu'en analyse très-succincte, y sont présentées avec détail et exactitude.

JOURNAL DES AMIS, par *Claude Fauchet*, évêque du Calvados, in-8°,

Du premier janvier au 15 juin 1793, — 18 liv. 2 vol.

(1) Il s'agit de la discussion ouverte à l'Assemblée constituante sur l'état civil des gens de couleur.

Ce Journal, très-rare, a commencé au moment de la lutte terrible engagée entre le parti de la Gironde et celui qui a triomphé le 31 mai 1793.

On y trouve des renseignemens précieux pour l'histoire de cette époque.

1^{er} vol. , n^o 7 , page 289, 16 février 1793.

« DE LA POSITION MORALE DE LA FRANCE , ET DES DESTINÉES DU
GENRE HUMAIN.

» L'ancien monde touche à son terme ; il va bientôt achever
» de se disoudre : un second chaos va précéder la création nou-
» velle ; il faut que les élémens de la nature sociale se mêlent ,
» se combattent , se confondent , pour faire éclore enfin la société
» véritable C'est la guerre universelle qui va enfanter la paix de
» l'univers ; c'est l'entière dissolution des mœurs qui va créer la
» vertu des nations ; c'est le malheur de tous qui va nécessiter
» le bonheur général.

» Nous sommes au moment de la crise la plus terrible de l'hu-
» manité. J'ai cru que la philosophie , qui l'a préparée , pourrait
» l'adoucir , et rendre moins douloureux ce second enfantement
» de la nature ; mais la philosophie , dont l'invocation est sur
» toutes les lèvres , n'a point encore d'empire dans les âmes. On
» en sent le besoin partout , on n'en trouve la réalité nulle part.
» Rien de plus opposé à la philosophie , que ces têtes dominantes
» et prétendues législatives , qui n'ont pas même les élémens
» des mœurs et les principes du sens commun. Avec le matéria-
» lisme , on a la morale des brutes ; avec l'irréligion , on a la dis-
» sociabilité même ; avec l'irréflexion habituelle , on a l'impuis-
» sance de faire des lois stables et de créer un gouvernement ;
» avec toutes les passions sans frein , on a tous les maux sans re-
» mède. Ainsi nous touchons à l'extrémité des choses hu-
» maines.

.

« Regardez donc , regardez , s'il vous est possible , ces hommes
» qui s'appellent amis de la sagesse , et reculez d'horreur : ce
» sont des monstres d'une violence effrénée , d'une morale in-
» fâme ; une insatiable fureur de domination les possède. Ils ont
» faim de toutes les tyrannies , et soif de tous les crimes : voilà
» les pères de la liberté ! Oui , certes , ils l'enfanteront par la né-
» cessité où ils auront mis l'humanité de la produire , pour exter-
» miner ce dernier despotisme de la licence et de l'impiété , qui
» veut largement remplacer tous les despotismes des cours et des
» superstitions. Non , dominateurs cannibales de l'opinion , vous
» ne dévorerez pas jusqu'à la racine la raison et la liberté du
» genre humain ; il verra bientôt que toute cette ogresse qui le

» porte à s'entre-déchirer et à fouler aux pieds toutes les vertus,
» est votre ouvrage ; il appellera la religion fraternelle , l'évan-
» gile de l'égalité, le Dieu des douces mœurs, au secours de l'hu-
» manité aux abois ; elle renâtra de ses débris. Vous serez alors
» confondus par sa majesté sainte, et vous mourrez de son
» bonheur. »

JOURNAL DES AMIS de la Constitution , par *Choderlos Laclos*, in-8°.

Commence le 1^{er} novembre 1790; finit le 20 septembre 1791,—
41 liv. 3 vol.

Ce Journal de la première Société des Amis de la Constitution séante d'a-
bord aux Jacobins , puis aux Feuillans, contient les discours qui ont été prononcés dans le sein de la Société, et la correspondance avec les Sociétés affiliées. Il offre aussi des articles remarquables sur les bases de l'ordre social.

A partir du n° 35 (20 juillet 1791), il donne les séances de la Société scissionnaire des Feuillans et la correspondance des Sociétés affiliées, sur la scission et ses effets.

Il cesse, depuis la même époque, d'être rédigé par *Choderlos Laclos*.

On le trouve difficilement complet. Les derniers numéros, de 35 à 41, sont les plus rares, et les plus utiles pour l'histoire.

N° 4, pag. 171.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1790.

« Discours de *M. de Laharpe*.

» En montant pour la première fois dans cette tribune, desti-
» née à être l'un des organes du patriotisme, si j'ose appeler votre
» attention sur la liberté du théâtre, ne croyez pas que je me
» propose d'occuper à des objets purement littéraires des mo-
» mens que réclameraient avec raison des intérêts d'une toute
» autre importance.

.

» Malheur à celui qui ne sentirait pas, depuis le moment où
» il a eu le bonheur de devenir libre, que tous les titres de gloire,
» quels qu'ils soient, disparaissent devant ce grand titre d'homme
» libre et de citoyen ; que tout est petit devant cette grandeur
» première de l'homme, sans laquelle il n'est qu'un être dégradé,
» un esclave, qui ne peut différer des autres esclaves qu'en sa-
» chant plus ou moins orner ou adoucir des chaînes qui sont
» toujours un fardeau d'ignominie.

» D'après ces sentimens, qui ont toujours été au fond de mon
» cœur (car j'en atteste mes écrits, j'ai toujours été libre par

» le sentiment et la pensée avant de l'être par la loi), vous pou-
» vez être sûrs, Messieurs, que si je viens mettre sous votre pro-
» tection le vœu des gens de lettres pour la liberté du théâtre, c'est
» que jeme crois digne de vous en parler, non pas en auteur, mais
» en citoyen ; c'est qu'il m'est facile de vous faire voir sous com-
» bien de rapports très-essentiels cette liberté du théâtre, la seule
» qui nous manque, intéresse la chose publique ; combien elle
» touche de près à la cause de la liberté générale ; comme elle se
» lie de tous côtés aux intérêts du patriotisme : et quand j'invo-
» que ces noms sacrés devant les Amis de la Constitution, quand
» je suis prêt à démontrer que ses ennemis sont les nôtres, que
» c'est la liberté publique que l'on veut combattre en effet en
» combattant nos justes demandes, puis-je douter que vous ne
» m'honoriez quelques instans d'une attention bienveillante.

.

» Remettez-vous devant les yeux l'époque des fêtes de la Fédé-
» ration. Pouvons-nous nous dissimuler qu'à cette époque mé-
» morable, qui semblait devoir échauffer plus que jamais l'esprit
» patriotique, on s'aperçut au contraire de quelque refroidis-
» sement ? Et à quoi faut-il principalement l'imputer ? Au choix
» insidieux et perfide des pièces données au Théâtre Français
» pendant le séjour des fédérés à Paris ; à l'accord de ces pièces
» avec les insinuations calomnieuses de l'aristocratie. Quel est,
» en effet, le dernier artifice dont elle s'arme contre la révolu-
» tion ? C'est de représenter tous les vrais patriotes comme des
» mortels ennemis de la royauté, même légale, et de les rendre
» odieux, sous ce point de vue, à tous ceux qui ne réfléchissent
» pas ; de leur faire oublier que les Amis de la Constitution ne
» sauraient, sans être inconséquens et parjures, se déclarer en-
» nemis de la royauté qu'eux-mêmes ont reconnue partie inté-
» grante de cette Constitution qu'ils ont juré de maintenir.

.

» La liberté et la royauté ont dû paraître long-temps incon-
» ciliables, parce que la royauté n'était en effet que le despo-
» tisme ! Jugez combien de gens, qui ne sont pas encore faits à
» cet accord tout nouveau de deux choses qui paraissent si dis-
» parates ! Comme il est facile de séduire leur raison par des
» affections mal entendues ! Et c'est là ce qu'on prétendait faire,
» en associant aux fêtes de la liberté naissante, non pas des ou-
» vrages propres à en affermir l'esprit, mais des pièces dégoûtantes
» d'adulation, infectées de servitude ; le *Siège de Calais*, *Gaston*

» et *Bayard*, *Zelmire* ; toutes les tragédies nommées autrefois
» si ridiculement nationales.

.

» Tel est le patriotisme , telle est la reconnaissance des Comé-
» diens Français. Et pensez-vous qu'eux seuls eussent part à ce
» choix si bien concerté, si bien soutenu? Jugez-en par un seul
» passage de l'une de ces pièces, auquel on ménagea des ap-
» plaudissemens dont le bruit me poursuit encore.

Dieu dit à tout sujet, quand il lui donna l'être ,
Sers, pour me bien servir, ta patrie et ton maître.
Sur la terre, à ton Roi j'ai remis mon pouvoir ;
Vivre et mourir pour lui, c'est ton premier devoir.

» Voilà ce que des Français, tous bouillans encore des premières
» ardeurs d'une liberté naissante, ont entendu et applaudi !

» Je ne crois pas être suspect d'aucune espèce de fanatisme ;
» invariable dans mes principes, je réproouve également, et l'a-
» ristocrate qui hait la liberté, et le forcené démagogue qui la
» souille. Je sens tous mes droits d'homme, non pas depuis que
» l'Assemblée nationale les a déclarés, mais depuis que je me
» connais : je me souviens en même temps de mon serment ci-
» vique, le seul que j'aie prononcé en ma vie, et que je n'ai
» pas prononcé en vain. Je méprise les écrivains sans pudeur
» qui ont outragé un Roi citoyen ; ils ont oublié ce qu'ils de-
» vaient au chef d'un peuple libre ; et que, manquer, parmi
» nous, à la dignité royale, c'est attenter à la majesté nationale.
» J'aime et je respecte mon Roi dans la personne de Louis XVI ;
» mais c'est précisément parce qu'il n'est pas *mon maître*, et
» que, d'après son serment et le mien, je n'ai d'autre *maître*
» que la loi. »

N° 35, page 383.

CORRESPONDANCE.

Société de Colmar, le 24 juillet.

« Vous avez contribué avec un succès glorieux à la régénéra-
» tion de la France ; vous avez fondé une Société d'Amis de la
» Constitution, que vous nous avez donnée ; vous vous êtes af-
» filiés tous les bons citoyens de l'Empire, pour propager et
» maintenir les principes qui sont l'essence de notre liberté. La
» discorde s'est glissée jusque dans son temple ; sa main sacri-
» lège en a voulu ébranler les colonnes ; vous n'avez point voulu
» partager ces profanations, et vous avez choisi un autre asile.
» Vous nous invitez à vous y suivre. Nos cœurs se sont ouverts

» à votre voix, parce que c'est la voix de la sagesse et du patriotisme. Les vrais Amis de la Constitution sont les vôtres. Nous le sommes aussi, nous le serons toujours; et la démarche que vous venez de faire ne peut que resserrer les liens de notre alliance. Ce n'est qu'avec vous que nous avons résolu de communiquer, et cette résolution a été unanime.

» Recevez, frères et amis, la main que nous vous offrons, tandis que nous levons l'autre pour répéter le serment que nous venons de prononcer devant l'autel de la patrie, de vivre et de mourir pour la défense de la Constitution. »

JOURNAL DES AMIS de la Paix et du Bienheur de la Nation, in-8°, 1790 (Club de la Réunion).

Ep. *Ubi nullus ordo ibi sempiternus horror inhabitat.*

JOURNAL DES ARTS, de littérature et de commerce.

Au numéro 33: *Journal des Arts, des sciences et de littérature.*

Commence le 8 thermidor an 7.

Jusqu'au n° 533 (8 octobre 1807), in-8°.

In-4° du n° 534 (16 février 1808) jusqu'au n° 592 (14 juin 1808).

Reprend le format in-8°, du 16 juin 1808 jusqu'au mois de décembre 1809.

De décembre 1809 au 14 avril 1810, in-fol.

Au 15 avril 1810, recommence une nouvelle série in-8°.

Au n° 341, prend le titre de *Nain jaune*.

Finis n° 379 (15 juillet 1815).

in-8°.	54 vol.	} . . . 57 vol.
in-4°.	2	
in-fol.	1	

Jusqu'au 15 avril 1810, rédigé par MM. *de Lavallée, Ximènes, Lacépède* et autres.

Depuis le 15 avril 1810, par MM. *Colnet, Ourry, Verneur* et autres.

N° 379, 15 juillet 1815, — page 447.

« Les véritables amis du Roi, les serviteurs fidèles qui ont constamment suivi sa fortune, se montrent en général assez sages, assez modérés; ils sentent parfaitement que l'oubli du passé peut mettre fin aux révolutions, et que ce n'est pas en

» rappelant les fautes avec amertume , en dressant des listes de
 » proscription , en exerçant des vengeances , qu'on parviendra à
 » consolider le trône ; ils ont une juste horreur pour les sédi-
 » tieux , les agitateurs , pour les assassins , quel que soit le mas-
 » que qu'ils empruntent. Quels sont donc ces hommes durs et
 » impitoyables qui élèvent la voix si haut , qui affectent un tou
 » si tranchant , qui condamnent avec tant d'assurance , et qui
 » semblent vouloir repousser la clémence et le pardon ? Vous de-
 » mandez quels sont ces hommes ? Quoi ! leur audace vous en
 » impose à ce point ! Vous ne les reconnaissez pas ? Vous ne
 » voyez pas qu'ils cherchent à faire oublier leurs erreurs , leurs
 » fautes , leurs crimes , en détournant l'attention publique , en se
 » chargeant de fournir des alimens à la haine , des victimes aux
 » vengeances ? Malheureusement pour eux , notre mémoire est
 » fidèle , nous les connaissons tous , nous nous rappelons leurs
 » faits et gestes , et nous pourrons , s'ils nous y forcent , les leur
 » rappeler à eux-mêmes , qui les croient oubliés .

1 Nous dirons à M....., qui s'est enroué le 8 juillet à crier
 » *Vive le Roi*, sur les boulevards : Il n'y a pas six mois que vous
 » étiez un des ennemis prononcés du gouvernement royal ; vous
 » en appeliez , vous en annonciez complaisamment la chute
 » prochaine , et vous ne cessâtes de fronder qu'au moment où
 » vous conçûtes l'espoir d'obtenir un emploi important. Nous
 » dirons à M....., qui déclame avec fureur contre le despotisme
 » du gouvernement impérial : Vous étiez l'un des plus coupables
 » agens de ce despotisme ; proconsul insolent dans les pays con-
 » quis , vous y avez fait exécuter le nom français , et c'est à vous ,
 » à vos pareils , que la France est redevable en partie des humili-
 » ations cruelles qu'elle éprouve aujourd'hui. Nous dirons à
 » M....., qui depuis quatre jours arbore le drapeau blanc à la
 » porte de son hôtel et ne prêche que sévérité : Vous fûtes desti-
 » tué pour avoir outré les ordres du tyran dont vous prôniez
 » alors les vertus ; de son vil agent devenu son ennemi impla-
 » cable , votre royalisme date de votre disgrâce ; ce n'est ni l'a-
 » mour du Roi , ni l'intérêt de la patrie qui vous anime ; c'est le
 » dépit seul ; et vous déclamez avec la même violence contre le
 » gouvernement du meilleur des Rois , si vous n'êtes pas placé
 » au gré de l'ambition qui vous dévore. Nous dirons à M.....,
 » qui parle avec un dédaigneux mépris des membres du dernier
 » ministère : Vous assiégiez leurs anti-chambres , vous avez men-
 » dié basement leurs faveurs , accepté leurs bienfaits , célébré
 » leurs talens supérieurs et leurs nobles caractères. Nous dirons
 » à tel rédacteur qui , dans le *Journal de Paris* , vient nous ré-
 » galier d'un pathos grotesquement sentimental sur la journée du

» 8 juillet: Eh! pour Dieu, gardez le silence; un avocat tel que
» vous gâte la meilleure cause; mêlé depuis la révolution dans
» toutes les intrigues, attaché à toutes les polices, vénal par ins-
» tinc, et vendu par besoin, laissez parler ceux dont la conduite
» toujours pure garantit la loyauté; ne souillez point la vertu
» par vos éloges. Nous dirons à tels et tels rimailleurs: Quoi!
» des vers, encore des vers, toujours des vers!... Ne vous don-
» nez pas tant de peine; tout le monde connaît ceux que vous
» avez composés pour Buonaparte, pour le Premier Consul, pour
» l'Empereur, contre l'Empereur, pour le Roi, contre le Roi,
» puis encore pour l'Empereur, et puis..... et puis..... Vous
» avez obtenu pour ce noble travail des pensions, des décorations,
» et par-dessus tout le mépris public. Qu'espérez vous gagner à
» présent? Taisez-vous donc. Enfin, nous dirons à tous: Le Roi
» doit et veut régner pour le bonheur des Français, et non pour
» l'utilité de quelques individus; il doit tout oublier, et ne voir
» d'ennemis que parmi ceux qui font entendre autour du trône
» les accens de la vengeance ou d'une basse adulation. »

JOURNAL DES ARTS et de la Politique, in-fol.; 1815. . 1 cart.

JOURNAL DES BATIMENS CIVILS et des Monumens des arts,
in-8°.

Du 1^{er} vendémiaire an 9 au 25 fructidor an 12, — 420 numé-
ros. 7 cart.

Ep. *Soyez plutôt maçon.....*

JOURNAL DES BONS ET DES MAUVAIS, ou Galerie des person-
nages remarquables qui, depuis la révolution française, se sont
distingués dans les fonctions publiques ou de toute autre ma-
nière, — in-8°.

JOURNAL DES CAMPAGNES et des Armées, in-8° et in-4°; ans 4
— 7.

JOURNAL DES CAMPAGNES et des Villes, in-4°, 1817.

JOURNAL DES CLUBS ou Sociétés patriotiques, dédié aux Amis
de la Constitution, membres des différens Clubs de France, in-8°,
par MM. *Leroux et Revol*.

Du 20 novembre 1790 au 11 septembre 1791 (époque à la-
quelle il a été réuni au Journal général de l'Europe), 47 liv. 4 v.

N° 44, pag. 12, — 8 septembre 1791.

« Le Roi, dit-on, acceptera la Constitution. Nous n'en dou-
» tons pas; mais suffit-il qu'il l'accepte, qu'il la jure, qu'il tra-
» vaille même de bonne foi à la faire exécuter? Non, il faut

» qu'il l'aime, qu'il y place son bonheur et sa gloire; il faut
 » qu'il s'y attache réellement. Et pourquoi ne s'y attacherait-il
 » pas? Les Rois, répète-t-on souvent, n'aiment pas les Consti-
 » tutions; mais cela ne viendrait-il pas de ce qu'on est trop appli-
 » qué à leur faire croire que les Constitutions sont dirigées contre
 » leur autorité? Cette antipathie ne disparaîtrait-elle pas, si on
 » leur prouvait, au contraire, qu'un Roi a plus d'autorité dans
 » un État constitué que dans un État despotique; et cette vérité
 » serait-elle difficile à établir? Certainement, personne ne révo-
 » quera en doute que la condition du Roi d'Angleterre est préfé-
 » rable à celle du Sultan, jouet de tous les caprices de la multi-
 » tude, instrument des volontés du sérail, esclave des ordres
 » des janissaires. Certainement la condition du Roi constitutionnel
 » des Français vaudra mieux que la condition du Roi de France
 » et de Navarre, forcé de négocier avec des parlemens qu'il haïs-
 » sait, de n'employer que des grands qu'il redoutait. . . »

JOURNAL DES COMMUNES, ou les Horreurs de la proscription,
 in-8°, juillet 1789, — 11 n^{os}.

JOURNAL DES CONNAISSANCES usuelles et pratiques, par MM.
Darcey, C. Dupin, Francoeur, de Lasteyrie et autres, in-8°.

Com^{ce} le 1^{er} avril 1825; il est aujourd'h. à son 52^e n°. 5 cart.

(Firmin-Didot, rue Jacob, n° 24).

JOURNAL DES COURS publics, de Jurisprudence, d'Histoire et
 Belles-Lettres, par une Société d'avocats et d'hommes de lettres,
 in-8°.

(Professeurs, MM. *Portets, de Gérando, Poncelet, Daunou,*
Tissot, Lacretelle le jeune, Guizot et Pierrot.

Commence en décembre 1820.

1^{re} Année, finit avec décembre 1821, 10 liv. 5 vol.

2^e Année (1822), 6 liv. 3 vol.

3^e Année (1823), 6 liv. 3 vol.

JOURNAL DES COURS PUBLICS de la ville de Paris. des Écoles,
 des Académies, des Colléges royaux et des Sociétés littéraires, sa-
 vantes et industrielles de la France, par une Société de profes-
 seurs et de gens de lettres, sous la direction de M. *Prosper*
Chalas.

(Professeurs, MM. *Jussieu, Laugier, Clément, de Gérando,*
Charles Comte, Say, Blanqui, Villemain, Victor Leclerc,

Daunou, Guizot, Bory de Saint-Vincent, Durozoir, Garein de Tussy, Andrieux, Charles Dupin, Naudet, Cousin, Gay Lusac et Geoffroy-St.-Hilaire.

Commence le 7 décembre 1828.

1^{er} Vol., 12 n^{os}; — au 3^e n^o du t. 2^e, *Cours publics de la ville de Paris*, etc.... 2 cart.

Ce Journal est aujourd'hui au 9^e n^o du t. 2^e.

Bureau, rue des Saints-Pères, n^o 69.

JOURNAL DES DÉBATS de la Société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins, à Paris, in-4^o.

Commencé le 1^{er} juin 1791, fini le 24 frimaire an 2. . . 5 vol.

Au n^o 121: *Journal des Débats et de la Correspondance de la Société*, etc.

N^o 24 *bis* pour le 25^e n^o.

La Correspondance commence après le n^o 126, le 9 janvier 1792.

Le 1^{er} vol. finit au n^o 120 des Débats, — 30 décembre 1791.

Le 2^e, aux n^{os} 222 des Débats et 71 de la Correspondance, — 30 juin 1792.

Le 3^e, aux n^{os} 329 des Débats et 146 de la Correspondance, — 31 décembre 1792.

Le 4^e, aux n^{os} 441 des Débats et 213 de la Correspondance, — 30 juin 1793.

Le 5^e et dernier, aux n^{os} 556 des Débats et 320 de la Correspondance, — 24 frimaire an 2.

Les n^{os} 201 et 229 des Débats ont chacun 6 pag.; tous les autres n'en ont que 4.

Le n^o 173 de la *Correspondance* paraît manquer. C'est une erreur d'impression; les dates sont exactement suivies.

L'ordre numérique de la *Correspondance* saute de 228 à 292. C'est également une erreur; il n'y a point de lacune dans les dates.

Il y a 2 n^{os} 249 des *Débats*, sous la date du 16 juillet 1793; ils donnent deux séances différentes.

J'ai dit, dans ma préface, et je répète ici, que le Journal des Débats et de la Correspondance des Jacobins est le plus utile à consulter pour l'histoire de la révolution, et surtout pour celle du gouvernement révolutionnaire. On y trouve non-seulement les débats qui préparaient et déterminaient souvent

les décisions des Assemblées nationales, qui provoquaient, soutenaient et faisaient triompher les insurrections populaires, mais la correspondance de la société de Paris et des sociétés de toute la France et de l'Europe.

On trouve, dans la première quinzaine de juillet, les débats et discours sur la fuite du Roi et son arrestation à Varennes. Ce sont ces débats et discours qui ont amené la scission par les membres fondateurs du Club des Feuillans.

Pour avoir les débats et la correspondance des Jacobins biens entiers, il faut, 1° le Journal des Amis de la Constitution, par *Choderlos Laclos*, dont j'ai parlé; 2° les cinq volumes qui font l'objet du présent article; 3° le Journal de la Montagne, qui a continué à rendre compte des débats et à imprimer la Correspondance des Jacobins, depuis le 24 frimaire an 2 jusqu'à la dissolution de cette Société; 4° les pièces publiées par la Société elle-même, dont elle ordonnait l'impression et souvent l'envoi à toutes les Sociétés affiliées; 5° les pièces publiées par les Sociétés affiliées (voir pour ces deux collections, l'art. *Jacobins*, 2° division); 6° enfin, le Journal des Clubs.

N° 322 des Débats.

19 décembre 1792.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1792.

« **GOUPILLEAU**: Je viens vous faire quelques réflexions sur la
 » fatale journée d'hier. La minorité de l'Assemblée Législative a
 » sauvé la patrie. Eh bien! c'est la minorité de la Convention qui
 » doit encore sauver la chose publique (*applaudi*). Pour opérer
 » le salut public, il est nécessaire que nous soyons unis. Jamais
 » l'Assemblée constituante et l'Assemblée législative n'eurent un
 » bureau plus infernal que celui que nous avons actuellement à
 » la Convention..... La liberté ne périra pas; quelque mauvaise
 » que soit la Convention, elle n'anéantira jamais la liberté, car
 » le peuple saura bien se sauver lui-même. Si les patriotes avaient
 » été hier à leur poste, on n'eût pas présenté contre *Égalité* un
 » décret qui fait frémir tout Paris et qui fera frémir toute la Ré-
 » publique. *Égalité* a demandé aujourd'hui la parole pour expli-
 » quer ses intentions sur le décret d'hier: il paraît que le décret
 » sera rapporté (*applaudi*).

» Il faut que nous nous serrions de plus en plus autour de la mon-
 » tagne, et que nous y mourrions ou que nous y sauvions la li-
 » berté..... Que les vrais patriotes se réunissent donc pour dé-
 » fendre *Égalité* (*applaudi*), et que l'on imprime le cachet de
 » l'ignominie sur ceux qui ne se rendront pas à leur poste le jour
 » où l'on renouvellera le bureau.

» **DROUET**: Que la liberté se couvre d'un voile: la souverai-
 » neté du peuple a été outragée! les représentans du peuple
 » n'ont pu parler librement dans le sanctuaire des lois! Nous
 » avons été obligés d'être en insurrection contre la majorité,

» nous avons entendu *Lanjuinais* nous appeler royalistes et brigands. C'est avec les larmes aux yeux que je viens me plaindre » ici de cet outrage.

.
» J'éleve ici la voix, car si la liberté du peuple était exilée, elle se » retirerait ici. Quoi! la famille *Égalité* aurait le même sort que » celle des..... où trouverait-elle un asile! elle n'en pourrait » trouver nulle part. C'est donc une révoltante injustice que de » la condamner à l'exil. »

N° 323, — DÉBATS.

Séance du 19 décembre 1792.

« Un membre invite *Bentabolle* à rendre compte des séances » de la Convention.

» BENTABOLLE : La séance de la Convention nationale fixait » l'attention de tous les bons citoyens. On s'attendait au rapport » du décret. *Thuriot* a demandé ce rapport, il a été très-applau- » di des patriotes et des tribunes..... plusieurs députés se sont » permis de dire qu'ils voulaient quitter Paris. Nous leur avons » répondu qu'ils pouvaient partir, que la minorité soutiendrait » la République et n'abandonnerait jamais le centre de la Répu- » blique, qui est Paris. »

N° 324, — DÉBATS.

Séance du 21 décembre 1792.

« La Société arrête qu'elle chassera sur-le-champ tous les jour- » nalistes. »

N° 325, — DÉBATS.

Séance du 23 décembre 1792.

« Un arrêté pris par une Société fraternisante a donné lieu à » une très-grande discussion. Cette Société annonce qu'elle a » suspendu un poignard au tableau des droits de l'homme, et » qu'elle a arrêté de le plonger dans le sein de ceux qui aspire- » raient à la tyrannie.

» *Albitte* propose, non pas de suspendre un poignard, mais » de jurer de poignarder tous ceux qui aspireront à la tyrannie » (*applaudissemens très-vifs*).

» Toute l'assemblée se lève et jure d'exterminer tous ceux qui » aspireront à la tyrannie. »

Séance du 26 décembre 1792.

FABRE-D'ÉGLANTINE : « Ce n'est pas la défense de Louis que je
» viens attaquer, mais je viens vous communiquer quelques ré-
» flexions que m'a fait naître la faiblesse même de la défense, et
» la scène dont nous avons été témoins à la Convention ce
» matin.

» D'abord cette défense m'a semblé si faible, qu'il me paraît
» évident qu'elle a été concertée avec ceux qui ont le plus d'inté-
» rêt à ce que Louis périsse. Remarquez que le défenseur de
» Louis n'a pas employé un seul instant un moyen qui m'eût
» semblé victorieux, celui de la dénégation des pièces trouvées
» dans cette armoire secrète du château des Tuileries. Ces pièces,
» trouvées par un seul homme, recueillies par un seul homme,
» examinées par un seul homme, ne peuvent-elles pas, à juste
» titre, être récusées comme étant environnées d'une multitude
» de signes de réprobation ?

.

» N'en doutez pas, citoyens, ces gens-là veulent la mort de
» Louis, et la veulent avec ardeur; mais ils veulent rejeter sur
» les patriotes tout l'odieux que cette mesure pourrait renfer-
» mer. »

Séance du 13 janvier 1793.

MOUSTIER, Président : « Celui qui n'est pas révolutionnaire
» dans un moment de révolution est un zéro. Il faut que vous
» ne laissiez pas passer une question sans l'appel nominal: par
» cette mesure nous ferons connaître à la République les mem-
» bres qui ne sont pas à la hauteur de leur mission. La Conven-
» tion nationale sera un champ de bataille; si vous montrez de
» la fermeté, vous l'emporterez. Il faudra peut-être lutter pen-
» dant trois heures, mais soyez sûrs que ce jour-là vos dix-huit
» francs ne seront pas volés.

» Vous aurez l'appel nominal, ou j'irai à l'abbaye. Qu'im-
» porte! Louis sera condamné. »

On lit dans une autre séance ces paroles : *Les hommes du deux
septembre sont là.*

14 Janvier 1793.

« La société de Laval à celle des Jacobins séante à Paris.

(5 janvier 1793). » Votre société fut long-temps l'espoir de la France et la terreur des tyrans.

» Aujourd'hui l'anarchie est la seule idole de ceux qui se sont érigés vos chefs, et la dissolution de tout gouvernement leur but caché. Tout ce qui est autorité constituée leur déplaît; ils soutiennent une minorité séditeuse qui ose s'élever contre la majorité de la Convention nationale; la liberté de nos représentans n'est pas même apparente; menacés par la hache des agitateurs, ils sont sans cesse placés entre la mort et l'obligation, plus cruelle encore, de trahir leur conscience; et c'est chez vous qu'on vient apprendre à les insulter; les hommes du 10 août ne sont plus rien, et la palme du civisme est accordée aux tigres des 2 et 3 septembre; des vœux sanguinaires, toujours applaudis dans votre enceinte, parcourent Paris, et sont autant de listes de proscription: tout ce qu'il y a d'impur dans cette grande cité est accueilli parmi vous, et le vice, fort de son nombre, a bientôt contrainst la vérité de se taire et de vous fuir.

» Que peut-il y avoir de commun entre une pareille société et la nôtre? Nous aimons la liberté; les agitateurs qui vous dominent ne veulent que la licence; l'égalité que nous maintiendrons n'est pour eux qu'un mot; et s'ils ont cherché à renverser Louis, c'est pour régner à sa place.

» Instruire la section du peuple au milieu duquel nous vivons, lui apprendre à aimer ces lois protectrices de la liberté, lui en faciliter l'exécution, lui inspirer notre haine pour les anarchistes et les tyrans, tel fut le but de notre réunion: l'égarer, l'asservir, en faire l'instrument de la ridicule ambition de quelques-uns de vous; ne lui parler sans cesse de sa souveraineté que pour mieux l'enchaîner, telle est le résultat de toutes vos discussions. Puissent les habitans de Paris, comme nous, ouvrir les yeux! En attendant cet instant, nous vous prévenons que notre rupture avec vous a été prononcée à l'unanimité; que notre affiliation avec les Sociétés qui se sont séparées des troubles et des divisions intérieures en a été la suite; et que, fatigués de voir mettre la volonté de quelques individus à la place de celle du peuple, nous voulions des lois, et nous ferons respecter ceux que nous avons chargés de l'hono-

» rable mission de nous en donner. L'insurrection contre les
 » anarchistes est un devoir non moins sacré que celle contre
 » les despotes et les tyrans. »

La Correspondance offre plusieurs adresses dans le même sens.

JOURNAL DES DÉBATS et des Décrets, in-8°, jusqu'au mois de pluviôse an 8.

Commencé le 27 août 1789. Précédé d'un vol. intit. : *Journal des Débats et Décrets*, ou Récit de ce qui s'est passé aux séances de l'Assemblée nationale, depuis le 17 juin 1789 jusqu'au 1^{er} septembre de la même année.

Pour commencer le mois de pluviôse, il faut encore 2 n^{os} in-8°.

Le 3 pluviôse an 8, in-4°, sous le titre de :

JOURNAL DES DÉBATS et Lois du pouvoir législatif, et des Actes du Gouvernement.

Le 9 du même mois, in-f°, avec feuilleton.

Tant que ce Journal a paru in-8°, fidèle à son titre, il s'est borné à rendre compte des séances de nos diverses Assemblées; il fut souvent consulté et cité par les historiens.

Il était rédigé originairement par *Barrère*, puis par *J.-Bapt. Louvet* et autres.

Lorsqu'il adopta, en l'an 8, le format in-fol., il inventa le *feuilleton*, que les autres Journaux ont adopté depuis; il donna les nouvelles politiques et celles des théâtres.

Les rédacteurs principaux, depuis l'an 8, sont MM. *Feletz*, *Mely-Jannin*, *Fiévée*, *Saint-Victor*, *Lasalle*, *Auger*, *Geoffroy*, *Duquet*, *Dussault*, l'abbé *Mutin*, *Boissonnade*, *Malte-Brun*, *Boutard*, *Nodier*, *Étienne*, *Hoffmann*, *Delalot*, *Bertin de Vaux*.

Du 27 pluviôse an 13 (16 juillet 1815) jusques et y compris le 31 mars 1814 : *Journal de l'Empire*.

Du 1^{er} avril 1814 au 21 mars 1815 : *Journal des Débats politiques et littéraires*.

Du 22 mars au 7 juillet 1815 : *Journal de l'Empire*.

Depuis le 8 juillet 1815 jusqu'à ce jour : *Journal des Débats politiques et littéraires*.

in-8°	127 vol.	} 175 vol.
in-fol	48	

Continue, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 17.

6 Avril 1829.

« Voilà la discussion générale finie. La loi sera-t-elle démocratique? Sera-t-elle aristocratique? Il n'a été oublié qu'une seule question, une question qui semblait s'oublier davantage à mesure que la discussion s'avavançait, c'est de savoir si, en définitive, il y aura une loi, ou s'il n'y en a aura pas. Ceci n'est ni de la théorie, ni du sentiment, c'est du bon sens politique.

» Voici, en effet, le ministère qui ne veut rien céder; il a cédé, dit-on, tout ce qu'il peut en conscience; il a cédé tout ce qu'il a pu obtenir. Voici, d'autre part, la commission qui s'affermnit dans ses idées et dans ses propositions d'amendemens; et enfin, à travers le tout, voici le côté droit qui ne veut pas de loi, ni telle que l'a faite le ministère, ni telle que l'a amendée la commission. Que doit-il arriver de tout ceci? qu'il n'y aura pas de loi; car les amis du ministère rejèteront la loi de la commission, les amis de la commission la loi du ministère, et le côté droit rejètera tout; il n'y aura pas de loi.

» Sera-ce un mal? J'imagine que oui; car il a semblé à tout le monde que c'était un bien qu'il fût proposé une loi pour émanciper nos départemens de la tutelle impériale de l'administration; il a semblé à tout le monde que c'était un bien de changer contre des conseillers élus par une partie des électeurs, les conseils nommés par le ministère, c'est-à-dire par les préfets.

» A qui sera la faute, dit-on, si nous n'obtenons pas ce bien? Au ministère, selon les uns; à la commission, selon les autres. Eh! Messieurs, qu'importe à qui ce soit la faute! Voyez à qui sera le mal: à la France, à la France seule, qui pouvait être émancipée et qui ne le sera pas.

» Eh bien! si la loi est rejetée, le ministère tombera. Ici, deux questions qui se tiennent de très-près: le plaisir de voir tomber le ministère vaut-il le profit d'une loi d'affranchissement? Ensuite, le ministère mort, quels seront ses héritiers?

» Dans *Régnard*, il y a un personnage qui veut couper le nez d'un marguillier.

» Que ferez-vous, Messieurs, du nez d'un Marguillier?

» répond l'interlocuteur. Que fera aussi la France, si elle n'a pas mieux? Il n'y a pas de liberté, si petite qu'elle soit, qui, pour la France, ne vaille mieux, à notre sens, que la satisfaction de voir tomber le ministère. La naissance ou l'avortement

» de la loi départementale intéresse tout le monde; la vie ou la
 » mort du ministère n'intéresse que ses successeurs.

» Or, quels seront ces successeurs? Des hommes du côté
 » gauche? ceux même qui le désirent le plus savent bien qu'ils
 » ne peuvent pas l'espérer. Des hommes du côté droit? ils ne
 » pourraient gouverner qu'avec des coups d'État: et qui oserait
 » remettre au hasard d'un coup d'État l'avenir de la Monarchie
 » et de la Dynastie?

» Pensons-y donc bien: le rejet de la loi peut, il est vrai,
 » amener la chute du ministère; mais cette chute n'est pas un
 » bien à l'heure qu'il est. Le ministère, à ce moment, ne peut
 » tomber qu'au profit d'une grande confusion ou de grands dan-
 » gers.

» Et quand nous parlons ainsi du ministère, c'est de son ca-
 » ractère, c'est du genre d'opinion qu'il représente que nous
 » entendons parler; car, quant aux hommes, peu importe; il
 » peut y avoir d'autres hommes qui soient ministres; mais il ne
 » peut pas y avoir, à l'heure qu'il est, d'autre parti ni d'autre
 » opinion qui tienne le ministère: or, je vous le demande, que
 » fait à la France que ce soit ceux-ci ou ceux-là qui soient mi-
 » nistres, puisque ceux-ci ou ceux-là ne peuvent différer que de
 » figure ou de talent, et non d'opinion ou de parti?

» Que ce soit donc Paul ou Pierre qui soit ministre, qu'est-ce-
 » que cela fait, je vous en prie, qu'est-ce-que cela vaut auprès du
 » plus petit article de la loi départementale, auprès du simple
 » droit de pouvoir faire réparer un chemin vicinal sans en de-
 » mander permission au ministre de l'intérieur?

» Ainsi le rejet de la loi, dût-il faire tomber le ministère, ne
 » peut déterminer aucune crise salutaire dans le gouvernement.
 » Maintenant, qu'y perdra la France? Voilà ce qu'il faut exa-
 » miner.

» Quand nous avons, presque les premiers, demandé que la loi
 » départementale fût discutée avant la loi communale, que di-
 » sions-nous? Qu'il fallait au plutôt délivrer la France de ces con-
 » seils généraux des départemens, tristes et derniers débris de
 » l'ancienne administration, singulières assemblées, factieuses par
 » esprit secret de servilité, et qui se flattent de n'avoir jamais
 » mieux obéi aux volontés du Gouvernement, que depuis qu'elles
 » résistent à ses paroles. C'est contre elles que nous invoquions
 » au plutôt l'aide des chambres; c'est dans cette idée, c'est dans
 » cet espoir, que nous demandions que la loi départementale fût
 » discutée d'abord; nous nous trompions; elle n'aura été discutée
 » la 1^{re}, qu'afin que les conseils généraux d'aujourd'hui aient

» moins long-temps à trembler sur leur sort. Ils vivront ; ils ver-
 » ront périr cette loi destinée à les frapper : c'est leur vie que nous
 » voulions abrégé ; nous avons seulement abrégé leurs peurs et
 » leurs inquiétudes : nous n'avons obtenu que la priorité du rejet.

» Si la priorité qu'a eue la loi devait amener, non une prompte
 » victoire, mais une prompte défaite ; si nous n'y avons gagné
 » que d'avoir en premier la discussion la plus vive et la plus im-
 » portante, et, comme au spectacle, la grande pièce avant la
 » petite, en vérité, c'est un pauvre avantage.

» Il y a une chose aujourd'hui que tout le monde doit sentir,
 » c'est qu'il est nécessaire que la loi passe. Il y a trois mois, il
 » était nécessaire qu'il fût proposé une loi départementale ; il était
 » nécessaire que l'élection des conseils généraux fût remise, d'une
 » manière ou d'une autre, aux mains du peuple. Depuis ce
 » temps, rien n'est changé ; c'est toujours la même nécessité,
 » impérieuse et salutaire, qui nous ordonne avant tout d'adopter
 » la loi. Sans elle, point de libertés nouvelles pour la France, et
 » je dis aussi au ministère, point de salut possible pour lui.

» Oui, certes, la loi pourrait être meilleure ; mais enfin cette
 » loi, telle qu'elle est, remet à une partie des citoyens l'élection
 » des conseils généraux et des conseils d'arrondissement ; cette
 » loi, toute avare qu'elle vous semble des droits électoraux,
 » donne à la France 200,000 électeurs (40,000 pour les conseils
 » généraux, 160,000 pour les conseils d'arrondissement) ; elle
 » répand dans nos provinces les habitudes et les idées de la vie
 » politique ; elle popularise le principe de notre gouvernement,
 » qui est que les citoyens aient une part quelconque à l'adminis-
 » tration de leurs affaires ; elle attaque le pouvoir de la centrali-
 » sation ; elle est utile pour le présent, elle est féconde pour l'a-
 » venir. — Mais elle n'est pas encore assez bonne ! — Qui en
 » doute ? Ce n'est pas du premier coup et de plein saut qu'on ar-
 » rive au bien. — Mais pourquoi ne pas avoir mieux, si nous le
 » pouvons ? — Oui, si nous le pouvons ! Mais le pouvons-nous ?
 » Voilà toute la question. Maintenant, de dépit de ne pouvoir ob-
 » tenir le mieux, ne perdrons-nous pas le bien ? Quoi ! tout ou
 » rien ! pas de milieu ! La liberté telle que nous l'entendons, telle
 » que nous la voulons, ou bien la servitude ! Oh ! que nous sommes
 » un peuple logicien ! Il ne nous faut pas seulement le principe,
 » il nous faut la conséquence, et cela de suite, sans délai ni re-
 » tard. Mais, dites-moi, n'avons-nous pas d'avenir ?

» Mourrons-nous demain ? Faut-il tout faire aujourd'hui, ou,
 » de désespoir, ne rien faire du tout ? Prenons donc la loi départe-
 » mentale, non comme parfaite, mais comme propre à le de-

» venir tôt ou tard; et si les amendemens sont rejetés, ne l'en
» adoptons pas moins: car elle porte avec elle la fortune de la
» France départementale. »

JOURNAL DES DÉBATS et Jugemens dans l'affaire *Brottier et Lavilleurnois*.

Voy. Conspiration Brottier.

JOURNAL DES DÉBATS et Jugemens du Tribunal criminel révolutionnaire établi à Paris, in-4°, — 15 n^{os}.

JOURNAL DES DÉBATS politiques et littéraires.

Voy. Journal des Débats et Lois.

JOURNAL DES DÉCRETS de l'Assemblée nationale, pour les habitans des Campagnes, et de Correspondance entre les municipalités des villes et des campagnes du royaume, par M. de *Saint-Martin*.

Du 5 mai 1789 à la fin de 1792 30 vol.

JOURNAL DES DÉFENSEURS de la Liberté, in-8°; 1789, — 48 n^{os}
et 2 discours.

JOURNAL DES DÉFENSEURS de la Patrie, in-8°.

Du 28 germinal au 18 vendém. an 8, — 282 n^{os}. . . . 3 cart.

N^o 101, page 745.

20 Thermidor an 4.

« Avant l'ouverture de la campagne, des hommes qui pre-
» naient la timidité de leurs conceptions politiques pour de la
» profondeur, s'étonnaient que le gouvernement cherchât à dé-
» voiler les desseins perfides enveloppés dans les vaines proposi-
» tions de paix qui lui étaient faites, plutôt que d'y accéder avec
» un empressement dont la pusillanimité eût été, à leurs yeux,
» l'effet de la sagesse et même de la nécessité. Le sentiment de
» la dignité nationale, un pressentiment de victoires éclatantes,
» dissipèrent alors tous les prestiges d'un calcul faux et honteux,
» et les traits les plus acérés de l'intrigue vinrent se briser contre
» cette égide impénétrable.

» Depuis que nos triomphes se succédèrent avec une rapidité
» qui étonne la renommée elle-même, on a prétendu que le gou-
» vernement marchait à l'invasion de l'Europe entière, et qu'il
» voulait ajourner la paix jusqu'après la conquête de tous les
» états ennemis; mais ces insinuations mensongères sont aujour-
» d'hui trop avilies par le mépris public, pour être combattues.

» Quelle que soit la puissance de la république, quels que soient les
 » triomphes réservés à ses armées et au talent des chefs qui les
 » dirigent, le Directoire sent qu'une guerre entreprise sous
 » les auspices les plus sacrés, doit trouver un terme dans le but
 » qu'elle a à remplir, celui de fonder la prospérité et la liberté
 » d'un grand peuple sur les bases inébranlables de sa souverai-
 » neté. Dès que les puissances belligérantes auront fait fléchir
 » l'orgueil et l'ambition de leur politique devant cette vérité qui
 » les accuse, et qui aggrave leurs défaites de la haine des peu-
 » ples sur lesquels en retombent les effets désastreux, ce mo-
 » ment verra briller l'aurore de la paix.

JOURNAL DES DÉFENSEURS de la Patrie, in-4° et in-6°; — an 8
 — an 12. L'in-6° ajoute au titre, et des *Acquéreurs de domaines
 nationaux*.

JOURNAL DES DÉLIBÉRATIONS du Club de la Bazoche, in-8°,
 1790, — 4 numéros.

JOURNAL des Départemens de la Moselle, de la Meurthe, de
 la Meuse, des Ardennes et des Vosges, petit in-4°, — 1791.

JOURNAL des Départemens méridionaux et des Débats des
 Amis de la Constitution de Marseille, par *Ricord et Micoulin*,
 in-4°; — 1792 et 1793. 1 cart.

JOURNAL des Deux-Sèvres, politique, littéraire et commer-
 cial, in-8°; — 1816.

JOURNAL des Droits de l'Homme, par *Labenette*, in-8°.

Du 20 juillet au 28 août 1791, — 30 n°. 1 cart.

Ep. *Toutes les fois qu'on les attaquera, je les défendrai.*

N° 14, — 10 août 1791.

« Sans contredit, le plus grand ouvrage qui soit sorti de la
 » tête de nos législateurs, c'est la déclaration des droits de
 » l'homme. Mais ils auraient dû faire le pendant; ils auraient
 » dû, dis-je, décréter les droits de la femme. Je ne suis pas ex-
 » trêmement édifié de cet oubli de leur part. Ces Messieurs ne
 » sont pas galans; je dirai même qu'ils ont manqué au devoir de
 » la reconnaissance. Nous n'avons pas une idée, un souvenir
 » agréable, un sentiment tendre, qui ne soient le résultat des
 » sensations vives et délicieuses qu'elles nous ont commu-
 » niquées. Elles placent dans notre âme toute la délicatesse de la
 » leur; sensibles, elles ont cet avantage sur nous, qu'elles sont
 » toujours averties des maux que notre grossière enveloppe nous
 » empêche de prévoir; et c'est pour nous épargner les chagrins

» de l'avenir, qu'elles s'empressent à essayer les larmes amères
 » que nous fait répandre le présent. Avec de pareils avantages,
 » comment n'avez-vous pas réfléchi que les femmes méritaient
 » des droits particuliers ? Mais, à bien considérer, elles sont
 » plus susceptibles que nous de répandre la lumière dans vos as-
 » semblées. Ayant les organes plus déliés, plus délicats, l'im-
 » pression qu'elles reçoivent des objets qui les frappent est plus
 » vive que la vôtre; elle augmente la chaleur, l'énergie, donne
 » de l'activité à la pensée et enfante le sublime. Les femmes !
 » elles ont la rapidité de l'éclair.

» Pendant que vous vous tuez à délibérer, elles ont déjà saisi
 » toutes les nuances des objets qui vous échappent. Vous êtes
 » encore aux opinions, que leur arrêt est prononcé avant même
 » que vous n'ayez accordé la raison avec le sentiment de votre
 » propre conscience. »

JOURNAL DES DROITS et des Devoirs de l'Homme dans les di-
 vers états de la Société, par *Bexon*, faisant suite à celui de la
Justice criminelle, commerciale et militaire, par le même au-
 teur, in-8°; — ans 4 et 5, prosp. et 14 n^{os}. 1 cart.

N^o 1, page 1^{re}.

« En parlant sans cesse aux Français de leurs droits, on ne
 » fixe pas toujours assez leur attention sur les devoirs qui de-
 » vraient en régler l'exercice; et souvent ils en abusèrent, par-
 » ce qu'on ne les avait pas accoutumés à connaître la limite que
 » la loi sociale avait établie pour restreindre leur étendue na-
 » turelle.

» La constitution de l'an 3 est la première qui, en plaçant la
 » déclaration des droits à côté de celle des devoirs, a consacré
 » cette éternelle mais terrible vérité, qu'il ne peut exister de ré-
 » publique, là où l'on croit pouvoir les diviser; et que les premiers
 » ne sont plus qu'une source d'anarchie et de malheur, quand ils
 » sont un seul instant séparés de ces maximes si douces au cœur
 » d'un honnête homme: *Ne faites pas à autrui ce que vous ne*
 » *voudriez pas qu'on vous fit; faites constamment aux autres le*
 » *bien que vous voudriez en recevoir.*

» Tels sont les principes qu'il faut rendre populaires. Occupons-
 » nous maintenant bien moins de politique, de révolution, que
 » de morale et de tranquillité. Rappelons surtout les habitans
 » des campagnes aux douceurs de leur état, au bonheur de la vie
 » champêtre, dont bientôt ils nous puniraient, peut-être, de les
 » avoir trop séparés. Le peuple Français a acheté par assez d'agi-
 » tation et de malheurs la douce habitude d'aimer la liberté; il

» est temps de l'en faire jouir dans le cours d'une vie douce et
» vertueuse. Voilà le seul prix qu'il doit chercher de ses sacri-
» fices et de ses triomphes sur le despotisme et sur l'esclavage ;
» voilà le seul moyen de les conserver. »

JOURNAL DES ÉMIGRÉS, in-4° ; — 1792 et 1793.

JOURNAL DES Établissemens politiques, d'après la nouvelle
constitution, in-4° ; janvier 1790. — prosp. et 4 n^{os}.

Ep. *Multa paucis.*

JOURNAL (LE VÉRITABLE) des Femmes du Palais, in-8° ; —
1790.

JOURNAL DES FONCTIONNAIRES publics, in-8° ; — an 5, — 124
numéros.

JOURNAL DES FONDATEURS de la République, par *Mithois*,
in-8° ; an 3, — 4 n^{os}.

Au second n^o prend le titre de *Télégraphe*, ou Journal des
Fondateurs de la République.

Ep. *Il y a deux sortes de conspirateurs ; les scélérats qui
oppriment le peuple, et les lâches qui le laissent oppri-
mer.*

N^o 2 , page 3.

« La révolution du 9 thermidor est tout entière en faveur du
» patriotisme ; elle ne sera que pour lui. Si des abus ont été com-
» mis depuis, ils proviennent de l'animosité des ennemis du peu-
» ple, et du désir atroce qu'ils ont de la vengeance. Les abus sont
» presque toujours inséparables des événemens fameux. Quand
» on dévoile les abus, ils meurent : les patriotes feront leur de-
» voir, en en montrant la source à la Convention et à la nation
» entière.

» Faisons voir, dès aujourd'hui, par où la barque coule ; dési-
» gnons au doigt et à l'œil les janissaires des tyrans qui veulent
» noyer poliment la liberté.

» Notre *Télégraphe* dépasse le quartier-général ; il rapporte
» fidèlement ce qui s'y trame.

» Brigands de toutes les livrées, est-il vrai que, sous le man-
» teau de votre humanité, vous cachez les poignards et les poi-
» sons des assassins ? Est-il vrai que vous ne voulez pas boire du
» sang, mais dévorer les têtes des hommes libres qui ont fait la
» révolution ? »

« Ces hommes , dans des libelles artificieux , publient que le
 » peuple de Paris les a opprimés le 31 mai , que la Convention a
 » été investie d'armes et de canons ; qu'on a osé lui intimer les
 » ordres du peuple .

» *Ceux qui ont investi d'armes et de canons la Convention , ce*
 » sont les bataillons de l'armée parisienne ; c'est le peuple du dé-
 » partement de Paris ; c'est le vœu du peuple Français , qui a vou-
 » lu débarrasser la Convention nationale de la tyrannie qui l'avi-
 » lissait . Qu'êtes-vous , devant la majesté du peuple que vous avez
 » osé outrager ?

» *Ceux qui ont osé intimer les ordres du Peuple , c'étaient les*
 » mandataires du peuple ; leurs pouvoirs illimités ont été signés
 » du peuple ; ces pouvoirs ont été ratifiés par le peuple Français ,
 » qui a sanctionné la révolution du 31 mai . »

JOURNAL DES FRANÇAIS.

Voy. *Courrier français*.

JOURNAL DES FRANCS.

Voy. *le Républicain* , Journal des Hommes libres.

JOURNAL DES HALLES, ajusté, ravaudé et repassé par M. *Josse*,
 écrivain de la pointe Saint-Eustache , auteur du Cahier des plain-
 tes et doléances des Dames de la Halle , in-8° ; — 1790 — 8 n^{os}.

Ep. *Où il y a de la gêne , n'y a pas de plaisir.*

N^o 1^{er} , — page 1^{re}.

« J'entendons tous les jours gueuler à nos oreilles du papier
 » où je ne voyons goutte , qui parle de mille histoires dont je
 » n'avons que faire : comme il y a trop d'esprit pour nous dans
 » ces paperasses , j'avons imaginé dans notre manière de voir ,
 » d'en faire imprimer un que les gens de notre sorte puissent
 » entendre , sans avoir besoin d'avoir fait leux études , ni de sa-
 » voir le latin . Le Journal des Halles nous a paru notre fait .
 » C'est pour cela que j'en hasardons un numéro pour afin de
 » voir si on pourra y mordre . J'avertissons d'avance que je di-
 » rons sans gêne tout ce que j'aurons sur le cœur , et que je ne
 » prendrons jamais des gants et des mitaines quand j'aurons
 » quelque rancune contre quelqu'un ; et que je menerons tam-
 » bour battant , mèche allumée , quiconque n'ira pas droit sen-
 » chemin , ou voudra s'écarter du drapeau . En voilà assez de
 » dit ; il faut venir au fait , sans tant tourner autour du pot . »

« L'aboyeur *Marat*, qui se dit l'ami du peuple, lorsqu'il est
 » monté sur ses échasses, est un sacré gredin qui s'est vendu à
 » un autre gredin qu'on appelle *Danton*, grand Doge, comme
 » on dit, de la république des *Cordeliers*, qui, à son tour, est
 » vendu depuis long-temps au grand gredin, le ;
 » ainsi voilà une chaîne de gredins qui ne nous péseront pas une
 » once, maintenant que nous savons de quoi y tourne. »

N° 3, — page 6.

« Ce ne sont plus les aristocrates que j'avons à craindre, car
 » ils ont reçu leur coup de grâce ; mais c'est une autre clique
 » qui s'assemble aux *Jacobins* de la rue *Saint-Honoré*, qui, si on
 » la laissait faire, nous mettrait bientôt dedans sans que nous
 » nous en doutions. Ils se font appeller les *Amis de la Constitu-*
 » *tion*, et avec ce nom ils sont les plus grands ennemis du *Roi*,
 » car ils voudraient en faire un *Roi* en peinture, qu'on puisse me-
 » ner par le nez. Mais ça ne fait pas notre compte. Je voulons
 » avoir un *Roi* qui puisse se mêler des affaires, sans cependant y
 » nuire ; un *Roi* à qui il ne soit pas possible de faire le mal,
 » mais qui ait le droit de faire le bien. Mais non, les *Jacobinistes*
 » n'entendent point cela. Ils ont une autre manière de voir ;
 » et avec leux grand mot *liberté*, ils vous fourront droit comme
 » un i dans l'esclavage. Pour faire prendre leux façons de pen-
 » ser aux étrangers qui viennent pour le 14 juillet, ils avient
 » imaginé de les faire venir enregistrer dans une salle des *Jaco-*
 » *bins*, pour pouvoir être à portée de les empaumer. Mais heu-
 » reusement qu'on s'est aperçu de toutes ces manigances, et
 » qu'on les enregistrera maintenant à l'*Hôtel-de-Ville*. Si on ne
 » s'y était pas pris comme ça, vous auriez bientôt vu l'assemblée
 » des *Jacobinistes* pleine de personnes de la fédération à qui
 » les..... en auraient imposé par leux bavardage national.
 » Mais des gens plus fins qu'eux leux ont coupé l'herbe sous les
 » pieds. »

Ce Journal est écrit presque tout entier contre le *Duc d'Orléans*, à l'occasion de son retour de *Londres*, au mois de juillet 1790.

JOURNAL DES HAUTES-PYRÉNÉES, in-4°, — ans 5 et 6.

JOURNAL DES HOMMES.

Voy. *Le Républicain*, Journal des Hommes Libres.

JOURNAL DES HOMMES du 14 Juillet ; au numéro 6 ajoute à son titre, et du *Faubourg Saint-Antoine*, par *Gautier*, in-8°.

Du 12 juillet au 11 août 1792, 29 n^{os}. 1 cart.

Ep. *Et nous aussi nous voulons toute la constitution..... mais nous la voulons sans COMMENTAIRES. Et si quelquefois elle a besoin d'interprétation, nous demandons à juger d'après la déclaration des droits, et non d'après les petits talens des agioteurs politiques.*

N^o 6, page 4, — 19 juillet 1792.

« Les principaux ministres du Roi ne sont plus d'accord. Ils
 » voient le trône constitutionnel tomber pièce à pièce, et cha-
 » cun veut garder le plus beau morceau. Telle est la cause de
 » leur division..... Le petit Jolly disait hier dans un rapport
 » ministériel : *Il faut avouer que cette assemblée nationale est*
 » *bien dupe et bien folle.....* Si ce propos n'était qu'innocent,
 » nous ne l'aurions pas rapporté; mais il a une certaine couleur
 » de vérité qu'il est bon de mettre sous les yeux des taupes mo-
 » dérées. »

N^o 19, — 2 août 1792.

« La diversité, non pas des opinions, c'est une erreur de le
 » croire, mais celle des passions qui dirigent les hommes, pro-
 » duit en ce moment une lutte des plus violentes. La vertu, l'a-
 » mour de l'indépendance, qui nous font respecter notre sembla-
 » ble, embrasent une partie des Français; l'ambition, l'intérêt,
 » l'esprit de domination conduisent l'autre partie : les uns et les
 » autres peuvent d'un moment à l'autre en venir aux mains.
 » Déjà des escarmouches sanglantes semblent être les avant-
 » coureurs du sang que fera répandre la discorde. Les uns pré-
 » tendent être libres, les autres veulent être esclaves; les uns
 » offrent à leurs antagonistes de jouir des avantages de la li-
 » berté, les autres veulent asservir le peuple, et qu'il n'y ait
 » que le riche qui connaisse les droits de l'homme. Une consti-
 » tution conciliatrice avait été faite; elle fut à peu près reçue par
 » tous les partis; mais bientôt elle fut un moyen entre les mains
 » du pouvoir exécutif, pour envahir toute l'autorité, et frapper
 » de nullité les actes du Corps législatif. Le mot constitution,
 » enfin, devint une arme à deux tranchans et une pomme de
 » discorde, dont on se servit adroitement pour frapper les patrio-
 » tes, semer des divisions parmi eux; elle devint une baguette
 » magique pour conduire les sots.

« Un état libre ne peut subsister sans constitution, cela est
 » vrai; mais il faut que cette constitution assure votre liberté
 » et ôte tous les moyens de vous la ravir. »

JOURNAL DES HOMMES LIBRES.

Voy. le *Républicain*, Journal des Hommes Libres.

JOURNAL DES IMPARTIAUX, rédigé par M. *Salles de la Salle*, in-8°.

Du 4 février au 17 avril 1791, — 19 n^{os}. 2 vol.

Ep. *Justice, Vérité, Constance*.

Le premier numéro est précédé de deux écrits intitulés,

Le 1^{er}, — *Club des Impartiaux*; exposé des motifs qui ont porté les impartiaux à se réunir, et récit des circonstances qui ont précédé cette réunion.

Le 2^e, — *Principes des Impartiaux*.

Le 19^e numéro est suivi de quelques envois non numérotés.

N^o 7, — page 24.

« LETTRE AU RÉDACTEUR DU JOURNAL DES IMPARTIAUX.

» Votre journal éprouve dans sa publication des obstacles qui
» vous honorent. Les colporteurs ne veulent point se charger de
» son débit; les folliculaires de tous les partis le décrient. J'avoue
» que je voudrais trouver la cause de cette petite persécution pa-
» triotique. Par quel hasard la circulation des papiers aristocra-
» tes est-elle aussi libre que celle de vos écrits est difficile? Par
» quel hasard le succès des journalistes démagogues est-il aussi
» florissant? En rêvant à la solution de ce problème, il m'a
» paru que je l'avais trouvée. Les partis contraires se souffrent,
» parce que leur existence tient à cette tolérance. S'il n'y avait
» plus d'aristocrates, que deviendraient les enragés? Si les en-
» ragés se calmaient, pourrait-on être aristocrates? Mais les
» impartiaux doivent, tôt ou tard, dévorer les deux partis:
» c'est le règne de la raison; toutes les erreurs le redoutent éga-
» lement, et s'unissent pour le retarder. »

JOURNAL DES INCROYABLES, ou les Hommes à pa-ole d'honneur, in-8°, — an 3.

Ep. *Hic incredibile fit incredibilis*.

JOURNAL DES JACOBINS, in-8°, — 1792.

JOURNAL DES JACOBINS de Marseille.

Voy. *Journal des Départemens méridionaux*.

JOURNAL DES LABOUREURS, in-8°, avril 1791, — 4 n^{os}.

JOURNAL DES LANDES, par *Donzel*, in-4°.

Du 22 brumaire an 9 au 18 juillet 1812. 12 vol.

JOURNAL DES LANDES, administratif, d'agriculture et des sciences, in-folio, — 1822 et 1823.

JOURNAL DES LOIS, par *Galetti*, in-4°.

Commence en octobre 1792; jusqu'au 30 prairial an 3, — 983 numéros.

JOURNAL DES MAIRES et Habitans des Campagnes, in-4° et in-folio.

Commence in-4° le 3 janvier 1816; — au numéro 147, prend le format in-folio.

1^{re} Série, 771 n^{os}, finissant le 30 décembre 1820.

2^e Série (2 janvier 1821), finit n^o 25 (27 février.) . 6 vol.

N^o 620, — 11 janvier 1820.

« Qu'est-ce que le gouvernement représentatif? Cette question » s'agit dans plusieurs journaux; et, suivant l'usage, avant d'être d'accord, non-seulement sur le principe, mais encore sur » le mot auquel on attache son principe tel quel, on tire des conséquences qui ne vont à rien moins que la subversion de » l'État.

» Pour des besoins nouveaux, il fallait des expressions nouvelles. Si donc, par ces mots : *représentation nationale et gouvernement représentatif*, on entend, en France, une forme de » gouvernement où les intérêts et les besoins sans cesse renaissans du peuple soient discutés par des citoyens qui en reçoivent le mandat formel, non pas de tel nombre ou de telle » agrégation de citoyens, mais de la loi, nous adoptons ces » mots, ainsi limités à leur sens légal. Mais, comme l'idée de » *souveraineté du peuple* s'attache implicitement, dans beaucoup » d'esprits, à l'idée de *représentation nationale*, on ne saurait » trop se mettre en garde contre de telles interprétations, qui » vont précisément à la destruction de la royauté.

» La charte dit : *forme du gouvernement du Roi*, et elle établit » les deux chambres : mais elle ne dit pas que les deux chambres, » et encore moins l'une des chambres, soient ce que l'on entend par » représentation nationale. Elle dit, au contraire, que le gouvernement c'est le Roi, le Roi législateur, avec le concours des » deux chambres, et le Roi, chef suprême de l'État, dont la per-

» sonne est inviolable et sacrée, mais dont les ministres sont responsables.

» En 1814, dès les premières séances de la chambre élective, un député, qui méconnaissait le caractère essentiel du nouveau gouvernement, proposa de déclarer que le Roi et les deux chambres formaient le parlement du royaume de France. La proposition fut repoussée à l'unanimité.

» Aujourd'hui, on reproduit le même système; et par une fausse analogie avec les formes du gouvernement britannique, les journaux introduisent dans nos discussions le mot de parlement, et avec lui les idées qu'il suppose. Mais on oublie perpétuellement que le parlement anglais est précisément tout autre chose que ce qu'on l'on croit, en voulant introduire en France un *parlement*, comme représentation nationale. Le parlement britannique n'est rien moins qu'une représentation nationale, puisqu'il est *le souverain*, dans toute l'acception du mot, et que l'idée de souveraineté est exclue par celle de représentation nationale, qui suppose la souveraineté du peuple.

» Si c'est là ce que l'on veut en France, c'est-à-dire un parlement comme celui d'Angleterre, il faut, avant toutes choses, examiner si la révolution a été faite en France par et pour l'aristocratie, comme en Angleterre; si l'aristocratie est entrée par la révolution en partage de la royauté, comme en Angleterre; et si, comme en Angleterre, l'aristocratie est assez forte et assez profondément enracinée, pour que ce partage de la royauté soit devenu sans danger.

» Si, au contraire, la révolution s'est faite en France, non par l'aristocratie, mais contre elle; si la royauté ne subsiste que par une juste pondération de la nouvelle aristocratie politique et de la puissance populaire; si cette nouvelle aristocratie n'est encore une puissance que par une sorte de fiction, que résulterait-il d'un parlement en France, comme on l'entend du parlement britannique? Ce parlement, composé du Roi et des chambres, ne serait bientôt, comme en 1791 et 1792, qu'une seule chambre.

» Si c'est là ce que veulent nos soi-disant libéraux, ce n'est assurément pas ce que veut la France. Méfions-nous donc de ces analogies qui ne sont que nominales, et qui, par la seule différence des lieux, des temps et des mœurs, nous exposeraient à des chances si périlleuses. L'Angleterre, et toujours l'Angleterre! Placez-donc votre territoire au milieu de la mer atlantique: alors vous ferez, si vous le voulez, un parlement à la

» manière des Anglais ; mais , de grâce , songez un peu que vous
» êtes sur le continent , et que Paris est à soixante-dix lieues de
» vos frontières. »

JOURNAL DES MASSES, in-8°.

JOURNAL DES MÉCONTENS, in-4°, — 1791, — 36 n°.

Ep. *Vérité, Équité, Fermeté.*

N° 36.

« La statue que la colonie de Saint-Domingue voulait élever
» à M. Barnave, vient de se métamorphoser en potence. Sur
» cinquante-deux paroisses, qui forment une étendue de 250
» lieues, vingt-deux paroisses ont pendu M. Barnave en effigie. »

JOURNAL DES MÉCONTENS, in-8°, 1814, — 15 n°s . . . 1 cart.

Ep. *O navis, referent in mare te novi fluctus !*

O quid agis ? Fortiter occupa portum.

« AVIS DU RÉDACTEUR.

» Nous avons commencé le *Journal des Mécontens*, avec le
» double projet de ridiculiser et de guérir cette manie de mé-
» contentement qui, sans but, s'est emparée d'un grand nom-
» bre de têtes françaises.

.

» Nous nous proposons donc de combattre successivement,
» et les fausses terreurs des mécontens hypocrites, et les opi-
» nions de quelques hommes de bonne foi qui, cédant à ce torrent
» d'injures, de mensonges, de déclamations, employées pour les
» séduire, s'imaginent qu'ils sont malheureux, parce qu'on leur
» dit qu'il faut l'être, et se persuadent qu'ils sont mécontens,
» parce qu'ils n'entendent autour d'eux que le cri de la haine et
» de la menace. »

JOURNAL DES MINES, publié par l'Agence des Mines, in-8°.

Commence en vendémiaire an 3, 12 livr. par an. Il a éprouvé
une interruption de germ. an 7 à germ. an 9. Sous ce premier
titre, 128 n°s. 52 vol.

Au 1^{er} juin 1815, *Annales des Mines*, rédigées par le Conseil
général des Mines, — au 1^{er} janvier 1829. 27 vol.

Continue. — Treuttel et Vurtz, rue de Bourbon, n° 17.

JOURNAL DES MUNICIPALITÉS et des Assemblées administra-
tives, in-4°.

Commence le 1^{er} mars 1790.

Le 1^{er} vol. et la 1^{re} série finissent n° 37 (30 août 1790).

Au 6 septembre 1790 : *Mémorial des Corps administratifs, judiciaires et militaires*. Sous ce dernier titre, 52 n^{os}; finissant le 29 août 1791; en tout. 3 vol

JOURNAL DES MUNICIPALITÉS et des Communes, par plusieurs gens de lettres, in-8^o.

Du 1^{er} vendémiaire au 15 nivôse an 7, — 21 liv. . . . 2 cart.

Ep. *Patriæ et litteris*.

N^o 5, 20 vendémiaire an 9.

* ARRÊTÉ DU 17 VENDÉMAIRE AN 7.

» Le Directoire exécutif, vu le n^o 289 du Journal intitulé *le Propagateur*, en date de ce jour;

» Considérant que les journaux qui, ainsi que vient de le faire » *le Propagateur*, annoncent, d'une manière vraie ou fausse, les » mouvemens des bâtimens de guerre, des convois de la répu- » blique et des troupes de terre et de mer, ou rendent compte, » soit des préparatifs militaires qui se font dans les ports, sur » les côtes ou partout ailleurs, soit des différentes opérations mi- » litaires ou maritimes non encore consommées, éveillent l'at- » tention de l'ennemi, appellent ses forces, et trahissent des in- » térêts que la prudence et l'amour de la patrie devraient faire » soigneusement respecter par tous les sincères amis de la ré- » publique;

» En vertu de l'art. 35 de la loi du 19 fructidor an 5, et de la » loi du 9 fructidor an 6; arrête ce qui suit :

» ART. 1^{er}. — Le Journal intitulé *le Propagateur* est prohibé.

» ART. 2. — Les scellés seront apposés sur les presses servant » à l'imprimer. »

JOURNAL DES MUNICIPALITÉS et des Juges de paix, Courrier de la Guerre, par *Bernier, Delaunay* le jeune, et autres membres de la Convention nationale, in-8^o, — 1793.

JOURNAL DES PARESSEUX, par une Société de gens de lettres, in-8^o, an 3; Prospectus et 4 n^{os}.

Ep. *Nous donnons tout en peu de mots*.

JOURNAL DES PATRIOTES de 1789, par *Réal* et *Méhée*.

Commence le 1^{er} fructidor an 3; finit n^o 358 (29 thermidor an 4. 2 cart.

Ep. *Nil falsi dicere, nil veri omittere*.

« Le titre de ce Journal annonce dans quel esprit il sera rédigé.

» En 1789, aux premiers jours de la révolution, quel Français, quel homme n'adora pas la Liberté? Elle était vierge, alors; intéressante et fière, elle s'avavançait appuyée sur la bonne Égalité; l'Humanité la précédait; toutes les vertus, tous les biens de la vie accompagnaient ses pas. . . . Des misérables sont venus; ils se disaient les Apôtres de la Liberté; ils n'en étaient que les P. . . . Ils en ont fait une divinité terrible, une furie; ils ont calomnié sa morale, ils ont ensanglanté ses autels; précédée par la terreur et la mort, elle compta des sujets, des victimes; elle n'eut plus d'amis.

.

» A nous donc, toutes les âmes fortes et généreuses! à nous, les hommes de 1789! Rendons à l'esprit de la révolution cette véritable grandeur, cette sage énergie qui lui conciliaient l'admiration et l'amour de tous les peuples. Des forcenés lui avaient communiqué leur rage; rendons-lui son saint enthousiasme. Faisons retentir à l'oreille des bons Français ce doux nom de *frères*, qui, en 1789, avait fait de la France entière une immense famille; réunissons-nous, serrons-nous, et, comme au 14 juillet, levons-nous pour réduire au silence et à l'inaction les brigands et les esclaves. »

JOURNAL DES PRISONS, Hospices, Écoles primaires et des Établissements de bienfaisance, par B. Appert, in-8°. . . 3 vol.

Commence avec l'année 1825.

Pour cette 1^{re} année, 12 n^{os} formant le 1^{er} vol.

2^e Année, 1826, 2^e vol., 13 n^{os}.

3^e et 4^e année, 1827 et 1828, 3^e vol.

Les années 1827 et 1828 n'offrent qu'un volume, parce que M. Appert a interrompu son Journal pendant tout le temps qu'il n'aurait pu paraître sans être préalablement soumis à la censure.

5^e Année 1829. — On va publier le 5^e n^o.

Chez Guilbert, quai Malaquai, n^o 55.

N^o 2 de la 1^{re} année, pag. 63.

« MAISON CENTRALE DE BEAULIEU.

» Cette Maison centrale est assurément une des plus belles de France; elle ressemble plutôt à une immense manufacture qu'à

» une prison. Cinq cent soixante détenus des deux sexes y sont
 » réunis et classés suivant les instructions de la société royale.
 » Les travaux auxquels ils se livrent sont très-multipliés et inté-
 » ressans. La discipline, l'ordre et la propreté sont au-dessus de
 » tout ce qu'on pourrait en dire. Les soins éclairés de M. le Di-
 » recteur, si bien secondés par l'entrepreneur, M. de Faucam-
 » berge, produisent les plus avantageux résultats. On oublie
 » vraiment, en visitant ce grand nombre d'ateliers, que les labo-
 » rieux ouvriers qui s'y trouvent ont commis des fautes aussi
 » graves. Les ateliers de femmes ne sont pas moins bien tenus.
 » M. Boyau, directeur d'une école d'Enseignement mutuel à Caen,
 » en avait établi une pour les prisonniers; elle a été fermée sans
 » motif, d'après les ordres de M. de Corbière; elle produisait
 » pourtant des succès satisfaisans. Un élève de l'école, âgé de 16
 » ans, nommé Jean-Jacques *Legoût*, offre un exemple admirable
 » de dévouement. Le frère de cet enfant est accusé d'avoir mis
 » volontairement le feu à une maison; le crime est connu, la loi
 » va prononcer contre lui la peine capitale, lorsque le jeune
 » *Legoût* déclare que c'est lui qui est le coupable. Un jugement
 » les condamne tous deux à vingt ans de détention; ils sont amè-
 » nés à la prison de Beaulieu, et se consolent mutuellement dans
 » leur malheureuse position. On est presque assuré de l'innocence
 » de cet enfant; mais en l'avouant il perdrait son frère: pour le
 » sauver, il soutient toujours sa première déclaration. La douceur
 » et l'amabilité de cet enfant le font chérir de tous les employés
 » de la maison: il suivait avec zèle les leçons de l'école, et ses
 » progrès étaient extraordinaires. Ces deux frères sont des modè-
 » les de sagesse. »

JOURNAL DES PROPRIÉTAIRES, par la Société Anglo-Française,
 in-8°, 1790.

JOURNAL DES PROVINCES, in-8°, 1790, — 6 cah.

JOURNAL DES RÉPUBLICAINS.

Voy. Le Républicain, Journal des Hommes libres.

JOURNAL DES RIEURS, ou le *Démocrite français*, par *Martinville*, an 3, 12 nos.

Ep. *Rire de tout c'est ma folie,
 Rira bien qui rira le dernier.*

N° 2, — pag. 2.

« On remarque que dans toutes les discussions qui ont lieu
 » à la Convention, *Barrère* et *Thuriot* applaudissent *pour*, ap-
 » plaudissent *contre*, et ne se lèvent pour personne.

Même n^o, page 7.

« Pendant que *Carrier* lisait sa défense à la tribune de la Convention, il était éclairé par une bougie..... placée sur la tête de *Marat*. »

N^o 3, page 1^{re}.

« On a parfaitement caractérisé *Barrère*. Un homme d'esprit l'a nommé *l'Anacréon de la guillotine*. »

N^o 6, page 3.

» Fraternisons, chers Jacobins ;
» Long-temps je vous crus des coquins
» Et de faux patriotes. (bis)
» Je veux vous aimer désormais ;
» Donnons-nous le baiser de paix,
» J'ôterai mes c.....

N^o 7, page 2.

« On a comparé *Barrère* à un chien couchant. Dans l'ancien comité de salut public, on lui disait, en lui jetant une liasse de papiers : *Barrère, tiens, rapporte*. »

N^o 8, page 7.

« On ne peut se dissimuler que l'Aristocratie ne veuille cueillir les fruits qu'a produits l'arbre de la liberté arrosé des sueurs et du sang des patriotes. Elle regarde la clémence nationale exercée envers quelques hommes qui avaient des torts à se reprocher comme une marque de faiblesse et une preuve de la crainte qu'elle a inspirée au gouvernement. En un mot, elle s'imagine, comme les jacobins, que la révolution du 9 thermidor est la contre-révolution. Que l'espoir des royalistes est sot et déplacé ! En vain les jacobins leur promettent-ils, s'ils veulent s'unir à eux, de rétablir le petit Capet sur le trône. Qu'ils apprennent donc une fois pour toutes que les patriotes veillent toujours, et qu'ils sont aussi éloignés de 88 que de 93.

» Déjà on nous a fait passer des vers aristocratiques..... Sans doute ces messieurs se trompent de date, et croient encore, honnêtes gens de 1790, envoyer des notes au *Petit Gautier*. Nous les prions instamment de suspendre le cours de leur bienveillance anonyme. »

JOURNAL DES SANS-CULOTTES, in-8^o; — juillet 1792 — 3 n^o.

Ep. *Les ânes des Empereurs et des Savetiers sont jetés dans le même moule.*

« RÉFLEXIONS SUR LA FÉDÉRATION.

» La Fédération qui se prépare porterait la joie dans tous les
 » cœurs des patriotes, si l'aristocratie des habits n'affligeait leurs
 » yeux dans cette cérémonie auguste. Le mélange des habits
 » bleus et des sans-culottes, très-constitutionnel, malgré l'insolente
 » assertion du département; le mélange d'armes de toute
 » espèce, formerait un spectacle bien plus imposant, bien plus
 » guerrier, que la triste et monotone uniformité des mêmes vêtements.
 » N'est-ce pas une horreur, que ceux qui ont conquis la
 » Bastille et la liberté, soient privés d'assister à une pompe qui
 » n'est qu'une commémoration de leur victoire du 14 juillet
 » 1789? Comme on verrait avec une satisfaction douce et citoyenne,
 » se presser autour de l'Autel de la Patrie, ces mêmes hommes qui se précipitaient
 » sur les foudres de la Bastille! Hélas! un souvenir plus douloureux
 » viendrait nous opprimer; on se souviendrait, en pleurant, que sur les
 » marches de ce même autel qui avait reçu nos sermens, on les a immolés!!!
 » Peut-être aussi serait-ce l'occasion de réunir tous les Français
 » comme enfans d'une même famille, et de leur persuader que,
 » quoiqu'en habits différens, ils doivent avoir les mêmes sentimens
 » et la même âme, et les mêmes droits: C'est alors qu'on
 » pourrait s'écrier: la Patrie est sauvée! Malheureusement, il y
 » a encore bien des gens qui préfèrent voir la Patrie perdue,
 » plutôt que de n'avoir plus de distinction; et ce sont ceux-là
 » qui viendront s'égosiller à crier: Vive la Liberté! »

JOURNAL DES SCIENCES, Arts et Métiers, in-8°; — 1792.

JOURNAL DES SCIENCES militaires, des Armées de terre et de mer, publié sous la direction du général *Vaudoncourt*. — Collaborateurs, MM. *Daru*, baron *Dupin*, *Séjour*, *Montgery*, *Bory-de-Saint-Vincent*, *Parisot* et autres, in-8°.

Commencé le 1^{er} octobre 1825, — 12 numéros par an. Chaque n°, publié le 1^{er} du mois, se compose de 8 à 12 feuilles d'impression et d'une ou deux planches gravées ou lithographiées; 3 numéros forment un volume.

Ce Journal est aujourd'hui à son 15^e volume, n° 44... 15 vol.

On s'abonne, rue Traversière-Saint-Honoré, n° 55, et chez *Coviard* rue de Richelieu, n° 21.

JOURNAL DES SÉANCES du Corps législatif, in-4°; — an 6.

JOURNAL DES SPECTACLES, in-8°.

Du 1^{er} juillet 1793 au 10 brumaire an 2, — 121 n^{os}. . . 2 vol.

Ce Journal donne l'analyse d'un grand nombre de pièces révolutionnaires, et l'histoire des représentations; il rapporte des scènes de 1795 et de l'an 2, qui appartiennent autant à l'histoire de la révolution qu'à celle des théâtres.

N^o 23, page 181, — 23 juillet 1793.

« Un acteur de l'Opéra comique national, en venant annoncer hier soir qu'une indisposition subite empêchait une de ses camarades de paraître, s'exprima en ces termes :

» *Messieurs*..... Quelques voix l'interrompirent, et demandèrent qu'il dît: *citoyens*..... Il continua: *mademoiselle Jenny*..... On cria: dites la *citoyenne*..... Il poursuivit: » la *citoyenne Jenny* étant indisposée, nous vous prions d'arranger à sa place *mademoiselle Chevalier*.

» On se récria beaucoup sur cette annonce; l'acteur s'excusa, et dit qu'une ancienne habitude lui avait fait dire, malgré lui, » *messieurs* et *mademoiselle*; une assez grande rumeur suivit cette explication.

» Qu'on daigne actuellement souffrir que j'émette quelques réflexions à ce sujet.

« N'est-il pas vrai que les mots *citoyen* et *citoyenne*, qu'on a » proposés pour remplacer les anciennes qualifications, sont insuffisants? Lorsqu'on dit la *citoyenne Saint-Aubin*, la *citoyenne Desforges*, qu'est-ce qui m'apprend que l'une est mariée et que l'autre ne l'est pas? C'est pourtant ce dont je suis instruit, quand j'entends dire *madame* pour la première, et *mademoiselle* pour la seconde; or, ce n'est pas aussi indifférent au théâtre, que cela peut bien le paraître au premier coup d'œil, de savoir à quoi s'en tenir là dessus.

» Je ne discuterai pas la question politique de savoir si le » titre de *citoyen* peut également appartenir à tous les hommes; » mais je dirai que celui de *citoyenne* ne saurait convenir à toutes les femmes; je crois l'avoir prouvé. J'ajouterai que des hommes raisonnables ne devraient pas soupçonner, inculper même un autre homme, par cela seul qu'il les appelle *messieurs* ou *citoyens*. Hélas! Jusqu'à ce moment les mots n'ont que trop d'influence, pour que nous n'exhortions pas nos compatriotes à les abandonner pour les choses. »

N^o 100, pag. 795, 10 octobre 1793.

« On donna avant-hier au théâtre de la République une représentation de *Caius-Gracchus*. Lorsque le Tribun a répété cet

» hémistiche si connu : *des lois et point de sang*, des applaudis-
 » semens se sont fait entendre dans toutes les parties de la salle ;
 » au milieu de l'enthousiasme, le citoyen *Albite*, revenu de sa
 » mission, a demandé la parole ; et après avoir lutté long-temps
 » contre les murmures des loges et du parterre, il est parvenu à
 » se faire entendre : il a manifesté son indignation de ce qu'on ap-
 » plaudissait ainsi la maxime qu'il considérait comme le dernier
 » retranchement du *feuillantisme* ; il a parlé en même temps des
 » succès de la campagne qu'il a faite contre les rebelles de Mar-
 » seille ; une voix s'est écriée alors du parterre : *Tu n'as fais que*
 » *ton devoir*. Le citoyen *Albite* a été interdit de cette apostrophe ;
 » il s'est retiré, laissant le public peu content de ses remontrances.
 » *Chénier*, auteur de *Caius-Gracchus*, qui avait été accusé de
 » feuillantisme par le citoyen *Albite*, a voulu prendre la parole,
 » pour justifier ses opinions et sa tragédie. Le parterre n'a pas
 » voulu l'entendre. A la fin de la pièce, de jeunes canonniers qui
 » marchent aux frontières ont paru sur le théâtre, où ils ont
 » récité le poëme de *Dorat Cubières sur la Mort de Marat*. On a
 » chanté ensuite l'hymne des Marseillais, et le spectacle, sou-
 » vent interrompu par le tumulte, s'est terminé fort tranquille-
 » ment. »

JOURNAL DES SPECTACLES, in-8°. — Du 3 vendémiaire au 26
 germinal an 3. 1 cart.

Au 3 frimaire, *Journal des Théâtres*.

JOURNAL DES THÉÂTRES et des Fêtes nationales, par une So-
 ciété de gens de lettres, et rédigé par *Duchosel*, in-8°.

Du 1^{er} fructidor an 2 au 30 brumaire an 3, — 95 nos. . 2 cart.

JOURNAL DES VILLES et des Campagnes et la Feuille parisienne
 réunis. Petit in-4°.

Du 1^{er} janvier 1820 au 22 avril 1824. 10 cart.

JOURNAL DES VOYAGEURS et des Étrangers, in-4°.

Commence le 10 juin 1827 ; au 1^{er} janvier 1829. . . . 3 vol.

Feuilleton intitulé, *le Mentor*, ou *Journal des Voyageurs*.

Continue. — *Sellingue*, rue des Jeûneurs, n° 14.

JOURNAL DU BONHOMME RICHARD, par *Lemaire*, in-8°.

Commence le 1^{er} messidor an 3 ; finit le 14 floréal an 4, —
 291 numéros. 3 cart.

JOURNAL DU CALVADOS, in-4°, 1816.

JOURNAL DU CHER, in-fol.

JOURNAL DU CITOYEN, in-8°.

Voy. *Courrier national*.

JOURNAL DU CITOYEN, in-4°.

Du 1^{er} vendémiaire au 5^e jour compl. an 6 — 183 n^{os}. . . 1 vol.

N^o 34, 7 frimaire an 6.

« SUR L'ÉDUCATION PUBLIQUE.

» L'Éducation peut-elle, doit-elle être constamment la même
» dans une population aussi nombreuse et aussi disséminée? Est-il
» prudent surtout d'établir avec tant d'appareil des institutions
» purement militaires, et de tourner uniquement les regards de
» l'enfance et de la jeunesse vers l'art terrible des combats, et
» cela dans le temps même de la proclamation de la paix la plus
» glorieuse? Est-ce bien là le fruit que nous devons attendre
» d'une paix si ardemment et si long-temps désirée?

» Parmi les nations civilisées, nous n'en connaissons qu'une
» qui ait tout subordonné chez elle à des institutions essentiel-
» lement militaires. Nous ne parlons pas des premiers Romains;
» à cette époque ils n'étaient encore que des barbares, et les Grecs
» ne les appelaient pas autrement: or, les barbares n'estiment que
» l'art des combats, parce qu'ils n'en connaissent pas d'autre. Jus-
» qu'ici, Lycurgue est le seul législateur dont les lois si vantées
» n'ont formé que des espèces de moines militaires; et l'on sait
» combien l'ambition et l'inflexible dureté des Spartiates a influé
» puissamment sur les malheurs de la Grèce.

» Ne serait-il pas à souhaiter qu'on n'improvisât rien à cet égard,
» et que le Corps législatif se fit présenter un plan général d'édu-
» cation qui embrassât à la fois toutes les vertus républicaines qui
» sont nécessaires à la conservation de la France, et tous les arts
» qui sont utiles à sa prospérité? »

JOURNAL DU CLUB des Cordeliers, par MM. *Sentier* et *Momoro*, in-8°, 1791. — Prospectus et 10 n^{os}.

S'intitule ensuite *l'Observateur des Cordeliers*. Sous ce dernier titre, 5 n^{os}.

JOURNAL DU COMMERCE.

Commence le 1^{er} vendémiaire an 7, in-4°. — Le 28 pluv. an 8, ajoute à son titre: *de politique et de littérature*. — En l'an 10, prend le format in-fol. et continue jusqu'à ce jour.

Au 1^{er} janvier 1829. 60 vol.

On s'abonne rue Saint-Marc, n^o 10.

N^o du 10 avril 1829.

« La France ne sera point dupe du maladroît prétexte choisi
 » par M. de Martignac, pour retirer des projets de lois si vive-
 » ment désirés par le pays, si long-temps attendus. Le sacrifice
 » de la loi communale, consommé pour punir la chambre d'a-
 » voir eu la pensée d'amender le travail du ministre sur les dé-
 » partemens, est un acte de colère qui dévoile les véritables in-
 » tentions du ministère. Obsédé par des résistances de Cour, de-
 » puis quelque temps il avait formé la résolution secrète de sor-
 » tir d'embarras, en retirant à tout prix des projets de lois frap-
 » pés dans certains salons d'une haine aveugle, bien aveugle
 » sans doute, puisque le résultat le plus clair et le plus incontes-
 » table de la loi départementale, telle qu'elle avait été conçue,
 » eût été de consolider à toujours le pouvoir local entre les mains
 » des hommes qui ne le possèdent aujourd'hui que par la grâce
 » des ministres.

» C'est donc, en quelque façon, malgré le parti aristocratique,
 » que le ministère avait voulu le servir par la présentation de ses
 » lois; et c'est encore pour obéir à ce même parti, que les ministres
 » lui ont sacrifié leur travail. Ainsi la pensée première du
 » cabinet avait été de tromper la vigilance du parti national, et de
 » lui faire accepter comme une institution populaire une légis-
 » lation complaisamment imaginée pour le privilège. Mais du mo-
 » ment que le ministère s'est aperçu que sa supercherie n'abu-
 » sait personne, et que les amendemens du côté gauche allaient
 » déjouer son petit complot, ne prenant conseil que de sa peur,
 » il a précipité, sans à propos, et en blessant toutes les convenances,
 » un dénouement qu'il était impatient d'obtenir.

» Les amis de la monarchie constitutionnelle n'auront point
 » à se reprocher ce résultat, car ils ont manifesté l'intention de
 » faire tout ce qu'ils pouvaient honorablement pour concilier le
 » projet ministériel et celui de la commission. Des amendemens
 » pacifiques allaient sortir des rangs les plus modérés de cette
 » gauche, lorsque la déclaration hautaine de M. de Martignac est
 » venue refouler tous les projets d'accommodement.

» Ce dénouement, prévu depuis quelques jours, est déplorable,
 » sans doute; mais à qui profitera-t-il? Au ministère qui l'a pré-
 » paré? Au parti aristocratique qui le favorisait de ses vœux? Ou
 » bien peut-être au pays contre lequel il a très-certainement été
 » dirigé?

» D'abord, il est clair que le ministère a joué dans cette cir-
 » constance un rôle pitoyable, un rôle de dupe, puisqu'il a tra-

» vaillé pour un parti qui le repousse : déjà les organes de ce
 » parti, *la Gazette et la Quotidienne*, lui conseillaient la re-
 » traite. Il aura beau modifier sa composition en se complétant
 » ou en se recrutant, il périra tout entier, comme tous les mi-
 » nistères mixtes et équivoques qui, vainement, ont espéré de
 » vivre en ne satisfaisant qu'à moitié les exigences de ceux qui
 » demandent leurs dépouilles, et pour qui les demi-concessions
 » ne sont point des garanties.

» Le parti du privilège, le parti absolutiste trouvera-t-il
 » mieux son compte à la révolution ministérielle qui se prépare
 » et à la réaction qui peut en être la suite? Cela est fort dou-
 » teux; car plus nous vieillissons avec la charte, et moins la
 » contre-révolution devient praticable. Ceux-là qui ne l'ont pas
 » su faire en 1814 et en 1815 n'y seront pas plus habiles aujour-
 » d'hui que quinze années ont consacré des habitudes politiques
 » que nous avons presque oubliées sous le régime impérial. Les
 » amis du ministère actuel nous menaceront peut-être bien du
 » gouvernement par ordonnances de leurs successeurs, pour
 » nous faire prendre le goût de l'ordre légal de leur façon. Me-
 » naces puérides! M. de Polignac n'est pas assez insensé pour
 » troubler par un coup d'état le mouvement régulier d'un ordre
 » tout établi, qui assure la perception de l'impôt. Quand on est
 » hors du pouvoir, on peut bien se flatter, ou du moins bercer
 » ses amis de semblables folies, auxquelles on ne songe plus dès
 » qu'on dirige les affaires.

» Que le parti national ne se fasse pas illusion, cependant. La
 » contre-révolution sera essayée de nouveau, mais par des voies
 » légales.

» Il s'est manifesté dans les dernières discussions devant la
 » chambre élective un sentiment d'antipathie contre les électeurs,
 » qui s'étend, chez les députés du côté droit, jusqu'au principe
 » même de l'élection. En vain les ministres ont-ils voulu colorer
 » leur aveugle passion par des argumens spécieux: ces argu-
 » mens n'avaient aucune valeur au cas particulier, puisque le
 » projet ministériel confiait à quelques électeurs privilégiés des
 » pouvoirs que l'on refusait à la masse. Le ministère s'accommode
 » fort bien des électeurs inconstitutionnels, des électeurs du
 » double vote: c'est des électeurs selon la charte qu'il ne veut
 » pas entendre parler. Et, à cette occasion, les ministres ont
 » laissé tomber des paroles qui retentiront en France, et se gra-
 » veront profondément dans la mémoire des censitaires à cent
 » écus. Ils se rappelleront qu'on leur conteste hardiment leurs
 » droits; qu'on déclare qu'ils ne relèvent pas de la charte, la-

» quelle est inviolable , mais d'une loi que l'on peut rapporter ;
» que la charte ne leur assure qu'une prérogative éventuelle , et
» qu'ils n'en doivent l'exercice qu'à la munificence du pouvoir
» royal , qui a bien voulu les appeller , et pourrait en consé-
» quence les éloigner de l'urne électorale.

» Voilà donc le nouveau principe politique qui doit servir de
» base aux projets que l'on médite. Toutes les combinaisons lé-
» gislatives des partisans du privilège tendront à dénaturer le
» système électoral établi dans la charte , soit en réduisant le
» nombre des électeurs , soit en fortifiant le double vote , soit en
» introduisant , peut-être , l'élection à deux degrés , le tout sous
» prétexte que les électeurs CONCouRENT aux élections , c'est-à-
» dire , n'élisent qu'avec l'agrément des Ministres.

» Mais , pour que de si hardis projets devinssent loi de l'État ,
» il faudrait l'assentiment de la chambre élective nommée par
» les électeurs que l'on voudrait priver d'un droit consacré par
» un exercice de quinze ans de date. Et s'il se trouvait dans l'as-
» semblée des hommes dont l'élection fût équivoque , dont les
» pouvoirs fussent douteux , heureusement l'immense majorité
» des députés actuels ne se prêterait pas à une intrigue qui
» ruinerait leur pouvoir , en leur ôtant l'appui des électeurs dont
» ils auraient immolé les droits.

» Si la contre-révolution n'a de chance de réussir qu'en s'atta-
» quant au corps électoral , c'est aux droits des électeurs que les
» députés de la France entière doivent veiller. »

JOURNAL DU COMMERCE.

Voy. l'Indépendant.

JOURNAL DU COMMERCE et d'Industrie française , in-8^o ; an 4,
— 7 numéros.

JOURNAL DU CONCILE national de France , tenu à Paris , et
commencé le 15 août 1797 (28 thermidor an 5).

Du 1^{er} fructidor an 5 à la fin de brumaire an 6 , — 22 n^{os}.

N^o 4 , page 1^{re}.

« RAPPORT SUR LA CLASSIFICATION DES TRAVAUX DU CONCILE.

» Rien n'est de foi qu'il n'ait été révélé. l'Église ne peut faire
» de nouveaux dogmes : elle se borne à les exposer. A cet égard ,
» votre travail sera de rappeler les décisions dogmatiques de l'É-
» glise , concernant la rebaptisation , les erreurs d'Arrius , la vali-
» dité des sacremens , indépendante de celui qui les administre.

» Nos adversaires n'ont pas enseigné des hérésies concernant ces
» divers articles; mais il les ont réduites en pratique. Une foule
» de témoignages atteste que dans tous les diocèses ils ont rebap-
» tisé. L'anarchie et le presbytérianisme qu'ils voulaient nous re-
» procher, et contre lesquels nous n'avons cessé de réclamer,
» existent chez eux plus que parmi nous. Et, quant à la vali-
» dité des sacremens, personne n'ignore ce qu'ils appellent de
» *bonnes messes*, par opposition à celles des pasteurs dont le cri-
» me est d'avoir obéi à J.-C., en se soumettant aux lois de leur
» pays. »

N° 11, page 82.

« DÉCRET DE PACIFICATION ADOPTÉ ET PROCLAMÉ PAR LE CONCILE.

» Le Concile national désirant rétablir la paix de J.-C. dans le
» cœur de tous les fidèles; réunir dans le même esprit de cha-
» rité, dans la même soumission aux lois de la République, et
» sous la même discipline ecclésiastique tous les ministres du
» Seigneur;

» Désirant employer le zèle et les talens de tous ceux qui peu-
» vent se rendre utiles à la Religion et à la Patrie; faire dispa-
» raître, autant qu'il est possible, les obstacles aux heureux
» fruits de leur divin ministère; pourvoir aux besoins des Églises
» délaissées, et cependant se conformer constamment aux saints
» canons;

» Considérant que les Évêques et les Prêtres composant le
» Concile national, disposés à tous les sacrifices que l'amour de
» la paix et le bien des fidèles pourront exiger, croiraient faire
» injure à leurs frères les autres Évêques et les autres Prêtres, que
» de leur supposer des sentimens différens;

Déclare et décrète ce qui suit :

» ARTICLE PREMIER. L'Église gallicane proteste de son attache-
» ment irrévocable à l'Église catholique, apostolique et romaine;
» elle reconnaît que le Pape en est de droit divin le chef visible,
» et qu'il a, en cette qualité, la primauté d'honneur et de juris-
» diction.

1 ART. 2. Elle professe tous les dogmes reçus par l'Église uni-
» verselle, et condamne avec elle toutes les erreurs qu'elle a
» proscrites.

» ART. 3. Elle croit et enseigne notamment, 1° que l'Église a
» reçu de J.-C. le pouvoir de se gouverner elle-même, mais
» que son autorité est purement spirituelle; 2° que l'Épiscopat

» est essentiel au gouvernement de l'Église, et que les Évêques
» sont de droit divin supérieurs aux Prêtres, même en jurisdic-
» tion.

» ART. 4. Elle reconnaît que, hors les cas de nécessité, il faut
» avoir reçu de l'Église une mission canonique pour l'exercice lé-
» gitime du ministère pastoral.

» ART. 5. Elle exige de ses Pasteurs le maintien de ses maximes
» et de ses libertés.

» ART. 6. Elle reconnaît pour bases fondamentales de la disci-
» pline, l'élection des Évêques par le Clergé et le peuple, et leur
» confirmation et institution par le métropolitain.

» ART. 7. Elle n'admet au rang de ses Pasteurs que ceux qui
» ont manifesté leur fidélité à la République, et qui en ont don-
» né la garantie prescrite par la loi.

» ART. 8. Tous les Pasteurs et Prêtres qui sont restés fidèles à
» leur vocation seront appelés indistinctement à l'exercice du
» saint ministère, quelle qu'ait été leur opinion sur les questions
» qui ont divisé l'Église de France.

» ART. 9. S'il n'y a qu'un seul Évêque pour un même diocèse,
» ou un seul Curé pour une même paroisse, il sera reconnu de
» tous.

» ART. 10. Si une Église a deux Évêques, l'un désigné et con-
» sacré avant 1791, l'autre élu et consacré depuis cette époque,
» le plus ancien sera reconnu; l'autre lui succédera de plein droit :
» cette disposition est commune aux Curés.

» ART. 11. Les Évêques exerçant auront soin de pourvoir les
» Curés qui auront cédé leurs places, ainsi que ceux dont les
» cures auront été supprimées.

» ART. 12. Les Évêques dont les sièges sont conservés, et qui
» voudront y rentrer en vertu des précédentes dispositions, se-
» ront tenus de faire la déclaration de leur adhésion formelle au
» décret de pacification par-devant le métropolitain, ou, à son dé-
» faut, par-devant le plus ancien suffragant, qui leur en donnera
» acte, pour être lu au prône de la messe de l'Église cathédrale.

» ART. 13. Les Curés dont les cures sont conservées, et qui
» voudront y rentrer, seront tenus de faire la même déclaration
» à l'Évêque diocésain, ou au presbytère, si le siège est vacant,
» et il leur en sera donné pareillement acte, pour être lu au prône
» de la messe de l'Église paroissiale.

» ART. 14. Les Évêques et les Curés mentionnés dans les deux
» articles précédens, se présenteront pour faire leur déclaration

» dans le délai de trois mois , à compter du jour de la proclamation du présent décret , dans l'Église métropolitaine de Notre-Dame de Paris.

» Quant à ceux qui se présenteront après ce délai , le métropolitain et les suffragans réunis prendront pour les placer , tous les moyens qui seront en leur pouvoir ; ils conseilleront et feront eux-mêmes tous les sacrifices que pourront demander l'amour de la paix et le bien des fidèles.

» ART. 16. A l'égard des Évêques dont les sièges sont supprimés , il sera pris en leur faveur , pour la distribution des sièges et des diocèses , tous les arrangemens que pourront exiger les localités et les besoins du peuple.

» ART. 17. Le présent décret sera adressé à notre Saint Père le Pape , qui sera supplié d'employer ses soins paternels pour pacifier l'Église de France.

» ART. 18. Il sera également adressé aux Évêques des Églises étrangères , aux Évêques et aux Prêtres résidant en France.

» ART. 19. Il sera lu et publié au prône des messes paroissiales , dans toutes les Églises , le dimanche qui en suivra la réception.

» (Signé par tous les membres du Concile.) »

JOURNAL DU DÉPARTEMENT *de l'Allier*, in-4°; du 30 avril au 5 novembre 1809.

JOURNAL DU DÉPARTEMENT *de l'Aube* et des Districts voisins, in-4°, 1793.

JOURNAL DU DÉPARTEMENT *des Bouches-du-Rhin*, en français et en allemand, in-4°, — 1812.

JOURNAL DU DÉPARTEMENT *de la Corse*, in-4°, — 1822.

JOURNAL DU DÉPARTEMENT *de la Haute-Garonne*, in-4°, — an 5.

JOURNAL DU DÉPARTEMENT *de la Haute-Loire*, in-4°, — 1814.

JOURNAL DU DÉPARTEMENT *de la Haute-Marne*, in-4°, — 1816.

JOURNAL DU DÉPARTEMENT *d'Ille-et-Villaine*, in-4°, — 1804.

JOURNAL DU DÉPARTEMENT *d'Indre-et-Loire*, in-4° — 1816. 1 cart.

JOURNAL DU DÉPARTEMENT *du Loiret*, in-4°, — 1809.

JOURNAL DU DÉPARTEMENT *de la Lozère*, in-4°, — 1822.

JOURNAL DU DÉPARTEMENT *de la Marne*, in-8°, — 1816.

JOURNAL DU DÉPARTEMENT *de la Meurthe*, in-8°, — 1816. 1 cart.

JOURNAL DU DÉPARTEMENT *de la Meuse-Inférieure*, in-4°, —
an 12.

JOURNAL DU DÉPARTEMENT. *de la Moselle*, in-fol.,—1816. 1 cart.

JOURNAL DU DÉPARTEMENT *de la Nièvre*, in-4°, — 1809.

JOURNAL DU DÉPARTEMENT. *du Nord*, in-f°, 1822 et 1823. 1 cart.

JOURNAL DU DÉPARTEMENT *de l'Oise*, in-4°,—1791 et 1823.

JOURNAL *du Pas-de-Calais*, in-4°, — 1816.

JOURNAL DU DÉPARTEMENT *de Seine-et-Oise*, rédigé par deux
Juges du tribunal civil du département de Seine-et-Oise, in-8°.

Du 1^{er} vendémiaire an 5 au 3^e jour complém. an 12. . 8 vol.

An 11, n° 42, pag. 355.

« LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE AU MAIRE DE LA
» COMMUNE DE M. . . .

» Vous m'annoncez, citoyen Maire, que le desservant de l'Église
» de votre commune élève la prétention d'administrer seul et
» exclusivement à tout autre, les revenus de la fabrique, et qu'il
» s'oppose à ce que les administrateurs par vous nommés à cet
» effet exercent leurs fonctions. Vous me demandez si cette préten-
» tion est fondée, et quelle conduite vous devez tenir en cette cir-
» constance. Il suffit, pour décider sur cette prétention, de re-
» monter aux principes. Le mobilier de l'Église est une propriété
» communale; ce mobilier est acquis, entretenu, réparé avec les
» deniers fournis par les habitans, et dans le cas d'insuffisance
» des revenus fixés de la fabrique, il doit être suppléé par une
» contribution levée sur la commune. Vous êtes, par votre place,
» citoyen Maire, administrateur de toutes les propriétés commu-
» nales, tant mobilières qu'immobilières; vous êtes l'économe
» de toutes les dépenses qui sont à la charge des habitans; ainsi,
» le mobilier de l'Église, et tout ce qui compose l'administration
» de la fabrique, est soumis à votre surveillance. Les administra-
» teurs que vous avez délégués pour gérer les revenus de la fabri-
» que doivent donc continuer l'exercice de leurs fonctions, et le
» desservant ne serait nullement fondé d'y mettre obstacle. C'est
» d'après ces principes que vous devez régler votre conduite, jus-
» qu'à ce que le Gouvernement ait fait connaître ses intentions
» sur cet objet.

» Vous devez aussi conserver la police intérieure de l'Église,
» c'est-à-dire veiller à ce que les assistans s'y comportent avec la
» décence et le respect convenables; à ce que les personnes re-

» vêtues d'autorité y soient placées avec distinction ; à ce qu'en-
» fin chaque personne qui aurait payé une rétribution, pour
» la jouissance d'un siège ou d'un banc particulier, soit mainte-
» nue dans ce droit.

» Quant à ce qui concerne l'ordre et la disposition du céré-
» monial religieux, cet article est étranger à vos fonctions, et
» appartient exclusivement au desservant. »

JOURNAL DU DIABLE, par *Labenette*, in-8°.

Du 26 mars à la fin d'octobre 1790, — 88 n^{os}. . . . 2 cart.

Voici quelques-unes des épigraphes.

Ah ! si le Roi lisait mon Journal !

Ah ! si les Parisiens connaissaient le Diable !

Ah ! si la Reine lisait mon Journal !

Je me suis constitué l'Ange gardien de la Nation.

N^o 28, — page 6.

» O mon Dieu ! que j'ai eu peur, quand j'ai entendu ces mots
» dans la rue :

» *Voilà le fameux décret de l'Assemblée nationale, qui nomme*
» *M. de LAFAYETTE à la place de grand Prévôt général de France.*

» Comment ! le marquis de Lafayette aurait donné dans ce
» travers ! Lui qui a refusé le titre de généralissime de toute la mi-
» lice nationale de l'empire français ! Lui qui a fait entrevoir
» combien il était dangereux de donner à un seul homme des
» pouvoirs illimités ! Si j'ai bonne mémoire, voilà ce qu'il disait,
» en ma présence, à l'auguste Assemblée : *Messieurs, souffrez*
» *que je refuse un titre qui ne m'est pas dû ; il pourrait d'ail-*
» *leurs, après moi, tomber entre les mains d'un ambitieux qui,*
» *cachant ses noirs projets sous le masque de l'hypocrisie, en*
» *tirerait avantage pour vous replonger dans les fers ; je me*
» *borne à celui de Général de la milice parisienne. Tenez-vous*
» *en garde contre les effets de l'idolâtrie. Ne couronnons les tra-*
» *vaux d'un homme que cent ans après sa mort, parce que s'il*
» *a réellement fait le bien, il pourra se propager jusqu'à cette*
» *époque, et alors le temps ne peut plus le détruire.*

» Et aujourd'hui tu accepterais une place dans laquelle tu
» pourrais occasionner autant de malheurs particuliers qu'il y a
» d'individus dans le royaume ! Non, Lafayette n'a pas été assez
» lâché pour la briguer, ni assez vil pour la recevoir.

» Je m'informe si le fait est vrai, il n'en est rien; je res-
» pire!.....

» C'est, sans doute, quelque journaliste aristocrate qui aura
» fait courir ce bruit là pour en donner l'idée : il mériterait d'être
» fouetté aux quatre coins de Paris. »

JOURNAL DU FAUBOURG SAINT-ANTOÏNE, in-8°; 1791, —
4 numéros.

Ep. *Nous sommes de vrais patriotes! — Croyez-nous, et
ça ira.*

N° 3, — page 4.

ANECDOTE.

« Le sieur C....., commandant de bataillon de Henri IV, mé-
» rite d'être cité dans nos annales, non pas pour le féliciter de
» sa conduite antérieure, mais bien pour rendre hommage au
» courage héroïque qu'il a manifesté ces jours derniers dans la
» rue des Boucheries-Saint-Germain; et il faut, en effet, qu'il
» soit bien courageux, pour s'être hasardé auprès du *Brutus* fran-
» çais, auprès du sieur *Legendre*, marchand boucher, comme
» il l'a fait. Le sieur C....., sans doute détrompé, et reconnais-
» sant tous ses torts, s'avisa d'aller chez le sieur *Legendre*, qui
» n'était pas prévenu en sa faveur, pour le charger de faire des
» excuses de sa part à *Marat*. Sans vouloir écouter le comman-
» dant de bataillon, notre *Brutus* tonne contre lui, et le con-
» traint, par sa réception peu flatteuse, à sortir de sa maison plus
» vite qu'il n'y était entré. »

JOURNAL DU GARD, in-4°, 1816 et 1823. . . . 1 cart.

JOURNAL DU GERS, in-4°, 1818 et 1822, avec le précédent.

JOURNAL DU GYMNASE de bienfaisance, par *Gaston Rosnay*,
in-8°, ans 4 et 5, — 34 n°s.

Le Gymnase de bienfaisance avait pour but d'enseigner à construire des
poêles de verre, de carton et même de gaze, sans avoir à redouter les dan-
gers du feu; à fabriquer des cuirs factices, indestructibles, et des vaisseaux
insubmergibles.

Pendant plus d'un an, ce *Gymnase* a tenu par décade trois séances aux-
quelles le public se rendait en foule.

On s'occupait, dans ces séances, des découvertes nouvelles, et, par inter-
valle, on y donnait des leçons de morale et de littérature.

Ep. du Journal.

*Corriger les humains, éteindre leurs misères,
Et ne faire de tous qu'un grand peuple de frères;*

*Réformer par degrés leurs vicieux penchans ,
Servir toujours les bons , et même les méchants ;
De leur bonheur commun bien établir la base ,
Tel est le but moral qu'atteindra le Gymnase.*

N° 8, — page 1^{re}.

Séance du 23 prairial an 4.

« Un jeune artiste a fait des expériences sur l'incombustibilité
» du papier et du carton. Ces expériences avaient pour but de
» prouver non-seulement la possibilité de construire des poêles
» de carton sans avoir à redouter les dangers du feu, mais encore
» le grand degré de chaleur qu'on pouvait en obtenir, en ré-
» duisant au 120° la consommation du bois. »

Page 7.

« La découverte des cuirs factices présente une spéculation de
» commerce très-avantageuse ; c'est une imitation de la nature,
» qui pourra paraître impossible à ceux qui n'ont aucune tein-
» ture des sciences. Cependant, par la cristallisation, on est
» venu à bout d'imiter les pierres précieuses; pourquoi n'appli-
» querait-on pas au règne végétal ce que les chimistes ont fait
» pour le règne animal ?

. x
. x

» Les souliers, les bottes, les harnois, enfin tout ce qui se fa-
» brique en cuir, pourra être donné à bien meilleur compte; on
» ne sera plus obligé de tirer de l'étranger une production que la
» République française pourra fournir abondamment, non-seule-
» ment à ses habitans, mais encore à tous ses voisins. »

Le 17 nivôse an 5, un jugement correctionnel a déclaré *Gaston de Rosnay* coupable d'avoir, à l'aide d'espérances chimériques, et en abusant de la crédulité publique, tenté d'escroquer plusieurs citoyens; il a été condamné en dix jours de prison, 50 fr. d'amende, avec impression et affiche du jugement au nombre de 500 exemplaires.

JOURNAL DU HAUT-RHIN, in-folio, — 1822.

JOURNAL DU JOURNAL de Prud'homme, ou Observations sur de grandes réflexions, in-8° (attribué à M. *Stanislas Clermont-Tonnerre*), — 15 n^{os}.

Critique amère des *Révolutions de Paris*, par Prud'homme, à partir du n^o 75 de ce dernier journal.

« *Journal de Prud'homme*, n° 76.

» Eh bien ! mais cela prend de la consistance ! Voilà notre
 » numéro 2, et il me semble que, tout comme un autre, nous
 » avons une certaine tournure de journaliste. Ah ! point tant
 » d'orgueil, Monsicur l'auteur : y pensez-vous ? Vous n'avez
 » encore ennuyé le public que deux fois, et le grand homme l'a
 » endormi soixante-seize fois. Quelle différence de gloire !

» Eh ! mon Dieu ! mon Dieu ! que je suis nigaud ! Voilà mon
 » second numéro, et je n'ai pas encore d'épigraphe. Un journal
 » sans épigraphe ! Morbleu ! qui est-ce qui le lira ? C'est pourtant
 » essentiel, une épigraphe. J'en connais une qui a valu dix mille
 » souscripteurs à son auteur. (1) Voyons, grattons-nous l'o-
 » reille : la ferai-je en prose ou en vers ? O la prose ! La prose est
 » bien tentante !

» *Epigraphe* : Les *grands* ne nous paraissent grands....., pas
 » mal ! pas mal ! M. FIGARO. Il y a une certaine rondeur, une
 » certaine teinte de style ; voyons..... Les *grands* ne nous pa-
 » raissent *grands* que quand ils sont *grands*. Fort joli, en
 » vérité.

» Ah ! il me vient une réflexion cruelle. Tout le monde va
 » croire que je parle de Prud'homme, tout le monde va le re-
 » connaître. Autant vaudrait-il dire : les *grands* ne paraissent
 » *grands* que quand ils ressemblent à *Prud'homme*. C'est un peu
 » fort, au moins, et le règne de la flatterie est passé.

» Allons, il faut en choisir une au hasard, une bien insigni-
 » fiante. Prenons..... quoi ? et parbleu un vers de Voltaire. Oh !
 » oui ; mais il avait un grand défaut ; c'est qu'il n'aimait pas les
 » journalistes. Eh bien ! c'est à cause de cela : pour le faire en-
 » rager dans l'autre monde, il faut que l'un de ses vers repré-
 » sente gravement à la tête d'un journal. La niche est plaisante.
 » Prenons..... prenons donc..... Lequel ? eh ! mon Dieu,
 » que j'ai l'esprit lourd ! Prenons ce beau vers que Zopire dit au
 » plus grand fanatique de la terre. Mettons donc..... Eh bien !
 » ne voilà-t-il pas que je ne m'en souviens plus ! O Prud'homme !
 » érudit Prud'homme ! Que ne puis-je t'avoir à mes côtés ! Mira-
 » cle ! m'y voilà. Ce que c'est, que de penser à un savant !

« *L'intérêt est ton Dieu, le mien est l'équité.* »

(1) Celle des Révolutions de Paris.

*Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux...
 Levons-nous.*

JOURNAL DU LYCÉE de Londres, par *Brissot de Warville*, in-8°, 1784. 2 vol.

JOURNAL DU LYCÉE des Arts, in-8°, — 1793, — an 4.

JOURNAL DU LYCÉE des Femmes, in-8°, — 1790, — 2 cah.

JOURNAL DU Lys et Bulletin des Chambres, in-folio.

Commence le 16 juin 1815.

Nouvelle série, 7 octobre 1815; finit le 6 mars 1816.

JOURNAL DU MATIN de la République Française, et du *Tribunal Révolutionnaire*, in-4°, par *Jacquin*, — an 2.

JOURNAL DU PALAIS-ROYAL, in-8°, — juillet et août 1790, — 19 numéros. 1 cart.

*Ep. Je n'adopte aucun des partis
Par qui la France est divisée :
Je veux être dans mes écrits
Aussi libre que la pensée.*

N° 10, page 79.

« Un homme, qui m'a paru plein de sens, disait hier dans un
» groupe du Palais-Royal: Je n'ai jamais été ministre, par con-
» séquent je ne puis par moi-même juger du plaisir qu'on peut
» trouver à l'être; mais quand je vois ceux qui le sont dans ce
» moment d'orage, résister avec tant de constance aux invecti-
» ves, aux affronts et aux dégoûts de toute espèce, je pense et
» conclus que cette place doit avoir bien des charmes, pour con-
» tre-balancer tous les désagrémens qu'on y éprouve.

» Je sais que dans l'ancien régime, ce poste n'avait d'absolu-
» ment pénible que de savoir s'y maintenir; alors, le seul talent
» nécessaire au ministre était de plaire au maître. Aussitôt qu'il
» avait gagné sa confiance, il obtenait un pouvoir sans bornes, et
» il acquérait le droit de gouverner au gré de ses caprices.
» Grands et petits, tout pliait, tout rampait devant lui, et mal-
» gré le mépris qu'on avait intérieurement pour l'idole, l'encens
» fumait sur son autel jusqu'au moment de la disgrâce.

» Mais aujourd'hui, que le maître n'est plus le maître; aujourd-
» d'hui qu'une nation aussi juste qu'éclairée rend responsable de
» tous les faits et gestes les agens du pouvoir exécutif; aujourd-
» d'hui qu'un ministre peut, à la moindre bévue, être sifflé, honni,
» hué par le premier vena, je trouve qu'il faut avoir l'amour de
» la Patrie gravé bien avant dans le cœur, pour remplir cette
» tâche. Oui, certes, il n'y a pas de milieu: ceux qui acceptent,

» ou qui conservent un tel poste dans ce moment de crise , sont
» à coup sûr, ou les plus grands des hommes, ou les plus vils des
» esclaves. »

JOURNAL (PETIT) du Palais-Royal, in-8° ; — 1789, — 6 numéros de 24 pages chacun.

Prospectus, page 9°.

« Nouveau Protée, je saurai saisir toutes les formes, et me
» glisser partout : abbé, robin, militaire ou financier, c'est sous
» ces différens costumes que je m'instruirai de tout, sans être
» suspecté nulle part. Je rirai plus d'une fois de l'indignation
» que j'aurai excitée; et si elle m'affecte un seul instant, je m'en
» consolerai sur-le-champ, en allant, à l'aide d'un autre habit,
» recueillir de nouveaux objets, pour augmenter ce plaisant dé-
» sespoir, et faire rire aux dépens des sots, des fourbes et des
» méchans. »

JOURNAL DU PÈRE DUCHÊNE.

Voy. *Duchêne*.

JOURNAL DU PEUPLE FRANÇAIS, in-8°, — 1793, par *Albert Brondex*.

Prospectus et 2 numéros.

JOURNAL DU POINT CENTRAL, des Arts et des Métiers, in-8°, septembre 1791, — 3 numéros.

Ep. *Le travail seul constitue une nation ; lui seul rend un individu indépendant et libre !*

JOURNAL DU PROCÈS-du Gros-Caillou, in-8°, — 1791.

JOURNAL DU PUY-DE-DÔME, in-folio, — 1822. . . . 1 cart.

Ep. *Vive le Roi long-temps ! et les Bourbons toujours !*

JOURNAL DU SOIR, in-4° et in-f°, — 1791, — 1805.

in-4°.	21	vol.	} . . . 30 vol.
in-f°.	9		

JOURNAL DU SOIR, ou le petit Page, in-8°.

Du 22 au 26 septembre 1791, — 6 numéros.

Ep. *O Louis ! ó mon Roi !*

*Sur la terre n'est-il que moi
Qui s'intéresse à ta personne ?*

Même ton et même style que le Journal à deux liards.

Feuille du 22 septembre, page 1^{re}.

« On se rappelle que les trois premiers mois des séances de l'Assemblée nationale furent employés à la vérification des pouvoirs de chaque député de bailliage. La distinction des ordres, qui existait alors, avait retardé la marche des opérations de nos *Lycurques*, qui ont cru devoir l'anéantir par la suite, pour épargner des embarras à leurs successeurs. Ainsi, les députés à la nouvelle législature n'auront plus maintenant qu'une petite formalité à remplir, avant d'entrer au Manège. Ils sont priés de faire vérifier, non pas leurs pouvoirs, mais leurs épaules.

Je n'ai pas le courage de compléter cette citation.

Est modus in rebus.

Feuille du 26 septembre, page 5.

« *Bulletin de la Séance d'hier et d'aujourd'hui.*

» La séance d'hier a été entièrement consacrée au rapport du Ministre de la guerre sur les différentes mesures prises par nos grands généraux LUKNER et ROCHAMBEAU, pour arrêter la marche de l'armée des Émigrans.

.

» Il a été décrété, en outre, que la liste des gredins qui doivent remplacer ceux-ci serait imprimée; qu'ils entreraient en pleine et entière activité le premier octobre prochain, et qu'ils voleraient, pilleraient et égorgeraient; feraient voler, piller et égorger, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu d'en ordonner autrement. »

JOURNAL DU THÉÂTRE FRANÇAIS, in-8°, — an 4, — 12 numéros.

JOURNAL DU VRAI JACOBIN, par des Sans-Culottes de la Société populaire de Sedan, affiliée aux Jacobins de Paris, in-4°.

Du 1^{er} ventôse au 6 fructidor an 2, — 27 n^{os}.

Ep. *Renoncer à la liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme.*

La majeure partie de ce Journal est consacrée au récit des séances de la société des Jacobins de Sedan.

SÉANCE DU 14 THERMIDOR AN 2.

N^o 31 du Journal, p. 126.

« La lecture du rapport des comités de la Convention, sur l'infame conjuration de Robespierre, a ouvert la séance; une at-

» tention immobile semblait annoncer l'horreur dont toutes les
» âmes étaient pénétrées; chacun, dans une stupéfaction muette,
» semblait se demander: Eh quoi! est-il possible que la vertu, si
» douce, si aimable, si attrayante, cachée des cœurs aussi gangré-
» nés, aussi corrompus? Le rapport a souvent été interrompu
» par des applaudissemens multipliés, et par les cris mille et mille
» fois répétés: *Vive la République et la Convention nationale!*

» On a lu ensuite les réflexions excellentes du Journal universel;
» elles ont été vivement senties par les patriotes. Non, la Con-
» vention n'a pas abattu le tyran pour reproduire la contre-révo-
» lution! Non, la Convention n'a pas déployé une énergie dont
» l'histoire n'offrira jamais d'exemple, pour retomber dans un
» cruel modérantisme, dont l'aristocratie profiterait pour perdre
» la liberté et exercer le crime avec sécurité! La Convention na-
» tionale a proclamé ces principes éternels: *Protection aux pa-
» triotes, mort à l'aristocratie et aux dominateurs.* »

JOURNAL ÉLECTORAL, in-8°, — 1792.

Contre les Deputés élus à la Convention nationale.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, ou Bibliothèque raisonnée des sciences ecclésiastiques, par l'abbé *Barruel*, in-12.

Commence en 1787, 3 vol. par an; finit avec le mois de juin 1792. 17 vol.

Ep. *Zèle de la vérité en esprit de charité.*

JOURNAL EN VAUDEVILLES des Débats et Décrets de l'Assemblée nationale; 1790, 12 n°.

N° 2, pag 14.

« C'est assez parler de séance,
» Il faut varier nos sujets.
» De deux hommes chers à la France,
» Je veux comparer quelques traits.
» Sans les nommer, chacun d'avance
» Les a reconnus; car, entre eux,
» Le premier point de ressemblance
» Est le malheur d'être fameux.
» Le premier le fut par ses dettes,
» Son génie et ses passions;
» L'autre par ses mœurs indiscretes,
» Qu'on connaît mieux que ses sermons.
» Le premier a flétri, peut-être,

- » Un nom par son père illustré ;
- » L'autre à dessein s'est fait connaître ,
- » Pour flétrir un nom ignoré.
- » Tous deux sont rivaux d'éloquence ;
- » Mais l'un semble braver les mots.
- » Tous deux égaux en violence ,
- » L'abbé toujours hors de propos :
- » L'un marche au but , l'autre s'arrête
- » Pour être vu , c'est sa fureur.
- » L'abbé , dit-on , n'a pas la tête
- » Du rival dont il a le cœur.
- » Contre le pouvoir despotique ,
- » L'un , peut être , a servi l'État ,
- » Et sa carrière politique
- » N'est pas du moins sans quelque éclat.
- » L'autre , pour Lamoignon , son maître ,
- » Rampe , intrigue , complotte , écrit ,
- » Et sa conduite offre , peut-être ,
- » Moins de vices que son esprit.
- » Du prêtre (1) qui s'est peint lui-même ,
- » Rappelez-vous les traits fameux ;
- » Otez-lui la franchise extrême ,
- » La fierté , ses traits généreux ;
- » Laissez-lui son air lourd , sans grâce ,
- » De son état l'entier oublié ,
- » Son poignard même et son audace ,
- » Et vous avez l'abbé M...y.
- » Le second , tribun populaire ,
- » A Rome se fût fait un nom ;
- » Il a la fougue téméraire
- » De l'ennemi de Cicéron ;
- » De Saluste il a la morale ,
- » Des deux Gracques l'ambition ,
- » Et , dit-on , l'adresse vénale ,
- » Non la valeur de Curion.
- » A ces deux émules de gloire ,
- » Quel sort un jour est préparé ?
- » Un jour nous l'apprendra l'histoire ;
- » Mais , en attendant , je dirai :
- » L'un , sans fruit , s'agite et pérore ,

(1) Le Cardinal de Retz.

- » Pour garder le bien qu'il avait ;
- » L'autre n'a pu monter encore
- » Au but où son cœur aspirait.

J'ai cité la pièce la plus sérieuse du Journal. Tout le reste est en plaisanteries.

On remarque surtout le vaudeville qui parodie l'adresse aux Français de M. l'Évêque d'Autun, le Noël et les Voyages de la Constitution.

JOURNAL FRANÇAIS, ou Tableau politique et littéraire de Paris, par *Nicolas de Ladevize*, in-4°.

Du 15 novembre 1792 au 7 février 1793, — 83 nos. . . 1 vol.

Ennemi déclaré des Jacobins, l'auteur a adressé son 1^{er} n° à la Société mère, avec la lettre suivante :

15 Novembre 1792.

« Frères et amis, vous êtes souverains, car vous le dites tous les jours à votre tribune ; vous êtes savans, car frères Merlin et Desmoulins donnent *gratis* un journal qui fait l'admiration des 83 départemens et de l'Europe entière ; vous êtes humains, car Collot-d'Herbois a dit qu'il fallait environner de toute l'estime possible les belles journées des 2 et 3 septembre, et Collot-d'Herbois n'a jamais menti ; vous êtes de grands publicistes, car Fabre-d'Églantine a prouvé que Montesquieu et J.-J. Rousseau n'étaient que des petits garçons auprès des frères Chabot et Bentabole. D'après ces vérités, qui sont aussi incontestables que l'infaillibilité du comité de surveillance, nous avons la fraternité de vous envoyer le premier numéro d'un journal que nous entreprenons sous les auspices de la *Société Mère*, dont nous sommes les très-humbles fils ; vous priant de nous aider de vos lumières..... de vos torches.....

» La calomnie, que vous employez si utilement pour le salut de nos frères, nous en ferons le moins d'usage possible ; car, vous le savez, frères et amis, quand on parle de vous, il n'est guères possible de vous calomnier. »

N° 14, — page 2, 28 novembre 1792.

« JACOBINS.

» Un temple est élevé à la licence au milieu de Paris ; les autels y sont desservis par une foule d'adorateurs incendiaires, et les dénonciations sont l'encens qu'on offre à cette hideuse Divinité. Tout ce que le crime a de plus abject, ce que l'injustice a de plus révoltant, ce que l'intrigue a de plus vil, s'y trouve

» concentré et y fermente avec ébullition. Les passions y sont
» flattées, les goûts de la multitude y sont caressés avec com-
» plaisance, et les forfaits y sont voilés, sous le prétexte spécieux
» du bien public.

» Pour comble d'infamie, le nom de Marat y est vénéré.

» La calomnie est la monnaie courante du pays, l'audace est
» un sûr passe-port pour entrer sur cette terre déshonorée, et
» les menaces sont le pouvoir exécutif de cette agrégation anar-
» chique.

» La liberté a abandonné aux furieux ce lieu, où jadis elle
» était adorée.

» Les écrits dictés par la raison ou le patriotisme y sont la-
» cérés et brûlés au milieu des vociférations des cannibales abâ-
» tardis. Ces singes-tigres voudraient nous faire regretter le des-
» potisme, puisqu'ils enchérissent à l'envi sur ses monstrueuses
» conceptions. »

JOURNAL FRANÇAIS, in-12, 1^{er} et seul n° de 32 pages.

JOURNAL GÉNÉRAL, dédié au district des Cordeliers.

Voy. *Journal général de la Cour et de la Ville.*

JOURNAL GÉNÉRAL de France, par l'Abbé de Fontenay, in-4°.

Commence en 1784. Cette 1^{re} année, sous le titre de: *Affiches, annonces et avis divers*, ou *Journal de France.*

Au premier janvier 1785: *Journal général de France.*

Au 1^{er} février 1791: *Journal général.*

Finis le 10 août 1792.

Repris le premier vendémiaire an 5, jusqu'au 30 ventôse sui-
vant.

En tout. 12 vol.

N° du 17 avril 1792, — page 443.

« Continuons de parcourir nos provinces, et contemplons un
» instant le tableau effrayant de nos maux. Voici ce qu'on écrit
» de Lyon en date du 9 avril.

» Notre ville jouissait jadis de la plus grande célébrité, au-
» tant par l'urbanité et la douceur de ses habitans, que par
» l'état brillant de ses manufactures et la prospérité de son com-
» merce. Que les temps sont changés! Les clubs jacobinistes ont
» tout défiguré parmi nous; notre commerce est presque dé-
» truit, et nos mœurs sont devenues féroces; j'entends les mœurs

» publiques, celles qui osent se montrer sans crainte, celles
 » qui sont protégées, applaudies, commandées, soudoyées.

» Cependant, guidés par notre antique réputation, un nom-
 » bre prodigieux d'étrangers s'empresstent d'accourir dans nos
 » murs, pour y trouver la paix bannie des provinces méridiona-
 » les. Avertissez-les, Monsieur, par humanité, qu'ils courent
 » de *Carybde* en *Scylla*; qu'il n'y a plus à Lyon ni liberté ci-
 » vile, ni liberté religieuse; que tous les clubs s'agitent, en
 » voyant les auberges se remplir; que les clubs affichent tous
 » les jours des placards contre les étrangers, pour les soumettre
 » à l'inspection la plus rigoureuse, et qu'il n'y a qu'un cri con-
 » tre eux de la part de tous nos forcenés.

» Chaque fête et dimanche, on y fait fouetter nombre de
 » femmes aux portes des églises catholiques. M. V...., le maire,
 » accourt aussitôt, mais pour fermer les églises et mettre le
 » scellé.

» Hier, jour de Pâques, six femmes furent impitoyablement
 » fouettées à la porte de l'église des religieuses de Ste-Claire.

» Ces attentats contre la pudeur et à la liberté continuent de-
 » puis deux mois, et il est inouï qu'aucun des *Sans-Culottes* ait
 » jamais été arrêté..... Pourtant, je me trompe: sur un millier
 » de *Sans-Culottes*, il y en a eu un de puni, il y a quelques
 » temps; mais c'est que, par méprise, il s'était avisé de fouetter
 » une femme constitutionnelle à la porte d'une église d'intrus. »

JOURNAL GÉNÉRAL de France, in-8°, avril 1789, — 4 nos.

N° 1^{er}, — page 1^{re}.

« LÉGISLATION.

» Nous sommes autorisés à publier que quelques personnes
 » ont tort de vouloir contester le titre de *députés* ou de repré-
 » sentans du peuple, à MM.
 » Ces très-dignes élus l'ont été dûment et légitimement, puis-
 » qu'ils ont su faire, d'une manière très-agréable, les honneurs
 » des fêtes qu'ils ont données; et même ils ont su encore, mais
 » bien secrètement, faire accepter de fort jolis cadeaux à leurs
 » convives. Si ces motifs n'étaient suffisans, nous pourrions ajou-
 » ter que, pour obtenir la distinction flatteuse d'être élus, quel-
 » ques-uns n'ont pas craint de faire le sacrifice de sommes assez
 » considérables; et si l'on ne peut qu'applaudir à ce beau zèle,
 » à ce noble désintéressement, on remarquera, sans doute, que
 » l'amour de la patrie conduit souvent bien plus loin qu'on ne
 » pense. »

JOURNAL GÉNÉRAL de France, politique et littéraire, in-folio.

Commencé le premier septembre 1814; finit le 7 mai 1819, numéro 1688. 10 vol.

Au 8 mai, prend le titre d'*Indépendant*.

(Voyez l'*Indépendant* .)

Rédacteurs : MM. Roujou , Moreau , Bert , Carrion-Nisas.

M. Benjamin-Constant a fourni plusieurs articles.

N° 291, — 18 juin 1815.

« Honneur à la représentation nationale, qui a rejeté avec indignation, avec horreur, la monstrueuse proposition de mettre » *hors la loi* les insurgés, leurs ascendants et leurs descendants ! » Ce noble mouvement, ce mouvement unanime et spontané a » rempli de sécurité, de satisfaction et de reconnaissance, l'âme » de tous les Français. On s'est dit : l'assemblée qui représente » la France peut être divisée, comme elle, par quelques dissenti- » mens politiques ; mais du moins elle est réunie dans le senti- » ment de la justice et de l'humanité. On n'obtiendra point d'elle » de ces lois sanglantes qui signalèrent l'existence d'une autre » assemblée trop fameuse ; de ces lois qui proscrivaient indis- » tinctement des classes entières de citoyens, et enveloppaient » dans l'injuste châtimement de crimes souvent imaginaires, les » membres les plus innocens des familles, et jusqu'aux géné- » rations qui étaient encore à naître. Ceux-là seuls qui auront » attenté *manifestement* à la sûreté publique seront punis au » nom des mêmes lois qu'ils auront violées ; et les citoyens paisi- » bles, ceux qui, tout en se réservant l'indépendance de leurs » pensées, soumettront leurs actions à l'empire de l'autorité et » des règles établies, ne verront point transformer en délits le » secret de leurs opinions probables, le simple regret de leur » existence passée, ou seulement le hasard de leur naissance et » celui de leurs liaisons. En un mot, la loi seule vengera les seu- » les atteintes portées à la loi.

» *Hors la loi !* Ces mots sont faits pour révolter quiconque » n'a point abjuré toute idée d'ordre et de justice. *Hors la loi* » est le cri du despotisme en délire ; et encore le despotisme » d'un seul n'aurait pu inventer cette formule atroce, cette pro- » fession ouverte d'iniquité et de barbarie : il a fallu pour cela » le despotisme aveugle et insensé d'une assemblée, ou plutôt » d'une faction dominante capable de tout sacrifier à sa vanité, » à son ambition, à sa peur. *Hors la loi !* Ces seuls mots ne di-

» sent-ils pas que la société n'existe plus ; que les citoyens sont
 » rendus au droit naturel, au droit du plus fort ? que l'autorité ne
 » trouve plus dans la nation le point d'appui nécessaire pour ob-
 » tenir l'obéissance légale ; que par conséquent elle n'est plus
 » elle-même une autorité véritable, mais seulement une force
 » accidentelle et passagère ? Le comité de salut public a bien pu
 » remporter des victoires, faire quelques conquêtes ; mais nous
 » ne sommes rentrés dans la civilisation, nous ne sommes rede-
 » venus citoyens de la grande famille européenne, que du moment
 » où l'on a pu croire que nous ne mettions plus *hors la loi*, que
 » nous n'y étions plus nous-mêmes. Oui, représentans, votre
 » élection, faite dans un temps de trouble et d'irrégularité,
 » fût-elle toute illégitime, fussiez-vous réunis par le hasard seul,
 » vous seriez nos vrais mandataires, du jour où vous avez re-
 » poussé de la tribune celui qui voulait écarter la loi, celui qui
 » voulait signifier à l'Europe qu'il n'y avait pas plus de paix
 » à faire avec vous qu'avec les assassins de septembre et les au-
 » teurs du tribunal révolutionnaire. Les lois suffisent dans un
 » état bien réglé : si jamais vous appelez l'arbitraire à votre se-
 » cours, si vous proscrivez les Français en masse, au lieu de
 » les juger individuellement selon les lois de la société, vous
 » publieriez par là que la société est dissoute, et qu'il ne s'a-
 » git plus de citoyens coupables envers tous, mais de combat-
 » tans redoutables pour vous seuls. Prenez-y donc garde, re-
 » présentans, toute mesure révolutionnaire (le mot a prévalu ;
 » ce n'est pas sans cause, et nous pouvons l'employer), toute
 » mesure révolutionnaire serait un démenti formel donné aux ser-
 » mens du Champ-de-Mai, et nous montrerait à l'univers, non
 » comme un État soumis à un gouvernement régulier, mais
 » comme un royaume divisé, où les partis se disputent le succès. »

JOURNAL GÉNÉRAL d'indication, réuni au *Paquebot*.

Voy. Paquebot.

JOURNAL GÉNÉRAL de la Cour et de la Ville, connu sous le nom du *Petit-Gautier*, in-8°.

Les deux premiers numéros (15 et 16 septembre 1789) ont pour titre : *Magasin historique, ou Journal général*. Les numéros 3, 4 et 5 sont intitulés : *Journal général, dédié au district des Cordeliers*.

Au numéro 6, prend le titre qu'il a conservé jusqu'à la fin, de *Journal général de la Cour et de la Ville*.

M. Brune a commencé ce journal ; bientôt il s'est associé M. Gautier.

Les auteurs se sont brouillés ; et à partir du 16 décembre 1789 jusqu'au 5 janvier 1790, il a paru, chaque jour, deux numéros, l'un rédigé par M. *Brunc*, l'autre rédigé par M. *Gautier*.

Enfin, M. *Gautier* a continué seul, sans interruption, jusqu'au 10 août 1792.

Il a eu plusieurs collaborateurs, au nombre desquels il faut remarquer M. *Journiac de Saint-Méard*, qui a échappé aux massacres de septembre, et auteur de la brochure intitulée : *Mon Agonie de trente-huit heures*.

En 1790, 1791 et jusqu'au 1^{er} mars 1792, M. *Gautier* a donné, chaque jour, ce qu'on appelait le n^o des *colporteurs* et le n^o des *abonnés*.

Le n^o des *colporteurs* porte en tête l'annonce de ce que contient ou est censé contenir le Journal, pour être criée dans les rues.

Dans le n^o des *abonnés*, cette partie est remplacée par un morceau de prose ou de vers, presque toujours satirique et quelquefois très-piquant.

Depuis le 1^{er} mars 1792, il n'y a plus de n^{os} de *colporteurs*.

21 NOVEMBRE 1790, — N^o DES COLPORTEURS.

(52.)

« Nouveau tumulte au théâtre, entre les Aristocrates et les Démocrates.

- » Grands troubles de la ville de Troyes.
- » Événement remarquable au pillage de l'hotel de Castries.
- » Bravoure d'un Grenadier de la Garde Nationale.

MÊME JOUR, N^o DES ABONNÉS, AU LIEU DES ANNONCES
CI-DESSUS.

- « Ami, veux-tu savoir quel est, en ce moment,
- » De la France l'état et le gouvernement ?
 - » Il est démocratique,
 - » Électif, despotique,
 - » Même aristocratique,
 - » Absurde, impolitique,
 - » Et surtout anarchique ;
 - » Il est tout, en un mot, excepté monarchique. »

16 JANVIER 1791, — N^o DES COLPORTEURS.

- « Le Pape mandé à la barre de l'Assemblée nationale.
- » Grande insurrection arrivée en Amérique.
- » Dénonciation d'une lettre de l'Archevêque de Paris.

- » Réclamation à l'Assemblée par les cochers des Évêques.
- » Curé devenu fou.
- » Aristocratie de Franklin, Rousseau et Washington. »

MÊME JOUR, N° DES ABONNÉS.

« Guérissez-donc, Monsieur, tous vos crédules compatriotes, »
» électrisés par des folliculaires à gages, de leurs risibles terreurs »
» paniques; ils s'imaginent toujours voir des armées ennemies »
» gravir les Alpes et les Pyrénées, ou franchir le Rhin, le géné- »
» ral *Bender* à leur tête, pour venir souffler sur votre constitu- »
» tion et manger vos femmes et vos petits enfans. Dites-leur bien »
» que nous avons trop de plaisir à les voir détruire eux-mêmes »
» un royaume que nous ne cessons de jalouser, pour nous op- »
» poser à leurs efforts. Quelle reconnaissance ne devons-nous pas »
» à l'immortel *Nérac*, dont personne n'a parlé jusqu'à présent, »
» ainsi qu'à *Barn....* et *Rab....* d'avoir semé le trouble parmi les »
» protestans de Bordeaux, de Nismes et du Dauphiné, en faisant »
» revivre une ancienne querelle de religion, dont nous admirons »
» les prodigieux effets, et dont nous savons calculer les suites. »
» Qu'ils se rassurent donc, vos dignes compatriotes; bien loin de »
» mettre obstacle à leur régénération, nous ne cesserons de les »
» encourager par nous-mêmes, ou par nos émissaires, de mettre »
» la dernière main à cette glorieuse révolution, dussent-ils y »
» employer toutes leurs lanternes. »

Signé un Anglais, un Autrichien, un Sarde et un Espagnol.

M. Delisle de Sales, qui a fait des notes bibliographiques sur le journal du Petit-Gautier, prétend qu'il faut préférer les numéros des *colporteurs* à ceux des *abonnés*. Je suis d'un avis absolument contraire.

Les annonces, presque toujours exagérées et souvent *inexactes*, faites pour les *colporteurs*, n'avaient que l'intérêt du moment, celui de débiter au peuple un Journal qui prêchait la contre-révolution.

Les morceaux de prose et de poésie, qui remplacent les annonces dans les numéros des *abonnés*, sont souvent historiques, et faits en général pour les lecteurs étudits.

Il faut pourtant avoir les numéros des *colporteurs*, ne fût-ce que pour juger combien les titres sont *inexactes*, et faits uniquement pour piquer la curiosité des passans.

Voici un exemple, entre une foule d'autres, que je pourrais citer.

Je rapporte la critique faite, à cet égard, par le *Journal des Impartiaux*, n° 2, p. 20.

« Dans la lettre du n° 39 (année 1790) du *Journal général de la Cour et de la Ville*, par M. Gautier, on lit ces paroles »
» bizarres : *Hussard* aristocrate qui enterre les patriotes vivans.

» Le Colporteur qui vendait ce Journal criait avec affectation cette phrase, et il avait raison. Cette phrase frappait les passans et faisait vendre le journal.

» Je l'ai acheté; voici ce qu'il y a dans le texte.

» *Un Hussard, vainqueur au combat de Spire, entassait les morts dans une fosse creusée sur le champ de bataille. On lui fit observer que plusieurs de ces malheureux respiraient encore, et qu'il était barbare de les enterrer si vite. — Bon, dit le Hussard, si l'on voulait les écouter, il n'y en aurait pas de morts. Il est temps que la conduite de cet homme cesse d'être l'image de notre jurisprudence criminelle.*

» Je conviens, avec l'auteur, qu'il est très-permis de raconter une vieille anecdote, qui n'a d'autre inconvénient que d'être généralement connue; qu'il est même louable d'en tirer une conclusion morale; mais j'ajoute qu'il ne faut pas intituler cette anecdote: *Hussard aristocrate qui enterre les patriotes vivans*; parce que le titre est faux; parce que le titre est la seule chose qu'entendent les passans; parce qu'enfin il est injuste et dangereux de crier dans les rues, et de persuader au peuple qu'il y a encore *des Hussards qui enterrent les patriotes vivans.* »

Il a paru en 1797 (1^{er} prairial an 5) une continuation ayant pour titre : *Journal du Petit-Gautier*, suite de celui de la Cour et de la Ville, interrompu le 10 août 1792.

Cette reprise finit le 18 fructidor, au 108^e numéro.

On compose les volumes du *Journal de la Cour et de la Ville* de différentes manières. M. Delisle de Sales a fait imprimer des titres pour diviser, en 19, en 25, et enfin en 26 vol. — Son embarras est venu de ce que les volumes de 1789 et 1790 sont beaucoup plus forts que ceux de 1791 et 1792.

Je pense qu'il est bien facile de trancher la difficulté.

La seule division à admettre est celle que l'auteur a lui-même adoptée; car il est intolérable de placer un frontispice portant t. 8 ou 10, quand les indications au bas des feuilles annoncent que ce sont les t. 5 ou 6, et ainsi de suite. Si les volumes de 1789 et 1790 sont trop forts, il faut les relier en deux parties.

Ainsi, je m'arrête à la distribution suivante :

1789 (en deux parties).	1	vol.	} 17 vol.
1790 (en huit parties).	4		
1791	6		
1792	4		
Reprise de l'an 5	2		

Dix-sept volumes qu'on peut relier en vingt-deux parties.

J'ai fait, avec beaucoup de peine, une collection dans laquelle j'ai réuni les doubles numéros de *Brune* et de *Gautier*, les doubles numéros des *colporteurs* et des *abonnés*.

Cette collection m'a donné :

1789.	2 cart.)	} 30 cart.
1790.	9	
1791.	12	
1792.	5	
au 5.	2	

Je termine cet article par quelques citations prises dans le texte du journal.

N° du 20 janvier 1790, page 156.

« LETTRE D'UN COCHER DE FIACRE.

» Je pense, notre bourgeois, qu'on doit crier contre le grand
 » abus des gens à hôtels ou celui de leurs Suisses, qui empêchent
 » nos chevaux d'entrer dans la cour, lorsque je mène des per-
 » sonnes qui ont à faire à eux. Tenez, quand je vois qu'un
 » Évêque, dans son carrosse doré, et une..... fille entretenue,
 » dans son remise, vont mettre le pied à terre tout fin droit sur
 » le perron; et qu'un bon Curé ou une honnête femme qui se
 » sont historiés pour faire leur visite, sont obligés d'essuyer la
 » pluie, le vent, la crotte, en traversant des cours d'un quart
 » de lieue, pendant que mes chevaux restent les bras croisés
 » dans la rue, j'enrage contre l'aristocratie des voitures, et je
 » dis que cela n'est pas honorable pour nous, qui sommes les
 » *voitures de la nation*. On a bien aboli la distinction des ordres;
 » est-ce que celle des voitures serait plus enracinée? Si ces
 » pauvres chevaux pouvaient parler, ils ne manqueraient pas de
 » dire qu'ils naissent tous égaux. Mais si les aristocrates à
 » grandes cours ont tant d'amitié pour les leurs, et qu'ils ne
 » veulent pas les laisser se compromettre dans la compagnie
 » des nôtres, que ne les font-ils entrer dans le salon. J'y tôle,
 » et je les laisserai causer ensemble, pourvu que je puisse mener
 » mon monde proprement, et qu'on ne dise plus que quand
 » on va en fiacre, on est crotté comme si de rien n'était. »

N° du 20 décembre 1790, page 645.

« Le but de la pétition des électeurs, déclamée à la barre par
 » *Larive*, était de hâter la sanction du décret de la persécution de
 » l'Église et du renversement de la religion. Certes, on ne pouvait

» choisir un organe plus sonore , mais bien un peu plus convenable et moins déplacé. Quelqu'un , présent à cette farce impie , demanda à son voisin : *qui parle donc à la barre ?* Celui-ci répondit avec sang-froid : *c'est Mahomet qui beugle contre Jésus-Christ* , dont il demande , au nom des bons Parisiens , qu'on anéantisse le culte , les prêtres et les autels. »

N° du 22 décembre 1790 , page 663.

« LE MONITEUR.

» Je suis le Journal d'importance
» Et la feuille par excellence.
» Vous me recevez tous les jours :
» Je vous dis les secrets des Cours ;
» Je parle de paix et de guerre ,
» Et du parlement d'Angleterre ;
» De nos grands droits sur Avignon ,
» Selon *Camus* et *Péthion*.
» Je rends compte de la séance
» Du Sénat régénérateur ,
» Et du côté législateur
» Qui fait et défait tout en France.
» Je parle de pendus , de pays dévastés ,
» Le tout pour le maintien de notre liberté ;
» De la force nationale ,
» De la force municipale ;
» Des cantons , des districts et des départemens ;
» Des tribunaux tout neufs et de leurs jugemens ;
» Des *Vandernoot* et *Vandermersch*es ,
» De tous les grands projets de conspirations ,
» Discours , dénonciations ,
» Et du comité des recherches ;
» Du Roi , de temps en temps , et de sa triste Cour ;
» De l'opéra , des comédies ,
» Le tout pour quatre sols par jour ,
» En beau style , abondant , nerveux , plein de saillies.
» J'oubliais le cours des effets ,
» La lettre des payeurs , assignats et pamphlets ,
» Et *Cœtera*... De tout enfin je vous occupe ;
» Et l'on doit faire cas de moi ,
» Car je sers à plus d'un emploi.
» De m'avoir on n'est jamais dupe.
» Cette feuille n'est point le vain jouet du vent ;
» Avec trois Moniteurs on fait un paravent. »

N° du 31 mai 1791, — pag. 287.

« On promet récompense civique et reconnaissance constitu-
» tionnelle aux citoyens qui feront passer dans toute l'Europe
» le signalement bien exact de MM. de la majorité de l'Assemblée
» nationale, afin que, dans le cas où leur modestie les porterait
» à fuir les honneurs du cordon dont on doit les décorer inces-
» samment, l'on puisse, sans méprise, leur désérer cet honneur
» dans tous les lieux où ils jugeront à propos de se retirer, en
» vertu des droits de l'homme. »

N° du 14 avril 1791, — pag. 404.

« Pourquoi vous étonner, lorsque par nos robins
» La France est presque anéantie ?
» Nous devons prévoir nos destins :
» Ainsi que leurs cliens ils traitent leur patrie. »

N° du 11 août 1791.

« Sans fixer l'époque où les troupes étrangères entreront en
» France, pour empêcher les dangereux progrès de l'insurrection
» dans toute l'Europe, je puis certifier (et, qui plus est aux yeux
» du vulgaire, je *parie*) que plusieurs armées vont soumettre les
» factieux. Au reste, il sera fort heureux pour les citoyens, éga-
» rés par un faux patriotisme, d'être attaqués par une force ma-
» jeure, qui leur fasse *subito* mettre bas les armes. »

N° du 11 janvier 1792, — pag. 86.

« *Sur la Constitution en Vaudevilles.*

» Au milieu des malheurs, des crimes, des bassesses,
» Ne désespérons point de notre nation ;
» Le Français met en chants la Constitution,
» Il va bientôt le mettre en pièces. »

Même n°, — pag. 27.

« *Sur les Feuillans et les Jacobins.*

» Des Feuillans jusqu'aux Jacobins,
» Sans doute, il est quelque distance ;
» On doit donner la préférence
» Aux voleurs sur les assassins. »

N° du 24 juillet 1792, — pag. 189.

« Il est évident qu'au moment de l'invasion des étrangers en
» France, il n'y aura plus que deux partis, celui des honnêtes

» gens et celui des coquins ; le premier voulant le bon ordre et la
 » déclaration du Roi du 23 juin 1789 ; le second voulant le dé-
 » sordre, afin de se dispenser d'être pendu ; d'après cela, il n'y aura
 » plus de monarchiens , ni de feuillans , ni de monarchistes , ni
 » de deux chambristes ; il n'y aura que de bons et francs roya-
 » listes, de bons et francs jacobistes ; et puis nous verrons lequel
 » des deux partis étouffera l'autre. A ce propos là, quelqu'un ven-
 » tait, l'autre jour, le système des monarchiens à cause de la res-
 » semblance avec le gouvernement d'Angleterre ; je vous soutiens,
 » répondit l'autre , qu'il ne faut point de *chambres* aux Français ;
 » il ne leur faut que des *loges*. »

N° 27 de la reprise en l'an 5, — pag. 212.

« L'ANCIEN RÉGIME.

» Dans le vieux régime on avait
 » De voyager pleine licence,
 » Et sans passe-port on pouvait
 » Faire vingt fois son tour de France.
 » Lorsque chez soi l'on demeurait,
 » Personne n'avait souciance
 » Combien de temps on y restait,
 » Et de vous point on exigeait
 » Certificat de résidence.
 » Son petit bien on cultivait
 » Avec une entière assurance
 » Qu'aucun citoyen ne viendrait
 » S'en emparer de violence,
 » Ou le brûler par ordonnance
 » De celui qui nous gouvernait.
 » Sans *garniser* on acquittait
 » Sa cote-part de l'assistance
 » Que chacun à l'État devait.
 » La guillotine encore était
 » Chez *Lucifer*, dont la vengeance
 » Ce maudit présent nous a fait,
 » Et jamais d'elle on n'entendait
 » Parler, ainsi que de l'urgence
 » Qui fit rendre plus d'un décret
 » Pour assassiner l'innocence ;
 » De temps en temps, à la potence
 » Quelque vaurien on condamnait ;
 » Mais le juge, alors, prononçait
 » Avec justice la sentence,
 » Et jamais on ne mitraillait,

- » Fusillait, ni ne noyait
- » Homme, femme, vieillesse, enfance,
- » Enfin le genre humain complet.
- » Le terrorisme point n'avait
- » Imaginé sa diligence
- » Pour l'autre monde, et l'on partait
- » A petits pas, quand Dieu voulait,
- » Faisant en chemin pénitence.
- » Aux gens d'Église on reprochait,
- » Je le sais, trop peu d'abstinence;
- » Le moine hors du couvent trouvait
- » Fille de joyeuse accointance,
- » Et plus d'une nonain faisait
- » Brèche à la continence;
- » Mais, en cela, rien n'empêchait
- » Le commerce, ni la finance
- » D'aller leur train; monsieur *Truguet*
- » N'était pas ministre de France;
- » Et la farine se vendait
- » Le juste prix en conscience.
- » Au demeurant, chacun vivait
- » De son état avec aisance,
- » Et le rentier, que l'on payait,
- » N'avait pas besoin d'assistance.
- » Oh! le bon temps que celui-là!
- » Mes chers amis, il reviendra;
- » Croyez-en mon heureux présage.
- » Un beau matin, pliant bagage,
- » Des mitrailleurs la troupe ira
- » Faire à Toulon le cabotage:
- » Le bonheur seul nous restera,
- » Et la liberté nous rendra
- » Tous les bienfaits de l'esclavage. »

JOURNAL GÉNÉRAL de l'Europe, politique, commerce, agriculture, in-8°, par MM. *Le Brun* et *J.-J. Smitz*.

Ep. *Veracem fecit probitas*.

Du 1^{er} janvier 1789 au 30 juin 1792. 24 vol.

On trouve dans ce Journal, n° 262, pag. 308, dernier vol. de 1792, la lettre écrite par le général Lafayette à l'Assemblée nationale, du camp retranché de Maubeuge, le 16 juin 1792. J'en extrais les passages suivans :

« Pouvez-vous dissimuler qu'une faction, et pour éviter toutes

» les dénominations vagues, que la faction jacobite a causé tous
» les désordres? C'est elle que j'en accuse hautement : organisée
» comme un empire à part dans sa métropole et dans ses affilia-
» tions ; aveuglément dirigée par quelques chefs ambitieux , cette
» secte forme une corporation distincte au milieu du peuple
» Français, dont elle usurpe les pouvoirs en subjuguant ses re-
» présentans et ses mandataires.

» C'est là que , dans des séances publiques , l'amour des lois
» se nomme aristocratie , et leur infraction patriotisme.

.

» Quelle remarquable conformité de langage , entre les fac-
» tieux que l'aristocratie avoue , et ceux qui usurpent le nom de
» patriotes ! Tous veulent renverser nos lois , se réjouissent des
» désordres , se lèvent contre les autorités que le peuple a con-
» férées , déteste la garde nationale , prêchent à l'armée l'indis-
» cipline , sèment tantôt la méfiance , tantôt le découragement.

.

» Ce n'est pas , sans doute , au milieu de ma brave armée ,
» que les sentimens timides sont permis. Patriotisme , énergie ,
» discipline , patience , confiance mutuelle , toutes les vertus ci-
» viques et militaires , je les trouve ici ; ici les principes de li-
» berté et d'égalité sont chéris , les lois respectées , la propriété
» sacrée ; ici l'on ne connaît ni les calomnies ni les factions.

.

» Mais pour que nous , soldats de la liberté , combattions avec
» efficacité ou mourrions avec fruit pour elle , il faut que le
» nombre des défenseurs de la patrie soit promptement propor-
» tionné aux nombre de ses adversaires.

.

» Il faut surtout que les citoyens , ralliés autour de la constitu-
» tion , soient assurés que les droits qu'elle garantit seront res-
» pectés avec une fidélité religieuse , qui fera le désespoir de tous
» ses ennemis cachés ou publics.

» Ne repoussez pas ce vœu ; c'est celui des amis sincères de
» votre autorité légitime.

.

» Que le pouvoir royal soit intact , car il est garanti par la
» constitution ; qu'il soit indépendant , car cette indépendance
» est un des ressorts de notre liberté ; que le Roi soit révéré , car
» il est investi de la majesté nationale ; qu'il puisse choisir un

» ministère qui ne porte les chaînes d'aucune faction ; et que s'il
» existe des conspirateurs , ils ne périssent que sous le glaive de
» la loi.

» Enfin , que le règne des clubs , anéanti par vous , fasse place
» au règne de la loi ; leurs usurpations , à l'exercice ferme et in-
» dépendant des autorités constituées ; leurs maximes désorga-
» nisatrices , aux vrais principes de la liberté ; leurs fureurs déli-
» rantes , au courage calme et constant d'une nation qui connaît
» ses droits et les défend ; enfin , leurs combinaisons sectaires , aux
» véritables intérêts de la patrie , qui dans ce moment de dan-
» ger doit réunir tous ceux pour qui son asservissement et sa
» ruine ne sont pas les objets d'une atroce jouissance et d'une
» infâme spéculation.

» Telles sont , Messieurs , les représentations et les pétitions
» que soumet à l'Assemblée nationale , comme il les a soumises
» au Roi , un citoyen à qui on ne disputera pas de bonne foi
» l'amour de la liberté ; que toutes les factions haïraient moins ,
» s'il ne s'était élevé au-dessus d'elles par son désintéressement ;
» auquel le silence eût mieux convenu , si , comme tant d'autres ,
» il eût été indifférent à la gloire de l'Assemblée nationale et à
» la confiance dont il importe qu'elle soit environnée , et que lui-
» même enfin ne pouvait mieux lui témoigner , qu'en lui mon-
» trant la vérité sans déguisement. »

JOURNAL GÉNÉRAL de l'Imprimerie et de la Librairie.

Voy. Journal Typographique.

JOURNAL GÉNÉRAL de la Littérature de France , in-8°.

Commence en l'an 6 , 12 numéros , formant un volume par an-
née. 30 vol.

JOURNAL GÉNÉRAL de la Littérature étrangère.

Commence en 1801 , 12 numéros , formant de même un vo-
lume par année. 27 vol.

Ces deux Journaux ont été rédigés jusqu'à l'an 15 par *Looz*. Depuis ils ont
eu pour principal rédacteur et pour éditeur *M. Boucher de la Richarderie*.

Continuent de paraître chez *Treuttel et Wurtz* , rue de Bourbon , n° 17.

JOURNAL GÉNÉRAL de Littérature , de Sciences et d'Arts ,
in-8° , par *M. N. S. Guillon* , faisant suite au *Journal général de*
Fontenay.

Du 5 nivôse au 5 messidor an 10 , — 37 numéros.

JOURNAL GÉNÉRAL des Gardes Nationales de France , feuille

politique, historique et littéraire, in-folio, juillet 1815, — 6 numéros.

JOURNAL GÉNÉRAL des Pays-Bas, in-4°.

Du 15 avril au 23 juillet 1815, 70 numéros, avec plusieurs pièces manuscrites. 1 cart.

Ep. *Et nous verrons fleurir la liberté publique,
Sous l'ombrage sacré du pouvoir monarchique.*

JOURNAL GÉNÉRAL des Théâtres, in-8°.

Du 17 janvier au 17 juillet 1816 (26 n° par vol). . . 2 vol.

JOURNAL GRATUIT, constitutionnel, par une Société de gens de lettres, in-8°, — 1790 et 1791. 14 vol.

JOURNAL HISTORIQUE et philosophique de la Constitution, ou Lettres d'un Français à *Milord Roberthon*, in-8°, — 1789.

JOURNAL HISTORIQUE et politique.

Voy. *Révolution de 1792.*

JOURNAL HISTORIQUE et politique, par *Mallet du Pan*, in-12; — Genève, 1784. Du 3 janvier au 25 décembre. . . . 4 vol.

JOURNAL HISTORIQUE et politique de Constitution, in-8°, — 1790.

JOURNAL HISTORIQUE et politique de la Marine et des Colonies, in-4°, ans 4 et 5.

Ep. *Point de colonies, point de commerce;
— Point de commerce, plus de marine.*

JOURNAL LOGOGRAPHIQUE de l'Assemblée nationale, in-8°, — décembre 1790.

JOURNAL MILITAIRE, contenant tout ce qui est relatif à l'organisation et à l'administration de la force publique, lois, décrets, ordonnances, réglemens, circulaires et instructions ministérielles, qui déterminent le mode d'application de ces lois, décrets et ordonnances, in-8°, par *Gournay*.

Commence le premier janvier 1790 et continue en 1829.

Paraît tous les mois et forme chaque année deux volumes.

La collection, jusqu'au premier janvier 1829, est de . 83 vol.

Y compris 7 vol. de supplémens, et tables.

Chez Anselin, rue Dauphine, n° 9.

JOURNAL NATIONAL et étranger, in-8°, 1790, — 55 numéros.

JOURNAL OFFICIEL du Gard, in-4°, 1815.

JOURNAL PATRIOTIQUE, in-8°, 1789, — 11 n^{os}.

JOURNAL PATRIOTIQUE du département de la Côte-d'Or, in-8°, 1791.

En l'an 3 : *l'Original*, ou *Journal du département de la Côte-d'Or*

En l'an 4 : *le Nécessaire*, ou *Journal*, etc. Puis *Journal de la Côte-d'Or*, par Carion.

Et enfin : *Journal politique et littéraire de la Côte-d'Or*.

In-4° et in-8°. 4 cart.

JOURNAL PATRIOTIQUE sur la révolution d'Avignon et du comtat Venaissin, 1790, — 4 n^{os}.

JOURNAL PIE, in-8°.

Du premier janvier au 14 mars 1792, — 15 numéros.

JOURNAL POLITIQUE de Manheim, in-4°, — 1809.

JOURNAL POLITIQUE de Strasbourg, in-4°, — 1793.

JOURNAL POLITIQUE du département de l'Aube, in-folio, — 1823.

JOURNAL POLITIQUE du département du Calvados, in-folio, — 1823.

JOURNAL POLITIQUE du département de l'Isère, in-4°, — 1816.

JOURNAL POLITIQUE et de littérature, contenant les principaux événemens de toutes les Cours, les nouvelles de la république des Lettres, par *Linguet*, in-8°, *Bruxelles*.

Du 5 janvier 1775 au 15 juin 1778. 11 vol.

JOURNAL POLITIQUE et littéraire de Maine-et-Loire, in-4°, — 1816. 1 cart.

JOURNAL POLITIQUE et littéraire de Toulouse et de la Haute-Garonne, in-4°, 1815 et 1816, grand in-folio, — 1822.

JOURNAL POLITIQUE et littéraire du département de la Haute-Marne, in-4°, — 1822 et 1823.

JOURNAL POLITIQUE et littéraire du département de l'Yonne, in-8°, — au 5.

JOURNAL POLITIQUE et philosophique, ou *Considérations pé-*

riodiques sur les rapports des événemens du temps avec les principes de l'art social, in-8 .

Premier et seul numéro de 45 pages.

JOURNAL POLITIQUE-NATIONAL des États-Généraux et de la Révolution de 1789, publié d'abord par M. l'abbé *Sabathier*, ensuite par M. *Salomon*, à *Cambrai*, et tiré des annales manuscrites de M. le comte de R*** (*Rivarol*), in-8°, 1790.

1^{re} série, 18 numéros, — 2^e série, 24 numéros. . . . 2 vol.

Ep. *Victrix causa Diis placuit; sed victa Catoni.*

N° 18 du tome 1^{er}, — page 195.

« Les écrivains du tiers-état, et, en général, tous les philosophes, ayant poussé à bout et forcé les conséquences du principe que la *souveraineté est dans le peuple*, il a bien fallu que la révolution, écrite dans les livres, fût jouée et représentée dans la capitale et dans les provinces. Pouvait-on, en effet, arrêter une assemblée qui exerçait la souveraineté du peuple et qui avait gagné l'armée? n'était-ce pas en même temps une véritable jouissance pour des députés, dont la plupart avaient passé leur vie à saluer le bailli de leurs villages, ou à courtiser l'intendant de leurs provinces; n'était-ce pas, dis-je, une douce jouissance pour eux, que de fouler aux pieds un des premiers trônes du monde? Des avocats pouvaient-ils résister au plaisir d'humilier les Cours Souveraines? Ceux qui n'avaient rien n'étaient-ils pas charmés de distribuer les trésors de l'Eglise aux vampires de l'État?

» On ne saurait trop insister sur tout le mal que peut faire un bon principe quand on en abuse.

» La *souveraineté est dans le peuple*. Oui, sans doute; mais elle y est d'une manière implicite, c'est-à-dire que le peuple ne l'exercera jamais que pour nommer ses représentans; et, si c'est une monarchie, que le Roi sera toujours le premier magistrat. Ainsi, quoiqu'il soit vrai au fond que tout vient de la terre, il ne faut pas moins qu'on la soumette par le travail à la culture, comme on soumet le peuple par l'autorité et par les lois. La souveraineté est dans le peuple, comme un fruit est dans nos champs, d'une manière abstraite; il faut que le fruit passe par l'arbre qui le produit, et que l'autorité publique passe par le sceptre qui l'exerce. »

JOURNAL POPULAIRE.

Voy. Peuple (le) et ses Amis.

JOURNAL PROPHÉTIQUE, par *Pierre Pontard*, évêque constitutionnel du département de la Dordogne et député à la législature, in-8°.

Du 1^{er} janvier 1792 à la fin d'octobre 1793. 3 vol.

Introduction de 48 pages.

Ce Journal contient l'histoire de M^{lle} Labrousse, de ses prophéties, et des voyages qu'elle a entrepris pour les accréditer.

L'auteur fait l'application de ces prophéties et de celles de l'ancien testament aux événemens de la révolution.

(Faits nombreux et curieux pour l'histoire du Clergé constitutionnel.)

SEMAINE DE MARS 1792.

« On ne rejette les prophéties que parce qu'elles offrent l'idée de
» l'impossible, et que, d'après d'anciens préjugés, on les considère
» comme ne pouvant être que l'effet d'un don surnaturel ; mais
» si ce n'était là qu'une erreur accréditée, et qu'une observation
» plus approfondie des lois de la nature nous fit reconnaître, au
» contraire, que le Créateur a placé dans l'homme la faculté de
» pressentir les événemens, nous parviendrions peut-être à
» nous convaincre que s'il jouit rarement et imparfaitement de
» cette faculté, sa dépravation en est la seule cause ; et nous se-
» rions plus disposés à écouter sans répugnance les avertisse-
» mens même d'une fille qui, par cela qu'elle a toujours été
» simple et vertueuse, est dans l'ordre, et peut avoir l'aperçu
» des événemens qu'elle annonce. »

Suivent mot pour mot les énigmes ou prophéties de M^{lle} Labrousse, au nombre de 38.

« N° 7. — Si je ne me trompe pas, la France va être le cen-
» tre des grands événemens, et comme le berceau des heureux
» triomphes ; ma province comme le sanctuaire, et ma paroisse
» comme le saint des saints.

» N° 11. — La conclusion de ce dit plan sera un événement
» de joie qui fera faire aux mortels des oh et des ah sans fin ; il
» sera manifesté à toute la terre dans l'espace de 24 heures.

» N° 19. — Le chef de l'Eglise n'aura plus aucune juridiction
» temporelle, qui a été jusqu'à présent comme un monstre qui
» a dévoré une infinité de peuples à l'Eglise. Il ne sera plus re-
» gardé que comme médiateur entre Dieu et les hommes. Les
» potentats qui auront accepté de cette double couronne, en pro-
» testant de le soutenir contre toute sorte d'attentats, lui feront,
» quant à son temporel, un sort infiniment au-dessus de celui
» qu'il s'est fait à lui-même.

» N^o 22. — Les États-Généraux de France ont été convoqués
 » et harnachés comme des chevaux destinés à remporter un grand
 » butin; mais l'ange exterminateur étant survenu, il a renversé
 » les projets de ces hommes insensés, et s'en est servi à parcou-
 » rir les sentiers de leur propre maison, et jusques dans les parvis
 » de la maison du Seigneur. »

TROISIÈME ET QUATRIÈME SEMAINES DE JUIN.

« *Du pouvoir de l'Église.*

» La souveraineté temporelle ou civile existait avant l'établis-
 » sement de l'Église; car avant l'époque de cette divine institu-
 » tion, les Rois disposaient de leur territoire à leur gré, et ils gou-
 » vernaient leurs peuples sans rencontrer aucun obstacle de la
 » part d'une religion dont ils ne prévoyaient pas même l'exis-
 » tence. Jésus-Christ, en créant son Église, n'entendit donner
 » aucune atteinte à la puissance temporelle; il s'en déclara, au
 » contraire, le protecteur; et, tel fut son respect pour cette puis-
 » sance, que, quoiqu'il vînt sous le règne des plus injurieux des-
 » potes, il se conduisit, comme doit faire tout particulier, avec
 » la plus exacte soumission; il fit même un miracle tout
 » exprès pour payer le tribut à César. Enfin, il condamna précie-
 » sément les prétentions temporelles du Pape et du Clergé de
 » France, car il déclara à ses Apôtres que son royaume n'était
 » pas de ce monde; qu'ils pourraient bien essayer de s'établir
 » dans les cités, mais que sitôt qu'elles ne voudraient plus de
 » leur ministère, ils n'avaient d'autre ministère à remplir que ce-
 » lui d'une retraite paisible. »

JOURNAL RELIGIEUX, ou Mémoires pour servir à l'histoire de
 la Religion, in-8^o, par M. Larrière, l'un des rédacteurs des *An-
 nales de la Religion*.

Du 25 ventôse au 10 messidor an 6, 8 cah. . . . 1 cart.

Ep. *Verum dicere et cum causâ.*

N^o 7, — page 293.

« Des hommes qui ont si long-temps prêché contre l'intolé-
 » rance, sont devenus les plus fougueux intolérans : persécuteurs
 » lâches et féroces, ils ne veulent tolérer que les esclaves de leurs
 » opinions. Les véritables fanatiques sont ceux qui trouvent mau-
 » vais que nous ayons une manière de penser et d'agir dans nos
 » rapports avec l'Éternel. Si nous étions assez vils pour ressem-
 » bler à nos persécuteurs, en partant de leur exemple, nous au-
 » rions aussi le droit de trouver mauvais qu'ils ne pensent pas

» comme nous. Il y a sept ans qu'on nous pressait (pour ne pas
 » dire plus) d'accepter des places dans le ministère ecclésiasti-
 » que ; aujourd'hui , les mêmes hommes nous tourmentent pour
 » avoir été fidèles à nos engagements dans le ministère. Qui de
 » nous a changé ? Ft , certes , sans les prêtres soumis aux lois , la
 » république n'eût jamais existée ; et ceux qui nous haïssent , qui
 » nous harcèlent sans cesse , seraient peut être en ce moment oc-
 » cupés à ramper aux pieds du despotisme , que nous abhor-
 » rons , à la chute duquel nous avons si puissamment contribué :
 » Quelle est la récompense de ces pasteurs fidèles ? la misère et
 » les persécutions. Ils ont donné toutes les garanties possibles
 » de leur attachement à la patrie , et ils n'en n'ont aucune de
 » leur existence , étant *hors la loi* ; oui , *hors la loi* , puisqu'on
 » peut arbitrairement les déporter. Dans quelques départemens ,
 » entre autres vers Auxerre , ils sont , les uns déportés , les autres
 » en fuite : la fureur n'ose encore avouer qu'elle en est la véri-
 » ble cause ; elle fabrique des impostures pour tromper la reli-
 » gion du Directoire exécutif. On verra quelque jour si les plus
 » estimables sont ceux dont nous parlons , ou ceux qu'on pré-
 » tend avoir donné à la liberté et à la probité une caution , en
 » déclarant qu'ils avaient été des charlatans , qu'ils avaient
 » menti au Ciel et à leur conscience. »

JOURNAL RÉPUBLICAIN de Marseille et des départemens méridionaux , rédigé par les citoyens *Ricord* , PROCUREUR GÉNÉRAL SYNDIC du département des Bouches-du-Rhône , et *Lacroix* , jacobin de Paris ; continué par *Mittié fils* , in-8°.

Du premier octobre 1793 au 20 pluviôse an 2 , — 62 n^{os}.

N° 40 , — 6 nivôse an 2.

« Le représentant du peuple *Fréron* , qui doit arriver incessamment de Marseille , m'écrit de *Ville-Plate* , ci-devant *Toulon* , que déjà trois cents conspirateurs ont été fusillés ; que plus de six mille familles toulonaises se sont embarquées sur deux escadres ennemies , et que ce sont les plus coupables. Il m'ajoute que Toulon va être rasée : alors elle sera doublement *plate*. »

Horresco referens !

JOURNAL RÉPUBLICAIN des deux départemens de Rhône et Loire , rédigé par une Société de Sans-Culottes , in-8° . — an 2.

JOURNAL RÉPUBLICAIN du département de la Meurthe , par *Sonnini* , in-8° , an 2. *Nancy* , — 14 n^{os}.

JOURNAL ROYAL, in-folio.

Du premier octobre 1814 au 20 mars 1815, — 171 numéros. 1 vol.

N° 22, — octobre 1814, — page 3.

« Nous avons annoncé dernièrement ce grand principe, que
 » la souveraineté appartient au Roi, sans partage ni division ;
 » nous donnons aujourd'hui quelques développemens à cette
 » question importante.

» Avant l'institution et l'organisation des sociétés politiques,
 » les membres dispersés exerçaient les droits de la souveraineté.
 » La nécessité et leur intérêt les forcèrent à se réunir et à déléguer
 » cette souveraineté à un chef qu'ils nommèrent pour les gouverner ; le peuple ne peut révoquer ce contrat solennel, ni reprendre l'exercice primitif de son droit de souveraineté, sans violer la foi des traités, et sans exposer l'État à des dissensions intestines. Cependant J.-J. Rousseau prétend que le peuple ne peut point aliéner son droit de souveraineté. Mais si cette aliénation lui est utile ; si elle devient le fondement de sa liberté et de son bonheur, il a dû préférer un bien réel et solide à l'exercice d'un droit quelquefois illusoire et souvent onéreux. Avant le contrat d'aliénation, il n'avait que la force et la ruse pour défendre ses droits naturels. Par son acte d'abdication, il est environné de la force générale ; sous la protection des lois conservatrices, il jouit paisiblement de ses droits naturels et civils.

» Examinons maintenant quels sont les droits du trône et les prérogatives royales.

» Le monarque exerce le pouvoir constituant ; il peut donner à son peuple une charte constitutionnelle et des lois fondamentales. Si l'expérience nécessite des changemens, c'est au chef suprême de la nation à modifier le pacte social.

» Le Roi a le droit de conserver, de proroger, de dissoudre le corps législatif. Si l'esprit d'indépendance et d'innovation s'introduit dans le corps législatif, c'est au représentant héréditaire de la nation à prévenir des troubles dangereux.

» Le Roi a le droit de déclarer la guerre ; il fait la paix, conclut les traités ; il confère la noblesse, il établit les tribunaux, il nomme à tous les emplois civils, militaires et religieux ; il a l'exécution des lois, il les sanctionne. Sa personne est sacrée et inviolable.

» La souveraineté réside donc dans le Roi, sans partage ni

» division. Si ce pouvoir suprême est divisé, il sera faible et
» sans force. Supposer dans une monarchie deux autorités su-
» prêmes, deux volontés générales, c'est donner à l'Etat deux
» souverains, ce qui est absurde. La souveraineté est indivisible
» et inhérente au gouvernement. Le pouvoir législatif ne par-
» tage point l'exercice de ce pouvoir, parce qu'il ne fait point
» partie du gouvernement, et n'exerce aucune portion de la puis-
» sance exécutive. Le Roi n'a pas besoin de sa sanction pour
» exercer les droits de la souveraineté. Le corps législatif adopte
» ou refuse les projets de lois que lui présente le gouverne-
» ment; voilà sa mission, et là se borne son autorité. Il exerce un
» pouvoir législatif, et non un droit de souveraineté. »

JOURNAL ROYALISTE, in-8°, 1792, — 41 n^o.

Ep. *Crede mihi, nunquam libertas gratior extat
Quàm sub Rege pio.*

N^o 26, — page 4.

« Il est question d'envoyer le ministre Dumourier à la *cour na-*
» *tionale* de la ville d'*Orléans*, parce qu'il a décidé ses confrères
» à s'unir avec lui pour forcer le Roi à déclarer la guerre.

» Les Jacobins ou les Autrichiens, ce qui n'est pourtant pas
» la même chose, décideront, avant peu, du sort du ministre
» Dumourier, ce novateur remarquable, qui jeta sa croix de St-
» Louis sous ses pieds, en pleine municipalité, à Nantes, et qui
» ne consentit à la remettre à sa boutonnière qu'avec le ruban
» aux couleurs d'*Orléans*. »

N^o 104, — 6 mars 1790.

« Mademoiselle Téroigne s'étant présentée à l'Assemblée gé-
» nérale du district des Cordeliers, où elle habite, a fait la mo-
» tion d'ouvrir une souscription qui servirait à faire construire
» un palais, pour l'Assemblée nationale, sur la place de la
» Bastille.

» Les bons patriotes, a dit cette courageuse citoyenne, peuvent-ils souffrir
» plus long-temps de voir le pouvoir exécutif logé dans les plus beaux palais
» de l'univers, tandis que le pouvoir législatif habite sous des tentes, et
» tantôt aux menus-plaisirs, tantôt dans un jeu de paume, tantôt au ma-
» nége, comme la colombe de Noé, qui n'a point où reposer le pied ?

» La dernière pierre des derniers cachots de la Bastille a été apportée aux
» pieds du sénat. . . . Le terrain de cette Bastille est vacant; cent mille ou-
» vriers sont sans travail. Que tardons-nous, illustres Cordeliers, modèle
» des Districts, patriotes républicains, Romains qui mécoutez? Ouvrez une
» souscription pour élever, sur l'emplacement de la Bastille, le Palais de

» l'Assemblée nationale. La France n'attend que le signal pour vous secon-
 » der... Coupez les cèdres du Liban... Si jamais les pierres ont dû se
 » mouvoir elles-mêmes, c'est pour construire le temple de la Liberté... Il
 » faut, pour embellir cet édifice, nous défaire de notre or, de nos pierre-
 » ries, etc., etc., etc.

» Cette motion a été vivement applaudie, et on a rédigé une adresse pour
 » être envoyée aux cinquante-neuf autres districts, aux quatre-vingt-trois de-
 » partemens et à toutes les municipalités du royaume. »

JOURNAL TYPOGRAPHIQUE et bibliographique, ou Recueil consacré à tout ce qui paraît de nouveau en littérature, sciences et arts, in-8°.

Commence le premier vendémiaire an 6 (22 septembre 1797), 1 vol. par an.

Au premier janvier 1811 : *Journal général de l'Imprimerie et de la Librairie.*

Au premier janvier 1812 : *Bibliographie de la France, ou Journal général de l'Imprimerie.*

Sous le 1 ^{er} titre.	13 vol.	} 31 vol.
Sous le 2 ^e	1	
Sous le 3 ^e , y compris 1828.	17	

Continue en 1829, *Pillet aîné*, rue des Grands-Augustins, n° 7.

Ce Journal a été fondé par *M. Roux*. Après sa mort, il fut, en 1803, acheté et continué par *M. Dujardin-Sailly*. *M. Pillet aîné*, propriétaire actuel, l'a acquis de *M. Dujardin-Sailly* en 1808.

A partir de 1812, la rédaction est confiée à *M. Beuchot*, et depuis cette époque sa réputation n'a fait qu'augmenter.

Chaque numéro est divisé en quatre parties.

1^{re}, Livres; 2^e, gravures et lithographies; 3^e, cartes géographiques et plans; 4^e, musique.

A la fin de chaque volume on donne une table des ouvrages de tous genres qui ont paru dans le cours de l'année.

JOURNAL UNIVERSEL, ou *Révolutions des Royaumes*, par *Audouin*, in-8°.

Commence le 22 novembre 1789; finit le 30 floréal an 3 (n° 1980, page 10436). 30 vol.

JOURNAL UNIVERSEL, politique, législatif, scientifique, littéraire, in-folio, — an 6.

JOURNALISTE (LE), ÉQUITABLE ET SINCÈRE, ou *l'Ami de la Vérité*, in-8°, — 1789.

JUIF (LE) ERRANT, in-8°, 1790. Prospectus et 3 numéros.

Ep. *Quod vidi testor*

Aspice venturo lætentur ut omnia sæclo.

JUIF (LE) ERRANT, rédigé par *la citoyenne Clément Lemery*, in-4°, an 7, — 31 numéros.

JUNIUS, in-8°, 8 lettres de 20 à 30 pages chacune, 1790 et 1791.

PREMIÈRE LETTRE, A LA MINORITÉ DE L'ASSEMBLÉE.

6 décembre 1790.

« Jusques à quand autoriserez-vous, par votre présence, l'existence d'une assemblée qui envahit tous nos droits, en usurpant tous nos pouvoirs ? Jusques à quand coopérerez-vous à notre destruction, en combattant peut-être de bonne foi pour nos intérêts ? Jusques à quand enfin prostituerez-vous vos bras au soutien des voûtes de ce laboratoire de tous nos maux, qui s'écroulerait au moment même où vous n'y seriez plus ? Ne voyez-vous pas que l'audace de nos tyrans se nourrit de votre propre résistance ; qu'elle ne se soutient que par elle, et que vous la rendriez nulle dès que vous la rendriez muette ?

» Telle est la nature d'un pouvoir qui usurpe la force publique, qu'il se dévore lui-même, lorsqu'il ne trouve plus à dévorer autour de lui ; semblable à un torrent, qui ne devient redoutable que par les digues qu'il rencontre, et qui se cache honteusement dans les sables qu'il a amoncelés, lorsqu'il ne trouve plus rien à renverser. Ne sentez-vous pas la force que donnent à nos oppresseurs vos impuissantes clameurs ? Chacune de vos défaites est pour eux un nouveau triomphe, d'autant plus complet, que tant que vous partagez leur existence, vous reconnaissez, vous avouez le principe même de leur usurpation. »

JUNIUS (LE) FRANÇAIS, *Journal politique*, in-8°, par *Marat*, auteur de *L'AMI DU PEUPLE*.

Du 2 au 24 juin 1790, 13 numéros.

Avec le précédent. 1 cart.

N° 1^{er}, — page 1^{re}.

« ADRESSE AUX PARISIENS.

» O Parisiens ! hommes légers, faibles et pusillanimes, dont le goût pour les nouveautés va jusqu'à la fureur, et dont la passion pour les grandes choses n'est qu'un accès passager ; qui raffolez de la liberté, comme des modes du jour ; qui n'avez ni lumières, ni plan, ni principes ; qui préférez l'adroit flagorneur au conseiller sévère ; qui méconnaissez vos défenseurs ; qui vous abandonnez à la foi du premier venu ; qui vous livrez à vos ennemis

» sur leur parole ; qui pardonnez aux perfides et aux traîtres , au
 » premier signe de contrition ; qui , dans vos projets ou vos ven-
 » geances , suivez sans cesse l'impulsion du moment ; qui êtes
 » toujours prêts à donner un coup de collier , qui paraissez in-
 » capables d'aucun effort soutenu ; qui allez au bien par vanité ,
 » et que la nature eût formés pour les hautes entreprises , si elle
 » vous eût inspiré l'amour de la gloire , si elle vous eût donné de
 » la judiciaire et de la constance ; faudra-t-il donc toujours vous
 » traiter comme de vieux enfans ?

» Les leçons de la sagesse et les vues de la prudence ne sont
 » plus faites pour vous. Des légions de folliculaires faméliques
 » vous ont blasés à force de sottises et d'atrocités ; les bonnes
 » choses glissent sur vous sans effet. Déjà vous ne prenez plaisir
 » qu'aux conseils outrés , aux traits déchirans , aux invectives
 » grossières ; déjà les termes les plus forts vous paraissent sans
 » énergie ; et bientôt vous n'ouvrirez l'oreille qu'aux cris d'a-
 » larme , de meurtre , de trahison. Tant de fois agités pour des
 » riens , comment fixer votre attention , comment vous tenir en
 » garde contre toute surprise , comment vous tenir continuelle-
 » ment éveillés ? Un seul moyen me reste ; c'est de suivre vos
 » goûts , et de varier mon ton. O Parisiens ! quelque bizarre que
 » ce rôle paraisse aux yeux du sage , votre ancien ami ne dédai-
 » gnera pas de le prendre ; il n'est occupé que du soin de votre
 » salut ; pour vous empêcher de retomber dans l'abîme , il n'est
 » point d'efforts qu'il ne fasse ; et toujours le *Junius Français*
 » sera votre incorruptible défenseur , votre défenseur intrépide. »

K

KALÉIDOSCOPE , JOURNAL de la Littérature , des Mœurs , des
 Théâtres , in-8° , Bordeaux

Commence en 1825 ; au 28 juillet 1827 , — 99 liv. . . 8 vol.

81° Liv. , tome 7° , — page 59.

« Les *gens honnêtes* sont ceux qui comptent la société pour
 » quelque chose , et qui ne voient dans leurs intérêts , que le
 » rapport des intérêts du citoyen à ceux de la cité ; les *honnêtes*
 » *gens* sont ceux qui se comptent pour quelque chose et la so-
 » ciété pour rien ; d'après eux , l'égoïsme est la première des
 » vertus.

» Les *gens honnêtes* sont modérés dans leur ambition , sages
 » dans leurs discours , polis dans leurs rapports avec le monde ;
 » les *honnêtes gens* sont avides d'honneurs et de distinctions ,

» emportés dans leurs paroles, grossiers dans leurs débats polémiques et dans leurs discussions parlementaires.

» Les *gens honnêtes* ont de la probité, de la vertu, de la conscience, soit dans leur manière de traiter les affaires de l'État, soit dans leurs jugemens sur les affaires privées de leurs antagonistes; les *honnêtes gens* composent une coterie sans conscience publique et sans probité littéraire.

» Les *gens honnêtes* ont pitié des malheureux; les *honnêtes gens* prêchent la charité, se croisent les mains sur la poitrine, et disent aux pauvres qui demandent l'aumône: *Dieu vous bénisse.*

» Les *gens honnêtes* sont sans fierté, sans haine; les *honnêtes gens* sont vindicatifs par habitude, arrogans par sottise.

» Les *gens honnêtes* se soumettent aux lois du pays; les *honnêtes gens* veulent les changer, les défigurer, pour les accommoder à leurs goûts et à leurs caprices.

» Les *gens honnêtes* marchent la tête haute devant l'arbitraire et l'injuste; ils résistent aux séductions d'un pouvoir déhonté, et affrontent ses actes avec courage; les *honnêtes gens* sont souples, humbles, sans contenance; ils s'agenouillent, se courbent et rampent dans la fange, pour plaire à des ministres sans bonne foi; ils écrivent, crient, glapissent, pour défendre de sales doctrines; aussi, quand ils parlent de liberté, d'indépendance, de considération, de mérite, leur bouche se contracte péniblement, et leur langue semble paralysée. Placés entre le capuchon et l'hermine, affublés d'un chapelet et de rubans aristocratiques, ils se croient invulnérables dans ce monde et dans l'autre..... Que le Dieu juste et bon les regarde en pitié!!!

« Les *gens honnêtes* pensent que les bonnes mœurs sont en raison directe du progrès des lumières; les *honnêtes gens* craignent pour les leurs et pour les nôtres l'éclat d'un jour trop vif. La clarté les effraye, l'esprit les tue. D'après eux, il n'y a de bonnes mœurs que celles de la régence *Dubois*; tous leurs efforts tendent à nous ramener à ces temps prospères. Nous sommes des fous, des insensés, des athées, des bêtes féroces; il faut nous museler, nous lier, nous faire perdre la mémoire; les *honnêtes gens*, qui sont les plus forts, sans être les plus nombreux, le veulent ainsi, qu'y faire?..... »

KALÉIDOSCOPE (LE) PHILOSOPHIQUE et Littéraire, ou l'Encyclopédie en miniature, par *Auguste Hus*, in-8°, — 7 numéros.

Ep. *Le monde physique et le monde moral ne sont que deux grands kaléidoscopes.*

« O France! ô ma Patrie! Quel changement s'est donc opéré
» sur ton sol! L'air est plus pur, le soleil plus brillant, la nature
» entière est plus riante. On paraît regarder le ciel avec plus
» d'amour, et la terre de France avec plus d'orgueil! Tout prend
» l'aspect d'un jour de fête. L'ivresse de la joie est universelle.
» Telle est la force de ce sentiment sublime, noble instinct mo-
» ral, par lequel tout être qui n'est pas le plus vil des hommes,
» voit avec peine une domination étrangère. Français! rendez
» grâces au génie protecteur de cette belle France: elle est ren-
» due à son indépendance politique. Bardes, Orphées de la Seine,
» prenez vos lyres..... il n'y a plus en France que les *soldats*
» *de la patrie*, c'est-à-dire ceux de Louis XVIII, car dans les
» monarchies constitutionnelles, les deux mots augustes de Patrie
» et de Roi se confondent; ils n'en font qu'un seul, qui exprime
» tout ce qu'il y a de plus grand. *La liberté* réunit tout, le despo-
» tisme *divise*; celui-ci est la *mort*, l'autre est la *vie*.

» O père des Français! noble Louis XVIII! jouit de ton ou-
» vrage. Tes vœux sont accomplis; tu voulais la dignité de la
» France.

.

» Louis XVIII est doué d'une âme aussi grande que celle de
» Henri; il connaît l'esprit du siècle et les progrès de la raison;
» il a le noble orgueil de régner sur des hommes libres.

.

» Nous ne désirons rien de plus; nous aurons long-temps
» Louis XVIII; nous possédons une constitution qui nous garan-
» tit une sage liberté; nous nous écrions, comme un grand
» poète:

» *Il suffit; rendons grâces aux Dieux.* »

KLAPERMAN (LE) ou Semonce au peuple Français, par le
colonel *Hudibras*, neveu de *Burke*, — in-8°; Londres, 1789.

L

LANTERNE (LA) DE DIOGÈNE, — in-8°, an 12, — 3 n°.

Ep. *Hominem quæro.*

*La liberté de la presse n'existe que quand on peut dé-
plaître impunément à ceux qui ont l'autorité. Autrement
c'est une chimère.*

LANTERNE (LA) DES FRANÇAIS, par *Baillio*, — in-8°, juillet 1790, — 6 numéros.

N° 5.

« A l'ordre, Français! à l'ordre! ce moment-ci est le plus important de la révolution. Joignons la fermeté à ce courage impétueux qui n'appartient qu'à des Français, à des Français libres! Tâchons de réunir la prudence des serpens à la force des lions..... N'attaquons personne que la constitution à la main, en gardant le serment civique. Ne punissons que le délit prouvé, et que par le glaive de la loi.

» Surtout, mes frères, mes camarades, donnez-vous de garde, dans ce moment sérieux, de la lecture du pamphlet dangereux de *Marat*! Que sais-je? peut-être *Marat* est-il un honnête homme, un patriote trop zélé qu'on rappellerait aisément de son délire. Mais s'il est vertueux, s'il est citoyen, qu'il déchire lui-même, qu'il efface de ses larmes son écrit pestiféré intitulé *C'en est fait de nous*. Si c'est à vomir de telles horreurs que le même son civisme, qu'il pose sa funeste plume, au moins pour quelques jours. Qu'il cesse d'irriter la vertu de l'humble citoyen, et d'ameuter les hommes simples, qui troubleraient l'ordre à force de patriotisme; de distiller des poisons dans les cerveaux faibles et les cœurs timides; qu'il laisse en paix notre bon Roi citoyen, et qu'il se repose de la sûreté de son asile sur la vigilance des héros de la nation. »

LANTERNE MAGIQUE (LA) Nationale, par *Mirabeau le jeune*, in-8°, 1790, — 4 numéros.

Le n° 4, le seul qui porte le nom de *Mirabeau*, n'est pas de lui.

On joint à ces 4 numéros, *la Nouvelle Lanterne magique*, pièce curieuse, dédiée aux gens de province, par un sous-lieutenant d'*Honoré Riquetti Cravatte*. 1 cart.

N° 1, page 1^{re}.

« La voici, la voilà, messieurs, mesdames, la Lanterne magique nationale, la pièce vraiment curieuse! Vous allez voir ce que vous n'avez jamais vu, ce que l'aurore de la liberté seule pouvait produire; le despotisme et l'aristocratie, le despote et les aristocrates, traités par la nation comme le diable l'a été autrefois par le bienheureux Saint-Michel. Vous verrez les guerriers citoyens, les citoyens guerriers, les héros de la Bastille, les troupes légères des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel, les chasseurs des barrières, les capucins travestis

» en sapeurs; les dames de la nation, et les nones défroquées, et
 » toute l'armée patriotique, et l'illustre Coupe-Tête, et le bon
 » d'Orléans, et le Châtelet, et la lanterne, et toutes les merveilles
 » de la révolution. Enfin, vous allez voir ce que vous allez voir;
 » la vue n'en coûte rien; on rend l'argent aux mécontents, et
 » nous payons à bureau ouvert, comme la caisse d'escompte
 » payera au mois de juillet. »

Même n^o, page 25.

« SEPTIÈME CHANGEMENT.

» Voyez-vous Neker le sage, Neker le vertueux, Neker le
 » grand homme, Neker le Dieu, Neker le charlatan, qui revient
 » de Suisse, et qui arrive à l'hôtel-de-ville; entendez-vous qu'il
 » demande la grâce du Baron de Bézénval. Il ne sait pas que
 » quand on est assez puissant pour demander la grâce de son
 » ami, il ne faut demander que son jugement.

» Voyez le Maire qui vient d'arriver de la Lune, et les élec-
 » teurs qui se sont faits municipaux; voyez-vous tous ces habiles
 » gens qui savent leur *pater* sur le bout du doigt. Ils s'écrient :
 » *fiat voluntas tua et sanctificetur nomen tuum*. Voyez-vous le
 » Ministre qui se rengorge et qui s'en va.

» Et les districts qui s'assemblent, et qui crient, et qui hurlent
 » et qui raisonnent comme des districts: *point de grâce! nous ne*
 » *voulons point de grâce! Ce Baron est un aristocrate; il faut*
 » *qu'il soit jugé; il faut qu'il soit pendu. Neker se moque de*
 » *nous; c'est un autre aristocrate; qu'il prenne garde à lui; nous*
 » *pourrions bien envoyer le Dieu à la lanterne.*

» Et voyez-vous Neker dans la consternation? Il n'a pas réussi,
 » il est attéré, et depuis ce jour-là, le grand homme n'a pas
 » plus été qu'un pauvre homme: *sic transit gloria mundi*. »

Même n^o, page 32.

« QUINZIÈME CHANGEMENT.

» Faites attention à ce grand jour du 4 février; voyez le Roi
 » qui se rend à la salle du Manège pour épouser la Constitution;
 » il faut espérer que l'Assemblée prononcera bientôt le divorce;
 » écoutez son discours. Le langage ambigu du Genevois Neker
 » pouvait-il convenir à la bouche vertueuse du Monarque fran-
 » çais? Regardez les députés: leurs sentimens se peignent sur
 » leurs physionomies; les uns frémissent de rage, les autres
 » pleurent, le grand nombre applaudit; et le Roi sort, et l'on
 » se met à jurer; et l'on admet au serment les femmes, les éco-

» liers, les moines, les soldats, les religieuses; et c'est une mala-
» die qui gagne les districts; et toutes les mains sont en action :
» Mettez les vôtres dans vos poches, car il n'y a pas de sûreté. »

J'ai réuni dans le même carton,

1° LANTERNE (LA) MAGIQUE, par *Dorfeuille*, in-8°, — 1790.

2° LANTERNE (LA) MAGIQUE, ou Fléaux des aristocrates, in-18, — 1789.

3° LANTERNE (LA) MAGIQUE, ou la Pièce curieuse, Spectacle national pour les aristocrates, in-8°, — 1789.

4° LANTERNE MAGIQUE (LA) de la Restauration, in-8°, — 1814.

5° LANTERNE (LA PETITE) MAGIQUE, ou Récit de grands événemens, in-8°, — 1814.

6° LANTERNE (LA PETITE) MAGIQUE de 1824, par l'auteur de celle de 1814, in-8°, — décembre 1824.

7° LANTERNE MAGIQUE (LA) Républicaine, in-8°, — juillet 1789.

8° LANTERNE (LA) SOURDE, par *Goret*, in-8°, — 1791.

LÉGENDE (LA) DORÉE, ou les Actes des Martyrs, pour servir de pendant aux Actes des Apôtres, in-8°. — Du 16 février au 18 mai 1791, — 26 numéros. 1 cart.

Ep..... *J'ai tout Peltier
Roulé dans mon office en cornets de papier.*

N° 25.

« EXTASE DE DEUX ARISTOCRATES,

» A la lecture d'une pièce insérée dans les Actes des Apôtres,
» intitulée *Horreurs*.

» Que lisez-vous, Marquis? — Comte, des vers charmans,
» Dont le titre tout seul vous ravira, je gage.
» En honneur, je ne sais où ces auteurs plaisans
» Vont puiser tant d'esprit. — Quel est donc cet ouvrage
» Qui vous transporte tant?—Eh quoi! vous ne devinez pas?
» Quand on parle de prose ou de vers délicats,
» On sait bien qu'il s'agit des Actes des Apôtres.
» Lisez ce titre, *Horreurs!* je l'aime infiniment.
» — *Horreurs!* c'est fort joli, vraiment.
» — Parcourons leurs écrits, nous en verrons bien d'autres! »

LEGIS-CONSULTE FRANÇAIS, par *Rondoneau*, in-8°, 1816
et 1817, 3 cah. 1 cart.

LÉGISLATEUR (LE) FRANÇAIS, par *Beaulieu*, in-4°, 1791.

LÉGISLATEUR (LE) FRANÇAIS, représentant du genre humain
libre, ouvrage d'*Hyeroclès*, publié par un Républicain Français,
in-8°, 1790.

LENDEMAIN (LE), ou Esprit des Feuilles de la Veille, par le
Cousin Jacques, in-8°. 3 vol.

Commence le 10 octobre 1790.

1^{re} Série, tom. 1^{er}, 82 n^{os}.

2^e Série, tom. 2^e et 3^e, 170 n^{os}.

Finit le 19 juin 1791.

Ep. *Je cours toute la journée, je lis toute la soirée,
J'écris toute la nuit pour le lendemain.*

N^o 128, — 8 mai 1791.

Pag. 362.

« ESPRIT DES FEUILLES DE LA VEILLE.

» L'ami Marat déchire aujourd'hui les sieurs *Gau* et *Manson*,
» l'un, premier commis au bureau de la guerre; l'autre, direc-
» teur de l'artillerie à Strasbourg. Être attaqué par Marat, c'est
» avoir un certificat d'honnêteté; un pareil *Zoïle* ne peut
» s'attacher qu'à la vertu.

» L'*Orateur du peuple* loue avec chaleur l'affiche par le club
» des Cordeliers contre le Roi, et dénonce les tribunaux. C'est
» une preuve de ce que nous venons de dire dans l'article précé-
» dent. Dès que ces Messieurs louent quelque chose, vous pouvez
» être sûr que c'est une mauvaise action.

» Rien de remarquable dans les autres feuilles; *Audouin*, le
» Journal de la Révolution, *Perlet*, le Père *Duchêne*, bavardent;
» mais ils ne font que bavarder; et c'est ce qu'ils peuvent faire
» de moins mal. »

LETTRES (PETITES) à un Grand-Homme, (par *Riou* à *Rœde-
rer*), in-8°, an 5.

LETTRES à un Rentier habitant une solitude au bord de la
mer, et ne vivant que de sa pêche, par *de Barruel-Beauvert*,
in-8°, 1796, — 5 n^{os}.

« Personne n'ignore que la religion cesse d'être une autorité,
 » lorsque des esprits étroits, bornés, des hommes nés, élevés,
 » mourant dans une condition abjecte s'avisent de répéter, avec
 » les écrivains corrompus d'un siècle abominable : *que la religion*
 » *est faite pour contenir le peuple....* Ces hommes ne méritent
 » que le mépris; ceux qui les ont induits en erreur et poussés
 » dans des crimes dont les excès sont inouïs, devraient être mu-
 » tilés et écartelés. Cette sévérité ne tient point au fanatisme, elle
 » est de toute justice.

.....

» La *couardise*, oui, Monsieur, la poltronerie a perdu les
 » Français. Je suis fort imprudent, si les Jacobins, qui sont féroces
 » parce qu'ils sont faibles et que la magnanimité n'appartient
 » qu'à la force et au courage, reprennent leur influence! Mais je
 » ne crains point de le dire : chacun devait s'armer pour son père,
 » pour sa mère, pour sa femme, pour ses enfans, pour ses parens,
 » pour ses amis, pour ses voisins. Au contraire, chacun est resté
 » chez soi, bien tranquille, bien convaincu que les arrestations,
 » les incarcérations, les vols, les égorgemens, les *noyades*, les
 » *fusillades* d'autrui ne les regardaient pas! Cependant, qui que
 » ce soit n'a été à l'abri d'être arrêté, incarcéré, volé, égorgé,
 » noyé, fusillé!.... Poltronerie, égoïsme, vous êtes devenus les
 » agens et les complices des bourreaux. »

LETTRES AUX MINISTRES de la ci-devant Eglise constitution-
 nelle, in-8^o; an 5, — 5 n^{os}.

Ep. *Il y a une race qui se croit pure, et qui néanmoins n'a
 pas été lavée de ses souillures; il y a une race dont
 les yeux sont altiers et les paupières élevées; il y
 a une race dont les dents sont des épées, et qui s'en
 sert comme de couteaux, pour dévorer ceux qui
 n'ont rien sur la terre.*

« Vous avez mérité, vous, évêques, prêtres, ou élèves de la
 » nouvelle Eglise, d'être déposés, chassés du sanctuaire, réduits
 » pour jamais à l'état de laïcs; vous, brebis égarées, qui suivîtes
 » ces prétendus pasteurs, d'être frappés du glaive de l'excom-
 » munication, d'être exclues de toute assemblée de l'Eglise catho-
 » lique, jusqu'à ce qu'une sérieuse pénitence vous ait obtenu la
 » grâce de rentrer dans son sein et de recouvrer sa com-
 » munion. »

LETTRES BOUGREMENT patriotiques du Père Duchêne.

Voy. *Duchêne*.

LETTRES BOUGREMENT patriotiques de la Mère Duchêne.

Voy. *Duchêne* (Mère).

LETTRES BRETONNES, ou petite Galerie morale, politique et littéraire, in-8°, 1818. *Nantes*. 1 vol.

Ep. *Il n'y a que les ennemis du genre humain qui puissent dire : « Vous éclairez trop les hommes. »*

LETTRES CHAMPENOISES, ou Observations critiques sur quelques tragédies et comédies modernes (par M. *Ruphy*; on les avait attribuées à M. *Hoffmann*), in-8°, 1809, — 2 numéros. 1 vol.

LETTRES CHAMPENOISES, ou *Correspondance politique et littéraire*. — Après les 36 premiers numéros formant la première série : ou *Correspondance morale et littéraire*, par MM. *Feletz*, *Michaud*, *O'Mahony*, *Mely-Jannin*, *Laurentie*, *Saint-Prosper* et autres.

Ep. *Iliacos intrà muros peccatur et extrà.*

Commencent en 1817.

La 1^{re} série finit en 1819 au n° 36.

La 2^e série finit au n° 190 (21 mai 1825).

1 ^{re} Série.	3 vol.	} 24 vol.
2 ^e Série.	21	

N° 12 de la 1^{re} série, — page 14 (1817).

« Rien de plus commun aujourd'hui que de rencontrer des gens
 » qui raisonnent à perte de vue sur la charte, sur les trois pou-
 » voirs, sur les constitutions balancées, sur la mesure de liberté
 » à accorder aux peuples, sur le concordat, etc. Nous sommes
 » encombrés de publicistes; cependant, demandez à ces politi-
 » ques de nouvelle date quelques renseignemens sur l'ancienne
 » constitution de la France, ils ne vous comprennent pas, vous
 » leur parlez grec; et si vous les pressez de questions, ils vous
 » rient au nez, et vous soutiennent que l'ancienne France n'a-
 » vait point de constitution, et que pendant quatorze siècles
 » la monarchie a tourné sur la pointe d'une aiguille.

» Ce n'était point là ce que pensait le comte de Montlosier;
 » personne n'ignore qu'il avait fait des recherches profondes et

» de longues études sur cette constitution. Buonaparte, qui sa-
 » vait quelquefois assez bien choisir son monde, l'avait dis-
 » tingué entre tous nos publicistes modernes; il désira même
 » avoir un entretien avec lui, et M. de Montlosier lui fut pré-
 » senté. Le héros lui demanda quelle était la meilleure forme
 » de gouvernement qu'il pensait être applicable à la France. M.
 » de Montlosier proposa ses idées; il essaya de démontrer que
 » les formes despotiques ne pouvaient lui convenir, et qu'elle
 » avait besoin d'une sage liberté. *Mais*, dit Buonaparte en l'in-
 » terrompant, *la majorité est contraire à ces vues, et il faut*
 » *que je gouverne avec la majorité.* — *Avec la majorité, Sire!*
 » *alors rappelez les Bourbons.* — *Les Bourbons! les Bourbons!*
 » *voilà où ils en sont tous; ils ne savent qu'é cela!*

N° 49 de la 2^e série, — page 130.

« ÉLOQUENCE DE BUONAPARTE DANS LE CONSEIL-D'ÉTAT.

» Des circonstances dont il est inutile de rendre compte, ont
 » fait tomber dans nos mains un manuscrit composé de plu-
 » sieurs discussions intéressantes du Conseil-d'État, et notamment
 » des petits discours improvisés de Buonaparte. Je vous ferai
 » part seulement de ceux-ci, qui ont été recueillis avec une scru-
 » puleuse fidélité, à mesure qu'ils ont été prononcés.

» Séance du 23 prairial an 12, à St-Cloud, relative aux céré-
 » monies du couronnement.

» *Je suis sûr que si je parcourais la France avec le Pape, tout*
 » *le monde me laisserait pour voir le Pape* (il ne se trompait
 » pas).

» *Il faut juger de l'avantage que nous retirerons de l'interven-*
 » *tion du Pape par le déplaisir qu'en auront nos ennemis.* »

Du 7 messidor an 12.

« Il s'agissait de régler les cérémonies du couronnement.

» *Si l'on plaçait l'autel au milieu du Champ-de-Mars*, ce se-
 » rait une cérémonie populacière; il est bien important que le
 » peuple de Paris ne se croie pas la nation. C'est se soumettre
 » au brouhaha de la populace; cela n'est bon qu'au commence-
 » ment d'une révolution, où chaque partie de la nation, chaque
 » faubourg se dit et se croit le peuple. »

LETTRES DE JUNIUS. Voy. *Junius*.

LETTRES DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE à ses Commettans.

Voy. *Défenseur (le) de la Constitution*.

LETTRES DE MIRABEAU à ses Commettans , in-8°.

Commencées le 2 mai 1789.

Au 21^e numéro (19 juillet 1789), *Courrier de Provence* ; finit le 30 septembre 1791 , 350 numéros ; plus , 3 cahiers intitulés : *Mémoires pour servir de suite au Courrier de Provence*. . 17 vol.

Frontispices pour les 17 volumes et table générale.

J'ai ajouté un volume in-4° , manuscrit , intitulé : *Extrait du Courrier de Provence , concernant les Colonies*.

N° 21 (19 juillet 1789).

« Rien ne frappe davantage un observateur , que le penchant
» universel à croire , à exagérer les nouvelles sinistres dans les
» temps de calamités. Il semble que la logique ne consiste plus
» à calculer les degrés de probabilité , mais à prêter de la vrai-
» semblance aux rumeurs les plus vagues , sitôt qu'elles annon-
» cent des attentats , et agitent l'imagination par de sombres
» terreurs. Nous ressemblons alors aux enfans , de qui les contes
» les plus effrayans sont toujours le mieux écoutés.

» Les ennemis de la liberté savent se prévaloir de cette dis-
» position pour excéder le peuple par de fausses alarmes , et l'en-
» dormir ensuite dans une sécurité funeste. Car , souvent abusé
» par des avis frivoles et trompeurs , il n'est plus , au besoin ,
» disposé à recevoir les plus sages. C'est le devoir et la prudence
» des chefs de tout écouter , de se défier de tout , de ne pas mé-
» priser les plus faibles indices ; mais leur vigilance ne doit ja-
» mais ressembler à l'inquiétude , ni fatiguer le public , qu'il faut
» scrupuleusement ménager , de peur que les travaux qu'impose
» la liberté naissante ne lui paraissent plus pesans que le joug
» habituel de la servitude.

» Ces réflexions sont autorisées par des faits récents. Des villes ,
» des provinces ont été remplies de terreurs paniques ; les cita-
» dins , les laboureurs ont quitté leurs travaux pour courir aux
» armes. La municipalité de Soissons informa l'Assemblée na-
» tionale , le 27 de ce mois , que des troupes de brigands fau-
» chaient les blés avant leur maturité , et que les habitans des
» villages refluaient dans les villes. Mais cette accusation atroce
» n'avait point de fondement réel. Des paysans qui avaient pris
» querelle et se battaient , répandirent l'effroi parmi les ouvriers
» de la campagne. De proche en proche il s'était propagé dans
» le pays , et les fugitifs croyaient voir des milliers de brigands à
» leur poursuite. Les officiers municipaux qui , dans le premier
» moment , avaient demandé des secours à l'Assemblée nationale ,
» mieux informés , se sont empressés d'effacer leur erreur.

» La capitale, sur les mêmes bruits, a fait marcher à Saint-Denis du canon et des troupes, mais on n'a trouvé aucune trace de ce forfait; et ceux qui s'étaient refusés à croire à cet excès de perversité, au sein de la France, ont eu raison. »

LETTRES de M. Azais à M. de Châteaubriand, in-8°, 1818, 6 lettres ou cahiers. 1 cart.

A la 4^e lettre: *Correspondance philosophique*. Cette 4^e lettre est adressée à M. Benjamin Constant; les 5^e et 6^e, comme les trois premières, à M. de Châteaubriand.

LETTRE 6^e, — page 1^{re}.

« Monsieur le Vicomte, que devez-vous penser de ma persévérance à vous suivre dans l'arène politique, vous qui, par un dédain simulé, semblez vouloir faire dire que mes attaques ne sauraient vous atteindre, et que je ne mérite pas, de votre part, l'honneur du combat?

» Si vous pensez que votre silence me mortifie, si vous approuvez ce que quelques-uns de vos lieutenans se sont permis à mon égard, vous êtes dans une erreur bien grande. Je déclare que, dans ma persuasion, si vous ne répondez ni à moi, ni à votre collègue M. Lemercier, ni aux auteurs de la Minerve, ni à aucun des écrivains du parti philosophique et national, c'est parce que chacune de vos réponses ne ferait que signaler, d'une manière évidente, le vice de votre position et la faiblesse de vos armes. Vous nous craignez, Monsieur, parce que vous nous entendez mieux que personne: si les circonstances l'eussent voulu, vous seriez l'un des plus intrépides soldats de la philosophie; vous rendez intérieurement hommage à cette puissance de raison et de patriotisme, que vous n'avez soutenue autrefois qu'avec trop d'ardeur, et dont nous avons l'honneur d'être restés les sujets calmes et fidèles. Aujourd'hui, Monsieur, que vous vous êtes laissé entraîner par des considérations personnelles à feindre de lutter encore contre cette puissance formidable, vous évitez, autant qu'il est en vous, d'augmenter les avantages de ses défenseurs; ils en auraient de terribles, si vous aviez l'imprudence de leur faire face, et de leur adresser directement vos traits: vous ne pourriez pas dire un mot qui ne fût relevé avec un redoublement d'énergie. Aussi, Monsieur, vous savez retenir, en vous-même, les sentimens qui vous agitent. »

LETTRES DE RAMPONNEAU au Père Duchêne, in-8°, — 1791, 2 numéros.

LETTRES D'UN VOISIN à son Voisin, in-8°, — an 7, 1^{er} et seul cahier contenant 10 lettres.

LETTRES FRANÇAISES, ou Correspondance sur la politique, la littérature et la morale, entre un citoyen Français et un citoyen du Champ-d'Asile, par M. J. Juge, in-8°, — 1818, — 3 livraisons.

La 3^e livraison a été saisie pour un article sur la souveraineté du peuple.

LETTRES NORMANDES, ou petit Tableau moral, politique et littéraire, in-8°, par Léon Thiessé.

Du 18 septembre 1817 au 11 septembre 1820, — 97 livraisons. 11 vol.

Le 11^e volume a été envoyé aux abonnés de la Minerve, pour compléter leur abonnement depuis le n^o 115^e et dernier de la Minerve.

N^o 92, tome 11^e, page 54, — 14 juillet 1820.

« DES ORATEURS ET DE L'ÉLOQUENCE POLITIQUE.

» Au moment où la tribune française va se trouver déserte et
» la presse silencieuse, il n'est peut-être pas sans intérêt d'entre-
» tenir nos lecteurs de l'éloquence politique, et de rendre un
» hommage public à tant d'orateurs qui ont combattu avec
» gloire, et succombé, sans honte, dans les dernières luttes de la
» liberté.

» La tribune aussi a ses périls; ses héros, comme ceux des
» champs de bataille, ont souvent remporté des palmes teintes
» de leur propre sang. Antiphon fut mis à mort par les trente
» tyrans d'Athènes; Isocrate se vit réduit à se laisser mourir de
» faim; Eschine fut appelé en jugement; Démosthènes, pour
» échapper au supplice, fut forcé de s'empoisonner; Hypérides
» mourut au milieu des tortures; Tiberius et Caius Gracchus fu-
» rent massacrés sur la place publique par les chevaliers romains;
» Caton se déchira les entrailles; la tête et les mains de Cicéron
» furent clouées à la tribune aux harangues.

» Les temps modernes n'ont pas été, pour les orateurs, moins
» féconds que les siècles anciens en catastrophes tragiques. Sidney
» porta sur l'échafaud sa tête innocente; Barnave, Thouret,
» Guadet, Vergniaud, et presque tous les grands orateurs de nos
» trois premières assemblées, subirent le même sort; d'autres
» tombèrent sous le poignard des assassins, ou moururent d'ina-
» nition sur les routes, dans les champs, au fond des bois et des
» cavernes, et leur mort justifia la prédiction de l'éloquent
» Vergniaud: *La révolution, comme Saturne, dévorera ses*
» *enfants.*

« Gloire ! gloire immortelle à ces hommes vertueux, qui n'ayant
» à espérer de leurs ingrats contemporains ni emplois, ni
» honneurs, ni fortune, ni reconnaissance, peut-être, n'en abor-
» dent pas avec moins de courage et d'indépendance cette tribune
» si voisine de la roche tarpéienne, et, défenseurs intrépides des
» franchises nationales, bravent également les bourreaux et les
» assassins ! »

LETTRES PARISIENNES, in-8°, — 1817 et 1818, — 7 livrai-
sons. 1 cart.

LETTRES PERSANNES, pour 1789 et 1790, ou Contes de la
Mère Boby, in-8°, — 6 numéros.

LETTRE 4^e, page 6.

« *Rica*, compagnon du vénérable *Usbeck*, écrivait à son aïeul,
» en 1712, que le Roi de France était un grand magicien. Il
» exerce, disait-il, son empire sur l'esprit même de ses sujets ; il les
» fait penser comme il veut..... S'il n'a point d'argent, il n'a
» qu'à leur mettre dans la tête qu'un morceau de papier est de
» l'argent, ils en sont aussitôt convaincus.

» Qu'aurait dit *Rica*, s'il avait vu cette magie se réaliser comme
» aujourd'hui ; s'il avait vu un Corps législatif créer de ce papier
» fantastique pour deux milliards, dont quatre cents millions, man-
» gés d'avance dans l'espace de trois mois, présagent que la tota-
» lité le sera dans l'espace de douze.

» Il aurait conclu que ni le Roi, ni le Corps législatif ne sont
» des magiciens, mais que la crédulité du Français seule opère
» ce miracle. Cependant, nul peuple n'a été, comme celui-ci, vic-
» time de ce genre de prestige ; car peu d'années après le retour
» d'*Usbeck* en Perse, une partie de la nation française fut ruinée
» par un miracle semblable. »

LETTRES PHILOSOPHIQUES, par *Rigomer Bazin*, in-8°, — 1814,
8 cahiers ; 55 lettres. 1 vol.

LETTRES PROVINCIALES, ou le *Messenger des Cantons*, in-8°,
1790, — 3 numéros.

Ep. *Erudimini*.

LETTRES (NOUVELLES) PROVINCIALES, ou l'*Observateur des*
Jésuites au 19^e siècle, par M. S....., in-8°, — 1825.

LETTRES SUISSES, in-8°, — 1818, 2 numéros.

LETTRES SUR LE CONGRÈS d'Aix-la-Chapelle, in-8°, — 1818,
3 numéros.

LETTRES SUR LES DÉBATS de l'Assemblée nationale relatifs à la Constitution, par *Robinet*, in-8°, — 1789; 4 parties contenant 18 lettres.

Partie 3^e, lettre 16^e, page 17.

« Qu'est-ce que le vrai patriotisme ? C'est un sentiment cé-
» leste qui élève l'âme, qui consume en elle toute affection vi-
» cieuse, tout mouvement d'animosité, de rivalité, d'envie, et
» jusqu'au soupçon de personnalité. C'est un sentiment concilia-
» teur, qui souffre si on le repousse, qui ne se rebute pourtant
» pas, et qui est encore plus loin de rebuter personne. C'est une
» générosité universelle, qui s'étend à tous les individus de la so-
» ciété, sans distinction de rangs, d'ordre ou de corps; qui les
» embrasse tous, sans égard à la différence des opinions poli-
» tiques ou religieuses; qui voudrait les voir animés du même
» esprit et tendre au même but, le bonheur national. »

LIBÉRAL (LE), dédié à Messieurs les membres indépendans du côté gauche de la chambre des députés, par *Cugnet de Montarlot*, — in-8°.

Du 15 avril, au 22 juin 1819, 12 cahiers. 1 cart.

LIBERTÉ PLEINE ET ENTIÈRE, les Foudres du Vatican éteintes, Paix universelle, in-8°; — 1790, 5 numéros.

LIBRE PENSEUR (LE), par un anonyme qui bientôt se nommera, in-8°; — an 3, 3 numéros.

LINX (LE) FRANÇAIS, par *Tisset*, in-folio, — an 6.

LISTE CIVILE, in-8°; — 1792, 3 numéros.

LISTE DES ARISTOCRATES conjurés, désarmés chez le Roi par la garde nationale, 1791, — 2 numéros.

LISTE DES ARISTOCRATES de toutes les couleurs, composant le Club monarchique, 1790, — 2 numéros.

LISTE DES ARISTOCRATES masculins et féminins, par le portier de Cazalès, in-8°, 1791 — 2 numéros.

LISTE DES BONS PATRIOTES composant le Club des Jacobins, in-8°, — 1791.

LISTE DES CANDIDATS qui devront entrer dans la nouvelle organisation des tribunaux, in-8°, — 1790.

LISTE DES COQUINS qui se sont enrichis de l'or et de l'argent de la République, in-8°; — an 5, — 2 numéros.

LISTE DES DÉMOCRATES ou Patriotes, en opposition à la Liste des Aristocrates, par le portier de Cazalès, in-8°; — 1791.

LISTE DES DÉPUTÉS plus que noirs, in-8°; — 1790, — 2 n^{os}.

LISTE DES NOMS DE FAMILLE et patronimiques des ci-devant DUCS, MARQUIS, COMTES, BARONS, EXCELLENCES, MONSEIGNEURS, GRANDEURS, DEMI-SEIGNEURS ET ANNOBLIS, par *Louis Brossard*, in-8°; — 1790, — 8 numéros.

Dans une 1^{re} édition, le 1^{er} n^o est intitulé: *les Métamorphoses, ou Liste, etc.*

Le second: *les Revenans, ou suite de la Liste, etc.*

Les six derniers: *suite de la Liste des noms de famille, etc.*

La 2^{me} édition porte pour titre,

N^o 1^{er}: *Liste des noms de famille et patronimiques, etc.*

Les 7 n^{os} suivans: *suite de la Liste des noms, etc.*

Les 6 premiers n^{os} ont encore été imprimés, en un seul cahier de 36 pages in-8°, sous le titre de: *Catalogue des noms de famille et patronimiques.*

LISTE DES NOMS des ci-devant Nobles, *Nobles de race, Robins, Financiers, Intrigans, et de tous les aspirans à la noblesse, ou Escrots d'icelle*, avec des notes sur leurs Familles, in-8°; Garnery, l'an 2^e de la Liberté.

Ep. *Si notre père ADAM eût acheté une charge de secrétaire du Roi, nous serions tous Nobles.*

1^{re} Partie, 16 numéros; le 16^e ne contient que la table des 15 premiers.

2^e Partie, du numéro 17 au numéro 32; le 32^e: *Table de la 2^e partie.*

Nouvelle édition en 5 parties; la 1^{re} de 112 pages, les quatre autres de 96 pages chacune, in-8°.

1^{re} Partie. réimpression des 16 premiers numéros.

Seconde partie: *Vie privée des Ecclésiastiques, Prélats et autres fonctionnaires qui n'ont pas prêté le serment à la constitution civile du Clergé, pour faire suite à la Liste des ci-devant Nobles, etc.*

Troisième partie: réimpression des 16 derniers numéros (de 17 à 32) de la *Liste des ci-devant Nobles, Nobles de race, etc.*

Quatrième et cinquième parties: *Suite de la Vie privée des Ecclésiastiques, etc.*

On a souvent confondu la Liste des noms de *familles et patronimiques*, avec la Liste des noms *des ci-devant Nobles, Nobles de race*, etc.

Le premier ouvrage n'a eu que 8 numéros; l'auteur *Brossard* avertit, dans son septième numéro, de ne pas confondre son journal avec celui qui paraît chez *Garnery*.

Une chose qui les distingue, de manière à ne s'y pas tromper, c'est que la Liste de *Brossard* ne donne qu'une nomenclature des titres abolis et des noms de famille et patronimiques; tandis que la Liste imprimée chez *Garnery* offre, en outre, une notice sur chaque individu et sa famille.

Pour les deux ouvrages et les différentes éditions. . . . 2 cart.

LISTE (VÉRITABLE) des personnes qui seront pendues en 1798, et de celles qui seront portées en triomphe, in-8°, — 4 numéros.

LIVRE (LE PETIT) A QUINZE SOLS, ou la Politique de poche, à l'usage des gens qui ne sont pas riches; par le *père Michel*, devenu auteur sans le savoir, in-18, — 1818. . . . 6 vol.

LIVRE (LE) DES ROIS du Nouveau Testament, ou Correspondance de Lord.... avec M. Pitt, Ministre de la Grande-Bretagne, sur l'ouragan politique de la France, in-8°.

Du mois de décembre 1789 au 10 février 1790; 8 liv. . 1 cart.

N° 1, 1^{re} lettre, 9 décembre 1789.

« Les choses, cher et très-honorable Lord, arrivent progressivement à la hauteur que nous désirions. Ce peuple, qui se disait être l'*Athénien* de l'Europe; qui prétendait l'avoir subjuguée par ses arts, sa politesse et sa douceur; le Français, qui nous reprochait une histoire écrite en caractères de sang; qui, par la plus atroce perfidie, a mis la division la plus funeste entre nous et nos colonies, le Français va payer cher son orgueil, sa haine et ses intrigues. L'or que la vengeance nous a confié s'est uni à l'or qu'une avarice ambitieuse et prévoyante avait déposé entre les mains du D..... et de ce mélange est résulté le bouleversement d'une monarchie dont l'ombre effrayait encore, sous Vergennes, tous les cabinets étrangers. En six mois, la pyramide imposante de dix siècles s'est écroulée. Anarchie complète, faisceaux brisés, poison des opinions, abattement des cœurs, fermentation des esprits, division des corps et des familles, léthargique stupeur des tribunaux, avilissement du conseil, ministère traîné dans la fange, Paris dé-

» sert, ateliers publics silencieux, douanes incendiées, impôts
 » méconnus, châteaux brûlés, exécutions populaires, têtes abat-
 » tues, villes menacées du fer, du feu, de la famine; commerce
 » anéanti, partisans au désespoir, stipendiés sans pain, rupture
 » de tous les artères politiques; cités en armes, nobles retran-
 » chés ou fugitifs, prêtres sans autels; banqueroute inévitable,
 » son auteur aux abois, abandonné du fanatisme, de l'impos-
 » ture et de la crédulité, qui courent servir une plus grande cause,
 » un Monarque prisonnier!.... Peuple, Roi dans les îles britan-
 » niques, es-tu donc assez vengé! Louis XVI est captif, non
 » comme à Madrid, mais dans sa capitale! dans le palais où le
 » duc de Guise baisait la main d'Henri III en sujet et lui parlait
 » en maître! Anglais, très-honorable Lord, je me réjouis de tou-
 » tes ces horreurs; mais, comme homme, souffrez que j'en gé-
 » misse. Je suis chargé par vous de les exciter, et je remplis
 » mon devoir avec la rigueur qu'exige ma patrie; mais, comme
 » philosophe, je ne puis voir sans émotion celui que j'appelle-
 » rais le meilleur de tous les pères et de tous les époux, si je
 » n'étais l'admirateur de Georges. Non, je ne puis considérer,
 » sans la plus vive impression, le plus honnête homme de son
 » royaume, réduit à une captivité aussi humiliante. Entouré de
 » satellites, jamais Bézénval ne fut plus étroitement gardé à
 » Brie-Comte-Robert. A la merci des Strélitz et des halles, il
 » gémit en silence et souffre en martyr; en public, il affecte de la
 » sérénité; les ennemis du trône y sont trompés; les partisans
 » des Bourbons le croient heureux ou insensible; nous seul, mi-
 » lord, nous savons la vérité! La seule cause de son inaction a
 » le plus sublime, le plus sacré des motifs: il a en horreur l'ef-
 » fusion du sang; il craint d'en être la cause; il céderait peut-être
 » la couronne pour l'arrêter: ce sentiment d'humanité nous sert
 » à merveille; nous excitons notre parti dans l'Assemblée na-
 » tionale à brusquer la Constitution, à *régénérer*, à dépouiller
 » l'Hercule Français du XVI^e siècle de sa massue et de sa peau
 » de lion; mais comme nos agens regardent nos *argumens irré-*
 » » *sistibles* comme inépuisables, ils marchent avec morosité. Que
 » les Français sont industrieux! Stipendiés par leurs comités,
 » stipendiés par les imprimeurs, stipendiés par la Grande-Bre-
 » tagne, ils ont à la fois trois creusets sur la fournaise. Ils ven-
 » dent des absurdités à la France, des rapsodies aux évergumènes,
 » et leur conscience à Westminster.

« Je vous envoie les portraits de nos amis, etc... »

LIVRE DU RÉPUBLICAIN, in-12, prairial an 2, — 2 numéros,
120 pages.

LIVRE (LE) ROUGE , ou Recueil de quelques petiteses de nos grands hommes, in-12 , an 6 ; — premier et seul numéro de 48 pages.

Page 1^{re}.

« L'avenir fait mon seul espoir :
» Je ne blâme rien ni ne fronde ;
» Si chacun faisait son devoir,
» Tout irait bien mieux dans ce monde.
» Toujours content , toujours joyeux ,
» En attendant un sort prospère ,
» Je dis.... si l'on ne fait pas mieux ,
» C'est que l'on ne peut pas mieux faire. »

LIVRE (LE) , SANS TITRE , sans plan , sans sujet et sans fin , etc. , in-8° , Toulouse 1818.

LE LOGOGRAPHE , par *Lehodey* , in-8° et in-12.

Commence en 1789 , sous le titre de *Journal des États-Généraux* ; finit le 10 août 1792.

In-8°	31 vol.	} 52 vol.
In-12.	20	
Table, in-8°	1	

Il devient le Logographe, et prend ce titre, le 5 janvier 1791.

LOGOGRAPHE (LE) , grand in-fol. (c'est le même ouvrage) ; mais il ne commence que le 27 avril 1791 ; finit également le 10 août 1792. 5 vol.

1^{re} Série, 158 nos ; finissant le 2 octobre 1791 , avec l'Assemblée constituante.

2^e Série, 316 nos ; finissant le 17 août 1792.

Ce numéro du 17 août termine la séance du 9 août , et donne une partie de la séance du 10. Il a un supplément.

Ou ne peut avoir la fin de la séance permanente des 10 et 11 août que manuscrite ; l'auteur ne l'a point fait imprimer.

LOGOTACHIGRAPHE (LE) , in-4°.

Du 2 janvier au 28 février 1793 , 58 nos. 2 vol.

C'est le journal qui donne le plus de détails sur le procès du Roi ; il a surtout recueilli toutes les paroles échappées aux Députés pendant les appels nominaux.

LOISIRS (LES) d'un Patriote Français , in-8°.

Du 5 juillet au 13 août 1789 , — 36 liv. 1 vol.

LORGNETTE (LA), Journal des Théâtres, de la littérature, des arts, des mœurs, des modes, etc., petit in-fol.

Commence le 1^{er} janvier 1824; finit le vol.

LA LORGNETTE de l'enchanteur Merlin, trouvée sous les ruines de la Bastille, in-8^o.

Du 12 août au 16 septembre 1790, — 6 nos, — 192 pag.

On lit, n^o 3, pag. 80:

« On sait que M. Sulleau avait juré de verser, le 14 juillet, sur » l'autel de la patrie, le sang de M. Ph.... Il lui envoya la veille » un cartel. M. Ph.... chargea M. L.... de voir son ennemi. Voilà » M. L.... chez le terrible M. Sulleau. — Monsieur, M. Ph.... » m'a chargé.... Qui êtes-vous, Monsieur?..... Je suis son Chan- » celier..... Ah! vous êtes son Chancelier? Holà! Jacques; je te » fais mon Chancelier, traite de mes intérêts avec le Chancelier » de M. Ph.... »

LOUIS XIV à Saint-Cloud, au chevet de Louis XVI, in-8^o, 8 livr.

LUMIÈRE (LA).

Voy. Le Républicain, Journal des hommes libres.

LUNES (LES) PARISIENNES, in-8^o.

Du 6 novembre 1822 au 18 avril 1823, — 24 liv. . . . 2 vol.

LYCÉE (LE) ARMORICAIN, in-8^o, 1823 et 1824. *Nantes.* 1 cart.

LYCÉE (LE) FRANÇAIS, Mélanges de littérature et de critiques, par une Société de gens de lettres (MM. *Avenel, Bert, Briffaut, Casimir Delavigne, Scribe* et autres.

Commence le 1^{er} juillet 1819; finit avec l'année 1820. . . 5 v.

6^e Livr. du tom. 1^{er}.

« ÉPITRE A ROLLIN, SUR LES AVANTAGES DE L'ENSEIGNEMENT
MUTUEL.

» Jusqu'ici nos enfans, dans un noble délire,
» Apprenaient à se battre au lieu d'apprendre à lire.
» Nous recueillons les fruits de ces hautes vertus;
» Mais aujourd'hui qu'on lit et qu'on ne se bat plus,
» Qu'on vit pour sa famille et non pas pour l'histoire,
» Il a fallu chercher d'autres titres de gloire.

» Ils accourent en foule, et chez l'heureux Français,
» Le génie étonné descend avec la paix.
» Dans nos jours de faiblesse et d'inexpérience,
» L'homme instruit voulait seul professer la science;
» Jean-Jacques, le premier, réfutant cet erreur,
» Dans un petit garçon vit un bon gouverneur.
» Rien n'était plus sensé: dans la salle d'étude
» De cinq cents écoliers, vois la noble attitude:
» Tu cherches quelle main conduit tous ces enfans ?
» Voilà le proviseur; il a neuf ou dix ans:
» Promenant ses regards sur la troupe docile,
» Armé d'un seul crayon, d'une ardoise fragile,
» Pour les travaux du jour il trace le devoir;
» Rien n'est su le matin, tout est compris le soir.
» A son ordre absolu la troupe accoutumée,
» Lui reconnaît le droit d'un général d'armée.
» Il parle, l'on se tait; il dicte, l'on écrit;
» Sa seule autorité récompense et punit;
» Il est ferme, mais juste, et tout l'engage à l'être,
» Car l'écolier d'hier, demain deviendra maître;
» Et quoique ces calculs, fondés sur l'intérêt,
» Soient dès long-temps connus, c'est encore un secret
» Qu'a perfectionné le siècle des lumières,
» Et dans lequel les fils ont surpassé leurs pères.

.
.

» Muse, suspends ton vol! Crains qu'un air d'ironie
» Ne te fasse demain citer en calomnie.
» Dans ce siècle éclairé, c'est peu d'avoir raison;
» Il faut se mettre encore à l'abri du soupçon.
» Moi! j'irais offenser d'honorables pygmées,
» Dont mes fils avec gloire augmentent les armées!
» Et dans quel temps, encor? quand partout nos guerriers
» Sur ces autels nouveaux, déposant leurs lauriers,
» De Lilliputiens vengeraient la querelle.....
» Vive, mon cher Rollin, l'École mutuelle!
» Je ne fais qu'un seul vœu, c'est que les beaux esprits
» Qui parlent pour ou contre, et qui n'ont rien appris,
» Renoncent, pour s'instruire, aux disputes frivoles:
» Je leur laisse, à ce prix, le choix de leurs écoles.»

LYNX (LE), par Rigomer Bazin, in-8°, 1815. 1 vol.

Page 182.

« Le colonel Mersange, émigré, fut fait prisonnier à Quiberon;

» le détachement qui le conduisait à Auray avec ses malheureux
 » compagnons , pour y entendre prononcer leur arrêt de mort ,
 » était commandé par le capitaine Ladure. Sur la route, cet offi-
 » cier reconnaît dans M. de Mersange son ancien colonel , qui
 » l'avait autrefois fait sortir des rangs où le reléguait sa naissance,
 » et lui avait obtenu un brevet de sous-lieutenant. Il s'approche
 » du colonel, et lui dit à voix basse : *Je suis Ladure ; nous allons*
 » *passer près d'un bois... vous m'entendez. Le soldat qui vous*
 » *accompagne est maladroit ; s'il vous tue par hasard , autant*
 » *vaut mourir ici qu'à Auray.* M. de Mersange observa ce qui
 » lui était indiqué ; il regagna la côte , et revint en Angleterre.

» Le nom de Ladure avait rappelé à la mémoire du colonel
 » le soldat qu'il avait autrefois distingué ; depuis ce moment , il
 » ne prononça plus le nom de son libérateur qu'avec la plus
 » vive émotion ; et en mourant, il recommanda à ses neveux , si
 » jamais ils rentraient dans leur patrie , de chercher le capitaine
 » Ladure , de suivre ponctuellement ses avis en tout ce qui au-
 » rait rapport à l'état militaire , et de l'aider de leurs services ,
 » s'il se trouvait en avoir besoin.

» Les deux jeunes gentilshommes, fidèles à la promesse qu'ils
 » avaient faite à leur oncle, ne manquèrent pas de s'informer du
 » capitaine, lorsqu'ils accompagnèrent le Roi à son retour en
 » France, et ils apprirent que ce brave vétéran était retiré avec
 » une modique pension dans un village de Normandie. Sur-le-
 » champ, ils partirent pour rendre à la vertu l'hommage qu'elle
 » méritait ; et c'est d'eux-mêmes que je sais qu'après avoir cultivé
 » la connaissance du capitaine Ladure, ils sont résolus de prendre
 » les bons conseils qu'ils ont reçu de lui, pour règle de leur
 » conduite. »

M

MACÉDOINE (LA), par le chevalier de St.-E.***, in-8°, 1825.

Ep. *Du lecteur curieux varians les plaisirs.*

Ce Journal est divisé en 12 sections.

1° LA TIARE, ou Bibliothèque ecclésiastique.

Ep. *La Religion seul a produit la vertu.*

2° LE SCEPTRE, ou Bulletin monarchique.

Ep. *La légitimité est l'évangile des nations.*

3° L'ÉPÉE, ou les Trophées de la gloire.

Ep. *Entons sur nos lauriers une gloire nouvelle.*

- 4° LE GLAIVE, ou Archives civiles et criminelles.
Ep. *Justice tutélaire, égide des états,
Le criminel te fuit et la vertu l'invoque.*
- 5° LE PRISME, ou les Reflets de la politique.
Ep. *Chacun selon ses goûts juge et voit les objets.*
- 6° LE PHARE, ou l'Indicateur moral et philanthrope.
Ep. *En signalant le bien, on apprend à le faire.*
- 7° LE CADUCÉE, ou Guide commercial et maritime.
Ep. *De l'un à l'autre pôle, importons l'industrie.*
- 8° LA MOSAÏQUE, ou Annales des sciences et des antiques.
Ep. *Des hommes et des temps invoquons le génie.*
- 9° LA FÉRULE, ou Cours de littérature et de bibliographie.
Ep. *Sachons de la critique écarter l'amertume.*
- 10° LA PALETTE, ou Galerie des beaux-arts.
Ep. *Du génie et des arts recueillons les bienfaits.*
- 11° LA MAROTTE, ou Tablettes anecdotiques.
Ep. *Au beau sexe, au jeune âge,
Offrons de nouveaux traits.*
- 12° LE LUTH, ou les Chants des Muses.
Ep. *Du luth des Troubadours, l'écho redit les sons.*

LA TIARE, page 37.

« DES FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE ET DE L'ENSEIGNEMENT MUTUEL.

» Avides d'innovations, nous accueillons avec transport tout
» ce qui s'offre à nous sous un aspect nouveau. L'opinion se voit
» détrônée; la mode vient usurper son sceptre, et établir son em-
» pire jusques sur les bancs de nos écoles; nos rétheurs modernes
» ne se contentent plus de recueillir les fruits d'une instruction
» suivie avec patience; ils veulent obtenir de leurs élèves des
» productions hâtives, et préconisent encore, comme devant opé-
» rer plus vite, la méthode de l'Enseignement mutuel, qu'ils
» donnent comme une découverte, quoique Plutarque et Lycur-
» gue en parlent, et qu'elle soit en usage dans quelques tribus
» proscrites de l'Inde, qui n'ont pas d'autre moyen de perpétuer
» leurs faibles connaissances.

» La méthode connue sous le nom de méthode *lancastrienne*
 » fut, sans doute, un bienfait éminent pour le pays où elle prit
 » naissance ; mais il est certain qu'elle eut paru sans utilité à un
 » peuple ennemi d'innovations, si, comme nous, il eût possédé
 » une institution dont un succès constant eût démontré l'a-
 » vantage.

» Mais, loin que les Frères de la Doctrine chrétienne aient be-
 » soin des secours de la nouvelle méthode, ils pourraient, à juste
 » titre, en revendiquer les élémens, comme ayant été puisés chez
 » eux, si leur humilité ne se bornait pas à faire le bien sans se
 » faire préconiser.

» Par un système de controverse, sans voir, sans comparer,
 » les libéraux jugent et entraînent les êtres faibles qui ne voyent
 » que par leurs yeux. Mais l'homme impartial et réfléchi, qui ne se
 » détermine qu'après un sévère examen, veut tout connaître par
 » lui-même, et il doit le fruit de ses remarques utiles à ses con-
 » citoyens.

» La manière d'opérer pour les leçons de lecture est la même
 » chez les nouveaux démonstrateurs que chez les Frères ; tous se
 » servent d'une baguette pour indiquer sur un tableau la lettre,
 » la syllabe ou le mot à prononcer, à épeler et à assembler ; le
 » tableau dont les frères ont toujours fait usage, peut servir à
 » l'enseignement d'autant d'élèves que la salle d'exercices en peut
 » contenir ; et l'on voit que sur ce point il n'existe aucune dif-
 » férence.

» La supériorité de l'ancienne méthode pour l'écriture ne peut
 » être contestée, car l'enfant doit former ses lettres avec plus
 » de régularité sur du papier, qu'il ne peut le faire sur du sable
 » ou sur une ardoise.

» L'enseignement des frères a encore sur celui des *Lancastriens*
 » l'avantage d'offrir dans la conservation des cahiers un moyen
 » de corriger les fautes de la veille, et de pouvoir comparer les
 » progrès.

» En exposant sans cesse le travail des élèves à la censure et à
 » l'éloge, il est aussi plus propre à fixer l'attention et à exciter
 » l'émulation, qu'une opération purement machinale, et dont,
 » la leçon terminée, il ne subsiste plus aucune trace.

» Il reste à examiner si l'avantage qu'offrent les Moniteurs tant
 » vantés par les partisans de la nouvelle méthode, est réel ou
 » apparent.

» D'abord, des écoliers instituteurs ne peuvent inspirer aux au-
 » tres enfans ni le respect, ni la confiance nécessaire pour com-

» mander leur application ; et s'ils sont propres à faire exécuter
 » un mouvement mécanique , auront-ils et peuvent-ils avoir les
 » connaissances qu'il faut inculquer à l'intelligence et au cœur
 » des élèves ? La supériorité momentanée qu'ils obtiennent sur
 » leurs camarades n'est-elle pas propre à leur rendre plus diffi-
 » cile la soumission envers leurs maîtres, et n'est-il pas à craindre
 » qu'elle fasse germer chez les enfans le goût de domination dont
 » les funestes effets se sont fait sentir dans les établissemens où
 » l'on avait adopté l'usage d'une éducation militaire ? L'esprit
 » d'indépendance produit l'insubordination ; l'habitude de primer
 » éveille l'orgueil et excite les passions, que toute bonne éducation
 » doit avoir pour objet de réprimer. »

MACHIAVEL (LE) populaire, ou Journal de la Théorie des Révolutions et de l'Assemblée civique hebdomadaire, in-8°, — 1791.

MAGASIN ENCYCLOPÉDIQUE, ou Journal des Sciences, des Lettres et des Arts, par *Millin*, *Noël* et *Warens*, ensuite par *M. Millin* seul.

Commencé en l'an 3 — 1795 ; finit au mois d'avril 1816.

12 Cah. — 6 vol. par an.

Repris le 1^{er} janvier 1817, sous le titre d'*Annales encyclopédiques*, jusques et y compris novembre 1818, époque à laquelle *M. Millin* est décédé.

Magasin encyclopédique.	122 vol.	} 134 vol.
Annales encyclopédiques.	12	

MAGASIN HISTORIQUE.

Voy. Journal général de la Cour et de la Ville.

MALLET DUPAN (LE), revu et corrigé, par *Duroseau*, ami du véritable Père Duchêne, in-8°, 1^{er} et seul n°.

MANUEL DU LABOUREUR et de l'Artisan, et Gazette Sentinelle, par un ami de la Constitution de Marseille, in-4°, 1792.

MANUEL DU PUBLICISTE et de l'Homme d'État, in-8°, 1822, 3 cahiers. 1 cart.

MARÉCHAL (LE) DES LOGIS des trois Ordres, in-8°, 1789, — 2 numéros.

MARTYROLOGE (LE) NATIONAL, in-8°, 1790, 24 numéros. 1 vol.

« NOUVELLE POLITIQUE.

» Nous ne sommes pas sans inquiétude sur la perte dont nous
 » sommes menacés. La réputation de M. Target a passé d'un
 » pôle à l'autre, comme on devait s'y attendre ; et il n'est ques-
 » tion, dans toutes les Cours étrangères, que de la manière dont
 » il a présidé l'Assemblée nationale, et surtout de la conception
 » heureuse qui lui a fait mettre au jour la Constitution. Il résulte
 » de la haute opinion que l'univers a de ses grands talens, que
 » toutes les puissances se disputent l'honneur de l'attirer chez
 » elles. La Perse le désigne *Sophi* ; la Turquie le réclame pour
 » chef des *eunuques* ; la république de Venise le demande pour
 » former à lui seul le *Conseil des Dix* ; la mer Adriatique le
 » veut pour *Epoux* ; l'Angleterre pour grand *Échiquier* ; l'Es-
 » pagne pour grand *Inquisiteur* ; la république de Gènes pour
 » *Doge* ; l'Empire pour *Ministre plénipotentiaire* dans toutes les
 » Cours du Nord ; il n'y a pas jusqu'aux dames de Pékin qui
 » n'aient brisé tous leurs *Magots* à l'aspect de son buste ; le *Sit-*
 » *Père*, enfin, de son côté, lui a fait faire les propositions les plus
 » avantageuses. Le patriotisme de M. Target a résisté jusqu'à
 » présent ; mais on craint que les intrigues de la Cour de Rome,
 » la beauté du climat, et le poste brillant qui lui est offert, ne
 » triomphent de sa répugnance à quitter son pays, et qu'au
 » mois de mai prochain, il ne parte pour l'Italie avec le rang
 » et le titre de. . . *premier Moutardier* du Pape. »

N° 7, — page 108.

- « Un Français, amateur du beau,
 » Parlant des députés, disait à Mirabeau :
 » Leurs décrets sont *inimitables*,
 » Leurs orateurs sont *incroyables*,
 » Et leurs assignats *impayables*. »

MASQUE (LE) DE FER, Journal épistolaire, in-8°.

Du 20 janvier au 10 juillet 1825, 38 liv. 2 cart.

MATHUSALEM, JOURNAL politique et littéraire, par Bardin,
 in-4°, frimaire an 7, — 2 numéros.

MÉLANGES DE PHILOSOPHIE, d'histoire, de morale et de litté-
 rature.

Voy. *Journal de la Religion et du Culte catholique*.

MÉLANGES DE RELIGION, de morale et de critique sacrée, publiés à Nismes, in-8°, 1820 et 1821. . . . , . . . 4 vol.

MÉMOIRES DE L'ACCADÉMIE des Ignorans, in-8°.

Commencent en juillet 1818; à la 9^e livraison (décembre 1818): *le Parachute monarchique*, ou Mémoires, etc.

Finit n° 35 (mai 1820). 6 vol.

N° 3, — page 216.

« Un de nos conventionnels, en qui la philosophie révolutionnaire n'avait pas étouffé, comme chez tous les autres, tout sentiment d'humanité, discourant avec l'astronome *Lalande*, qui regrettait naïvement en sa présence le régime de Robespierre interrompu le 9 thermidor, lui opposait toutes les horreurs de cette épouvantable époque, et lui présentait le tableau des innombrables assassinats qui avaient ensanglanté Paris, Nantes, Lyon, Marseille, Toulon, et généralement tous les points de la France. *Je ne crois pas*, lui répondit le philosophe, du ton d'un homme qui fait un calcul dans sa tête, *je ne crois pas que les tables de la mortalité de ce temps-là aient été plus chargées que celles des temps ordinaires.*

» Voilà pourtant que Buonaparte se fait despote tout de bon, dit-on à ce même académicien, à l'époque où furent ouverts aux municipalités, dans toutes les administrations, chez tous les notaires, les registres où la France eut l'air de voter en faveur de l'érection du trône impérial! *Oui*, répondit le mangeur d'araignées; *j'en suis fâché; mais, faut-il que je vous le dise? C'est, à mon gré, une des moins mauvaises solutions du grand problème de la révolution.* »

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ libre d'Institution de Paris, séant au Louvre, in-8°, an 8, 4 cahiers.

MÉMOIRES SECRETS des Crimes et des Forfaits qui s'ourdisent dans diverses tavernes; in-8°, mars 1793, — 2 numéros.

N° 2, page 11.

« On doit assassiner *Marat* sous peu de jours, mais on a grandement tort, car il sert singulièrement bien la chose publique: c'est un excellent homme pour tout désorganiser. »

Page 16.

« Que veut dire la Convention, quand elle parle de déporter

» les gens sans aveu ? Les gens sans aveu ne sont que des Sans-Culottes ! Elle veut donc déporter les Sans-Culottes ? »

MÉMORIAL ADMINISTRATIF du département de l'Oise, in-4°, 1816.

MÉMORIAL ANTIBRITANNIQUE, par *Bertrand Barère*, 8^d in-4°. Du 3 vendémiaire an 12 au 29 ventôse an 13. . . . 3 vol. Première série, 182 numéros.

Deuxième série, 89.

Ep. *Le cri des nations redemande les mers.*

N° 63 de la 1^{re} série, 7 pluviôse an 12.

« Lorsque je parle de l'Angleterre, c'est principalement contre
» les hommes qui exercent le pouvoir, qui y abusent de l'auto-
» rité, et qui ne se servent de l'influence des fonctions publiques
» que pour troubler l'Europe. Dans un pays constitué, dans un
» gouvernement régulier, ce sont les hommes qui occupent les
» magistratures qui sont responsables des maux publics. Com-
» ment confondrais-je avec les ministres, dans l'abus des opéra-
» tions politiques, commerciales ou navales de l'Angleterre, ces
» hommes rares, ces savans illustres, ces penseurs profonds, ces
» philanthropes généreux, ces hommes éclairés dans toutes les
» classes de la société, et ces génies méditatifs, ces âmes for-
» tes qui, en Angleterre, s'occupent de perfectionner la civilisa-
» tion, les arts, l'économie politique et commerciale ? Les
» grandes âmes, les esprits justes et le mérite personnel n'ont
» point de pays. Mais un *Windham*, un *Pitt*, un *Granville*,
» un *Addington*, n'appartiennent qu'à une faction belligérante,
» ou à un parti fanatico-politique, ou n'existent que pour haïr
» la France et nuire à la Grande-Bretagne.

» S'il y avait en Angleterre un Roi qui fût homme de génie,
» ou qui fût vraiment à la tête de l'administration publique ; ou
» qui passât tous les jours et une partie des nuits à méditer sur
» le bonheur du peuple, sur la meilleure constitution de la force
» publique, sur l'amélioration des lois, sur le choix le plus utile
» pour les diverses fonctions publiques, et qui joignît un grand
» caractère à l'esprit de justice, d'ordre et d'économie, certes,
» l'Europe ne serait pas aussi exposée à des guerres successives,
» à des violations insensées des traités, à de folles ambitions de
» colonisation et de tyrannie maritime, et à l'anéantissement
» périodique de tout droit public.

» Alors on verrait le Roi d'Angleterre exercer une magistrature

» bienfaisante pour l'Europe, préservatrice pour ses royaumes-
 » unis. Alors, les ministres, au lieu d'insulter despotiquement
 » tous les cabinets qui leur sont contraires, ou de les tourmen-
 » ter par de vils et sourdes intrigues, ou de chercher à les cor-
 » rompre, à les aigrir, à les diviser par une insultante et odieuse
 » vénalité, originaire de leur propre pays, ne seraient plus que
 » les agens de l'autorité royale, les commis de la prérogative du
 » trône, et les mandataires responsables de leurs forfaits politi-
 » ques. Alors, les deux chambres du parlement, au lieu d'être
 » calculées comme des majorités sur un tarif ministériel, joui-
 » raient d'une heureuse influence sur l'administration de l'État,
 » et d'un pouvoir vraiment national, pour arrêter et faire punir
 » les vexations, les dilapidations, et surtout le faussement de la
 » foi publique et la violation du droit des gens, qui seraient im-
 » putés à des ministres plus absolus que ces pays cités comme
 » les plus despotiques.

» Le grand *Chatam* : plaignait de ce qu'il existait derrière
 » le trône une puissance plus forte que le trône même. C'était
 » avouer que la royauté de l'Angleterre était en tutelle sous
 » cette puissance secrète, que les Anglais instruits ont désigné
 » sous le nom de puissance *Cabinétale*; comme pour jeter un
 » odieux ridicule; comme pour signaler la plus funeste influence,
 » qui affaiblit et use insensiblement les diverses autorités éta-
 » blies par la Constitution anglaise.

» Outre cette puissance de cabinet, il existe une puissance mi-
 » nistérielle, qui est autre chose que l'autorité de chaque minist-
 » tre, et, qui gouvernant par des influences inaperçues, tyran-
 » nisant par des caprices collectifs, agit sans cesse au nom des
 » lois contre les lois mêmes.

» Ainsi, l'autorité royale, ou la première magistrature, si
 » bien dotée, si fortement honorée par la constitution de l'An-
 » gleterre, est, pour ainsi dire, une autorité nominale, un pou-
 » voir spéculatif, une magistrature d'abstraction, dont la puis-
 » sance du cabinet et la puissance ministérielle exercent réelle-
 » ment tour à tour, quelquefois seule, et souvent de concert,
 » les fonctions les plus absolues, et surtout les plus irrespon-
 » sables.

» C'est cette puissance du cabinet qui, gardant avec un reli-
 » gieux secret toutes les maximes des *Torys*, ne maintient que
 » les ministres ou les administrateurs qui sont les exécuteurs
 » aveugles de cette doctrine avare, haineuse, despotique, et
 » surtout ennemie de la France et du repos du continent. C'est
 » cette doctrine qui renversa le grand *Chatam* du faite de l'au-

» torité et de l'opinion; c'est cette doctrine qui, opprimant systématiquement les Irlandais, a renvoyé William Pitt de l'administration des finances et des intrigues politiques.

» C'est le *pouvoir ministériel* qui, agissant selon les vues machiavéliques du *cabinet*, a bouleversé constamment l'Europe, troublé sa politique, égaré ses conseils, divisé ses intérêts, agité et ruiné sa population par des divisions intestines, des dévastations coloniales et des guerres étrangères.

» Oui, le *despotisme ministériel* de la Grande-Bretagne a seul arrêté les progrès de la civilisation et de la prospérité de l'Europe; il a produit, en Angleterre, les abus du pouvoir, les excès du gouvernement, et les dilapidations des finances; il a fait les nombreuses guerres et subsidé les coalitions impies; il a créé les ambitions politiques et soldé les perfidies de la diplomatie. Il a écrasé les peuples et perdu quelques Rois. Aussi, parmi les moyens qui sapent et minent la nation anglaise, il faut compter le *despotisme ministériel*, espèce de pouvoir hermaphrodite, essentiellement usurpateur et oppressif, qui n'est ni la prérogative royale, ni une partie de la constitution, ni une branche de la législation, ni une magistrature légitime, ni un pouvoir national, ni une émanation des droits des peuples, ni un pouvoir administratif et responsable; mais un vrai *despotisme*, présent partout pour nous frapper, invisible pour répandre des coups qu'il porte, et toujours inaccessible, parce qu'il s'est placé au-dessus des chaînes que la loi avait également tendues pour tous les citoyens et pour toutes les autorités..... Que doit devenir l'Angleterre avec un tel despotisme dans son sein? Et quels maux affreux l'Europe n'en doit-elle pas redouter, jusqu'à ce que le gouvernement anglais ait disparu!!! »

Chaque numéro du Mémorial antibritannique commence par un long article contre le gouvernement anglais.

J'ai cité de préférence celui qu'on vient de lire, parce qu'il a été écrit sous la dictée de Buonaparte.

Le lecteur s'en est sans doute aperçu en le lisant; il n'a pu reconnaître le style de Barère.

MÉMORIAL BÉARNAIS, in-8° et in-4°; — 1823. 1 cart.

MÉMORIAL BORDELAIS, feuille politique, littéraire et maritime, in-folio. 1 cart.

MÉMORIAL CATHOLIQUE, in-8°, par M. de la Mennais et autres.

Commence le 1^{er} janvier 1824, 12 livraisons; — 2 volumes par an.

Au 1^{er} janvier 1829. 10 vol.

Continue — Bureau, rue des Beaux-Arts, n^o 5.

1^{re} Liv. — janvier 1824, page 61.

« DES JOURNAUX.

» Les Journaux sont aujourd'hui l'expression fidèle de la so-
» ciété. Depuis que ces interprètes bénévoles se sont chargés de
» révéler chaque jour la pensée des peuples et des factions, il
» n'est plus rien de caché aux yeux des hommes; le bien et le
» mal, le mensonge et la vérité, la vertu et le vice, ont leurs re-
» présentans et leurs organes; et il suffit de jeter un coup d'œil
» sur ces pages éphémères, où chacun d'eux dépose les secrets
» du jour, pour approfondir l'état moral et politique de la
» France.

» Mais comment des feuilles qui expriment des opinions si
» changeantes et des vœux si contraires peuvent-elles être l'ex-
» pression de la société, qui doit être une par ses intérêts,
» comme elle l'est par les lois de son existence? C'est précisé-
» ment cette mobilité d'opinions, ce chaos continu de volontés,
» qui caractérisent l'époque où nous sommes. La même division
» qui partage les esprits sur les croyances règne, également dans
» les volontés, par rapport aux intérêts; et dans les consciences,
» par rapport aux devoirs. Jamais on n'a autant invoqué les
» principes, et jamais on n'a eu moins de principes qu'au siècle
» où nous sommes, s'il est vrai qu'on doit entendre, par ce
» mot, ces idées premières et incontestables, sur lesquelles tous
» les hommes sont d'accord.

» Après le malheur de ne rien croire, le plus grand sans doute
» est celui de ne pas croire les mêmes choses; si le scepticisme
» universel est la mort des intelligences, l'indépendance absolue
» de la pensée individuelle en est l'anarchie.

» La plus grande erreur du siècle présent, c'est de regarder
» comme le chef-d'œuvre de la civilisation, cette anarchie des
» opinions humaines, qui est le dernier degré de la corruption
» et de la licence; cette erreur est un des fruits de la révolution.

» Autrefois un empire n'était grand, n'était fort que par le
» concert des doctrines, des volontés et des intérêts. Unité était
» alors synonyme de puissance; toutes les parties du corps social
» se rapprochaient et se confondaient par l'alliance étroite qui
» réguaît entre la religion et la royauté, entre le monarque et
» le peuple, entre les grands et les petits. Mais, dès que le pou-
» voir eût cessé de se regarder comme le vassal de Dieu; dès

» que la loi, désormais soumise à la volonté humaine, eût perdu
 » cette sanction divine et immortelle qu'elle tenait de la religion;
 » dès que le peuple eut renié le souverain pour son maître; en-
 » fin, dès que le pauvre, au lieu de regarder le riche comme son
 » père, eût commencé à le regarder comme sa victime et sa
 » proie, cette sublime alliance, qui faisait de la société comme
 » un faisceau qu'il était impossible de rompre, fit place à mille
 » aversions, à mille antipathies, qui furent autant d'éléments de
 » dissolution au milieu des hommes et des choses, que le temps
 » et l'habitude avaient unis. Alors le monde devint un immense
 » théâtre d'une guerre universelle, qui jeta partout la confusion,
 » ce qui fit partout un chaos d'opinions et d'intérêts irré-
 » conciliables.

» Cette anarchie fut d'abord regardée comme un de ces mal-
 » heureux résultats inévitables des circonstances; il nous était
 » réservé de la voir ériger en système. Chose incroyable, mais,
 » en même temps, trait caractéristique des temps modernes, l'a-
 » narchie, organisée et décorée du nom d'opposition, est deve-
 » nue le mobile nécessaire de nos gouvernemens !

» On s'oppose à tout, aux dogmes de la religion, de même qu'aux
 » préceptes de la morale; aux volontés du prince, aussi bien
 » qu'aux commandemens de la loi; aucune autorité n'est sacrée,
 » n'est inviolable, aux yeux de cette indépendance qui ne recon-
 » naît aucune règle ni aucun frein. Il n'est pas de vérités qu'on
 » ne se plaise à contredire, pas de devoir qu'on ne s'honore de
 » méconnaître; et tandis qu'autrefois ont eût considéré comme
 » un ennemi public et puni comme tel celui qui aurait osé in-
 » sultier aux croyances communes et provoquer le mépris et la ré-
 » volte contre son Roi, on regarderait aujourd'hui comme un
 » attentat à la liberté, la perte du droit nouvellement acquis d'ou-
 » trager la religion de l'État et de combattre le gouvernement
 » établi. Ainsi la discorde et l'insurrection sont devenues le prin-
 » cipe fondamental des gouvernemens, comme autrefois l'unité
 » et l'obéissance étaient la condition nécessaire de l'ordre
 » social. Nous n'examinerons pas dans ce moment quels doivent
 » être les résultats inévitables d'un pareil état de choses, et si
 » l'on peut espérer que la société s'affermisse au milieu de ce cho-
 » que habituel de toutes les passions et de tous les intérêts; si
 » cette lutte journalière de toutes les vérités et de toutes les er-
 » reurs ne tend pas à ébranler toutes les croyances, qui sont les
 » fondemens de l'ordre public; et si, par conséquent, les jour-
 » naux, que beaucoup d'esprits ne considèrent que comme un
 » besoin de la société, n'en sont peut-être pas le plus terrible
 » fléau. »

Même livraison , page 66.

« On croit que la devise *liberté, égalité*, est nouvelle; on se
 » trompe, elle a six mille ans. Sait-on ce que le tentateur dit à la
 » première femme? Il lui dit d'abord : *Pourquoi Dieu vous a-t-il*
 » *fait cette défense? C'est-à-dire, pourquoi L'OBÉISSANCE? Pour-*
 » *quoi n'avez-vous pas la LIBERTÉ?* Il ajouta : *Si vous faites ce*
 » *que je vous dis, vous deviendrez l'égal à Dieu, vous aurez*
 » *L'ÉGALITÉ.* Et comment cela? *C'est que vous aurez la science*
 » *du bien et du mal.* Traduisez ces mots en langage moderne ,
 » cela veut dire : *progrès des lumières.* »

Livraison de juin 1828.

Page 339.

« QUELQUES RÉFLEXIONS A L'OCCASION DE L'ORDONNANCE FEUTRIER
 ET DE L'ORDONNANCE PORTALIS.

» Deux ordonnances anticatholiques , antisociales , viennent
 » d'être rendues sous la signature d'un Évêque et d'un Magistrat, et
 » aussitôt le premier cri qui s'élève sur tous les points de la France
 » est un cri d'étonnement. Il domine, il couvre, il étouffe presque
 » les gémissemens de la douleur la plus vive, les accens de la plus
 » véhémement indignation. *Est-il vrai?... Se peut-il?... Qui s'y*
 » *attendait?... Qui l'aurait cru?...* Voilà ce que l'on répète,
 » ce que l'on entend de toutes parts.

» Quant à nous , nous l'avouons , si quelque chose nous
 » étonne ici, c'est cet étonnement même; et tandis qu'on de-
 » mande autour de nous comment de telles mesures ont été pri-
 » ses, comment une si odieuse persécution s'élève, comment on
 » a osé à ce point violer les lois de l'Église, dépeupler le sanc-
 » tuaire, attenter aux droits de l'épiscopat, méconnaître l'autorité
 » des pères, sacrifier l'avenir des enfans, entraver la liberté
 » des vocations, scruter le secret des consciences, rompre
 » les pactes faits entre l'homme et Dieu, en un mot, outrager à
 » la fois la justice divine dans ce qu'elle a de plus sacré, et la
 » justice humaine dans ce qu'elle a de plus vénérable; de notre
 » côté, nous demandons, au contraire, comment il pourrait
 » en être autrement? Eh quoi! depuis bientôt quinze ans *on*
 » *sème le vent*, et vous vous étonnez de *recueillir les tempêtes* !...
 » Depuis bientôt quinze ans on met l'athéisme dans les lois, et
 » vous cherchez encore la justice dans les ordonnances!... On
 » matérialise la société, et vous invoquez encore des droits spi-
 » rituels!... Parmi trente millions d'hommes on ne reconnaît plus
 » que des individus, et vous venez revendiquer les droits d'une
 » corporation!... On a consacré légalement la spoliation sur tout
 » le sol Français, et vous vous scandalisez de ce que l'on confis-

» que aujourd'hui, par supplément, quelques propriétés parti-
 » culières!... On dote la prédication de Luther, et vous attendez
 » de ceux qui salarient l'hérésie qu'ils respecteront le dépôt de la
 » foi!... On vote des synagogues, on édifie des mosquées, et
 » vous ne concevez pas qu'on laisse tomber des églises!... Les
 » loges maçonniques, les clubs révolutionnaires, les congréga-
 » tions libérales, sont ouverts à quiconque y veut entrer, et vous
 » êtes surpris qu'on ferme la porte des séminaires!... On octroie
 » aux professeurs d'impiété le privilège d'empoisonner la jeunesse
 » mondaine des leçons de l'enfer, et vous demandez pourquoi
 » l'on dénie aux successeurs des apôtres le droit d'instituer près
 » des jeunes lévites les interprètes de la parole de Dieu!... On vous
 » enseigne que le pouvoir civil est, par essence, indépendant du
 » pouvoir spirituel, et vous n'avez pas encore compris qu'en dé-
 » finitive cela signifie que le pouvoir spirituel est nécessairement
 » l'esclave du pouvoir civil!... Vous avez entendu, dans le
 » royaume du fils aîné de l'Église, traiter d'étranger le Père des
 » fidèles, le pasteur des pasteurs, l'évêque des évêques, et vous
 » ne voulez pas qu'on étende maintenant à quelques prélats cette
 » dénomination gallicane et constitutionnelle!... Vous avez ouï
 » proclamer sans opposition, dans un tribunal, *que tout Français*
 » *a droit de nier la Divinité*, et vous imaginiez qu'on respecterait
 » les lois, les autels et les ministres d'un Dieu *niaible*!... A la
 » place de ce Dieu, on vous a appris à adorer l'or, et vous refu-
 » seriez de fléchir le genou devant huit mille fois cinquante écus!...
 » Chaque jour on vous crie aux oreilles que la volonté des Rois
 » constitutionnels cède à la volonté des ministres responsables,
 » et vous demandez comment le libéralisme d'un ministre a pu
 » faire violence à la piété d'un Roi!... A la tribune enfin, on
 » a entendu dans leur ambition illimitée, des hommes pro-
 » clamer leur orgueilleuse *omnipotence*, et vous ne voulez pas
 » que ces nouveaux tout-puissans, limitant l'antique sanctuaire,
 » disent maintenant à Dieu ce qu'il dit un jour à la mer: *Tu*
 » *n'iras pas plus loin*!...

» Ah! de grâce, soyez plus conséquens. N'attendez pas, n'exi-
 » gez pas l'impossible; ne demandez pas que le mal n'enfante
 » pas le mal; ne demandez pas comment *un abîme appelle un*
 » *autre abîme*; car c'est l'inflexible loi de la nature. Regardez ce
 » qu'on a fait, et vous comprendrez ce qu'on ose faire. Si vous
 » aviez plutôt interrogé le passé, il vous aurait dit le présent,
 » comme le présent vous dit assez l'avenir. Pleurez donc, gé-
 » missez sur tant de maux, mais ne vous en étonnez plus. Igno-
 » rez-vous que la Providence a soumis à d'invariables conditions
 » la conservation des sociétés humaines; conditions d'ordre,

» d'obéissance, de foi, de justice, d'honneur, qu'on ne viole pas
 » impunément? croyez-vous que ces mots : *doctrine de vie et*
 » *doctrine de mort* fussent des paroles vides de sens, et qu'elles
 » ne renfermassent pas réellement ou la mort ou la vie? Ne sa-
 » vriez-vous pas qu'il faut que les peuples, comme les individus,
 » choisissent entre elles, puis en subissent jusqu'aux dernières
 » conséquences? Avez-vous oublié que les fautes engendrent les
 » fautes; qu'une première lâcheté en produit mille autres; qu'on
 » ne peut rien refuser à l'ennemi auquel on a accordé quelque
 » chose, et qu'on arrive insensiblement à tous les crimes, en
 » passant par toutes les faiblesses? »

MÉMORIAL DE L'HOMME public, ou le Défenseur des libertés
 françaises, par une réunion de jurisconsultes, de publicistes et
 d'hommes de lettres, in-8°.

De juillet 1818 à la fin de janvier 1819, — 14 liv. . . . 2 cart.

11° Livraison, — page 57.

L'HOMME PUBLIC.

« L'homme public a des *devoirs* à remplir, et des *droits* à dé-
 » fendre. C'est la sagesse de sa conduite qui rend ses *droits* sa-
 » crés; c'est en s'éloignant de ses *devoirs*, qu'il inspire d'abord
 » l'indifférence, ensuite le dégoût, et enfin le mépris.

» Voulez-vous qu'il n'y ait ni révolte, ni sédition? Employez la
 » raison qui éclaire, et non la force qui irrite. Vous avez proclamé
 » l'égalité devant la loi; pourquoi donc des fonctionnaires tien-
 » nent-ils, ou à des justiciables, ou à des administrés, le langage
 » du dédain? Ne s'aperçoivent-ils pas qu'en agissant ainsi, ce
 » n'est point le *respect*, mais la *haine* qu'ils inspirent; qu'ils éta-
 » blissent entre eux et la classe qu'ils oppriment une lutte per-
 » pétuelle, et que cette lutte peut avoir les plus funestes résultats,
 » si les individus, objets de leur dépression, parviennent un jour
 » à la connaissance de leurs droits.

» Élevez donc, au lieu d'abaisser; éclairez, au lieu d'obscurcir:
 » inspirez l'estime d'elle-même à cette classe que vous vouliez
 » dégrader. Tout ce qu'elle aquerra en dignité morale, en ins-
 » truction et en sentimens généreux, augmentera d'autant l'ho-
 » norable domaine de votre puissance. Voulez-vous proscrire les
 » excès? Dirigez, ne comprimez pas. La force dure peu, et la *po-
 » lice*, dont l'objet est d'épurer les mœurs, de rendre les hommes
 » justes, et d'empêcher que le citoyen ne combatte le citoyen,
 » peut et doit s'exercer sans le secours des prisons, des chaînes
 » et des cachots. »

MÉMORIAL DES CORPS administratifs, judiciaires, municipaux, etc.

Voy. *Journal des Municipalités et des Assemblées administratives.*

MÉMORIAL DES LIBRAIRES, in-8°, 1815, — 2 livr.

MÉMORIAL EUROPÉEN, Journal de politique et de littérature, in-fol.

Du 1^{er} germinal au 30 prairial an 13. 1 cart.

MÉMORIAL FRANÇAIS, ou Journal général des Communes et des Municipalités, par *Filassier*, in-8°, — 1790.

MÉMORIAL HISTORIQUE, politique et littéraire, par MM. *Laharpe, Vauxelles, Fontanes*, in-4°.

Commence le 1^{er} prairial an 5; finit n° 108 (18 fructidor même année).

Repris le 1^{er} vendémiaire an 6, sous le titre de *Tablettes historiques*, — 48 n°s.

Au 17 brumaire an 6, *Tablettes républicaines*; finissent le 25 frimaire, n° 42.

Pour le tout. 2 cart.

Ep. Du Mémorial.

Vis concilii expers, mole ruit suá,

Vim temperatam Di quoque provehunt

In majus.

Ep. Des Tablettes.

Sed motos præstat componere fluctus.

N° 16 du Mémorial, — page 2.

« Le Gouvernement se plaint sans cesse des Journalistes, » comme s'ils lui faisaient beaucoup de mal. Je crois qu'il se » trompe, et qu'en cela il n'entend pas mieux ses véritables in- » térêts que dans tout le reste. Le plus souvent ces Journalistes » emploient l'arme du ridicule, et font rire les gouvernés aux » dépens des gouvernans, quoique les gouvernés n'aient pas » d'ordinaire fort envie de rire; mais le Français n'est-il pas un » peu comme le Baliveau de la Métromanie :

» J'ai ri, me voilà désarmé.

» Combien de fois j'ai vu une bonne plaisanterie, une bonne » épigramme, un bon couplet, dérider tout-à-coup, dans un cer- » cle, les fronts qui étaient auparavant sombres, soucieux, me-

» naçans! Il semblait que tout le monde fût vengé. On ne disait
 » plus à celui qui entrait : *avez-vous rien vu de plus horrible que*
 » *ce que l'on vient de faire ?* On disait : *savez-vous la chanson ?*
 » *avez-vous lu le journal ? C'est excellent. Oh ! ils sont bien en-*
 » *ragés !* Il me semblait entendre Pourceaugnac : *il m'a donné un*
 » *soufflet, mais je lui ai bien dit son fait ;* et souvent il y avait
 » pis que des soufflets.

» Est-il juste, d'ailleurs, de s'en prendre aux journalistes ,
 » qui ne rapportent que les discours des représentans ? Pas plus
 » qu'aux représentans, dont les discours ne contiennent que des
 » faits. — Mais ces faits sont effroyables ! — A qui la faute ? Vous
 » avez permis qu'on exécutât toutes ces horreurs ; souffrez au
 » moins qu'on les raconte ; il faut bien que la liberté française
 » aille au moins jusques là. Assez long-temps on n'a voulu en-
 » tendre que ceux pour qui ces horreurs étaient les plus belles
 » choses du monde ; n'est-il pas juste qu'on écoute enfin ceux
 » qui, comme l'abbé de Choisi, appellent les choses par leur nom ?
 » On sait que le Duc de Bourgogne, encore très-jeune, disait à cet
 » abbé, qui écrivait l'histoire de France : *comment ferez-vous pour*
 » *dire que Charles VI était fou ? — Monseigneur, je dirai qu'il*
 » *était fou* (Signé Laharpe.). »

N° du 18 fructidor an 5.

« QUE DEVIENDRONS-NOUS ?

» Que deviendrons-nous ? N'est-ce pas le refrain qu'on entend
 » de tous côtés ? Voici ma réponse.

» Nous sommes à la neuvième année d'une révolution entre-
 » prise au nom des droits de l'homme, de la sûreté, de la liberté,
 » de l'égalité, de la fraternité, etc., sans parler de ces huit
 » années dont les crimes ont effacé ceux de tous les siècles. Au
 » moment où j'écris, il n'y a pas en France un seul homme qui
 » connaisse une garantie quelconque de ses biens, de sa liberté,
 » de sa vie, seulement pendant vingt-quatre heures.

» Il existe une race de monstres, ennemis déclarés de l'espèce
 » humaine, répandus dans Paris et dans toute la France, qui
 » annoncent hautement à tous les Français le massacre, la dévas-
 » tation, le pillage ; ces monstres agissent partout, et ne sont pu-
 » nis nulle part : ils ravagent tous les départemens, règnent dans
 » quelques-uns, font couler le sang partout où il ne trouvent pas
 » de résistance. On assassine en plein jour les vieillards, les
 » femmes, les enfans. Le meurtre n'est pas même, à beaucoup
 » près, le dernier terme du crime ; les victimes sont torturées ;
 » un homme est long-temps assassiné par vingt hommes ; une fille

» innocente est la proie de vingt bandits ; les forfaits sont réfléchis et prolongés ; les horreurs sont des jouissances ; les atrocités sont des titres d'honneur..... Est-ce assez de crimes ?.....
 » Il en est un qui les surpasse tous : ce silence absolu du gouvernement, silence qu'il n'est donné à aucune langue de qualifier.
 » Et c'est sous un pareil gouvernement, c'est dans un état de choses dont il n'y a pas plus d'expressions que d'exemples, que vous demandez ce que nous deviendrons !!! Dieu seul le sait ; mais que vous importe ? Qu'est-ce donc que vous pouvez craindre ? d'être tous égorgés demain ; et quand vous le seriez , qu'est-ce donc que vous auriez perdu ? Vous ne craindriez plus de l'être, et il y a ici tout à gagner.

» Quand le présent est tel que je viens de l'exposer, vous spéculiez sur l'avenir ! Eh ! allez danser sur des tombeaux, en attendant que vous y tombiez. Quand on est aujourd'hui ce que vous êtes, et qu'on en est à s'inquiéter du lendemain, on ne sent pas ce qu'on est aujourd'hui, et dès lors quel lendemain méritez-vous ?

» Quand la France tout entière serait devenue ce qu'elle devenait avant le 9 thermidor, un monceau de ruines et d'ossements, qui oserait dire que le Suprême Arbitre aurait tort ? Est-ce la France alors qui eut la gloire de se sauver elle-même d'une ruine totale ? Non, les bourreaux se sont entre-égorgés, et les victimes ont respiré. Elles disaient aussi la veille : que deviendrons-nous ? Les bourreaux se réunissent et menacent d'achever leur ouvrage, et vous dites encore, que deviendrons-nous ! Ils ne sont pas changés, ni vous non plus.

» Je laisse l'avenir à celui qui en est le maître. Ne vous plaignez pas de lui. S'il ne vous juge pas encore dignes de vous affranchir vous-même, il a fait voir qu'il était capable de prendre ce soin sur lui. Attendez : vous n'êtes pas les seuls à punir ; il fallait que les plus coupables servissent d'instrumens pour châtier les autres. L'Europe, l'Amérique ont payé leurs dettes ; le marteau sera brisé. Mais quand ? Lorsque ceux qui sont sous le marteau reconnaîtront la main qui s'en sert. »

(Signé *Laharpe.*)

TABLETTES HISTORIQUES.

N° 1, page 2, — 1^{er} vendémiaire an 6.

« CAMILLE JORDAN A SES CONCITOYENS.

» Mes concitoyens, un horrible attentat vient d'être commis :
 » trois Directeurs ont levé l'étendard de la rébellion contre la

» représentation nationale ; ils ont fait investir d'hommes armés
 » le lieu de nos séances ; ils nous ont repoussé par le fer. Plus-
 » sieurs Députés sont arrêtés , un grand nombre est en fuite ; il
 » n'est point de communication possible entre eux ; il n'existe
 » plus de représentation nationale ; une poignée de Députés , es-
 » clave des Directeurs , délibérant sous le canon , ose encore en
 » usurper le titre. Elle a déroulé l'affreux code révolutionnaire ;
 » elle s'est permis de casser les élections libres et légales ; elle a
 » prononcé la déportation de cinquante-deux représentans ,
 » parmi lesquels vos Députés ont l'honneur d'être placés ; et
 » c'est en renversant ainsi la constitution , qu'ils nous accusent
 » de conspirer contre elle !

» Paris contemple dans un morne silence ces attentats qu'il ne
 » peut réprimer ; en un mot , jamais le despotisme militaire n'a été
 » déployé avec plus d'impudeur , au milieu d'un peuple géné-
 » reux. Jamais un plus grand crimé de lèse-nation n'avait souillé
 » la révolution française. Je crois de mon devoir de vous confir-
 » mer tous ces faits , que la renommée vous a déjà portés. Je dé-
 » pose auprès de vous ma protestation et celle de la majorité des
 » deux conseils contre la violence qui nous opprime. Généreux
 » concitoyens , je connais vos cœurs ; contenez votre indigna-
 » tion au récit de ces affreuses nouvelles. Appréciez avec
 » calme la situation dans laquelle vous êtes placés. Que votre
 » énergie soit tempérée par la prudence ; c'est l'unique conseil
 » que , pour le moment , je puisse vous adresser du fond de la
 » retraite où j'ai dû m'enfermer , et où je conserve l'espoir de
 » vous servir encore mieux que sur les côtes de la Guyane.

» P. S. — Je vous adresserai incessamment une relation fi-
 » dèle des journées des 17 et 18 fructidor ; vous jugerez vous-
 » même de la conduite de vos représentans et de celle des
 » triumvirs. »

N° 13, — 13 vendémiaire an 6.

« Louis XVIII , dit une gazette de Hambourg , fut invité à
 » honorer de sa présence une fête de la *Rosière* qui se célèbre
 » tous les ans à Blanckembourg ; lorsqu'il plaça la couronne sur
 » la tête de la jeune fille qui avait mérité le prix de la vertu , elle
 » lui dit ingénument : *Dieu vous le rende.* »

TABLETTES RÉPUBLICAINES.

N° 39, — 25 frimaire an 6.

« La finesse , la circonspection et l'énergie , sont les trois dif-
 » férens caractères que l'on a pu remarquer dans les discours

» prononcés par Talleyrand, Buonaparte et Barras (fête du 26
 » frimaire) Le premier, mêlant avec adresse l'éloge de la nation,
 » de l'armée et de la révolution française à celui du vainqueur
 » de l'Italie, paraît s'être occupé à écarter loin de lui, à dissiper
 » *cette ombreuse inquiétude qui, dans une république nais-*
 » *sante, s'alarme de tout ce qui semble porter une atteinte quel-*
 » *conque à l'égalité.* Il a voulu rassurer les républicains soupçon-
 » neux ou timides, dont une réputation colossale, les insinua-
 » tions de la crainte, ou celle de la malveillance, auraient pu
 » exciter la sollicitude. Mais si, pour atteindre ce but, il a sem-
 » blé d'abord tempérer l'éclat de la gloire de Buonaparte, l'art
 » oratoire lui a bientôt restitué avec munificence ce qu'il avait
 » cru devoir lui dérober.

» Buonaparte a été laconique, et s'est retranché dans des gé-
 » néralités, sans rien dire qui pût flatter ou offenser aucun parti,
 » aucune opinion. Sa dernière phrase a seule donné matière à
 » quelques observations, à quelques conjectures vagues.

» *Lorsque le bonheur du peuple français, a dit Buonaparte,*
 » *sera assis sur les meilleures lois organiques, l'Europe entière*
 » *deviendra libre.*

» On s'est demandé ce que l'orateur entendait par des lois or-
 » ganiques; si toutes celles qui doivent assurer notre bonheur
 » ne sont pas encore faites: on s'est rappelé que le premier coup
 » porté à la constitution de 1793 fut la proposition de lois or-
 » ganiques; qu'on n'avait pas d'abord osé parler de la détruire,
 » mais de l'organiser, ensuite de la modifier. On s'est demandé
 » s'il entraient dans les projets des autorités d'apporter quelque
 » modification à l'acte constitutionnel de 1795, ou si les lois
 » organiques dont parlait Buonaparte ne devaient s'entendre que
 » des réglemens, que du code civil, que des décrets ordinaires
 » qui, d'après la charte constitutionnelle, doivent être incontes-
 » tablement l'ouvrage et l'habituelle occupation du Corps Lé-
 » gislatif.

» Cette dernière interprétation semblait la plus naturelle; elle
 » n'a pas tardé à être confirmée par le discours du président
 » Barras, dans lequel on a retrouvé toute la véhémence et l'éner-
 » gie de son caractère et de sa conduite depuis la révolution; il
 » a formellement déclaré que le Directoire ne souffrira *ni altéra-*
 » *tion, ni extension constitutionnelle.* »

MÉMORIAL POLITIQUE, commercial et littéraire de la Grande-
 Bretagne, in-8°, — 1817.

MÉMORIAL RELIGIEUX et littéraire du Midi, par une Société de Gens de Lettres, in-8°, 1826. 1 cart.

Consacré à la défense des Jésuites.

MÉMORIAL RELIGIEUX, politique et littéraire, in-f°.

Commence le premier septembre 1815; finit le 19 novembre 1816 4 cart.

Ep. *Dieu et le Roi.*

N° du 2 septembre 1815.

« Le sort des empires ne dépend pas toujours de ces grandes
» catastrophes dont l'histoire recueille avec soin les causes et les
» résultats; ce sont les mœurs, ce sont les principes religieux
» et politiques qui règlent surtout la destinée des sociétés hu-
» maines. Une victoire, une défaite, un grand désastre apporte,
» sans doute, quelques changemens à la manière d'être des na-
» tions et de leurs chefs; mais souvent ces changemens ne sont
» pas durables, et les mœurs finissent toujours par subjuguier les
» plus fiers conquérans; elles entraînent, pour ainsi dire, vers
» la même fin, vers le même avenir, et le vainqueur et le
» vaincu.

» L'aspect moral et religieux que peut nous présenter la
» France au mois de septembre 1815, intéresse plus qu'on ne
» croit peut-être, les destinées de ce beau royaume. Détour-
» nons, s'il est possible, nos regards attristés, notre attention,
» de ces événemens passagers qui, depuis quelque temps, se
» sont multipliés sur les différens points de ce vaste empire, et qui
» ne nous rappellent que trop et nos fautes passées, et nos derniers
» malheurs. Ce ne sont pas nos armées, nos arsenaux, nos chan-
» tiers, nos remparts, nos établissemens militaires, nos victoi-
» res, notre enthousiasme pour la gloire des armes; ce ne sont
» pas tous les objets de domination et de terreur pour les autres
» peuples, qui faisaient notre force et notre santé, puisqu'avec
» ces brillans avantages nous sommes devenus leur conquête.
» Certes, les armes n'ont pas manqué à notre ardeur bouillante,
» ni les trophées à notre ambition; mais si, au lieu de ce génie
» de la guerre, qui nous portait hors des limites d'une patrie
» dont pourtant, après tout, nous pouvions bien nous contenter,
» nous eussions conservé, développé davantage ce caractère et ces
» mœurs nationales qui nous la rendaient si aimable, elle serait
» restée intacte sous cette égide sacrée, et l'on ne pourrait mettre
» aujourd'hui en question si nous sommes encore le premier

» peuple de l'Europe, le peuple qui ne peut être subjugué,
» parce qu'il est dépositaire du goût, des sciences, des arts, des
» talens qui subjuguent les autres peuples.

» Les politiques de circonstance, ceux qui ne s'attachent
» qu'aux résultats du moment, s'étaient imaginé, avant ces der-
» nières années, qu'une nation qui faisait briller ses étendards
» sur les bords du Tibre et du Borysthène, qui distribuait et
» ôtait les couronnes, devait aussi disposer toujours du sort
» des autres nations, loin d'avoir jamais à craindre pour sa
» propre destinée. Ils ne faisaient pas attention, ces admirateurs
» insensés d'un éclat acquis par la force, qu'en nous emparant
» chez les autres de leur fortune et de leur rang, nous perdions
» en quelque sorte chez nous notre titre de propriété; que, pour
» être maîtres chez nos voisins, nous cessions d'être ce que nous
» étions nous-mêmes, et qu'en nous exposant à n'être plus Fran-
» çais, nous courions le risque de n'être plus un peuple.

» Existe-t-il encore quelque heureux vestige du caractère qui nous
» convient? Sommes-nous encore Français, ou pouvons-nous
» encore le devenir? Question bien importante, qui doit occuper
» les esprits sages, les hommes vertueux, les amis de la patrie;
» car si nous pouvons encore être Français, nous pouvons nous
» replacer au premier rang parmi les peuples du monde.»

MÉMORIAL UNIVERSEL de l'Industrie Française, des Sciences
et des Arts, in-8°.

Commence en 1819; à la 69^e liv. : *Mémorial Universel, Journal du Cercle des Arts.*

Finit au mois d'août 1822 (96^e liv.). 8 cart.

MÉNAGERIE (LA GRANDE), ou le GRIMACIER des Boulevards,
in-8°, — 1789.

MENSONGE (LE) ET LA VÉRITÉ, ou l'Antidote de la Calomnie,
in-4°.

Du 1^{er} avril au 25 juin 1793, — 24 numéros.

C'est une revue des journaux que l'auteur accuse de publier des mensonges. — Contre le parti de la Gironde.

MENTEUR (LE), ou le Journal par excellence, in-8°, sans
date, mais an 5, 48 numéros. 1 cart

Ep. *Rien n'est beau que le vrai.*

« Madame *Gallia* est, sans contredit, la femme la plus célèbre de l'Europe; le temps nous apprendra si elle est aussi la plus illustre. C'est une grosse et grande femme, jadis fort gaie, aujourd'hui fort triste et hypocondriaque; mais d'un tempérament bien robuste, puisqu'elle a résisté à une maladie de sept ans, et aux soins de six mille médecins environ. Madame *Gallia* est d'un âge fort mûr, et ses malheurs lui ont donné tout l'aspect d'une vieille femme.

» En 1789, elle touchait à son temps critique; sa santé s'altéra, et dès lors une foule de médecins se présenta, en apparence pour la guérir, mais réellement pour la piller. Quoique ses affaires fussent dérangées, il lui restait une assez grande fortune pour tenter les desirs de la Faculté.

» Parmi cette nuée d'Hypocrates, on distingua un nommé Philippe, bien différent du Philippe, médecin d'Alexandre. Celui-là convoitait la fortune en masse de madame *Gallia*, et il lui prescrivait un régime en conséquence. A ce Philippe se joignirent beaucoup d'autres Docteurs, qui d'abord ne parurent que ses adjudans, mais qui bientôt le ruinèrent dans l'esprit de la dame, pour rester seuls les maîtres de la cure.

» La pauvre malheureuse! comme ils l'ont traitée! Sous prétexte de lui réchauffer le sang, qu'ils soutenaient être refroidi et presque coagulé, ils lui ont fait prendre d'abord, pendant trois années, tout ce qu'il y a d'irritant et d'échauffant dans le règne végétal.

.

» On sent très-bien qu'après un pareil traitement, le sang de madame *Gallia* s'enflamma et s'extravasa au point que la pauvre femme tomba dans le délire. Alors, plus d'un Docteur, *amicus sanguinis*, se déclara pour la saignée. A cet arrêt de la Faculté, on vit accourir tous les chirurgiens, carabins, marchaux et barbiers des environs. Elle fut saignée des quatre membres, et comme le sang ne coulait pas encore au gré des phlébotomistes, on finit par la saigner à la jugulaire.

» Tant de sang perdu devait donner un long calme à la malade; point du tout, sa folie ne fit qu'augmenter. Sa frénésie fut bientôt au comble, et les médecins soutenaient toujours qu'elle allait parfaitement bien. Ce qui était crispation de nerfs, ils le nommaient révolution.

» Après deux ans de saignées, d'incisions, d'amputations, de scarifications et de *cruciations*, la malade tomba dans l'épui;

» sement, la langueur et le marasme. Elle n'est plus aussi folle,
 » mais elle a l'air d'une imbécille. Ses convulsions ne sont plus
 » si violentes; mais de temps en temps les crampes et les soubre-
 » sauts font craindre que son délire ne recommence. Pour sa
 » gaité, il n'en est plus question; sa folie est sombre, taciturne;
 » c'est un véritable spleen. Autrefois elle chantait, elle dansait,
 » elle se couronnait de lys et de roses; aujourd'hui elle ne chante
 » que dans ses accès; sa voix est rauque et canaille; elle saute au
 » lieu de danser, et ses mouvemens sont épileptiques. Elle a
 » quitté les fleurs des parterres, et elle se pare avec des orties
 » et de chardons.

» Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que son embonpoint n'a pas
 » diminué; il a même augmenté d'une manière miraculeuse,
 » malgré ses tourmens, ses saignées, ses purgations et sa longue
 » diète. Mais on prétend que ce n'est qu'un pléthore, bouffissure,
 » mauvaise graisse.

» Le seul espoir qui nous reste sur le sort de madame *Gallia*,
 » est dans son tempérament, qui est excellent, comme on le
 » voit par sept ans de maladie, et d'un traitement semblable.

» D'ailleurs, le nombre de ses médecins a un peu diminué;
 » ce qui est toujours un grand point. Voici le temps où l'on doit
 » faire une grande consultation sur les moyens de la guérir (1).
 » Si ses amis ne choisissent que des Docteurs vraiment doctes,
 » plus occupés de la santé que de la fortune de la malade, on ne
 » désespère pas de la sauver. Mais, hélas! il se présente tant
 » d'ignares et de méchans; la concurrence est si grande, qu'il y
 » aura plus de bonheur que de sagesse si elle échappe. »

MERCURE BELGE, Bruxelles, in-8°, 1821, 10^e année.

MERCURE BRITANNIQUE, ou Notices historiques et critiques
 sur les affaires du temps, par *Mallet du Pan*, in-8°.

Du mois d'août 1798 au 25 mars 1800, — 36 n^{os}. . . 6 cart.

Les trois premiers numéros ajoutent au titre: ou *Essai histo-*
riques sur la destruction de la ligue et de la liberté helvétiques.

Il y a deux éditions, l'édition originale, imprimée à Londres,
 difficile à compléter, et l'édition de Paris.

Il existe, en outre, une contrefaçon de l'édition de Paris, im-
 primée en petit-texte.

(1) Les élections.

Ce journal a été et est toujours recherché, non-seulement à cause de la réputation de l'auteur, mais encore parce que, réfugié à *Londres*, il parlait avec bien plus de liberté que les journaux Français.

Il a cessé peu de temps après l'avènement de *Buonaparte* au consultat.

L'auteur, ennemi déclaré du Gouvernement directorial, a terminé son ouvrage par des réflexions sur le 18 brumaire, dont voici quelques fragmens.

Après avoir analysé les opinions contradictoires sur cette journée, il ajoute :

« Lequel de ces deux tableaux est celui de la vérité? On sent
» aisément qu'en portant des jugemens si opposés, les étrangers
» doivent rendre des oracles contradictoires sur la destinée pro-
» chaine de la France; oracles et contradictions qui, pour un
» auditeur censé, sont le fléau de la conversation, et n'aboutissent
» qu'à des controverses interminables; car chacun ne reconnaît
» d'autorité que celle dont il fait usage.

» Il existe cependant une classe de faits sur lesquels on ne
» peut se méprendre: ce sont ceux qui se trouvent constatés par
» des actes publics, par la notoriété, par un concours de témoi-
» gnages qu'on ne peut récuser sans folie. Non, sans doute, que
» tous les rapporteurs écrivant ou venant de Paris, soient égale-
» ment dignes de crédit; mais lorsqu'ils s'accordent dans leurs
» récits, et qu'évidemment ni quelque intérêt d'intrigue ou d'ar-
» gent, ni l'esprit de parti ne les rend infidèles à la vérité, leur
» déposition est recevable.

» Quant aux Journaux actuels et aux feuilles publiques, on les
» prendrait pour des gazettes de l'ancien régime; ils en ont le
» vide, la stérilité, les réticences, et moins que jamais sont pro-
» pres à fournir des instructions. Cependant, comme les opéra-
» tions générales et publiques du Gouvernement y sont consignées,
» à moins qu'on ne veuille se tromper volontairement (ce qui,
» au reste, n'est point rare de nos jours), ce dépôt sert de guide
» à l'opinion pour discerner l'esprit de l'autorité, et l'effet qui
» en résulte sur le sentiment national. C'est donc en recueillant
» ces différentes espèces de lueurs, que nous tracerons les me-
» sures et le système de Gouvernement, telle que la suite de ces
» actes nous les développe.

» Dans le cours de trois mois, on a vu les factions, celle même
» dont l'influence fut la plus opiniâtre, disparaître de la scène, et
» s'assoupir devant une autorité publique qui leur était étrangère.
» Maximes, lois, exemples, formules, style, hommes en place,
» tout a changé à la fois, au contraire des révolutions antérieu-
» res, qui avaient pour objet les personnes plutôt que les choses,

» la translation du pouvoir plutôt qu'un amendement de son
 » exercice, et les régisseurs plutôt que le régime.

» Lorsque les Jacobins exécutaient, au mois de juin dernier, la
 » réforme du Directoire et des Directeurs, quelqu'un eût-il prévu
 » qu'à huit mois de distance le Gouvernement deviendrait réel;
 » qu'il rendrait des honneurs publics à la cendre d'un Pontife,
 » martyr des persécutions de la haine philosophique et de l'in-
 » humanité irréfléchie du Directoire; que les temples se rouvri-
 » raient par une loi expresse, contre laquelle nul n'oserait faire
 » entendre un murmure; que les prêtres, relevés de l'interdiction
 » révolutionnaire, seraient rendus à la liberté de leurs fonctions
 » et rappelés de leur exil; qu'on ne leur imposerait d'autre for-
 » mule de soumission, qu'une déclaration sans serment, pure-
 » ment civile, et non attentatoire aux droits de leur conscience?

» Qu'aucun acte de proscription ne suivrait une révolution con-
 » sommée les armes à la main; que les prisons resteraient vides
 » et les échafauds déserts; que la peine de mort contre les Émi-
 » grés serait suspendue, les tribunaux militaires, les commissions
 » extrajudiciaires, chargés du meurtre de cette classe de Fran-
 » çais, demeureraient suspendus; que, pour la première fois, on
 » admettrait des distinctions entre ces victimes, uniformément
 » dévouées jusqu'ici au glaive de la confiscation; que les récla-
 » mations et les preuves contre l'inscription sur la liste des Émi-
 » grés seraient recevables, examinées et jugées; que ce registre
 » infernal, sur lequel la République avait établi son patrimoine,
 » les agens de l'autorité leurs rapines, les factions dominantes
 » leurs moyens de vengeance et de terreur, se fermerait défini-
 » tivement; que nombre d'Émigrés jouiraient incontinent du
 » bénéfice de ces mesures; qu'un plus grand nombre encore de-
 » viendraient admissibles, par la tolérance particulière du Gouver-
 » nement, à rentrer en France, pour y poursuivre leur radiation,
 » sans autre inconvénient que celui d'un arrêté de surveillance,
 » sans autre risque que celui d'être obligés de s'expatrier de nou-
 » veau, s'ils échouaient dans leur dessein?

» Qu'au lieu d'animer les partis les uns contre les autres, et
 » de fonder sur leur oppression alternative la sûreté des gouver-
 » nans, ceux-ci s'occuperaient de les réunir, de les intéresser à
 » leur élévation, de se montrer chefs de la France et non chefs
 » de factions ou de cabales; que les emprisonnemens arbitraires,
 » l'inquisition politique, les ressources de la défiance, seraient
 » place à un système de liberté civile qui, en attestant la sécurité
 » du gouvernement, ferait renaître celle des citoyens; que les vic-
 » times du 18 fructidor seraient rappelées, et plusieurs d'entr'elles

» immédiatement associées ou aux travaux de l'administration ,
 » ou à d'autres fonctions publiques ; qu'on rappellerait des Cours
 » étrangères les envoyés régicides ou révolutionnaires exaltés ,
 » pour les remplacer par des hommes dont l'éclat , la conduite ,
 » les principes et les mœurs n'offensassent point les Souverains
 » auprès desquels ils allaient représenter la République ; qu'enfin ,
 » sans violence , sans tyrannie , sans secousses , les usages , les
 » mœurs , et jusqu'aux institutions , revêteraient une face mo-
 » narchique , sans que ce passage inattendu eût , pour ainsi dire ,
 » excité un murmure public ?

» Certes , une semblable énumération dispense de prouver
 » que , s'il y a continuité d'usurpation , il n'y a sûrement pas
 » continuité du régime antérieur ; et que rien ne diffère davan-
 » tage , que les règles et la politique adoptées par Buonaparte ,
 » et celles qu'observèrent invariablement ses prédécesseurs.

» D'autres changemens , non moins frappans , ont dérivé de la
 » nature de la constitution nouvelle. L'unité s'est établie entre
 » les diverses autorités : elles ont aujourd'hui , dans la puissance
 » du premier Consul , un centre et une direction d'où il leur se-
 » rait difficile de s'écarter. Les deux chambres préposées à la lé-
 » gislation sont plutôt , dans le fait , des conseils consultatifs que
 » des corps politiques libres dans le déploiement de leurs préro-
 » gatives. Ce qu'elles ont perdu de dignité , elles l'ont regagné
 » en décence : leurs discussions sont des conversations ou des
 » mémoires , plutôt que des débats.

» L'éloquence est devenue plus didactique ; les grands mou-
 » vemens , les apostrophes , les interruptions , les hors d'œuvres
 » ont passé : personne ne les regrette , et généralement on est
 » fort aise que ce théâtre des passions n'inspire plus même la
 » curiosité. Assuré dans toutes les questions des trois quarts des
 » suffrages , et le plus souvent de la presque unanimité , le Gou-
 » vernement ne redoute pas davantage l'influence des tribuns
 » sur l'opinion publique , que leur opposition à ses messages.

» Ainsi , il est délivré du principal objet des inquiétudes ,
 » des efforts et des intrigues du Directoire , dont la législa-
 » ture et les élections absorbaient l'activité , entretenaient
 » la défiance , ou provoquaient la tyrannie. Fort de sa pro-
 » pre puissance , il l'est encore de celle des autorités , qui se
 » subordonnent à ses vues par système et par intérêt : il règne
 » sans contradiction.

» Plein du sentiment de sa force , il la communique au public.

» Le Jacobin turbulent, le Républicain enthousiaste, le Roy-
» liste gémissant, cherchent leur sûreté et leur repos dans leur
» soumission à un régime qui a coupé la racine de la plupart des
» troubles qu'on tendrait à ressusciter, qui s'est appliqué à dé-
» s'intéresser les auteurs de nouvelles agitations, et à s'en faire
» craindre d'autant plus énergiquement, qu'il les a placés entre
» un gouvernement robuste et populaire et une immense majorité
» qui s'est ralliée à lui.

» Il serait, sans doute, très-ridicule d'exalter l'importance de
» cette approbation passive, et souvent si peu éclairée et si peu
» libre, accordée rapidement à une constitution nouvelle; mais
» l'acceptation du dernier code devient remarquable par deux
» circonstances qui la distinguent des votes nationaux émis en fa-
» veur des constitutions antérieures.

» 1° Elle s'est faite à une époque exempte d'enthousiasme et
» de terreur, et où, par conséquent, les volontés étaient plus
» libres et plus désintéressées; 2° ce qui le prouve, c'est l'af-
» fluence des votans.

.

» On n'avait pas encore vu, à beaucoup près, depuis la révolution,
» une semblable masse de Français exprimer leur opinion.

» Il est manifeste que cette espèce de sanction publique, que
» la joie avec laquelle la nation s'est vue délivrée du régime
» précédent, que le besoin généralement ressenti d'un gouverne-
» ment équitable, protecteur et antijacobin, ont consolidé le
» crédit et la puissance de Buonaparte. Sa conduite, depuis son
» élévation, a été réglée sur la connaissance de l'esprit national
» et des dispositions générales. Il a senti qu'on exigeait de lui
» qu'il fit précisément le contraire de ce qu'on avait fait depuis
» 1792. Il a senti qu'il fallait conserver de la révolution tout ce
» qu'il était impossible d'en détacher sans revenir aux principes
» de la monarchie, et en abolir tout ce qui ne servait qu'à la
» ruine successive de chaque constitution, de chaque gouverne-
» ment, de chaque individu appelé à l'autorité.

» Il a prévu qu'en se montrant chef de la République, sans
» prendre l'attache d'une faction quelconque, il rallierait à lui
» le plus grand nombre de Français dont l'ambition se borne à
» demander paix, sûreté, fixité et justice. Quiconque redoute une
» contre-révolution absolue et violente, même parmi les parti-
» sans du régime monarchique; quiconque tremblait, non sans
» raison, de retomber sous le fer sanglant du jacobinisme; qui-
» conque, enfin, désirant conserver la République, désirait

» qu'elle changeât de maître et de nature, a cru trouver son salut dans Buonaparte. Liant à un seul faisceau ces intérêts divers, ces sentimens si long-temps discordans, il les a enchaînés à sa fortune. Loin de se permettre d'en opprimer aucun, il se les est rendu utiles en les ménageant tous : patriotes de 1789, constitutionnels de 1791, fructidoriens, républicains de toute dénomination, savans, hommes à talens, propriétaires, ont été considérés par lui du même œil, également favorisés de ses grâces, et comme ne formant plus qu'une seule religion politique dont il est à la fois le Protecteur et le Pontife.

» Depuis bien des années, les observateurs réfléchissant prévoyaient que le premier chef assez éclairé et assez puissant pour opérer cette coalition, pour la soutenir et la conduire, deviendrait maître de la France. Jusqu'ici, les factions dominantes et les directeurs révolutionnaires avaient au contraire pris pour base de politique de faire régner un parti et d'écraser les autres, ou de gouverner par l'opposition des intérêts, et dans tous les cas de multiplier les ennemis de la République en multipliant ses victimes.

» Si le plan de Buonaparte n'est autre chose qu'une application juste des principes et des moyens d'administration, aux temps, aux effets d'une révolution si longue et si sanglante, aux opinions et aux vœux qu'elle a généralisés, à l'insensibilité publique sur les théories législatives, au besoin universellement ressenti d'un retour de sécurité et à l'horreur de toute secousse nouvelle, ce plan a été exécuté avec dextérité et prudence.

» Son auteur s'est défendu de toute précipitation et des mesures générales qui, aux yeux des républicains, eussent paru des préludes de contre-révolution. Il s'est de même défendu l'ostentation et l'usage trop fréquent de l'autorité. Par exemple les élections des Tribuns, des Législateurs, des Sénateurs, n'ont été dictées ni inspirées par le Premier-Consul; lorsqu'il a directement exercé son influence, il a favorisé les choix les plus recommandables. On a vu cesser cette profusion d'arrêts, de commandemens contradictoires, de changemens arbitraires dont le Directoire fatiguait la République.

» Aucun Gouvernement, dans son institution, ne rencontra moins de frottemens; trois mois ont suffi pour mettre en action régulière le nouveau mécanisme de l'État, pour organiser un nouveau régime administratif, pour opérer des réformes dont une seule eût autrefois embarrassé les réformateurs des années entières, ou nécessité des mesures tyranniques.

» Il n'est donc point étonnant que l'autorité consulaire et celui
 » qui s'en trouve investi aient gagné de jour en jour en popula-
 » rité. Quelques actes isolés de sagesse et de justice peuvent exci-
 » ter des applaudissemens momentanés; mais la persévérance
 » dans un système de conduite approuvé du public, décide seul
 » la confiance. Rangeons donc au nombre des rêveries et des
 » hochets de l'espérance, ces prétendus troubles, ces inquié-
 » tudes, ces divisions, ce refroidissement dont on nous parle dans
 » l'étranger, sur la foi de rapporteurs sans jugement et sans
 » bonne foi. Le Gouvernement n'a pas plus de crainte, que la
 » nation d'envie de remuer. Pendant six semaines Paris s'est
 » trouvé sans troupes réglées, et gardé par la seule milice bour-
 » geoise.

» Ceux qui assimilent le régime actuel à celui du Jacobinisme,
 » doivent comparer le cours, l'esprit et les mesures qui caracté-
 » risèrent la guerre de la Vendée, et la nature de celle qu'on vient
 » de poursuivre contre les Chouans. Lorsque les chefs, qui ont
 » bravé mille fois les dangers les plus affreux, les plus opiniâ-
 » tres dans leur dévouement à la cause royale; lorsque des
 » hommes aussi dignes d'estime que MM. de Châtillon, de Bour-
 » mont, d'Autichamp, Georges, etc., etc., préférèrent de se sou-
 » mettre, à imiter la résistance désespérée des illustres martyrs de
 » la Vendée, n'est-il pas évident qu'ils l'ont fait par la certitude
 » de priver leurs départemens des avantages que leur assurait
 » la pacification, et des calamités inutiles auxquelles ils les expo-
 » seraient, en essayant de continuer la guerre? Si 40 ou 50
 » mille insurgens ont mis bas les armes sans livrer une bataille
 » rangée, il est clair qu'ils ont cédé à la persuasion et aux me-
 » sures de douceur, encore plus qu'à une force militaire avec la-
 » quelle ils s'étaient à peine mesurés.

» Si la France, et surtout la capitale, ressentent vivement les
 » incontestables améliorations qu'a subi leur destinée, il serait,
 » je crois, très-hasardé d'en conclure que la République n'a plus
 » rien à désirer, et que sa situation demeure invariable.

» Elle a la tête hors du chaos; mais la plupart de ses mem-
 » bres y sont encore ensevelis.

.

» Enfin, quoique puissent penser de la stabilité de l'ordre ac-
 » tuel les enthousiastes de la capitale, les savans dont on peuple
 » les collèges politiques, et cette classe si nombreuse de sots qui,
 » depuis long-temps, se sont habitués à considérer comme éter-
 » nel tout changement qui flatte leurs petits intérêts et leurs
 » petites conceptions, il s'en faut prodigieusement que cette opi-

» nion soit générale parmi l'immense majorité, qui applaudit au
 » Gouvernement. On a besoin d'écarter la réflexion, pour conser-
 » ver la conviction de sa longue durée. Je doute qu'on trouvât
 » beaucoup de gens d'une foi assez robuste, pour hasarder un
 » pari fort, que Buonaparte et sa constitution atteindront la
 » dixième année consulaire (1). Cependant, les doutes, à ce sujet,
 » ne vont point jusqu'à l'inquiétude, ni jusqu'au désir de voir
 » renverser un régime exempt d'orages, et dont la chute en-
 » traînerait peut-être la France dans de nouveaux abîmes. »

MERCURE COMMERCIAL, in-8°, — 1818.

MERCURE DE FRANCE, in-12, à partir du mois de juin 1778.

Au 17 décembre 1791 : *Mercur français, politique et littéraire.*

Arrêté le 10 août 1792, il a reparu presque aussitôt, sous une autre couleur, et s'est intitulé : *Mercur Français*, par une Société de Patriotes, avec l'épigraphe : *Liberté et Egalité.*

L'in-12 finit le 10 décembre 1792 (numéro 49 du *Mercur Français*).

Continue in-8°, 15 décembre 1792 (n° 50), jusqu'au 30 pluviôse an 7.

Les principaux rédacteurs du *Mercur*, depuis 1778 jusqu'au 10 août 1792, étaient MM. *Laplace, Dubois de Fontanelle, Marmontel, Imbert, Laharpe, P.-L. Lacretelle, D.-J. Garat, Nageon, Saint-Ange, Champfort, Guinguené, Mallet du Pan.*

La partie politique a été confiée, depuis 1778 jusqu'en 1784, à M. *Dubois de Fontanelle*, et depuis 1784 jusqu'au 10 août 1792, à M. *Mallet du Pan.*

Depuis le 10 août 1792, jusqu'au 30 pluviôse an 7, le *Mercur Français* a été rédigé par MM. *Lenoir-Laroche, Suard, Laharpe, Marmontel, Rabaud-Saint-Etienne, Garat, Castera, Geoffroy.* Ce dernier était chargé de la partie politique.

in-12.	174 vol.	} 214 vol.
in-8°.	40	

(1) Le 25 brumaire an 8, j'aborde un des auteurs de la journée du 18.
 — Êtes-vous fou? Ne voyez-vous pas où veut arriver votre premier Consul?
 — Je sais tout ce que vous voulez me dire; écoutez ma réponse: les Français ne comprennent pas encore la liberté. Ils se sont soulés d'anarchie, il faut les souler de despotisme; et, dans dix ans, on songera à leur donner un gouvernement raisonnable.

Voici un article de *Mallet du Pan*, volume de mai 1792, — page 62.

« On publia dans le cours de l'hiver une brochure, où l'on
 » faisait remarquer une espèce de confédération entre les vues
 » des jacobins et celle des émigrés. Ce paradoxe, devenu excessif
 » sous la plume d'un écrivain de parti, a cessé d'être entière-
 » ment ridicule. Rien de plus bizarre et de plus réel que la réci-
 » procité de services que se rendent, depuis quelque temps, ces
 » antipodes. On accusait les émigrés de provoquer l'intervention
 » armée des puissances étrangères; ils avaient fondé toutes
 » leurs espérances sur cet appui; ils gémissaient de l'inefficacité
 » de leurs démarches pour l'obtenir. Aussitôt les Jacobins ont
 » renversé les obstacles, brisé les négociations pacifiques, et dé-
 » claré la guerre. L'exaltation des tribunes d'un côté de l'assem-
 » blée, au moment de cette déclaration, n'a pu être surpassée
 » que par les transports de joie qu'elle a excités à Coblantz.

» Les Jacobins ont-ils lancé l'excommunication sur les révolu-
 » tionnaires mitigés, ou corrigés par l'expérience? Trente bro-
 » chures, et autant de journaux de ceux qu'on appelle aristocra-
 » tes, ont applaudi à la déconfiture des Feuillans; un périodiste,
 » choqué de ce que je m'étais récrié contre les parallèles qu'on
 » établissait entre *M. de Lafayette* et *Jourdan (Coupe-Tête)*, a
 » prouvé, en toutes formes, que *Jourdan* méritait moins de haine
 » que l'ancien Commandant de la garde de Paris.

» Les Jacobins avaient tout à craindre d'un rapprochement
 » entre les différentes classes de mécontents. Eh bien! quelques
 » royalistes en délire leur ont épargné la peine de les diviser.
 » Sans provocation quelconque, ils ont harcelé de pamphlets,
 » de menaces, d'imprécations, leurs collègues d'infortune; il les
 » ont repoussés à longue distance, et classifiés dans une secte de
 » leur invention, à laquelle ils ont donné le nom de *Monarchiens*.
 » Pour que personne n'ignorât cette discorde d'opinions entre
 » des hommes accablés de tous les fléaux et réduits à la dernière
 » impuissance, on a confié à des journalistes le soin de l'afficher
 » tous les matins, d'ennuyer le public de leurs diatribes, et de
 » fomentier des haines que la prudence la plus vulgaire ordon-
 » nait d'étouffer.

» Par un effort d'ineptie, on a placé le Baron de *Breteuil*,
 » dont le rôle à Bruxelles se réduisait à donner un grand souper
 » par semaine, à la tête de ce parti imaginaire de *Monarchiens*;
 » et c'est *M. de Calonne* qui, dans deux livres lus de tout le
 » monde, avait proposé et soutenu les opinions attribuées à ces
 » *Monarchiens*, qu'on a fait le chef de leurs adversaires. Une

» foule de brochures pleines de fiel et d'amertume ont engagé le
 » combat : il n'a manifesté qu'une vérité funeste , c'est qu'en sup-
 » posant anéantis les partis qui ont fait la révolution , ceux qui
 » l'ont combattue en feraient éclore de nouvelles.

» Ceux qui ont proposé l'opinion de la division de la puissance
 » législative entre le Roi et deux Chambres, ou, en d'autres ter-
 » mes, l'organisation de trois pouvoirs, au lieu d'un seul ou de
 » quatre, ont inspiré à Coblentz plus de fureurs que les démo-
 » crates les plus exaltés. En vain se sont-ils renfermés dans le
 » silence, abandonnant ces questions si vaines maintenant à des
 » temps plus favorables, les hostilités ont continué. Il vient de
 » s'en présenter un nouvel exemple.

» Plusieurs feuilles publiques ont rapporté que M. de *Montlo-*
 » *sier*, attaqué sur des opinions politiques, s'était battu en duel
 » à Coblentz, avec M. *d'Ambly*, neveu de l'ancien Député de ce
 » nom. Elles ont transcrit une longue lettre de ce dernier à son
 » adversaire (lettre qui a occasionné l'engagement) : elles ajou-
 » tent que M. de *Montlosier* a fini par *abjurer ses principes et*
 » *par rétracter ses erreurs.*

» Cette indigne assertion est une insigne fausseté. Ce n'est pas
 » l'épée à la main qu'on arracherait des rétractations à M. *Mont-*
 » *losier*, et il n'a point l'esprit assez faible pour abjurer ses opi-
 » nions, parce qu'une ou plusieurs têtes exaltées jugent à pro-
 » pos de les condamner.

» Personne n'a montré des sentimens plus généreux que cet
 » ancien Député. Je ne connais point de Français plus loyal,
 » plus sincère, et d'une âme plus élevée ; il réunit le courage à la
 » candeur ; et que ses opinions soient bonnes ou mauvaises, il
 » les a toujours exprimées avec la franchise d'un citoyen cons-
 » cieux, et défendues avec des égards dignes d'éloges. Arrivé
 » à Coblentz, non pour s'y mêler à des disputes politiques ou
 » pour y chercher des prosélytes, mais dans le dessein de se
 » réunir aux gentilshommes d'Auvergne, ses compatriotes, il a
 » ajourné ses idées sur le gouvernement, en annonçant qu'il
 » venait se borner à défendre la cause à laquelle il se ralliait. Un
 » sentiment universel d'affection, d'estime et de gratitude de-
 » vait accueillir ce Député, qui deux ans entiers défendit inva-
 » riablement et au milieu de tous les dangers, les intérêts de la
 » Monarchie, du Roi, de la Noblesse et du Clergé.

» Quelques personnes, néanmoins, égarées par des préjugés,
 » ou irritées peut-être, sans s'en douter, par des artisans de di-
 » vision, ont montré à M. de *Montlosier* des dispositions diffé-
 » rentes.

» M. d'Ambly écrivit à M. de Montlosier une lettre, depuis
 » imprimée, où il l'accuse de plonger le fer dans le sein de
 » la monarchie, de bouleverser nos antiques lois, de profes-
 » ser tous les détestables principes de l'Assemblée nationale, de
 » vouloir deux chambres pour devenir Pair du royaume, de dé-
 » sirer la tolérance, et, pour tout dire en un mot, de professer des
 » opinions qui, dénoncées un jour au Parlement, PORTERONT LA
 » TÊTE DE M. DE MONTLOSIER SUR L'ÉCHAFAUD.

» Dans le cours de cette dépêche, M. d'Ambly traite les ques-
 » tions de la monarchie pure, de la noblesse, des deux chambres,
 » et cela, avec le style impératif d'un juge absolu qui n'entend
 » pas un mot de l'objet du procès. M. de Montlosier, justement
 » offensé, a demandé raison à son correspondant: ce dernier,
 » légèrement blessé, s'est d'ailleurs conduit dans cette affaire en
 » homme plein d'honneur.

» Nous ne citons les détails avérés de cette anecdote, que
 » pour prévenir l'effet des publications infidèles et outrageantes
 » de quelques journalistes contre M. de Montlosier. Quant aux
 » réflexions que fera naître une scène de cette espèce, elles se
 » présentent d'elles-mêmes. »

MERCURE DE FRANCE, Journal politique, littéraire et drama-
 tique, par une Société de gens de lettres, in-12.—Imprimé chez
 Cailleau.

Du 10 pluviôse an 7 au 30 nivôse an 8, — 36 n^{os}. . . . 9 vol.

MERCURE DE FRANCE, Journal historique, politique et litté-
 raire, in-8.

Commence le 1^{er} messidor an 8.

1^{re} Série, finit au n^o 680 (22 avril 1815).

2^e série. — Du 9 septemb. 1815 au 21 décemb 1816 (68 n^{os}).

3^e Série. — Du 4 janvier 1817 au 31 janvier 1818 (57 n^{os}).

Imprimé successivement chez *Didot, Lenormand et Plancher.*

Rédacteurs, à partir du 1^{er} messidor an 8, MM. *Fontanes, Laharpe, Vauxelles, Morellet et Esménard.* — Depuis 1802 jus-
 qu'en 1810, MM. *Petitot, Delalot, Châteaubriand, Fiévée, Gue-
 neau, Saint-Victor, Auger* et autres, ont fourni beaucoup d'ar-
 ticles; et depuis septembre 1807, MM. *Guinguéné, Amaury-
 Duval, Legouvé et Feletz,* ont aussi pris part à la rédaction du
 Mercure.

La nouvelle série, qui a commencé le 4 janvier 1817, a eu pour
 rédacteurs, MM. *Benjamin Constant, Dufresne Saint-Léon, Esménard, Jay, Jouy et Lacretelle aîné.*

Cette dernière série est considérée comme une introduction à la *Minerve française*, qui a remplacé le *Mercury*.

1 ^{re} Série	63 vol.	} 72 vol.
2 ^e Série	5	
3 ^e Série	4	

N^o du 4 janvier 1817, pag. 30.

« La Chambre des Députés nommée en 1815 s'était séparée au mois d'avril 1816. Les discours de quelques-uns de ses membres, diverses propositions faites et accueillies par la majorité, et surtout un mouvement général imprimé à l'Assemblée par les circonstances qui avaient présidé à sa convocation, avaient répandu dans beaucoup d'esprits d'assez vives inquiétudes. La révision annoncée de plusieurs articles de la charte, semblait ouvrir une porte à l'examen de la charte entière; car tout se tient en fait de constitution, et tel article modifié entraîne nécessairement la modification de plusieurs autres. Il en était résulté un sentiment d'instabilité, dangereux dans un moment où, pour que tout se consolide, il faut croire que tout est consolidé.

« L'ordonnance du 5 septembre mit un terme à cette fermentation. En arrêtant dans sa marche une majorité qui, jusqu'alors, n'avait réclamé que l'accroissement sans bornes du pouvoir royal, le gouvernement prouva ses intentions constitutionnelles. En déclarant que nul changement ne pourrait être apporté à la charte, il rassura les amis du repos, qui renonceraient volontiers à quelques améliorations qu'ils avaient désirées, pour éviter d'autres altérations qu'ils pouvaient craindre. En appelant la France à des élections nouvelles, il offrit à l'opinion nationale la faculté de se manifester librement. En fixant à une époque très-rapprochée l'ouverture de l'Assemblée, il se montra convaincu de la nécessité de consulter le peuple, toutes les fois qu'il s'agissait de ses intérêts; conviction salutaire à ceux qui gouvernent autant qu'à ceux qui sont gouvernés. Enfin, en effectuant la séparation de la majorité qui avait dominé dans la Chambre précédente, sans enlever à cette majorité une chance légitime d'être réélue, il créa, pour ainsi dire, un élément qui manquait encore à notre système représentatif, celui d'une opposition régulière, exercée par des hommes dont plusieurs sont recommandables, et dont presque tous sont propriétaires. Dans la session antérieure, ces hommes, arrivés après une victoire, et avec une idée fixe, étaient investis de trop de force pour n'être pas enivrés par cette force. Mais, rentrés dans la masse de la

» nation, et n'en ressortant qu'en minorité par la faveur popu-
 » laire, ils devront, s'ils veulent soutenir avec quelque avantage
 » une lutte constitutionnelle, acquérir des lumières pour obten-
 » nir des succès, et défendre la liberté, pour être appuyés par l'o-
 » pinion. Ils ont sans doute encore du chemin à faire dans cette
 » route inusitée; ils ne possèdent pas à fond le langage qu'ils
 » doivent parler; quelques revers de plus sont nécessaires à leurs
 » progrès; mais leur éducation se fera. Ce sont les Whigs qui ont
 » fondé la liberté d'Angleterre, mais l'opposition des Torys l'a
 » quelquefois servie; et je considère notre constitution comme
 » ayant fait un pas immense depuis que l'opposition est dans
 » les Torys. »

Signé *Benjamin Constant.*

MERCURE DE FRANCE, Journal de littérature, des sciences et
 arts, in-8°. Du 17 juillet 1819 au 11 février 1820 (19 n°). . . 2 cart.

Au 3^e n°: *Mercur de France et Chronique de Paris.*

Au n° 17 reprend son 1^{er} titre.

MERCURE du département de la Roër, in-8°.

1810 et 1811. 3 cart.

MERCURE du 19^e siècle, in-8°, par MM. *Artaud, Bert, Ber-*
ville, Félix Bodin, Dulaure, Em. Dupaty, Léon Tiessé,
Tissot, Sénancour et autres.

Commence le 12 avril 1823.

Au n° 235 (t. 19): *Mercur de France au 19^e siècle.*

Continue. — Il est à la 13^e livr. du tom. 25^e. 25 vol.

35^e Livraison, page 399, 6 décembre 1823.

SUR LA TOLÉRANCE.

« L'intolérance, dans notre siècle, annoncerait plus sûrement les
 » bornes de l'esprit que l'activité du zèle. Il semble difficile de
 » rester intolérant, lorsqu'on cesse d'ignorer combien de choses
 » long-temps attestées sont en effet peu certaines. Les idées que
 » l'on attribuait aux premières générations des hommes ont
 » peut-être reçu des développemens qui les dénaturent, tandis
 » que d'autres, regardées comme récentes, vont se retrouver déjà
 » antiques vers les extrémités du monde. Les traditions des
 » vieux jours ont été souvent méconnues.

» Dans des considérations d'un ordre particulier, quelqu'un a
 » pu dire: *Dieu est souverainement intolérant par une nécessité*

» *de sa nature*; mais ce serait abuser des termes que d'en conclure quelque chose de favorable à l'intolérance chez les mortels. Si même il était vrai que Dieu s'irritât contre toutes les erreurs, cela n'autoriserait pas les hommes, qui les discernent si mal, à poursuivre impitoyablement ce qu'il leur plaît de nommer ainsi.

» Les êtres intelligens sont destinés, ajoute-t-on, à chercher le vrai; ils ne peuvent considérer le faux avec une entière indifférence. Sans doute, celui qui commence à vouloir la justice ne rencontre pas sans indignation les signes du mensonge; mais si, un jour, ce même homme devient parfaitement juste, il souffrira que d'autres ne voient pas la vérité où il croira la voir lui-même. Les hommes qui s'instruisent auront besoin des clartés célestes; qu'ils soient donc libres de les chercher où ils pensent qu'elles se manifestent; la société n'a de droit positif que sur les actions et dans les seules fins temporelles. Ainsi l'amour du vrai, chez les particuliers, doit conduire à l'indulgence, et de même, plus le législateur est équitable, plus il est tolérant.

» Lorsque la société veut prescrire ce qui dépend de la foi, elle méconnaît la force ou les prérogatives de la conscience; elle propage les préjugés des siècles où l'on confondait toutes choses. Ce n'est point répression, mais persécution; ce n'est point sévérité indispensable, mais folle tyrannie; on subjugué les indifférens, et on révolte les justes. En captivant quelques misérables, vous forcez à la résistance les caractères généreux qui se résigneraient s'ils n'avaient à sacrifier que des intérêts profanes, mais qui seront rebelles en ceci, à cause de leur fidélité même. Tel sera toujours l'effet, non moins contraire à la religion qu'à la politique, du mélange absurde des rivalités de la terre et des espérances infinies.

» M. de B..... dit que la religion chrétienne doit-être souverainement intolérante, parce qu'elle est la religion du vrai Dieu; mais il ne parle sans doute que des scrupules de la conscience: il ne veut pas dire que les ministres de cette religion doivent détester le reste de la terre, ou que les Princes chrétiens soient tenus, par exemple, d'aller de nouveau surprendre et abandonner la Palestine.

» Il ne faut pas même beaucoup de pénétration pour sentir combien cette excuse de l'intolérance serait trompeuse, et quel prétexte elle fournit à quatre cents millions d'infidèles pour s'armer aussi du casse-tête, du cimenterre ou de la zagaie. Partout le Dieu qu'on adore est le vrai Dieu. Supposons dans

» Constantinople assez de lumières occultes pour qu'on y juge
 » que l'islamisme, le culte de l'unique Dieu, doit être souverai-
 » nement intolérant; aussitôt les *yaours* Grecs, Arméniens et
 » Jacobites seront circoncis ou empalés. Toute religion est sacrée
 » dans l'esprit de ceux qui la professent, et d'après de tels argu-
 » mens, le droit sauvage, la force du bras, l'ascendant du canon
 » deviendraient l'unique droit religieux du genre humain.
 » Signé *Sénancour.* »

MERCURE DE LANDERNAU, par une Société de Furets, in-8°, 1815.

MERCURE ÉTRANGER, par MM. *Langlès, Guinguéné, Amaury-Duval, Vanderbourg, Durdent* et autres, in-8°.

Commence en 1813.

Finit 21 liv. (1816). 3 cart.

MERCURE FRANÇAIS.

Voy. *Mercur de France*, in-12.

MERCURE NATIONAL, ou Journal d'État et du Citoyen, par *Carra, Hugou-Basseville, Tournon, Robert, Keralio*, et mademoiselle *Keralio*, depuis madame *Robert*.

Au n° 22 : *Mercur national et Révolutions de l'Europe, Journal démocratique.*

Du 31 décembre 1789 au 29 mars 1791; — 1^{re} série, 53 n°s; — 2^e série, 24 n°s. 7 vol.

MERCURE ROYAL, 2^e section des Mémoires de l'Académie des Ignorans, in-8°.

Commence en septembre 1819.

1 ^{re} Série, 13 liv., finissant en mai 1820.	2 vol.	} 7 vol.
2 ^e Série, 10 liv.	1	
3 ^e Série, 8 liv.	1	
4 ^e Série, 9 liv.	1	
5 ^e Série, 10 liv.	1	
6 ^e Série, 12 liv.	1	
Finit juin 1822.		

3^e Série, n° 4, — octobre 1820.

Page 177.

« DE L'INQUISITION.

» Prononcer ce mot avec respect devant le siècle, c'est un cri

» séditieux ; c'est réveiller le fanatisme, c'est jeter une torche
» funèbre au milieu des lumières du temps.

» L'esprit du jour ne se plaît qu'aux séditions qu'il enfante :
» après l'avoir incendié, il croit avoir conquis le monde, et il
» veut régner en repos.

» Mais tant qu'il restera des chrétiens, il aura des adversaires,
» et son repos sera troublé.

» Que les royalistes se pénètrent de leur dignité, la France
» n'avouera qu'eux.

» Comment espérer que l'impie rendra quelque justice à un
» tribunal juge et fléau de l'impiété?

» La philosophie du temps, ou la sagesse sans Dieu, n'a ja-
» mais cessé d'attaquer la vraie, la seule sagesse : tout ce qui est
» de Dieu déplaît au superbe. L'INQUISITION, toujours armée con-
» tre les novateurs, n'a pas dû s'attendre à leurs hommages ; ils
» se sont servis contre elle de toutes leurs armes, tantôt de celles
» de la calomnie, tantôt de celles du ridicule, toujours de celles
» de la haine. Aussi ce n'est pas devant ces juges prévenus que
» je porte la cause que je défends ; ce n'est pas même pour eux
» que j'écris ; il y a long-temps que je sais qu'on ne les conver-
» tit, ni avec des paroles, ni avec des raisons.

» Mais environnés de doctrines antisociales, étourdis par le
» bruit révolutionnaire, quelques hommes faibles ou égarés, ou
» même demi-royalistes peuvent avoir été séduits par la philan-
» tropie moderne, et avoir pris parti dans le siècle, contre les an-
» ciens abus, sans songer que les abus sont de l'homme et du
» temps, ou plutôt que l'homme gâte tout, même ce qui avait été
» perfectionné ; et que la vertu consiste à conserver, à réparer, à
» reconstruire, en respectant toujours tout l'édifice de la foi.

» La vieille Espagne, se repliant devant des nuées de barbares,
» emporta jadis ses autels et ses lois dans les montagnes des As-
» turies. Là, cette antique Vendée, plus heureuse qu'une autre,
» combattait, souffrait, et ses enfans mouraient avec joie sous
» les yeux de ses princes.

» Les descendans de Pélage virent se renouveler sous leurs
» étendards des générations héroïques ; le feu sacré se conserva
» au milieu d'elles.

» Enfin, les temps s'accomplirent ; la nation catholique fut
» appelée à reconquérir son berceau envahi, ses temples profa-
» nés ; l'infidèle tomba devant la croix ; le barbare dut l'adorer
» ou fuir, rentrer dans ses déserts ou mourir : telle fut la loi du
» vainqueur.

» Beaucoup de musulmans restèrent, des étrangers accoururent, l'intérêt força des consciences, tout accepta la foi du prince. Il la fit jurer, et tout sembla soumis.

» Mais bientôt les races se mêlèrent, l'unité catholique fut menacée, l'hérésie se réveilla ! Qui peut calculer quels eussent été ses progrès et ses ravages, sur une terre long-temps veuve de ses enfans, où ils venaient de rentrer comme étrangers ; où chaque église, peu de jours avant, était une mosquée ; où chaque champ, chaque maison, naguère, était la propriété d'un infidèle ?

» Ce ne fut pas seulement la foi, mais tous les intérêts de la patrie qui furent alors menacés ; les Rois durent, plus que jamais, s'unir avec l'Église, et lui demander les moyens de défendre cette patrie reconquise après tant de larmes, cette foi si long-temps, si religieusement gardée, après tant d'épreuves.

» De tout temps l'autel et le trône se sont donnés la main dans ce noble pays.

» Le prince, image de Dieu, et les ministres de ce même Dieu y veillaient de concert au maintien de sa loi ; aucune secte n'y fut tolérée ; l'impie y fut toujours l'ennemi de l'État ; la loi de mort était portée contre les infidèles : oh ! les novateurs exceptés, qui doute qu'une société ait le droit de faire observer ses lois ?

» Dieu a donné à la terre sa religion et ses Rois, pour protéger la faiblesse, récompenser la vertu, punir la révolte et conserver l'ordre ; telle est l'immuable condition de toute société : il faut qu'elle obéisse à Dieu pour rester dans l'ordre.

» L'Espagne, pour se conserver, usa donc de ses droits ; elle en usa avec toute la force, toute la majesté de la puissance monarchique, unie à la sagesse de l'Église. Les hommes les plus recommandables en savoir, en piété, furent choisis dans tous les états, et appelés à former un conseil où les Rois entrèrent, où Dieu fut censé présider, comme la Minerve d'Athènes présidait à l'Aréopage.

» CE CONSEIL FUT L'INQUISITION.

» Reportons-nous au temps, et défions-nous des jugemens du nôtre.

» D'après les clameurs philosophiques et l'histoire, on peut penser que l'infidélité couvrit l'Espagne après la défaite des Maures ; que la foi courut les plus grands périls. Or, peut-on, sans être impie, accuser témérairement la puissance tutélaire qui sauva la catholicité ?

» Cependant, puisqu'en Espagne, les hommes perdus de vices,
» de parjures et d'infidélité furent autrefois si nombreux, com-
» ment ne se dirent-ils pas *la Nation* ? Qui les empêcha de vociférer la *Liberté* et l'*Égalité* ? Comment ne tentèrent-ils pas de faire reculer toutes les puissances légitimes devant le nombre et l'audace ? Pourquoi ne les vit-on pas élever l'infidélité sur les débris de l'autel et du trône, de toute foi, et de toute loi ?

» C'est qu'alors on ne connaissait qu'une nation. Elle était DIEU, le ROI et les FIDÈLES ; tout le reste était étranger et ennemi.

» Tout ce qu'on peut dire de l'inquisition, c'est, qu'en effet, ce tribunal fut la terreur de l'hérésie ; il en triompha..... Un autre tribunal fut la terreur de la vertu ; en a-t-il triomphé ? en triomphera-t-il jamais ?

» Quelque sévère, quelque redoutable et *anticonstitutionnelle* que paraisse aux novateurs la *Sainte Hermandad*, il n'en est pas moins certain qu'elle a maintenu jusqu'à ce jour, en Espagne, les institutions et les lois primitives, le caractère et les mœurs antiques. Les Espagnols lui doivent la gloire d'avoir les premiers résisté au moderne fléau de Dieu ; ils lui doivent cette énergie miraculeuse qui seule a réveillé l'Europe, et nous a montré les infidèles du temps, comme ceux des siècles barbares, disparaissant devant la croix.

» L'INQUISITION ne souffrait ni les écrits philosophiques, ni les paroles impies ; elle contenait l'imprudent, elle fortifiait le faible, elle éclairait le Prince, elle protégeait l'Etat.

» Si, en France, nous n'eûmes pas L'INQUISITION lorsqu'elle fut établie chez d'autres peuples chrétiens, c'est qu'alors nous étions le ROYAUME TRÈS-CHRÉTIEN. La devise française était DIEU et le ROI ; on n'avait pas encore eu l'audace de nous la contester ; l'Église enfin comptait sur nous ; on ne jugea pas la terreur nécessaire où régnait l'amour.

.

» Il a fallu à l'homme trente ans d'efforts inouïs, trente ans de dévouement généreux, trente ans de martyres, pour reconquérir l'opinion et consterner la révolte en France. L'honneur combattait seul, la foi était morte dans le peuple !

» Elle vit toute entière en Espagne ! elle peut se lever, s'armer et reprendre, en un jour, tous ses droits.

» La religion vaincra l'infidélité. L'honneur, partout, appelle Dieu à son secours. Espérons que Dieu nous entend, et qu'il va commander à l'ordre de reprendre son cours accoutumé.

» En attendant , gardons-nous de sourire à l'impie , et de ju-
ger comme lui. Respectons ce que l'Église autorise et respecte;
» ne désunissons pas ce qui doit être uni.

» Le royalisme seul ne sauverait rien , hormis l'honneur. Uni
» à Dieu , il sauvera le monde ! »

MERCURE UNIVERSEL , grand in-8° sur deux colonnes.

Du 2 mars 1791 au 30 ventôse an 3. 48 vol.

MESSAGER (LE) DES CHAMBRES , Journal du Soir , in-f°. — Com-
mence le 3 juin 1815. — Du 9 juillet au 1^{er} octobre , *Messenger*
du Soir ; — puis *Messenger des Chambres*. Finit n° 301 (31 mai
1816). 2 vol.

N° 44, 16 juillet 1815.

CHANSON FAITE PAR UN COLONEL RUSSE.

Air : *De la Pipe de Tabac*.

Vous, dont la voix est noble et tendre,
Gais chansonniers, auteurs charmans,
Souffrez qu'un soldat d'Alexandre
A vos accords joigne ses chants.
Il craint que quelque dissonnance
Ne vous choque dans ses couplets;
Mais s'il n'a pas l'accent de France,
Il a du moins le cœur Français. (bis.)

Animés du désir de plaire,
On vous a vus de nos pays
Rapporter la Walse légère,
Que l'on aime encore à Paris.
Si vous avez pris notre danse,
Nous vous devons d'autres succès,
Et nous avons appris en France,
Amis, à nous battre en Français. (bis.)

L'affreux tyran qui, dans sa rage,
Couvrit l'Europe de tombeaux,
Fut-il digne de notre hommage
Et de commander des héros?
Il fut cruel et peu sincère;
Sa bouche ne sourit jamais;
Nulle beauté ne lui fut chère:
On voit qu'il n'était pas Français. (bis.)

Ce bon Henri, que l'on révère,
 Fut vaillant, joyeux et courtois ;
 Il fêta la simple bergère,
 Il fêta la fille des Rois ;
 Il fut modeste dans sa gloire ;
 Se fit l'ami de ses sujets ;
 Il sut aimer, chanter et boire :
 On voit bien qu'il était Français. (bis.)

Sur les bords fleuris de la Seine,
 Lieux charmans, chéris des amours,
 Vous le voyez, l'on prend sans peine
 La gaité de vos troubadours.
 En tout climat, auprès des belles,
 Nous réussirons désormais ;
 Et pour fléchir les plus cruelles,
 Nous dirons : « Nous sommes Français. » (bis.)

Je craignais qu'on ne pût m'entendre ;
 Mais pour célébrer tes exploits,
 O mon héros ! mon Alexandre,
 N'a-t-on pas toujours de la voix ?
 En vain une gloire nouvelle
 Vient t'enivrer de ses attraits ;
 De tes conquêtes, la plus belle,
 C'est encor le cœur des Français. (bis.)

Vous qui savez plaire et combattre,
 Vaillans et généreux Français,
 Chantons les enfans d'Henri-Quatre,
 Chantons Louis, chantons la paix.
 Si le tyran tombe sans gloire,
 C'est qu'il ne vous connut jamais :
 Il aurait fixé la victoire,
 S'il eût été cher aux Français. (bis.)

MESSAGER (LE) DES CHAMBRES, *Journal des Villes et des Campagnes*, puis simplement *Messenger des Chambres*, in-folio. Commence le 9 février 1828. 2 vol.

Continue. — Bureau, rue Montmartre, n° 149.

MESSAGER (LE) DES DAMES, in-8°, — an 5.

MESSAGER (LE) DES DEUX CONSEILS et du Directoire, in-8°, — an 4.

MESSAGER (LE) DES RELATIONS EXTÉRIEURES, in-4°.

Du 1^{er} floréal an 7 au 17 frimaire an 8. 1 vol.

MESSAGER (LE) DU HAUT-RHIN, in-4°, — an 12.

MESSAGER (LE) DU SOIR.

Voy. *Gazette générale de l'Europe*.

MESSAGER (LE) PATRIOTE, in-8°, 1790, — 4 n^{os}.

MÉTAMORPHOSES (LES).

Voy. *Liste des noms de famille et patronimiques*.

MIDI (LE) INDUSTRIEL, savant, moral et littéraire, in-8°.

De floréal à thermidor an 8, 5 cahiers 1 cart.

MINERVA NAPOLITANA, in-8°.

Du 10 août au 20 octobre 1820, 8 livraisons. 1 cart.

MINERVE (LA) FRANÇAISE, par MM. *Aignan, Benjamin Constant, Ev. Dumoulin, Etienne, Jay, Jouy, Lacretelle aîné, Tissot, Pagès, Saulnier fils*, in-8°.

Commence en février 1818. Finit mars 1820, n^o 113, tome neuvième.

J'ai ajouté : *Lettre aux auteurs de la Minerve*, par le marquis de Mannoury Dectot, in-8°, — 44 pages.

Le neuvième volume ayant été interrompu par autorité, les auteurs publièrent séparément les brochures suivantes.

1^o *Lettres sur la situation de la France*, avril 1820, — 72 pages.

2^o *Galerie*, avril 1820, 48 pages.

3^o *Considérations politiques et morales*, mai 1820, — 40 pag.

4^o *Panorama*, mai 1820, — 48 pages.

5^o *Porte-Feuille politique*, mai 1820, — 58 pages.

On joint ces cinq brochures à la Minerve, pour compléter le 9^e volume.

Il faut, en outre, un 10^e volume qui se compose d'une trentaine de pamphlets qui ont paru en avril, mai et juin 1820.

Pour le tout. 10 cart.

N^o 105, — page 1^{re}.

« J'ai dit, il y a quelques jours, que j'attribuais plusieurs choses qui ont droit de nous étonner, à des projets formés par une

» faction contre-révolutionnaire ; ces projets consistent à effrayer
» le gouvernement et la nation , en leur persuadant qu'un parti
» en France désire , ou le renversement de la monarchie , ou le
» rétablissement du régime impérial. Cette vérité, que je n'ai pu
» qu'indiquer, me semble mériter d'être développée, et quelques
» pages consacrées à son développement ne seront , je crois, ni
» sans intérêt, ni sans utilité.

» Je dirai d'abord que ce qui me frappe aujourd'hui a existé
» de tous temps.

» Si je voulais remonter jusqu'aux époques les plus anciennes
» de notre révolution , je pourrais rappeler ces émeutes factices,
» organisées pour jeter une couleur odieuse sur la portion de
» l'Assemblée constituante qui avait la première proclamé nos
» droits ; les encouragemens donnés par des courtisans déguisés
» à d'obscurs séditeux, qui dénonçaient dans les groupes les dé-
» fenseurs de la constitution ; les principes de la liberté décrédités
» par des exagérations tellement absurdes , que nul ne pouvait
» admettre la sincérité de leurs auteurs.

» Plus tard je montrerais, sans beaucoup de peine, les mêmes
» manœuvres prolongées sous la République ; des arrivans de
» Coblenz se mêlant aux clubs incendiaires, et nos ennemis
» charmés des folies démagogiques, et répétant avec cet air ma-
» chiavélique qui donne à la sottise l'apparence de la profondeur,
» que le bien naîtrait de l'excès du mal.

» J'ai prouvé, je le pense, dans quelques-unes de mes Lettres
» sur les cent jours, que le même calcul avait favorisé les événe-
» mens du 20 mars ; on a vu les royalistes exagérés s'applaudir
» de l'arrivée et des progrès de Napoléon, comme d'une chance
» pour renverser la charte, et déplorer dans la tentative d'une
» réunion entre les amis de la liberté et le Gouvernement, qui se-
» rait devenu constitutionnel, un obstacle au rétablissement de
» la monarchie absolue.

» Aujourd'hui, la même tendance se laisse apercevoir. Li-
» belles ridicules, pétitions scandaleuses, révélations ou réminis-
» cences indiscrètes dans leurs formes, et pour le moins équi-
» voques dans leurs intentions ; nouvelles inventées avec audace,
» et répandues avec perfidie , tout est mis en usage. Quand ces
» menées n'obtiennent pas le succès qu'on espère, on le suppose.
» Les amis de la charte ne donnent point dans le piège ; mais
» on chante victoire, comme s'ils y étaient tombés.

» En veut-on la preuve ? Un journal , dont on connaît les
» principes et dont les intentions ne sont pas douteuses , publie
» sur l'Espagne des détails qu'il revêt de toutes les apparences

» de la certitude, et jugeant de la jactance de ses ennemis par
 » celle qui distingue ses alliés, il s'attend à des cris de joie et à
 » une exaltation inconsidérée. Il se trompe. Sans déguiser l'opi-
 » nion que chacun, d'après nos lois, a le droit d'exprimer sur les
 » mesures d'un gouvernement qui suit une route tout opposée à
 » celle que s'est heureusement tracée parmi nous la sagesse
 » royale, nul, parmi les écrivains patriotes, ne se félicite de la
 » chute d'un trône. L'expérience leur a prouvé que la liberté ne
 » s'établit pas sur les débris des trônes, mais sur une sage com-
 » binaison du pouvoir monarchique et des droits du peuple.
 » Tous se bornent à faire des vœux que l'humanité dicte et que
 » la prudence ratifie, pour qu'une représentation nationale,
 » constitutionnelle et indépendante, préserve l'Espagne des
 » horreurs de la servitude civile et religieuse, des calamités de
 » la guerre intérieure et du fléau des révolutions.

» N'importe ; il convenait à la faction qui avait inventé l'im-
 » posture, que le parti libéral se fût réjoui de la destruction de
 » la royauté ; les journaux organes de la faction persévèrent
 » dans le mensonge, et parlent de la joie que les libéraux ont
 » fait éclater.

» Exige-t-on un second exemple ? Une pétition absurde et
 » criminelle est lancée au milieu des Députés. Elle est frappée
 » d'une réprobation unanime, n'importe encore, les articles
 » étaient préparés, les discours étaient faits. Et voilà qu'il nous
 » faut écouter ou lire que les révolutionnaires ont levé le masque,
 » et que l'anarchie lève sa tête hideuse, quand il n'y a ni anar-
 » chie, ni tête hideuse, ni révolutionnaires, et que s'il y a des
 » masques, ce sont ceux de la faction qui déclame et des instru-
 » mens qu'elle soudoie.

» Tout cela est misérable, et ce qui est mieux encore, tout
 » cela est clair. On aspire à des troubles, on les sollicite, on les
 » provoque, parce que la sagesse de la France fait le désespoir
 » des ennemis de la France ; l'aveu leur en échappe ; on ne sau-
 » rait renfermer toujours les secrets dont on a l'âme remplie.
 » Lisez ces paroles, copiées textuellement du plus décrédité, mais
 » du plus imprudent, et par là même du plus utile de leurs
 » Journaux.

» *Amis de la paix, soumis aux lois de l'État, jamais les*
 » *hommes monarchiques ne prendront les armes qu'à la voix*
 » *de leur prince, ou pour repousser une agression. Mais peut-*
 » *être font-ils des vœux secrets pour que les révolutionnaires*
 » *Français, ces maîtres et ces instigateurs de tous les révolu-*
 » *tionnaires du monde, soient assez téméraires pour vouloir*

» *presser le dénouement de leurs affreuses machinations. Le cri*
 » *de vive le Roi serait pour les royalistes un cri de victoire, et*
 » *pour leurs ennemis un cri de mort.* Tels sont leurs désirs. Ils
 » brûlent de voir éclater la guerre intestine, et d'entendre des
 » cris de mort retentir en France. Nous le savions, mais il est
 » bon qu'ils le disent. Puissent leurs clameurs monter jusqu'au
 » trône ! Puisse le Roi connaître les vœux innocens, les souhaits
 » pacifiques de ceux qui ont l'insolence de se proclamer ses seuls
 » amis ! Nos souhaits, nos vœux, nos espérances sont autres.

» Nos intérêts seraient les garans de nos opinions, si nous n'a-
 » vions pas, grâce au ciel, dans notre conduite passée, de plus
 » nobles garans à offrir. Tous nos intérêts sont en faveur du re-
 » pos, en faveur de ce qui existe.

» A qui fera-t-on croire que des hommes qui jouissent pour la
 » première fois de la liberté de la presse et de la liberté de la
 » tribune, regrettent les époques où la tribune était muette et la
 » presse enchaînée ? A qui osera-t-on dire que ceux qui marchent,
 » de loin peut-être, mais dans la même route que les écrivains
 » distingués ou les Députés courageux qui secondèrent le mou-
 » vement national de 1789, et périrent victimes des convulsions
 » anarchiques de 1793, aspirent au retour de ces convulsions,
 » et au triomphe de la foule aveugle qui en était le déplorable
 » instrument ?

» Que pourrions-nous désirer de mieux que ce que la charte
 » nous promet et nous garantirait, si les promesses étaient rem-
 » plies ?

» La république ? mais dans nos temps modernes, la répu-
 » blique ou la monarchie constitutionnelle, sont chose identique
 » sous le rapport de la liberté. Les peuples anciens, moins en-
 » tourés de jouissances privées, moins adonnés au commerce et
 » à l'industrie, moins attachés par conséquent à l'indépendance
 » individuelle, pouvaient préférer les formes républicaines, qui
 » ouvraient à leur activité, souvent désœuvrée, une carrière plus
 » constamment agitée et même orageuse. Ils avaient besoin de
 » participer au pouvoir, pour sentir leur propre force et pour
 » jouir de la plénitude de leurs facultés. Nous, au contraire,
 » nous trouvons autour de nous, dans nos familles, dans nos re-
 » lations sociales, dans nos spéculations particulières, un bon-
 » heur plus facile, et qui nous convient mieux ; nous n'avons nul
 » besoin de commander à personne ; il suffit que tout le monde
 » nous laisse libres et en paix. Un monarque inviolable, qui ne
 » peut ni vouloir ni faire le mal, des ministres qui répondent du
 » mal qu'ils feraient, des représentans que nous choisissons, des

» garanties légales contre tous les abus dévoilés, des moyens de
 » publicité contre les abus qui se cachent, que nous faut-il de
 » plus, et quel serait donc le fanatique ou l'esprit faux qui, pour
 » réaliser quelques rêveries renouvelées des Grecs, voudrait sé-
 » rieusement remettre son pays en feu, et sa propre destinée en
 » péril ?

» Seraient-ce d'autres chances que nous poursuivrions ? Je le dis
 » avec franchise : lorsque ces chances, toutes hasardeuses, toutes
 » plus funestes que celle qui nous serait assurée, si nos minis-
 » tres étaient moins aveugles, se font jour dans quelques têtes,
 » c'est la faute de l'autorité seule, qui, par l'instabilité qu'elle
 » professe, par ses contradictions, sa marche incertaine ou ré-
 » trograde, appelle l'Europe et la France à s'occuper en dépit
 » d'elles-mêmes, de questions résolues, et de problèmes que nul,
 » sans cette inexcusable imprudence, ne songerait à proposer.

» Regretterions-nous l'homme prodigieux qui mettait à nos
 » pieds les nations conquises, mais qui, pour récompense, mettait
 » à ses pieds nos libertés ? A Dieu ne plaise que je méconnaisse
 » le génie, ou que je refuse mon respect à l'infortune ! Mais quel
 » est celui d'entre nous, qu'il soit Député, écrivain, simple ci-
 » toyen, doué de facultés éminentes, ou livré à des spéculations
 » utiles, qui ne sente qu'en supposant la charte respectée, ses
 » spéculations seraient plus assurées, ses facultés plus libres, ses
 » droits mieux garantis, sa pensée plus indépendante, son élo-
 » quence plus efficace, que sous un régime où tout se décidait
 » dans une seule tête et pliait sous un seul bras ?

» Parcourrai-je d'autres hypothèses ? Toutes me paraissent
 » appeler également notre réprobation et provoquer notre répu-
 » gnance. Des étrangers se mêlant de nos affaires, des protecteurs
 » égoïstes ou perfides venant appuyer d'astucieuses combinai-
 » sons, des régences introduisant parmi nous le triste mélange
 » du despotisme extérieur et de la faiblesse intérieure, soumet-
 » tant la France à l'autocratie des uns, ou au pesant machiavé-
 » lisme des autres, est-ce cela qui nous séduirait ?

» Non, certes ; aussi la France est-elle loin d'accueillir les
 » soupçons absurdes, dernière ressource de nos adversaires. Ce
 » qui est s'aperçoit sans peine, et la vérité se fait sentir à tous
 » les esprits.

» Cependant, il ne suffit pas d'observer comme un objet de
 » curiosité la diversité des calomnies, et comme un objet de sa-
 » tisfaction leur impuissance ; nous pouvons puiser dans ces ca-
 » lomnies des leçons utiles, et quand il s'agit de liberté et d'or-
 » dre public, rien n'est à dédaigner.

» La haine a son instinct, qui avertit assez sûrement ceux
» qu'elle domine, quelqu'aveuglés ou irréfléchis qu'ils soient,
» des moyens qu'ils ont de faire du mal.

» Puisque nos ennemis nous accusent de vouloir des révolu-
» tions, c'est que s'ils pouvaient persuader à la France que nous
» voulons des révolutions, ils parviendraient à nous nuire.

» La France n'en veut pas; et si elle nous entoure de quelque
» confiance, c'est qu'elle est convaincue, avec raison, que nous
» les détestons autant qu'elle. Ainsi, tout ce qui ébranlerait en
» elle cette persuasion, diminuerait les forces que nous consac-
» rons à sa défense. Loin de nous donc les expressions violentes,
» injurieuses ou peu mesurées! En se glissant dans la manifestation
» de nos opinions, elles décréditeraient notre cause, et par là même,
» elles seraient fâcheuses pour la liberté, si la liberté n'était pas
» au-dessus de nos fautes comme des attaques de ses adversaires.»

MINERVE (LA) LITTÉRAIRE, in-8°, par MM. Berville, Em. Dupaty, Amaury Duval, Delabouche, Lemonthey, Labeaume, Moreau, de Sénancour, Viennet, Alexandre Lameth et Ségur, in-8°.

Dirigée par madame Dufresnoy.

Commence le 16 novembre 1820.

A la 26^e liv., l'ABEILLE.

Finis sous ce dernier titre le 28 mars 1822 (n° 71)... 6 cart.

MIROIR (LE), in-4°, par Beaulieu.

Commence le 1^{er} mai 1796 — an 4. Finis n° 492 (18 fructidor au 5).

Fp. *Eligat, et speculum consulat antè suum.*

Repris le 13 messidor an 7; finis 30 thermidor, — 47 n°.

Ep. *A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.*

Pour le tout. 5 vol.

L'auteur, reparaisant sur la scène, débute ainsi :

» La liberté de la presse vient d'être rendue au peuple Fran-
» çais; de plats coquins l'avaient paralysée depuis le 18 fructi-
» dor; je reprends la plume.»

N° 346, — 22 germinal an 5.

« Si on espère ici l'affermissement de l'ordre et de la tranquil-

» lité publique du choix des hommes sages que la France doit
 » envoyer au corps législatif, l'audace de ceux qui gouvernent
 » actuellement la France nous précipite tous les jours dans un
 » gouffre d'horreur et d'effroi. Chacun lit l'arrêté du Directoire
 » du 19 germinal, et se demande s'il est bien vrai qu'en France
 » il est encore quelque souvenir de justice.

» Comment! Nous sommes convenus, d'après votre dénon-
 » ciation, d'après les pièces que vous avez produites, qu'il y
 » avait présomption de conspiration; et, conformément aux lois
 » que vous avez faites vous-mêmes, que vous êtes maintenant
 » chargés de faire exécuter, nous avons demandé que les préve-
 » nus fussent traduits devant les tribunaux chargés de faire pu-
 » nir les conspirateurs; vous n'avez voulu écouter ni nous, ni
 » vos propres lois; vous vous êtes adressés à un tribunal extra-
 » judiciaire; mais trop brave, trop généreux, trop français pour
 » être bourreau, il a refusé de se prêter à vos projets sanguina-
 » res; ils n'ont point eu leur accomplissement. Qu'avez-vous fait?
 » Vous êtes revenus au tribunal dont vous n'aviez pas voulu re-
 » connaître la compétence, espérant qu'influencé par vous,
 » épouvanté par vous, tyrannisé par vous, culbuté peut-être, il
 » pourrait vous servir mieux que les militaires dont vous avez
 » cru pouvoir disposer. Osez m'accuser pour cette assertion, et
 » je m'engage à prouver devant tous les tribunaux actuellement
 » existant en France, que c'est là la conséquence qu'il faut tirer
 » de votre conduite.

» L'embauchage a été jugé, dites-vous, la conspiration ne l'a
 » pas été; mais pourquoi ne l'avez-vous pas fait juger la conspi-
 » ration, dont l'embauchage n'était que le moyen d'exécution,
 » lorsque nous le demandions tous? Pourquoi avez-vous divisé
 » un délit indivisible et par sa nature, et suivant tous les princi-
 » pes de la jurisprudence criminelle de tous les peuples poli-
 » cés? Pourquoi avez-vous divisé deux faits qui ne peuvent être
 » délits que lorsqu'ils sont réunis; qui, l'un sans l'autre ne sont
 » rien, ne peuvent être rien? Pourquoi? C'est que vous avez
 » perdu la tête!

» Je vous le demande à vous, Merlin, en supposant qu'il
 » vous reste quelque pudeur, répondez; un voleur de grands
 » chemins a été traduit devant les tribunaux comme ayant com-
 » mis un assassinat, qui n'est que le moyen d'exécution de son
 » intention de voler; il a été absous ou condamné pour ce fait à
 » une peine quelconque; serez-vous admis à le faire juger
 » comme voleur? Non; car je ne crois pas que, quelqu'impu-
 » dent que vous soyez, vous osiez soutenir l'affirmative. Eh

» bien ! Qu'est l'assassinat relativement au vol ? Ce qu'est l'em-
» bauchage relativement à la conspiration.

» L'assassinat est le moyen d'exécution du vol ; l'embauchage est le moyen d'exécution de la conspiration. Dans ces
» deux cas , les moyens d'exécution jugés ou distraits , que reste-
» t-il ? Une pensée perverse ou impolitique , mais au moins seule-
» ment une pensée ; et il était réservé à l'horrible auteur de la
» loi des suspects de faire juger une pensée ! »

MIROIR (LE) DES SPECTACLES , des lettres des mœurs et des arts , par MM. Jouy , Arnault , Emmanuel Dupaty , Gossé , Cauchois-Lemaire et autres , grand in-4°.

Commence le 15 février 1821 ; finit numéro 880 (24 juin 1823).

Il faut ajouter deux numéros intitulés le *Sphinx* (26 et 27 juin 1823).

La Pandore fait suite à ce journal.

Voy. *Pandore*.

N° 120 du Miroir , 13 juin 1821.

» AUX ROIS DE LA CHRÉTIENTÉ , SUR L'INDÉPENDANCE DE LA GRÈCE.

» Avez-vous oublié de quels noirs attentats
» Cette race d'Othman a souillé nos climats ,
» Depuis que Mahomet sur Bysance fumante ,
» Arbora du croissant la bannière flottante ;
» Par quels traits d'infamie et de férocité
» S'étendit sur les Grecs leur pouvoir détesté ?
» Faut-il vous dérouler leurs fastes sanguinaires ,
» Dévoiler du sérail les horribles mystères ,
» Les pères par les fils trahis et mutilés ,
» Par les frères jaloux les frères immolés ?
» Faut-il vous les montrer au champ de la victoire ,
» Souillant par des fureurs , leur vaillance et leur gloire ;
» D'un bras impitoyable égorgeant les blessés ,
» Foulant les malheureux à leurs pieds renversés ;
» Les têtes des Chrétiens , effroyables reliques ,
» Du palais des Sultans décorant les portiques ;
» Dans leurs bagnes impurs leurs captifs enchainés ,
» Comme de vils troupeaux au travail condamnés..... ?
» Mais qui pourrait compter leurs crimes , leurs outrages ,
» Et leurs embrasemens , et tous leurs brigandages ;

» Les temples , les palais , par leurs mains abattus ,
 » Les traités , les sermens que leur glaive a rompus ?
 » Le vol , la trahison , le feu , le sacrilège ,
 » Tous les fléaux , enfin , sont leur affreux cortège .
 » L'histoire s'en indigne , et depuis trois cents ans ,
 » L'Europe a , dans son sein , supporté ces brigands !

» Que n'ai-je ce pouvoir qui des sombres abîmes
 » Rappellait de la mort les illustres victimes !
 » Jusqu'au fond des enfers ma voix eût retenti ;
 » Les ombres de Martel et de Sobieski
 » Sortiraient du sépulcre à ma voix ranimées ,
 » Et du haut de l'Éther guideraient nos armées .
 » Pour exciter les Grecs à des exploits nouveaux ,
 » Des héros leurs aïeux j'ouvrirais les tombeaux ;
 » Sparte retentirait des accens de Tyrtée ;
 » Aux champs de Marathon , aux vallons de Platée ,
 » J'irais frapper la terre ; et joignant leurs débris ,
 » Les vainqueurs de Xercès répondraient à mes cris .
 » D'Hercule au mont Æta j'éveillerais la cendre ;
 » Thrasibule , Aratus reviendraient leur apprendre
 » A punir les tyrans , à briser leurs liens .
 » Léonidas debout sur les monts Locriens ,
 » Dirait aux descendans de la troupe immortelle :
 » Délivrez la patrie , ou périssez pour elle !
 » Phocion , renouant un traité solennel ,
 » D'Athènes dans Bysance irait purger l'autel .
 » J'entendrais Démôsthène et sa noble éloquence
 » Des étrangers encor foudroyer l'insolence .
 » Je verrais Thémistocle embrasant leurs vaisseaux ;
 » Cimon dans l'Hellespont rejeter leurs drapeaux ,
 » Et d'un cri formidable épouvantant ses rives ,
 » Achille poursuivrait leurs bandes fugitives . »

N° 122 , — 15 juin 1821 .

LA VENDANGE .

AIR : *Pierrot sur le bord d'un ruisseau .*

« L'aurore annonce un jour serein ,
 » Vite à l'ouvrage !
 » Et reprenons courage .
 » Fillettes , flûte et tambourin ,
 » Mettez les vendanges en train .
 » Du vin qu'a fait tourner l'orage

» Un vin nouveau bientôt consolera.
» Amis, chez nous la gaité renaîtra ,
» Ah! ah! la gaité renaîtra. } bis.

» Notre maire tourne à tout vent,
» D'écharpe il change
» Et de tout vin s'arrange.
» Mais puisqu'ainsi ce bon vivant
» De couleur changea si souvent,
» Qu'avec son écharpe il vendange,
» Et de vin doux on la barbouillera.
Amis, chez nous la gaité renaîtra ,
« Ah! ah! la gaité renaîtra. } bis.

» Le juge, qui de vingt façons,
» En robe noire,
» Explique son grimoire,
» Condamne jusqu'à nos chansons;
» Mais grâce au vin que nous pressons,
» Que lui-même il chante, après boire,
» La liberté, la gloire, *et cœtera*.
» Amis, chez nous la gaité renaîtra
» Ah! ah! la gaité renaîtra. } bis.

» Si le Curé peu tolérant
» Gronde sans cesse
» Et veut qu'on se confesse,
» Son gros nez rouge nous apprend
» L'intérêt qu'à nos vins il prend.
» Pour en boire ailleurs qu'à la messe,
» Sur chaque mort qu'il dise un *libera*.
» Amis, chez nous la gaité renaîtra ,
» Ah! ah! la gaité renaîtra. } bis.

» Que du châtelain en souci
» L'orgueil insigne
» Au bonheur se résigne;
» Il verra les titres qu'ici
» Noé nous a transmis aussi;
» Ils sont sur des feuilles de vigne:
» Aux parchemins il les préférera.
» Amis, chez nous la gaité renaîtra ,
» Ah! ah! la gaité renaîtra. } bis.

- » Beau pays , fertile et guerrier ,
 - » A la souffrance
 - » Oppose l'espérance.
 - » Au pampre tu peux marier
 - » Olive , épi , rose et laurier.
 - » Vendangeons , et vive la France !
 - » Le monde un jour avec nous trinquera .
 - » Amis , chez nous la gaité renaîtra ,
 - » Ah ! ah ! la gaité renaîtra .
- } bis.

Même n° , — page 4.

- « A nos tables , la symétrie
- » Envahit l'un et l'autre bout :
- » La droite est souvent mal servie ;
- » La gauche ne l'est pas du tout .
- » Dans la salle à manger , quand j'entre ,
- » J'ai le dessein de m'arrondir ,
- » Et toujours je me place au centre ;
- » C'est le moyen de réussir . »

MNÉMOSINE (LA) FRANÇAISE , Recueil de matériaux propres à l'histoire des lettres et des arts en France , in-8°.

D'avril à juin 1823. 1 cart.

MODÉRATEUR (LE).

Voy. *Journal de la Ville et des Provinces.*

MODÉRATEUR (LE), par *Bénaben*, in-8°.

De mai 1818 à juillet 1819.

1^{er} vol. , 12 cahiers et les 3 premiers du tome 2. 1 cart.

N° 3 , — 1^{er} vol. , page 120 , — juillet 1818.

« DES CONCESSIONS ET DES CIRCONSTANCES.

» J'admire avec quelle uniformité ceux qui nous disent faibles
» nous proposent des remèdes violens. Ignorent-ils que la mère
» soigneuse n'agite point , par de brusques secousses , le berceau
» de son fils ?

» Mais nous voici tombés de Carybde en Scylla. Parmi ceux
» à qui la violence déplaît , il en est qu'une justice complète ef-
» farouche ; timides esprits , qui pensent que la mollesse est la
» sagesse.

» Il vous diront que ce sont les intérêts et non les opinions
» qu'il faut consulter ; que toute la politique est dans les con-
» cessions réciproques. Bien gouverner , selon eux , c'est faire une

» cote mal taillée , où l'on ôte aux uns quelque chose de ce qui
» leur est dû , pour accorder aux autres plus que ce qui leur est
» dû. Ce conseil peut séduire au premier coup d'œil ; mais il n'a
» pour lui que le premier coup d'œil ; on ne gouverne bien
» qu'avec la justice. Il ne faut pas dire les opinions et les inté-
» rêts ; mais bien l'opinion et l'intérêt ; car il n'y a qu'un in-
» térêt politique , et l'opinion le représente.

» Envisageons , dans cet intérêt , les concessions que l'on pro-
» pose ; rapportons à cette opinion toutes les opinions dont on
» s'autorise. Une telle manière de voir empêchera qu'on n'en-
» richisse les hommes aux dépens de la loi.

» Les circonstances ne sont pas une objection , parce que les
» circonstances ne commandent pas un sacrifice à un citoyen
» qu'elles ne le commandent à tous. Distinguons les concessions
» faites au temps , des concessions faites aux hommes. Les pre-
» mières sont légitimes , parce qu'elles sont dans l'intérêt de
» tous ; les secondes ne sont pas légitimes , parce qu'elles ne
» sont que dans l'intérêt de quelques-uns.

» Proposez un pacte entre les institutions et le temps ; si ce
» pacte est nécessaire , vous serez homme d'état. Proposez un
» pacte entre les institutions et les intérêts privés , vous ne serez
» qu'homme de parti. »

MOIS (LE) , OUVRAGE PÉRIODIQUE , par une Société de gens de
lettres , in-8°.

De germinal an 7 à germinal an 8 , — 13 liv. . . . 3 cart.

N° 1^{er} , — page 1^{re}.

RÉFLEXIONS SUR LE CALENDRIER.

« Tous les peuples policés ont eu leur calendrier , les plus po-
» licés d'entre eux ont le plus parfait.

» En Egypte , l'année s'ouvrait à l'apparition de la canicule ,
» vers le solstice d'été ; cette constellation , qui précédait le débor-
» dement du Nil , était regardée comme le signe d'une féconda-
» tion nouvelle , comme une époque de régénération.

» Les Juifs , sortis de l'Égypte pour s'établir dans la Palestine ,
» où la fertilité du sol ne dépendait point du débordement des
» fleuves , fixèrent le commencement de l'année à l'équinoxe
» d'automne , où l'homme confie la semence à la terre , et ouvre
» son cœur à l'espérance.

» Chez les Grecs , l'année s'ouvrait au solstice d'été ; c'était
» une grande époque dans la Grèce , puisqu'on y célébrait les
» jeux olympiques.

» Le calendrier subit de grandes variations chez les Romains.
 » Leur premier Roi plaça le commencement de l'année vers l'é-
 » quinoxe du printemps ; il la composa de *dix mois* seulement ,
 » à la suite desquels on ajoutait soixante-dix jours , pour accor-
 » der la division du temps avec la révolution du soleil.

» Romulus consacra le premier mois de l'année à *Mars*, Dieu
 » de la Guerre, et lui donna son nom ; il appella le second *Apri-*
 » *lis*, du mot latin *aperire*, qui signifie *ouvrir*. C'est en effet l'é-
 » poque heureuse où la terre ouvre son sein pour une nouvelle
 » végétation. Il dédia le troisième à *Maya*, Déesse de la jeu-
 » nesse, et le quatrième à *Junon* ; les six autres mois prirent
 » leur nom du rang qu'ils occupaient dans le calendrier.

» Numa Pompilius corrigea le vice principal de l'institution
 » de son prédécesseur, en ajoutant deux nouveaux mois à l'an-
 » née. Il dédia le premier au Dieu *Janus*, et le nomma *Januarius* ;
 » il affecta le second à des pratiques religieuses, et l'appella *Fe-*
 » *bruarius* ; ce mot, en langue toscane, signifie *purifier*. Ces deux
 » mois furent placés avant ceux que Romulus avait établis ; ce
 » qui reporta le commencement de l'année vers le solstice
 » d'hiver.

» Lorsque, dans la suite, la flatterie éleva les Empereurs au
 » rang des Dieux, on imagina de leur consacrer les mois de
 » l'année qui n'étaient pas encore dédiés aux Dieux du paganisme.
 » Jules-César donna son nom au cinquième mois établi par Ro-
 » mulus, et Auguste au sixième (7^e et 8^e du calendrier de Ro-
 » mulus) ; c'est de là que nous sont venus les noms de *juillet* et
 » *d'août*.

» Les papes, en s'établissant à Rome, furent trop occupés de
 » l'accroissement de leur crédit, pour fixer leur attention sur le
 » calendrier. Un d'entre eux lui communiqua toutefois un nou-
 » veau degré de perfection, en statuant que la dernière année de
 » chaque siècle ne serait pas *bissextile*.

» En suivant ainsi les différentes variations du calendrier chez
 » les différens peuples, on voit que cet ouvrage, long et difficile,
 » n'est arrivé qu'insensiblement au point où l'a trouvé la révolu-
 » tion française.

» Forts des progrès de la philosophie et de la liberté, nous
 » venons de le porter au plus grand degré de perfection dont il
 » soit susceptible.

» Nous avons placé le commencement de l'année au premier
 » jour de l'automne, parce que c'est alors que le soleil entre
 » dans le signe de la balance, symbole de la justice et de l'égalité,

» et que le laboureur ouvre le sein de la terre pour la disposer à
 » produire de nouveaux fruits.

» A l'imitation des Égyptiens, nous avons composé l'année
 » de douze mois égaux et cinq jours complémentaires ; à l'imi-
 » tation des Grecs, nous avons divisé chaque mois en trois révo-
 » lutions décadaires.

» Mais nous avons surpassé les Égyptiens, les Grecs et les Ro-
 » mains, par l'heureuse dénomination de nos mois, qui déter-
 » mine par des sons imitatifs et caractéristiques, ou la tempé-
 » rature de chacun d'eux, ou l'espèce de production qui lui est
 » propre.

» Ce n'est pas tout encore, une désinence particulière affectée
 » à trois mois consécutifs, semble indiquer par sa longueur ou
 » la brièveté de sa mesure, la saison à laquelle ils appartiennent,
 » et fournir à la mémoire des stations et des points d'appui.

» C'est ainsi que le nouveau calendrier est devenu sensible à
 » la pensée, frappant pour l'imagination, instructif par la nature
 » et la série de ses images.

» Il sera repoussé par les fanatiques; car ils se donnent le
 » travers de lui préférer un calendrier qui fut l'ouvrage du pa-
 » ganisme, non-seulement pour la dénomination des mois, mais
 » pour celle des jours de la semaine; la *Lune*, *Mars*, *Mercury*,
 » *Jupiter*, *Vénus*, *Saturne*.

» On sait d'ailleurs que ce bizarre calendrier appelle du nom
 » de *septembre*, *octobre*, *novembre* et *décembre*, c'est-à-dire,
 » *sept*, *huit*, *neuf*, et *dix*, les *neuvième*, *dixième*, *onzième* et
 » *douzième* mois de leur année (noms justement adoptés par
 » *Romulus* dans sa division de l'année en dix mois seulement,
 » mais qu'il ne fallait pas conserver avec une addition de deux
 » autres mois qui commencent l'année). »

MOIS (LE) LITTÉRAIRE et historique, ou l'Esprit des journaux,
 Recueil semi-périodique; une livraison par mois; — in-8°.

De juillet 1822 à décembre 1825. 7 vol.

MONDE (LE), — in-8°.

Du 2 au 12 fructidor an 5. — 6 n^{os}.

MONDE (LE), Journal moral, politique et littéraire, — in-8°.

Du 1^{er} vendémiaire au 17 frimaire an 6. — 46 n^{os}.

MONITEUR (LE), — in-8°, 1788, — 3 n^{os}.

« Du moment que dans les provinces il n'existera plus aucun
 » corps qui puisse offrir aux citoyens la protection des lois, ou
 » faire entendre leurs réclamations auprès du trône, les Gouver-
 » neurs et les Intendants seront de vrais Bachas, qui exerceront
 » sur leurs districts et sur les particuliers l'autorité la plus abso-
 » lue et la plus rigoureuse. Chacun des citoyens sera exposé à
 » des vexations sans nombre de la part de l'homme puissant et
 » de l'homme en crédit. Une administration militaire rempla-
 » cera l'ordre civil; l'unique loi sera la volonté du prince, signi-
 » fiée par des bayonnettes; l'énergie nationale se perdra dans
 » l'état de servitude; le mal empirera sans cesse, jusqu'à ce
 » qu'une léthargie profonde jette l'État dans une sorte d'anéan-
 » tissement, ou que des révolutions sanglantes nous rendent la
 » liberté, ou nous plongent dans une anarchie destructive.

» Cette prédiction, fondée sur la nature de la révolution ac-
 » tuelle, ne peut manquer de s'accomplir. Vainement donnera-
 » t-on pour palliatif les assemblées provinciales; on connaît la
 » constitution de ces corps, dans laquelle le Gouvernement a si
 » fort trompé l'attente de la nation; on sait que leur organisa-
 » tion et leur dépendance les mettent entièrement sous la main
 » du ministère, et qu'elles ne serviront jamais qu'à lui fournir
 » de nouvelles ressources de finances. »

MONITEUR (LE) COLONIAL, petit in-folio, imprimé au Cap Français.

Commence le 24 octobre 1790, sous le titre de *Gazette du Jour*.

Au n^o 28, *Moniteur colonial*.

Finit 31 mars 1791, n^o 150. 1 vol.

MONITEUR (LE) GENEVOIS.

Voy. *Le Postillon de la Liberté*.

MONITEUR (LE) GÉNÉRAL de la partie Française de Saint-Domingue, imprimé au Cap Français, petit in-folio sur 2 colonnes.

Commence le 15 décembre 1791.

1^{er} Volume finit le 14 mai 1792 (n^o 182).

2^e Volume, commencé le 15 mai, finit le 14 novembre 1792 (183 numéros).

3^e Volume, commencé le 15 novembre 1792, finit le 14 mai 1793 (179 numéros).

J'ai joint , *Procès-Verbaux* de l'Assemblée générale de la partie Française de Saint-Domingue, du 1^{er} août 1791 au 28 février 1792.

En tout. 4 vol.

MONITEUR (LE) PATRIOTE, ou Nouvelles de France et de Brabant, — in-8°.

De novembre 1789 à la fin de février 1790. — 40 n^{os}.

Ce journal est attribué à *Marat*.

MONITEUR (LE) UNIVERSEL, in-folio.

Voy. *Gazette nationale*.

MONITEUR (LE) UNIVERSEL de l'Industrie française, — in-8°.

Commencé le 1^{er} juillet 1827.

MONITORE ITALIANO, politico e litterario, in-18; — 1793.

MOT (LE) A L'OREILLE, ou le Don Quichotte des Dames, nouveau Journal républicain, — in-8°.

Du 10 au 14 vendémiaire an 6. — 5 numéros.

MOTIONS DE BABOUÇ, relatives aux opérations de l'Assemblée nationale, — in-8°, sans date, mai 1789. 23 numéros ou motions.

MOUCHE (LA), in-18. — an 8.

MUSE (LA) FRANÇAISE, — in-8°.

Du 1^{er} juillet 1823 au 15 juin 1824. — 13 liv. 2 cart.

MUSÉE DES PROTESTANS célèbres, in-8°. — 1820.

N

NACELLE (LA), Journal du commerce, des mœurs et de la littérature de la Seine-Inférieure, in-4°. — 1822 et 1823. . 1 cart.

N^o du 2 avril 1823.

LE TOMBEAU DE POMPÉE.

ROMANCE.

Air : *Lorsque dans une Tour obscure, etc.*

Quel est ce rocher solitaire,
 Que les mers semblent protéger ?
 Quel est ce laurier tutélaire
 Qui paraît vouloir l'ombrager ?

Un tertre où repose une épée
M'apparaît au milieu des flots.....
Salut, ô mânes de Pompée !
Mes pas vont fouler un héros.

(bis)

Eh quoi ! sur sa cendre trompée,
Déjà son nom est effacé !
Ah ! c'est du bout de son épée
Qu'il doit être encor retracé.
Et vous, dont il brava la rage,
Bourreaux, tremblez pour votre sort !
Il vous légua pour héritage
L'opprobre éternel de sa mort.

(bis)

Mais à cette rive fatale
Arrachons au moins ses lambeaux :
C'est sur la terre triomphale
Qu'ils doivent trouver le repos ;
Rome, qu'illustra sa vaillance,
Accueillit ses restes en deuil :
Ils ne demandent pas vengeance,
Ils ne réclament qu'un cercueil.

(bis)

Même n^o, page 2.

Un des rédacteurs de la *Foudre*, en lisant le *Miroir* au café des Colonnes, disait : « Je vois dans ce journal un âne qui veut » faire de l'esprit. Il paraît, lui répondit un assistant, que ce mi- » roir-là est bien fidèle. »

NAIN (LE), Journal des théâtres, de la littérature, des mœurs, des arts et des modes, — in-8^o.

Du 25 janvier au 5 août 1825. — 38 n^{os}. 2 vol.

N^o 32, — 30 juin 1825, page 273.

« Si *Voltaire* vivait de nos jours, il serait peut-être, avec la » permission des frères *Baudouin*, un des rédacteurs du *Cons- » titutionnel*, et chaque matin il lancerait contre *Mont-Rouge* » deux colonnes de sarcasmes bien amers ; les *Fréron*, les » *Nonotte*, les *Patouillet*, qui barbotent dans la fange de l'*É- » toile*, auraient beau crier, il se répète ! il se répète ! *Voltaire* » n'en continuerait pas moins ses *philippiques* ; et bientôt les » *Jésuites* fuiraient devant lui, semblables à ces *Cosaques* dont » parle *M. de Ségur*, qui se retiraient à l'aspect de *Murat*, » l'*Achille* de notre armée.

» Si *Voltaire* n'a laissé aucun héritier de son admirable talent,
» il nous a du moins tracé la route que nous devons suivre. Que
» tous les écrivains, ralliés sous l'étendard de sa philosophie,
» répètent, sans se décourager, les mêmes cris de détresse; s'ils
» les interrompaient un seul jour, le peuple s'imaginerait tout
» de suite que la crise est passée, et que les Jésuites sont deve-
» nus les amis, les gardes-du-corps des Rois. Quant à nous, Nain
» de la milice philosophique, on nous verra toujours placé aux
» avant-postes, criant un *qui vive* tous les cinq jours, et nous
» targuant de l'autorité de *Voltaire* pour réduire au silence les
» ennemis qui nous accusent de ne pas sortir de Mont-Rouge et
» de Saint-Acheul. »

NAIN (LE) BLANC, feuille littéraire et politique, in-8°, com-
mencé à Gand.

Du 1^{er} juin au 15 septembre 1815, 12 livr. 1 cart.

Ep. *Les petits cadeaux entretiennent l'amitié.*

N° 4, page 52, 29 juillet 1815.

ANECDOTE.

« Quand Buonaparte revint à Paris après la journée du 18 juin,
» il se promena long-temps dans le jardin de l'Élysée avec le
» général Savary, ex-Duc de Rovigo. Ce dernier avait son cha-
» peau sur sa tête. — M. le Duc, lui dit Buonaparte, n'est-il
» pas vrai que les valets manquent de respect à leurs maîtres,
» quand ceux-ci sont malheureux? — Le malheur nous rend
» égaux, Napoléon, répondit l'ex-Duc; plus de cérémonial, pen-
» sons à notre salut. »

NAIN (LE) BLANC et nouvelles de la Cour (suite du précédent),
Journal du soir, in-fol., octobre et novembre 1815, — 38 n^{os}.

NAIN (LE) COULEUR DE ROSE, *Journal politique, littéraire et
moral*, in-8°.

Du 15 septembre 1815 au 6 mai 1816. 3 cart.

1^{er} vol., 18 liv.

2^e vol., 18 liv.

3^e vol., finit à la 11^e liv.

Ep. *Les sots sont ici-bas pour nos menus plaisirs.*

N° 11 du tome 1^{er}, 5 novembre 1815.

« Si, comme l'a dit un publiciste fameux, l'histoire des peu-
» ples doit servir aux générations, pour les mettre en garde contre
» les fautes qu'elle retrace, la postérité trouvera dans la nôtre

» de profondes et utiles leçons ! Elle verra qu'une nation qui,
 » tout-à-coup, secoue le joug des lois pour détraire des abus,
 » tombe bientôt dans un dédale affreux de malheurs ; elle ap-
 » prendra qu'on ne s'éloigne jamais impunément des règles de
 » l'ordre, de la modération et de la justice, et que les révolu-
 » tions produisent, ou une horrible anarchie, ou une honteuse
 » servitude. Sans doute la France avait besoin de quelques chan-
 » gemens dans son organisation politique avant 1789 ; sans doute
 » il existait de graves abus ; sans doute il fallait de grandes ré-
 » formes ; mais, grands Dieux ! où nous a conduits la manie de
 » la perfectibilité ? Des siècles avaient consacré notre existence
 » sociale, et un seul jour suffit pour nous bouleverser, pour
 » nous jeter dans un dédale inextricable de désordres, de guerres
 » et de divisions !

» Et tel a été l'inconcevable délire de nos premières fureurs,
 » que vingt-cinq ans n'ont pas suffi pour nous rendre aux prin-
 » cipes, à la raison ! Qu'étions-nous avant 1789 ? Tous Français,
 » tous amis, tous frères. Qu'avons-nous été ? Que sont tous les
 » peuples révolutionnés ? Esclaves. On nous a vu tour à tour
 » combattre, asservir les nations, et ramper devant d'infâmes
 » scélérats, qui paraissaient dans nos fatales Assemblées couverts
 » de crimes, de sang et d'ignominie ; on nous a vu élever des
 » autels à ces affreux démagogues ; et bientôt, par un sentiment
 » contraire, les traîner dans la même fange d'où ils étaient sor-
 » tis ; on nous a vu créer des Divinités comme des Payens, insult-
 » ter aux autels du vrai Dieu, et cependant chanter des hymnes
 » en l'honneur de l'Être Suprême ; on nous a vu trembler comme
 » des lâches sous Robespierre, et combattre en héros les ennemis
 » extérieurs de la patrie ; on nous a vu grands sur le champ
 » de bataille, et pusillanimes devant des bourreaux ; on nous a
 » vu jurant une haine implacable à la race des Rois, et, par un
 » contraste bizarre, obéir à des monstres dont la barbarie épou-
 » vantait l'Univers ; on nous a vu enfin torturer notre idiôme
 » pour composer autant de mots qu'il fallait qualifier de factions.
 » C'est ainsi que nous avons eu tour à tour des jacobinistes,
 » des maratistes, des robespierristes, des dantonistes, des orléa-
 » nistes, des républicanistes, des clubistes, des sans-culottes,
 » des septembriseurs, etc., etc.

» Fatigués de tant d'agitations, de tant de sottises, de tant
 » d'excès, il était permis de demander du repos ; nous en étions
 » affamés : un homme se présente ; il nous promet tout ce qui
 » pouvait nous flatter : nous nous jetons dans ses bras ; mais il
 » nous enlace si habilement, qu'un honteux esclavage remplace
 » bientôt une liberté effrénée ; et, chose singulière, ce fut en

» proclamant cette liberté même, que ce machiavéliste parvint
» à nous enchaîner.

» Maintenant, que nous avons éprouvé toutes les horreurs
» d'une longue anarchie, et toutes les souffrances d'une abomi-
» nable tyrannie, d'un despotisme de fer, nous serions bien cou-
» pables, bien méprisables, si le passé n'éclairait pas l'avenir,
» et si de funestes expériences ne nous ramenaient pas à des
» théories fondées sur une charte qui assure les droits, le repos
» et la liberté de tous.

» Je le répéterai donc sans cesse, ne voyons que cette charte,
» ne désirons que son existence, et remercions du fond de nos
» cœurs le Prince auguste qui a eu assez de sagesse pour la con-
» cevoir, assez de vertu pour l'offrir à la France, et qui aura
» assez de courage pour assurer sa stricte observation jusqu'aux
» temps les plus reculés.

» Un jour viendra, et ce jour n'est pas loin, que tous les Fran-
» çais, abjurant de concert leurs fautes, leurs erreurs, admire-
» ront ce monument sacré de nos institutions, gémiront sur des
» crimes qu'il faut oublier, et s'étonneront d'avoir si long-temps
» couru après des chimères, lorsque le vrai bonheur était si près
» d'eux, je veux dire un Roi bon, juste et libéral. »

NAIN (LE) JAUNE.

Voy. *Journal des arts, des sciences et de littérature.*

NAIN (LE) VERT, ou *Mélanges de politique*, in-8°.

Commence en juin 1815.

Au n° 22, prend le titre de *Géant vert*.

Et au n° 44, celui de *Chronique politique et littéraire*, par les
auteurs du *Géant vert*.

Finis n° 92 (5 août 1816) 7 vol.

Ep. *Espérance.*

16° Livr., tome 2, pag. 47.

« J'en suis fâché pour nos publicistes Français, mais je ne trouve
» quelque bon sens que dans les Journaux d'Angleterre, et je me
» vois souvent forcé de leur emprunter le texte de mes discours.
» Jusqu'à présent ils ont seuls jugé sainement de notre situation,
» et ont développé cette importante vérité, que la régénération
» politique de la France ne serait accomplie que par la régéné-
» ration morale des Français. Ce principe incontestable a besoin
» de tout l'appui que l'autorité et l'exemple du Gouvernement

» peuvent lui donner, et les histoires de tous les peuples notés
 » apprennent qu'il n'y a de bons citoyens et de sujets fidèles
 » que là où il y a des hommes vertueux.

» C'est la confusion de toutes les idées du bien et du mal, qui a
 » produit en France celle de toutes les opinions, de tous les sen-
 » timens et de toutes les démarches. C'est dans la morale qu'il faut
 » d'abord rétablir l'ordre, et il sera bientôt rétabli dans la poli-
 » tique. Il n'y a de solide appui des trônes et des sociétés que
 » les notions fixes du juste et de l'injuste, du crime et de la
 » vertu. Si la coalition des Rois n'avait été formée que par des
 » intérêts politiques, de nouveaux intérêts auraient pu la dis-
 » soudre; et soumise aux vicissitudes des intrigues de cabinet,
 » elle l'eût été aux caprices des passions humaines; mais ap-
 » puyée sur d'invariables principes, elle est restée forte, unie,
 » indissoluble, parce qu'il n'y a point de liens plus sûrs que ceux
 » de la morale.

» Tous les bons esprits s'accordent donc aujourd'hui à recon-
 » naître qu'il importe avant tout de rétablir les fondemens dé-
 » truits de la morale publique. Tel doit être, nous le croyons,
 » le but des premiers actes du Gouvernement; et c'est par une
 » sage distinction des trahisons et des services, et par un habile
 » discernement du mérite et de l'intrigue, que l'on parviendra
 » enfin à fixer les idées incertaines des Français sur ce qui est
 » bien ou mal, utile ou nuisible, vertueux ou coupable.

» C'est le plus grand désastre causé par les révolutions, que
 » cette confusion de toutes les doctrines et de tous les principes;
 » ce sera le plus grand bienfait de la restauration, que de les ré-
 » tablir, et rendre à la génération actuelle une conscience posi-
 » tive des bonnes ou mauvaises actions; et l'on n'obtiendra ce
 » résultat heureux que par une sage distribution des peines et
 » des récompenses. Nous ne nous lasserons de le répéter avec
 » les sages de tous les temps, que lorsque la justice sera faite en-
 » vers tout le monde, et il y a justice dans le prix des services
 » comme dans la punition des crimes.

» On a déjà fait bien des réflexions sur la retraite de quelques
 » grands personnages : le moment viendra de s'expliquer, et
 » nous examinerons jusqu'à quel point est démontrée la néces-
 » sité de prétendues concessions à l'esprit du siècle. Nous expri-
 » merons alors cette vérité courageuse et salutaire, que lorsqu'un
 » Empire penche vers sa décadence, loin de céder au torrent
 » du siècle et à la pente des esprits, la monarchie doit s'armer
 » de tout son pouvoir, et retirer à elle les hommes et les choses.

» Non, jamais il ne peut être utile d'oublier les services et

» de pardonner les trahisons. Cette doctrine n'est aujourd'hui
» prêchée que par les hommes mêmes qui se gardaient bien de
» la mettre en usage sous un usurpateur dont le pouvoir n'a sub-
» sisté que par leur dévouement récompensé. Malheur aux Gou-
» vernemens qui ne se croiraient pas assez forts pour écraser leurs
» ennemis, et qui s'avoueraient assez faibles pour sacrifier leur
» serviteurs !

» Il y a quelque sévérité dans ces réflexions ; mais au moins
» on ne soupçonnera pas un citoyen obscur de plaider des inté-
» rêts personnels. L'homme de lettres est au-dessus des bien-
» faits de tous les Gouvernemens. Je ne considère que l'intérêt
» de la chose publique, et je ne vois de salut pour la monarchie
» et pour la France que dans l'invariable application des princi-
» pes du juste et de l'injuste, qui ne permettent aucune transac-
» tion avec le crime ni avec la vertu. »

NARRATEUR (LE) impartial, in-8°.

Du 22 nivôse au 29 prairial an 3, — 148 n^{os}. 1 vol.

NARRATEUR (LE), Journal du département de la Meuse (et particulièrement le *Narrateur de la Meuse*), Journal politique, d'annonces, etc., in-8°.

Commence le 5 vendémiaire an 13 (27 septembre 1804), et continue en 1829 ; 2 vol. par an.

Au 31 décembre 1828, 1785 n^{os}. 48 vol.

Ce journal hebdomadaire offre un grand nombre d'articles intéressans sur les antiquités du pays.

Il a été créé à Commercy par M. Denis, savant antiquaire et homme de lettres, qui en est toujours propriétaire, le seul rédacteur et l'imprimeur.

N° 852, 25 août 1815.

« Londres, le 16 août. — Buonaparte, dans la conversation
» qu'il a eu lundi 7 avec MM. Lowther et Lyttleton, a dit beau-
» coup de mal des Souverains alliés ; le Prince Régent et la Du-
» chesse d'Angoulême sont peut-être les seules personnes dont il
» ait fait l'éloge. Il a évité de parler du Duc de Wellington. Il a
» été vu déchirant une certaine quantité de papiers dont il jetait
» ensuite les lambeaux à la mer. Ces lambeaux ont été recueillis
» en grand nombre par M. Mulligan, de Bath, et envoyés au
» Gouvernement ; on les a rapprochés, et quelques-uns paraissent
» contenir des renseignemens importans, entr'autres, une lettre
» écrite par un Américain à Buonaparte, et datée de Paris, le
» 22 juin. Il en reste assez de fragmens pour découvrir une af-

» faire dont il ne serait pas prudent aujourd'hui de publier la
 » nature. Il y avait aussi parmi ces papiers la copie de la lettre
 » suivante, écrite par Buonaparte à l'Archiduchesse Marie-Louise,
 » immédiatement après la dernière abdication. Les fragmens re-
 » cueillis sont de l'écriture même de Napoléon. Voici la copie de
 » cette lettre :

» Madame, ma chère et honorée Épouse,..... n'écoutant de
 » nouveau que l'intérêt de la France, je vais abdiquer le trône,
 » et en terminant ma carrière politique, faire commencer le rè-
 » gne de notre cher fils. Ma tendresse pour vous et pour lui ne
 » m'en fait pas moins une loi que mes devoirs de Monarque. Qu'il
 » assure, comme Empereur, le bonheur de la France, et, comme
 » fils, le bonheur et la gloire de sa mère, mes vœux les plus
 » chers seront accomplis. Cependant, si même dans sa plus
 » tendre enfance, je puis lui remettre tous mes pouvoirs en ma
 » qualité de chef de l'État, je ne puis, et il coûterait trop à mon
 » cœur d'immoler les droits inviolables que me donne la na-
 » ture. » Le reste manque.

Même n^o, page 90.

« On raconte que la veille du départ de Buonaparte, Savary
 » est allé trouver lord Keith à son bord, et lui a déclaré que si
 » son Empereur était embarqué pour Sainte-Hélène, il se confor-
 » merait à ses ordres et lui brûlerait la cervelle. *Vous êtes le maître*
 » *de lui obéir*, lui répondit froidement l'Amiral; *mais vous serez*
 » *pendu pour votre obéissance.* »

NARRATEUR (LE), ou Recueil exact des Faits et des Lois,
 in-4^o, an 7.

NARRATEUR (LE) universel, in-4^o.

Du 1^{er} vendémiaire au 7 frimaire an 6, — 67 n^{os}.

NÉCESSITÉ DES PARTIS politiques sous un Gouvernement
 constitutionnel, par *Hubert*, in-8^o, — 1817.

NIVEAU (LE) de l'Europe et de l'Amérique septentrionale,
 ou le Guide observateur, in-fol. et in-4^o; imprimé à Philadelphie,
 1794 et 1795.

NORD (LE) littéraire, physique, politique et moral, ouvrage
 périodique, par le professeur *Olivarius*, de l'université de Kiel en
 Holstein, in-8^o.

Du 13 messidor an 5 (1^{er} juillet 1797) au 20 thermidor an
 10 — juillet 1802. 5 vol.

« Depuis peu d'années, la Cour de Copenhague avait abrogé en » Danemarck l'usage soutenu par des ordonnances, qui attachait » les paysans en général, à leur sol natal, c'est-à-dire à la sei- » gneurie même où ils étaient nés (ils étaient ce qu'en terme » de droit on appelle *Glebe adscripti*) ; s'étant bien trouvée de » cette mesure, elle a insinué ce plan au corps de la noblesse du » Holstein et du Slevig, où il a été arrêté à la presque unanimité, » que le droit respectif des seigneurs, pour cet objet, serait aboli ; » de sorte qu'on verra en peu d'années s'éteindre un reste de » servitude qui interdisait aux paysans la faculté même de se » marier ou quitter l'agriculture pour se livrer à quelque métier, » sans l'aveu du seigneur, et qui permettait au seigneur de punir, » sans aucune forme de procès, les jeunes gens des deux » sexes qui lui devaient un service personnel. Puisse cet exem- » ple sage et humain trouver des imitateurs dans d'autres pays » qui ne sont pas encore au niveau de leur siècle !

» Le traité le plus intéressant qui ait paru sur cette matière » est l'ouvrage allemand de M. le professeur Schrader, en l'uni- » versité de Kiel. »

NOSTRADAMUS (LE NOUVEAU), ou Tableaux prophétiques, in-8°, juillet 1789, — 2 n^{os}.

NOTIZIE DEL GIORNO. *Roma*, in-4°, 1816.

NOUVEAU TIERS (LE), par *Luneau de Boisjermain*, in-4°, prairial an 5.

Ep. *Tu Marcellus eris.*

NOUVEAUTÉS POLITIQUES, critiques et amusantes, 1789, — 2 numéros.

NOUVELLE FRANCE (LA), ou les Hommes et les Choses au 19^e siècle, par *Regnault Warin*, in-8°, juin 1815.

NOUVELLES DES ARTS, par le C. *Landon*, in-8°.

An 10, — an 14 et 1805. 5 vol.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES, — in-4°, ou Mémoires pour servir à l'histoire de la Constitution *Unigenitus*, par MM. les Abbés *Boucher, Bergu, Delaroche, Troya, Guidy, Rondet, Larrière* et *Saint-Mars*, — in-4°.

Commencent le 23 février 1728; finissent le 25 décembre 1793. 24 vol.

Y compris tables de 1728 à 1760, 2 vol. — et de 1761 à 1790, finissant le volume de 1793.

3^e Vol., page 193; — 6 décembre 1736.

« DE REIMS, LE 22 OCTOBRE.

» — Monsieur Thomassin, Curé de Saint-Pierre de cette ville,
 » et digne successeur de M. le Pape de Kervilly, qu'il s'efforce de
 » surpasser, donne lieu ici à d'étranges vexations, auxquelles
 » M. l'Archevêque ne s'oppose point, et qui sont, ou tacitement
 » approuvées, ou formellement autorisées par M. Langlois, son
 » unique grand Vicaire en exercice. C'est sur cette paroisse que
 » l'on frappe depuis quelques temps les plus grands coups. L'hô-
 » pital général, maison si édifiante et si utile sous feu M. Le-
 » tellier, se voit aujourd'hui ravagé et presque détruit. On ôta,
 » le 27 octobre 1733, les pouvoirs à M. Genotel, qui depuis plus
 » de trente ans en était le chapelain, et en même temps l'âme,
 » la lumière et le père. Il fut non-seulement interdit, mais
 » exilé le 19 décembre 1734, à l'âge de soixante-dix-sept ans. On
 » en chassa quelque temps après un novice par lettre de cachet.
 » On a vu dans les Nouvelles ecclésiastiques plusieurs autres
 » ordres expédiés successivement contre cet ancien asile de la
 » charité et de la piété. Enfin M. de Mailly, Chanoine de la ca-
 » thédrale, premier administrateur ecclésiastique, et destructeur
 » zélé de cet hôpital, vient encore tout récemment de solliciter
 » et d'obtenir contre la Supérieure un ordre de la Cour, adressé
 » au bureau des administrateurs par M. le Subdélégué de M. l'In-
 » tendant. En conséquence, le même Abbé de Mailly a écrit
 » à ces messieurs un billet circulaire dont la forme laconique et
 » impérieuse leur a extrêmement déplu. En voici la teneur :
 » *Vous ne ferez faute, Monsieur, de vous trouver au bureau à*
 » *trois heures, pour exécuter les ordres du Roi.* La lettre de ca-
 » chet, dont on a fait la lecture en plein bureau, était conçue en
 » ces termes : *Chers et bien amez, voulant, pour bonnes consi-*
 » *dérations, que la sœur Anne Allart, qui est actuellement*
 » *Supérieure de l'hôpital général de Reims, n'y exerce plus*
 » *cette charge, et qu'elle sorte de la maison, nous vous man-*
 » *donons et ordonnons de la destituer de cette charge de Supé-*
 » *rieure, et de l'exclure entièrement dudit hôpital général de*
 » *Reims, vous laissant à nommer une autre Supérieure à sa*
 » *place, à la pluralité des voix. Si n'y faites faute; car tel est*
 » *notre plaisir.* *Donné à Versailles, le 27 septembre 1736.*

» Signé Louis, et plus bas Chauvelin.

» On intima ces ordres à la sœur Allart, qui les reçut avec res-

» pect, et qui adora les desseins de la Providence sur elle. La
 » lettre fut enregistree, et l'acte signé par cette sœur, laquelle se
 » retira avec les regrets universels des pauvres de la maison,
 » qu'elle servait depuis vingt-cinq ans avec un zèle et une cha-
 » rité exemplaires.

» Messieurs les administrateurs laïques représentèrent que l'u-
 » sage était d'accorder aux sœurs qui se retiraient quelques
 » gratifications proportionnées à leurs services; que la sœur
 » Allart, avancée en âge, avait peu de santé; qu'elle était sans
 » bien; que la justice demandait qu'on lui rendit premièrement
 » 400 livres qu'elle avait apportées en entrant, et qu'il convenait
 » qu'on y ajoutât au moins la modique somme de 800 livres
 » une fois payée, à quoi tout le bureau applaudit, à l'exception
 » des administrateurs ecclésiastiques, qui signèrent cependant
 » la décision passée à la pluralité.

» Les griefs contenus au mémoire adressé par M. de Mailly à
 » M. le Garde des Sceaux, et communiqué à M. l'Archevêque de
 » Reims, se réduisaient à ce que la sœur Allart catéchisait et
 » n'avait point approché des sacremens depuis trois ans. S'il
 » était d'usage, en pareil cas, d'être admis à ses faits justificatifs,
 » toute la maison, le public et tous les administrateurs depuis
 » vingt-cinq ans, auraient été en état de certifier avec vérité, pour
 » la défense de la sœur Allart, qu'elle était très-régulière, qu'elle
 » n'a jamais catéchisé au sens de M. de Mally, et qu'elle ne don-
 » nait des avis en qualité de Supérieure qu'avec beaucoup de ré-
 » serve et de précaution; et si elle a été long-temps avec plu-
 » sieurs autres sœurs sans s'approcher des sacremens, c'est uni-
 » quement parce que M. de Mailly ayant fait interdire les bons
 » confesseurs, les ecclésiastiques qu'il leur a substitués n'enten-
 » dent en confession que celles qui se soumettent d'esprit et de
 » cœur à la constitution, et qui anathématisent la sainte mémoire
 » de M. de Paris. Au reste, on sait que le Curé de Saint-Pierre
 » projette de faire faire dans cet hôpital une mission à laquelle
 » il doit employer le zèle des Jésuites et la vivacité d'un nouveau
 » Vicaire qu'il a depuis peu choisi tout exprès.

» — Le 31 du même mois, veille de la Toussaint, une dame
 » de cette ville se présenta à confesse à un père Carme, lequel,
 » avant de l'entendre, lui demanda, suivant le nouveau style du
 » diocèse, si elle était soumise à l'Église, et si elle recevait ses
 » décisions. Elle répondit que, par la grâce de Dieu, elle y était
 » très-soumise. — *Mais j'entends*, dit le confesseur, *si vous êtes*
 » *soumise à la constitution?* — *Je suis surprise, mon père, re-*
 » *prit la dame, que vous parliez de constitution à des personnes*

» de mon sexe : à quoi pensez-vous ? Je fais profession de savoir
 » mon catéchisme et mon credo, et je n'ai rien à dire sur la cons-
 » titution; je vous prie de m'entendre. — Je ne vous tiens pas
 » quitte, répliqua le Carme. Que pensez-vous par exemple, de ce
 » nouveau bréviaire de Paris ? N'est-ce pas une chose horrible ,
 » que l'on n'y dise pas un mot de la Sainte-Vierge, et que l'on
 » ait changé l'AVE MARIS STELLA. A une demande aussi bizarre et
 » si déplacée, la dame répondit : — Mon père, ce ne sont pas là
 » mes affaires : il y a plusieurs nouveaux bréviaires depuis du
 » temps, et je crois que les Evêques, aussi bien que M. l'Arche-
 » vêque de Paris, ont droit d'y faire des changemens. Ce bon
 » père, en fermant la petite grille de son confessionnal, dit à la
 » dame : Retirez-vous, vous êtes une hérétique. Voilà, car c'est
 » un exemple entre mille, jusqu'où l'on porte le fanatisme dans
 » ce pays-ci; où, comme en bien d'autres, on blâme les meilleures
 » choses sans les connaître; et où l'avengle prévention engage à
 » exiger d'une femme la condamnation d'un livre latin qu'elle
 » ne connaît peut-être pas et qu'elle ne peut entendre.

» — Une jeune personne de vingt-deux ans, d'une famille ver-
 » tueuse et chrétienne, nommée Marie Fripier, étant tombée
 » malade le 23 du mois d'octobre dernier, le médecin jugea sa
 » maladie dangereuse, et dit qu'il fallait lui faire recevoir les sa-
 » cremens. Le lendemain au soir, après bien des tracasseries de
 » la part de son Curé et du gardien des Cordeliers, qui refusa de
 » l'entendre, elle fut confessée par M. Frémin, grand Pénitencier,
 » qui en donna son certificat en ces termes : *Je soussigné, Cha-
 » noine Pénitencier, certifie à tous qu'il appartiendra, que j'ai
 » entendu en confession demoiselle Marie-Jeanne Fripier, fille
 » de M. Etienne Fripier, de la paroisse de Saint-Pierre de
 » Reims, avec la permission de son Curé; en foi de quoi j'ai
 » signé le présent certificat, le 29 octobre 1736, signé Frémin.*

» Muni de cette pièce, le père de la malade alla prier le Curé
 » de Saint-Pierre de venir administrer sa fille. Le Curé répondit
 » qu'il ne connaissait ni l'écriture ni la signature du grand Pé-
 » nitencier, et toutefois, sur les instances du père, il consentit
 » à aller avec lui chez M. Frémin, lequel lui attesta de vive voix
 » qu'il avait confessé la demoiselle Fripier, dont il était très-sa-
 » tisfait. Le Curé retourna donc chez la malade, et lui fit plu-
 » sieurs questions embarrassantes et au-dessus de la portée d'une
 » personne de cet âge, accablée d'ailleurs par la violence du
 » mal, puis il se retira, disant qu'il ne l'administrerait pas. Il se-
 » rait trop long de rapporter tous les raisonnemens artificieux
 » de ce pasteur passionné, en voici seulement un échantillon :

» Le père de la malade l'ayant prié d'interroger sa fille sur le
 » symbole, plutôt que de l'embarrasser par des demandes cap-
 » tieuses et ambiguës, et de lui faire seulement des questions du
 » rituel : *J'ai deux rituels*, répondit-il : *celui du diocèse, et un*
 » *dans ma tête. Vous ne comptez que douze articles de foi ; j'en*
 » *compte trente-huit, moi* : et le Vicaire ajouta : *Il y en a plus*
 » *de cent*. Que ne disait-il cent un ? Car, dans le fond, tout ce que
 » demandaient le Curé et le Vicaire, c'était une adhésion à la
 » bulle *Unigenitus*. Cependant M. le Pénitencier donna un second
 » certificat plus étendu que le premier, en ces termes :

» *Je soussigné Docteur en théologie, Chanoine Pénitencier de*
 » *l'Église et du diocèse de Reims, et Recteur de l'Université, en*
 » *adhérant au certificat que j'ai donné le 29 octobre dernier, je*
 » *déclare que ledit jour 29 octobre, le sieur Etienne Fripier,*
 » *marchand et officier monnoyeur en la monnaie de Reims,*
 » *m'étant venu prier d'aller confesser demoiselle Marie-Jeanne*
 » *Fripier sa fille, et après en avoir prévenu le sieur Thomassin,*
 » *Curé de Saint-Pierre, qui est le Curé de ladite demoiselle*
 » *Fripier, j'ai été chez le sieur Fripier, où avant que d'entendre*
 » *ladite Marie-Jeanne Fripier en confession, je l'ai interrogée*
 » *sur sa foi, et lui ai demandé : Voulez-vous mourir dans la*
 » *religion catholique, apostolique et romaine ? Elle m'a répondu*
 » *qu'oui. Croyez-vous tout ce que l'Église nous oblige à croire ?*
 » *Elle m'a répondu qu'elle croyait tout ce que l'Église nous*
 » *oblige à croire : et ayant été satisfait de ses réponses et de ses*
 » *dispositions, l'ai entendue en confession, et l'ai trouvée en état*
 » *de recevoir le saint Viatique et le sacrement de l'extrême-onc-*
 » *tion, ce dont j'ai assuré le sieur Thomassin, Curé de Saint-Pierre*
 » *de la cité de Reims, qui est venu chez moi le même jour 29*
 » *octobre dernier, peu de temps après avoir confessé ladite*
 » *Marie-Jeanne Fripier, en foi de quoi j'ai signé ; à Reims, le 29*
 » *octobre 1736, signé FRÉMIN. Contrôlé le même jour et déposé*
 » *chez un notaire.*

» Ce grand Pénitencier, quoiqu'attaché au parti des constitu-
 » tionnaires, ne laissait pas que d'aller assidûment chez la ma-
 » lade, et l'exhortait à souffrir en patience le refus injuste que
 » les hommes lui faisaient. Ce refus persévérant malgré le témoi-
 » gnage réitéré de M. *Frémin*, oblige M. Fripier, vu le danger
 » pressant où se trouvait sa fille, de faire faire à onze heures du
 » soir une sommation au Curé, à laquelle celui-ci répondit par
 » écrit, qu'il administrerait la demoiselle Fripier, quand son mi-
 » nistère le lui permettrait. Le lendemain 30 octobre autre som-
 » mation, accompagnée et appuyée du certificat du médecin, qui

» atteste l'extrémité du péril de la malade , mais toujours sans
» succès.

» Avant que de recourir au bras séculier, le père se trans-
» porta avec deux notaires chez M. Langlois , pour le sommer
» respectueusement d'enjoindre au Curé de Saint-Pierre d'admi-
» nistrer sa fille , et, en cas de refus de la part du Curé, de com-
» mettre un autre prêtre. Les notaires en dressèrent procès-ver-
» bal , et donnèrent acte au sieur Fripier de sa réquisition, ainsi
» que de la réponse du grand Vicaire , qui fut, *qu'il pouvait se*
» *pourvoir devant le juge compétent.* Sur quoi, troisième som-
» mation vers les sept heures du soir, par un notaire assisté de
» deux témoins. Le Curé ayant répondu qu'il persistait dans son
» refus, sa réponse fut juridiquement notifiée à M. Langlois, le-
» quel persista pareillement dans celle qu'il avait déjà faite.

» Après tant de marches si régulières et si pressantes, et néan-
» moins si inutiles auprès des Supérieurs ecclésiastiques, M. Fri-
» pier présenta enfin requête au Juge royal le 31 octobre après
» midi, veille de la Toussaint, tendante à ce qu'il lui fût permis
» de faire assigner M. le Curé, *pour se voir condamner à admi-*
» *nistrer les sacremens à la malade, sous peine de saisie et exé-*
» *cution de ses meubles, avec établissement de garnison.* La re-
» quête admise et répondue favorablement, et le Curé en consé-
» quence assigné à comparaître à trois heures de relevée, en la
» chambre du conseil, il demanda son renvoi, et fut débouté de
» sa demande par le Présidial extraordinairement assemblé. Et
» sur ce qu'il alléguait par son procureur, qu'il ne lui paraissait
» point de danger dans la malade, on nomma d'office deux mé-
» decins, pour, sur leur rapport de visite, être ordonné le même
» jour, ce que de raison. Sur le rapport des médecins, qui avaient
» trouvé la malade en très-grand danger, sans connaissance et
» hors d'état de pouvoir communier, nouvelle injonction au
» sieur Curé, *d'administrer dans l'heure de la signification de la*
» *sentence le sacrement de l'extrême-onction à ladite demoiselle*
» *Fripier, même le saint Viatique, en cas qu'elle revienne en état*
» *de le recevoir; et faute d'y satisfaire, qu'il y serait fait droit.*
» Ce qui fut signifié à sa personne, avec sommation, à huit heures
» et demie du soir; mais encore sans aucun fruit. Cette sentence
» était signée de tous les Juges présens, au nombre de quinze.

» Dans cette circonstance, le père de la malade présenta une
» requête vers les dix heures du matin, le jour même de la Toussaint,
» pour avoir permission de faire, nonobstant la fête, si-
» gnifier la cause à heure présente, attendu que sa fille était à la
» dernière extrémité. Sur les conclusions du Procureur du Roi,

» la Chambre, au nombre de vingt-cinq Juges, ordonna *que faite*
 » *par le Curé d'avoir administré l'extrême-onction à la demoiselle*
 » *Fripiér, ainsi qu'il avait été ordonné et signifié le jour*
 » *précédent, et faite de le faire dans l'heure qui suivra la pre-*
 » *sente sentence, à personne ou domicile, il y serait contraint*
 » *par saisie de son temporel et exécution de ses meubles, autres*
 » *que ceux réservés par l'ordonnance, avec établissement de*
 » *garnison.*

» Le Curé reçut cette signification vers les quatre heures du
 » soir ; et deux heures après, il aima mieux souffrir la garnison
 » qui fut établie chez lui , que de secourir sa paroissienne mou-
 » rante. Le pauvre père , néanmoins , était allé dès huit heures
 » du matin chez ce pasteur inexorable , et lui avait dit , *que sans*
 » *faire attention à tout ce qui avait été fait jusque là et ordonné*
 » *par la justice, il venait le supplier au nom de Dieu et comme*
 » *pasteur, de ne pas laisser mourir sa fille sans le sacrement de*
 » *l'Extrême-Onction.* Enfin , le père et la mère de la malade,
 » épuisés de fatigues et de soins , eurent encore , malgré toutes
 » leurs intentions et tout leur zèle, la sensible douleur de voir leur
 » fille, la nuit du premier au second novembre, entre onze
 » heures et minuit, expirer entre leurs bras , sans sacremens.
 » Mais l'intérêt temporel l'emportant auprès du Curé sur les de-
 » voirs les plus sacrés de son ministère, celle qu'il n'avait pas
 » trouvée digne des sacremens de l'Église pendant sa maladie, ne
 » lui parut point indigne, après sa mort, d'entrer dans son église,
 » et d'y recevoir, selon l'usage ordinaire, la sépulture ecclésiasti-
 » que. Quoiqu'il en soit des divers motifs d'une conduite si cho-
 » quante et si contradictoire , les parens de la défunte ont pré-
 » senté requête au Lieutenant-criminel contre ce , en réparation
 » de l'injure faite à la mémoire de leur fille; et le Curé en a, dit-
 » on , appelé au Parlement.

» Refuser les derniers sacremens à une personne confessée par
 » un grand Pénitencier, du consentement du Curé , et cela après
 » les témoignages authentiques et dûment signifiés de la catho-
 » licité de la malade et de son extrême danger ! Si de pareils ex-
 » cès pouvaient être tolérés dans un royaume catholique, à quoi
 » les fidèles ne seraient-ils pas exposés ?

» Le lendemain de la mort , la garnison mise chez le Curé fut
 » levée, avec protestation de la part du sieur Fripiér de pour-
 » suivre l'instance commencée ; et outre la plainte qu'il a rendue,
 » qui a été admise , et dont on assure qu'il y a appel, M. le Pro-
 » cureur du Roi en a rendu une en son nom , et a requis qu'il
 » soit informé du scandale, mépris et désobéissance à justice,

» commis par le Curé de Saint-Pierre, dans tout le cours de cette
 » affaire. En effet, le scandale avait été tel, que toute la sagesse
 » de Messieurs du Présidial avait été nécessaire pour en arrêter
 » les effets, de la part du peuple irrité des procédés du Curé de
 » Saint-Pierre. Dès le 29 octobre, ces Messieurs ont donné avis
 » à M. le Cardinal-Ministre et à M. le Procureur-Général. Le 30,
 » ils leur en ont écrit de nouveau, de même qu'à M. le Chancel-
 » lier, à M. le Garde des Sceaux et à M. le premier Président.
 » Dans ces lettres, ils représentent avec force l'état de la ville et
 » du diocèse par rapport aux sacremens, et la nécessité d'arrêter
 » le scandale qui est prêt, disent-ils, d'exciter les émeutes popu-
 » laires, que les Juges ne seraient pas maîtres d'arrêter. Ils re-
 » montrent de plus que si on laisse de pareils excès sans re-
 » mède, il est inutile de répondre à l'avenir aucunes requêtes,
 » lesquelles n'ayant point d'effet, ne servent qu'à avilir l'auto-
 » rité royale, dont on se moquera impunément. Ils ont envoyé
 » en même temps un détail exact des faits et des copies collation-
 » nées de tous les Juges qui ont assisté aux jugemens.

» M. le Procureur du Roi a écrit en son particulier à M. le
 » Procureur-Général, à qui il mande qu'après le scandale et le
 » mépris formel à justice commis par le Curé de Saint-Pierre, il
 » aurait cru manquer à ses devoirs, s'il n'avait fait informer
 » contre lui à sa requête, pour l'en faire punir. Pour toute ré-
 » ponse, ces Messieurs ont reçu une lettre de M. le Chancelier,
 » qui leur enjoint de suspendre toute procédure jusqu'à nouvel
 » ordre. A l'égard du Curé, il est tranquille. Les suites de cette
 » affaire ne l'inquiètent nullement. Il dit publiquement qu'elle
 » n'est qu'ébauchée, qu'il n'est pas homme à rester en si beau
 » chemin, et qu'il veut qu'il soit parlé de lui. »

Vol. de 1790, — 6 novembre, page 177.

« La différente conduite que les Jésuites tiennent par rapport
 » à la révolution du Brabant et à celle de France, mérite d'être
 » remarquée. Dans l'une, ils sont les instigateurs et les fauteurs
 » secrets et publics de la révolte déclarée contre le Souverain lé-
 » gitime. Dans l'autre, au contraire, où le Monarque a reçu et ne
 » cesse de recevoir tant de témoignages d'amour et de respect,
 » ils secondent de tout leur pouvoir ceux qui s'efforcent de la
 » traverser. Si on les en croit, c'est que l'une est aussi avanta-
 » geuse à l'Église, que l'autre lui est préjudiciable. Quel est donc
 » l'objet de la révolte des Belges ? Tout le monde sait qu'elle
 » n'en n'a point eue d'autres que de maintenir parmi eux l'enseigne-
 » ment jésuitique sur le dogme, la morale et les prétentions

romaines. C'est pour avoir voulu corriger cet enseignement si
 » pernicieux dans un état, que le feu Empereur a été diffamé
 » comme renversant la religion dans ces provinces. Il eut beau
 » révoquer toutes ses nouvelles lois, qui pouvaient donner at-
 » teinte à la constitution civile du pays, le clergé séculier et ré-
 » gulier n'en persista pas moins à soulever les peuples, qui lui
 » sont asservis par l'ignorance et la superstition. Les Jésuites,
 » qui ont été l'âme de ces complots, ne trouvent l'Église
 » florissante, que lorsque les peuples se laissent ainsi con-
 » duire aveuglément par les prêtres. Ils surent bien s'en pré-
 » valoir au temps de Henri IV, en formant et en dirigeant ce
 » qu'ils appelaient *la Sainte-Union*, pour éloigner ce prince du
 » trône.

» Si les Jésuites, jugeant toujours des choses relativement à
 » l'intérêt de leur domination, s'applaudissent des succès de
 » leurs manœuvres dans les provinces Belges, ils sont au
 » contraire fort mécontents des opérations de l'Assemblée na-
 » tionale. Voués, par état, à vivre sous le plus absolu despo-
 » tisme, ils ne connaissent point de meilleure forme de gouver-
 » nement, et ils n'ont pas manqué de l'établir partout où ils
 » pouvaient se procurer quelque influence par leurs intrigues. Les
 » Rois et les Evêques, sous leur direction, devenaient bientôt
 » des despotes, s'ils ne l'étaient déjà. Ce système était d'autant
 » mieux accueilli, qu'il était plus commode et plus expéditif,
 » en dispensant des formes judiciaires; et les Jésuites le trou-
 » vaient d'autant plus avantageux, qu'une fois maîtres du chef,
 » ils l'étaient nécessairement de tous ceux qu'il tenait sous sa dé-
 » dépendance. De là tant d'abus d'autorité qui ont dévasté l'É-
 » glise de France, les détentions injustes des sujets les plus mé-
 » ritans, leur destitution ou exclusion de places, les nominations
 » indignes, les actes de schisme, les interdits arbitraires, etc. Les
 » vexations ont été multipliées à un tel excès, qu'il ne serait pas
 » possible d'en savoir le nombre. Mais chacun peut voir quel en a
 » été le fruit, en considérant l'état déplorable du clergé actuel;
 » de ce clergé formé depuis que les Jésuites avaient subjugué
 » tous les établissemens destinés à son éducation. Quand on y
 » réfléchit, on ne peut assez admirer la Providence, d'avoir dé-
 » truit cette formidable société, au moment où elle paraissait
 » mieux affermie, après avoir triomphé de tout ce qui pouvait
 » lui faire ombre. Cette humiliation n'a pas, cependant, cor-
 » rigé les individus qui la composaient, et il ne faut point être
 » surpris qu'ils témoignent tant d'aversion d'une réforme, qui
 » pose pour fondement de bannir tout acte de pouvoir arbitraire,

» notamment ces fameuses lettres de cachet, auxquelles leur so-
» ciété a eu tant d'obligations. »

L'abbé Mouton continua à Utrecht les *Nouvelles ecclésiastiques* sous le même format, jusques vers le milieu de l'année 1803.

NOUVELLES ET ANECDOTES du Palais-Royal, in-8°, — juillet 1789.

Ep. *Nec civium ardore prava jubentium,
Nec vultus instantis tyranni.*

N° 1, page 4.

« Le samedi 4 juillet, à trois heures après midi, deux paysans
» proprement vêtus et convenablement à leur état, se présen-
» tèrent au café de Foi pour prendre un verre de liqueur; le sieur
» J...., maître du café, vint les faire sortir. Cette action excita le
» murmure des spectateurs, on les rappela; un Chevalier de
» Saint-Louis leur tendit la main, leur demanda la permission
» de se rafraîchir avec eux, et s'assit à leur table. A l'instant, l'un
» d'eux fut reconnu par un bourgeois pour être le père *Billard*,
» cultivateur, exploitant plus de six cents arpens de terre, dans
» une paroisse près de Versailles, et qui paye 1500 livres de
» taille.

» Honneur à vous, bon Chevalier, qui avez donné au maître
» du café une leçon si touchante du respect qu'un homme de son
» acabit doit à un digne laboureur; mais comme il n'y a pas paru
» sensible, plusieurs honnêtes gens ont résolu, en vertu de la
» liberté individuelle, de cesser de fréquenter son café, jusqu'à
» ce qu'il ait fait des excuses au père *Billard*, et qu'il ait obtenu
» son pardon. »

NOUVELLES EXTRAORDINAIRES de Bruxelles, in-8°, 1790.

NOUVELLES EXTRAORDINAIRES de divers endroits, petit in-4°, imprimées à *Leyde*.

Du 1^{er} janvier 1796, l'an 1^{er} de la liberté batave, au 8 octobre 1797. 4 cart.

Il faut un supplément à chaque numéro.

NOUVELLES POLITIQUES, nationales et étrangères, par M. *Suard*. — Collaborateurs, MM. *Guizot*, *Dupont de Nemours*, *Barante*, *Lacretelle* le jeune, l'abbé *Morellet*.

Commencent le 15 novembre 1792.

Introduction de 72 p., intitulée: *Précis des principaux événe-*

événemens qui se sont passés en Europe depuis le 10 août jusqu'au 15 octobre 1792.

Les auteurs ne font remonter leur précis qu'au mois d'août 1792, parce que leur Journal est destiné à faire suite à la *Gazette universelle de Cérurier*.

Interrompu après le 19 fructidor.

Le 29, un numéro intitulé, *le Nouvelliste*.

Le 1^{er} vendémiaire an 6, prend le titre de *Narrateur universel*, jusqu'au 28 frimaire suivant.

Le 5 nivôse, *Narrateur politique*.

Et enfin, le 7 du même mois de nivôse an 6, jusqu'en 1810, *le Publiciste*.

Le feuilleton du *Publiciste*, art. Spectacles, était rédigé par M^{lle} de Meulan (M^{me} Guizot), MM. *Hochet* et *Vander-Bourg*.

Finis le 1^{er} novembre 1810.

Du 15 nov. 1792 à la fin de l'an 11, in-4°. 22 vol. }
 Du 1^{er} vend. an 12 au 1^{er} nov. 1810, in-f°. 15 vol. } 37 vol.

N° 311, — 11 thermidor an 5, page 1242.

« SUR LES MODÉRÉS.

» Ou a tant dénaturé les mots en France, qu'on ne les entend
 » plus. Le titre de *modéré*, le plus honorable à mériter, est de-
 » venu l'équivalent d'une injure. Le contre-révolutionnaire im-
 » pétueux regarde un modéré comme un homme pusillanime
 » qui courbe sa tête sous le joug des anarchistes, par faiblesse,
 » qui se rend coupable, en trahissant par sa timidité ce qu'ils
 » appellent la bonne cause, et en consolidant par son repos le
 » nouvel ordre de choses qu'ils détestent. Le patriote fougueux
 » considère le modéré comme un hypocrite lâche, qui cache sous
 » l'apparence de la sagesse et de la justice le désir de renverser
 » la liberté, et de relever sur ses débris la puissance antique du
 » trône et de l'autel. En général, tous les politiques modernes
 » se réunissent pour confondre la modération et la faiblesse, et
 » pour prédire aux modérés que s'ils continuent de servir de
 » milieu entre les partis extrêmes, énergiques et passionnés qui
 » menacent, ils seront, quoiqu'il arrive, victimes de ce combat
 » funeste, et écrasés par le vainqueur. Rien de plus injuste que
 » ces reproches, de plus absurde que ces définitions, de moins ef-
 » frayant que ces menaces.

» L'homme qui cède à ses passions est l'homme faible;
 » l'homme qui leur résiste est l'homme fort; celui qui se jette

» dans les deux partis extrêmes, parce qu'il regrette ou la li-
 » cence de 93 ou les privilèges de 88, parce qu'il craint la po-
 » tence ou la guillotine, prouve qu'il ne peut résister ni à la cupi-
 » dité, ni à l'ambition, ni à la peur. Les modérés sont exposés,
 » dit-on, au ressentiment, aux vengeances de ces deux partis
 » extrêmes; je suppose que cette assertion soit vraie, que dé-
 » montre-t-elle? Que le vrai courage est dans la modération,
 » puisque les modérés persistent à rester dans cette position si
 » périlleuse. Il faut le dire à notre honte; la majorité de notre
 » nation, long-temps trompée par de fausses espérances, égarée
 » par de faux systèmes, entraînée par de fausses démarches, fana-
 » tisée par des chefs pervers, aigrie par des ennemis insensés,
 » s'est livrée avec emportement à des erreurs dont elle s'étonne,
 » à des excès dont elle rougit. Pendant cette époque orageuse,
 » les hommes sages et modérés, battus par les flots irrités, n'ont
 » pu opposer à cet égarement presque universel qu'une raison
 » froide et calme, qu'une sévère pitié, qu'une patience courageuse
 » et invariable. Mais depuis que la plus grande partie de la France
 » s'est réveillée de son ivresse, le courage a repris son activité
 » sans perdre sa sagesse. Depuis le 9 thermidor, en vain les par-
 » tisans nombreux de la tyrannie, de la rapine et du carnage,
 » ont voulu se ressaisir de leur affreux pouvoir; en vain les im-
 » prudens, qui voulaient nous entraîner à des excès contraires,
 » ont multiplié leurs efforts et agité leurs funestes armes; par-
 » tout l'humanité a triomphé de la cruauté, la sagesse du délire,
 » la liberté de la tyrannie; le crime a pâli devant la justice; la
 » haine a cédé à l'intérêt public; l'intrigue a été déjouée par la
 » prudence. Les puissances étrangères vaincues ont demandé la
 » paix; les provinces révoltées se sont soumises; les jacobins ont
 » été partout battus, humiliés, dispersés; et malgré le triomphe
 » précaire qu'une exaltation imprudente leur avait donné en
 » vendémiaire, la modération, reprenant peu de temps après sa
 » marche lente et courageuse, a continué peu à peu à combattre,
 » à poursuivre, à terrasser toutes les passions conjurées contre
 » elle. Cessez donc de calomnier, d'injurier, de menacer les mo-
 » dérés. Leur puissance est comme la vengeance du Ciel, lente,
 » mais sûre. On craint un nouvel orage; les modérés veulent en-
 » core l'écarter. De nouveaux crimes se méditent; les modérés
 » cherchent à les prévenir; mais si l'explosion arrive, ces mêmes
 » modérés, les armes à la main, combattront pour la justice,
 » pour les lois et pour la liberté; toute la nation suivra leurs
 » étendards. Des décrets sages feront leurs forces; des chefs ha-
 » biles seront leurs guides, et les hommes exécrables qui auront
 » commencé cette lutte, abandonnés par nos braves et fidèles

» guerriers, et terrassés par la loi, reconnaîtront trop tard
 » qu'une nation vaillante et généreuse ne peut s'écarter que momentanément de la vertu, et que les triomphes de la justice et
 » de la modération sont les seuls qu'elle veuille consolider par
 » son respect et par son amour. »

N° 312, page 1246; — 12 thermidor an 5.

« DU DIRECTOIRE ET DU TRIUMVIRAT.

» En confiant à cinq chefs suprêmes le gouvernement de la
 » République Française, la constitution n'a pas assez prévu
 » qu'une majorité constante deviendrait un véritable triumvirat;
 » qu'on ne pouvait opposer de trop fortes digues à la tendance
 » irrésistible qui ramène tout pouvoir de la conférence au centre;
 » qu'enfin le triumvirat se résout nécessairement en dictature,
 » parce qu'il établit bientôt une majorité de deux contre un.

» Lorsque la majorité fait scission, elle n'est plus un corps
 » constitué; elle est un parti qui se forme; et voilà encore ce que
 » la constitution n'a pas prévu; faut-il pour cela la changer?
 » Non, sans doute; il faut chercher et appliquer promptement
 » le remède le plus efficace à un mal qui menace de dissoudre le
 » corps politique; il faut surtout s'indigner et ne pas s'effrayer;
 » substituer la prévoyance aux souvenirs; remplir l'attente du
 » peuple, qui n'a point confié à ses délégués le droit de nommer
 » des Directeurs pour voir la première des autorités trembler
 » devant la seconde; marquer enfin, et d'un signe ineffaçable,
 » les bornes sacrées qui séparent les deux pouvoirs.

» Nous verrons sans doute, et nous voyons déjà nos législa-
 » teurs opposer la fermeté à l'audace, l'autorité de la loi aux
 » subterfuges du pouvoir, les décrets que la constitution con-
 » sacre aux arrêtés qui l'éluent ou la violent.

» Mais de quel délire sont-ils donc agités, ces hommes, parmi
 » lesquels je ne vois ni un Antoine ni un Auguste, et que Lépide
 » eût gouvernés? Quels sont donc les appuis sur lesquels repose
 » leur pouvoir?

» *Les armées?* Elles ne répondront qu'à l'appel de la patrie;
 » et si, pour combler les maux de la France, elles pouvaient
 » oublier un moment qu'au milieu des lauriers qui parent leurs
 » front, la couronne civique est celle qui les honore le plus, ceux
 » qui les provoquent seraient les premières victimes. Les légions
 » romaines combattaient pour leurs chefs, et non pour des
 » hommes qu'elles ne connaissaient pas.

» *La minorité de l'Assemblée?* Elle voudrait commander et

» ne prétend pas servir; son triomphe serait marqué par la
» chute de ceux qu'elle n'aurait soutenus un instant que pour
» les renverser plus sûrement ?

» *Les Jacobins ?* Ils promettent des secours et préparent des
» poignards.

» *Les hommes du 2 septembre ?* Ils sont signalés; leurs bras
» ensanglantés ne se laveront plus dans le sang.

» *L'opinion publique ?* Elle est aussi prononcée contre le des-
» potisme que contre l'anarchie.

» *Le peuple ?* On ne l'agitiera plus; le besoin de l'ordre en a
» ramené l'amour.

» *Quelques Journalistes ?* Il est plus aisé de payer leurs men-
» songes que d'accréditer leurs feuilles.

» Non, citoyens, j'aime à vous croire plus éclairés que coupa-
» bles; des conspirateurs ne cherchent pas leurs justifications dans
» un dictionnaire géographique; ils n'argumentent pas, ils ne né-
» gocient point, ils agissent et ils frappent.

» Vous avez pris le ton de la menace pour celui de la puissance,
» et l'entêtement pour de la fermeté; vous avez cru que parce
» que Louis XVI avait été faible, il fallait être roides; vous trou-
» vez plus court de braver l'opinion que de la conquérir.

» Revenez de votre erreur; écoutez la voix de la patrie et celle
» de la raison, qui calmera l'ivresse du pouvoir.

» Grands par la constitution, vous retombez dans la nullité,
» si vous vous en séparez. Si vous dédaignez l'affection du peu-
» ple, ne méprisez pas sa haine. Voyez l'épée de Damoclès, elle
» est sur vos têtes; regardez la couronne civique, elle peut cein-
» dre encore vos fronts. »

N° 328, 28 thermidor an 5, page 1310.

» Chaque heure qui s'écoule nous fait alternativement passer
» de l'espérance à la crainte. A l'aspect d'une guerre qu'on veut
» approcher de vous, l'imagination s'arrête à mille promesses
» de paix; on se trouble quelquefois, parce qu'un danger, qui
» n'était pas écarté, se reproduit plus menaçant. Les éclats de
» cette joie fausse et tumultueuse, qui nous poursuivaient dans
» la crise actuelle, ont paru cesser; la peur, qui se déguisait sous
» les habits du plaisir et de la légèreté, cherche aujourd'hui la
» solitude. Les hommes éprouvés par l'amour des lois et l'hor-
» reur du crime, sont plus seuls et plus forts entr'eux. J'aime
» mieux le moment où l'on avoue le danger, que celui où on le

» dissimule. Telle est la perspective qui s'offre à nous : ou la guerre
» civile , si le corps législatif est attaqué ; ou toutes les horreurs
» de l'anarchie, si les deux pouvoirs continuent à agir dans un
» sens inverse.

» On attendait comme gage de paix le message du Directoire ,
» relativement aux adresses signées par des militaires. Amis de
» la paix , je vous le demande , ce message a-t-il pu vous rassu-
» rer ? Toutes les expressions n'en semblent-elles pas dictées et
» caculées par la haine ? Apercevez-vous tout ce vague de la ca-
» lomnie, qui rend les législateurs solidaires de tous les excès qui
» nè sont pas sous leur surveillance ; qui dissimule les crimes ,
» les provocations de la faction la plus sanguinaire , et semble
» justifier d'avance tout ce qu'elle osera de plus atroce ? Hommes
» du trente-un mai , vous avez ouvert une route que ceux mê-
» me qui furent vos victimes trouvent beau de suivre au-
» jourd'hui. »

NOUVELLISTE (LE), in-4°, an 6, — 147 n°.

NOUVELLISTE (LE) d'Aix-la-Chapelle, in-f°, 1815 et 1816.

NOUVELLISTE (LE) de France, in-8°.

Commence au mois d'août 1791; finit le 23 mars 1792.

Première série, 23 n°. } 1 cart.
Deuxième série, 14 n°. }

NOUVELLISTE (LE) universel, ou Analyse raisonnée de
toutes les feuilles périodiques, volantes et éphémères, relatives
aux affaires du temps; in-8°, 1789, 24 n°. 1 vol.

NUMÉROS (LES), in-8°, 1815.

O

OBJET DU JOUR, Questions, Réflexions, Motions, faites par
un politique de la rue de Popincourt, 1789, — 4 n°.

OBSERVATEUR (L').

Voy. *Le Correspondant*.

OBSERVATEUR (L').

Voy. *Le Furet*.

OBSERVATEUR (L'), par *Feydel*, in-8°.

Du 1^{er} août 1789 au 12 octobre 1790. 3 cart.

Première série, 182 n°.

Deuxième série, 40 n°.

Ep. *La publicité est la sauve-garde du peuple.*

Numéro 27 de la deuxième série.

12 Sept. 1790, p. 209.

« Il y a deux sortes d'aristocrates : les bons et les méchants.

» Les premiers sont affligés de tous les événemens qui changent la face de notre Empire. Ils gémissent sur la publication du livre rouge, sur la réforme des pensions, sur l'égalité des droits, sur l'extirpation des abus. Ils espèrent que l'opinion publique s'altérera peu à peu, que la constitution croulera d'elle-même, et que les décrets nationaux s'évanouiront devant des arrêts du conseil. Mais ils ne se mêlent d'aucun complot, n'entrent dans aucune cabale; ils ne demandent ni guerre civile, ni banqueroute, ni contre-révolution. Persuadés que la nature a créé deux espèces d'hommes, les nobles et les roturiers, ils pensent fermement qu'il n'est pas au pouvoir de l'Assemblée nationale, ni du peuple Français qu'elle représente, de confondre les deux espèces en une; ils attendent et ils attendront patiemment que la nature ait repris ses droits.

» Les autres aristocrates ont une doctrine plus renforcée. Ils disent que ce ne sont pas les peuples qui ont fait les nobles, mais que ce sont les nobles qui ont fait les peuples; que ce ne sont pas les nations qui ont fait les Rois, mais que ce sont les Rois qui ont fait les nations. Et puisque les Rois ont fait les nations, continuent-ils, personne ne peut leur contester le droit de les défaire. De là une multitude de conséquences toutes plus odieuses les unes que les autres. De là tous les complots contre l'Assemblée nationale, tous les projets de famine, de guerre, d'agiotage, de massacres, d'incendie, de contre-révolution, de pendaison.

» Il y a aussi deux sortes de patriotes; les patriotes citoyens, et les patriotes egoïstes.

» Les premiers sacrifient continuellement leur intérêt personnel à l'intérêt général; les seconds sacrifient quelquefois l'intérêt général à l'intérêt personnel. Ceux-là ont fait la révolution, et veulent la faire marcher aux dépens de leur fortune et au péril de leur vie; ceux-ci l'ont trouvée toute faite, et sont disposés à la soutenir autant qu'il faudra pour qu'elle ne tombe pas.

» Tous les lecteurs de bonne foi conviendront de l'exactitude
» de cette classification. Aristocrates méchans ou impartiaux ;
» aristocrates bénins ou ignorans : patriotes citoyens ou amis du
» peuple ; patriotes égoïstes ou amis d'eux-mêmes. »

OBSERVATEUR (LE FIDÈLE), Journal politique, libre et impartial, in-8°; 1790, — 14 n^{os}.

Ep. *Dicere verum, quid vetat?*

OBSERVATEUR (L') à la Convention nationale, in-8°.

Du 20 novembre 1792 au 4 janvier 1793, — 13 n^{os}.

Ep. *Rerum cognocere causas.*

Ce Journal est fort curieux. Il est consacré à l'examen des discussions et débats sur le procès de Louis XVI.

OBSERVATEUR (L') à Rouen, par *C. Robert*, in-8°, — an 4.

OBSERVATEUR (L') au Congrès d'Aix-la-Chapelle, in-8°, 1818,
10 liv. 1 cart.

OBSERVATEUR (L') de l'Europe, ou Écho de la Liberté, in-4°, 1793.

OBSERVATEUR (L') de l'Industrie et des Arts, in-8°; 1818 — 3 n^{os}.

OBSERVATEUR (L') Démocrate, ou le Réveil des Sans-Culottes, rédigé par un citoyen qui n'a pas cessé de l'être, in-8°, an 4, — 5 n^{os}.

OBSERVATEUR (L') des Groupes, par *Joseph Turot*, in-8°, an 3, — 2 n^{os}.

Contre les Jacobins.

OBSERVATEUR (L') des Jacobins, Journal de la sûreté publique, par *Olivier*, in-8°, an 3, — 2 n^{os}.

OBSERVATEUR (L') des Maisons de Jeu, in-8°.

De février à juin 1819, 9 cah. 1 cart.

Numéro 2, page 82.

« Nous sommes au 5 du mois, et à dater du 1^{er}, il y a déjà eu
» trois suicides pour cause de jeu.

» Le premier est un chef d'atelier qui, depuis long-temps, ne
» quittait pas le malheureux 113, où il jouait tout ce qu'il gagnait, en jurant, lorsqu'il en sortait, qu'il allait se jeter à l'eau;

» il a enfin tenu son affreux serment. C'est un père de famille, qui
» laisse une femme et des enfans en bas âge, dans la plus pro-
» fonde misère. Il gagnait cinq francs par jour.

» — Dans la nuit du 7 au 8, un homme d'environ 50 ans s'est
» brûlé la cervelle avant de rentrer chez lui. Il sortait du 124, où
» il avait fait une perte considérable.

» Bientôt on a su que c'était un de ces hommes qui ont la
» confiance de quelques capitalistes et font valoir leur argent;
» et qu'ayant abusé d'une somme de 2,000 fr. qu'il avait reçue
» pour remettre à M. R..., il n'avait pas eu d'autre ressource,
» pour sauver son honneur, que de se brûler la cervelle.

» — Le troisième suicide est celui d'un jeune homme de 25 ans,
» qui venait de se marier et de s'établir batteur d'or. M.... lui
» avait confié un lingot d'or; il le changea en espèces, qu'il perdit
» au n° 113. »

OBSERVATEUR (L') des Modes, Revue morale et littéraire,
in-8°, 1819 — 1822. 5 vol.

OBSERVATEUR (L') du Département de la Marne, par
Benjamin Bablot, in-8°, 1790. 1 vol.

OBSERVATEUR (L') du Midi, ou le Marseillais en vedete,
in-4°, — an 5.

OBSERVATEUR (L') féminin, par M^{me} de *Verte-Allure*.

Au n° 2: *Étoile du matin*, ou *Petits Mots de M^{me} de Verte-Allure*, *ex-religieuse*; in-8°, 1790, — 5 n^{os}.

N° 3, page 2.

« Chaque jour, quelque membre de l'Assemblée nationale, soit
» sous prétexte de maladie, soit en alléguant des affaires, demande
» un congé. Mille noms d'un amour! Si des femmes se condui-
» saient ainsi, on les traiterait d'inconséquentes. Une femme sera
» déshonorée pour, au bout de dix mois, et souvent davantage,
» donner une légère atteinte au serment conjugal; et des Députés
» de la Nation, des Législateurs Français, ne rougissent pas d'ou-
» blier le fameux serment du jeu de paume! »

OBSERVATEUR (L') fidèle, ou le Ministère de l'ancienne po-
lice dévoilé, in-8°, 1789.

OBSERVATEUR (L') Français. Ami de la Patrie, à la Nation
assemblée, in-8°, 1789, — 3 n^{os} de 30 à 40 p. chacun.

OBSERVATEUR (L') Français, Journal historique et littéraire, par MM. *Salgues* et *Villeterque*, in-fol.

Commence en l'an 10; finit le 20 frim. an 12, 651 n^{os}. . 2 v.

N^o 623, — 22 brumaire an 12, — page 3.

« Voici un trait qui mérite quelque attention. Le bourreau de la ville de Duisbourg venait de mourir; ses voisins ne voulurent point l'ensevelir; les préposés aux funérailles refusaient de le porter au cimetière. Ce bruit se répand dans la ville; aussitôt, tout ce qu'elle renferme de philosophes, de savans, d'hommes libres de préjugés, se rassemble; on se rend à la maison du défunt, et là, des magistrats, des négocians, des Docteurs de l'Université, s'empressent de lui rendre les derniers devoirs. On se dispute l'honneur de porter le bourreau sur ses épaules; on forme autour de lui un cortège solennel; et la ville est étonnée de la pompe qui environne les restes de l'exécuteur des hautes œuvres, et des honneurs extraordinaires qui lui sont rendus.

» Qu'au milieu de nos désordres révolutionnaires, à l'époque où le délire, le fanatisme et la soif du sang exaltaient tous les cerveaux, on ait rendu des décrets pour illustrer le bourreau; qu'il se soit trouvé un Représentant du peuple nommé....., qui ait fraternisé et bu avec lui; que des Présidens de clubs et de comités aient tenu à honneur de partager ses fonctions et de couper des têtes, la folie de ces temps malheureux explique tout. Mais comment concevoir que des magistrats, des Docteurs d'Université, des citoyens honnêtes et considérés, aient oublié tout-à-coup les règles de la bienséance, jusqu'à décerner au bourreau des honneurs qu'ils accorderaient à peine aux principaux magistrats, aux guerriers, aux savans qui ont illustré leur patrie? Il faut absolument que le bourreau soit enterré; mais c'est à la loi qu'il appartient de régler son enterrement. L'opinion qui flétrit l'homme dont le métier est d'étrangler ou de décapiter son semblable, n'est point un préjugé.

» Lorsqu'il fut question, dans l'Assemblée constituante, de fixer les droits des citoyens et d'en établir l'égalité, le bourreau, jusqu'alors flétri dans l'opinion, ne manqua pas de défenseurs. Mirabeau fut celui qui embrassa ses intérêts avec plus de chaleur. Il parla contre les préjugés, vanta les principes des Anglais, qui assistent aux exécutions, et ne voient rien que de très-honnête dans l'acte de pendre un homme; il cita Aristote, qui donne au bourreau le titre de magistrat; il rapporta

» le trait d'un shérif de Londres , qui , n'ayant pas d'exécuteur
» des hautes œuvres à sa disposition , fouetta et marqua de sa
» propre main l'accusé qu'il venait de juger.

» L'abbé Maury s'opposa au projet de loi qui devait rendre
» au bourreau les droits dont jouissaient les autres citoyens ; il
» demanda à ses collègues s'ils voudraient voir le bourreau
» siéger parmi eux ; s'ils aimeraient être présidés par ce pré-
» tendu magistrat ? s'ils consentiraient à contracter des alliances
» avec lui ? Il termina par ces mots énergiques : *non, ce n'est pas*
» *le préjugé, mais la nature, qui repousse le bourreau de la so-*
» *ciété ; et je ne verrai jamais de sang-froid l'homme qui s'atta-*
» *che, s'agite et se débat sur son semblable pour lui ôter la vie.*

» Le projet fut néanmoins adopté, et l'on a vu depuis le bour-
» reau de Paris figurer glorieusement dans la garde nationale,
» et commander ensuite, si je ne me trompe, un détachement
» de l'armée révolutionnaire. »

N° 626, — 25 brumaire an 12, — page 3.

« INSTRUCTION PUBLIQUE.

» Ce n'est pas assez d'établir des lycées, de rappeler les sciences
» et les lettres dans les asiles qui leur étaient autrefois consacrés,
» de choisir des professeurs habiles et de donner ainsi à l'enfance
» et à la jeunesse des guides sûrs et éclairés ; il faut encore que
» l'instruction soit universelle et invariable, qu'elle soit sou-
» mise à des règles connues, à une méthode constante et éprouvée.
» L'instruction publique est d'une trop haute importance dans
» l'État, pour être abandonnée à l'incertitude des systèmes et aux
» aberrations des théories particulières. C'est au Gouvernement
» qu'il appartient d'en diriger la marche, et d'en calculer les
» effets.

» Avant que l'ancienne Université fût détruite, lorsque cette
» savante corporation fleurissait en France, toutes les écoles em-
» pruntaient d'elle les principes de l'enseignement, et suivaient
» fidèlement les méthodes qu'elle avait adoptées.

» C'était d'elle, comme d'un point central, que les lumières se
» répandaient sur toutes les parties de l'Empire ; les sciences,
» réunies sous ses auspices, semblaient les enfans d'une même
» famille, et prospéraient sous ses regards maternels. Mais de-
» puis que la tourmente révolutionnaire a aussi causé le nau-
» frage de cette belle et regrettable institution, tous les liens de
» fraternité ont été rompus ; les connaissances, isolées et sans ap-
» pui, ont erré au hasard ; les méthodes et les systèmes se sont

» multipliés sans retenue, et dans cet abandon général, l'enseignement n'a plus représenté que le tableau de la désorganisation et de l'anarchie.

» Il était temps que le Gouvernement arrêtât le cours de ces désordres, et réparât le temple des arts, comme il a relevé l'édifice social. L'institution des Lycées est un des plus grands bienfaits dont la république lui soit redevable. C'est là que la jeunesse retrouvera ces principes d'instruction, ces leçons de morale et de vertu, qui assurent le bonheur des citoyens et la gloire des Empires.

» Mais il fallait éviter, dans ces nouveaux établissemens, les inconvéniens qu'on avait légitimement reprochés à ceux qui les ont précédés. Il fallait rattacher tout ce qui était désuni, et rétablir les rapports d'ordre et de consanguinité que la nature a établis entre toutes nos connaissances.

» Le Gouvernement s'est occupé avec zèle de cet objet important; il a nommé une commission chargée de rédiger un plan d'études, et de faire choix de livres classiques. Cette commission, composée de MM. *Fontanes, Champagne et Domairon*, vient de rendre compte de son travail, et de mettre sous les yeux du Gouvernement la liste des ouvrages qu'elle a crus le plus propres à assurer le succès de l'enseignement.

» Ce tableau est précédé d'un rapport sur l'enseignement, écrit avec la sagesse d'un esprit sain et judicieux. Le plan des commissaires n'a rien de nouveau, et c'est en cela qu'il est digne d'éloges, et qu'il mérite la confiance du public. Il n'est plus temps pour nous de faire des essais; ceux que nous avons tentés ont eu des résultats trop malheureux. La commission a pensé qu'il valait mieux consulter le temps et l'expérience, que de s'abandonner à des illusions trompeuses et à de brillantes espérances.

» *Les principes des belles-lettres*, dit-elle, dans son excellent rapport, *ne sont pas sujets à des révolutions.*

» Ils sont puisés dans l'imitation d'un modèle qui ne change point. Ils peuvent être souvent négligés par la paresse, méconnus par l'ignorance, insultés par l'orgueil et l'envie; mais la raison les remet en honneur, dès qu'elle a le droit de se faire entendre: en les attaquant, on leur a préparé de nouveaux triomphes; et leur plus beau privilège même est de se fortifier par leur vieillesse.

» Ces observations incontestables ont dû guider la commission que le Gouvernement a chargé de choisir le plan des mé-

» thodes et les auteurs les plus convenables à la perfection des
» études littéraires. Les vrais principes sont publiés d'avance par
» la voix de vingt siècles ; des doctrines éprouvées ont déjà formé
» plusieurs générations d'hommes illustres, et dès lors on n'a plus
» besoin que de rétablir les bonnes traditions et de rendre hom-
» mage à l'expérience. Il faut imiter en tout la sagesse du Gou-
» vernement ; c'est dans les ruines des anciennes écoles qu'il a
» retrouvé les matériaux des nouvelles.

» Les anciens collèges avaient un grand nombre d'usages utiles
» et quelques préjugés. Prenons les uns et laissons les autres,
» etc., etc..... »

OBSERVATEUR (L') FRANÇAIS, ou le *Publiciste* véridique et impartial, in-4°, — 1790.

OBSERVATEUR (L'), Journal hebdomadaire de la littérature, des théâtres, des arts, de la librairie, du commerce et des modes, par une société de gens de lettres et d'artistes, — in-8°.

Commence en 1826. Finit n° 131, — 31 août 1828. . 3 cart.

OBSERVATEUR (L'), ou Journal de la Seine-Inférieure, in-f°, — 1816. 1 cart.

OBSERVATEUR (L') NEUSTRIEN, Journal politique, littéraire et judiciaire, in-folio, — 1821.

OBSERVATEUR (L') POLITIQUE, littéraire et du commerce, in-folio, — an 8.

OBSERVATEUR (L') ROYALISTE, ou Annales destinées à servir à l'histoire secrète de la révolution, depuis son origine jusqu'à nos jours, — in-8°.

De septembre à décembre 1819. — 3 livraisons de 130 pages chacune. 1 cart.

1^{re} Liv., page 105.

« À L'ÉDITEUR.

» Londres, 1^{er} septembre 1819.

» J'ai vu avec le plus grand plaisir l'annonce de l'ouvrage que
» vous allez entreprendre ; je contribuerai volontiers à l'enri-
» chir des nombreux documens historiques dont je suis dépo-
» sitaire.

» Voici, pour commencer, une pièce qui doit être très-peu
» connue en France ; car tant que vos journaux ont été soumis

» à la censure de la police, vos ministres n'en auraient pas permis l'insertion.

« *Proclamation de S. A. R. la Duchesse d'Angoulême.*

» Si la voix de votre Roi légitime ne vous est pas encore parvenue, je vous la fais en ce moment entendre.

» Fidèles Français, joignez-vous à la Fille de vos Rois; elle ne vous apporte pas la guerre, elle ne vous parle que de paix et d'union. Elle déplore les effrayantes calamités que vous ont attirées la trahison et le parjure; elle ne peut envisager sans effroi celles dont la guerre peut vous rendre victimes.

» Français, au nom de la patrie, de vos familles, de tout ce qui vous est le plus cher et le plus sacré sur la terre, levez-vous en masse, joignez-vous à moi pour assurer le triomphe des vues paternelles du meilleur des Rois.

» Français, le temps est précieux, les armées victorieuses avancent; qu'un mouvement national, que l'expression de fidélité à notre Roi, termine tout-à-coup une guerre qui n'est pas entreprise par l'ambition ou la gloire des conquêtes, mais par la nécessité de sauver la France et l'Europe. »

Signé MARIE-THÉRÈSE.

Londres, le 25 juin 1815.

OBSERVATIONS, — in-8°.

Voy. *Postillon par Calais.*

OBSERVATIONS A MES COMMETTANS, par *Marat.*

Voy. *Publiciste parisien.*

OBSERVATIONS DE BARÈRE, an 3. — 7 numéros.

OMBRE (L') DE BRISSOT AUX Législateurs français, in-8°. — an 7.

ON ME L'A DIT, ou le dernier Aristocrate, in-8°, — 1790.

OPINION (L'), Journal des mœurs, de la littérature, des théâtres et de l'industrie, par MM. *A. V. Arnault, Jouy, Nép. Lemercier, Em. Dupaty, Louis Arnault, Castel, Challes, Halvy* et autres, — in-folio.

Commence le 1^{er} décembre 1825.

1 ^{re} Série finit le 31 déc. de la même année.	31 nos.	} 3 cart.
2 ^e Série, du 1 ^{er} janv. au 31 décemb. 1826.	365.	
3 ^e Série, du 1 ^{er} au 11 janvier 1827. . . .	11.	

Voy. *La Réunion.*

N° du 14 décembre 1827.

« Cromwel fut un usurpateur : toutefois on ne saurait lui re-

» fuser un grand caractère, et surtout des vues très-élevées.
 » Lorsqu'il eut équipé la flotte qui enleva la Jamaïque à l'Espa-
 » gne, l'ambassadeur de cette puissance lui demanda s'il avait
 » à se plaindre du Roi son maître, et quelle réparation il voulait.
 » Le protecteur lui répondit fièrement : *Je veux que les mers*
 » *soient libres, et que l'inquisition soit abolie sur la terre.*

» — Certains apologistes du bon vieux temps pensent encore
 » qu'un simple soldat ne peut jamais être bon officier; et, selon
 » eux, tout Général est indigne de commander, s'il n'est d'une
 » race dont l'origine remonte à plusieurs siècles. François I^{er} et
 » Bayard ne partageaient pas cette opinion. — Sire, disait le Che-
 » valier sans peur et sans reproche au Monarque, *je n'ai d'autres*
 » *dans ma compagnie que des soldats intrépides, et entre autres*
 » *un fier homme, le fils d'un de mes tambours, qui me montre*
 » *le chemin de partout; c'est un démon d'escalade et de cou-*
 » *rage; certes, vo're majesté ferait un grand coup de me le faire*
 » *officier. Son père n'a jamais pu le devenir à cause, a-t-on dit,*
 » *de sa caisse et de sa casaque; cependant c'est un rude et maî-*
 » *tre compagnon. Bayard, mon ami, dit le Roi, caisses et casa-*
 » *ques sont honorables à mon service; faisons officiers, tout dans*
 » *le moment, le père et le fils ensemble, et toute la race encore,*
 » *si vous le voulez, puisqu'elle est si loyale. Que ne les avez-*
 » *vous fait vous-même tout seul? N'avez-vous pas ce droit? Où*
 » *sont-ils, ces bons et braves enfans? Faisons-les venir, et je*
 » *veux qu'ils soient officiers sur l'heure. Qu'en pensez-vous,*
 » *Bayard?*

» — Des curieux conservent précieusement une estampe, re-
 » présentant notre divin Sauveur habillé en jésuite. On lit au bas
 » de quelques exemplaires les vers suivans. Ils eurent, dans le
 » temps, une grande vogue.

- » Admirez l'artifice extrême
- » De ces pères ingénieux ;
- » Ils vous ont habillé comme eux,
- » Seigneur, de peur qu'on ne vous aime.

» Voilà ce que l'on peut appeler de l'esprit, et surtout de l'es-
 » prit français. »

ORACLE (L') DE BRUXELLES, in-f^o, 1816 — 1823. . . . 2 cart.

ORACLE (L') DIVIN, ou l'Explication et accomplissement des
 prophéties, par M. *Barlin de Lutèce*, in-8^o, — 1790, 1^{er} et seul
 n^o de 45 pages.

Ce Journal devait paraître tous les quinze jours.

« On a vu avec étonnement les différens événemens qui se
 » sont passés sous les règnes précédens, tant dans ce royaume
 » que dans les autres qui couvrent la surface de la terre; on voit
 » encore avec plus de surprise et d'admiration ceux qui se pas-
 » sent sous ce règne-ci et sous nos yeux; mais on ne cherche
 » point à en connaître les causes; cependant, différens hommes
 » du siècle dernier, qui ont étudié les différentes prophéties, et
 » surtout celles qui ont rapport à l'apocalypse, nous ont donné
 » de grands éclaircissemens sur icelles.

» Je vais donc, avec un de ces auteurs du dernier siècle, cher-
 » cher à débrouiller le sens de ces prophéties.

» Pour cet effet, après avoir trouvé l'Antechrist et l'Empire
 » antichrétien, nous chercherons le temps de sa durée et les cir-
 » constances de sa fin.

» Pour réussir dans cette recherche, il faut faire quatre cho-
 » ses; 1° il faut savoir combien doit durer l'Empire antichrétien;
 » 2° il faut voir où l'on doit commencer les 1260 jours que le
 » Saint-Esprit lui assigne; 3° ensuite nous verrons où ils doivent
 » finir; 4° et enfin, nous chercherons ce qu'on n'a pas encore
 » trouvé dans l'apocalypse, ce sont les circonstances de la chute
 » de l'Empire de l'Antechrist. »

On concevra *difficilement* qu'un tel journal n'ait pas trouvé d'abonnés.

ORACLE (L') Européen, ou *Miroir des Journaux*; Corres-
 pondance d'un Français, avec les Amis des lumières et de l'hu-
 manité, in-8°.

Du 1^{er} avril à la fin d'août 1828; — 50 livr. 2 vol.

ORACLE (L') Français, in-8°, 1791, — 2 n^{os}.

ORACLE (L') Français.

Voy. *l'Ultrà*.

ORATEUR (L') des Assemblées primaires, par *Lemaire*, in-8°.

Du 5 au 30 pluviôse an 5, — 12 n^{os}. 1 cart.

N° 6, page 9.

« Bons citoyens, ne craignez point de vous égarer, si, n'écou-
 » tant que votre conscience, vous ne nommez que des hommes
 » purs, plus jaloux de la gloire de la patrie que dirigés par leurs
 » passions ou occupés de leurs intérêts. Les vertus privées sont
 » la pierre de touche des vertus publiques, et les seuls garans de

» l'austère probité. Il ne faut point, dans les emplois, de ces
 » hommes pusillanimes, indécis, tremblans, qui capitulent avec
 » leurs devoirs. Il faut qu'ils aient, en acceptant des fonctions,
 » la volonté ferme de faire exécuter les lois. C'est donc celui qui
 » a toujours témoigné le plus de respect pour elles, qu'il faut
 » charger de leur exécution ; sans cela, tous les freins sont brisés,
 » et le désordre naît de l'insouciance, de la mollesse, ou de la
 » prévarication des magistrats.

» Garantissez-vous, surtout, des erreurs de l'enthousiasme,
 » et d'une exaltation démesurée.

» Choisissez celui qui, dans la société, a toujours montré l'intel-
 » ligence unie à la bonté naïve, à la droiture, à la probité ; la
 » dissimulation est un vice dont vous devez craindre les trom-
 » peuses souplesses. Un homme dissimulé, qui vante ses talens
 » et fait valoir ses moyens, ne veut que des places, n'envie que
 » domination. Il vous cajole aujourd'hui ; demain tout-puissant,
 » il vous traitera avec dédain ; il trahira vos intérêts et ses ser-
 » mens. »

ORATEUR (L') DU PEUPLE, par *Fréron fils*, sous le nom de
Martel, in-8°.

Commence en décembre 1789, et continue jusqu'au n° 15 du
 tome 7, par *Fréron* seul. L'auteur ayant été décrété de prise
 de corps par suite de la journée du Champ-de-Mars (17 juillet
 1791), fut obligé de prendre la fuite. Il a confié la rédaction de
 son journal à M. *Labenette*, qu'il a eu ensuite pour collabora-
 teur jusqu'au numéro 20 du tome 14^e (novembre 1792).

Les 20 numéros du 14^e volume ont été suivis de 2 numéros,
 sous la date des 13 et 14 novembre 1792, et cotés tome 1^{er}. Cette
 nouvelle série n'a eu aucune suite, et le journal a été inter-
 rompu.

Il a repris, sous le nom de *Fréron*, le 25 fructidor an 2, t. 7^e,
 comme pour faire suite aux six premiers volumes dont *Fréron*
 était le seul rédacteur.

Finis le 25 thermidor an 3.

On prétendait que M. *Dussault* avait pris part à la rédaction
 des 14 premiers volumes ; il a repoussé cette allégation, et déclaré
 que, seulement après la révolution du 9 thermidor, *Fréron* lui
 avait abandonné la rédaction du nouvel *Orateur du Peuple*, qu'il
 a rédigé dans un esprit bien différent de l'ancien.

Il est difficile de reconnaître si les volumes sont complets, à
 moins d'avoir les indications suivantes.

Tome premier, 64 n^{os}; — tome second, — 65 n^{os}; tome troisième, 66 n^{os}; il n'y a pas de 39 (voir la pagination); — tome quatrième, 66 n^{os}; il faut deux 44 (voir la pagination); — tome cinquième, 64 n^{os}; il n'y a pas de 63 (voir la pagination); — tome sixième, 64 n^{os}; — tome septième, 54 n^{os}; il faut deux 8, deux 9, deux 10, deux 11, deux 12, deux 13, deux 14; — tome huitième, 54 n^{os}; il faut deux 7; il n'y a pas de 32 (voir la pagination); — tomes neuvième, dixième, onzième, et douzième, 54 n^{os} chacun; — tome treizième, 54 n^{os}; il y a deux 28 et pas de 29; — tome quatorzième finit 20. Plus les 2 n^{os} des 13 et 14 novembre 1792.

Reprise, 157 n^{os}; tomes septième, huitième et neuvième; en tout. 17 vol.

Ep. des 14 premiers volumes.

*Qu'aux accens de ma voix la France se réveille !
Rois, soyez attentifs, peuples, prêtez l'oreille.*

Ep. des 3 derniers volumes.

*Qu'aux accens de ma voix la France se réveille !
Sénat, sois attentif, peuple, prête l'oreille.*

Tome 6, — n^o 28, — Page 225.

« Parisiens, tenez-vous plus que jamais sur vos gardes; les
» patriotes sont vendus; ce n'est pas chose nouvelle; il s'agit de
» les livrer, et jamais il n'y eut tant de concert pour dire et ré-
» péter que la livraison commencera le mois de juin. Tout se
» prépare pour cela. Les Pays-Bas Autrichiens ne doivent pas
» vous être plus indifférens que les bords du Rhin. Le
» s'avance, et l'on trouvera bien quelque moyen
» pour que votre Roi conserve l'attitude d'un ami de la consti-
» tution, pour tranquilliser ceux qui veillent sur la sûreté de sa
» personne: c'est Bruxelles qui vous tient ce langage. A peine un
» très-petit nombre d'écrivains osaient-ils fatiguer vos oreilles de
» ces sages avertissemens! ils prêchaient seuls dans le désert:
» c'était à qui les accuserait d'exagération et de malveillance! Et
» aujourd'hui, de tous les points de l'horizon, l'Europe vous crie
» avec eux que vous ne pouvez échapper à une guerre longue
» et sanglante; et aujourd'hui les journaux les plus modérés
» et les plus timides s'accordent à sonner le tocsin patriotique
» à la vue des conjurations publiques ou secrètes dont la France
» est menacée! Le voile qui les couvre encore va se déchirer
» avec fracas; l'univers attend impatiemment le choc des domi-
» nations et des trônes, contre un peuple belliqueux, magna-
» nime et libre! Cette époque nouvelle doit être celle de votre

» gloire ou de votre ignominie ! Elle apprendra aux nations, par
 » l'énergie que vous mettrez à la défendre, si vous étiez vraiment
 » dignes de la liberté ! Elles sauront aussi, ces nations infortu-
 » nées, nageant dans la nuit de l'esclavage, si elles peuvent es-
 » pérer de vos succès de vos armes contre leurs tyrans, de
 » voir bientôt luire sur elles l'astre de votre révolution. Redou-
 » blez donc, Français, d'enthousiasme pour elle, d'ardeur pour
 » la liberté, de fureur contre vos ennemis ! Voyez leurs apprêts
 » sans pâlir ! Que vos corps soient les vivans remparts de la cons-
 » titution ! Moquez-vous de leurs têtes de morts, de leurs de-
 » vises et de leur uniforme de *Crispin* ! Laissez-les venir, tête bais-
 » sée, affronter le fer de vos lames ! Qu'aucun n'échappe à vos
 » coups ! Purgez la terre de tous les *Catilina* qui veulent infecter
 » l'air que vous respirez ! Qu'ils soient cinq cents mille hommes !
 » Vous êtes Français, vous êtes libres ; vous les enveloppez au
 » milieu de cinq ou six armées, et vous les taillerez en pièces. »

Tome 12, — n° 54.

« Qu'elle est impolitique, la lettre de M. de Lafayette ! je la
 » regarde comme un chef-d'œuvre d'imprudence. Il faut qu'il
 » soit bien sûr de ses moyens et de son parti, pour dicter des
 » lois à l'Assemblée, et lui demander la dissolution des sociétés
 » patriotiques ! Il lui fâche bien que celles des amis de la cons-
 » titution existent encore, et que son club monarchique soit
 » obligé de se cacher en vingt endroits différens de la capitale.
 » Mais il a beau faire, l'arbre de la liberté est planté partout !...
 » Et ceux qui l'ont planté sont positivement les mêmes qu'il
 » veut dissoudre. J'aimerais autant dire : *Je veux égorger tous*
 » *les citoyens de Paris, et comme mon cousin Bouillé, ne lais-*
 » *ser aucune trace de cette ville, qui ne forme plus qu'un club*
 » *de mille clubs différens.* L'insensé ! l'ambition l'aveugle et
 » le perd. Hélas ! ce serait un grand bonheur qu'il eût écrit
 » cette lettre ! Toute ma crainte est qu'il la désavoue. Voyant
 » l'effet qu'elle a produit, il est bien capable de la nier, et alors
 » il n'y aura plus lieu à délibérer sur son incivisme. Les Feuil-
 » lans ont tellement senti le coup qu'il se portait à lui-même,
 » qu'ils se sont empressés de la révoquer en doute, quoique
 » signée de lui. C'est cependant bien son style ; ce sont bien ses
 » principes destructeurs de toute liberté : *que le pouvoir du Roi*
 » *soit intact et indépendant.* Voilà une de ses plus belles phrases ;
 » elle veut dire : *qu'il soit libre de faire tout le mal qu'il jugera*
 » *à propos, et puisse me donner le bâton de maréchal de France*
 » *quand je l'aurai bien servi.*

» Nous avons très-peu de temps à attendre pour le vouer à
 » l'exécration publique. »

Reprise n° 1^{er}, — 25 fructidor an 2, — page 3.

« Parisiens, ma voix est connue; elle ne vous a jamais
 » trompés : la franchise et l'amour du peuple animent tous mes
 » discours. Mon dessein est de vous rallier une bonne fois aux
 » principes éternels de la justice et de la liberté. Jamais je ne
 » composerai avec ces principes. Ou ils triompheront, ou (je le
 » dis avec orgueil) je m'ensevelirai avec eux.

» O MARAT ! toi qui tant de fois m'a appelé ton disciple chéri,
 » le successeur de ton choix ; toi dont souvent j'ai rédigé les
 » feuilles courageuses, quand tu succombais sous le poids des
 » travaux ; ombre immortelle ! viens m'environner de ta puis-
 » sance, et m'embraser de ta chaleur. Aide-moi à sauver la pa-
 » trie, à terrasser le royalisme, le modérantisme et l'aristocratie,
 » qui prennent des forces nouvelles ; à éclairer le peuple et à
 » l'électriser pour la défense et le maintien de ses droits ; à frapper
 » cette nouvelle faction, espoir et instrument de l'étranger, qui
 » veut remettre la nation aux fers, et dissoudre la Convention
 » nationale : car si la cendre du tyran (Robespierre) fume encore,
 » son système de terreur et de compression est plus que jamais
 » à l'ordre du jour ; on brûle de s'emparer de sa succession, de
 » même que les lieutenans d'Alexandre se partagèrent ses dé-
 » pouilles. O MON MAÎTRE ! Ô MON ÉTERNEL MODÈLE ! ne souffre
 » pas que des fripons et des bourreaux se disputent, comme
 » des chiens dévorans, les lambeaux de la république. Arme
 » mon bras de ta plume tyrannicide ; que la massue de la liberté
 » disperse ou écrase tous ses ennemis ; que les droits de l'homme
 » ressuscitent, et que le peuple enfin jouisse des bienfaits de la
 » révolution ! »

ORATEUR (L') PLÉBÉIEN, ou le Défenseur de la République,
 par *Lœulliette* et autres, — in-8°.

Du 1^{er} frimaire au 30 germinal au 4, — 94 n^{os}. . . . 2 cart.

Ep. *Les bêtes féroces ont un antre pour s'y réfugier; et vous,
 citoyens Romains, vous n'avez ni un antre, ni un asile,
 ni même un tombeau !*

N° 38, — 7 pluviôse an 4.

« Que penser de certaines gens qui s'intitulent écrivains pa-
 » triotes, et qui vont, sous prétexte de jeter un coup d'œil en ar-
 » rière sur la révolution, remuer les cendres de ceux qu'elle a
 » frappés ; dire du mal de quelques hommes, auxquels une classe
 » nombreuse de Républicains rend un culte secret ; réveiller toutes
 » les haines des partis, panthéoniser des morts, dont les ennemis

» sont encore tout puissans; rappeler les fautes de plusieurs dé-
 » putés, qui les ont expiées, depuis thermidor, par la persécution
 » et les cachots; remettre en fermentation tous les germes mal
 » étouffés des factions qui ont ravagé la patrie; rallumer les flam-
 » beaux de la discorde, et diviser des hommes dont l'union im-
 » porte au salut public. Je vois dans la plupart de ces écrivains,
 » des fous, des insensés, de maladroits politiques, qui décorent
 » leur imprudence du nom de courage, et n'écoutant qu'un
 » amour propre, lié sans doute à des intentions pures, croient
 » servir leur pays en avançant des jugemens que le temps seul
 » peut mériter; et vantent leur énergie, parce qu'ils osent heurter
 » les opinions de quelques dominateurs.

» Mais ces hommes font plus de mal aux patriotes que les roya-
 » listes eux-mêmes; à quoi sert, en effet, d'attaquer aujourd'hui
 » la gironde, les thermidoriens et les montagnards eux-mêmes,
 » qui, par erreur ou par faiblesse, ont favorisé dans un temps la
 » réaction dont ils ont été les victimes? A quoi sert de déchirer
 » le voile dont le temps semblait avoir couvert les époques et les
 » personnages de la révolution?..... l'histoire parlera.....

» Préparons-lui des matériaux dans le silence; mais n'allons
 » point, dans les journaux surtout, qui sont un ouvrage du mo-
 » ment, et qui doivent consulter ce que l'intérêt du moment exige;
 » n'allons pas exaspérer les passions, nous disputer pour les
 » morts, et nous entre-égorgier sur leurs tombeaux. Réunissons-
 » nous, au contraire, nous tous qui voulons la république, pour
 » ensevelir dans l'oubli le passé, pour combattre nos ennemis
 » actuels, et nous rallier autour de ceux qui sont aujourd'hui les
 » porte-drapeaux du parti républicain.

ORGANE (L') DU PEUPLE, ouvrage périodique, par une société
 de libéraux bretons, in-8°. — *Rennes*.

Commence en mars 1819.

N° 2, page 12.

« Parmi les funestes effets qu'a produit à Rennes le séjour des
 » missionnaires, on peut placer au premier rang l'esprit d'into-
 » lérance qu'ils ont répandu parmi notre clergé. Animés par les
 » audacieuses déclamations de ces artisans de troubles, et suivant
 » leur exemple, nos prêtres, qui jusqu'à leur arrivée étaient res-
 » tés dans les bornes d'une sage modération, n'ont pas craint, de-
 » puis leur départ, d'affliger journellement les honnêtes gens par
 » de nouveaux scandales qui décréditent la religion, loin d'é-
 » tendre son empire

» François Michel, maçon, et Françoise Laurent, vivaient de-
 » puis vingt-six ans dans les liens d'un mariage qu'avait consa-
 » cré, par les rites de l'Église catholique, M. Duchemin, prêtre
 » *assermenté*. Jusqu'à l'arrivée des missionnaires, nul prêtre ne
 » leur avait fait concevoir de doutes sur la validité de leur ma-
 » riage. Quelle fut leur surprise, d'entendre ces hommes de Dieu
 » remplir leurs sermons de sorties contre les prêtres constitu-
 » tionnels, et avancer que tout acte ecclésiastique fait par eux,
 » était nul de plein droit! Ils renoncèrent alors à des prédica-
 » tions qui troublaient leur conscience. Cependant, le 17 septem-
 » bre 1818, Michel tomba dangereusement malade, et l'on fut
 » obligé pour lui de recourir aux secours spirituels. Le premier
 » soin du Vicaire de Toussaint, mandé pour l'administrer, fut de
 » s'enquérir si le malade était *légitimement* marié: sur la réponse
 » de celui-ci, qu'il avait été marié par un prêtre *assermenté*, le
 » Vicaire refuse de le confesser, si l'on ne refait le mariage. Après
 » une assez longue résistance, Michel, enfin vaincu par la crainte
 » des peines éternelles, qu'on avait soin de lui mettre sous les
 » yeux, obtient le consentement de sa femme, qui ne veut pas
 » contrarier le vœu d'un mourant. Alors le Vicaire, après leur
 » avoir recommandé le secret, sort et rentre bientôt avec trois
 » témoins inconnus à la femme, devant qui il procède au ma-
 » riage, et administre ensuite les sacrements. »

ORGANE (L') DU COMMERCE et des manufactures, par une so-
 ciété de négocians et d'hommes de lettres, — in-8°.

De janvier à juin 1820, 13 livraisons. 1 cart.

ORGANISATEUR (L'), in-8°, 1819, 2 livraisons, — 265
 pages. 1 cart.

ORIFLAMME (L'), Journal de littérature, de sciences et
 arts, d'histoire, et de doctrines religieuses et monarchiques, par
 M. *Salgues*.

Commence le 1^{er} janvier 1824, finit le 16 juillet 1825. — 52
 livraisons. 4 vol.

40^e Livraison, page 1^{re} du tome 4.

« Depuis quelque temps, les écrivains les plus fidèles à l'autel
 » et au trône ne voient pas sans inquiétude quelques nuages
 » se former sur notre horizon politique. Il leur semble ne pas
 » retrouver parmi les Français cette douce confiance que leur
 » avait inspiré le retour de l'autorité légitime. Les promesses

» du bonheur s'évanouiraient-elles? La concorde n'unirait-elle
 » plus tous les cœurs? Des pilotes inhabiles appelleraient-ils eux-
 » mêmes les tempêtes sur le vaisseau de l'État?

» Les consciences s'alarment ; les cultes qui ne sont point ce-
 » lui de l'État s'effraient des préférences et des distinctions
 » qu'une loi établit entre les divers autels ; un caractère d'into-
 » lérance se manifeste parmi les pasteurs catholiques. Le secret
 » dont on couvre l'établissement de quelques ordres religieux
 » semble justifier les soupçons, et ne sert qu'à augmenter les
 » craintes. Rome elle-même annonce des prétentions dont elle
 » n'aurait pas même eu la pensée il y a dix ans. La tiare, si
 » l'on en croit les bruits publics, médite de nouveau d'abaisser
 » les couronnes ; c'est sur l'Italie qu'elle se propose de faire ses
 » premières expériences ; mais elle ne paraît pas avoir renoncé à
 » franchir les Alpes. Elle compte jusqu'au sein du Clergé de
 » France des sujets dévoués. La doctrine de Bossuet n'est plus
 » le *palladium* de l'Église gallicane. Une révolution nouvelle
 » s'avance sous le manteau de la religion ; les éléments en sont
 » préparés depuis long-temps. Le livre de *l'indifférence en ma-
 » tière de religion* est peut-être moins l'ouvrage d'un zèle pur
 » que d'une politique fine et intéressée. Les philosophes du
 » XVIII^e siècle avaient préparé par des écrits l'abaissement des
 » trônes et une nouvelle usurpation. Ainsi le livre de M. de
 » Mestre, sur le Pape , a été répandu avec profusion, vanté avec
 » fanatisme. La loi sur le sacrilège a donné à un écrivain aussi
 » célèbre qu'exalté, l'occasion de manifester ses desseins sans
 » détour et sans voile. *Souffrir d'autres religions que celle que
 » l'État reconnaît pour vraie, c'est faire profession publique
 » d'indifférence ; qu'est-elle autre chose que l'athéisme ?* Voilà
 » sa doctrine.

» On n'oublie rien pour rendre au sacerdoce le sceptre tem-
 » porel que le temps a brisé dans ses mains ; on porte l'effroi
 » dans les consciences : ce n'est plus le langage de la douceur et
 » de la charité que l'on fait parler à la religion, mais celui de la
 » menace ; et quand le peuple Français, après un long égare-
 » ment, se rapproche de ses temples ; quand, après une lon-
 » gue maladie, sa convalescence religieuse exigerait tant de mé-
 » nagemens, on ne lui montre que l'autorité armée de foudres
 » pour le frapper. En ce moment, une ordonnance de M. l'Ar-
 » chevêque de Rouen occupe tous les esprits, et fournit un dé-
 » plorable aliment à la malveillance. Le soin que l'on prend
 » pour la dérober aux regards du public la rend encore plus sus-
 » pecte. Le journal de Rouen se plaint des feuilles libérales, qui
 » l'ont, dit-il, dénaturée et calomniée. Mais si elle est sans repro-

» ches, si elle est conforme à l'esprit de l'évangile, à cet esprit
 » de paix et de charité qui doit distinguer les bons pasteurs,
 » pourquoi la cacher? Elle a été, dit le journal de Rouen, adres-
 » sée à plus de cinq cents Curés. Pourquoi ne nous l'a-t-on pas
 » adressée à nous, et à tous les écrivains qui ont consacré leur
 » plume à la défense de la religion et de la monarchie? Nous
 » répondrions aux feuilles libérales. »

Page 77 du même volume.

« Il était facile de prévoir que l'instruction pastorale de Mon-
 » seigneur l'Archevêque de Rouen, bientôt livrée aux regards du
 » public, deviendrait dans les journaux et les pamphlets l'objet
 » de discussions fâcheuses et affligeantes pour l'Église. Un écrit
 » tiré à cinq cents exemplaires, distribué à tous les Curés, à tous
 » les Vicaires, et peut-être même aux officiers subalternes de l'É-
 » glise, ne pouvait rester secret. »

» ARTICLE RELATIF AUX PARRAINS ET MARRAINES.

» *Comme le Parrain et la Marraine représentent l'Église of-*
 » *frant l'enfant à Jésus-Christ, pour lui donner une nouvelle*
 » *naissance, MM. les Curés et autres prêtres ne recevront point*
 » *pour Parrains et pour Marraines les enfans âgés de moins de*
 » *quatorze ans, ceux qui sont connus pour ne point faire leurs*
 » *pâques, et ceux qu'ils sauraient être dans l'ignorance de tout*
 » *ce qu'un chrétien doit savoir pour être sauvé. »*

» Ce n'est point l'Église que représentent le Parrain et la Mar-
 » raine, mais une fraction de la communion des fidèles, qui of-
 » frent un néophyte à l'Église pour l'admettre dans son sein.
 » Mais en supposant que ce soit l'Église, M. l'Archevêque ne
 » craint-il point qu'on demande comment l'Église a pu être re-
 » présentée par S. M. le Roi de Prusse, quand il a été parrain du
 » premier enfant de M. *Franchet*, et par le Roi de Danemarck,
 » autre prince protestant, qui vient de nommer le dernier enfant
 » de M. *Decaze* ?

» Passons à un article plus grave :

» *L'Évêque doit faire interdire l'entrée de l'Église à ceux qui*
 » *n'ont point fait leurs pâques et persistent à ne les point faire,*
 » *malgré l'avis et les remontrances de leurs Curés..... Il doit*
 » *déclarer publiquement qu'ils seront privés de la sépulture ecclé-*
 » *siastique, et faire afficher leurs noms aux portes de leur*

» Église paroissiale et à celles de la Cathédrale. S'ils persévèrent dans leur opiniâtreté, l'Évêque doit procéder contre eux selon les règles du droit.

» Il convient, dans les grandes paroisses surtout, que Messieurs les Curés et Desservans aient un registre qui contienne le nom de tous leurs paroissiens qui n'ont pas fait leurs pâques, afin qu'ils puissent s'acquitter facilement de l'obligation rigoureuse que l'Église leur impose à cet égard.

» Ces listes, que recommande M. l'Archevêque de Rouen, sont odieuses; voulez-vous éveiller toutes les passions, allumer le feu au sein de l'Église, mettre en péril la Religion et la sûreté de l'État? faites des listes de proscription. Qui souffrirait que son nom fût affiché à la porte de l'Église? Qui ne s'élèverait contre ce genre de diffamation, et ne réclamerait l'appui des lois? Et quelles seraient alors les suites d'un conflit de pouvoirs? Le théologien de M. l'Archevêque de Rouen a-t-il réfléchi que, dans les grandes villes, il est impossible que le Curé connaisse tous ses paroissiens? l'excès et les mouvemens de la population lui en ôtent la faculté. Etablira-t-on des inquisiteurs dans le domicile des citoyens? Ordonnera-t-on des visites domiciliaires? Enjoindra-t-on à tous les catholiques d'inscrire sur la porte de leurs maisons les noms de tous ceux qui l'habitent, comme le prescrivait le Concile de Toulouse, et comme on l'a fait au temps de la terreur?

Un autre article veut « que les Curés observent avec grand soin si leurs paroissiens assistent fidèlement les dimanches et les fêtes aux offices divins; qu'ils s'informent des causes de leur absence, ET LES FASSENT SURVEILLER PAR QUELQU'UN, afin que si après leur avoir fait les remontrances convenables, ils persistent à n'y point assister, ils les DÉNONCENT A LEUR ÉVÊQUE. Ainsi, voilà l'espionnage établi jusque dans le sein de l'Église; voilà le fléau des dénonciations introduit dans le sanctuaire.

» J'ignore à quelle époque est né M. l'abbé Lesurre, mais s'il ne l'a pas vu, il a dû apprendre au moins à quelles horribles persécutions de pareilles mesures ont exposé, autrefois, des malheureux ecclésiastiques. Lorsque toute religion était anéantie, lorsque les autels étaient profanés, lorsqu'aux solennités saintes de l'Église avaient succédé les saturnales des fêtes républicaines, alors il était ordonné à tous les ecclésiastiques qui avaient échappé à l'exil ou à l'échafaud, d'assister régulièrement aux fêtes républicaines; alors les présidens des municipalités avaient ordre de surveiller les délinquans, et de les dénoncer au comité de sûreté générale ou au commissaire du

» Gouvernement. Qu'arriva-t-il ? Plusieurs furent incarcérés, dé-
 » portés, exposés à tous les genres de persécution ; mais bientôt
 » l'injustice produisit l'indépendance, et abrégéa promptement
 » le règne du Directoire. Et maintenant on verrait dans le Clergé
 » des esprits faux, aveugles, inquiets, faire usage des mêmes
 » mesures pour les intérêts de l'Église ! L'inquisition religieuse
 » se montrerait aussi menaçante que l'inquisition révolution-
 » naire ! Non, Monsieur le grand Aumônier ne l'a pas voulu ; on
 » a surpris sa bonne foi ; son esprit modéré, son caractère doux
 » et conciliant en répondent suffisamment. On n'a pas compris
 » ses intentions, on a passé les bornes qu'il avait prescrites.

» Mais voici le chapitre le plus important de l'instruction, ce-
 » lui qui a servi le plus malheureusement à la malveillance et la
 » mauvaise foi, et porté le trouble dans les consciences :

» *Nous exhortons les Curés et Desservans du diocèse à faire*
 » *observer fidèlement dans leurs paroisses toutes les lois de la*
 » *sainte Eglise catholique, concernant le sacrement du ma-*
 » *riage ; ils enseigneront souvent à leurs paroissiens que tout*
 » *mariage nul selon les lois de l'Église est nul devant Dieu ; que*
 » *suivant celle qui a été établie par le Concile de Trente, et qui*
 » *est observée en France depuis près de deux siècles, les fidèles ne*
 » *peuvent contracter un mariage que devant leur propre Curé ou*
 » *un prêtre approuvé à cet effet par lui ou par l'ordinaire ; qu'en*
 » *conséquence, toutes les unions appelées MARIAGES CIVILS, for-*
 » *mées depuis que les pasteurs ont pu exercer librement leurs fonc-*
 » *tions, SONT NULLES AUX YEUX DE L'ÉGLISE ; que ceux de leurs*
 » *paroissiens qui, s'étant bornés à contracter civilement depuis*
 » *cette époque, et vivent ensemble comme s'ils étaient légitime-*
 » *ment mariés, doivent être regardés comme des CONCUBINS ; qu'ils*
 » *doivent par conséquent suivre à leur égard les règles prescrites*
 » *par les canons.*

» *Ils feront, pour les ramener à leur devo'r, tout ce qu'un*
 » *père tendre et charitable doit faire pour des enfans égarés.*
 » LEURS NOMS SERONT INSCRITS SUR UN REGISTRE PARTICULIER, QUI
 » NOUS SERA REPRÉSENTÉ DANS NOS VISITES PASTORALES, ET TOUTES
 » LES FOIS QUE NOUS LES DEMANDERONS.

» On croit sortir d'un songe profond, quand on a lu un pareil
 » article ; on se refuse au témoignage de ses yeux ; on se de-
 » mande si c'est en France, au sein de l'Église gallicane, sous les
 » yeux d'un Clergé naguère si célèbre par ses lumières, et d'une
 » magistrature vigilante, qu'on a pu imprimer et publier une
 » doctrine si propre à troubler l'État. On s'étonne de tant d'igno-
 » rance ou de mauvaise foi ; on s'effraie de voir le Clergé, jadis

» si soumis aux Princes, uni avec le trône, méconnaître l'autorité
 » des lois, les condamner et les abroger. Quelles sont donc les
 » idées que se font quelques théologiens aventureux, de la ju-
 » risprudence civile et canonique relative au mariage? Rétablis-
 » sons les principes.

» Il faut considérer le mariage sous trois rapports différens ;
 » comme contrat naturel, comme contrat civil ou comme sacre-
 » ment.

» Comme contrat naturel, il a ses lois qu'il ne s'agit pas d'exa-
 » miner ici.

» Comme contrat civil, le mariage est un acte légal, par le-
 » quel un homme s'unit à une femme pour donner des enfans à
 » la société. Avant l'établissement de la religion chrétienne, les
 » conditions du contrat civil furent constamment réglées par
 » l'autorité civile. Après l'établissement du christianisme, le ma-
 » riage ayant été élevé à la dignité de sacrement, et l'Église
 » ayant sur le mariage des dogmes particuliers, la conscience
 » intervint; et lorsque la puissance civile devint elle-même
 » chrétienne, elle régla ses lois sur celles de la conscience, et le
 » mariage devint un contrat où intervenaient (chacune pour ce
 » qui la concernait) la puissance temporelle et la puissance spiri-
 » tuelle. La première fit plus : elle délégua souvent une partie de
 » ses droits aux ministres de la puissance spirituelle, et par cette
 » union, leur donna un double caractère. Ainsi, avant la révolu-
 » tion, les registres de l'état civil étaient exclusivement tenus
 » par les Curés; c'était à l'Église seule que se faisait la publication
 » des bans; l'officialité réglait tout ce qui avait rapport à la cons-
 » science, les tribunaux civils tout ce qui appartenait aux lois.
 » Le Concile de Trente fit des réglemens sur le mariage, et l'or-
 » donnance de Blois les ayant adoptés, ils sont devenus lois de
 » l'État. Le contrat civil est la matière, la base, le fondement et
 » la cause du mariage; il ne peut être élevé à la dignité de sa-
 » crement qu'autant qu'il est conforme aux lois; les ecclésiasti-
 » ques sont obligés de les connaître et de les observer, avant de
 » donner la bénédiction nuptiale; car, sans cette condition, il
 » n'y aurait pas de sacrement. Avant la révolution, les Curés,
 » comme officiers civils, étaient soumis à la puissance temporelle.

» L'ordonnance de Blois et l'édit de 1697 enjoignent aux
 » Curés et Vicaires de s'informer soigneusement de la qualité de
 » ceux qui veulent se marier, et de s'en faire instruire par quatre
 » personnes dignes de foi, qui certifieront la qualité des contrac-
 » tans, et s'ils sont enfans de famille, ou en la puissance d'au-
 » trui; il est expressément défendu aux Curés et Vicaires de passer

» outre à la célébration des mariages, s'il ne leur apparaît du con-
 » sentement des père et mère , tuteur ou curateur, *sous peine*
 » *d'être punis comme fauteurs du crime de rapt.*

» Il n'est point vrai que tous mariages qui ne sont point éle-
 » vés à la dignité de sacrement soient invalidés : cette opinion du
 » jésuite *Sanchez* est réfutée par des argumens sans réplique.
 » Deux personnes infidèles mariées selon les lois de l'État , em-
 » brassent-elles la religion catholique , le mariage qu'elles ont
 » contracté subsiste toujours , on ne le réhabilite point. Jamais
 » le Clergé de France n'a songé à regarder comme illégitime et
 » nul le mariage de Clovis avec la princesse de Bourgogne. Les
 » prêtres sont les ministres du sacrement , mais non pas ni les
 » instituteurs , ni les arbitres du contrat civil , ce qu'il faut bien
 » distinguer. A eux appartient tout ce qui regarde les consciences ;
 » à l'État , tout ce qui regarde les intérêts de la société. Lors-
 » qu'on appelait comme d'abus de la célébration du mariage ,
 » le parlement était le seul tribunal pour en connaître. Il est ce-
 » pendant constant qu'on ne regardait comme valides que les
 » mariages contractés devant l'Église ; c'est qu'il fallait que cette
 » union fût consacrée par un acte public , et l'on ne pouvait en
 » adopter un plus noble , plus religieux , plus digne de la so-
 » ciété humaine , que la célébration du mariage.

» Si la puissance temporelle a pu déléguer aux ecclésiastiques
 » une portion de ses attributions , il est évident qu'elle a pu les
 » leur retirer : c'est ce qu'elle a fait au commencement de la ré-
 » volution ; elle a voulu que les registres de l'état civil fussent
 » tenus par des fonctionnaires civils ; et ces dispositions , bonnes
 » ou mauvaises , ont été sanctionnées par le Roi , adoptées par le
 » Souverain Pontife , à l'époque du concordat , et regardées de-
 » puis comme lois de l'État. Rappeler en ce moment le Concile
 » de Trente , en opposer les dispositions à celles du code civil ,
 » supposer que l'ordonnance de Blois subsiste toujours , déclarer
 » concubinaires ceux qui sont mariés sous la protection des lois
 » de leur pays , livrer leurs enfans à l'opprobre de la bâtardise ,
 » c'est s'ériger soi-même en législateur , c'est à la fois porter le
 » trouble dans les consciences et dans son pays , c'est exposer la
 » religion à la haine des citoyens. (1)

(1) C'est dans les Conciles mêmes qu'il faut chercher la condamnation de la doctrine que combat si éloquemment le rédacteur de l'*Oriflamme*.

On trouve dans presque tous la maxime :

Sacramentum non efficit matrimonium sed benedicit et confirmat.

Si les Conciles proclament que le Sacrement ne fait pas le mariage , ils pro-

» Quel abus ne fait-on pas aujourd'hui de ce mot si respectable, *l'Église* ! Le moindre séminariste, en parlant de ceux qui lui donnent des leçons, dit *l'Église* ; il voit l'Église dans une congrégation dont il fait partie. Mais l'Église ne se compose pas de quelques Docteurs de séminaires : c'est aux Conciles généraux seuls qu'il appartient de la représenter ; eux seuls peuvent parler en son nom, car les Papes eux-mêmes sont sujets à l'erreur. Or, depuis l'institution du code civil, depuis le concordat, s'est-il tenu quelque Concile qui ait déclaré nulles les unions appelées *mariages civils* ? La puissance temporelle en a-t-elle adopté les décisions ? A-t-elle abrogé le code de ses lois ? Ou bien, à défaut de Concile, quelque bulle de la Cour de Rome, obtenue subrepticement, répandue en secret, aurait-elle autorisé le théologien de M. l'Archevêque de Rouen à prêcher une nouvelle doctrine ? qui sait ? On a depuis quelque temps tramé tant de choses dans l'ombre ; on s'est tellement accoutumé à travailler dans les ténèbres, qu'on ne saurait maintenant assigner les limites du doute.

» En général, l'instruction pastorale de M. l'Archevêque de Rouen est un événement calamiteux pour la religion ; elle vient à une époque où les esprits ne sont déjà que trop disposés à se plaindre ; où le vieux levain de la révolution fermente encore avec activité, et ne demande que des alimens.

» M. l'abbé *Lesurre* a-t-il bien pesé toutes les conséquences de l'écrit qu'il vient de lancer dans le diocèse de Rouen ? Si la doctrine qu'il y établit est vraie, *si toutes les unions appelées mariages civils sont nulles* en Normandie, il est évident qu'elles le sont dans toute la France, et que depuis plus de trente ans nous vivons au milieu de générations bâtardes et réprouvées.

» Que de réflexions pourrait fournir encore la lecture de l'or-

clament, en même temps, que le Prêtre ne lui donnait pas l'existence comme Prêtre, mais comme Officier civil.

Le Sacrement suit le contrat et le suppose.

Ainsi, et par une conséquence nécessaire, le Sacrement conféré à des individus qui ne sont pas mariés civilement, bénit et confirme un lien qui n'existe pas, ou plutôt il ne porte sur rien, il n'a pas d'objet. Il y a abus de la part du Prêtre ; quant à ceux qui ont l'intention de se marier, il y a incapacité absolue de recevoir le Sacrement ; mais surtout il n'y a pas de mariage ; et c'est ici qu'il faut dire, avec certitude, que les enfans procréés d'une union imaginaire, sont de véritables *Bâtards* !

Ainsi, il est évident qu'on abuse de ce que l'autorité temporelle avait autrefois confié la fonction civile au Prêtre, pour tout confondre et tout envahir.

D.....

» donnance dont il s'agit ! Je détourne mes yeux de l'article qui
» concerne les cas réservés. Quoiqu'écrits en latin, jamais ils
» n'ont été présentés avec moins de chasteté : on les dirait écrits
» par *Sanchez*. J'ai sous les yeux bien des rituels, et des rituels
» très-anciens ; je n'en trouve pas un dans lequel on n'ait point
» couvert du voile officieux d'une périphrase, les turpitudes dont
» le nom seul est un outrage à la pudeur. »

ORIFLAMME (L'), in-folio.

Voyez *le Régulateur*,

ORIGINAL (L').

Voy. *Journal patriotique du département de la Côte-d'Or*.

OU NOUS MENE DONC LA FACTION ORLÉANO-ANGLAISE, in-8°,
1790. — 3 numéros.

P

PACIFICATEUR (LE), par *Picquenard* et *Galletti*, in-4°.

Du 1^{er} germinal an 5 au 4 messidor an 6.

1^{re} Série an 5. — 120 n^{os}.

2^e Série an 6. — 314 n^{os}.

C'est la suite du *Journal des lois* par *Galletti*, qui, au moment où la paix fut proclamée, a pris le titre de *Pacificateur*.

Ep. *La paix, l'aimable paix fait bénir son empire*.

PACQUEBOT (LE), ou la Rencontre des Courriers de Londres et de Paris, — in-4°.

Commence le 1^{er} janvier 1791.

Au n^o 242 (1^{er} septembre 1791), *Journal général d'indications pour tout le Royaume*, réuni au *Pacquebot*.

PAIX (LA), ou Solution des questions qui partagent les opinions, l'an 308 de la découverte de l'Amérique.

1^{er} et seul n^o de 40 pages.

L'auteur dit dans sa préface :

« J'ai adopté une ère nouvelle, parce que je n'ai voulu ni de celle des chrétiens, ni de celle de la république. »

Page 5.

EXPOSITION.

« Le nouveau système républicain est une de ces grandes ab-

» surdités qui se présentent de temps en temps dans le monde,
» et qui parviennent à régner dans quelques pays. On conçoit
» que la Providence, lorsqu'elle permet que des chimères aussi
» déplorables s'établissent, n'a que des vues bienfaisantes. L'er-
» reur prépare la vérité, comme la nuit prépare le jour, comme
» l'hiver prépare l'été. Lorsqu'une doctrine absurde établit son
» empire dans un pays, elle traîne à sa suite la persécution, les
» dénonciations, les conspirations, la guerre civile, les proscrip-
» tions et les échafauds, tout comme l'hiver amène les brouillards,
» les frimats, la neige, la grêle et les tempêtes.

» Le système républicain, indépendamment de ce qu'il a de
» révoltant pour la raison, est encore remarquable par sa liaison
» étrange avec la morale. Le républicanisme est la théorie du
» crime masqué par une apparence de vertu. Pour le masquer,
» on a imaginé un vernis qui imite si bien les couleurs de la
» vertu, qu'il est possible de s'y tromper.

» Cette doctrine naquit en Amérique, et passa en Europe; re-
» çut en France la forme d'un système, et se répandit de là en
» Hollande, en Italie, en Suisse et en d'autres pays.

» Les matériaux de ce système sont répandus dans les consti-
» tutions particulières des États-Unis d'Amérique; mais tous ces
» matériaux se trouvent réunis dans la prétendue déclaration des
» droits de l'homme, placée en tête de la constitution française
» dite de l'an III, et devenue la base de celle de l'an VIII.

» Cette déclaration renferme le système républicain en XXII
» articles. Les grandes erreurs sont cachées sous ces mots:

» Liberté,

» Égalité,

» Souveraineté du Peuple. »

PALLADIUM (LE) DE LA CONSTITUTION, — in-4°

Du 1^{er} au 19 fructidor an 5. — 10 n^{os}.

Ep. *Vouloir changer sans cesse de gouvernement, c'est
s'exposer à changer sans cesse de vêtements* ENSAN-
GLANTÉS.

N^o 3, page 1^{re}.

« Au Rédacteur du Palladium.

« DISSERTATION SUR LES JOURNAUX.

» Cette dissertation sera courte, et m'a semblé nécessaire pour

» vous guider dans votre entreprise. Il paraissait assez simple
 » qu'un Journal fût un bienfait pour la société, surtout dans des
 » momens de crise. Rien ne pouvait être aussi utile, aussi salu-
 » taire. L'esprit public devait être soutenu ou remonté au ton
 » de l'ordre et de l'union. Chaque jour fournissant des faits, des
 » anecdotes, des réflexions, on devait supposer que les uns se-
 » raient vrais et les autres justes.

» Il était à présumer que cette espèce de flambeau universel,
 » destiné dans son origine à éclairer les hommes sur leurs vé-
 » ritables intérêts, porterait partout la douce et bienfaisante lu-
 » mière de la raison.

» Je m'étais plu moi-même à imaginer un Journal, dans la
 » consolante perspective que m'offrait, en le composant, le bien
 » qui pouvait en résulter d'après l'exposition de mes principes,
 » qui furent, sont et seront éternellement les mêmes.

» Je me figurais enfin qu'un journaliste devait être l'ami de
 » ses semblables et de la paix, le fanal littéraire de la politique,
 » le guide prudent et réfléchi des gouvernans et des gouvernés.
 » Comme on m'a détrompé ! Sans entrer dans aucun détail sur
 » les journaux existans, sur leurs titres bizarres, sur les matières
 » qui les remplissent, sur les élémens qui les composent, je me
 » borne à une observation toute simple et malheureusement
 » trop juste.

» Jamais cent Journaux sortis du cœur le plus pur, de la tête
 » la plus sage, de l'âme la plus sensible, de la plume la plus élo-
 » quente, ne feront en bien la millionième partie du mal que
 » peut un seul des Journaux indiscrets qui se répandent avec
 » une scandaleuse profusion ; et je vais dévoiler le pourquoi :
 » c'est qu'ils parlent aux passions ou à l'apathie. Tandis que le
 » factieux de tel ou tel parti y cherche une nouvelle dose de
 » poison qu'il n'a pas de peine à y trouver, les oisifs et les in-
 » soucians rient et finissent par boire à la coupe funeste, par la
 » raison que les oisifs et les insoucians n'ont pas de pensée à eux ;
 » qu'ils ont le cœur aussi vuide que la tête, et que le premier
 » qui verse une idée chaude, exaltée, dans ces vases prêts à tout
 » recevoir, les comblent à coup sûr de toutes les liqueurs infer-
 » nales qu'il leur a insidieusement présentées.

» C'est ainsi qu'on corrompt l'esprit public ; c'est ainsi qu'on
 » divise artificieusement un grand peuple qui est en état d'agita-
 » tion, en différentes classes ; celle des intéressés, qui ne voient
 » qu'avec leurs yeux ; celle des êtres nuls, qui ne voient qu'avec
 » les yeux des autres. Ceux-ci sont des moutons dont les jour-
 » naux font des loups ; et je m'en réfère à dire que rarement un

» journal a fait du bien , mais qu'un journal peut faire beaucoup
» de mal. Veuillez m'honorer d'une réponse à l'adresse suivante,
» qui est celle de votre serviteur, très-peu d'avis des journaux,
» en rendant justice à votre bonne intention.

» Si je reçois un mot de vous , nous pourrons causer ensemble
» épistolairement sur bien des choses.

« *L'Ingénu.* »

Rue des *Bons-Enfans.*

PANACHE (LE) BLANC.

Voy. *Dominicale* (la).

PANDORE (LA), JOURNAL des Spectacles, des Lettres, des
Arts, des Mœurs et des Modes, in-4°.

Commence le 16 juillet 1823 , pour faire suite au *Miroir.*

Au 1^{er} janvier 1829. 11 vol.

Continue. — Rue des Bons-Enfans, n° 34.

N° 1381, — 28 février 1827.

M. DE VILLÈLE. — TARTUFE.

« Molière avec *Tartufe* , a joué son rôle avant-hier dans les
» débats de la chambre élective ; le grand homme et sa comédie
» ont été cités par un grand ministre. M. de Villèle a daigné
» proclamer, en présence des honorables députés, que *l'Im-*
» *posteur est un ouvrage bon en lui-même* (Etoile du 26 février.)
» C'est faire trop de grâce au chef-d'œuvre de l'esprit humain ,
» que de rendre de lui ce témoignage favorable. Si Molière re-
» venait au monde (Tartufes de nos jours, rassurez vous, la
» terre ne lâche point sa proie !), il serait très-flatté sans doute
» de l'approbation donnée par M. de Villèle à ses intentions ; il
» remerciait Son Excellence, et, s'il ne lui rendait pas compli-
» ment pour compliment , en lui disant de sa loi sur la presse
» que *cet ouvrage est bon en lui-même* , il referait peut-être
» la scène d'Oronte et Alceste, pour que Monseigneur ne pût pas
» croire que le jugement du Misanthrope sur le sonnet est une cri-
» tique par allusion.

» Certain censeur, que l'existence du *Tartufe* contrarie beau-
» coup, et qui regarde cette pièce comme une plaie , dans l'état
» actuel de la société, pourra bien gronder M. de Villèle de la
» concesiion qu'il a faite au bon goût et à la vérité ; mais le mi-
» nistre sera bientôt pardonné ; il a dit : *on a publié Tartufe à*
» *un prix qui le mettait à portée des écoliers et du peuple*, et il

» a tiré de ce fait la conséquence *que la presse envenime tout.*
 » A la bonne heure ! voilà parler ! Certes, après un crime comme
 » celui-là, la presse doit être condamnée ! Mettre à la portée des
 » écoliers un morceau de littérature et de morale *bon en lui-même* ;
 » même ; mettre à la portée du peuple une comédie où il est
 » établi que la vraie dévotion vaut mieux que la dévotion feinte ;
 » qu'il n'est pas bien de manger la moitié d'un gigot en haclis,
 » lorsqu'on prêche l'abstinence ; et qu'il faut, quand on a une
 » piété sincère, ne pas agir de captation pour ruiner le fils de la
 » dupe qu'on s'est faite ; qu'il est très-louable de donner l'au-
 » môné, mais qu'il faut le faire en secret ; qu'il faut hanter par
 » conscience les lieux saints, mais n'y pas aller à certaines heu-
 » res, pour être remarqué et pour offrir de l'eau bénite à Or-
 » gon ; qu'il est mal de se servir de la religion comme un moyen
 » de succès à la Cour ; enfin qu'il ne faut pas se récrier d'horreur
 » à l'aspect des charmes d'une fille servante, et en vouloir à
 » toute la personne d'une grande dame.... Mettre un tel ouvrage
 » la portée des paysans !.... Rien que la mort n'est capable d'ex-
 » pier un tel forfait. Presse, ma mie, on te le fera bien voir. »

PANORAMA D'ANGLETERRE, Journal politique, littéraire et critique, par *Charles Malo*, in-8°.

Du 5 avril au 25 août 1816, — 25 numéros.

Du 1^{er} juillet 1817 au 1^{er} juillet 1818, 2 vol.

En tout. 3 vol.

Tome 1^{er}, — n° 10, — page 235.

« *Place de magistrat vacante.* — On ne peut se la procurer
 » à prix d'argent ; mais voici les talens et les qualités qu'on
 » exige. La plus haute idée de la prérogative royale ; la plus basse
 » opinion, le mépris le plus outré du droit du peuple ; une cons-
 » science aussi ductile que l'or, aussi changeante que la girouette ;
 » un style coulant, plus fait pour tromper que pour convaincre ;
 » un front qui n'ait jamais rougi ; une haine implacable contre
 » les brochures qui parlent des agens du Gouvernement ; une
 » morale qui calcule l'énormité ou la légèreté d'un crime d'après
 » le rang du coupable, ou bien en raison de ses opinions poli-
 » tiques. Il faut, en outre, ne jurer que dans les circonstances
 » bien majeures ; ne se mettre en colère qu'une fois la semaine ;
 » avoir l'heureux talent d'applanir toutes les difficultés de la loi
 » aux moindres désirs du Prince. L'individu qui croira posséder
 » toutes ces qualités requises, pourra se présenter au café du ca-
 » binet White-Hall, de midi à quatre heures de relevée.

PANORAMA des Nouveautés Parisiennes, tableau périodique, historique, critique et moral de Paris, ancien et moderne, par *Gouriet*, in-8°.

Commence le 3 juillet 1824.

Finit n° 97, — 1^{er} février 1826. 7 vol.

TROISIÈME LIVRAISON, — 17 JUILLET 1824.

Paris ancien et moderne.

« Paris est un monde, comparé à ce qu'il était autrefois. Si
 » Jules César pouvait renaître, quel serait son étonnement!
 » Dans cette ville immense, où tous les genres de luxe et d'éclat
 » sont réunis, comment reconnaîtrait-il le petit terroir de *Lutèce*,
 » que dans ses *Commentaires* il désigne sous le nom d'*Oppidum Parisiorum*,
 » et qui, cinquante-six ans avant l'ère chrétienne, se réduisait à une île marécageuse
 » de quarante-quatre arpens cinquante perches huit pieds de clôture seulement?
 » Renfermée entre les deux bras de Seine, cette petite île n'offrait
 » aux regards que des cabanes de pêcheurs, disséminées çà et là;
 » Melun, Sens, Troyes et Langres, jouissaient du titre de villes municipales;
 » mais un tel honneur était loin d'être accordé à ces pauvres cabanes.

» Lutèce n'était défendue que par la Seine et les marais qui l'entouraient
 » de toutes parts; mais ces marais en rendaient l'approche très-difficile.
 » On ne pouvait y entrer que par deux ponts de bois, l'un sur le petit bras de la Seine,
 » et l'autre sur le grand. Cette bourgade appartenait aux Parisiens, dont elle
 » devint la capitale. Les Parisiens étaient un peuple de la Gaule.
 » Son territoire, du côté gauche, finissait au pays de Chartres, de Soissons
 » et de Meaux; et du côté droit, il était borné par ce même pays de Meaux,
 » par les territoires de Senlis, de Beauvais et de Rouen. Il en résultait
 » que ceux d'entre les Parisiens qui se trouvaient à la gauche de la Seine
 » étaient Celtes, et ceux qui habitaient à la droite Belges.

» Malgré son infériorité, Lutèce méritait, par sa situation favorable au commerce,
 » une attention particulière. Ce motif engagea César à y transférer l'assemblée
 » des peuples Gaulois. Or, c'est ici pour la première fois que l'histoire parle
 » de Lutèce et des Parisiens. Bientôt ces derniers, qui supportaient avec
 » impatience le joug des Romains, prennent part à la révolte des autres
 » peuples de la Gaule, commandés par Camulogène, du pays du Maine, homme
 » fort âgé, mais savant dans l'art militaire; ils repoussent deux fois
 » Labienus, lieutenant de César; se voyant ensuite au mo-

» ment d'être forcés , ils brûlent leur ville , font rompre les ponts ,
 » marchent au-devant des Romains à la lueur des flammes qui
 » consomment leurs habitations , se battent avec une intrépidité
 » plus qu'humaine ; enfin , accablés de toutes parts , ils succom-
 » bent ; mais ce n'est qu'après un long combat , qu'après avoir
 » perdu leur digne commandant et ses plus braves guerriers.

» Admirateur d'un si grand courage, César fit rebâtir et en-
 » tourer les fortifications de Lutèce , y établit un Gouvernement
 » municipal , une compagnie de *Nautes*, navigateurs , à laquelle
 » les Romains accordèrent le privilège exclusif du commerce , et
 » l'on appela cette nouvelle cité , *la ville de César*. Voilà Lutèce
 » obtenant un commencement d'importance.

» Mais , à cette époque , quels étaient ses alentours ? Du côté
 » du nord , c'étaient des terres marécageuses et des bois , dont
 » ceux de Vincennes et de Boulogne semblent de faibles restes.
 » On nommait cette longue suite de bois *la forêt des Charbon-*
 » *niers* ; elle s'avancait jusqu'au bord de la rivière , où l'on voit
 » maintenant le Louvre , le quartier des Halles et celui des In-
 » nocens. De l'autre côté , la partie qui contient le faubourg
 » Saint-Germain était en prairies ; celle où l'on voit la rue de la
 » Harpe et des Cordeliers , n'offrait que des vignes ; enfin , celles
 » où sont situés les faubourgs Saint-Jacques , Saint-Marceau et
 » Saint-Victor , se composaient de bois et de vignes.

» Ce ne fut qu'en 360 , sous Julien , que Lutèce s'étendit au-
 » delà de son île. Julien , que les Chrétiens ont surnommé l'*Apos-*
 » *tat* , et que les philosophes modernes ont presque divinisé , y
 » fit élever différentes constructions , notamment au dehors , le
 » *Palais des Thermes* , dont nous avons vu long-temps les restes
 » habités par un tonnelier , rue de la Harpe , n° 63. Ce bâtiment ,
 » très-considérable , s'étendait bien au-delà de la grande voûte
 » de l'hôtel de Cluny. Dans une maison de la rue des Mathu-
 » rins , n° 22 , on voit une vieille voûte qui en dépendait , et
 » dont les matériaux sont les mêmes que ceux de la grande
 » voûte ; enfin , une inscription placée dans la seconde cour de la
 » maison où furent les Mathurins , prouve que les *Thermes* de
 » Julien venaient jusqu'à ce lieu.

» Lutèce avait cent treize arpens , lorsque Julien y fut proclamé
 » Auguste ; elle s'était accrue , vers le petit pont , d'un faubourg
 » qui commençait à la Seine , et venait aboutir au palais des
 » *Thermes*. Les Empereurs Valentinien et Gratien , ayant fait
 » depuis de vains efforts pour empêcher les Francs de s'établir
 » dans les Gaules , Childéric I^{er} , fils et successeur de Mérovée ,
 » s'empara de Paris , en chassa les Romains en 470. Sous son

» règne, Lutèce fut qualifiée du nom de véritable cité (*civitas*).
 » Elle avait deux portes, l'une méridionale, l'autre septentrio-
 » nale. La porte méridionale, près de laquelle étaient des mou-
 » lins et une tour, était située à l'endroit où commencent les
 » bâtimens de l'Hôtel-Dieu. La position de la porte septen-
 » trionale était près la prison Glaucin, c'est-à-dire, près de l'é-
 » difice que l'on appelle la tour de l'horloge du Palais.

» Sous les Rois Mérovingiens, furent érigés, au levant, la ca-
 » thédrale et l'évêché, sur le lieu même où les *Nautes* Parisiens
 » avaient jadis consacré un autel à Jupiter *très-bon et très-grand*;
 » au couchant, la demeure des Maires du Palais, et, depuis, des
 » Comtes de Paris. On fonda successivement au dehors plusieurs
 » églises et monastères, et l'on bâtit un grand nombre de mai-
 » sons du côté du nord, comme on en avait bâti du côté du midi
 » sous Julien.

» Le premier édifice chrétien que fonda, outre Seine, Clovis,
 » conjointement avec la Reine Clotilde, son épouse, fut l'Église
 » de St-Pierre et St-Paul; il la fit élever à la place d'un cimetière,
 » sur une montagne appelée le *mont Lucotice*, et consacrée par
 » la sépulture de plusieurs saints personnages, entre autres,
 » de Prudence, évêque de Paris. Clovis fut enterré en 511 dans
 » cette basilique. Depuis, la vierge Sainte Geneviève y ayant été
 » inhumée également, les assiduités des peuples sur son tom-
 » beau furent cause que l'Église Saint-Pierre et Saint-Paul prit le
 » nom de *Sainte-Geneviève*, et le mont Lucotice ne fut plus
 » connu que sous la dénomination de *Montagne Ste-Geneviève*.

» C'est au séjour que firent dans Paris tous les Rois issus de
 » Clovis, c'est-à-dire Chilbert, Chilpéric, Clotaire, Dagobert,
 » Clovis le jeune, Childéric et Théodoric, que l'on doit attri-
 » buer les premiers accroissemens importans des faubourgs du
 » nord de cette ville. Déjà, du temps de Charibert, Paris était
 » si agrandi, qu'à la mort de ce Roi, ses héritiers Chilbert,
 » Chilpéric et Gontran, voulaient chacun le mettre dans son lot;
 » et qu'enfin il fut arrêté, en 570, qu'il serait excepté du par-
 » tage, et que celui d'entre eux qui y entrerait perdrait ses droits;
 » mais ce traité ne fut une loi que pour les faibles.

» Cependant, malgré tous ces accroissemens, le Paris de ce
 » temps-là était bien inférieur à une ville de troisième ordre
 » d'aujourd'hui. Quelle différence entre la Lutèce des Mérovin-
 » giens, et ce Paris qui s'augmente chaque jour d'une manière si
 » colossale!

» Après avoir englobé les villages et les bourgs qui l'avoisi-
 » naient, finira-t-il par englober également des villes dont plu-

» sieurs lieues les séparent ? En tout l'exagération mérite d'être
 » combattue ; il ne s'agit plus ici d'embellissemens, mais d'une
 » extension continuelle qui peut avoir de funestes résultats ; et il
 » est remarquable que cette extension n'est commandée par au-
 » cune augmentation de population ; celle de Paris est à peu
 » près la même qu'en 1790 : cependant, aussitôt qu'un grand
 » nombre de constructions se sont élevées au delà des murs, on
 » recule les barrières ; un mois après, d'autres constructions pa-
 » raissent comme sorties de terre par un enchantement, hors de
 » la nouvelle enceinte ; dès lors, celles que l'on vient d'enclorre
 » sont abandonnées, et n'ont presque plus de valeur, ni pour
 » les particuliers, ni pour l'État. N'est-il pas à craindre, si l'on
 » ne réprime pas la fureur de bâtir, qui tourmente en ce moment
 » tant d'esprits inquiets et spéculateurs, que la capitale de la
 » France ne dépasse tellement, enfin, toutes les proportions, re-
 » lativement aux autres villes, que l'on soit un jour obligé de
 » démolir tout ce que l'on bâtit, afin de rendre à la culture des
 » terrains qu'on n'aurait jamais dû lui enlever, et surtout aux
 » habitans de Paris, les courans d'air qui leur conservaient la
 » faculté de respirer ? Reconnaissons la véritable cause de cette
 » funeste manie, dans l'habitude d'un jeu hasardeux contractée
 » à la bourse : on joue sur les constructions comme sur les effets
 » publics ; les terrains ont les chances de la hausse et de la baisse ;
 » tel bâtiment change quatre à cinq fois par semaine de proprié-
 » taire ; tel autre tous les jours. »

PAPILLON (LE), in-4°, germinal an 4. — 15 numéros.

N° 15, — 29 germinal.

» Un certain personnage s'étant présenté, ces jours derniers,
 » chez un marchand, rue Saint-Denis, lui demanda de la mar-
 » chandise pour des écus ; mais, le prix fait, il ne voulut plus lui
 » donner d'écus, et prétendit toujours emporter sa marchandise,
 » d'après une nouvelle loi, avait-il l'impudence d'ajouter. La
 » dispute qui en résulta attira une foule d'hommes et de
 » femmes, qui le traînèrent chez le Juge de paix, où le marchand
 » l'accompagna.

» Voici l'interrogatoire de ce magistrat :

» — C'est un paiement en mandats qui vous amène, à ce que
 » je crois entendre ? Le citoyen acheteur est, sans doute, un
 » fournisseur de la République ? — Non, citoyen je ne suis pas
 » fournisseur. — Mais alors vous voulez acheter pour le compte
 » d'un fournisseur de vos amis ? — Non, Monsieur. — D'où tenez-
 » vous donc vos mandats, puisque vous n'êtes ni fournisseur ni

» ami d'un fournisseur ? Je veux vous croire trop honnête , pour
» penser que vous les ayez volés. — Parbleu , citoyen , je les ai
» achetés — A 75 pour 100 de perte, sans doute, c'était le cours
» d'hier ? — Qu'importe à 75 ou à 80. — Faites entrer un gen-
» darme, dit alors le Juge de paix ; puis il ajoute : la loi qui
» établit les mandats défend de les déprécier ; en les achetant à
» 75 pour 100 de perte , vous les avez dépréciés autant qu'il était
» en vous : vous irez , en attendant votre jugement , coucher à
» la Force, comme dépréciateur de mandats : et le peuple applau-
» dit à la sentence du Juge. »

PAPILLON (LE) ABEILLE, ou Dialogues des vivans et des morts
par *Desforges*, in-8°. — 1791.

PAPILLON (LE), Journal de politique, des grâces et des plai-
sirs, — in-8°.

Du 7 thermidor au 21 fructidor an 6. — 45 n°. . . . 1 cart.

Ep. *Gai quand je pourrai,
Mais toujours vrai.*

N° 2, page 10.

« Après les plaisirs, ce qui occupe le plus dans ce moment
» l'attention publique, c'est l'expédition de la flotte que commande
» Buonaparte ; les uns la font aller aux Indes, les autres seule-
» ment en Égypte ; ceux-ci veulent que la liberté de la Grèce
» soit l'objet de cette expédition, ceux-là soupçonnent que
» Buonaparte veut s'emparer des pays occupés par les puissances
» barbaresques ; chacun raisonne selon ses passions , sa manière
» de voir et l'étendue de ses lumières.

» Ce qu'il y a de certain, c'est que le secret profond du Gou-
» vernement à cet égard ne permet encore que des conjectures
» sur cette singulière expédition ; et on peut néanmoins assurer
» que le Gouvernement qui sait garder un tel secret, est capable
» d'exécuter de grandes choses.

» L'opinion la plus générale, c'est que l'Inde est l'objet prin-
» cipal de l'expédition de Buonaparte, et que son intention est
» d'aller y détruire la puissance commerciale des Anglais.

» Je trouverais presque dans notre caractère des raisons de
» croire que ce ne peut être là le but de l'expédition ; le succès
» en serait si incertain, les bénéfices si éloignés, et nous sommes,
» dans notre impatience guerrière, si pressés de jouir, et si peu
» propres à des calculs froids, que j'ose n'être pas de l'avis
» général.

» Un peuple victorieux ne va pas si loin chercher des occasions
» de se signaler : son ardeur se porte partout où elle peut se
» montrer plutôt ; et puis cette expédition présente tant d'obs-
» tacles , quoique celui qui la commande soit habitué à les
» vaincre tous ! Comment dans l'Inde , éloigné comme on le sera
» de la mère patrie , réparer promptement les pertes du climat et
» de la guerre ; et qu'est-ce qu'une expédition , où les dangers
» sont toujours présens et les ressources éloignées ?

» Peut-être Buonaparte n'a-t-il que le projet de s'emparer de
» toutes les îles de la Méditerranée , et de se créer sur les côtes
» d'Asie et d'Afrique des étapes qui pourraient , à la paix , lier
» par le commerce , l'Europe , et la France particulièrement , à
» ces deux parties du monde. Au reste , ce ne sont là , comme
» tout ce qui a été dit là dessus , que des conjectures. Quoiqu'il
» en soit , on peut être sûr que celui qui commande cette expédi-
» tion ne fera rien qui n'ajoute à la gloire du nom Français , et
» à la réputation qu'il s'est lui-même acquise. »

PAQUETS (LES), Ambigu politique, moral et littéraire , in-8°.

De janvier à mai 1818, 10 livraisons. 1 cart.

Ep. *Suum cuique.*

1^{re} Liv. , page 23.

» On apprend tous les jours quelque anecdote plaisante sur les
» élections.

» Un Maire d'une petite ville de province , appelé à l'honneur
» de présider le collège électoral , se persuadait tellement qu'il
» serait nommé Député , qu'il avait fait préparer son logement à
» Paris. M^{me} la présidente recevait du matin au soir les félicita-
» tions de toutes les personnes de l'endroit. Elle voyait bientôt
» son mari de Député devenir Préfet. Enfin le jour des élections
» arrive ; le président n'est pas élu ! *Ah ! s'écria la dame , il y a*
» *long-temps que je le dis ; le Roi devrait nommer les Députés*
» *lui-même ; c'est le seul moyen de sauver la France.* »

PARACHUTE (LE) MONARCHIQUE.

Voy. *Mémoires de l'Académie des Ignorans.*

PARIS, depuis 1794 jusqu'en 1802, par Peltier, Londres.
250 numéros. 35 vol.

N° 203, page 403.

« Il est des contradictions, des inconséquences, des absurdités,
» qui, dans le moment de l'action, et pendant l'effervescence

» des esprits ne sont point aperçues de la foule des acteurs
 » et des spectateurs, mais qui n'échappent pas aux observateurs
 » éclairés et attentifs, et qui frappent tous les yeux, quand ils
 » sont dessillés par la cessation des intérêts. Si des événemens
 » grands, terribles et funestes, pouvaient être vus sous l'aspect
 » du ridicule, quel événement en serait plus flétri que la révo-
 » lution française? Chaque époque, chaque fait y semblent mar-
 » qués au coin de la bizarrerie et de la démence.

» Une nation se révolte contre son gouvernement au moment
 » où elle a le plus à s'en louer, et pour réformer les abus de
 » l'autorité, elle détruit toute autorité.

» On convoque une Assemblée de législateurs, et les plus ins-
 » truits sont des praticiens; ils doivent réformer le gouvernement,
 » il n'est aucun d'eux qui ait gouverné un village. Une partie de
 » cette Assemblée est à peine majeure, et c'est cette partie qui
 » domine l'autre.

» Le principe élémentaire de la révolution a été que chaque
 » citoyen est le juge du Gouvernement, et que le plus saint des
 » devoirs est l'insurrection. Un homme qui dans les conseils s'an-
 » nonce comme un grand général, et dans les camps comme un
 » homme d'état, a découvert ce sublime principe. On a fait par la
 » suite de plus grands pas dans la carrière de ces extraordinaires
 » idées, et on a prétendu démontrer que, pour le plus grand
 » bonheur des citoyens, il fallait qu'une partie d'entre eux mas-
 » sacrât l'autre; il n'en devait coûter à la France que douze
 » cents mille assassinats pour être parfaitement heureuse.

» Le peuple fait consister la liberté, tantôt dans le plaisir d'in-
 » sultier journellement un Roi, tantôt dans l'avantage d'être
 » gouverné par des tyrans, qui ne portent pas le nom de Roi. Un
 » Prince qui aurait été sans défaut, si son extrême bonté n'avait eu
 » les effets de la faiblesse, a été traité comme le plus criminel des
 » hommes; il avait volontairement sacrifié une partie des droits de
 » sa couronne; pour récompense il a perdu sa couronne et la vie.

» Les favoris du peuple dans une année, ont été ses victimes
 » l'année suivante; échappés au supplice que méritaient leurs
 » crimes révolutionnaires, ils ont été condamnés à mort pour
 » des actions qui n'étaient ni criminelles, ni répréhensibles, et
 » qui même quelquefois étaient louables. Leurs juges, en étant
 » iniques, ont fait justice sans le vouloir, sans le savoir.

» Des héros de la révolution, honorés par une Assemblée d'une
 » canonisation civique, ont été flétris par l'Assemblée suivante,
 » comme les plus vils scélérats que la France eût produit.

» Un code politique est une œuvre bien difficile: les difficultés

» ficiers, et enfin, les femmes, les soldats et les officiers com-
» mandaient au Commandant général. Tous les esprits voulaient
» prier et commander le Roi; mais le Roi a commandé à tous
» les cœurs de l'aimer, et le Roi a été obéi. »

PAYSAN (LE) ET SON SEIGNEUR, in-8°, 1789, — 3 n^{os}.

PÉGASE (LE) DE VOLTAIRE, ou Correspondance ultramou-
taine, in-8°, — 1789.

PENDEZ-MOI, MAIS ÉCOUTEZ-MOI, in-8°, 1790, — 7 n^{os}.

PENSÉES ET QUESTIONS POLITIQUES, par *Sauvaire de*
Souigné, in-8°, — 1814.

PENSION (LA VRAIE) BOURGEOISE Nationale, in-8°, 1791, —
7 numéros.

PÈRE (LE) DES PAUVRES, ou Veillées d'un Hermite, in-8°, —
1789.

PERQUISITEUR (LE).

Voy. *Bourgeois* (le vrai) de Paris.

PERSIFLEUR (LE), in-8°, — 1790.

PEUPLE (LE) ET SES AMIS, par des Jacobins, in-8°, — 1792
et 1793, 12 liv. 2 cart.

A la deuxième livraison : *Journal Populaire*, ou *Cathéchisme*
des Sans-Culottes.

PHARE POLITIQUE et littéraire, in-4°, — 1789 et 1790.

PHASES POÉTIQUES, in-8°, — 1819, 6 liv. 1 cart.

PREMIÈRE LIVRAISON.

- « Pourquoi nommer *Conservateur*
- » Ce journal que je crains de lire ?
- » Que *conserve-t-il* ? notre honneur ?
- » Son injustice le déchire.
- » Veut-il nous *conserver* la paix ?
- » Non, c'est la haine qui l'anime.
- » Mais, veut-il enfin, aux Français,
- » *Conserver* leur Roi légitime ?
- » Il ne nous en parle jamais.
- » Veut-il nous *conserver* la charte ?
- » A chaque pas il s'en écarte.

- » Au moins nous *conserve-t-il* bien
- » Et notre liberté chérie ,
- » Et nos droits et notre patrie ?
- » Point. Que *conserve-t-il* donc ? Rien ;
- » Et dans son imprudence extrême ,
- » Malgré ses efforts dangereux ,
- » Il sera , ma foi , bien heureux ,
- » S'il peut se *conserver* lui-même. »

PHÉNIX (LE), in-4°.

Du 27 fructidor an 6 au 14 ventôse an 7 , — 162 numéros.

PHILANTROPE (LE), JOURNAL consacré à la Bienfaisance , à la morale et au bien public, par *Guyot de Fère*, in-8°.

Commencé en 1823.

A la fin de 1828, 4^e année. 4 vol.

4^e Année, — n° 15, — 13 avril 1828.

« Depuis que l'esprit du commerce a succédé en Europe à l'esprit de conquête; depuis que la paix générale a favorisé l'esprit de l'industrie et l'accroissement des richesses, cette politique si simple et si générale est devenue vulgaire. Elle a éclairé le monde d'une lumière inconnue, et commencé véritablement une ère nouvelle. On lui doit ce cosmopolitisme qui semble réunir aujourd'hui tous les peuples dans un même vœu, celui de leur prospérité commune : découverte admirable et féconde, devant laquelle sont tombées tour à tour, et comme par enchantement, les haines nationales les plus invétérées en apparence, les haines de peuple à peuple, qui n'étaient pas dans les destinées naturelles de l'humanité, mais que les Gouvernemens, jaloux les uns des autres, avaient seuls fait naître, et que leur politique désiante entretenait sans cesse, en froissant tous les intérêts par des monopoles, des exclusions, des hostilités secrètes ou des guerres déclarées.

» Il ne faut pas chercher d'autres motifs que cette uniformité d'intérêts, au vœu de l'Europe pour l'Amérique. Les classes actives de la société savent que les richesses de ce pays seront les leurs; les classes spéculatives pensent que, de nos jours, la prospérité morale d'un peuple, c'est-à-dire sa liberté, est inséparable de sa prospérité matérielle, c'est-à-dire de son commerce et de ses richesses. Ainsi, tandis que les conseils commerciaux sollicitent, de la part de leurs Gouvernemens, la reconnaissance des républiques américaines comme États indépen-

» ont été levées avec des baïonnettes; les représentans du peuple se
 » sont réciproquement attaqués d'un corps à l'autre, et de mem-
 » bre à membre des mêmes corps; ils se sont destitués, em-
 » prisonnés, bannis, proscrits, massacrés; et le peuple a cons-
 » tamment insulté les malheureux, qu'ils eussent été ses défen-
 » seurs ou ses oppresseurs.

» Dans tout le cours de la révolution, les législateurs de la
 » France ont suivi l'exemple des entrepreneurs de spectacles,
 » qui changent leurs pièces dès qu'elles ont perdu l'attrait de la
 » nouveauté, substituent une comédie à une tragédie, une farce
 » au comique larmoyant. La France a été tour à tour romanesque,
 » furieuse, tremblante devant les maîtres qu'elle s'était donnés, et
 » enfin apathique. En 1789 elle s'était ennuyée de son bonheur;
 » en 1799 elle s'est ennuyée de sa liberté, et est devenue indif-
 » férente pour tout genre de Gouvernement, pourvu qu'elle y trouve
 » le repos; et cependant elle a adopté le genre de Gouverne-
 » ment où elle peut le moins l'obtenir.

» Le précepteur de la Nation Française, quand il a dit : *Vous*
 » *voulez être libres et ne savez pas être justes*, n'a pas été écouté.
 » Depuis qu'il a porté l'injustice au dernier degré, on l'a pris
 » pour un oracle. Après avoir fait pendant dix ans un apprentis-
 » sage en législation, qui a coûté assez cher à l'humanité, il s'est
 » aperçu que la France ne peut être qu'une monarchie, et il
 » en a créé une; mais afin qu'un si grand homme ne parût pas
 » s'être trompé et se rétracter, il a nommé sa monarchie répu-
 » blique. Il n'a pu se dissimuler que la justice et la prudence
 » exigeaient la réintégration sur le trône de France, d'une mai-
 » son qui l'avait occupé pendant huit siècles; mais comme il avait
 » eu avec cette maison des torts d'un genre grave, il a craint les
 » souvenirs et les vengeances; il pouvait être assuré par une am-
 » nistie, dont l'observation serait d'autant plus certaine, que la
 » moindre infraction serait du plus grand danger pour l'infraction;
 » mais, tout considéré, il a estimé que l'habitation du château
 » de Crosnes serait plus commode et plus agréable, si la résidence
 » du Roi légitime en était à une grande distance. L'agrément de
 » l'existence de M. l'abbé a donc décidé du sort de la France;
 » mais ce motif a été masqué par l'intérêt de l'État: on a d'abord
 » prétendu qu'il était plus honorable pour une nation de se don-
 » ner un Roi, que d'en reconnaître un qui eût des titres antérieurs
 » et indépendans; on a aussi observé que, quand on crée un Roi,
 » on lui donne à volonté des droits; au lieu que quand on le re-
 » place, il n'oublie pas ses droits anciens. Dans ces contempla-
 » tions politiques, il paraît qu'on a oublié qu'en écartant du trône
 » une maison qu'on peut dire être essentiellement royale, puis-

» qu'elle occupe depuis tant de siècles le premier trône de l'Europe, on donnait à toute révolte un point d'appui légitime, et à tout ennemi extérieur de la France un grand instrument de guerre; on a oublié encore que la substitution d'une nouvelle royauté à l'ancienne était d'autant moins nécessaire, qu'on attribuait à la nouvelle royauté plus de droits et de puissance que n'en avait l'ancienne. Je demande pardon à la majesté des peuples de la naïveté de mes expressions, mais on aurait jamais cru qu'il existât un peuple assez bête pour être la dupe d'un si grossier et si plat persiflage.

» Il ne restait plus qu'à donner un titre au nouveau souverain, et à le choisir: on satisfait au besoin de la France en lui donnant un Roi, et à ses préjugés, en ne le nommant que Consul. Ce titre était celui qui lui convenait le moins, et par rapport à ses fonctions, et sous tous les rapports; mais déjà, dans d'autres occasions, on n'avait pas été arrêté par de plus fortes conséquences.

» Le choix du Roi Consul pouvait être embarrassant: on a tiré la Nation de cet embarras, en la privant du droit de choisir, on a choisi pour elle.

» Nul Français n'a paru digne de la nouvelle couronne, et on l'a placée sur la tête d'un Corse: dénouement digne de la pièce, et qui complète la dégradation et l'avilissement de la Nation Française.

» Cet étranger a obtenu la préférence, parce que c'est un grand capitaine; et cette qualité dans un Roi est précisément celle que doit redouter une Nation qui aime sa liberté.

» Doit-on croire encore que le dix-huitième siècle soit un siècle de lumières? Doit-on définir l'homme un être raisonnable? La Nation Française doit-elle être appelée la grande Nation? »

L'Ambigu fait suite à ce recueil; il a commencé le 1803, et continué jusqu'au 30 décembre 1814. . . . 47 vol.

Repris en 1815, il a fini en 1817, n^{os}. . . . vol.

Ce Journal rapporte en entier les bulletins des armées coalisées contre la France et la Correspondance des Français qui adressaient à l'auteur ce qu'ils ne pouvaient faire paraître dans les Journaux Français.

N^o 404, 20 juin 1814, page 715.

DU DÉPART DES ALLIÉS.

« A présent, que les tempêtes sont apaisées et le danger passé,

» le sang-froid, la réflexion et la bonne foi vont succéder aux diverses sensations qui avaient pu nous empêcher de voir les objets sous leur véritable aspect. La secousse qui a bouleversé tout l'ouvrage d'un règne gigantesque a été si rapide et si extraordinaire, qu'elle n'a laissé à personne le temps de se reconnaître et de raisonner.

» On a généralement commencé par se livrer à l'impression du malaise qui en résultait pour tout le monde. C'était comme dans un naufrage, où chacun ne voit que la planche ou le cordage qu'il cherche à saisir. On n'a examiné qu'un côté des choses; on n'a suivi qu'une idée, écouté que les sensations du moment. Blessés dans notre amour-propre, frappés dans nos intérêts, contrariés dans nos espérances de gloire ou de fortune; étonnés de voir toutes les perspectives changées autour de nous et devant nous; humiliés surtout de voir périr, en un instant, le fruit de tous les sacrifices qu'un ambitieux avait arrachés à notre crédulité, peut-être aussi à notre orgueil national, nous n'étions guère en état de peser toutes les considérations qui devaient nous rassurer et nous consoler.

» Des troupes étrangères avaient fondu sur notre territoire comme des torrens. Non-seulement la France en était inondée, mais il restait en réserve, au de-là du Rhin, quatre cents mille hommes, qu'on tenait prêts à porter les derniers coups; car les Princes étrangers nous avaient fait l'honneur de ne rien négliger pour vaincre une armée jusqu'alors invincible, et dont ils avaient tant de fois éprouvé la valeur. Rappeler que tous les peuples de l'Europe s'étaient réunis contre nous; qu'ils avaient cru devoir prendre, cette fois, la précaution de ne pas se diviser entre eux, de mêler leurs armées comme leurs intérêts; de mettre en commun toutes leurs conquêtes, sauf à disputer ensuite sur le partage; dire que tous les moyens de force et de prudence, toutes les combinaisons de la politique et tous les efforts de la guerre avaient été réunis par la Russie, la Prusse, la Suède et l'Autriche, contre les débris de l'armée de Dresde et de Léipsick, c'est rendre à la valeur Française l'hommage le plus digne et le plus glorieux de toute ambition militaire. Ce serait à tort que l'on confondrait le matériel de nos conquêtes avec la gloire dont elles ont été l'occasion. Les conquêtes sont perdues, mais la gloire qui s'y rattache est entièrement conservée.

» Ceux qui ne voient que des ennemis et des vainqueurs dans les troupes étrangères qui ont momentanément envahi la France, peuvent bien s'affliger d'un événement qui est malheureux de sa nature, et qui nous fera éternellement reprocher

» la domination de Buonaparte ; mais ils ne peuvent en être
 » humiliés que sous ce rapport. Ni l'histoire des étrangers, ni la
 » nôtre, ni l'opinion publique de l'Europe, ni la postérité,
 » n'en accuseront jamais le courage de nos armées et l'énergie
 » de notre nation. Les désastres que la folie d'un homme a en-
 » tassés sur nous ne laisseront point de traces que nous ne puis-
 » sions voir sans rougir. Ils ont même contribué à relever notre
 » caractère aux yeux des étrangers. Jusque là on n'avait pas eu
 » occasion de voir nos armées aux prises avec un tel excès de
 » maux et d'adversités. On ne savait pas ce qu'elles valaient à
 » leurs derniers efforts, sous le poids de la misère et du nombre.
 » On le sait maintenant. Ce ne sont donc point des humiliations
 » que nous avons à dévorer, ce sont des maux et des sacrifices
 » inutiles que nous avons à pleurer ; heureux du moins, si nous
 » avons assez de sagesse et d'esprit, pour profiter de l'expérience
 » que nous avons faite d'une domination de fer !

» Si l'on veut réfléchir sur la situation dont nous sommes
 » sortis et sur celle où nous entrons, on reconnaîtra que ceux
 » qui ne veulent voir que des libérateurs et des alliés dans les
 » troupes étrangères qui ont envahi la France, jugent mieux la
 » question que ceux qui ne voient en elles que des vainqueurs
 » et des ennemis. A ces deux derniers titres, on ne se figure
 » point d'espèce de mal qu'elles n'eussent pu nous faire. Elles ont
 » vécu à nos dépens, sans doute ; mais en cela elles ne nous ont
 » rendu qu'une bien faible partie des dommages qu'elles avaient
 » reçus. Elles sont restées quelques mois au milieu de nous ;
 » mais nos armées avaient résidé plusieurs années au milieu
 » d'elles. Nous leur avons imposé d'énormes contributions
 » en argent ; elles n'en ont pas obtenu la restitution. Nous leur
 » avons enlevé des objets d'arts et des monumens d'un prix in-
 » fini ; elles n'ont emporté en retour que la tête de bronze de
 » Buonaparte. Elles nous ont accablé une fois ; nous les avons
 » vaincues dans toutes les guerres précédentes. Elles sont venues
 » jusqu'à Paris ; nous avons été jusqu'à Madrid, jusqu'à Vienne,
 » jusqu'à Berlin, jusqu'à Moscou. Elles nous ont fait un peu de
 » mal ; nous leur en avons fait beaucoup. C'est en les cherchant
 » chez elles que nous leur avons appris à nous chercher chez
 » nous. »

PARISIEN (LE), Journal du commerce, des arts et des colo-
 nies, in-4°. — ans 6 et 7.

PARISIEN (LE) NOUVELLISTE, in-4°, — 1789. — 9 numéros.

PARISIEN (LE) NOUVELLISTE et critique, Journal antiaristo-
 cratique, in-8°, — 1790. — 21 numéros.

PATRIOTE (LE), par *Turbat*.

Voy. *Feuille de Paris (petite)*.

PATRIOTE (LE) A L'ASSEMBLÉE nationale, in-8°, 1790, —
2 numéros.

PATRIOTE (LE) DE 1789, Journal du Soir, politique et litté-
raire, — in-folio.

Du 1^{er} mai au 3 juillet 1815, (64 numéros).

Ep. *Liberté sous la loi*.

C'est le Journal des cent jours, fort utile à consulter.

PATRIOTE (LE) DU PALAIS-ROYAL, in-8°, — 1791.

PATRIOTE (LE) FRANÇAIS, in-8°, — mai 1789.

PATRIOTE (LE) FRANÇAIS, par *Brissot de Warville*.

Commence le 28 juin 1789; finit au n° 1388, le 2 juin 1793,
époque à laquelle l'auteur a été proscrit. 8 vol.

Depuis le 13 mars 1793, le Journal a été rédigé par *Girey*.

N° 230, — 26 mars 1790, page 3°.

« L'affaire de *Danton*, ancien président du fameux district
» des Cordeliers, a excité beaucoup de bruit. On se rappelle que
» ce district voulut s'opposer à l'enlèvement de M. *Marat*, dé-
» crété de prise de corps. Les huissiers chargés de l'arrêter con-
» signèrent dans leur procès-verbal que M. *Danton* avait dit
» qu'il fallait sonner le tocsin et appeler le faubourg Saint-An-
» toine. Ce propos, et d'autres semblables, sont l'objet de l'ac-
» cusation et du décret de prise de corps lancé contre M. *Danton*.
» Son district, toujours animé de la même ferveur pour la dé-
» fense des principes, réclame contre ce décret du Châtelet, qu'il
» regarde comme attentatoire à la liberté qui doit régner dans
» les Assemblées légales. — Trois questions se présentent ici à
» juger : — Des propos peuvent-ils jamais être un délit capital
» ou dignes d'un décret de prise de corps? Des propos tenus
» dans une Assemblée légale peuvent-ils être la matière d'une
» accusation hors de cette Assemblée? Et enfin, M. *Danton* a-t-il
» tenu les propos qu'on lui prête? Les deux premières questions
» tiennent essentiellement à la liberté de penser et de parler, et
» à la constitution. Il n'en existerait bientôt plus, s'il était per-
» mis de travestir en délits capitaux des discours, quels qu'ils
» soient, lorsqu'ils échappent dans une discussion légale. »

N° 250, — 15 avril 1790, — page 3.

« Les orateurs du parti aristocratique ne répètent pas toujours
 » fort bien les leçons qu'on leur donne préliminairement. Il leur
 » échappe quelquefois de plaisantes bévues. Quand M. Foucauld
 » déclama hier contre la garde nationale, il s'avisa de dire : *Nos*
 » *commettans ne nous ont pas envoyés pour faire des lois le sabre*
 » *à la main. Le maladroit ! s'écrie-t-on dans LE PARTI NOIR, on lui*
 » *a dit de dire : LE SABRE SUR LA TÊTE.* »

N° 1307, — 12 mars 1793, — page 291.

« Après quatre ans de révolution, la révolution recommence ;
 » et contre qui est-elle maintenant dirigée ? Ce n'est pas contre
 » les privilèges, ils sont anéantis ; ce n'est pas contre la royauté,
 » elle n'existe plus. Cependant une révolution doit avoir un but.
 » Une révolution est un mouvement violent contre l'ordre actuel
 » des choses : l'ordre actuel des choses est la République ; il est
 » donc évident que la nouvelle révolution qui éclate est dirigée
 » contre la République.

» Ainsi se réalisent les complots que nous n'avons cessé de dé-
 » voiler et de combattre. Ainsi se confirme cette grande vérité
 » que nous avons annoncée il y a long-temps, que les anarchistes
 » étaient des amis du pouvoir arbitraire. Ainsi s'approche cette
 » dissolution sociale, dont nous avons découvert le symptôme
 » le plus infailible dans la conduite molle et sans tenue des im-
 » partiaux de la convention. Ils n'ont pas voulu croire au crime,
 » et le crime les subjugué ; ils ont cru à l'existence de deux fac-
 » tions ; ils ont voulu tenir la balance, et ils sont tombés dans le
 » plateau de l'anarchie..... N'y a-t-il donc aucune ressource ?
 » Il en est une encore, mais elle n'existera pas long-temps. On
 » peut encore arrêter les progrès du mal ; la faction qui triomphe
 » aujourd'hui n'a pas eu le temps de prendre de profondes ra-
 » cines, on peut la renverser. Il y a encore de l'énergie dans
 » quelques têtes, du courage dans quelques cœurs, de la force
 » dans quelques bras. Républicains, ralliez-vous ; ralliez-vous
 » aujourd'hui ; demain il sera peut-être trop tard. S'il faut périr,
 » périssez utilement, ou du moins périssez glorieusement. Mais
 » non, vous ne périrez pas, si vous vous ralliez, et la République
 » vivra. Marius dans les fers épouvanta son farouche assassin, et
 » vous n'êtes pas encore dans les fers. »

PATRIOTE (LE) FRANÇAIS, par Lemaire, in-4°.

Du 1^{er} vendémiaire au 3 fructidor an 6 (333 n^{os}). . . 2 cart.

« SUR LES QUERELLES DE PLUSIEURS JOURNALISTES.

» N'est-il pas indécent de voir des écrivains, dont le premier
» soin, dont la plus belle tâche devraient être de prêcher l'union,
» l'oubli des injures, s'invectiver chaque jour avec une sorte de
» frénésie qui fait pitié?

» Eh! laissez là vos querelles; occupez-vous de la patrie, et
» et ne vous occupez pas de vous.

» Où en serions-nous, si nos valeureux défenseurs ressem-
» blaient aux journalistes, qui, tous, d'un commun accord, au-
» jourd'hui, devraient combattre l'ennemi commun, au lieu de
» se chamailler comme des commères de la halle, et de donner
» l'exemple de la division cruelle qui fut cause de toutes nos ca-
» lamités?

» Écrivains patriotes, ô vous qui combattîtes pour la liberté,
» voyez vos rangs éclaircis par la faux de la discorde, et rou-
» gissez de n'être point unis.

» Éclairez vos concitoyens, et ne vous querellez point en leur
» présence, si vous voulez captiver leur estime, et les guider par
» la touchante persuasion d'un langage dégagé d'injures qui
» vous dégradent, mais au contraire embellissent de vérités qui vous
» honorent.

» Eh quoi! si le faisceau qui nous rassemble pour défendre la
» même cause et chérir la constitution de l'an 3 se divise,
» n'entendez-vous pas bientôt les royalistes qui vous épient, se
» délecter et dire avec l'accent de l'ironie: LES FRÈRES ET AMIS SE
» DIVISENT? Que répondrez-vous à ce reproche mérité, si, mu-
» tuellement occupés à vous déchirer sans profit pour la patrie,
» vous ramenez parmi vous la funeste manie des combats de
» plumes, qui fut trop long-temps suivie de celle des combats de
» poignards?

» Est-ce ainsi que devraient agir ceux qui se disent les régula-
» teurs de l'opinion publique? Est-ce ainsi qu'ils espèrent voir
» enfin succéder un calme salutaire après les plus horribles tem-
» pêtes? Est-ce ainsi qu'ils pénétreront tous les cœurs d'un saint
» respect pour les lois, et qu'ils feront disparaître cet esprit de
» vengeance et d'animosité qui nous a coûté tant de sang et de
» larmes? Est-ce ainsi que, par l'heureux ascendant de leur
» exemple et la sagesse de leurs expressions, ils feront renaître
» la paix si désirable, et le bonheur si long-temps ajourné?

» N'entendez-vous pas déjà dire: c'est l'amour-propre, la ja-

» lousie , la cupidité qui les excitent ? Ne ressemblez donc plus à
» ces mercenaires et vils gladiateurs que fuyaient les sages,
» mais que les sots et les méchans couvraient d'applaudisse-
» mens barbares, quand , furieux , élancés l'un sur l'autre, achar-
» nés à se lacérer les flancs , ils rougissaient l'arène de leur sang.
» Songez que vous n'auriez pas même en tombant la triste res-
» source de vous dessiner avec grâce , pour vous épargner la
» honte d'une chute avilissante. »

PATRIOTE (LE) FRANÇAIS , ou Journal libre , impartial et national , in-8° , — 1789.

PATRIOTE (LE VRAI) FRANÇAIS , Journal politique et historique , par *le sans-culotte Lefranc* , in-8° , — 1793.

PATRIOTE (LE) INCORRUPTIBLE , ou l'Homme de Province , in-8° , — novembre 1789 , — prospectus et 4 numéros.

Ep. *Et moi aussi, je suis patriote.*

N° 4 , — page 4.

« Les aristocrates veulent des convulsions , parce qu'ils met-
» tent leur confiance dans la lassitude qui en est la suite ; ils
» savent que des peuples épuisés par leurs divisions ne sont
» point difficiles à asservir , et ils voient l'esclavage renaître des
» cendres qui couvriraient le sol de la France.

» Les démocrates voient , dans le même état , un grand rôle à
» faire jouer à leur chef , et des places à donner dans les pro-
» vinces à chaque sous-chef. Ceux-ci , au reste , n'ont pas de meil-
» leurs intentions ; ils se proposent bien de faire forger par les
» peuples eux-mêmes les fers qu'ils leur destinent. »

PATRIOTE (LE) RÉPUBLICAIN , ou Journal des Sans-Culottes , bulletin du soir , par *Maudet* , in-4° , — ans 2 et 3.

PATRIOTE (LE) RÉVOLUTIONNAIRE , in-8° , — an 3.

PATRIOTE (LE) ROYALISTE , in-8° , 1790 , — 3 n°s.

PATRIOTE (LE) SINCÈRE , par *J. Piron* , in-8° , 1789 , — 3 numéros.

N° 2 , — page 3.

HÔTEL-DE-VILLE DE PARIS , LE 5 OCTOBRE 1789.

« On ne peut pas se plaindre à M. de Lafayette de ce qui s'est
» passé ce jour-là à l'Hôtel-de-Ville ; car alors les femmes cour-
» daient aux soldats , les soldats aux sergens , les sergens aux of-

» dans, des écrivains s'attachent à faire apprécier leurs res-
» sources. »

PHILIPPIQUES (LES).

Voy. *Ami de la Révolution*.

PHILOSOPHIE (LA) rendue à ses vraies principes, ou Cours d'études sur la religion, la morale et les principes de l'ordre social.

De l'an 8 à l'an 10, 9 cahiers. 2 vol.

PIÈCES INTÉRESSANTES pour servir à l'histoire des aboyeurs ou des membres de la Chambre Haute, in-8°, 1790, — 3 numéros.

L'auteur appelle *membres de la Chambre Haute*, les partisans du système des deux chambres, et qualifiés en 1790 du nom de *Monarchiens*.

PILOTE (LE), Journal politique et militaire, in-folio, par *Tissot*.

Commence le 11 décembre 1821.

Finis avec l'année 1826. 10 vol.

N° 1808, — 4 décembre 1826.

« Quelques journalistes semblent se faire un malin plaisir
» d'expédier chaque matin à leurs abonnés un nouveau plan
» d'attaque contre le ministère; mais le ministère, fort peu om-
» brageux, ne paraît pas s'alarmer beaucoup d'une tactique qui
» ordinairement tient plus de la fanfaronade et du mensonge
» que de la bravoure et de la vérité.

» Le ministère paraît, en effet, s'être rendu raison des cir-
» constances et des choses, et, pénétré du sentiment de ses de-
» voirs, il poursuit la marche qu'il s'est tracée.

» Quel est le moyen d'arriver au but? C'est sans doute de con-
» server, autant que possible, l'organisation politique et adminis-
» trative et la forme de Gouvernement qui existent. Tout ce
» qui porterait une atteinte inutile aux formes établies, tout ce
» qui tendrait à briser les instrumens créés et aujourd'hui en
» mouvement, pour en substituer d'autres, nous jetterait dans
» tout le dédale d'une désorganisation complète.

» Ainsi, ne craignons pas plus les voleurs que les Jésuites; il
» y a des autorités pour veiller à la sûreté publique; il y a des
» lois pour le maintien de l'ordre établi. »

PIQUE (LA) NATIONALE, ou le vrai Patriote, in-8°; 1790, — 2 numéros.

Style du Père *Duchêne*.

PIQUE-NIQUE (LE), in-8°, — 1822. *Potiers*.

PLUME (LA) DE FER, ou le Grondeur du 19^e Siècle, feuille hebdommaire, in-8°, — 1823.

POINT DU JOUR (LE), in-8°, par *Barère*.

Du 19 juin 1789 au 2 octobre 1791, — 815 nos. . . . 27 vol.

Le premier volume: *introduction*, qui remonte au 27 avril.

POINT DU JOUR (supplément au *Point du Jour*), in-8°, 1789, — 12 numéros.

POINT DU JOUR (LE), par *Drouet*, in-4°.

Commence en l'an 4; finit en l'an 7. . . . 4 cart.

Ep. *Fiat lux*.

POLITIQUE (LE), ou Essais sur la politique qui convient aux hommes du 19^e siècle, par MM. *Saint-Simon* et *Thiéry*, in-8°.

De janvier à avril 1819, 11 livr. . . . 1 cart.

N° 3, page 5.

« DES PUBLICISTES.

» De tous les temps, il s'est trouvé un certain nombre d'hommes qui consacrent leurs méditations et leurs travaux aux progrès du bien-être social. Il reste à la foule des citoyens préoccupés de leurs affaires personnelles trop peu de temps pour les affaires publiques. Ils ont besoin qu'on les supplée, pour ainsi dire, et qu'on veille pour eux sur leurs intérêts.

» Chez les anciens, les Publicistes étaient des philosophes, dans les mains desquels se trouvaient les lumières, et qui, après avoir médité à part sur les besoins des circonstances, se réunissaient dans un même lieu pour se communiquer leurs idées et leurs principes, afin de les corriger ou de les estimer, en quelque sorte, avant de les produire et de se faire législateurs.

» De notre temps, les Publicistes, nous ne parlons que de ceux qui méritent ce nom, de ceux qui ne font point de la tâche la plus honorable un vil métier, et qui ne couvrent pas les intrigues d'un parti séditieux et avide sous l'hypocrite apparence du bien général, les Publicistes sont encore des hommes qui

» font profession d'aller en avant de l'opinion vulgaire, à la dé-
 » couverte des vérités morales et politiques, pour le plus grand
 » bien de l'humanité et de la patrie.

» Les lumières toujours plus grandes et plus au loin propagées,
 » à mesure que les siècles s'avançaient, ont surtout fait des pro-
 » grès incalculables dans nos derniers âges. L'invention de l'im-
 » primerie a, comme par une explosion soudaine, renversé les murs
 » des délibérations familières et agrandi les Conseils des Nations.
 » Les Publicistes n'ont plus besoin, pour s'entendre et pour con-
 » certer leurs travaux, de se rassembler, comme autrefois les
 » sages de la Grèce. — Des extrémités les plus reculées, et sans
 » qu'ils y pensent, ils forment une grande société de travailleurs,
 » dont les efforts divers se dirigent vers un but commun et con-
 » venu. La thèse générale se trouve posée, mais d'une manière
 » obscure, dans la situation même de tous les intérêts véritables
 » et positifs qui naissent de la société, nous ne disons pas de
 » la société abstraite, comme a paru le croire Jean-Jacques dans
 » son Contrat social, mais de la société réelle, de la société
 » comme elle est aujourd'hui et dans laquelle nous vivons, ce
 » qui est bien différent.

» L'émulation entre tous est donc à qui saura le mieux établir
 » la question dans tout son jour, et la résoudre. »

POLITIQUE (LA) CHRÉTIENNE de 1815, et Variétés morales et
 littéraires, in-8°, 1815.

POLYMATHISTE (LE), in-8°, an 2, — 2 n^{os}

POLYPHILE (LE), in-8°, — 1820, au Mans.

PORTE-FEUILLE (LE) politique et littéraire, pet. in-4°.

De germinal an 3 au 10 vendémiaire an 4, — 177 n^{os}. . 1 cart.

N° 39, 11 floréal an 3.

« Paris jouit d'une tranquillité apparente ; cependant tous les
 » esprits fermentent, et on semble redouter une explosion terri-
 » ble, si le pain ne devient pas plus sain et plus abondant. Ja-
 » mais les anciens fauteurs de la sanguinocratie ne s'agitèrent si
 » vivement ; leur visage inquiet et empressé semble annoncer
 » de coupables espérances ; on met en usage la tactique la plus
 » infernale pour soulever le peuple ; les subsistances, la nouvelle
 » organisation de la Garde nationale, l'arrivée des régimens
 » de chasseurs, servent d'aliment aux déclamations et aux fureurs
 » des matveillans ; les clubs ambulans sont toujours très-multi-

» pliés et fort animés; une inquiétude générale se manifeste sur
» toutes les opérations, les desseins et les ressources du Gouver-
» nement; l'un assure qu'il a suspendu l'ordre de désarmer les
» terroristes, l'autre soutient que Miranda va être général de
» Paris et de toutes les troupes qui, dit-on, y sont mandées;
» quelques-uns disent que Pichegru est à Versailles, et qu'il va être
» mis à la tête de trente mille hommes, pour faire la police dans
» cette ville; celui-ci craint les terroristes, celui-là ne redoute
» que les royalistes. Quoiqu'il en soit, au milieu d'un nuage épais
» qui nous enveloppe, il paraît, d'après les alarmes même du
» Gouvernement, que nous marchons vers un but définitif. Puisse-
» t-il être l'abondance, la paix, la liberté et le bonheur! »

POSTE (LA PETITE) de l'Assemblée nationale, in-8°, 1789, —
9 numéros.

POSTE (LA PETITE) de Paris, ou le Prompt Avertisseur, par
J.-J. Lucet.

Du 11 nivôse au 18 fructidor an 5 (246 n°). 5 vol.

N° 214, page 2109, 14 thermidor an 5.

« Ce monde-ci n'est qu'une œuvre comique,
» peut-on s'écrier, en voyant les jongleries du Directoire et les in-
» certitudes du Corps législatif. Nous marchons entre deux écueils
» toujours prêts à nous abîmer; et, passagers inactifs, insoucians,
» nous dormons sur le tillac au bruit de la tempête. Quelle est cette
» lutte perpétuelle et sacrilège, entre deux pouvoirs qui devraient
» toujours être réunis pour le bien général, et qui se trouvent
» toujours divisés lorsqu'il s'agit du peuple? Sommes-nous donc
» réservés à devenir les vils jouets des factions? Le bien est-il
» donc impossible? Le mal seul est-il nécessaire dans ce monde?
» Ces réflexions accablantes sont faites pour décourager l'homme
» honnête, et raviver le courage du crime et de la scélératesse. »

N° 222, 22 thermidor an 5.

« La situation politique de la France devient chaque jour
» plus alarmante. La division scandaleuse qui règne entre le
» Corps législatif et le Directoire, la faiblesse dangereuse du pre-
» mier, les actes audacieux de l'autre, tout laisse la partie saine
» du peuple dans les plus vives inquiétudes. On se demande
» pourquoi les Cinq-Cents, avertis de toutes parts, convaincus
» même de l'approche d'un nombre considérable de troupes et
» de munitions de guerre, ne prennent que des demi-mesures
» pour arrêter la marche de la tyrannie triumvirale, qui menace
» la France des plus grands malheurs.

» On ne peut nier qu'il n'existe une conspiration contre la
 » sûreté publique; et tout prouve que cette conspiration a son
 » foyer au sein même du Gouvernement. On parle d'un 10 août;
 » on dit que c'est dans ce jour mémorable que doivent se porter
 » les grands coups qui se préparent pour assurer le bonheur
 » commun; on dit que c'est dans ce jour que les frères et amis
 » doivent, sous les auspices de Barras, Tallien et compagnie,
 » travailler la marchandise. On ne peut faire un pas dans ce
 » Paris sans rencontrer de ces figures crasseuses et patibulaires
 » qui dénotent le jacobinisme. On voit ces figures horribles sou-
 » rire à nos inquiétudes, et on sait que le sourire du crime est
 » le signal du carnage. On ne peut faire un pas sans voir sur les
 » murs un placard incendiaire, dans lequel ces monstres provo-
 » quent le meurtre et la destruction. C'est au Corps législatif par-
 » ticulièrement que cette horde de brigands en veut; c'est la consti-
 » tution qu'elle veut écraser sous les cadavres de nos plus zélés
 » représentans; cette secte exécrationnable, pour qui l'ordre est une
 » calamité, ne veut ni constitution, ni lois, ni justice, ni paix;
 » elle ne veut que l'anarchie; du sang, du sang, et encore du
 » sang! Des échafauds, des bourreaux, voilà son but, telles sont
 » ses coupables espérances!!! »

N° 240, 12 fructidor an 5, — page 2320.

« PRIÈRE DU SOIR A L'USAGE DES FRANÇAIS LIBRES.

» Je vous rends grâce, ô mon Dieu, de ce que vous avez dai-
 » gné me préserver, pendant cette journée, des mandats d'arrêt
 » et des interrogatoires du bureau central, des visites domici-
 » liaires, des poignards des Jacobins, des coups de sabre de la
 » nouvelle légion de police, des embûches de Satan-Merlin, et
 » de l'amitié du Directoire, dont je vous prie de me rendre in-
 » digne de plus en plus.

» C'est vous, Seigneur, que je dois remercier de ce que je n'ai
 » pas trouvé ce soir le scellé mis sur la porte de ma chambre;
 » de ce que mon bonnet de nuit et mes matelas ne sont point
 » encore en réquisition; de ce que ma femme n'a pas demandé le
 » divorce, pour le bon plaisir de mes voisins; de ce que je n'ai
 » pas trouvé dans ma chambre deux ou trois garnisaires chargés
 » de faire vendre mes chenets et mes pincettes, pour percevoir
 » l'impôt mis sur ma cheminée.

» Continuez, Seigneur, de me garantir des petites rigueurs de
 » la liberté, des bastilles de Limodin, des pièges de Malo, et du
 » rasoir de Merlin. Eloignez de moi la mitraille de Barras, l'épée
 » de Talot, la flamberge de Bentabolle-Ajax, les pistolets de Ché-

» nier, et particulièrement ses ouvrages en prose et en vers;
 » Laclos et ses *Liaisons dangereuses*, M^{me} de Staël et ses in-
 » fluences, le petit Riouffe et ses brochures. Préservez-moi
 » des visites de l'armée de Sambre-et-Meuse, et du passage des
 » *Aigles* de l'Italie.

» Je vous prie également, Seigneur, d'avoir pitié des ennemis
 » de votre nom, de dérouiller l'âme de l'abbé Sieyès, d'ouvrir
 » les petits yeux de Laréveillère-Lépaux, d'avoir pitié surtout
 » de quelques misérables Théophilantropes encroûtés de péchés
 » et couverts d'une triple lèpre révolutionnaire. Livrez leur
 » cœur aux serres du remords; mais daignez calmer le désordre
 » de leur imagination, toujours effarouchée par l'image des po-
 » tentes et de la roue qui les suivent partout. »

Ainsi-soit-il.

POSTE (LA) DU JOUR, par Royer, in-4°, an 6. — 74 n°.

N° 45, — 8 nivôse an 6, — page 249.

POLITIQUE.

« L'écrivain périodique exerce dans l'État une sorte de magis-
 » trature qui n'est peut-être pas la moins honorable de toutes :
 » pénétré de l'importance de ses fonctions, il doit surtout oppo-
 » ser avec constance la rigueur des principes aux dangers des
 » systèmes; la vérité aux paradoxes; le langage de la bonne mo-
 » rale, de la saine politique, aux séductions d'une éloquence
 » perfide; les avis sages et modérés, aux opinions hardies et
 » exagérées. C'est au moment surtout où le peuple Français,
 » vainqueur de l'Europe, a conquis fièrement *la liberté*, qu'il
 » doit en connaître la définition et la latitude; combien de fois
 » de misérables empyriques ne lui ont-ils pas offert l'affreuse li-
 » cence sous ce nom sacré, et l'ont porté à faire fumer sur les
 » autels sanglans de cette horrible Euménide, un encens que ce
 » peuple égaré croyait offrir à l'auguste Déesse de la Liberté.

» Que d'autres créent de nouveaux systèmes, offrent à leurs
 » lecteurs des idées nouvelles; pour nous, nous les rappellerons
 » à des notions saines, à des vérités qui, pour être reconnues dès
 » long-temps, n'en sont pas moins des vérités qu'il sera toujours
 » utile de répandre.

» La *liberté* naturelle de l'homme ne fut jamais celle de la
 » brute.

» Destiné à vivre en société, l'homme est destiné à avoir avec
 » d'autres hommes des rapports essentiels, d'où naissent natu-
 » rellement des devoirs et des droits réciproques.

» La liberté n'est que le pouvoir d'exercer les uns et de remplir les autres, en usant de ses semblables suivant sa destination et la leur.

» L'homme n'eût pas été *libre*, s'il n'eût pas été *gouverné*.

» Sans des lois, sans des gouvernans, aucun ne rendrait aux autres ce qu'il leur doit; chacun pourrait manquer impunément à ses devoirs envers tous. La mésintelligence, la discorde régneraient; le droit du plus fort serait le seul reconnu. Il faut donc une autorité qui maintienne l'ordre et les droits de chacun; il faut donc un Gouvernement, pour que chacun jouisse librement de ses droits; l'homme a donc besoin d'être *gouverné*, pour être vraiment libre en société.

» De ce principe découle naturellement celui-ci : que tous ont un intérêt direct et majeur au maintien du Gouvernement établi. C'est attenter à la liberté publique, que de tenter de détruire cette autorité; car la liberté publique reste sans défense, alors que vous détruisez le pouvoir établi pour la protéger et la défendre. »

POSTE (LA PETITE) DU SOIR, ou Journal de littérature, de politique et de commerce, in-8°.

Du 18 brumaire au 5 frimaire an 6.

N° 4, page 25, — 21 brumaire an 6.

« Les scellés avaient effectivement été mis sur les presses de quelques Journalistes, comme nous l'avions annoncé dans notre premier numéro: seulement avons-nous été induits en erreur sur le Journal de l'*Ami des Lois*, qui n'était pas du nombre: on a fait plusieurs versions sur le délit qui a excité, de la part de la police, cette sévérité. Quoiqu'il en soit, les scellés ont été levés deux jours après, et toutes les feuilles périodiques circulent comme auparavant.

» La loi du 19 fructidor, qui a mis tous les Journaux sous la surveillance de la police, aurait dû, ce nous semble, être suivie d'une autre loi réglementaire qui déterminât d'une manière bien claire et bien précise le cas où la police peut et doit arrêter la circulation des écrits périodiques. Quel écrivain peut se flatter d'échapper à la surveillance, alors qu'il ne trouve dans aucune loi l'étendue du cercle qu'il peut courir et les bornes qui lui sont prescrites (des bornes à la liberté des opinions, sous un gouvernement représentatif!). Les législateurs, en laissant une si grande latitude à la police, ont singulièrement restreint le plus beau des domaines, celui de la pensée. La li-

» berté de la presse est le défenseur le plus sûr de nos droits.
» C'en est fait de notre indépendance, de notre constitution, si
» l'écrivain courageux, sans cesse arrêté, troublé par une crainte
» d'autant plus funeste qu'elle n'a point de sujet déterminé, ne
» peut donner à son génie un essor libre et généreux. Nous ne
» voulons pas confondre la licence avec la liberté; mais les Ré-
» publicains doivent jouir du plus bel appanage, celui de dénon-
» cer à l'opinion les actes usurpatifs de la souveraineté du peuple,
» attentatoires à ses droits, subversifs de sa constitution.....
» Chaque fois que nous prenons la plume, il nous semble en-
» tendre bourdonner à nos oreilles un alguazil qui nous répète
» sans cesse :

» *Parlez, mais observez d'être de notre avis.* »

POSTILLON (LE) DE CALAIS, Journal du Soir; ensuite *Pos-
tillon de Calais, Journal des Français.*

Commence le 5 brumaire an 4. Finit le 28 nivôse an 8, (n°
1554). 7 cart.

N° 1484, — 18 brumaire an 8.

PARIS, 17 BRUMAIRE.

« Depuis le 12 brumaire an 4, époque de la mise en activité
» de la constitution de l'an 3, le Corps législatif a rendu trois
» mille quatre cents lois; nous en avons déjà environ vingt-deux
» mille; et, au milieu de tout cela, nous n'avons pas de législa-
» tion. De trois mille quatre cents lois, la majeure partie est re-
» lative aux contributions somptuaire, mobilière, foncière,
» portes et fenêtres, enregistrement, timbre, droit d'hypothèque,
» droit de greffe, subvention de guerre, droit de passe, impôt
» sur le tabac, marchandises anglaises, douanes, impôt sur les
» billets de spectacle, octrois municipaux, emprunt forcé, otages,
» etc...., etc...., etc...., pas un mot sur le code civil, pas un
» article sur les successions; toutes ces lois sont des lois de cir-
» constance.

» Dans ce chaos épouvantable, les droits des citoyens sont in-
» certains, les tribunaux sans jurisprudence; et le silence, ou
» l'obscurité des lois, métamorphose trop souvent le juge en lé-
» gislateur. Le mal, loin de diminuer, semble s'accroître davan-
» tage.

» Nous ne nous permettrons aucune réflexion. Puissent les
» Représentans du peuple se convaincre que la multiplicité des
» lois est une calamité publique; que plus il y en a, moins il est
» possible de les exécuter; qu'enfin le peuple Français supporte-

» rait avec joie les dépenses énormes que lui occasionne le Corps
 » législatif, s'il recevait au moins en échange *quelques bonnes*
 » *lois par année.* »

N° 1486, — 20 brumaire an 8.

« PARIS, 19 brumaire. — La journée d'hier tiendra une place
 » mémorable dans les fastes de la révolution; ou plutôt elle en
 » sera le terme. Depuis deux ans la France était mal gouvernée;
 » les trésors de l'État avaient été dissipés; le commerce frappé
 » d'une langueur mortelle, par un système d'impôt destructeur
 » de toute industrie; les propriétés particulières étaient dépré-
 » ciés; le peuple languissant dans la misère; une méfiance gêné-
 » rale régnait entre les citoyens, et la désorganisation intérieure
 » avait relevé l'espérance des ennemis de la France. Ils avaient
 » rompu les traités que le vainqueur de Lodi et d'Arcole leur
 » avait dictés; une horrible guerre avait remplacé l'olivier de la
 » paix, que le héros d'Italie avait marié à ses lauriers, à *Campo-*
 » *formio*. Buonaparte, éloigné depuis quatorze mois de sa patrie,
 » à la tête de quarante mille braves, apprend nos revers; il s'in-
 » digne de la position de la France.

» Soudain il apparaît sur nos rivages, et l'espoir renaît dans
 » tous les cœurs; il fixe ses regards sur l'intérieur; il y voit la
 » cause de nos malheurs. Il demande aux anciens gouvernans :
 » *Qu'avez-vous fait de cette France que j'ai laissée si brillante ?*
 » *Je vous ai laissé la paix, je retrouve la guerre; je vous ai*
 » *laissé des victoires, j'ai retrouvé des revers; je vous ai laissé*
 » *les millions de l'Italie, j'ai retrouvé partout des lois spolia-*
 » *trices, la misère ! Qu'avez-vous fait de cent mille Français que*
 » *je connaissais, et surtout des compagnons de ma gloire ?*

» Pouvait-il y avoir quelque liaison entre Buonaparte et ceux
 » qui avaient entraîné la France dans l'abîme ?

» Dans ce moment, le Conseil des Anciens sondait d'une main
 » courageuse les plaies de l'État: il en cherchait le remède:
 » Buonaparte se réunit à lui; il fait cause commune avec Sieyès;
 » et une mesure extraordinaire change en un moment le système
 » politique.

» Tout annonce que l'on va s'occuper à Saint-Cloud d'abro-
 » ger la loi sur les otages, l'emprunt forcé, et clore la liste des
 » émigrés. Puissions-nous enfin jouir du bonheur et de la paix !

» — Buonaparte, calme, mais prévoyant, a établi ou plutôt
 » conservé l'ordre partout.

» Ses discours ont inspiré, avec l'indignation contre les causes

» des malheurs publics, l'espoir de les voir bientôt réparés, le
» sentiment de la force protectrice dont le Conseil des Anciens
» l'a fait dépositaire, l'amour de la liberté politique, le respect de
» la liberté civile.

» On a retrouvé du dévouement et du patriotisme, dès qu'on
» a retrouvé de l'espérance. Deux millions ont été apportés
» avant trois heures au trésor public, et deux autres promis pour
» demain.

» — La translation se prépare et s'exécute sans aucune com-
» motion.

» Dans l'après midi, *Roger-Ducos* a, de son propre mouve-
» ment, donné sa démission; *Gohier* a envoyé la sienne dans la
» soirée; et il paraît que cet exemple a été suivi par *Moulins*.

» Tandis que Buonaparte, réuni à Sieyès et à Roger-Ducos, et
» aux inspecteurs des deux Conseils, réglait avec eux les moyens
» d'exécution du décret de translation et les mesures de sûreté
» publique, Angereau est entré, et embrassant Buonaparte à
» plusieurs reprises, lui a dit: *Général, vous ne m'avez point*
» *appelé, mais je viens vous joindre.* »

POSTILLON (LE) de Henri IV, in-8°, 1790, — 19 n^{os}.

POSTILLON (LE) de l'Assemblée nationale, in-8°, 1790, —
96 numéros.

POSTILLON (LE) de la Guerre, ou Gazette générale de l'Eu-
rope, in-4°.

Commence le 26 avril; finit le 12 août 1792, n^o 125. . 1 vol.

Reprend le 20 du même mois, sous le titre de *Gazette générale
de l'Europe*.

Voy. *Gazette générale de l'Europe*.

POSTILLON (LE) de la Liberté, ou *les Sifflets de Saint-Claude*,
in-8°.

Au n^o 3, *les Sifflets de Saint-Claude*.

Au n^o 27, *le Moniteur Genevois*.

Commence le 14 mai 1791; finit au 52^e n^o. 1 vol.

POSTILLON (LE) de la Roër, in-4°, an 12.

POSTILLON (LE) des Armées, et *Bulletin général de la
France et de l'Europe*, par de Crétot, in-4°.

1793 au 18 fructidor an 5, — 2567 n^{os}.

N° 2280, 2 frimaire an 5.

« LES FRIPONS À LA MODE.

» Les fripons et les gueux qui ont dépouillé les riches et les
 » honnêtes gens aiment à jouir, à paraître, à étaler leur fortune;
 » mais ils jouissent grossièrement; ils paraissent trop ce qu'ils
 » sont; nulles formes agréables, nul extérieur, nul goût, nul
 » esprit: il n'y a pas là de quoi séduire, ni donner le ton; ils
 » s'étaient partout; mais si on les regarde, on ne les considère
 » point; ils ne font point envie, ils font pitié. Leur air est si
 » gauche, leur effronterie si maussade, leurs riches ajustemens
 » sont si humiliés de se trouver sur eux; leur figure, leurs ma-
 » nières, leur langage, tout cela est si burlesque, tout cela jure
 » si hautement, si insolamment avec leur fortune, et leur fortune
 » avec l'infortune publique; leur luxe, en un mot, est si ignoble,
 » qu'il n'y a pas moyen d'en craindre les conséquences; assu-
 » rément il ne sera pas contagieux et ne fera pas beaucoup d'imi-
 » tateurs. »

POSTILLON (LE) des Armées, Journal du soir, in-4°.

Commence le 22 messidor an 7.

POSTILLON (LE) du soir, ou Courrier des Chambres, in-fol.

Puis, *Postillon du soir*, ou *Courrier de la Cour*.Du 1^{er} juillet au 3 août 1815, — 34 n°.

Postillon (LE) exact et diligent, in-8°.

Du 1^{er} juin au 25 septembre 1790, — 111 n° . . . 1 cart.POSTILLON (LE) extraordinaire, ou le Premier arrivé, par
Marcel, 1790. — 155 n°.POSTILLON (LE), ou *Rapporteur national*, in-8°, 1790.POSTILLON (LE) par *Calais*, in-8°.

Du 5 mars 1790 au 10 mars 1791, — 373 n° . . . 1 cart.

Chaque numéro est suivi d'un bulletin intitulé *Observations*.POST-SCRIPTUM (LE), attribué au général *Auguste Jubé*,
1818, in-8°, 3 livr.POULE (LA) patriote, et son Divorce avec le Coq, pour faits
d'intrigues, in-8°, 1791, — 6 n°.POUR (LE) et le Contre, ou tous les Journaux, aristocratiques,
modérés et démocratiques, in-8°, août 1790, — 11 n°.Ep. *Bien faire, et laisser dire*.

POUVOIR (LE) de la Vérité, in-12, — 15 n^o.

PRÊCHEUR (LE) populaire, in-8^o, — 1790.

PRÉCURSEUR (LE) de la quatrième législature, in-8^o; an 4,
— 3 numéros.

PRÉCURSEUR (LE) du Messie, in-8^o, 1799; finit le 14 sept.
7^e liv. 1 vol.

Ep. *Parate vias Domini.*

N^o 5, 3 août 1799, page 281.

« Le 30 prairial a fait passer la République dans les mains du
» seul parti terroriste; elle lui appartient maintenant tout en-
» tière: elle est devenue son patrimoine légitime; il le conservera,
» ou la République sera anéantie avec lui. Malgré les criaileries
» des autres partis, il faudra, de toute nécessité, qu'ils ploient
» sous l'empire des Jacobins, ou qu'ils se confondent tous dans
» le parti des royalistes; et ceux-ci, faibles ou divisés au dedans,
» ne peuvent espérer de salut qu'au dehors.

» L'alternative est inévitable; et la France n'a plus qu'à choi-
» sir entre Louis XVIII et les amis, les vengeurs de Robespierre;
» il faut qu'elle rentre sous l'empire de l'autorité légitime, ou
» sous celui des Jacobins.

» On aurait tort de comparer notre situation intérieure et
» extérieure à celle de 1793. Les Jacobins triomphèrent d'abord,
» parce qu'on ne connaissait pas encore jusqu'où se porterait leur
» fureur; parce que le délire était presque général; parce que les
» ressources étaient immenses; parce que la France était attaquée
» par des conquérans qui se promettaient de la partager, et par-
» ce qu'enfin tous les Français étaient sous les armes. Mais
» aujourd'hui on connaît le caractère des Jacobins; aujourd'hui
» les ressources sont épuisées, et celles qui restent encore ne peu-
» vent, sans les plus grands dangers, être employées par eux; au-
» jourd'hui, la France ne peut et ne doit voir dans les trou-
» pes étrangères, que des auxiliaires de son Roi, qui vient
» rétablir la paix, la liberté et le bonheur. Ce qui se passe en
» Italie et en Suisse, prouve à toute l'Europe que la guerre ne
» se fait qu'aux tyrans et pour les Gouvernemens légitimes. »

PRÉCURSEUR (LE), Journal de Lyon et du Midi, in-f, 1822.

PRÉVOYANT (LE), in-8^o, — 1789.

PROCLAMATEUR (LE) national, par *Lepelletier*, in-4^o, —
1790.

PROCUREUR-GÉNÉRAL (LE) du Peuple, ou le Censeur public, Journal anti-aristocratique, in-8°.

Du 7 au 22 juin 1790, 13 n^{os}.

N^o 2, page 8.

« AVERTISSEMENT.

» On trouvera dans ce Journal les prétentions des peuples,
» les singularités ministérielles, le résultat des travaux de
» nos législateurs, et les événemens les plus piquans, présentés
» sous le jour qui leur conviendra, et toutes les dénonciations
» signées qu'on nous fera parvenir contre les ennemis de la li-
» berté publique.

» Le Procureur-général du peuple rappellera toujours aux
» vrais principes, et attaquera en homme libre les hommes qui
» voudraient s'en écarter. Il sera prudent, circonspect et impar-
» tial dans ses censures, et lorsqu'il dévoilera les attentats des
» ennemis de la révolution, il pleurera, comme Brutus, sur les
» enfans traîtres à leur patrie. »

PRODUCTEUR (LE), Journal de l'industrie, des sciences et des beaux-arts, grand in-8°.

1825 et 1826. 3 vol.

1^{er} vol., 13 n^{os}; — 2^e vol., 13 n^{os}; — 3^e vol., 3 liv.

On lit dans la préface :

« Jusqu'à ce jour, les économistes se sont principalement oc-
» cupés de la production matérielle; ils n'ont considéré les tra-
» vaux des savans et des artistes que sous un rapport industriel,
» celui du salaire qui leur était attribué, et de *la valeur échan-*
» *geable* des produit- matériels. Ils n'ont point senti toute l'im-
» portance de *la production morale* ou *intellectuelle*; ils n'ont
» point vu quels moyens d'action pouvaient offrir l'association
» générale des sciences, de l'industrie et des beaux-arts, combi-
» nés directement dans l'intérêt du bien public.

» Le Journal dont nous publions le prospectus aura pour
» but le plus grand développement possible de la *production*,
» prise dans son acception la plus étendue. Il cherchera à déter-
» miner l'union des savans, des industriels et des artistes; union
» si importante, puisqu'elle seule peut tirer la société de l'état
» de crise où elle se trouve, en assurant le triomphe définitif du
» travail sur l'oïveté, et des capacités positives sur les connais-
» sances vagues et sur les capacités de convention.

» Le besoin d'une doctrine qui puisse donner au mouvement
» industriel, comme au mouvement moral, une impulsion fran-
» che et décisive, se fait de plus en plus sentir chaque jour.

» Personne, aujourd'hui, ne rêve plus la dynastie de Buona-
» parte ou la république; et, d'autre part, l'idée de rétablir l'an-
» cien régime dans son intégrité n'existe plus que dans quelques
» têtes frappées de vertiges et de folie. Quant à la révolution, on
» n'en craint pas plus le retour qu'on ne songe à en ramener les
» désastres: on la regarde comme une époque de crise nécessaire;
» elle n'est plus dans ses détails qu'un objet de curiosité et de
» sensations; dans son ensemble, elle ne produit actuellement
» que l'idée de grands résultats matériels et moraux qui ne sont
» guères plus contestés, et le sentiment positif qu'elle a dû ser-
» vir de transition à l'établissement d'un nouveau système so-
» cial.

» Tant que ce nouveau système ne sera point présenté, l'opi-
» nion publique restera, pour ainsi dire, en expectative et dans
» une sorte d'abdication apparente. Le *Conservateur* et la *Minerve*
» sont morts avec les opinions qu'ils représentaient; il appartient
» peut-être à un Journal nouveau de réunir tous les élémens de
» l'esprit public, et de le reconstituer selon les besoins moraux
» de notre époque. »

PROFESSION DE FOI, par *Marat*.

Voy. *Publiciste parisien*.

PROGRESSEUR (LE), *Recueil de philosophie, politique, sciences, littérature et beaux-arts*, in-8°. — Paraît le 20 de chaque mois par liv. de 200 pages environ. — 3 liv. forment un vol.

Commence le 20 oct. 1828. — la 4^e liv. a paru le 20 janv. 1829.

Ep. *La Société est un homme qui apprend toujours*.

Bureau, rue Favart, n° 4.

PROMENADES DE VILLE et de Campagne, in-8°, 1818 et 1819;
— 4 liv. 1 cart.

PRONES CIVIQUES, ou le Pasteur patriote, par l'abbé *Lamourette*, in-8°, 1791, — 6 livraisons.

L'auteur termine ainsi un discours consacré à l'apologie de la constitution civile du Clergé.

6^e Liv., — page 47.

« Je ne puis finir, sans conjurer la partie saine et édifiante du
» acerdoce Français, de donner toute l'attention dont elle est

» capable , à la révision de tant d'obscurs et inintelligibles prin-
 » cipes dont on l'a imbue dans tout le cours d'une mauvaise ins-
 » titution ecclésiastique. Pontifes , pasteurs et prêtres qui avez le
 » cœur droit , qui êtes de bonne foi avec le Ciel et votre cons-
 » science , et qui n'avez balancé jusqu'aujourd'hui à sceller de vo-
 » tre serment la nouvelle constitution civile du Clergé que par
 » l'appréhension sincère de vous rendre complices d'une usur-
 » pation , c'est vous surtout que j'avais en vue , en traitant avec
 » quelque profondeur un point qui devient , en ce moment ,
 » d'un usage si pressant et si essentiel. Je ne vous porterai pas à
 » jurer contre la loi de votre cœur ; mais je vous demande , au
 » nom du Dieu saint qui doit nous juger tous , de ne pas con-
 » fondre des opinions humaines et des traditions scholastiques ,
 » avec les règles sacrées et inviolables de l'Évangile. S'il est con-
 » traire à la morale d'agir contre sa conscience , il ne l'est pas
 » moins de se faire une conscience d'après des motifs faux et ar-
 » bitraires. L'obligation de faire sa conscience est antérieure à
 » celle de *suivre* sa conscience. Les plus grands malheurs pu-
 » blics ont été causés par des hommes qui ont cru obéir à Dieu
 » et sauver leur âme.

» Ne croyez pas , ô pasteurs dont je vénère les intentions et les
 » vertus , et que j'ai toujours su distinguer de ceux pour qui l'hon-
 » neur de la religion n'est que le prétexte de leur résistance ; ne
 » croyez pas que je me sois fait légèrement un système conforme
 » aux principes de la révolution. J'ai été durant vingt années de
 » ma vie appliqué à l'étude et à l'enseignement de la science ec-
 » clésiastique ; et la génération actuelle des pasteurs de deux im-
 » menses diocèses , est presque toute composée de ceux dont l'ins-
 » titution cléricale me fut confiée. Je les prends à témoins de l'an-
 » cienneté de mon aversion pour les idées de la théologie classique ,
 » et du zèle avec lequel j'opposai constamment à tant de préju-
 » gés et d'erreurs absurdes , la saine et solide théologie de l'an-
 » tiquité chrétienne. En justifiant les dispositions de l'Assemblée
 » nationale , touchant l'organisation extérieure de la religion ,
 » j'ai répété ce que je disais long-temps avant que cette organi-
 » sation fût vraisemblable , et ce que je dirais encore au mo-
 » ment de paraître devant le Juge suprême des consciences. Je
 » suis profondément convaincu de la vérité de la religion chré-
 » tienne ; et je sens que je ne pourrais devenir incrédule et de-
 » meurer honnête homme ; parce que je crois de bonne foi , et
 » que la réalité du culte catholique , apostolique et romain est
 » pour moi aussi démontrée et aussi palpable , que l'existence
 » de l'air et de la lumière. Je crois fermement qu'il est impossi-
 » ble à tout bon esprit qui a étudié et examiné le christianisme ,

» d'en méconnaître l'évidence , la divinité et la nécessité ; et que
» si des théologiens ont manqué de philosophie , pour avoir trop
» négligé leur raison , la philosophie n'a aussi manqué de foi ,
» que pour avoir négligé l'Évangile , ou pour l'avoir trop con-
» fondu avec les faussetés de la théologie.

» Prêt à signer de mon sang le témoignage que je rends à la foi
» de mes pères , ce sentiment me répond de la pureté et de la
» sincérité de mon dévouement à la nouvelle constitution de
» l'Empire et du sacerdoce. O pontifes ! voilà que toute une nation
» est dans l'attente de votre dernière détermination sur un point
» d'où dépend le sort de la religion et la tranquillité de l'État. Se-
» rait-il convenable que pour quelques doutes théologiques vous
» pussiez dévorer la certitude affreuse de voir vos troupeaux ,
» ou désertier les pavillons du christianisme , ou les souiller à ja-
» mais du sang de leurs concitoyens ? »

PROPAGATEUR (LE) D'ANECDOTES curieuses et intéressantes ,
puis simplement *le Propagateur*, par M. Goyet, in-8°, 1818. —
Au Mans.

N° 3 , — page 37°

« Les journaux ont annoncé que l'éloquence des nouveaux
» prédicateurs (les missionnaires) avait produit un tel effet à
» Bourges, que plusieurs personnes, enflammées d'un saint zèle ,
» avaient publiquement brûlé les œuvres de Voltaire et de Rous-
» seau. — La pièce qui a produit ce prodige mériterait sans doute
» une place distinguée dans nos bibliothèques , et il faut espérer
» qu'elle ne sera pas perdue ; mais en attendant qu'on nous la
» donne , nous allons en rapporter un fragment , qui fera juger
» du reste.

» *Oui, mes très-chers Frères, s'est écrié l'éloquent prédica-*
» *teur, s'il est parmi vous un paresseux, un menteur, un hypo-*
» *cite, C'EST UN PHILOSOPHE ;*

» *S'il est parmi vous un gourmand, un luxurieux, un ivro-*
» *gne, un débauché, C'EST UN PHILOSOPHE ;*

» *S'il est parmi vous, enfin, un escroc, un voleur, un homme*
» *sans honneur et sans foi, C'EST UN PHILOSOPHE.*

» *Eh ! mes très-chers Frères, voulez-vous savoir quels ont*
» *été les plus grands philosophes ? C'EST ROUSSEAU, C'EST VOL-*
» *TAIRE. »*

PROPAGATEUR (LE) DE LA VÉRITÉ, ou le Catholique, aposto-
lique et romain, in-8°.

Commence en février 1829. Paraît le 15 de chaque mois, par liv. de 2 feuilles.

C'est par erreur que nous avons dit, à l'article *Chronique édifiante*, que l'*Apostolique* avait été remplacé par le Propagateur.

L'*Apostolique* a continué. Il a paru une dernière livraison in 8°, en juin 1829. Depuis le 1^{er} juillet, petit in-4°.

Le *Propagateur* est envoyé aux abonnés qui souscrivent pour l'*Apostolique*.

Bureau, rue des Deux-Portes, n° 24.

N° 2, — page 15, — mars 1829.

« ENCORE UN MOT SUR LES CAPUCINS.

» Pendant les épidémies et les pestes, n'est-ce pas le Capucin
» aimé du peuple qui expose mille fois sa propre vie pour por-
» ter secours aux malades et aux mourans ? N'est-ce pas lui qui
» met les morts en sépulture, lorsqu'il ne se trouve plus per-
» sonne pour leur rendre ce dernier devoir ?

» Ils sont Français, les Capucins aimés du peuple, et on les
» force à s'exiler de France !..... ils sont anges de paix, et on les
» persécute, contre toutes les lois divines et humaines... et leurs
» persécuteurs parlent de liberté !....

» Et contre toutes les lois divines, dont les autres doivent
» émaner, on salarie les ministres hérétiques et les comédiens,
» tous les corrupteurs de la morale publique, et tous ceux qui
» conduisent les âmes en enfer !

» On persécute les Capucins Français, on les force à s'exiler de
» France, tandis que l'on y reçoit des monstres étrangers, des
» rebelles à leur Roi et à leur patrie, d'horribles Portugais char-
» gés des dépouilles des Églises qu'ils ont pillées à Porto.

» Les vertueux Capucins, ces anges de paix s'exilent de la France,
» parce que la France n'est plus digne de les posséder. Ils por-
» tent dans une terre étrangère les bénédictions du Seigneur ; ils
» vont chanter loin de leur patrie les louanges du Très-Haut ;
» tandis que cette malheureuse France devient le repaire des
» brigands étrangers, tandis qu'au milieu des banquets et des or-
» gies on n'y entend plus que les accens de l'esclavage, de la fu-
» reur et des blasphêmes, que l'on appelle liberté.

» Non, non, de pareils crimes ne peuvent rester long-temps
» impunis !.... »

Même n° , — page 22.

« SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

» La liberté de la presse est utile, nécessaire, dans les États

» gouvernés par des Rois ou Gouvernemens hérétiques ou schis-
 » matiques , ou régis par des chartes libérales , parce que la cen-
 » sure serait employée à faire triompher l'erreur , à étouffer la
 » vérité , et à conduire par ce moyen les âmes en enfer. Ainsi la
 » liberté de la presse est nécessaire dans le royaume des Pays-
 » Bas , en Angleterre , en France , etc. Nous avons vu sous Buona-
 » parte , M. de Corbière et M. Frayssinous , la censure employée
 » à empêcher la publication des doctrines catholiques , et à favo-
 » riser la propagation du gallicanisme , qui est le libéralisme de
 » la religion. Où en serions nous , si la liberté de la presse n'exis-
 » tait pas en France en ce moment ?

» La liberté de la presse serait un poison pernicieux , une
 » monstruosité , dans les États où règne la vérité , la religion ; là
 » où il y a des Rois vraiment catholiques , qui savent faire respec-
 » ter Dieu qui leur a donné la puissance. Ainsi la liberté de la
 » presse ne doit pas exister dans les États du Pape , du Roi de
 » Piémont et de Savoie , en Espagne , en Autriche , etc. Les
 » peuples de ces États bénis de Dieu jouissent de la paix et du
 » bonheur de la religion catholique , apostolique et romaine , qui
 » est la vérité , sous le Gouvernement paternel de tous ces
 » mêmes Souverains ; et il est du devoir paternel de ces pieux
 » Souverains de veiller à ce que la liberté de la presse ne péné-
 » tre jamais chez eux ; car elle traîne toujours après elle l'im-
 » piété , le trouble , l'anarchie , les meurtres et tous les fléaux.
 » Louis XVI et les parlemens , pour avoir manqué de vigilance
 » et de fermeté à cet égard , laissèrent allumer un incendie qui
 » les a dévorés , et les nations avec eux , et a rempli le monde de
 » crimes.

» L'expérience de tous les temps et de tous les pays prouve la
 » vérité de ce que nous venons d'exposer. Pourquoi tant de dis-
 » cussions , tant de petits écrits et de gros livres sur une question
 » toute simple ? *Empêcher la publication et la propagation de*
 » *l'erreur , et faire triompher la vérité* , est un devoir rigoureux
 » des Rois et des Gouvernemens. Tout décret , toute loi sur ce
 » sujet , doit être basé sur ce principe. »

N° 3 , — page 30 , — avril 1829.

GRAND INCENDIE.

« MIRACLE RÉCENT DE LA COLÈRE DE DIEU.

» Une mission s'ouvrit à Sissonne , département de l'Aisne , le
 » mois dernier ; l'impiété s'empessa de mettre obstacle au bien
 » qu'elle devait nécessairement produire. Des hommes sans mo-

» rale et sans religion , et par conséquent remplis de vices , se
» présentèrent par dérision au tribunal de la pénitence , joigni-
» rent les blasphèmes au sacrilège , et poussèrent ensuite la scé-
» lératesse jusqu'à menacer les âmes pieuses ou pécheresses qui
» voudraient s'approcher de la confession. La mission fut donc
» sans fruit . et le mercredi les missionnaires quittèrent Sissonne.
» Mais la colère de Dieu se manifesta sur cette ville coupable ,
» comme autrefois sur Sodome et Gomorrhe. Huit jours après ,
» les flammes dévorèrent les maisons des habitans. Plusieurs
» personnes et bestiaux ont péri. Ce qui prouve évidemment que
» cet incendie n'a pas été l'effet d'un accident inopiné , mais bien
» un effet de la colère de Dieu , qui a voulu punir le mépris que
» les habitans ont fait de la parole de Dieu , c'est la rapidité des
» flammes qui ont dévoré les maisons , l'inutilité des secours hu-
» mains qui furent prodigués , et la conservation de l'Église , de la
» maison du Curé et de la maison de la sœur religieuse. Il paraît
» que tout le reste était coupable et méritait la colère de Dieu.
» Le Ciel veuille que ce châtiment ouvre les yeux de l'âme aux
» habitans de Sissonne , et soit un exemple pour la France ! »

Page 33.

« CE QUI PLAÎT AU DIABLE DÉPLAÎT A DIEU.

» Il n'y a point de doute que le diable approuve les libertés de
» l'Église gallicane. Il l'a fait assez connaître et proclamer par ses
» principaux organes. B..... C..... , T..... , D..... Si Marat et
» Robespierre existaient , sans doute , ils le déclareraient aussi.

» Or , cette doctrine déplâit certainement à Dieu , et c'est ce
» qu'il nous a déclaré par l'organe du saint Archevêque de Bor-
» deaux (Monseigneur Daviau , que la voix publique désigne
» comme un bienheureux). »

Page 47.

« SUR LA LOI DE LA CONSCRIPTION.

« Un jeune homme est appelé de Dieu à l'état religieux , qui est
» le plus parfait de tous les états. La loi de la conscription l'ap-
» pelle au contraire à l'armée : elle ne dispense point celui qui
» est appelé à l'état religieux. A qui doit-il obéir , à Dieu ou à la
» loi impie et sacrilège qui s'oppose à la volonté de Dieu ?

» Cependant , telles sont maintenant la plupart des lois qui
» régissent la France. Elles sont presque toutes émanées de Ro-
» bespierre et de Marat , de leurs très-dignes successeurs , ou de
» Buonaparte ; et c'est en vertu de ces lois que l'on vient de per-

» séculer, de chasser une vingtaine de pauvres Capucins, pen-
» dant que le Gouvernement accueille, reçoit, nourrit et habille
» six cents brigands portugais. Une vingtaine de pauvres Capu-
» cins retirés dans la solitude pour prier Dieu, même pour leurs
» persécuteurs, étaient sans doute plus dangereux pour la reli-
» gion et la morale que six cents brigands échappés à la po-
» tence !.....

» Comment se justifient-ils devant Dieu, les Rois, les Ministres,
» les Gouvernemens, qui opèrent ou souffrent de pareilles abomi-
» nations ? Certainement, les vengeances du Ciel seront terri-
» bles !.... »

Page 49.

« Les Ministres ont retiré les projets de lois départementale et
» communale. Ils ont vu enfin que les révolutionnaires se servi-
» raient de ces lois pour renverser le trône !... Et comme ce trône
» étant renversé, ils perdraient eux-mêmes leurs places, ils
» n'ont pas voulu le laisser renverser encore. »

Page 52.

« Pourrait-on croire que la révolte des révolutionnaires de
» Portugal est appuyée par les ministres du Roi de France,
» tandis qu'elle est réprimée par les ministres du Roi d'Angle-
» terre ? Honneur, honneur à Wellington ! honte, honte à..... »

N° 4, — Page 67.

« On sait qu'il est *de foi* qu'il n'y a qu'une seule religion,
» comme il n'y a qu'un seul Dieu ; que tout le reste est erreur,
» schisme, hérésie ou idolâtrie. Cependant l'article 5 de la charte,
» non-seulement admet l'existence de *plusieurs religions*, mais
» il permet et protège également *tous les cultes* ; de plus, la charte
» admet à faire des lois sur les séminaires, sur les évêques, sur
» les prêtres, sur la religion, les athées, les hérétiques, les im-
» pies et les révolutionnaires. Comment allier tout cela avec la
» religion, la morale et la conscience ? Eh bien ! qui le croirait ?
» Il s'est trouvé un prêtre, soi-disant *catholique*, qui s'est chargé
» de cette tâche, et un journaliste, rédacteur du soi-disant *Ami*
» *de la Religion et du Roi*, qui s'est chargé de l'aider en annon-
» çant, préconisant et vendant sa brochure.

» Elle est intitulée : *Examen Apologétique de la Charte de*
» *Louis XVIII, par un prêtre catholique.* »

Voici un article de la livraison de l'Apostolique pour les mois de mai et
juin 1829.

Page 144.

« Malheur, malheur aux Rois, aux Princes, qui ne font point

» sanctifier les fêtes ! Rien ne les excusera au jour du jugement.
 » La charte libérale et impie de l'Angleterre, et celles qui lui
 » ressemblent ; la prétendue responsabilité des ministres, l'im-
 » puissance apparente ne les sauvera pas de l'enfer, s'ils négli-
 » gent ce devoir. Et qu'est-ce qui les empêche, les Rois et les
 » Princes, de faire sanctifier les fêtes ? N'ont-ils pas reçu de Dieu
 » la puissance de l'épée pour faire respecter son saint nom ? —
 » Mais les impies !..... les révolutionnaires !..... — *Que les Rois*
 » *et les Princes ceignent leur épée, et les méchants sécheront de*
 » *frayeur.* »

N° 2 de l'*Apostolique*, in-4°.

« Eh ! qu'on ne s'imagine pas que les libéraux de 1829 et de
 » 1830 seront moins cruels que ceux de 93. Il faudrait pour cela
 » qu'ils eussent reçu une éducation plus religieuse, et qu'ils fus-
 » sent moins pécheurs ; mais c'est bien le contraire. Ainsi, il
 » faut s'attendre à des cruautés, à des horreurs, qui surpasse-
 » ront les cruautés et les horreurs de ces temps d'effroyable mé-
 » moire. Qu'on laisse les libéraux tremper une fois leurs mains
 » dans le sang ; la peur de la potence et le diable les pousseront
 » ensuite. En égorgeant de nouveau les évêques et les prêtres, ils
 » s'écrieront, comme l'honorable député Barère : *il n'y a que les*
 » *morts qui ne reviennent pas.* »

PROPAGATEUR (LE) DE LA VIENNE, in-8°, 1819, — *Poitiers.*

8° Livr., page 291.

« — Nous ne cesserons de recommander à tous ceux qui réu-
 » nissent les qualités voulues par la loi, de se faire inscrire sur
 » les listes électorales du département. Nous savons qu'il existe
 » quelques maires qui élèvent beaucoup de difficultés ; mais c'est
 » une raison de plus pour insister. L'un d'eux trahit son secret
 » il y a quelque temps ; nous garantissons l'anecdote.

» La femme d'un artisan payant 300 fr., porte au maire de
 » sa commune les extraits du rôle, pour légaliser la signature du
 » percepteur. *Ton mari*, lui dit ce magistrat, *ferait beaucoup*
 » *mieux de s'occuper de son ouvrage ; qu'a-t-il besoin d'être*
 » *électeur ? C'est un métier qu'il n'entend point....* La femme
 » insiste, et lui dit, dans la conversation, que ce titre flattait son
 » mari. *De grâce, monsieur, ne me refusez pas. Quel mal*
 » *le nom de mon mari fera-t-il sur cette liste ? Une personne de*
 » *plus ou de moins, c'est peu de chose. Qu'appelles-tu*, dit le
 » maire, ... *Un électeur de plus ou de moins?... Sais-tu qu'une*
 » *voix peut tout faire ?*

» Électeurs, ce mot vous apprend tout. Un insouciant peut nous
» perdre et se perdre avec nous; c'est de la prochaine élection
» surtout que dépend le salut de la charte, et par conséquent
» celui de la France. »

PROPAGATEUR (LE) des Lois, des Événemens et des Arts,
in-4°.

Du 9 nivôse an 6 au 7 pluviôse an 8,—748 n^{os}.

In-fol. avec feuilleton, à partir du 2 messidor an 7.

En tout 9 vol.

N° 119, — 7 floréal an 6.

« La nouvelle que nous avons annoncée, hier, des troubles
» arrivés à Vienne, et de la sortie de notre ambassadeur de cette
» ville, est aujourd'hui pleinement confirmée. Le général Ber-
» nadotte doit être aujourd'hui à Rastadt, dont il a pris la route.
» Des dépêches à ce sujet ont été apportées hier au Directoire
» par le citoyen Fréville, secrétaire de la légation. Il a été suivi
» de près par un courrier extraordinaire expédié par l'Empereur,
» qui propose au Directoire un prompt arrangement. On dit
» que cette insulte a été l'ouvrage de quelques Russes instigués
» et salariés par le parti anglais. Cependant, avant cette scène,
» notre ambassadeur avait déjà éprouvé des tracasseries au sujet
» de son logement.

» L'étendard tricolor qui flottait à l'entrée principale de l'hôtel
» a été le prétexte du trouble; une multitude effrénée, poussée
» par quelques agens principaux, a commencé par crier, *Voilà*
» *l'Empereur! à bas le Drapeau!* etc. Successivement, le domicile
» du représentant de la République Française a été assiégé pen-
» dant quatre heures; un secrétaire particulier a failli perdre la
» vie en voulant y entrer; quinze personnes enfermées dans l'hô-
» tel ont fait face, le sabre et le pistolet à la main, à la tourbe
» des assaillans, et enfin, *au bout de quatre heures*, la force armée
» a paru pour dissiper l'attroupement et mettre fin à cette scène
» tragique.

» Aussitôt après le premier acte de violence, Bernadotte a
» fait signifier au ministre impérial qu'il cessait toute commu-
» nication avec lui, et que la seule demande qu'il eût à lui faire,
» était celle d'un passe-port, qui ne lui a été délivré que huit
» heures après. Le Directoire s'occupait déjà des grandes mesures
» à prendre pour venger cet attentat, lorsque le courrier de
» l'Empereur a suspendu sa délibération, par suite de laquelle
» le général Buonaparte retardait encore son départ. L'Empereur

» déclare , dans sa dépêche officielle , qu'il est prêt à donner à
 » la Nation Française toutes les réparations qu'exige une si
 » grande injure. »

PROPAGATEUR (LE) Haïtien , Journal politique et littéraire ,
 rédigé par plusieurs Haïtiens , in-8°. Impr. au *Port-au-Prince*.

Commence en juin 1822.

Parait le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

N° 1, page 27.

« Si nous ne sommes pas encore un peuple très-avisé, c'est
 » assurément de notre faute, car jamais nation n'a été exposée
 » à recevoir plus de conseils que la Nation Haïtienne; je ne parle
 » pas seulement de ces *projecteurs* républicoles qui, dans l'ar-
 » deur d'un zèle patriotique, oublie leurs propres affaires pour
 » arranger convenablement celles de l'État, et ne laissent échap-
 » per aucune occasion de nous communiquer les hautes concep-
 » tions de leur génie, accompagnées de leurs espérances:
 » ceux-ci, du moins, sont Haïtiens, et l'on ne saurait, sans in-
 » justice, leur refuser le droit de nous endoctriner bien ou mal;
 » mais lorsque l'on pense à ces transfuges hétéroclites qui arri-
 » vent de je ne sais où, pour nous apporter le tribut de leurs lu-
 » mières et de leurs observations, on est surpris de leur obsti-
 » nation à ne pas nous croire éclairés. Nous aurons assez de
 » bonne foi et de modestie pour avouer que, nouvellement
 » lancés dans la carrière de la civilisation, il nous reste beaucoup
 » à faire pour arriver au niveau des connaissances actuelles;
 » mais aussi on nous permettra de croire que nous ne sommes
 » pas tout à fait aussi neufs qu'on a l'air de le penser. Instruits
 » à l'école du malheur, la leçon de l'expérience n'a pas été perdue
 » pour nous. Si l'on veut faire attention au point d'où nous som-
 » mes partis, et aux obstacles sans nombre que nous avons eu à
 » vaincre pour arriver à celui où, avec l'aide de la Providence,
 » nous sommes parvenus; si l'on veut considérer que nous nous
 » sommes élevés d'un abîme de misères à une existence libre et
 » indépendante, et avons institué un Gouvernement fort et ré-
 » gulier, sans avoir eu recours aux conceptions de ceux qui sont
 » étrangers à nos plus chers intérêts comme au sol qui nous a
 » vu naître, on conviendra que nous sommes susceptibles, de
 » perfectionner nous-mêmes l'ouvrage que nous avons commencé.
 » Par cette réflexion, nous ne prétendons point méconnaître d'im-
 » menses services qui ont été rendus par d'illustres philantro-
 » pes à la cause de la liberté, à laquelle nous sommes redevables
 » de tous les avantages dont nous jouissons, ni dédaigner les
 » conseils salutaires que pourraient nous donner les hommes

» dévoués à cette même liberté, et qui, par leurs principes con-
 » nus, sont en possession de commander l'estime et la confiance;
 » seulement nous voudrions, en rappelant d'utiles vérités, guérir
 » de la manie de nous instruire certains individus qui n'ont au-
 » cune mission pour cela. Pauvres gens, qui ont l'ingénuité de
 » prendre pour du talent et de la profondeur le rêve de leur ima-
 » gination! A en croire nos nouveaux patrons, ils ne désirent
 » rien tant que notre *bien*; ils n'ont rien de plus à cœur que de
 » dissiper les ténèbres qui obscurcissent notre entendement, de
 » nous diriger enfin, pour la plus grande gloire de la philantropie
 » et de notre plus grand bonheur, dans la vaste carrière où
 » des malheurs inouis nous ont jetés. Si ces précepteurs du genre
 » humain, qui prennent un si tendre et si touchant intérêt au
 » progrès de nos lumières, ne sont pas doués d'un génie aussi
 » sublime, et ne possèdent pas sur les matières d'économie poli-
 » tique les connaissances aussi positives qu'il leur plaît de le
 » croire et de le dire, on ne leur contestera pas du moins le ta-
 » lent de connaître à merveille toutes les ressources de cet art,
 » à la faveur duquel tant d'individus de mince aloi, tant d'hon-
 » nêtes gens de circonstance, se sont placés commodément dans
 » le monde, et brillent d'un éclat acquis au prix de leur noble
 » industrie. On demandera, peut-être, pourquoi tant de pré-
 » cepteurs des nations se sont dirigés vers nos plages et nous
 » accordent une prédilection si marquée dans la distribution des
 » faveurs qu'ils ont résolu de répandre sur l'humanité. La ré-
 » ponse est toute simple. Sortant des mains de la nature, on a
 » dû nous supposer un grand fonds de bonhomie et de crédulité,
 » et penser qu'il y aurait un grand bénéfice à exploiter une mine
 » aussi précieuse; et dès lors il devenait tout naturel de faire
 » des essais, et c'est ce que l'on a entrepris sous le beau et hono-
 » rable prétexte de nous *illuminer*. Si nous avions à notre tour
 » un conseil à donner à ces professeurs d'un nouveau genre, que
 » l'étranger exporte chez nous, et qui veulent à tout prix nous
 » doter de leur patronage, nous les engagerions à modérer le
 » zèle philanthropique qui les anime, et à laisser au temps et au
 » bon sens que la nature nous a départi, le soin d'arranger nos
 » affaires. Pour peu que ces conseillers cosmopolites veuillent ré-
 » fléchir, ils verront que c'est en effet une mauvaise spéculation
 » pour eux, que de prendre la peine de se charger de notre édu-
 » cation politique, car, de notre nature, nous ne sommes pas très-
 » enclins à agir d'après les avis d'autrui. »

PROPAGATEUR (LE), Journal administratif, politique et lit-
 téraire du département du Cher; ensuite *Propagateur du Cher*,
 in-4°, — 1809 et 1816.

PROPAGATEUR (LE), Journal administratif du département du Nord, in-4°, — 1809.

PROPAGATEUR (LE), ou Correspondance littéraire des Lycées, Écoles secondaires et Pensionnats, in-8°, — an 13.

PROVINCIAL (LE), ou Remarques sur la littérature, la politique et la morale du Jour, par *Jh. Dumus*; — d'octobre 1818 à mars 1819, 15 liv. 1 cart.

Imprimé à Montpellier.

Ep. *Il a d'assez beaux yeux, pour des yeux de province.*

N° 15, page 343.

« Tous les amis des saines doctrines ont applaudi à la protection qui a été enfin accordée à l'institution salutaire des Frères de la Doctrine chrétienne; il y a lieu de croire que les menaces proférées contre elle auront été proférées en vain.

» Nous croyons faire particulièrement plaisir à nos lecteurs Nîmois, en leur transmettant, telles que nous les avons retenues et transcrites, les belles paroles que prononça sur les Frères de Nîmes, M. le prédicateur du carême, à l'Hôtel-Dieu, dans son sermon du 3 mars dernier.

« Avec quelle satisfaction empressée je viens dire l'importance d'une bonne éducation dans une cité heureuse et fière du trésor qu'elle possède; dans une cité dont les habitans, vraiment chrétiens et vraiment Français, ont tressailli de joie en voyant rentrer dans leurs murs, la croix à la main, ces hommes simples et modestes, ces catéchistes toujours les mêmes comme la foi, ces philosophes, qui n'enseignent que l'art de bien vivre et de gagner le Ciel, ces Missionnaires en permanence, ces favoris de Dieu et des enfans, ces membres d'une Congrégation laborieuse, qui avaient laissé partout des souvenirs si honorables, des exemples si instructifs et des regrets si touchans; dans une cité dont la reconnaissance est sans bornes comme l'admiration, depuis que ces infatigables ouvriers sèment le bon grain dans un champ abandonné, que tant d'herbes amères avaient flétri, cultivent sans relâche les jeunes pépinières de notre espérance, et fécondent un sol, trop long-temps ingrat, des regards du Ciel, des succès, du zèle, et de la confiance des familles.

» Estimables instituteurs, qu'on ne saurait comparer qu'à vous-mêmes, recevez les solennelles actions de grâces de la religion et de la société. Votre héroïsme obscure enfante des prodiges! Nobles instrumens de la Providence, imitateurs et organes de Jésus pour le premier âge, qui pourrait acquitter envers vous la dette de l'enfance pauvre? Je le sais, votre salaire le plus doux est dans vos consciences; c'est avec le Ciel que vous comptez, et dans le Ciel que vous placez sûrement les intérêts de vos peines, de vos austérités et de vos sacrifices! Mais, n'en déplaise à votre humilité, l'Église vous regarde comme les docteurs de ce que notre ministère a de plus cher et de plus tendre; la France vous proclame les bienfaiteurs de la génération

» naissante ; mais votre sublime ignorance est un fonds inépuisable de vertus
» et de lumières ; mais vos journées si pleines , et vos occupations si utiles ,
» comblent tous les vœux , excitent tous les sentimens , surpassent toutes les
» attentes ; comme elles sont la gloire d'une administration éclairée , qui a
» préparé et affermi votre retour , sous les auspices de ces magistrats paternels ,
» les premiers amis des enfans , et dont tous les gens de bien sont les amis . »

PUBLICATEUR (LE) DE NANTES et de la Loire-Inférieure ,
in-8°, — an 12.

PUBLICISTE (LE), in-4° et in-folio.

Voy. *Nouvelles politiques , nationales et étrangères.*

PUBLICISTE (LE), in-8°. 5 vol.

Commence le 1^{er} février 1818.

17 Cahiers forment le 1^{er} tome de 818 pages.

Tome 2^e , nouvelle série , finit 13^e cahier (636 pages).

Tome 3^e , commence au n° 31 , parce qu'on a voulu regagner les
17 cahiers qui forment la 1^{re} série et le tome 1^{er} ; finit n° 43
(610 pages).

Tome 4^e , du 44^e au 56^e cahier (636 pages).

Tome 5^e , du n° 57^e au n° 69^e (juin 1819 — 656 pages).

Il faut , pour compléter l'ouvrage , un imp. de 8 pages , intitulé :
le Publiciste , dernier numéro.

Tome 1^{er} , page 46.

« DE L'EXAGÉRATION.

» Dans les temps d'agitation politique , l'exagération est d'au-
» tant moins aperçue , qu'elle est plus générale . C'est une sorte
» de contagion universelle que l'on respire , et l'homme qui
» s'en croit le mieux préservé est quelquefois celui qui s'empor-
» tera le plus violemment , ne fût-ce que pour recommander la
» modération .

» Lorsque de grands intérêts sont menacés ou détruits , de
» grandes passions se soulèvent , qui s'accroissent avec une in-
» tensité prodigieuse et incalculable , à mesure qu'elles se com-
» muniquent à un plus grand nombre d'hommes ; et une fois
» que les masses sont émues , l'exagération devient leur état na-
» turel , jusqu'à ce que le mouvement cède à la force ou à la sa-
» gesse .

» Tous les partis sont exagérés , parce que tous sont trompés ; et
» leur exagération est l'effet , non-seulement de causes secrètes
» qu'ils ne connaissent pas , mais encore de prétextes ostensibles

» qui les séduisent, parce que ceux-là ont presque toujours un
» principe honorable.

» L'histoire en offre des exemples remarquables. Je n'en cite-
» rai que deux.

» Lorsque Luther s'éleva contre la Cour de Rome, l'Allema-
» gne était loin de vouloir le schisme, dont il fut la première
» cause; et si la masse y fut entraînée, ce fut en croyant ne ré-
» sister qu'à d'intolérables abus.

» Dans nos guerres civiles, les chefs de la ligue avaient sans
» doute des vues criminelles; mais si les masses furent armées
» contre le Roi de Navarre, notre immortel Henri IV, ce fut
» uniquement parce qu'on leur fit craindre que la religion de
» Saint Louis ne cessât d'être la religion de la France.

» C'est donc par l'exagération que l'on agit sur les masses; et
» cette exagération réagit encore sur elle-même avec d'autant
» plus de violence, que ses causes réelles ne sont pas connues, et
» que ses prétextes ostensibles ont quelque chose de légitime.

» Ces réflexions trouveraient de nos jours des applications
» nombreuses; il faut se borner à des applications générales.

» Sous quelque bannière que chacun se présente, dans l'ordre
» religieux comme dans l'ordre politique, chacun, les chefs ex-
» ceptés, ne veut réellement que ce qui est bien. Le véritable
» mal est de ne vouloir trouver que des ennemis sous la bannière
» voisine.

» En religion, ce n'est pas la religion que l'on attaque, ce sont
» les hommes. Luther, que l'on songea trop tard à créer Cardi-
» nal, eût été le défenseur de Rome: Diderot montrait lui-même
» le catéchisme à sa fille.

» En politique, je verrai, si l'on veut, deux partis extrêmes
» parmi nous; ici, les partisans secrets de la démocratie; là, les
» partisans secrets du pouvoir absolu. Mais je suis convaincu et
» persuadé que s'ils ont des masses qu'ils croient dévouées à leurs
» bannières, ces masses veulent être fidèles à la charte, qui as-
» sure aux uns la liberté avec la royauté, aux autres la royauté
» avec la liberté.

» Une maxime exagérée perdit Pompée. « *Qui n'est pas pour
» moi, dit-il, est contre moi.* » La maxime contraire, bien plus
» que la bataille de Pharsale, rendit César maître du monde.

» Il est facile d'exciter l'exagération; il ne l'est pas moins de
» la calmer; car elle n'a rien de naturel; et tous les hommes
» tendent au repos et aux affections domestiques. Lorsqu'ils s'a-

» gitent, c'est qu'ils croient leurs intérêts en danger. Ils devien-
» nent calmes et confians, quand ils voient l'autorité assez forte
» pour être tutélaire. »

PUBLICISTE (LE) CHRÉTIEN, — in-8°.

PUBLICISTE (LE) de la République Française, par *Marat*.

Voy. l'article suivant.

PUBLICISTE (LE) PARISIEN, Journal politique, libre et im-
partial, par une société de patriotes, et rédigé par M. *Marat*,
auteur de *l'Offrande à la Patrie*, du *Moniteur* et du *Plan de*
constitution etc., — in-8°.

Commence le 12 septembre 1789.

Prospectus de 4 pages.

Ep. *Vitam impendere vero.*

Au 6° n° s'intitule: *l'Ami du Peuple*, ou le *Publiciste pari-*
sien, etc.

N'ont jamais paru les n°s 41, 43, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 58,
59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69.

Voir les motifs donnés par *Marat* à la fin des numéros 406
et 407.

Le n° 105 est du 22 janvier 1790.

Ici commence un faux, ou prétendu faux *Marat*.

Celui que l'auteur avoue reprend, après une interruption
d'environ 4 mois, par le n° 106 (18 mai 1790), faisant suite au
n° 105 du 22 janvier précédent.

Ce n° 106 énonce les causes de l'interruption, et contient des
plaintes amères contre ceux qui sont accusés d'avoir, en l'absence
de *Marat*, publié, sous son nom, un faux *Ami du Peuple*.

Le faux *Marat* commence n° 106 (30 janvier 1790, et finit
n° 166, 2 juin 1790).

Ainsi il ne faut admettre, pour former ce que l'on est conve-
nu d'appeler le vrai *Marat*, que les n°s 105 et 106 (22 janvier et
28 mai), et ceux qui, dans l'ordre des dates, suivent le n° 106,
(28 mai 1790).

L'Ami du Peuple finit au n° 685 (21 septembre 1792).

Pour faire suite.

Journal de la République Française, par *Marat*, *l'Ami du*
Peuple, Député à la Convention nationale.

Du 25 septembre 1792 au 11 mars 1793 (143 numéros).

Publiciste de la République Française, ou *Observations aux Français*, du n° 144 (14 mars 1793) au n° 242, — 14 juillet suivant. (*Marat* avait été assassiné le 13).

Continué jusqu'au n° 260, par *J. Roux*, sous le titre de : *Publiciste de la République Française*, par L'OMBRE DE MARAT, *l'Ami du Peuple*.

Ep. *Ut redeat miseris, abeat fortuna superbis.*

OBSERVATIONS.

Les n°s 151, 152, 153, 154 et 155 du *Publiciste de la République Française* sont intitulés : *Observations à mes Commettans.*

Le 156° : *Profession de foi de Marat, l'Ami du Peuple.*

Supplémens aux n°s 211 et 215 de *l'Ami du Peuple.*

Doubles numéros.

Ami du Peuple.

- 2.....157 — 8 et 9 juillet 1790.
- 2.....182 — 5 août 1790.
- 2.....349 — 23 janvier 1791.
- 2.....355 — 29 janvier 1791.
- 2.....524 — 20 et 27 juillet 1791.
- 2.....525 — 28 et 29 juillet 1791.
- 2.....542 — 30 août et 1^{er} septembre 1791.
- 2.....570 — 8 et 10 octobre 1791.
- 2.....583 — 26 et 28 octobre 1791.
- 2.....633 — pour 633 et 634.
- 2.....637 — pour 637 et 638.
- 2.....681 — 21 août et 13 septembre 1792.

Journal de la République.

- 2.....10 — pour 9 et 10 (3 et 4 octobre 1792).

Publiciste.

- 2.....147 — pour 146 et 147 (17 et 19 mars 1793).
- 2.....227 — pour 227 et 228 (27 et 28 juin 1793).

Chaque n° du *Journal de Marat* se compose ordinairement de 8 pages d'impression in-8° (une demi-feuille).

Chacun des n^{os} 198, 206, 208, 216, 231, 235, 240, 388, 389, 395, 415 et 435; contient 16 pages, *en deux* demi-feuilles; et les n^{os} 180, 203 et 407, 12 pages (demi-feuille et quart de feuille non intercallé).

Cette distribution insolite a donné lieu à des méprises.

On rencontre des collections faites à grands frais, où les secondes demi-feuilles et les quarts de feuille que je viens d'indiquer manquent en tout ou en partie.

N^o 678 DE L'AMI DU PEUPLE. — 13 août 1792, page 1^{re}.

« Le 9 août 1792, les deux tiers de l'Assemblée nationale se
 » montraient, non-seulement archi-gangrenés, mais effrontément
 » contre-révolutionnaires; et le 10, ils se disent non-seulement
 » bons patriotes, mais brûlant de zèle pour la loi de l'égalité qui
 » les désespère, mais intrépidement dévoués au salut de la patrie,
 » dont ils machinaient la ruine. Que dis-je? le 10, à 9 heures du
 » matin, ils se montraient effrontément oppresseurs du peuple,
 » et une heure après, ils s'en déclarent les défenseurs impertur-
 » bables. Et vous vous extasiez sur ce merveilleux changement!
 » Et vous applaudissez à ce beau zèle! Et vous bénissez les ten-
 » dres soins de leur sollicitude paternelle! Et vous chantez vic-
 » toire! O Français! serez-vous donc toujours de vieux enfans,
 » toujours d'aveugles visionnaires, dignes plus que jamais des
 » petites maisons. Et d'où, je vous prie, serait venue cette
 » étrange métamorphose des pères conscrits? Du bruit de quel-
 » ques coups de canon qui ont frappé les oreilles de ces traîtres?
 » De la vue des têtes de quelques-uns de leurs complices, pro-
 » menées autour de l'enceinte de leur manège? Sans doute, la
 » peur peut bien les forcer à se couvrir du masque de l'hypocri-
 » sie: mais refond-elle le cœur de scélérats? leur donne-t-elle
 » une âme nouvelle? quoi les M..... B... .. D..... P..... et tant
 » d'autres vils coquins de cette espèce, qui la veille voulaient
 » décréter la contre-révolution, livrer le peuple au fer de la sol-
 » datesque stipendiée, et ensevelir Paris sous ses ruines, seraient
 » devenus tout-à-coup des hommes intègres, des citoyens ver-
 » tueux, des délégués incorruptibles! N'en doutez pas, les enne-
 » mis de la liberté seront éternellement les suppôts du despo-
 » tisme, et les traîtres à la patrie machineront éternellement sa
 » perte. Ainsi, tant que le glaive de la justice populaire sera levé
 » sur la tête criminelle de vos infidèles Députés, il pourra bien
 » suspendre leurs machinations; mais le danger ne sera pas plu-
 » tôt passé, qu'ils en reprendront insolément le cours. Que dis-
 » je? ils l'ont déjà repris, ou plutôt, ils ne l'ont pas quitté d'un
 » instant. Au moment même où le canon foudroyait le parti du

» despotisme, ils machinaient pour le soustraire à la justice du
 » peuple qu'il faisait égorger; ils travaillaient à dérober aux re-
 » gards du public les preuves irrécusables de ses noires per-
 » fidies. »

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, N° 100, — 16 JANVIER
 1793.

« Aux yeux de l'homme qui pense, la Convention nationale
 » offre le spectacle le plus scandaleux et le plus affligeant. Au
 » lieu d'y voir des hommes réfléchis écouter en silence des pro-
 » jets de décrets, les analyser avec intelligence, les discuter avec
 » décence, adopter avec zèle ceux qui vont au bien public, et re-
 » chercher avec une noble émulation les moyens les plus efficaces
 » de sauver la patrie, d'assurer la liberté, de ramener l'abon-
 » dance, la paix et le bonheur, on n'y voit que des hommes li-
 » vrés à leur sottise vanité, agités par mille petites passions, ou
 » animés d'un zèle presque toujours aveugle; s'écouter avec
 » tous les signes de l'impatience, se répondre avec dépit, s'in-
 » jurier, se menacer, s'agiter en furieux, et faire retentir les airs
 » de leurs cris insensés. Tel est le tableau déchirant du Sénat de
 » la nation, du temple des lois. Qu'on y transporte un barbare
 » de l'Amérique, ou un habitant de quelque région sauvage, et
 » qu'on lui dise : voilà les Législateurs du peuple Français; il se
 » croira au milieu d'un peuple en démente, dont les furibonds
 » ont été choisis pour faire des lois. Indignes législateurs, vous
 » vous croyez des sages, et vous n'êtes que des échappés des
 » petites maisons! Que dis-je? C'est vous traiter avec trop d'in-
 » dulgence; vous n'êtes, la plupart, que de lâches égoïstes, sans
 » lumières, sans vertus, sans civisme, sans pudeur, menés par
 » une bande de vils scélérats dévorés d'ambition, occupés à effa-
 » cer les traces de leurs crimes, et tremblans de les voir révéler.

» Pour l'observateur éclairé, la Convention nationale est divi-
 » sée en deux partis; l'un, faction véritable, est composé d'enne-
 » mis de la liberté par état et par principes, d'anciens agens du
 » despotisme, de vieux valets subalternes de la Cour, de vils
 » égoïstes, et d'une poignée d'ambitieux hypocrites, sans cesse
 » occupés à inventer des pièges, à machiner des complots, pour
 » empêcher leurs propres trahisons d'être découvertes, et s'em-
 » parer de l'autorité du peuple, pour le tyranniser, après l'avoir
 » dépouillé. Tandis que l'autre parti est composé d'hommes
 » probes, mais sans vues, sans plan, sans union, sans harmonie;
 » aimant tous la liberté, et ne sachant pas la défendre. Et voilà
 » les arbitres des destinées de la France! Je le répète dans l'a-
 » mertume de mon cœur, ils sont trop au-dessous de la sublimité

» de leurs fonctions, et ce n'est pas à eux qu'il est réservé de sau-
» ver la patrie ! »

PUBLICISTE DE LA RÉPUBLIQUE.

N° 211, page 1^{re}, — 8 mai 1793.

« On ne peut plus le dissimuler, toutes les mesures prises
» jusqu'à ce jour par les Assemblées constituante, législative et
» conventionnelle, pour établir la liberté et consolider la liberté,
» ont été irréfléchies, vaines et illusoires, si tant est qu'elles fus-
» sent de bonne foi. La plupart paraissent même avoir eu pour
» objet de multiplier les abus, de perpétuer l'oppression, d'a-
» mener l'anarchie, la disette, la misère, la famine; de fatiguer
» le peuple de son indépendance, de lui rendre la liberté à
» charge, de lui faire détester la révolution par l'excès du désor-
» dre; de l'épuiser de veilles, de fatigues, de besoin, d'inanition;
» de le réduire par la faim au désespoir, et de le ramener à la
» servitude par la guerre civile. Tel est l'état où étaient les choses
» il y a près de quatre ans, tel est l'état où elles sont encore,
» jusqu'à ce qu'il plaise au Ciel d'accorder aux Français un grain
» de sens commun, de dépouiller les sots de la démangeaison
» de se produire, d'ôter au peuple sa fatale sécurité, et de lui
» donner l'esprit de discernement, le courage de mettre à fin ses
» maux, et la tenue dans ses résolutions.

» Chez tout peuple qui n'est pas tourmenté par la manie de
» faire de l'esprit, et la fureur des distinctions, il n'est pas un
» homme sensé qui n'eût senti qu'aucune révolution ne peut se
» consolider, sans qu'un parti ait écrasé l'autre. Il était réservé
» aux Français de prétendre renverser toutes leurs institutions
» politiques, pour établir un nouvel ordre de choses par la seule
» force de la philosophie; comme si les passions les plus impé-
» rieuses étaient soumises à la voix de la raison. etc., etc. »

PUBLICISTE (LE) PHILANTROPE, par *Xavier Audouin*,
in-8°.

Du 26 ventôse au 23 floréal an 4, 49 n^{os}. 1 cart.

Prospectus de 27 pages.

N° 48, — page 190.

« L'armée des Alpes a profité de l'armistice, pour opérer sa
» jonction avec celle d'Italie, et faire de concert une invasion
» dans le *Milanaïs*.

» Nous entendons des hommes enivrés déjà par la victoire,
» aller, sans sortir de leurs cabinets, de *Milan* à *Rome*; et si

» quelqu'un n'était là pour leur dire, vous radotez, je ne sais où
 » leur imagination s'arrêterait. L'expérience du passé devrait les
 » avertir que nos armes ne vont pas comme leurs plumes. Nous
 » sommes assez braves pour battre plusieurs peuples; mais ces
 » peuples sont-ils assez dégagés de l'esclavage pour nous imiter?
 » Est-ce donc par les armes que l'on espère établir la liberté?
 » Ne sait-on pas que chaque succès est payé par trop de mal-
 » heurs? Les lauriers ne croissent que dans le sang des hommes.
 « Quand la guerre est juste, quand elle est inévitable, il faut bien
 » s'y résoudre; mais si elle cesse d'être nécessaire, la prolonger,
 » ne pas faire tout pour y mettre un terme, serait méconnaître
 » les intérêts de notre nation, ce serait violer les droits de l'hu-
 » manité. De quel droit aussi voudrions-nous porter forcé-
 » ment, chez nos voisins, nos lois et nos mœurs? Cette entre-
 » prise serait une tyrannie. Nul ne doit être régi que par des lois
 » volontairement consenties. Sans doute le bruit de nos armes
 » effraiera l'univers; dès long-temps l'intrépidité française n'a
 » plus laissé devant nous de difficultés invincibles; mais là, pour
 » nous imiter, la force est insuffisante. Nous ne voulons pas d'es-
 » claves; ce sont des frères qu'il nous faut. Le repos, le bonheur
 » intérieur, l'union entre les citoyens, la prospérité du com-
 » merce, l'utilité, la grandeur des institutions nationales, voilà
 » les bases, les seules bases où nous puissions asseoir nos enga-
 » gemens avec les autres nations. Que le Français soit le plus
 » heureux des peuples, et tous les peuples voudront être Fran-
 » çais. »

PUCE (LA) A L'OREILLE du bon homme Richard, in-8°, 1791,
 — 2 cahiers de 100 pages chacun.

Q

QUESTIONNEUR (LE), par *Parent*, in-8°, impr. à *Nevers*.

Du 1^{er} ventôse au 8 prairial an 5, — 70 numéros.

N° 16, — 16 ventôse an 5.

« Quels sont les hommes dont on doit le plus surveiller les dé-
 marches? »

» Quand vous serez arrivés au moment de la tenue des as-
 » semblées primaires, songez à l'importance des devoirs que
 » vous avez à remplir.

» Malheur à vous, si vous y allez avec l'esprit de cupidité qui
 » conduit à une foire!

» Malheur, si vous y allez avec la légèreté, l'irréflexion qui
» conduit à un bal, à une fête !

» Malheur, si vous y allez avec la précipitation qui vous agite
» dans vos champs moissonnés, au moment de l'orage !

» Républicains de la Nièvre, si vous êtes sages, unis, clair-
» voyans, incorruptibles et patients, lors de vos prochaines as-
» semblées politiques, vos choix seront bons, et dès lors vous
» pourrez, pendant tout le temps de l'année suivante, vous aban-
» donner, en quelque sorte, au sommeil d'une douce sécurité.

» Veillez donc sur vous-mêmes et sur tout ce qui va vous
» entourer.

» N'imitiez pas les Anglais qui, pendant la tenue de leurs as-
» semblées primaires, prostituent leurs suffrages dans des tabagies
» permanentes. Aussi, en revanche, les indignes sénateurs qui
» les ont achetés à vil prix, vendent le peuple à une Cour per-
» verse et dominatrice.

» Souvenez-vous de ces repas splendides, de ces tables ou-
» vertes en 89, dans le château de *Mancyny*; le Clergé et la
» Noblesse essayèrent de vous enivrer de leur coupe empoi-
» sonnée.

» Sous le dehors d'une perfide fraternité, on voulait vous dé-
» pouiller de vos droits de souveraineté.....

» Ma voix se fit entendre alors, et contre ces festins dange-
» reux, et contre cette fausse fraternisation.....

» Ma voix vous crie encore : défiez-vous de vos vieux enne-
» mis de 89. Le proverbe dit : *quand le diable fut vieux, il se fit*
» *hermite.*

» Vos anciens ennemis sont plus souples et moins orgueilleux
» qu'en 89; ils vont se plier et se replier, pour vous dérober
» votre confiance; ils ont des échos, des truchemens, des apô-
» tres, des esclaves, qui agiront et parleront en leur faveur.
» Mais ne vous laissez pas aveugler; voyez l'arbre de la féoda-
» lité qui pousse sous les pieds, et qui n'attend, pour pousser des
» branches et des racines aussi vigoureuses que celles du chêne,
» que le moment de couper l'arbre de la liberté, dont l'ombre
» est mortelle pour celui qu'ils cultivent.

» Qu'une vaine illusion ne vous ferme pas les yeux sur les en-
» treprises des suppôts de la féodalité; dans peu, je vous met-
» trai sous les yeux les entreprises téméraires de ces nouveaux
» Titans, qui, depuis deux ans environ, veulent arracher à leurs
» anciens vassaux ce que la révolution leur avait conquis sur
» les usurpations féodales.

QUESTIONNEUR (LE) ANGLAIS, in-8°, 1792, — 20 n^{os}.

N^o 5, — page 1^{re}.

« Je terminai mon numéro 4 par dire, si je ne me trompe,
» que je ne connaissais pas de plus grand vice à la révolution de
» France, que celui d'avoir été beaucoup trop grande. Eu effet,
» ce vice les comprend tous.

» *Tout vouloir est d'un fou, l'excès est son partage :*

» *La modération est le trésor du sage.*

» Assurément, cette épigraphe n'a pas été la devise de précau-
» tion du corps constituant, et c'est un grand malheur pour
» l'Empire Français. Tout ou rien fut la devise de l'assemblée;
» en lisant son histoire, on croit lire celle des conquêtes de *Ta-*
» *merlan* ou d'*Attila*; ou bien c'est Darius offrant la moitié de
» son empire à Alexandre, et qui en reçoit pour réponse: *que le*
» *monde ne saurait avoir deux soleils, ni deux maîtres.* Les
» Maury, les Malouet, les Cazalès et autres, répétèrent souvent le
» sage mot d'Ephestion; mais leur courageuse modération fut
» dédaignée et même calomniée. Enfin, cette assemblée termina
» son règne, parce qu'il faut que tout finisse, et surtout à Paris.
» Comme Alexandre, elle laissa l'empire *au plus digne*; et les
» grands écrivains qui l'ont préconisée, peuvent tailler leur
» plume pour *buriner* l'histoire de ses *successeurs*. Ils pourront
» la faire cadrer avec la sagesse, la justice et la raison, comme
» le judicieux Rollin fit rencontrer celle des *successeurs* du con-
» quérant de l'Asie, avec les prophéties de l'Ancien Testament. »

QUEUE (LA) DE M. NEKER, par *Méhée*, — 2 numéros.

QUINZAINE (LA) LITTÉRAIRE, par MM. *Amar-Durivier, Charles Pougens, Benoiston de Châteauneuf, La Grange, Mollevault, Laya, Taillandié, Aimé Guillon* et autres.

Commence le 1^{er} janvier 1817, format in-12; — au 15 août (4^e liv. du second semestre), prend l'in-8°; — sous ce dernier format 16 n^{os}, finissant le 1^{er} avril 1818 (7^e n^o du 1^{er} semestre de la 2^e année).

N^o 3 du 1^{er} semestre de la 2^e année (8 février 1818), page 89.

« ELOQUENCE POLITIQUE.

» Les débats des assemblées populaires donnèrent naissance,
» dans les anciennes républiques, à un genre d'éloquence qui
» fut peu cultivé chez les modernes. La forme des Gouvernemens
» européens s'y opposa long-temps: on se contentait de lire et

» d'admirer les beaux modèles qu'en avaient laissés Démosthènes et Cicéron.

» L'Angleterre et la Pologne ont été, de nos jours, les seuls États où l'éloquence politique se soit ouvert un vaste champ ; mais les délibérations des diètes polonaises ne nous sont guères connues que par les orages dont elles étaient accompagnées, et par l'anarchie qui y régnait trop souvent. Si quelques orateurs s'y distinguèrent, on peut penser que leur éloquence n'y fut jamais au-dessus de l'état grossier, je dirais presque sauvage de la nation. L'Angleterre, beaucoup plutôt civilisée, accoutumée depuis long-temps au Gouvernement représentatif, s'emblerait devoir offrir plus de vrais modèles de l'éloquence délibérative.

» Cependant, si nous devons en croire un critique des plus distingués de cette nation, un des écrivains dont elle s'honore le plus, le Docteur Hugues Blair, les Anglais sont très-inférieurs, dans toutes les branches de l'éloquence, aux Grecs, aux Romains et aux Français. « *Dans les sciences, dit-il, l'Angleterre a des hommes plus profondément instruits peut-être que partout ailleurs ; elle a des philosophes, des historiens et des poètes du premier mérite ; mais elle est loin d'être riche en orateurs publics, et on trouverait difficilement des monumens de leur génie. On a vu dans presque toutes les périodes quelques personnages acquérir, dans les débats du parlement, une sorte de réputation, mais beaucoup plus par leur sagesse et leur expérience dans les affaires, que par leurs talens oratoires ; et à l'exception d'un petit nombre de circonstances, où ces talens ont véritablement jeté de l'éclat, les discours du parlement n'ont produit, pour tout avantage, que des applaudissemens à ceux qui les prononçaient.* »

» D'après ce témoignage, qui ne peut être suspect, il est bien démontré que, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, l'éloquence politique ne nous offrait de grands modèles que ceux d'Athènes et de Rome. Il était réservé à la France, qui comptait des chefs-d'œuvres dans toutes les autres parties de l'art oratoire, d'ajouter à sa gloire littéraire celle de la tribune politique.

» Jamais de plus grands et de plus nombreux intérêts ne furent agités, discutés et combattus dans une Assemblée politique, que dans celle qui prit, en 1789, le nom de Constituante. Jamais plus de passions opposées ne présentèrent le spectacle d'une lutte plus opiniâtre et plus habilement soutenue ; jamais enfin plus vaste carrière ne fut ouverte, et jamais des matières plus différentes et plus susceptibles des ornemens de l'élo-

» quence ne firent briller plus de talens, et n'exercèrent plus le
 » génie des orateurs. Dès lors la France n'eut plus rien à envier
 » à la Grèce et à Rome; elle put nommer avec le même orgueil
 » ses orateurs politiques; et les noms de Mirabeau, Maury,
 » Cazalès, Thouret, Barnave, et quelques autres non moins célè-
 » bres, peuvent figurer à côté de ceux des Pisistrate, des Périclès,
 » des Démosthènes, etc.

» Si l'éclat que jetèrent tout-à-coup ces orateurs Français fut
 » un sujet d'étonnement pour l'Europe, ce n'en fut pas moins
 » un grand, peut-être, que la chute soudaine de l'éloquence poli-
 » tique dans les Assemblées qui succédèrent à la constituante:
 » Vergniaud, dans la Convention; Lemerer, et deux ou trois au-
 » tres, au Conseil des Cinq-Cents, avant le 18 fructidor, parurent
 » les seuls héritiers de ces talens oratoires.

» Les causes de cette prompte décadence n'étaient cependant
 » pas difficiles à assigner. La véritable éloquence tire nécessaire-
 » ment sa force de la raison, de la justice, du bon droit et de la
 » vérité; et lorsque l'un de ces principes, ou tous ensemble agi-
 » tent violemment ou enflamment l'esprit d'un orateur, ils lui
 » donnent un degré d'énergie qui l'élève au-dessus de ses facultés
 » ordinaires, et enlèvent l'admiration de ses auditeurs. Mais
 » lorsque la raison n'est plus écoutée ni par le peuple, ni par
 » ceux qui veulent le gouverner; lorsque la justice a fait place à
 » la violence; lorsque le bon sens est étouffé par l'exagération
 » des idées; lorsque le bon droit est proscrit et la vérité persécu-
 » tée, il est impossible que l'éloquence, proprement dite, puisse,
 » je ne dirai pas se faire entendre, mais même se montrer. Le
 » règne de l'anarchie ou la tyrannie des factions ne peut qu'é-
 » touffer le germe des talens oratoires: la liberté est nécessaire
 » à leur développement.

» Aujourd'hui, que la France, rentrée sous la domination de
 » ses Rois légitimes, est appelée à jouir des bienfaits d'une sage
 » liberté; aujourd'hui, qu'à la faveur d'un Gouvernement mixte,
 » elle peut faire valoir ses droits et, par ses Députés, stipuler pour
 » ses vrais intérêts, l'éloquence politique, ressuscitant de ses
 » cendres, peut encore fournir au monde littéraire des modèles
 » à citer et à admirer. Les débats des deux Chambres sont un
 » nouveau champ pour elle; déjà plus d'un orateur s'y est acquis
 » une juste célébrité. Cependant le littérateur, en examinant avec
 » attention, en comparant entre eux les talens de l'Assemblée
 » constituante et ceux de nos Chambres actuelles, ne pourra
 » s'empêcher d'y apercevoir une différence tout à l'avantage
 » des premiers. Cette différence est due, en grande partie, à la
 » marche différent des délibérations. Dans l'Assemblée consti-

» tuante, les orateurs montaient souvent à la tribune avec des
 » discours préparés ; mais souvent aussi ils improvisaient des ha-
 » rangues, dont le cours des débats leur fournissait le sujet. La
 » réplique étant permise, un Député pouvait sur-le-champ ré-
 » pondre à une attaque, réfuter des principes qui lui paraissaient
 » faux, ou redresser des erreurs de fait. C'est dans ces occasions
 » surtout que brillait le talent de l'orateur ; c'est alors que, s'a-
 » bandonnant à toute la chaleur de ses sentimens, il pouvait
 » faire passer dans l'âme de ses auditeurs tous les mouvemens
 » dont la sienne était agitée ; ce n'est guère, en effet, que lorsque
 » les esprits s'échauffent par une discussion animée et vivement
 » soutenue, que la passion, qui est la source de la véritable élo-
 » quence, se manifeste par des élans et par de nobles transports.
 » Dans ces occasions, l'orateur s'élève, pour ainsi dire, au-dessus
 » de lui-même ; il sent et s'exprime avec plus de force ; il con-
 » çoit de plus grands desseins ; il les exécute avec une hardiesse
 » et une facilité dont il se serait jugé lui-même incapable dans
 » un autre temps ; les argumens se pressent dans son esprit, et
 » aucune expression ne lui manque pour les présenter. Son ton,
 » ses regards, ses gestes, ajoutent encore à la force de ses paroles ;
 » et s'il ne parvient pas toujours à entraîner ceux qui l'écoutent,
 » il ébranle au moins leur conviction et force leur estime, en
 » leur arrachant des applaudissemens. Je pourrais citer plus d'un
 » exemple d'un pareil triomphe dans l'Assemblée constituante.
 » Malgré les préventions et les défaveurs qui accompagnaient
 » toujours à la tribune les membres de la minorité, plus d'une
 » fois la vérité de leurs raisonnemens, leur habileté, leur courage
 » et leur éloquence, en imposèrent à la majorité. Plus d'une fois
 » leurs ennemis ne purent leur refuser des témoignages d'ad-
 » miration. »

QUOTIDIENNE (LA), in-4° et in-8°.

Commence avec la Convention nationale (22 septembre 1792),
 — 397 n° au 18 octobre 1793. — 1^{re} proscription.

Reparaît d'abord avec le titre de *Tableau de Paris* ; ensuite,
 sous son nom de *Quotidienne*, le 1^{er} ventôse an 3 (19 février
 1795), et continue jusqu'au n° 219 (13 vendémiaire an 4 —
 5 octobre 1795). — 2^e proscription.

Reprise le 16 brumaire an 4 — 7 septembre 1795 ; *Tableau
 de Paris* jusqu'au n° 137 (2 germinal an 4 — 22 mars 1796).

Depuis : *Bulletin politique de Paris*, remplacé par la *Feuille
 du jour*, le 25 germinal an 4 (14 avril 1796).

Et *Quotidienne*, du 1^{er} brumaire an 5 (22 octobre 1796) au 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), 500 n^{os}. — 3^e proscription.

Elle a reparu le 1^{er} juin 1814, format in-fol.

Depuis le 1^{er} avril jusqu'au 12 juillet 1815, *Feuille du jour*.

Et enfin le 3 du même mois: *la Quotidienne, Feuille du Jour*, titre qu'elle conserve encore aujourd'hui.

La *Quotidienne* in-4°, qui a fini le 18 fructidor an 5, était rédigée par MM. *Michaud, de Fontanes, Laharpe, de Vauxelles, Suard, Gallais* et autres.

Elle a eu un feuilleton in-8°.

Voy. *Feuilleton de la Quotidienne*.

La *Quotidienne* in-8°, reprise le 1^{er} juin 1814, a eu dès ce moment pour principaux rédacteurs, MM. *Michaud, Rippert, Melly-Jannin, Laurencin, Berchoux, Théodore, Delbare, Ferdinand, Darmaing père, et Merle*.

In-4°, du 22 sept. 1792 au 18 fruct. an 5. . 8 vol. } 37 vol.
In-fol. du 1^{er} juin 1814 au 31 déc. 1828. . 29 }

Bureau d'abonnement, rue Neuve des Bons-Enfans, n^o 3.

N^o 228, 20 frimaire an 5.

« Je vois avec grand plaisir l'esprit public se diriger vers la
» prochaine législature, à Paris comme dans les départemens.
» On commence à se piéter sur les prochaines élections : on se tâte
» à l'avance ; on s'interroge, on se devine déjà. Un tel est bon,
» dit l'un ; mais un tel a pris le bonnet rouge : celui-ci a du ta-
» lent, reprend l'autre ; mais il est excessivement faible : celui-là
» a du courage ; mais c'est un sot... Et tout le monde, en chœur,
» s'écrie : ni sots, ni lâches ! les méchants s'en emparent.

» Plus loin, on reproche à M. de la H... d'être trop croyant ;
» et à M. de S... de ne l'être pas assez. *Modus, modus in rebus*.
» L'esprit hautain de M. de M... repousse les hommes timides ;
» et le caractère rampant de M. de C.... révolte les hommes
» fiers. Bon ! me suis-je dit ; tout s'arrange pour le mieux : les
» bons esprits se rapprochent et s'entendent ; les extrêmes s'ef-
» facent, et l'équilibre s'établit.

» Nous n'aurons donc ni sots, ni lâches, dans la prochaine
» législature !.... Voilà ce qui s'appelle un vœu bien sincère,
» un vœu général ; mais un vœu dont je ne voudrais pas
» répondre.... Qui ne sait pas aujourd'hui que toute Assemblée
» est peuple, et que rien ne se ressemble moins que le même

» homme, vu dans son cabinet et dans une Assemblée ? »

N^o 230, 22 du même mois.

« Tout le monde m'assure qu'après la guerre, Paris, devenu
» la capitale de l'Europe et le centre des plaisirs, sera plus bril-
» lant qu'il ne fut jamais. Je le crois et je le désire avec tout le
» monde.

» Mais pourrait-on me dire quelle langue on parlera dans
» cette capitale de l'Europe; et si les étrangers, Anglais, Alle-
» mands, Espagnols, Russes ou Suédois, qui ont appris l'ancien
» français dans Restaut et Fénélon, consentiront à retourner à
» l'école de Louvet et de Chénier, pour apprendre le nom des
» rues de Paris, des jours du mois, des mois de l'année, etc...?

» Et si, par hasard, ce qui est possible, les Anglais et les Es-
» pagnols tenaient à l'ancien langage, consentirons-nous à sacri-
» fier le brillant germinal au décrépit avril, et la décade philo-
» sophique au superstitieux dimanche ?

» Je ne parle pas de la confusion des dates, que la différence
» du langage entraîne; je ne parle pas davantage de la difficulté
» des transactions commerciales, que cette confusion produit:
» ce sont les choses du monde dont nos législateurs s'occupent
» le moins. Mais les galans rendez-vous, comment se donneront-
» ils ? Si celle qui le donne parle moitié grec et moitié barbare, et
» celui qui le reçoit moitié anglais, moitié français, comment
» s'entendront-ils ?

» Cette difficulté est très-sérieuse, et mérite assurément d'oc-
» cuper l'attention du citoyen Ginguené, chef ou directeur de
» l'instruction publique.

» Je me garderai bien d'influencer son opinion par la mienne,
» qui, comme on sait, est d'un grand poids; j'aime mieux en
» appeler à celle du public, qui se compose de l'ancienne, de la
» nouvelle, en un mot, de celle de tout le monde.

» Or, si l'on comptait les voix (on devrait les compter dans
» plus d'un cas), on verrait que les partisans du nouveau calen-
» drier sont à ceux de l'ancien, comme un à 195 mille, ce qui ne
» laisse pas que de faire une forte minorité, qui, comme l'autre, a la
» ressource de faire croire et de dire que la vertu fut toujours en
» minorité sur la terre. Soit; mais ce n'est ni avec ces phrases
» parasites, ni avec ces vertueuses minorités, qu'on rendra Paris
» le centre des plaisirs et la capitale de l'Europe; et voilà juste-
» ment la cause de mon embarras. »

N° du 9 avril 1829.

« RETRAIT DES DEUX LOIS.

» M. de Martignac avait dit hier, avec justesse, qu'il était impossible aux Ministres d'accepter la responsabilité d'une loi qu'ils n'auraient pas faite, surtout lorsque cette loi pouvait avoir des résultats incertains pour la sûreté de la monarchie. Peut-être cette profession de principes eût-elle dû être considérée d'abord comme une raison suffisante pour ne point proposer aux Chambres un projet de loi comme celui qui a épouvané la France royaliste depuis un mois. Mais les Ministres croyaient peut-être qu'il était permis de compromettre l'État jusqu'au point qu'ils avaient marqué, et que la responsabilité ainsi restreinte n'était pas trop pesante. Ce qui les effrayait, c'était l'étrange développement donné par le côté gauche au principe de la loi; et c'est au moins une raison de les louer d'avoir vu qu'avec ces applications exagérées du libéralisme, on devait tout perdre, le trône et la société.

» Quoiqu'il en soit, il faut considérer que le mouvement singulier, par suite duquel la loi départementale a été retirée, place le Ministère dans une position tout-à-fait nouvelle. Voici venir des événemens imprévus, et nous aurons à les apprécier avec soin. Ce qu'on peut assurer d'avance, c'est que le Ministère, qui s'est traîné de faiblesse en faiblesse, doit périr par l'effort même qu'il vient de faire pour échapper à une faiblesse de plus: cet effort a épuisé tout ce qu'il avait de vie. Dès ce moment, on va le considérer comme mort.

» Quelle sera la combinaison qui lui survivra? Cela est difficile à dire. Nous voyons seulement que l'on apprend à la France qu'il y a un côté droit qui a une volonté, qui comprend les maux de la patrie, et qui se dévouera pour sauver le trône. Entre ce côté et le côté gauche, se trouve placé un parti sans vie, le parti mitoyen, le parti des Ministres, lequel est obligé désormais de s'unir à l'un ou à l'autre, pour arriver à une majorité. Voilà de ces choses de bon sens que l'on pouvait apprendre avant de faire l'épreuve qu'on vient de voir. Mais nous étions des insensés pour les avoir dites; notre politique paraissait exagérée et violente, pour avoir rappelé au Ministère qu'il n'avait de vie qu'à ce prix. A présent, que reste-t-il? Nos conseils sont sans passions, nous l'avons montré. Mais si les Ministres veulent nous entendre, qu'ils songent à sauver leur dignité. Il y a eu quelque force dans leurs derniers discours. Ils doivent à la France un autre témoignage de leur désintéres-

» sement et de leur volonté de fortifier le pouvoir du Roi contre
 » la tyrannie des factions ; et ce témoignage, ne craignons pas de
 » leur dire, c'est de quitter les affaires, c'est d'abandonner le
 » pernicieux système qu'ils ont suivi, c'est de laisser prévaloir
 » l'opinion royaliste, qu'ils ont si long-temps comprimée. En vain
 » ils chercheraient encore à résister à la force des choses. Il faut
 » prendre parti désormais. Et non-seulement cette nécessité s'ap-
 » plique aux Ministres présens, mais encore au pouvoir en géné-
 » ral. Il faut choisir entre l'anarchie et l'ordre ; il n'y a point de
 » milieu ; qu'on ne songe point à l'appaiser. On va voir demain
 » dans les journaux tout ce qu'elle a de colère. Pour nous, nous
 » connaissons déjà ses fureurs ; les hypocrisies de deux ans ne
 » nous ont point trompés ; et nous sommes charmés que les évé-
 » nemens de la Chambre la forcent de jeter le masque, et de se
 » montrer à découvert à tout ce qu'il y a en France de gens hon-
 » nêtes et intéressés à l'ordre dans l'État. »

R

RAISONNEUR (LE) sur les Nouvelles de l'Europe, par *Trenck*,
 in-8°, juillet 1793.

RAMBLER (LE) ou *le Rôdeur*, in-8°.

Du 1^{er} octobre au 14 décembre 1791, 33 n°. . . . 1 cart.

Numéro 21, page 161^e.

« Parmi les contre-révolutionnaires, je vois avec peine que la
 » plupart veulent encore des changemens. Ils ne veulent pas de
 » la révolution actuelle ; mais ils en veulent une selon leurs
 » idées et leurs systèmes ; je croyais que le cruel essai que nous
 » venons d'en faire les en aurait dégoûtés. Tous désirent la des-
 » truction de ce monstrueux ordre de choses, ou, pour mieux dire,
 » de ces monstrueux désordres ; mais tous se séparent, quand il
 » s'agit de ce qu'on doit mettre à la place : chacun a un plan qu'il
 » caresse et qu'il vante exclusivement, en dénigrant tous les au-
 » tres. Leur refrain est qu'il faut balayer tous les abus : ah ! cette
 » entreprise est mille fois plus difficile que de nettoyer les écuries
 » d'Augias, et Alcide seul put y réussir. Quelque régime qu'on
 » établisse, il y aura toujours des abus. C'est la tête de l'hydre
 » de Lerne ; une abattue en fait renaître mille. Les imperfections
 » sont la condition absolue que la Providence a indispensable-
 » ment imposée à tous les établissemens et les productions des
 » hommes ; n'espérons pas nous y soustraire. Il y en a enfin qui
 » sont assez incorrigibles, assez aveugles, pour vouloir une consti-

» *tution nouvelle*, comme si, avant cette funeste année 1789,
» nous n'en avons pas une admirable, avec laquelle la monar-
» chie française a fleuri pendant 14 siècles. N'ayons pas la pré-
» tention d'être plus sages que nos aïeux, marchons sur leurs
» traces; si nous les abandonnons, nous nous égarerons dans
» le dédale de la philosophie, de la métaphysique, et nous y
» périrons misérablement. »

RAPPORTEUR (LE) républicain, in-8°.

Du 23 fructidor an 5 au 23 brumaire an 6, — 68 n°.

RAPSODIES DU JOUR, par *Villers*, in-8°.

De vendémiaire an 5 au 15 floréal an 8, — 112 n°.

Au n° 30, ajoute à son titre : ou *Séances des deux Conseils en vaudevilles*.

Reprises en 1814, n° 113, 1^{er} du règne de Louis XVIII; finit n° 127.

Le n° 118 est intitulé: *Salmi critique, anecdotique, historique, Sauce piquante, pour faire suite au n° 117 des Rapsodies*.

Pour le tout. 5 cart.

N° 14, page 15.

« CONSEIL DES ANCIENS.

» AIR: de la *Villanella rapita*.

» Quoique l'on soit d'accord d'avance

» Sur chaque résolution,

» Pour avoir un air d'importance,

» On ouvre une discussion,

» Pour deux mots,

» Cent propos

» En tout

» Aussi fous

» Et plus fous

» Les uns que les autres.

» Si l'on entend sonner

» L'heure du dîner,

» Les bons Apôtres

» S'en vont aussitôt

» Chez *Flore* ou *Méot*,

» Discuter,

» Agiter

» Leurs intérêts plus que les nôtres. »

AIR : *Regards vifs et joli maintien.*

- « Quoique l'on m'ait fort maltraité,
- » Malgré la fortune cruelle,
- » A mon pays, à la gaité
- » Je suis toujours resté fidèle.
- » Loin de moi, souvenir fâcheux,
- » Qui flétrit l'âme et la désole.
- » Pour retrouver des jours heureux
- » Et chanter des refrains joyeux,
- » Je prends encore (*bis*) la parole. »

AIR : *Du petit mot pour rire.*

- « Peuple rempli d'urbanité,
- » Reprends ton antique gaité,
- » Plus de sanglant délire :
- » Français, retournons à nos goûts,
- » Et sans réserve livrons-nous
- » Au petit mot (*ter*) pour rire.

- » Qu'ont produit nos tristes débats ?
- » Des crimes trop nombreux, hélas !
- » Pour les pouvoir décrire ;
- » Rallions-nous à la gaité,
- » Et que partout soit répété
- » Le petit mot (*ter*) pour rire.

- » Ah ! trop long-temps, loin du bonheur,
- » Aux branches d'un saule pleureur
- » J'ai suspendu ma lyre :
- » Maintenant, à l'ombre des lys,
- » Je puis vous rimer, mes amis,
- » Un petit mot (*ter*) pour rire. »

REBUT DES JOURNAUX, in-8°, 1807. — 6 numéros.

RÉCAPITULATEUR (LE) ÉCONOMIQUE des Journaux, ou l'*Indicateur Universel*, in-4°.

Du 1^{er} ventôse au 7 prairial an 6, 97 numéros.

RÉCLAMATEUR (LE), in-8°, — 1790.

RÉCLAMATEUR (LE), in-8°, 1815, — 15 n°.

Ep. *Tout finit par des chansons.*

RÉCONCILIATEUR (LE), in-4°.

Du 1^{er} jour complémentaire an 5 au 15 vendémiaire an 6, — 19 numéros.

Ep. *Enfans du même Dieu, vivons du moins en frères.*

N° 2, — 2^e jour complémentaire an 5.

« Le 18 fructidor, la crainte du retour de l'anarchie était
» celle surtout qui travaillait fortement les bons esprits.
» Voilà quinze jours écoulés depuis le 18 fructidor, et l'anarchie
» n'a point reparu; les ultra-révolutionnaires sont contenus dans
» leurs limites, comme les contre-révolutionnaires. Cet ordre de
» choses a rallié au Gouvernement plus de républicains qu'il n'a
» contenu de factieux par l'appareil de sa puissance. Si cet ordre
» de choses a duré quinze jours, il n'y a pas de raison pour qu'il
» ne dure des siècles. L'effet de la peur est de grossir les fantô-
» mes; mais la raison réduit les objets à leur véritable propor-
» tion. C'est une folie de croire qu'un Gouvernement quelconque
» abatte une faction pour en élever un autre; car le Gouverne-
» ment qui ferait triompher une faction, doit sentir que, par sa na-
» ture même, il ne serait pas le Gouvernement de cette faction,
» puisqu'en l'appelant à son secours, il prouve de fait qu'il est
» hors d'elle. Cette réflexion se présente si naturellement à l'es-
» prit, que c'est à elle que l'on a dû l'approbation que, jusqu'à ce
» jour, les départemens ont donnée aux dernières mesures. Si le
» Gouvernement, comme tout l'annonce, continue à marcher
» ferme dans la ligne; s'il adopte cette maxime si sage et si po-
» litique de César : *tous ceux qui ne sont pas contre moi sont*
» *pour moi*; s'il généralise le titre de républicain à tous les
» Français; s'il daigne ne pas croire à une caste privilégiée de
» patriotes, distinction outrageante pour une immense foule
» d'hommes qui préfèrent remplir leurs devoirs sociaux dans
» l'obscurité, plutôt que de figurer sur le théâtre des emplois,
» et que l'idée de n'être comptés pour rien dans l'attachement
» de la patrie a souvent aliénés, et neutraliserait encore, il n'est
» pas douteux qu'avant peu la nation entière fera le cortège du
» Directoire : les opinions meurent, le bonheur reste. Combien
» peu d'hommes ont les lumières requises pour discuter sai-
» nement quel Gouvernement convient à une nation! Mais

» tous sont appelés à sentir si ce Gouvernement les rend heu-
 » reux. L'ordre règne, mes propriétés sont assurées, ma li-
 » berté est respectée, les lois sont vigoureuses; le coquin qui
 » m'attaque ou me vole est puni; je trouve la justice et la pro-
 » tection quand j'en ai besoin : donc le Gouvernement est bon !
 » Voilà la conséquence. Tous les raisonnemens métaphysiques
 » sur la monarchie, l'aristocratie, la démagogie viendraient
 » fronder cette conséquence, les trois quarts des hommes et les
 » sept huitièmes de l'autre quart seraient sourds. »

RECUEIL DE LETTRES d'un Ressuscité, in-8°, — 1814, — 2 cahiers, — 13 lettres.

RÉDACTEUR (LE), in-4°.

Commence, sous le titre de *Bulletin politique*, le 16 frimaire an 4 (7 décembre 1795); — au n° 6, *Bulletin officiel*, jusqu'au n° 9.

Le 25 frimaire : le *Rédacteur*.

Finit n° 1491 (27 nivôse an 8). 9 vol.

Y compris la table des matières.

Ce journal a constamment été le journal du Directoire; il était rédigé par M. *Thuau-Granville*.

N° 625, — 15 fructidor an 5, — Page 4.

« On écoute tout ce que les orateurs disent, et peu d'hommes
 » savent ou veulent entendre ce qu'ils ne disent pas. Le langage
 » des *références* n'est cependant pas dans ce moment-ci le moins
 » intéressant à étudier. Sans vouloir remonter aux rapports de
 » *Pichegru*, de *Thibaudeau*, ou de *Tronçon-Ducoudray*, on
 » peut trouver des exemples dans la comparaison de ce qu'a dit
 » et de ce que paraît avoir voulu dire le citoyen Vau.....s,
 » pour faire passer la résolution qui exclut de Paris tout pen-
 » sionnaire de l'État qui a servi dans les armées républicaines.

» Il a prétendu que dans le cas d'un mouvement, il serait fort
 » fâcheux d'avoir contre lui des anciens militaires. — Il n'a pas
 » dit qui susciterait ce mouvement, ni, par conséquent, formel-
 » lement annoncé par qui les militaires étaient craints comme un
 » obstacle à leurs projets.

» Ce qu'il n'a pas dit n'en n'a pas moins été étendu, à en juger
 » par les résultats.

» Si quelques hommes veulent un mouvement, c'est bien cer-
 » tainement ceux qui ont eu l'indiscrétion de laisser échapper

» dans leurs comités les aveux et les preuves matérielles qu'ils
» n'attendent qu'une occasion de cette espèce pour décréter d'ac-
» cusation le Directoire; ceux qui ont une police *secrète* d'agens
» presque tous choisis parmi les chefs de Chouans, et dont quel-
» ques-uns ont déjà été arrêtés pour faits d'assassinats ou de cla-
» meurs séditieuses.

» Le citoyen V..... s'est étendu dans tout le reste de son discours
» sur des citations de l'histoire romaine, qui n'étaient pas très-
» décisives contre les vétérans républicains; aussi n'a-t-on pu
» s'empêcher de l'accueillir, d'un bout à l'autre, par des risées
» générales. Or, comment se fait-il qu'un discours, dont chaque
» phrase fut interrompue par des murmures ou des éclats de rire,
» ait cependant été adopté en tout point dans ses conclusions?

» Il est probable qu'en cela on a bien mieux saisi, et que
» peut-être l'orateur savait bien mieux lui-même ce qu'il ne di-
» sait pas, que ce qu'il disait.

» Nous aussi nous en avons dit assez, pour qu'on entende fort
» bien ce que nous ne disons pas. »

REDATTORE ITALIANO, in-4°, 1799 (l'an 3 de la république
ligurienne).

Ep. *Italiam! italiam!*

RÉFELXIONS D'UN ÉTRANGER sur les affaires politiques, in-8°,
sans date, mais an 4, — 16 numéros.

RÉFLEXIONS D'UN FOU qui ne réfléchit jamais, in-8°; 1789,
— 2 numéros.

RÉFLEXIONS sur les Affaires politiques, par une Société de
Citoyens, in-8°, 1789, — 2 numéros.

RÉGÉNÉRATEUR (LE) POLITIQUE et littéraire, par *Pougin*,
in-4°.

Du 23 au 30 fructidor an 5, — 8 numéros.

N° 3, — page 10.

« Les grands événemens ne peuvent être révoqués en doute;
» mais les circonstances qui les accompagnent ne sont jamais
» bien connues; elles sont dénaturées suivant les passions, la
» manière de voir de ceux qui en sont les témoins. Viennent en-
» suite les acteurs secondaires qui, sans être présens à la scène,
» prétendent y avoir assisté, et ne transmettent, par conséquent,
» que des rapports déjà tronqués par l'esprit de parti, et que la
» multitude altère encore bien davantage.

» Nous avons la preuve de la vérité de cette assertion dans le
 » moment actuel ; chacun fait des versions différentes , non sur
 » le fait qui est constaté , et qui change si heureusement les des-
 » tinées de la république , mais sur le rôle qu'y ont joué des
 » hommes qui avaient quelque réputation ; par exemple , cha-
 » que observateur aurait désiré voir la tenue des inspecteurs
 » de la salle , alors qu'ils ont été arrêtés conspirant contre
 » la liberté. Comme on a débité , à ce sujet , beaucoup de
 » fables semées de quelques vérités , nous allons donner ce qui
 » est parvenu à notre connaissance , et dont nous garantissons
 » l'authenticité.

» L'audace des projets des conspirateurs devait les déterminer
 » à avoir une attitude imposante , au moment même où ils
 » étaient surpris par ceux qu'ils méditaient d'enchaîner. C'est dans
 » ce moment , au contraire , que le masque de courage dont ils
 » se couvraient est tombé. Pichegru a dit beaucoup d'injures
 » grossières , et n'a point eu le calme qu'on devait lui supposer ,
 » et que les gens de son parti devaient attendre de lui. Villot a
 » tenu la conduite d'un enfant que son précepteur est obligé d'ar-
 » racher d'un coin pour le punir. Il s'est cramponné à un des
 » pieds de la table auprès de laquelle il était assis , et ce pied a
 » cédé quand on l'a emporté ; voilà sa défense et sa dignité. Au-
 » bry était tremblant ; on a été obligé de le soutenir pour mon-
 » ter en voitre. Quelques autres (et le fameux Rovère en était
 » un) avaient la contenance basse d'un criminel qui attend le
 » supplice qu'il a mérité. B..... a joué le furieux ; il s'emblait
 » que les Euménides secouaient leurs torches devant lui , et qu'il
 » avait présentes les manes des nombreuses victimes qu'il a fait
 » égorger. »

RÉGULATEUR (LE), Gazette de Paris et de l'Europe, in-4°.

Du 1^{er} vendémiaire au 15 brumaire an 8 ; — 45 n°.

Le Prospectus commence ainsi :

« S'il existait en Europe un ouvrage périodique dont le rédac-
 » teur se fût imposé l'obligation de rechercher avec une savante
 » curiosité les causes historiques et naturelles des événemens
 » qui agitent depuis dix ans les Gouvernemens et les Peuples ,
 » nous n'aurions point pensé à faire le Journal que nous annon-
 » çons.

» S'il existait en France un seul papier-nouvelles où la narra-
 » tion successive des faits fut présentée assez clairement pour sa-
 » tisfaire toujours l'intelligence du lecteur instruit ou digne de

» s'instruire , un Journal dans lequel l'attention pour la bonne
» logique fût invariablement unie au respect pour la bonne mo-
» rale , nous n'offririons pas un Journal au Public.

» Si nous connaissions en France une seule Gazette dont l'uti-
» lité nationale fût le principal objet , nous n'entreprendrions
» pas la nôtre.

» Enfin , s'il y avait dans Paris une Feuille périodique où la
» qualité de Français fût estimée la première des qualités , nous
» ne prendrions pas aujourd'hui la plume ; ou , peut-être , si nous
» la prenions , nos vues s'élèveraient plus haut que la confection
» d'un Journal. »

RÉGULATEUR (LE) , Journal politique et littéraire , — in-f^o.

Commence le 1^{er} novembre 1820. Interrompu et saisi le 16 dé-
cembre 1822 , il a reparu le 1^{er} juin 1823 , avec le titre d'*Ori-
flamme*. — Finit le 15 mars 1824.

Feuilleton du 15 novembre 1820.

« DE LA COQUETTERIE ÉLECTORALE.

» Il y a plusieurs genres de coquetterie : coquetterie d'esprit ,
» coquetterie d'amour , et même coquetterie d'ambition. Dans
» toutes ces acceptions , la coquetterie est l'art d'atteindre avec
» adresse , et autant que possible sans se compromettre , le but
» qu'on s'est proposé , et d'y marcher sans cesse , en promettant
» toujours ce qu'on sait bien ne vouloir tenir jamais.

» L'homme d'esprit , en général , sollicite indirectement les
» suffrages , promet les siens et les accorde rarement.

» La beauté coquette provoque adroitement les aveux , encou-
» rage la timidité , déconcerte l'espoir , le fait renaître , le détruit ,
» tourmente , bouleverse les têtes , rit de ses succès , gémit quand
» on se console , se dépite quand on se guérit de sa blessure , et
» deviendrait peut-être sensible alors , si le plaisir plus vif de
» faire des conquêtes ne l'emportait toujours sur la vérité et le
» sentiment.

» L'ambitieux a aussi sa coquetterie. Il flatte , séduit , promet
» des grâces comme une coquette des faveurs , et quand son
» pouvoir est assis , il revient à l'égoïsme , à l'oubli , à l'indiffé-
» rence , comme la beauté que l'encens a enivrée sent dessécher
» son cœur , et se joue de ses victimes.

» Combien cette dernière coquetterie devient dangereuse au-
» jourd'hui ! Que de gens savent se ployer , en apparence , à
» toutes les formes , toutes les opinions , tous les partis , pour

» capter les suffrages, et développer ensuite des principes fu-
 » nestes, quand ils sont parvenus à la chaire curule! Voyez
 » Damon; il a raccourci ses cheveux jadis plats et lisses; il sou-
 » rit; il glisse un léger ruban blanc sur celui dont la couleur lui
 » rappelle des souvenirs favoris. Le nom même du Roi, de l'au-
 » teur immortel de la charte, se place furtivement sur ses lèvres
 » en présence des royalistes; mais ce nom auguste se fond bien-
 » tôt en un long soupir, s'il aperçoit du coin de l'œil ses vrais
 » amis; et un regard significatif leur explique ce vœu condition-
 » nel, et ce qu'ils ont à espérer dans l'avenir.

» Sa femme devient coquette avec les autres femmes, autant
 » qu'elle le fut jadis avec les hommes. Toutes les épouses des
 » Electeurs sont belles à ses yeux; toutes ont de l'esprit, une
 » juste influence sur leurs maris, et elle les engage à en profiter,
 » pour assurer le salut de la patrie. »

RELEVÉ D'ERREURS et d'Impostures consignées dans des
 Journaux comme Faits réels, in-8°; 1790, — 7 n^{os}.

REPLAÇANT (LE), — in-8°.

Commence le 29 fructidor an 5.

RENOMMÉE (LA), par M. B. Constant et autres, — in-fol.,
 sur 3 colonnes.

Du 15 juin 1819 au 15 juin 1820; réunie au *Courrier Fran-
 çais*. 2 vol.

N° 15, — page 57.

« L'esprit de parti gâte la raison politique, comme les préju-
 » gés corrompent la raison morale; il fait plus, il tue les intérêts
 » pour lesquels il s'est formé; il devient tout-à-coup sans expé-
 » rience, et tombe de la hauteur d'un sentiment qui fut peut-
 » être généreux dans l'aveuglement d'une passion privée. Il perd
 » jusqu'à sa propre mémoire, pour satisfaire à la violence d'un
 » penchant subit qui lui montre un avantage passager ou même
 » un avenir périlleux. Sans sagesse et sans vertu, il est aussi
 » cruel à lui-même qu'il veut l'être aux autres. On a vu des
 » hommes trouver la terreur trop douce, le Directoire trop roya-
 » liste, et Buonaparte trop républicain. Ce n'était pas les
 » mêmes, je veux le croire; les uns avaient voulu sérieusement
 » le partage des terres, les autres regrettaient le sans-culottisme
 » des Comités révolutionnaires; ceux-ci ne voulaient plus sous
 » l'Empire que la loi du maître. Qu'est-il résulté de ces opinions?
 » Les échafauds ont déshonoré la cause de la liberté que la

» charte nous a rendue; le Directoire, pour se soutenir, a dû
 » être souvent cruel, et a toujours été méprisé; et le plus grand
 » crime que puisse commettre l'esprit de parti, celui de la viola-
 » tion et de la destruction d'une Assemblée nationale, a été com-
 » mis avec d'indignes et d'aveugles acclamations! Quel avan-
 » tage ont retiré les partisans de ces doctrines? Tous les fonda-
 » teurs de la République ont péri avec elle sur l'échafaud; le
 » Directoire et son gouvernement ont disparu devant un Général;
 » le despotisme est sorti tout armé de la liberté du monde. Voilà
 » ce que nous avons vu depuis trente ans; et il est bien certain
 » que l'Assemblée constituante, à qui la charte vient d'élever
 » un monument impérissable, n'avait institué ni la terreur, ni la
 » licence, ni le despotisme. Nous nous croirions replacés à la
 » même époque, si nous n'avions pas eu vingt années de gloire
 » qui ont à jamais ennobli les armes françaises, et dont le sou-
 » venir toujours présent protège l'inviolabilité de l'honneur na-
 » tional. Nous serions revenus à la même époque, si l'Europe,
 » par son estime, ne nous avertissait chaque jour que nous
 » sommes la première nation; si les arts, notre agriculture,
 » notre industrie, notre perfectionnement législatif et adminis-
 » tratif ne nous révélait à chaque instant les bienfaits de la Ré-
 » volution. Sans tous ces avantages impérissables, auxquels
 » notre raison comme notre intérêt doivent toujours se rallier,
 » l'esprit de parti nous aurait déjà fait rétrograder de ces trente
 » années, et nous replongerait dans les aventureuses circons-
 » tances qui se groupèrent autour du premier autel de la liberté.
 » Que dis-je? la liberté elle-même serait encore remise en doute;
 » elle le serait par quelques ingrats qui lui doivent leur fortune
 » et leur célébrité; elle le serait par plusieurs de ceux qui la dé-
 » fendirent si bien quand ils étaient patriotes, et à qui l'origine
 » de leur gloire militaire peut sembler roturière à présent. Elle
 » ne le serait jamais par la nation, qu'une oligarchie d'intérêts
 » quelconques peut maîtriser quelque temps; mais cette oligar-
 » chie disparaîtrait bientôt devant-elle, comme le Comité de
 » salut public, le Directoire et la tyrannie d'un seul. Cette na-
 » tion opposerait, comme elle oppose à présent, la tyrannie de
 » ses lois et le despotisme de sa charte à ce parti qui veut la ni-
 » veler au-dessous de lui; à ce parti qui s'est élevé furieux, quand
 » cette charte s'est élevée protectrice; à ce parti qui la reproche
 » à l'auguste législateur qu'il a juré de défendre; à ce parti qui
 » la calomnie avec lui, et qui les confond dans ses anathèmes; à
 » ce parti enfin qui, par une profanation presque mythologique,
 » veut faire intervenir dans sa cause celui qui a dit que tous les
 » hommes sont égaux et frères devant lui..... Espère-t-il, ce

» parti (car c'est le seul ; la nation n'est pas un parti), espère-t-il
 » être plus fort que la Convention, qui régnait avec quatorze
 » armées victorieuses ? Espère-t-il être plus fort que Napoléon,
 » qui s'unit au sang des Césars et régna sur l'Europe ? Croit-il
 » être national ? Ou, s'il ne veut être que privilégié, où est son
 » armée pour asservir la nation ? Où sont ses titres pour la do-
 » miner ?..... Veut-il revenir en 89 ? »

Même numéro, — page 58.

« DE L'OPPOSITION.

» Nous nous sommes annoncés franchement comme un jour-
 » nal *d'opposition* ; et, quoique nous ayons commencé d'expliquer
 » ce que nous entendons par ce mot, il est essentiel que de nou-
 » veaux développemens viennent le définir ; car c'est un de ceux
 » qu'on prononce continuellement, sans se rendre bien raison
 » des idées qu'on y attache.

» *Opposition* est le corrélatif de *constitution*. La première ne
 » peut se mouvoir que dans le cercle de l'autre ; telle est l'*oppo-*
 » *sition* de la *Minerve*, de la *Renommée*. Au-delà, le principe
 » des lois est remis en question, et la désorganisation commence ;
 » telle est l'*opposition* du *Conservateur*. Et peut-être n'est-on pas
 » assez frappé des contre-sens que présentent à la face de l'Eu-
 » rope des hommes qui, pour faire triompher, disent-ils, la re-
 » ligion et la morale, commencent par déclarer la guerre aux
 » lois, la guerre à l'autorité du prince, la guerre à l'union des
 » Français. A quels hommes véritablement honnêtes et religieux
 » persuaderont-ils qu'il soit légitime d'agiter, comme ils le font,
 » les brandons de la guerre civile et de la guerre étrangère, pour
 » changer et même réformer la législation de leur pays ? Quoi !
 » les massacres et *les notes secrètes* ; quoi ! les proscriptions et
 » les calomnies ; quoi ! les libelles et les caricatures, seraient les
 » armes de la religion et de l'ordre public ! En vérité, c'est se
 » jouer ouvertement de la crédulité des Français, que de vouloir
 » les en convaincre. Rien n'accuse mieux l'illégitimité du but, que
 » la bassesse ou l'atrocité des moyens ; et telle est la peine attachée
 » aux espérances subversives de l'ordre général, qu'à mesure
 » qu'il s'affermi, elles sont forcées de quitter leur masque, et
 » de montrer à découvert tout ce qu'elles ont de hideux et de
 » révoltant. Cela seul devrait décider nos ministres à marcher
 » plus vite et plus droit dans l'organisation de la charte.

» Mais que leur marche soit prompte ou lente, droite ou tor-
 » tueuse, la charte s'établira par leur concours ou malgré eux.

» Plus forte que les ministres, elle en a déjà renversé un bon
» nombre ; elle en renversera bien d'autres encore. Les sièges du
» conseil présidé par le Monarque ont, comme ceux de la table
» ronde, la vertu de jeter à bas ceux qui ne sont pas dignes
» de s'y placer.

» Il est donc reconnu que c'est uniquement dans les voies de
» la monarchie représentative que doit se rencontrer l'*opposi-*
» *tion* ; et il est nécessaire qu'elle s'y rencontre. Le pouvoir même
» le mieux intentionné est si naturellement porté à étendre ses
» limites, qu'il a toujours besoin d'être ramené par d'actives
» sentinelles ; et nous serons ces sentinelles-là ; constamment
» prêts à inquiéter le pouvoir dans ses envahissemens ou dans
» ses écarts, comme à nous rallier à lui, dès qu'un grand inté-
» rêt national commandera l'oubli momentané des différens.

» Que les caractères de l'*opposition* constitutionnelle soient
» donc clairement établis. Elle doit, pour que la tranquillité de
» l'État ne soit jamais menacée, se renfermer scrupuleusement
» dans la charte ; elle doit, pour que nos libertés ne soient pas
» envahies, être franche, et hors d'atteinte des destitutions mi-
» nistérielles. Le pouvoir qui sait faire respecter les lois ne peut
» jamais craindre l'indépendance des opinions ; celle des actes est
» seule redoutable ; et c'est à celle-là que tendent les hommes
» qui combattent si vivement pour l'arbitraire, et qui laissent
» tant l'*opposition*. »

RÉPERTOIRE ANECDOTIQUE, in-12 ; — nivôse an 5, — 2 n^o.

Ep. *Collecta dispergit, dispersa colligit.*

N^o 1^{er}, — page 12.

« LES PLAISIRS D'UNE RÉVOLUTION.

» Le Roi, en rassemblant les États-Généraux, a eu le *plaisir*
» d'humilier la morgue des Parlemens.

» Les Parlemens ont eu le *plaisir* d'humilier la Cour.

» La Noblesse a eu le *plaisir* de mortifier les Ministres.

» Les Banquiers ont eu le *plaisir* de détruire la Noblesse et de
» piller le Clergé.

» Les Curés ont eu le *plaisir* d'être Évêques.

» Les Avocats ont eu le *plaisir* d'être Administrateurs.

» Les Bourgeois ont eu le *plaisir* de faire le métier de Ban-
» quiers.

» La Canaille a eu le *plaisir* de faire trembler les Bourgeois.

» Ainsi, chacun a eu, *d'abord*, SON PLAISIR. »

Tous ont aujourd'hui leur PEINE, et voilà ce que c'est qu'une révolution !

RÉPERTOIRE COMMERCIAL, maritime et littéraire, in-4°, — ans 11 et 12.

RÉPERTOIRE DES OPINIONS sur l'économie politique et les finances, in-8°, 1817, — 2 liv.

RÉPONSE A LA GRANDE QUESTION (*Journal religieux*), Montpellier, in-8°, — 1817.

RÉPUBLICAIN (LE FRANC), in-8°, sans date, mais an 3, — 5 numéros.

RÉPUBLICAIN (LE VIEUX), par *Dubroca*, in-8°, 1815, — 5 cahiers.

REPUBLICAIN (LE) DES COLONIES, par *Bottu*, in-8°, an 5, — 2 numéros.

Ep. *Nul homme ne peut se vendre, ni être vendu.*

RÉPUBLICAIN (LE) DU NORD.

Du 14 brumaire an 4 au 26 ventôse an 7, — 1219 numéros. 13 vol.

Ep. *Libertas quæ sera tamen respexit inertem,
Respexit tandem, et longo post tempore venit.*

Prospectus.

« Les journaux ne sont déjà que trop multipliés, et nous allons encore en augmenter le nombre.

» Mais si nous entrons en lice avec les autres, soit pour dire
» notre opinion sur les événemens qui se présentent, soit pour
» chercher une occupation utile, nous pourrions encore y ajouter
» un autre motif très-valable, qui est le besoin extrême où
» l'on est d'une feuille impartiale dans les départemens réunis
» à la France par la loi du 9 vendémiaire dernier. Un peuple
» neuf, pour ainsi dire, à la discussion de ses droits, sur lesquels
» on l'a trop long-temps égaré, et qui, jusqu'ici, n'a été
» agité que par des impulsions étrangères, a besoin d'être éclairé
» sur ses véritables intérêts; naturellement bon, il mérite qu'on
» le mette en garde contre des insinuations mensongères, qui
» jamais n'ont été semées avec tant de profusion, et sous des apparences
» aussi perfides que dans le moment actuel. Relever

» la fausseté de ces bruits insidieux ; présenter à nos lecteurs la
» vérité pure et simple, puisée dans les meilleurs sources, et
» soumettre à leur jugement les idées qu'elle nous inspire, voilà
» à peu près le but que nous nous proposons. »

RÉPUBLICAIN (LE) FRANÇAIS, in-folio.

Voy. *Républicain universel*.

RÉPUBLICAIN (LE) FRANÇAIS, Journal du Soir, in-4°, — 1792.

RÉPUBLICAIN (LE) FRANÇAIS, Journal Universel, in-4°, —
1792.

Ep. *La loi parle..... ce sont-là nos oracles !*

RÉPUBLICAIN (LE), JOURNAL des Hommes libres de tous les
pays, rédigé par un Député de la Convention nationale (*Char-
les Duval*) et par plusieurs autres écrivains patriotes, in-4°.

Commence le 2 novembre 1792 ; — finit le 27 fructidor
an 8. 14 vol.

Frontispice, suivi de la liste des Députés à la Convention, et
d'un précis historique de la révolution du 10 août 1792.

Prospectus de 2 pages.

Au n° 242 (1^{er} juillet 1793: *Journal des Hommes libres de
tous les pays, ou le Républicain*.

Première série, finit n° 414 (30 frimaire an 2).

Seconde série, du 1^{er} nivôse au 5^e jour sans-culottide an 2
(275 numéros).

Troisième série, du 1^{er} vendémiaire au 15 prairial an 3
(255 numéros).

Quatrième série, du 16 prairial an 3 au 6 brumaire an 4
(147 numéros).

Cinquième série, du 7 brumaire an 4 au 15 vendémiaire an 5
(336 numéros).

Sixième série, du 16 vendémiaire au 30 floréal an 5 (225 n°).

Septième série, du 1^{er} prairial an 5 au 22 germinal an 6 (328
numéros).

Le Persévérant, du 27 au 30 germinal an 6, — 4 n°.

Le Républicain, du 1^{er} floréal au 17 messidor an 6, — 77 n°.

Journal des Francs, du 18 messidor au 26 fructidor an 6, —
69 numéros.

Interruption jusqu'au 1^{er} vendémiaire suivant.

Correspondance des représentans Stevenotte, Desaix, Déthier et autres.

Du 1^{er} vendémiaire au 2 frimaire an 7, — 62 n^{os}.

La Tribune nationale, du 4 au 10 frimaire an 7, — 7 n^{os}.

La Lumière, du 11 au 16 frimaire an 7, — 6 numéros.

Le Consolateur.

Au 1^{er} messidor an 7, reprend le titre de *Journal des Hommes libres*, etc., jusqu'au 17 fructidor (77 n^{os}).

Ennemi des Oppresseurs de tous les temps, du 18 fructidor an 7 au 4 brumaire an 8 (53 numéros).

Journal des Hommes, du 5 au 21 brumaire an 8 (17 n^{os}).

Journal des Républicains, du 22 brumaire au 6 frimaire an 8 (15 numéros).

Au 7 frimaire an 8, reprend de nouveau son titre de *Journal des Hommes libres de tous les pays* : nouvelle et dernière série, finissant le 27 fructidor an 8 (n^o 289).

Ce journal a beaucoup contrarié tous les Gouvernemens qui se sont succédés depuis 1792 jusqu'en l'an 8, même le Consulat de Buonaparte. Supprimé sous un nom, il en reprenait un autre, et continuait à discuter les droits de ceux qui s'emparaient du Gouvernement.

Ardent républicain, il n'a jamais cessé de manifester les mêmes opinions; il a résisté à toutes les séductions, même à celles du pouvoir.

Sans approuver ni ses principes, ni son langage, on doit remarquer qu'il fut toujours lui-même; ce qui, dans l'espace de temps qu'il a parcouru, mérite de fixer un moment l'attention.

N^o du 8 nivôse an 8.

« *Paris*, 3 nivôse. Nous ne chercherons pas à deviner les motifs qui ont déterminé différens journaux à prodiguer à Buonaparte, depuis son retour d'Égypte, des éloges la plupart du temps peu délicats; mais les républicains sentiront pourquoi nous n'avons pas suivi un exemple aussi dangereux. Il n'était plus temps de louer le Général pour ses travaux en Italie, puisque depuis long-temps il avait recueilli dans la reconnaissance publique le prix de ses brillantes victoires. Nous ne l'avons pas assailli de louanges après le 18 brumaire, parce que, jusqu'à ce que l'on sût où devait nous mener cette journée, nous n'y avons encore vu que des raisons d'espoir. Une liste fatale, et qui menaçait de se continuer long-temps, proscrivait un grand nombre d'hommes dont la plupart sans reproches. L'événement nous prouve que Buonaparte n'avait point de part à cette mesure; mais elle avait au moins suspendu l'opinion. Au-

» jourd'hui , que l'un de ses premiers actes est une justice écla-
 » tante rendue aux proscrits, nous le louerons de ses actions et
 » sur le caractère de libéralité qu'annonce son début. Nous re-
 » gretterons seulement qu'il ait cru devoir mettre quelque diffé-
 » rence entre les hommes proscrits par l'injustice. Nous n'avons
 » jamais partagé les principes des déportés de fructidor, qui nous
 » faisaient une guerre injuste et sanglante; mais en examinant ce
 » que la république est devenue entre les mains de ceux qui les
 » ont proscrits comme nous, nous aimons à penser que ce qui
 » nous a effrayé dans la manière de voir du grand nombre d'entre
 » eux, appartenait plutôt aux circonstances qu'à leur cœur; et
 » puisque la même tyrannie nous avait sacrifiés, sans doute elle
 » avait deviné dans les deux partis un sentiment de justice dont
 » les projets, qu'ils ont exécutés depuis, ne pouvaient s'accom-
 » moder. Un ouvrage digne de Buonaparte, est la fusion de tou-
 » tes les nuances qui distinguent les amis de la république en
 » une seule couleur, mais forte, mais tranchante. C'est lorsque
 » nous aurons obtenu cette teinte nationale, que nos ennemis dé-
 » sespéreront de leur cause, et que peut-être les enfans égarés
 » de la patrie viendront se rallier à leurs frères.

» Une remarque qui est bien faite pour frapper les républicains,
 » c'est que depuis la révolution, voilà le premier moment où ils
 » n'aient point été proscrits par le Gouvernement. Ils observent
 » encore que cette heureuse circonstance n'est pas de celles où
 » on leur a accordé quelques faveurs momentanées, à raison du
 » besoin que l'on avait d'eux pour en écraser d'autres. C'est
 » l'acte pur et désintéressé de la justice sentie, et de cette gran-
 » deur d'âme qui voit le danger dans la Vendée et aux frontiè-
 » res, et non dans une exaspération excitée le plus souvent par
 » la malveillance ou la sottise des anciens gouvernans. Telles sont
 » les réflexions que nous dictent les opérations du premier Con-
 » sul; mais le sentiment d'une juste confiance ne nous endormira
 » pas sur le soin d'une liberté publique, et nous resterons fidè-
 » les à notre principe, de ne louer les hommes que sur leurs
 » actions. »

RÉPUBLICAIN (LE), Journal libre, par *Dusaulchoy*; in-8°,
 1790, — 15 n°.

Numéro 1^{er}, page 25.

« AVIGNON.

» L'enthousiasme de la liberté fait chaque jour de nouveaux
 » progrès dans cette ville. Les habitans du Comtat sont très-per-
 » suadés que les conventions qui les ont mis sous la domination

» du chef visible de l'Église, ne furent point celles des nations,
 » et qu'ils ne sont point tenus de les remplir : *Nous sommes*
 » *Français*, disent-ils ; *nous voulons jouir des bienfaits de l'in-*
 » *mortelle Constitution qui assure la prospérité et la gloire de la*
 » *France ; nous voulons être libres*. En conséquence, ils ont no-
 » tifié leurs intentions au Souverain de Rome ; celui-ci a voulu
 » entrer en négociations, mais la déclaration des droits avait eu-
 » tièrement changé leurs cœurs.

» Saisis d'un esprit de vertige, bien condamnable sans doute,
 » et qui ne peut être qu'un piège de Satan, l'ennemi né du très-
 » Saint-Père, les Avignonnais n'ont-ils pas eu la sacrilège audace
 » d'assembler un conseil général qui a supprimé..... aurai-je la
 » force de le dire, sans que ma langue se glace dans mon pa-
 » lais..... ô crime!..... qui a supprimé..... la bénoîte inquisition,
 » ce tribunal si renommé par son humanité et sa douceur ; cette
 » ferme colonne de la religion catholique, apostolique et romaine ;
 » cette vierge persuasive de conversion, qui, bien convaincue
 » qu'on ne prend jamais les mouches avec du vinaigre, faisait
 » rôtir charitablement le juif et le philosophe.

» Après avoir décidé la suppression du très-clément tribunal,
 » cette profane assemblée a poussé l'irrévérence jusqu'à ordon-
 » ner qu'elle serait signifiée au révérendissime père Mabile, grand
 » inquisiteur pour la foi. Que l'on juge de la contenance embar-
 » rassée et de la douleur de ce dominicain, lorsqu'il vit arriver la
 » députation : trois fois il veut parler, et trois fois les soupirs et
 » les sanglots étouffent les accens de sa voix ; ce n'est qu'à l'ins-
 » tant où il voit l'enlèvement de la baguette chérie qu'il portait
 » si gravement dans les cérémonies, et des armes placées à la
 » porte de son palais ; ce n'est qu'à cet instant fatal, dis-je, qu'il
 » laisse échapper des cris plaintifs qui auraient percé le cœur à
 » tout autre qu'à des ennemis des serviteurs de Dieu. Mais que
 » devint-il, lorsque, pour effacer jusqu'au souvenir de sa grandeur
 » passée, qu'il aimait tant parce qu'elle était de la religion, il
 » vit qu'on arrachait cette inscription : *Palatium Sancti Officii* ;
 » il ne put y tenir davantage, et, saisi d'un saint courroux,
 » l'homme de Dieu ouvre la bouche pour excommunier cette ca-
 » naille..... Peuple égaré! s'il l'eût fait, le pieux personnage, que
 » fussiez-vous devenu?..... Mais il ne le fit pas..... Comme le
 » Sauveur du monde, il eut pitié de ceux qui le crucifiaient, et se
 » borna à de stériles menaces, qui n'arrêterent pas la fougue des
 » *sacriléges*. »

RÉPUBLICAIN (LE VRAI), ou le Défenseur des droits du Peu-

ple, par *Antoine Galland*, in-8°; sans date, mais an 4, — 13 numéros.

Ep. *La division des opprimés fait la force des oppresseurs.*

RÉPUBLICAIN (LE), ou le Défenseur du Gouvernement représentatif, par une société de Républicains (*Condorcet, Thomas Payne et Achille Duchâtelet*), in-8°; juillet 1791.

Je ne possède de ce journal, fort rare et fort curieux, que 4 n° (80 pages). M. Barbier dit qu'il en existe 14 ou 15.

RÉPUBLICAIN (LE) universel, in-fol.

Commence le 15 novembre 1792.

Au n° 40: le *Républicain Français*, jusqu'au n° 1554, — 30 ventôse an 5.

Ensuite: *Chronique universelle*, pour faire suite au *Républicain Français*.

Finit le 2 frimaire an 8 (n° 2515). 11 vol.

N° 212, — 25 juin 1793.

« *Marseille, 5 juin.* Le 2 de ce mois, à sept heures du soir, » le Club a été fermé; les clefs en ont été remises au Comité général des sections avec le *Poignard de Brutus*. On y a trouvé » quatre canons de quatre livres de balles, deux tromblons, » beaucoup de piques et quinze fusils. Les effets, bancs, chaises, » tables et tribunes, ont formé la charge de trois charrettes. Un » cortège nombreux, précédé de la musique militaire, a porté au » Comité général des sections quinze drapeaux pris sur les ennemis, que les corsaires avaient déposés dans ce temple de la liberté. Un grand nombre de membres du Club déposent leurs » diplômes aux sections, et plusieurs de ces diplômes sont portés dans la ville au bout des piques. Enfin, il y eut hier illumination générale à l'occasion de cet événement bien extraordinaire. »

RÉPUBLIQUE (LA) FRANÇAISE réduite à zéro, par *Mathieu*, in-8°; an 5, — 4 numéros.

N° 1^{er}, — page 7.

« On a osé proposer dans le Corps législatif de dispenser les » Prêtres de reconnaître la République. N'est-ce pas le signal de la contre-révolution? LA RÉPUBLIQUE EST DONC RÉDUITE A » ZÉRO? Quoi! toutes nos armées victorieuses forcent les puissances à demander la paix et à reconnaître la République, et des » hommes Français jouiront en France du dangereux privilège

» de la méconnaître impunément, de sonner contre elle le tocsin
» de la division et de la guerre civile ! Ils pourront impunément
» renouveler les horreurs de la Saint-Barthélemy, des drago-
» nades, et des Vêpres Siciliennes, contre tous ceux qui sont
» d'un culte différent du leur, contre tous ceux qui, éclairés,
» ont levé le voile hideux du fanatisme et de la superstition,
» pour ne voir qu'un Dieu bon, infiniment bon, et qui, ami de
» la paix et de la fraternité, a en horreur le meurtre et le bri-
» gandage ! »

RESSOURCES (LES) de la République Française, ou les Con-
quêtes de l'Industrie nationale, in-8°, — an 3.

RÉSURRECTION DES GAULOIS, in-8°, — an 3.

RÉUNION (LA), — petit in-8°.

Commence le 12 janvier 1827.

C'est l'*Opinion*, la *Nouveauté* et l'*Écho* réunis.

Au 31 décembre 1828. 4 vol.

Continue. — Bureau rue des Filles-Saint-Thomas, n° 17.

N° 22, — 2 février 1827, page 3.

« D'après le fait que nous allons citer de Louis XVI avec son
» libraire Blaizot, on verra que le Roi voulait la liberté de la
» presse, tout en laissant exercer des actes arbitraires contre
» cette même liberté.

» L'on verra que ce ne sont pas les Souverains qui sont le plus
» acharnés contre la liberté de la presse, mais bien les courti-
» sans, qui ont intérêt à ce que la vérité ne parvienne pas jus-
» qu'au trône. Voilà pourquoi les Tartufes, du temps de
» Molière, remuèrent ciel et terre pour empêcher la publicité
» de son *Imposteur*.

» La tyrannie contre la pensée augmentait en raison du génie
» ou de l'ignorance des ministres ; car, sous le règne du Cardinal
» Mazarin, il parut un libelle contre ce ministre ; le Cardinal,
» homme de génie, pour prouver combien il était au-dessus de
» la calomnie, même des vérités, fit vendre sous le manteau le
» libelle que la police avait fait saisir, et en retira trente-six mille
» livres, ce qui le fit beaucoup rire. Il donna en sous main deux
» cents louis à l'auteur.

» M. Blaizot, libraire à Versailles, était chargé de procurer à
» Louis XVI tous les pamphlets et les libelles ; le Roi avait de

» l'humeur, lorsque Blaizot était huit jours sans lui présenter
» quelques nouveautés.

» En 1789, le Lieutenant de police fit conduire à la Bastille
» Blaizot, pour un ouvrage saisi chez lui.

» Louis XVI ne recevant plus de pamphlets, fit demander son
» libraire; l'écuyer lui dit: *Sire, le libraire de votre majesté est*
» *à la Bastille.* » Le Roi témoigna de l'humeur de cet acte arbi-
» traire; il ordonna au Garde des Sceaux de lui rendre compte
» des motifs qui avaient donné lieu à l'arrestation de Blaizot, et
» ajouta: « *Comment voulez-vous que je connaisse l'opinion pu-*
» *blique? Croyez-vous que je puisse découvrir la vérité avec les*
» *écrits qui me prodiguent des éloges? Je sais la confiance que*
» *méritent ces ouvrages; ceux qui composent ma Cour se font*
» *aussi un jeu de me tromper.*

» Louis XVI se rappelait la leçon du respectable Fénelon, qui
» dit: *Le métier d'adroit courtisan perd tout dans un État; les*
» *esprits les plus corrompus sont ceux qui apprennent le*
» *mieux cet indigne métier; l'art de faire la cour gâte les*
» *hommes de toutes les professions et étouffe le vrai mérite.*

» *Les Souverains doivent rabaisser ces hommes, dont tout le*
» *talent ne consiste qu'à plaire, qu'à mentir, qu'à s'insinuer*
» *pour faire fortune. Le devoir d'un Souverain est de reculer*
» *ceux qui s'avancent trop, et d'avancer ceux qui demeurent en*
» *faisant leur devoir.*

» Louis XV reprochait souvent à son libraire *Fournier*, qu'il
» ne lui procurait aucun libelle: *Sire, il n'en paraît pas.* Le Roi
» lui en montra un qui était contre sa personne, en lui disant
» avec bonté: *Si tu veux le lire, je vais te le prêter.* »

RÉVEIL (LE), in-8°; — 1790, 2 numéros.

RÉVEIL (LE) DES DÉPARTEMENTS, ou l'Ami de la Constitution
de l'an 3, — in-4°, fructidor an 5.

Ep. *Qui sut briser ses fers ne doit pas les reprendre.*

RÉVEIL (LE), Journal des sciences, de la littérature, des
mœurs, théâtres et beaux-arts, petit in-folio.

Du 1^{er} août 1822 au 30 mars 1823 (242 n^{os}). 2 vol.

N^o 127, — 5 décembre 1822, — page 3.

« LE CÔTÉ DROIT ET LE CÔTÉ GAUCHE.

» De tous les temps et dans tous les pays, les hommes ont
» attaché constamment à chacun de ces deux côtés des idées très-

» distinctes, et qui toujours ont essentiellement influé sur leurs
» entreprises, leurs sentimens et leurs décisions.

» Chez les Grecs et les Romains, les augures qui se présen-
» taient du *côté droit* étaient réputées favorables, *fausta*; on
» considérait au contraire comme funestes, *sinistra*, ceux qui
» venaient du *côté gauche*. Dieu parlant à son fils bien-aimé, ne
» lui dit pas : *mettez-vous à ma gauche*; mais *sede a dextris*
» *meis*, *asseyez-vous à ma droite*. Notre Seigneur, étendu sur
» la croix, rendit le *dernier* soupir entre deux larrons : le bon
» était à *sa droite*, et le mauvais à *sa gauche*. Pendant la célé-
» bration des saints mystères, l'acolyte le plus élevé dans les
» ordres, le diacre, se tient à *droite* de l'officiant, le sous-diacre
» à *gauche*.

» Dans les cérémonies de Cour, les princes du sang et les grands
» de l'État s'asseyent à *la droite* du trône, les branches collaté-
» rales et les simples gentilhommes se placent à *la gauche*; aux
» banquets publics, aux festins d'apparat, aux repas de famille,
» la place d'honneur est marquée invariablement à *la droite* de
» celui qui préside; les personnages peu considérables, les moins
» proches parens et les étrangers occupent *la gauche*. Quand on
» veut, dans la société, peindre l'inconduite de quelqu'un, on
» dit qu'il a quitté *le droit* chemin pour donner à *gauche*.

» Veut on représenter un sot, un maladroit? Ah! s'écrie-t-on,
» comme il est *gauche*! comme il a l'air *gauche*!.....

» La main droite sert mieux et plus communément que la
» *gauche*; elle peut écrire, prêter serment, et donner la bénédiction. Les *gauchers* sont assez rares; ils n'ont aucune grâce
» dans ce qu'ils font, et généralement ne préviennent guère les
» yeux en faveur de leur adresse.

» Enfin, dans un salon ou dans une chambre, siègent au *côté*
» *droit* les premiers soutiens des Gouvernemens, de l'ordre, de
» la morale et des institutions sociales; au *côté gauche* se trouve
» une opposition la plus manifeste à tout ce que défend le *côté*
» *droit*.

» Est-ce le hasard ou bien un choix raisonné, qui a, dans l'o-
» rigine, assigné sa place à chacun? Quoiqu'il en soit, on ne
» saurait disconvenir que l'un et l'autre aujourd'hui ne contri-
» buent beaucoup à justifier pleinement la prévention générale
» et constante, parmi les hommes, pour le *côté droit* contre le
» *côté gauche*. »

RÉVEIL (LE), Journal Français, politique, littéraire et com

merciale, — in-8°, *New-York* ; par *Edouard Louvet*, in-8°, —
1825 et 1826. 1 cart.

N° 3, — page 49.

« ADIEUX DE LA FAYETTE AUX CITOYENS DES ETATS-UNIS.

- » O toi, qui fais sur ma vie orageuse
- » Briller encore un éclair de bonheur,
- » Ecoute-moi, Nation généreuse,
- » Ma voix émue obéit à mon cœur.

- » Lorsqu'enflammé par ta cause sacrée,
- » Je vins unir ma fortune à ton sort,
- » J'aimai tes lois, ton peuple, ta contrée,
- » Et je jurai de te revoir encor.

- » Je t'ai revue ! Oh ! douce jouissance !
- » Qui mieux que moi, fut jamais accueilli ?
- » Prospérité, pouvoir et longue absence
- » Ne t'ont point fait oublier un ami.

- » Ah ! si jadis, honorant ma jeunesse,
- » Je fus utile à tes destins nouveaux,
- » Pouvais-je moins, guidé par ta sagesse,
- » Cherchant la gloire et suivant tes héros ?

- » Quels défenseurs, et que de sacrifices
- » Ne dois-tu pas attendre désormais,
- » Lorsqu'on te voit acquitter mes services
- » Par tant d'amour, d'honneurs, et de bienfaits !

- » Va, ton amour seul a payé ta dette :
- » Pour être ainsi chéri d'un peuple entier,
- » Qui ne voudrait, comme ton *La Fayette*,
- » T'aimer en fils, te servir en guerrier !

- » Je ne suis plus tel qu'à cet heureux âge
- » Où je t'offris mon bras et mes trésors :
- » Temps et malheur m'ont fait plus d'un outrage ;
- » Mais mon cœur est ce qu'il était alors.

- » O noble peuple ! O rive hospitalière !
- » Drapeaux, orgueil du soldat citoyen !
- » Jeunes amis ! vieux compagnons de guerre,
- » Oh ! qui dira ce que je sens si bien !

- » Oui, pour vous tous, plein de reconnaissance,
- » J'adresse au Ciel mille vœux réunis ;
- » Ces mêmes vœux que je fais pour la France ,
- » Pour mes enfans, pour mes plus chers amis.

- » Je pars ; ainsi le veut ma destinée.
- » En chef, en père, en bienfaiteur traité ,
- » De mon séjour, la glorieuse année
- » Devient un titre à l'immortalité.

- » C'est pour toujours ! ma première patrie
- » A la seconde a droit de m'enlever ;
- » Aux bords sacrés où commença la vie ,
- » Un doux penchant nous porte à l'achever.

- » Mes vieux efforts, affaiblis, mais sincères ,
- » Jusqu'à la fin sont dûs à mon pays ;
- » Je dois ma cendre au tombeau de mes pères ,
- » Mes derniers soins au berceau de mes fils.

- » AMÉRICAINS ! le sentiment m'inspire ,
- » En vous quittant, les plus tendres adieux ;
- » Ma bouche en vain s'ouvre pour vous les dire ;
- » Mais la douleur les trace dans mes yeux. »

RÉVEIL (LE), Ouvrage périodique, moral et littéraire, dans le genre Anglais, — *Hambourg*, 1796. — 3 liv.

RÉVEIL (LE) sur la Déclaration des Droits ; in-8°, 1790, — 2 numéros.

RÉVEIL-MATIN (LE), in-8°.

Du 16 février au 1^{er} mars 1790, — 14 numéros.

RÉVÉLATEUR (LE), in-8°, par *Meunier* et *Dusaulchoy*, in-4°, — an 5.

N° du 19 fructidor an 5.

« Depuis plusieurs jours, la commission conspiratrice des inspecteurs faisait distribuer des armes aux émigrés et aux chouans »
» qui affluaient dans Paris ; chaque nuit, cent cinquante Députés »
» de la faction se réunissaient à elle pour concerter les moyens »
» de renverser le Gouvernement républicain.

» Le Directoire, informé de ces complots, donne l'ordre au »
» brave Augereau de cerner cet antre infernal ; le frère d'armes »
» de Buonaparte saisit les brigands en flagrant délit ; il les fait

» arrêter, et soudain ils ont été conduits au Temple. On distin-
» gue parmi ces criminels , Pichegru , Villot , Bourdon le Rouge
» et Imbert-Colomès

» Carnot , voyant le sort de ses complices , voyant les mesu-
» res énergiques de la majorité fidèle du Directoire , voyant le
» bon esprit des soldats , voyant enfin que le plan de la con-
» juration est déjoué , a pris la fuite à onze heures du soir ; on
» n'a pu encore découvrir le lieu de sa retraite.

» Le Directeur Barthélemy , le Lama de cette faction , n'a pu
» imiter son digne collègue , et dans ce moment il est en arres-
» tation dans son appartement , avec douze gardes à sa porte.

» Au moment où ces sages et vigoureuses mesures étaient
» exécutées , le canon d'alarme a été tiré ; les précautions les
» plus prudentes ont été prises ; l'appareil le plus imposant de
» la force armée a été déployé pour contenir les agens et les
» Seides des conspirateurs , maintenir l'ordre , protéger la sû-
» reté et les propriétés des citoyens paisibles , et empêcher que
» cette révolution , si désirée , qui doit produire tant de bien-
» faits , ne devienne nuisible à un seul individu. Dans ce mo-
» ment , les quais et les rues de Paris sont bordés de ces intré-
» pides guerriers qui , après avoir sauvé la République des en-
» treprises des ennemis extérieurs , veulent encore la sauver de
» celles des ennemis intérieurs.

» Les braves grenadiers du Corps législatif , ces républicains
» inébranlables , qui ont donné tant de preuves de patriotisme ,
» indignés , ce matin , d'être depuis long-temps asservis par d'in-
» fâmes oppresseurs ; éclairés par le tableau déroulé du plan de
» la conspiration , ont soudain formé le généreux dessein de se
» réunir au Gouvernement.

» Ils se sont réunis dans la cour du Directoire ; à présent ils
» sont postés sur la place de l'Odéon , et en face de l'hôtel de
» Santé.

» Ramel , Duveyrier et autres officiers de la garde du Corps
» législatif sont aussi arrêtés ; d'autres sont en fuite. On assure ,
» de plus , que Boissy-Famine , Dumolard , Lemérier , Henri La-
» rivière , etc. , sont de même en arrestation.

» Le peuple est dans la joie : on ne voit que citoyens s'em-
» brasser , en se rencontrant dans les rues : on y circule comme
» à l'ordinaire ; les affaires n'ont point été interrompues ; chacun
» bénit le Directoire de son énergie et de sa fidélité à maintenir la
» constitution républicaine ; chacun loue le ministre de la police ,
» *Sotin* , de la sagesse des mesures qu'il a prises.

» Continue, Directoire! comble l'espoir des républicains,
» achève de sauver la patrie.

» On dit que les presses de plusieurs journaux de la faction
» viennent d'être brisées.

» Soixante membres des Cinq-Cents sont, dit-on, arrêtés; les
» deux conseils sont réunis à l'Odéon.

» Rossignol et Fion viennent d'être nommés généraux des
» deux colonnes qui ont ordre de venir à Paris. »

RÉVÉLATEUR (LE) *Bulletin universel*, par *Errard*, in-4°,
an 5.

RÉVÉLATIONS IMPORTANTES, par *Abel*, in-8°, an 5; —
5 numéros.

N° 2, est intitulé: *le Chouan.*

N° 3, *Faits et Conjectures.*

N° 4, *le Statu quo.*

N° 5, *Fragmens historiques.*

Sur la Vendée, et les tentatives de pacification.

REVENANT (LE), Feuille littéraire de Marseille, in-4°, —
1823.

N° 19, — 20 mai 1823.

« — Dans les circonstances actuelles, on ne trouvera peut-
» être pas que l'anecdote suivante soit ici déplacée :

» Henri voulait nommer M. de Mesmes à la place d'Avocat-
» général. M. de Mesmes prit la liberté de représenter à S. M.
» que cette place n'était point vacante. Elle l'est, répliqua le
» Roi, parce que je suis mécontent de celui qui la remplit.
» *Pardonnez-moi, Sire*, répondit M. de Mesmes, après avoir fait
» l'apologie de l'accusé, *j'aimerais mieux gratter la terre avec*
» *mes ongles, que d'entrer dans cette charge par une pareille*
» *porte.* Le Roi eut égard à sa remontrance, et laissa l'avocat-
» général dans sa place. Celui-ci étant venu le lendemain pour
» remercier son bienfaiteur, à peine M. de Mesmes put-il souffrir
» qu'on songeât à lui faire des remerciemens pour une action qui
» était, disait-il, d'un devoir indispensable, et auquel il n'aurait
» pu manquer sans se déshonorer lui-même pour toujours.

» Les gens d'aujourd'hui ne comprendront pas une semblable
» délicatesse. Il y en a même qui, habitués à certaines conces-
» sions envers ce que nos aïeux appelaient l'honneur, regarderont
» le trait que nous rapportons ici comme apocryphe; mais

» qu'ils ouvrent le *Traité des Études de Rollin*, page 92, tome 3,
 » et ils se convaincront de l'exactitude du fait.

» — Un Notable de cette ville, homme essentiellement mo-
 » narchique, et d'une rare intolérance, demandait avant-hier à
 » son voisin : Comment trouvez-vous mon illumination ? —
 » Beaucoup moins belle que celles que vous fîtes les 2 décembre
 » 1804 et 2 avril 1810, etc., etc. Le Notable comprit tout et ne
 » répondit rien.

» — Un Employé destitué, M. R., rencontre, il y a quelque
 » temps, le Ministre qui venait de le comprendre dans une ré-
 » forme. Les représentations de l'ex-employé devenant un peu
 » vives : Prenez-y garde, reprit l'Excellence, vous m'obligerez
 » de vous mettre à votre place. — C'est justement ce que je de-
 » mande, répartit l'admonesté. Le Ministre, homme d'esprit,
 » goûta sa réponse, et la réintégration fut signée le lendemain. »

RÊVEUR (LE), in-4°.

Commence en fructidor an 5.

Le 16 vendémiaire an 6 : *Le Fanal*, *Gazette historique, poli-
 tique et littéraire*, par Despaze.

Le 18 frimaise an 7 : *Le Flambeau*, par Grenier; finit le 21
 prairial suivant. 2 cart.

Ep. du Fanal. *Ne Carybde in Scillam cadas.*

N° du 16 vendémiaire an 6.

« À compter de ce jour, le *Réveur* ne paraîtra plus. Les abon-
 » nés recevront à sa place le *Fanal*.

» Les choses ont changé de face, et la plupart des Français
 » ignorent encore ce que doit produire ce changement. Le sou-
 » venir du passé les glace d'effroi; ils tremblent pour leurs
 » amis, pour leurs propriétés, pour leurs vies; beaucoup d'en-
 » tre eux se persuadent que tout est désespéré, que la raison n'a
 » plus le droit de se faire entendre. Heureux les écrivains qui
 » concourront à leur rendre le repos! Plus les circonstances sont
 » difficiles, et plus il importe aux hommes sages de se placer en-
 » tre le pouvoir et la prévention, afin de tempérer les rigueurs
 » de l'un, afin de dissiper les erreurs de l'autre. Non que je
 » m'impose la tâche de revenir sur des faits récents que chacun
 » juge à sa manière. Je ne poursuivrai pas les vaincus, je hais
 » trop la férocité; je n'outragerai pas les vainqueurs, j'abhorre
 » trop la révolte. Il est temps que l'expérience nous aide de ses
 » leçons. Avec quelques ménagemens, que de maux on eût pré-

» vus! Vous habiteriez encore la patrie, vous siégeriez encore
 » au sénat, vous qu'un arrêt condamne à l'exil, si chaque jour
 » des écrivains imprudens n'eussent irrité vos passions. Ils ne
 » voyaient que des complots, ils ne parlaient que de vengeance;
 » et le glaive qu'ils aiguisaient s'est tourné contre votre sein.
 » Ah! ce ne sont pas leurs opinions que je blâme. Depuis deux
 » ans, tous les principes pouvaient être professés sans crime
 » et sans péril. Mais ces brocards insultans, mais ces provoca-
 » tions perpétuelles, qu'en attendaient-ils? Qu'en pouvaient
 » attendre les gens de bien? Est-ce en ébranlant les lois qu'on
 » terrasse l'anarchie? Appartient-il à la haine de venger la cause
 » de la raison? Le fiel a-t-il la propriété de cicatrizer les bles-
 » sures? Vainement les écrivains disgraciés opposeraient à mes
 » plaintes le suffrage de leurs lecteurs. Leurs lecteurs n'ont pas
 » médité la science des publicistes; ils savent ce qu'ils désirent,
 » et non pas ce qu'il leur faut; ce sont des malades qui prennent
 » sans examen le remède qu'on leur présente, mais qui d'avance
 » rendent leurs médecins responsables de leurs jours.

» Quelques bons guident leur restent. J'unirai mes efforts aux
 » leurs. Ne pouvant conjurer la tempête, le Fanal leur montrera
 » du moins les écueils. Il réfléchira sa lumière sur les perturba-
 » teurs indistinctement. Assez de factieux mettent leur plume
 » déshonorée aux gages des coupe-jarrets; les partisans du vieux
 » système n'ont eu que trop d'adulateurs: j'adresserai mes avis
 » à cette majorité respectable, pour qui les théories ne sont rien;
 » qui vit en paix du produit de son industrie, de ses terres et de
 » son travail; qui tient à l'ordre social par le double nœud de
 » la morale et de la propriété. »

RÉVISEUR (LE), *Esprit des Journaux*, in-8°, 1790.

Du 1^{er} mai au 7 août 1790.

N° 31, 10 juillet 1790.

« La Révolution est faite, la liberté est conquise, les droits de
 » l'homme sont garantis par la loi, et la constitution, objet sa-
 » cré de nos vœux, s'élève et va répandre le bonheur sur toutes
 » les parties de l'Empire Français. Déjà nos braves frères d'armes
 » de toutes les provinces arrivent en foule dans la capitale,
 » l'allégresse sur le front et la liberté dans l'âme, et déjà nos pa-
 » triotes de Paris se disputent l'honneur de recevoir dans leurs
 » familles ces nouveaux enfans de la Patrie, en partageant avec
 » eux les sublimes élans qui les animent. Chaque jour qui précède
 » celui de l'anniversaire de notre renaissance est un jour de fête
 » et de triomphe pour la liberté. On dirait que nous sommes

» transportés à ces temps heureux de la Grèce et d'Athènes, où
 » les vieillards et les enfans, ayant au milieu d'eux les braves dé-
 » fenseurs de la Patrie, venaient tous ensemble jurer sur l'autel
 » de la liberté de vivre, de combattre et de mourir pour le salut
 » de la chose publique. Qu'ils tremblent donc, ceux qui oseraient
 » encore concevoir ou se promettre le retour de ses premiers fers !
 » Les siècles d'esclavage sont à jamais écoulés pour la France.
 » Nos neveux seront dignes de leurs pères et reconnaissans du
 » prix de nos bienfaits; comme nous, ils vivront et mourront
 » tous libres. La carte du présent est pour nous le livre
 » de l'avenir : l'aigle n'enfante point de timides colombes, et
 » l'homme de la liberté de vils esclaves. Nous le répétons donc
 » avec une satisfaction inexprimable : la France est régénérée ;
 » tous les corps ont repris leur énergie ; la liberté triomphe, et
 » les tyrans sont confondus. »

RÉVISEUR (LE), Moniteur, ou Gazetin universel, in-8°, 1790,
 — 17 numéros.

N° 10, 4 septembre 1790.

« Le peuple n'ouvrira-t-il jamais les yeux sur ses vérita-
 » bles intérêts ? Sera-t-il toujours le jouet des traîtres et des am-
 » bitieux qui abusent de sa force pour profiter de sa ruine ? Ne
 » trouvera-t-il un bras assez courageux pour déchirer un coin du
 » voile qui lui a caché jusqu'ici le précipice où on l'entraînait ?
 » Nous l'oserons ; et dussions-nous être les victimes de notre
 » franchise, nous dirons à ce bon peuple qu'on égare, que ce
 » n'est jamais par des crimes qu'une Nation assure la conquête
 » de sa liberté. Jusqu'ici nous n'avons goûté que les fruits amers
 » de l'anarchie. Les meurtres, les incendies, les désordres, les
 » horreurs, voilà les tableaux de sang dont nos yeux se sont
 » enivrés ; voilà les seuls biens dont on a tant vanté les cruelles
 » jouissances au peuple qui en a été l'instrument, et voilà comme
 » on a profité de son égarement, pour assassiner la liberté, après
 » laquelle nous soupirions depuis tant de siècles. Peuple, ouvrez les
 » yeux ! Voyez l'abîme que vous creusez vous-même ! De quoi
 » s'agit-il ? du renvoi des Ministres ; c'est le dernier cri qu'on vous
 » a inoculé, et vous demandez leurs têtes. S'ils sont coupables,
 » elles doivent tomber ; mais est-ce à vous à vous faire justice ?

» N'avez-vous pas une Assemblée de législateurs choisis par
 » vous et chargés de vos intérêts ? N'existe-t-il plus de lois pour
 » prononcer le supplice des criminels, quelque poste qu'ils occu-
 » pent ? Les Français, dont on a tant vanté les vertus, ne se se-
 » raient-ils éveillés à la liberté que pour offrir au reste de l'Eu-
 » rope une peuple de bourreaux ? Cette idée nous fait frémir. Ah !

» plutôt que de renouveler ces scènes horribles dont notre révo-
» lution n'a été que trop de fois souillée, peuple, écoutez la voix
» de la raison. »

RÉVISEUR (LE), ou Journal des Assemblées primaires, in-8°,
an 3, — 2 n^{os}.

RÉVISEUR (LE) universel et impartial, et *Bulletin de ma-
dame de Beaumont*, in-4°, 1792, — 84 n^{os}.

RÉVOLUTION D'AVIGNON, in-8° — 1791.

RÉVOLUTION DE 1792, Journal de la Convention nationale,
in-4°.

Commence avec la Convention nationale.

Au 1^{er} juillet 1793 : *Journal historique et politique*.

Finis avec le mois d'août 1793.

Ep. *Au temps et à la vérité*.

N^o 244, — 21 mai 1793.

« Où les lois sont sans force, il n'y a plus de liberté. L'anar-
» chie dissout toutes les parties du Gouvernement, soit qu'il re-
» pose entre les mains d'un seul ou de plusieurs. La France a déjà
» éprouvé tous les fléaux qu'entraîne la dissolution d'une mo-
» narchie, parce que les lois y étaient sans force, que la liberté
» n'y existait plus, et que l'anarchie la plus hideuse, sous les
» dernières années de Louis XVI, avait remplacé tous les droits.
» République aujourd'hui, la France est-elle plus heureuse? Les
» lois y sont-elles plus fortes que les partis? L'anarchie est-elle
» réduite à ne faire que des vœux impuissans? Où est le pouvoir
» qui gouverne? D'où proviennent tant de résistances à la loi?
» Quel monstre destructeur agite sur toute la surface de l'Em-
» pire les torches lugubres de la discorde, provoque aux assassi-
» nats et à la dissolution de cette nouvelle République? D'où
» vient que les parties subordonnées s'écartent du centre de l'au-
» torité? D'où vient cette résistance opiniâtre qui met tous les
» pouvoirs en opposition? La Représentation nationale donne
» des lois qui sont méconnues par des municipalités. Celles-ci
» affectent une ligue monstrueuse qui les soustrait aux adminis-
» trations des départemens. Comme tous les moyens de force
» publique et de corruption résident dans les municipalités, par
» une disposition vicieuse de la loi, doit-on s'étonner qu'une
» administration de département reste impuissante entre la Con-
» vention qui lui ordonne et la municipalité qui refuse de lui
» obéir? Mais pourquoi s'en étonner? C'est que l'anarchie règne

» impérieusement dans le sein de la Convention, destinée elle-
 » même à faire respecter les lois qu'elle donne à la République.
 » Comment l'anarchie qui la tyrannise ne se répandrait-elle pas
 » de son sein jusque dans les derniers canaux où circulent ses
 » lois ? Si la source est bourbeuse, pourquoi les eaux seraient-
 » elles limpides ?

» Que d'amertume nous cause cette comparaison, que la force
 » de la vérité nous arrache. Eh ! qu'il nous serait bien plus doux
 » de louer que de blâmer ! Mais comment se taire, quand toute
 » la France est victime d'une anarchie qu'il dépend de la Con-
 » vention de faire cesser ? »

RÉVOLUTIONS DE FRANCE et de Brabant, par *Camille Desmoulins*, in-8°; 1789 — 1791, 104 numéros. Figures. 8 vol.

Voici comment l'auteur rend compte de la séance de l'Assemblée nationale où il fut dénoncé par M. Malouet.

N° 7, — page 598.

» Victor Malouet avait assez bien arrangé son plan de procé-
 » dure ; mais il n'a pas joui long-temps de sa victoire. Il avait
 » saisi habilement l'avantage

» *D'une nuit qui laissait peu de place au courage.*

» M. *Dubois de Crancé* a rallié les patriotes, et j'ai eu la
 » gloire immortelle de voir *Péthion, Lameth, Barnave, Cottin,*
 » *Lucas, Decroix, Biauzat*, etc., confondre les périls d'un jour-
 » naliste famélique avec la liberté, et livrer pendant quatre
 » heures un combat des plus opiniâtres, pour m'arracher aux
 » noirs, qui m'emmenaient captif; maints beaux faits surtout ont
 » signalé mon cher *Robespierre*. Cependant la victoire restait
 » indécise, lorsque *Camus*, qu'on était allé chercher au poste des
 » archives, accourant sans perruque et le poil hérissé, se fit jour
 » au travers de la mêlée, et parvint enfin à me dégager d'entre
 » les mains des aristocrates, qui, malgré l'inégalité des forces et
 » les embuscades inattendues de *Dubois* et de *Biauzat*, se bat-
 » taient en désespérés. Il était onze heures et demie, *Mirabeau-*
 » *Tonneau*, était tourmenté du besoin d'aller rafraîchir son go-
 » sier desséché, et je fus redevable du silence qu'obtint *Camus*,
 » moins à la sonnette du président, qui appelait à l'ordre, qu'à
 » la sonnette de l'office, qui appelait les ci-devant et les ministé-
 » riels à souper, et qui, depuis plus d'une heure, sonnait la re-
 » traite. Ils abandonnèrent enfin le champ de bataille; je fus ra-
 » mené en triomphe; et à peine ai-je goûté quelque repos, que

» déjà un chorus de colporteurs patriotes vient m'éveiller du
 » bruit de mon nom, et crie sous mes fenêtres : *Grande confu-*
 » *sion de Malouet; grande victoire de Camille Desmoulins;*
 » comme si c'était la victoire de celui qui, les mains chargées de
 » chaînes, ne pouvait combattre, et non pas la victoire de cette
 » cohorte sacrée des amis de la Constitution, de cette foule de
 » preux Jacobins, qui ont culbuté les *Malouet*, les *Dupont*, les
 » *Desmeuniers*, les *Murinai*s, les *Foucaut*, et cette multitude
 » de noirs et de gris, d'aristocrates vétérans et de transfuges du
 » parti populaire. »

RÉVOLUTIONS DE FRANCE et de Brabant, et des royaumes qui,
 arborant la cocarde nationale, mériteront une place dans ces
 Fastes de la liberté, par *Camille Desmoulins* et *Merlin de Thion-*
ville, in-8°, octobre — décembre 1792, 52 n^{os}. 1 cart.

N^o 34, — 17 novembre 1792.

« Boileau a dit : *Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est*
 » *aimable*; j'ajoute : *Rien n'est beau que le juste*. Tout ce qui
 » est bâti sur des intérêts particuliers, sur des préjugés funestes,
 » ne peut subsister et doit se détruire : on peut en porter long-
 » temps la charge, mais on la secoue à la fin ; car il n'y a pas
 » d'action oppressive sans réaction ; et tout tend constamment
 » à rétablir l'équilibre, c'est-à-dire l'ordre naturel des choses ;
 » c'est là l'arrêt des destinées. Elles ramènent toujours les
 » hommes à ce qui leur convient, et les choses à leur véritable
 » but. On avait beau échafauder les despotismes de tous les gen-
 » res, le Gouvernement républicain devait prévaloir ; car il est
 » dans l'homme un instinct moral qui repousse tout ce qui n'est
 » pas liberté ; on avait beau écarter la lumière, comme le soleil,
 » elle devait briller dans tout son éclat. Des nuages pou-
 » vaient la couvrir, mais ne pouvaient l'étouffer. La lumière de
 » la philosophie caresse quelquefois les erreurs ; elle se cache
 » même souvent derrière les nuages de l'esprit, pour ne point
 » trop éblouir, ou pour ne point trop irriter ses détracteurs,
 » mais elle ne rétrograde jamais. Elle arrive à son zénith, malgré
 » les petites erreurs, les fauteurs d'un patriotisme frelaté,
 » malgré l'esprit, la fureur des sectes, l'ambition des prêtres
 » et des despotes.

» Citoyens, puisque la lumière de la raison a brillé, et que la
 » liberté a levé sa tête triomphante, faites des lois appuyées sur
 » la morale ; ne les faites pas trop parfaites, parce que vous n'êtes
 » pas parfaits ; mais telles qu'elles vous conviennent (Solon), et
 » qu'elles puissent assurer l'empire des mœurs. Voici le moment

» de leur imprimer le caractère qui leur convient , de dégager
 » leurs principes d'avec les principes révolutionnaires qui doi-
 » vent mourir, et de les faire ressembler à la sagesse. Maintenant,
 » qu'il n'y a plus d'insurrection à exciter, parce qu'il n'y a plus
 » de pouvoirs oppressifs à craindre, faites taire les viles pas-
 » sions, dont les secousses nuisent à l'accomplissement des lois;
 » étouffez l'esprit de parti, les idées cruelles, parce que leurs
 » miasmes s'imprègnent trop facilement dans la législation;
 » comme Dieu, qui tira du chaos la lumière, faites du chaos de
 » nos erreurs un nouvel ordre de choses, des lois sages, des
 » mœurs pures. La République ne se soutient que par des vertus.
 » Les vertus en sont l'essence et la sauve-garde : ne tardez pas à
 » les faire, car la chose ne peut exister sans son mobile.

» Écoutez, citoyens : l'arbre de la République est en fleur;
 » c'est à la sagesse à en faire mûrir les fruits. Hâtez-vous donc
 » d'écarter les insectes qui viendraient pour les flétrir, et les
 » tempêtes, dont la secousse ébranlerait ou anéantirait cet arbre
 » salutaire. »

RÉVOLUTIONS DE PARIS, par *Prud'homme Tournon et Lous-
 talot*, in-8°.

Commencent le 12 juillet 1789; finissent le 10 ventôse an 2,
 — 225 numéros. 17 vol.

Introduction de 72 pages, frontispices et gravures.

Ep. *Les grands ne nous paraissent grands
 Que parce que nous sommes à genoux.....
 Levons nous !*

Tome 16^e, n° 203, 25 mai 1793, page 409.

« Depuis plus de quinze jours les adresses pleuvent sur la Con-
 » vention ; presque tout son temps est consumé par l'admission
 » des pétitionnaires à la barre. Il est vrai qu'il serait égale-
 » ment perdu en l'employant à tout autre objet que la constitu-
 » tion ; car l'esprit de discorde se raccroche toujours à quelque
 » chose, et jamais on n'a été si attentif et plus habile à saisir les
 » occasions de se quereller, de s'injurier, de se traîner récipro-
 » quement dans la fange, que ne le font les deux côtés de l'As-
 » semblée nationale. Ces adresses, il est vrai, semblent encore
 » jeter l'huile sur le feu ; car, selon qu'elles servent l'un des deux
 » partis, elles aigrissent et irritent l'autre davantage ; et par une
 » réaction naturelle, celui des deux qui est accusé dans l'adresse,
 » reprend tout son ressort, et se sert de cette force nouvelle pour
 » attaquer l'autre parti avec plus d'acharnement. Les adresses qui

» frappent également sur tous les deux, qui rappellent à tous les
 » sentimens de la fraternité, qui les invitent à déposer leurs haines,
 » à travailler de concert à l'édifice de la constitution, qui leur
 » donnent de grandes leçons, dont ils ont tant besoin, font en-
 » core un mauvais effet ; car aussitôt chaque parti se met à dire :
 » *Ce n'est pas ma faute, c'est à eux*, en montrant le côté op-
 » posé, *c'est à eux à ne pas nous interrompre, à marcher de*
 » *bonne foi, à ne plus trahir, à ne plus se laisser salarier par*
 » *Pitt et Cobourg*; et ainsi tous les reproches, toutes les rixes re-
 » commencent : ces invitations à la paix ne font que leur rappe-
 » ler davantage encore qu'ils sont en guerre ; tout ce qu'on leur
 » dit n'est donc propre qu'à raviver les haines : tel est le déplo-
 » rable esprit de vertige, tel est le délire qui maîtrise l'Assem-
 » blée entière, que rien ne peut désormais les réunir et les ra-
 » mener à l'ordre. Il n'est donc point de calmant propre à ap-
 »aiser leur fougue ; rien ne peut corriger l'âcreté de leurs hu-
 » meurs ; c'est au temps seul, c'est à la nature, peut-être à la
 » lassitude, à opérer quelque changement. »

RÉVOLUTIONS DE PARIS, dédiées à la Nation, par *Tournon*,
 in-8°.

Commencent n° 16 (24 décembre 1789), parce que les 15
 premiers numéros sont les mêmes que ceux du journal précédent.

Au n° 35 : *Révolutions de Paris et de l'Europe*, jusques et y
 compris le 41° numéro.

Le 2 juillet 1790 : *Révolutions de l'Europe*, nouvelle série.

Au n° 12 : *Révolutions de l'Europe, ou Journal des Municipa-
 lités*.

Au n° 20 : *Révolutions de l'Europe et Mercure National réunis,
 Journal démocratique*.

De 21 à 52 : *Mercure national, ou Révolutions de l'Europe,
 Journal démocratique*.

En tout. 5 cart.

N° 31, — 6 fevrier 1790.

« Patrie, liberté, peuples de citoyens, vous triomphez ; votre
 » règne commence ; tout cède à vos souhaits ; vos ennemis sont
 » sans force, et pour comble de biens, leur génie est inepte, il
 » est impuissant à nuire ; ils n'ont que de l'esprit et des vices. Pa-
 » trie, liberté, vérité, maintenant voilà nos Dieux ! Que dis-je,
 » citoyens ? Vous acquérez sans cesse ; car autant l'âme s'énerve,
 » s'amoindrit, s'oublie sous le fardeau du despotisme, autant elle
 » s'élève, s'agrandit, sur les plages immenses de la liberté. Votre

» Roi est citoyen, vos ennemis sont obligés de le paraître, la fortune est à vous! Cependant, citoyens, ô patrie, ô liberté, que vous avez peu de vrais amis! les uns par intérêt, les autres par ignorance, ceux-ci par habitude, ceux-là par ambition, quelques autres par corruption, un grand nombre par bassesse, tous veulent vous opprimer, et cherchent la fortune sous le saint nom de la liberté. Malheureusement encore, vos amis, vos vrais amis sont difficiles à connaître. Que de gens étalent à vos yeux leur patriotisme et ne cherchent à vous plaire, que pour vous séduire et pour vous tromper! Vous seuls, oui, vous seuls, il faut que vous soyez l'arbitre de votre destinée; que vous sachiez distinguer et le bien et le mal; vous seuls pouvez en être juges; et si, par enthousiasme, par oubli, par irréflexion, vous ne savez l'être, c'est fait de votre liberté: je le répète, si vous n'avez une raison éclairée pour vous conduire....., oui, vous serez encore enchaînés! Non! la mort..... Rassurez-vous citoyens; il vous reste de vrais amis; ceux-là ne peuvent vous tromper; ils ne vous amuseront point de fêtes, de spectacles publics, de malignités, de chansons, ni de toutes les sottises de l'esprit; non, ils ne détourneront point votre attention d'une affaire importante, pour vous occuper d'un sujet stérile, d'un être indifférent; ils savent que ce serait vous donner des jouets pour vous surprendre, que ce serait vous tendre des fers cachés sous des fleurs: ils préféreraient de vous offrir leurs bras, ou des lumières; ils ne recherchent point de distinctions: qu'ils puissent vous servir, ils se croiront heureux! Toujours ils fixeront votre vue sur un point capital, toujours ils veilleront; ils seront partout où sera le danger; partout ils porteront le glaive de la liberté, le flambeau de la patrie et de la vérité: voilà le citoyen, voilà l'homme libre: tels sont vos vrais amis; à cette imparfaite esquisse, aisément vous pourrez les connaître. »

RÉVOLUTIONS (NOUVELLES) DE PARIS, par un des rédacteurs des premiers numéros, in-8°.

Commencent le 22 août 1789, n° 7 (les 6 premiers sont communs avec Prud'homme.)

Au 10^e numéro : *Révolutions Nationales*. — Finissent n° 23 (24 octobre 1789). 1 cart.

Ep. Liberté, liberté, ton trône est en ces lieux!

N° 7, — page 1^{re}.

« Le philosophe qui embrasse l'univers, qui voit les âges se

» succéder, les Empires se former, s'étendre, se détruire et s'écraser les uns les autres, et de leurs ruines, de nouveaux empires se former encore pour être détruits, s'arrête sans étonnement sur la révolution présente, occasionnée, en apparence, par la mauvaise politique des Princes et des Ministres, mais, en effet, par l'ordre immuable de la Providence, qui semble avoir placé la stabilité du monde dans ses vicissitudes. »

RÉVOLUTIONS DE SUISSE, ou *Correspondance générale helvétique*, in-8°; 1790, — 3 cahiers.

N° 1^{er}, 1^{er} août 1790.

« AUX COMMUNES DE SUISSE.

» *Chers Frères et Compatriotes,*

» Les Suisses composant la société patriotique existante à Paris, ont l'honneur de vous informer qu'aux termes des décrets de l'auguste Assemblée nationale de France, ils jouissent du précieux avantage de tenir des Assemblées particulières, où ils ont la satisfaction de posséder deux honorables membres de la Commune à ce délégués, en présence et sous l'assistance desquels ils ont établi leur délibération, et qu'il manque à leur bonheur de communiquer avec vous. Vous devez être convaincus que votre éloignement n'a porté aucune atteinte aux sentimens d'affection qu'ils n'ont cessé d'avoir pour vous, ainsi que pour leurs chers alliés, et tout vrai et bon compatriote, en tel pays ou état qu'il soit résidant. Pour établir une communication réelle et intime avec vous, la *Société patriotique* vient d'ordonner, comme premier moyen d'organisation, l'établissement d'un *Bureau de Correspondance à Paris*, par la voie duquel elle se propose d'avoir avec vous des relations suivies, de vous informer de ses délibérations, de vous rappeler la gloire de nos ancêtres, de vous développer enfin le droit de l'homme, si long-temps méconnu. »

RÉVOLUTIONS DE VERSAILLES et de Paris, dédiées aux Dames Françaises, in-8°.

Du 3 octobre au 7 novembre 1789, 5 nos.

N° 2, page 47.

Après le récit des journées des 5 et 6 octobre, l'auteur ajoute :

« Le Roi n'eut pas plutôt quitté cette ville pour venir faire sa résidence à Paris, que tous les habitans furent frappés d'un étonnement difficile à décrire. On eût dit que Versailles venait

» de se transformer en une vaste solitude. Nous ne dirons pas
 » que les Versaillais se repentirent de l'accueil qu'ils avaient fait
 » à l'armée Parisienne ; nous les supposons trop bons patriotes,
 » pour ne pas sacrifier l'intérêt particulier à l'intérêt public ;
 » mais le fait est qu'ils ne s'attendaient pas au départ de sa Ma-
 » jesté, et que la Cour étant la source médiate ou immédiate de
 » l'existence de la plupart d'entre eux, il était bien difficile qu'ils
 » ne fissent pas un retour sur eux-mêmes, et que dans ces pre-
 » miers momens, ils ne regardassent comme une sorte d'injus-
 » tice la privation du séjour habituel de sa Majesté. Ils en furent
 » d'autant plus profondément affectés, qu'ils virent que cette
 » auguste Assemblée s'étant, par un décret formel, déclarée insé-
 » parable du Roi, il fallait désormais renoncer à l'espoir de
 » la posséder. »

RÉVOLUTIONS NATIONALES.

Voy. *Révolutions (nouvelles) de Paris.*

REVUE (LA) Américaine, in-8°.

Commence août 1826; finit juillet 1827, 12 liv. . . . 3 vol.

N° 4, page 589.

« En étudiant l'histoire des États-Unis, on est frappé de la
 » foule de circonstances favorables qui ont accompagné la nais-
 » sance, le développement, et enfin l'affranchissement des Colo-
 » nies anglaises sur le continent de l'Amérique septentrionale.
 » Elles furent peuplées en partie par des hommes d'une haute
 » moralité, qui vinrent chercher au-delà de l'Atlantique, non
 » pas une fortune brillante et rapide, mais la jouissance de la
 » liberté civile et religieuse. Le Gouvernement de la Métropole,
 » quoique sa conduite fût dictée, à quelques époques, par des
 » vues étroites ou fausses, respecta ou fut obligé de respecter les
 » Constitutions républicaines que ces colonies s'étaient données ;
 » et celles-ci ne connurent ni la hiérarchie, ni l'aristocratie, ni
 » la corruption de la vieille Angleterre. Lorsque les fautes du
 » Cabinet de Saint-James amenèrent l'ère de l'affranchissement
 » du Nouveau-Monde, les Colonies se trouvèrent en état de
 » soutenir la lutte. Dans les guerres contre la France et l'Espa-
 » gne, elles avaient pris l'habitude de se fédérer, et elles for-
 » maient véritablement une Nation. La révolution ne fut point
 » causée par de longues souffrances, ni par une oppression qui
 » eût abruti la masse du peuple, mais elle eut lieu parce que
 » ce peuple éclairé connaissait ses droits, et qu'il était déterminé
 » à ne point les laisser enfreindre dans ce qui pouvait paraître le

» moins important. Enfin cette révolution fut dirigée, non par
 » des hommes habiles seulement, mais par de citoyens vertueux ;
 » et c'est là ce qui a donné une si grande stabilité aux premiers
 » travaux des Américains, lorsqu'ils résolurent de prendre place
 » parmi les Nations indépendantes. Les coups d'état, les massa-
 » cres, les mesures violentes et arbitraires ne sont pas seulement
 » repoussés par la morale, mais aussi par une saine politique; ils
 » ne peuvent que nuire à la cause de la liberté. En vain dira-t-on
 » qu'une révolution est un état de guerre qui justifie tout ce
 » qui affaiblit l'ennemi. La guerre elle-même, chez les peuples
 » civilisés, ne justifie point le massacre des prisonniers et la
 » cruauté inutile; et d'ailleurs, si une révolution est une guerre,
 » c'est à ceux qui la dirigent de la terminer le plus promptement
 » possible. En Amérique aussi il y avait deux intérêts hostiles; et
 » le parti anglais, par sa conduite violente et imprudente, aurait
 » pu motiver des mesures de terreur de la part du parti indépen-
 » dant. Mais, loin de prescrire de pareilles mesures, les hommes
 » placés à la tête des affaires cherchèrent continuellement à cal-
 » mer la fureur populaire; et c'est parce que la fin de la révolu-
 » tion les a trouvés purs du sang de leurs ennemis, que leur
 » nom arrivera jusqu'à la postérité la plus reculée, sans tache
 » et sans reproche. C'est aussi par ce qu'ils étaient humains et
 » vertueux, que leur conduite n'a point changé avec les circons-
 » tances, et qu'un jour ne les a pas vus détruire ce qu'ils avaient
 » élevé la veille. »

REVUE BRITANNIQUE, par MM. *Coquerel, Dondey-Dupré fils, Lafon-Ladébat, Raulin, Saulnier fils, Vest* et autres, in-8°.

Commence juillet 1825.

Paraît le 30 de chaque mois, par numéro d'environ 200 pa-
 ges, 2 numéros pour 1 volume.

Le n° 48 a paru le 30 juillet 1829. 24 vol.

Novembre 1825, — n° 5, — page 176.

« Un jour que, debout à ma croisée, je considérais ce qui
 » se passait dans la rue, je vis un spectacle qui me remplit de
 » compassion; c'était une mère qui suivait son fils condamné à
 » périr, et dont on avait garotté les membres. Lecteur, vous
 » allez sourire, et cependant le spectable vous eût ému comme
 » moi! Cette mère, il faut le dire, c'était celle d'un veau; elle
 » ne pouvait pas parler; mais il y avait dans ses cris et dans les
 » mouvemens convulsifs de son corps, quelque chose d'aussi élo-

» quent que des paroles , et même qu'aucune parole n'eût pu
 » égalé. Elle tournait tout au tour du char sur lequel le veau
 » était placé; puis elle baisait sa face tachée de noir et de blanc ,
 » qui pendait au dehors de la voiture , dans une attitude dou-
 » loureuse; elle poussait des mugissemens lamentables, et l'agita-
 » tion qui se manifestait jusqu'à l'extrémité touffue de sa queue ,
 » montrait toute l'étendue de son désespoir. C'était pitié de voir
 » ce pauvre animal, tantôt rouler ses grands yeux d'un air
 » égaré, et tantôt fixant avec colère un homme ou un chien, au-
 » quel elle supposait l'intention de faire du mal à son veau,
 » s'élançant sur lui, en présentant ses cornes. Les jeunes filles et
 » les mères qui marchaient sur le trottoir avec leurs enfans , se
 » réfugiaient dans les boutiques voisines ; mais , quand le danger
 » était passé , elles revenaient bien vite pour voir la tendresse et
 » le courage avec lesquels cette malheureuse bête défendait son
 » petit, et elles étaient vivement touchées, en entendant ses
 » cris plaintifs , qui semblaient invoquer leurs sentimens mater-
 » nels.

» En considérant ce triste spectacle, je ne pus m'empêcher de
 » réfléchir que ces mêmes personnes qui éprouvaient tant d'in-
 » térêt pour ce pauvre animal, en mangeraient peut-être le
 » lendemain, sans se souvenir de la compassion qu'il leur avait
 » fait éprouver. Au fond, peut-on rien de plus choquant, que de
 » penser qu'une jeune femme, fraîche comme la rose, et non
 » moins délicate, voit souvent, dans les rues, son dîner che-
 » miner devant elle, et qu'il faut, pour la nourrir, un bœuf,
 » une hache et le bras d'un Hercule ! Et cependant, quand on la
 » regarde, il n'est pas impossible de ne pas être tenté de croire
 » qu'elle ne vit que des fruits les plus exquis, de l'essence des
 » fleurs et des gouttes de rosée qui, sans doute, formaient dans
 » le Paradis Terrestre, les seuls alimens d'Eve, avant qu'elle eût
 » failli. Les grossiers appétits de la femme sont une preuve sans
 » réplique de sa chute; et on ne devrait plus en douter, quand
 » on la voit manger également le produit végétal de l'abricotier,
 » du pêcher, de l'ananas, et un ris de veau détaché de la gorge
 » d'un animal, par la main d'un boucher. »

REVUE COMMERCIALE, Journal du commerce, de l'industrie,
 des finances et des arts, — in-8°.

Du 1^{er} décembre 1823 au 15 février 1824. — 20 liv. . . 1 cart.

7^e liv. — 21 décembre 1823.

Page 193.

« La dernière révolution du Mexique permettant à l'industrie,

» européenne d'exploiter les immenses richesses que renferme
 » cette contrée, la spéculation s'est déjà fixée sur les mines d'or
 » et d'argent dont elle abonde. L'acte constitutif d'une compa-
 » gnie pour l'exploitation de ces mines vient de paraître. Le
 » siège de la société est fixé à Mexico; il y aura un comptoir à
 » Paris et une agence à Londres. Le fonds capital est fixé à six
 » millions de francs, divisibles en six mille actions au porteur
 » de dix mille francs chacune. MM. Worms de Romilly, à Paris;
 » MM. Hullet frères et compagnie, à Londres; Don Louis
 » Escovar, à Mexico, sont les maisons où doivent être réalisées
 » les actions par portions fixes. L'association aura lieu pour cin-
 » quante ans. L'intérêt du capital est fixé à cinq pour cent par
 » an; il sera payé aux actionnaires de six en six mois. Le pre-
 » mier paiement aura lieu le 1^{er} septembre 1823; le second, le
 » 1^{er} mars 1824. Le dividende étant le partage des bénéfices an-
 » nuels, sera connu et payé en décembre. »

REVUE DE PARIS, — in-8°.

La 4^e liv. du tome 4 a paru en juillet 1829.

Bureau — Rue des Filles-Saint-Thomas, n° 17.

2^e Liv. du tome 2. — mai 1829, page 75.

« DE LA RÉACTION THERMIDORIENNE ET DES COMPAGNIES
 DE JÉSUS.

» Ce qui justifie la réaction thermidorienne devant le grand
 » nombre est peut-être ce que j'y trouve de plus odieux. La Ré-
 » volution avait une horrible franchise; elle marchait au chaos,
 » mais elle l'avait dit. Les idées de droit, d'ordre, d'équilibre, la
 » seule pensée d'une institution la mettait en fureur; mais sa fu-
 » reur était brute et naïve comme celle du tigre. Elle versait du
 » sang, parce que le sang était bon; mais ses bourreaux ne met-
 » taient pas de gants sur leurs mains sanglantes, ils les mon-
 » traient toutes nues. C'était cruauté, c'était rage, ce n'était pas
 » déception. La réaction thermidorienne se plaçait au contraire
 » sous les auspices des idées les plus solennelles de la société.
 » Elle s'armait au nom de la civilisation, au nom du culte ren-
 » versé par des mains sacrilèges, au nom de l'humanité impi-
 » toyablement outragée par des cannibales, au nom des arts, que
 » des Vandales révolutionnaires avaient proscrits. Elle s'annon-
 » çait comme l'aurore d'un âge de restauration, de paix, de féli-
 » cité publique; et elle assassinait. Les mœurs de la terreur
 » avaient été d'une grossièreté hidense; celles de la réaction fu-
 » rent d'une impudence raffinée; et quand la détestable politesse

» du vice prête son vernis à la férocité, il me semble qu'elle
 » l'enlaidit encore. Il se trouva des hommes alors tout aussi
 » cruels que Marat, mais beaux de jeunesse et de manières, qui
 » entraînaient les cœurs après eux. Quand ils entraient dans un
 » salon au milieu d'un nuage d'ambre, s'ils n'avaient pas senti
 » l'ambre, ils auraient senti le sang.

» Ces faits, si remarquables, sont fort peu connus à Paris, où
 » cette réaction ne s'est manifestée que par quelques vexations
 » de la police et quelques pasquinades de théâtres. Ce que tout
 » le monde vous dira de ce temps-là, c'est qu'il y avait alors
 » un bal *des victimes*, où une femme n'était pas admise à
 » danser, si quelqu'un de sa famille n'avait pas péri sur l'échafaud,
 » et où le costume de rigueur était celui dans lequel sa
 » mère ou sa sœur était tombée sous la main du bourreau, c'est-
 » à-dire le schall rouge, et les cheveux coupés à fleur du cou ;
 » ce que tout le monde se rappelle encore, grâce aux spi-
 » rituelles caricatures de Carle-Vernet, c'est l'élégant de 1795,
 » avec son habit court et carré, son gilet de panne chamois à
 » dix-huit boutons de nacre, ses longs cheveux poudrés et flot-
 » tans des deux côtés sur les épaules, qu'on appelait des *oreilles*
 » *de chien*, sa cadenette retroussée, sa cravatte verte, et son ba-
 » ton noueux. Mais n'en demandez pas davantage à la mémoire
 » des Parisiens sur la réaction thermidorienne; et par conséquent
 » n'en demandez pas davantage à l'histoire, car il en est de l'his-
 » toire comme de la langue; elle n'est faite que pour Paris, et il
 » faut le savoir, pour ne pas s'étonner de ne trouver aucuns ren-
 » seignemens développés sur cette singulière époque, une fois
 » qu'on a épuisé les registres des modistes et les cartons des mar-
 » chands d'estampes. L'ouest et le nord de la France ne furent
 » guère moins étrangers que Paris au mouvement de la réaction.
 » Lyon était sa capitale, et de là elle étendait ses ramifications
 » vers l'est, en s'appuyant sur Bourg-en-Bresse et Lons-le-Saul-
 » nier; au midi, sur Nîmes, Tarascon et Marseille.

» Cette ligue, presque innocente à Paris, n'y a été connue que
 » sous le nom de *la jeunesse de Fréron*.

» A part ces détails qui sont connus, et qui méritent à peine de
 » l'être, il est difficile de parler de réaction thermidorienne
 » sans dire du nouveau. Au moins faudrait-il examiner une fois,
 » sous ses rapports avec nos mœurs traditionnelles, cette insti-
 » tution des *compagnies de Jésus*, qui n'avait plus de type dans
 » nos annales depuis le moyen âge, mais qui se rattache, par
 » une filiation très-sensible, à ces redoutables *chevaleries* de
 » brigandage et d'assassinat, dont un jeune savant nous promet
 » l'histoire. Il est peu de personnes qui sachent que cette armée

» était organisée avec beaucoup de puissance ; qu'elle avait sa
 » hiérarchie , ses cadres , ses statuts , sa discipline , ses volon-
 » taires , ses mercenaires , ses *enfants perdus*. Je n'ai même ja-
 » mais vu son nom écrit correctement , car je viens de me con-
 » former à un usage ridicule , pour ne pas étonner le lecteur par
 » une désignation insolite. Le nom sacramental des *vengeurs*
 » était *Compagnons de Jéhu*, et il était fort bien approprié à leur
 » cruel ministère , *Jéhu* étant , comme on sait , un Roi d'Israël
 » qui avait été sacré par Elisée , sous la condition de punir les
 » crimes de la maison d'Achab et de Jézabel , et de mettre à
 » mort tous les prêtres de Baal. *La Compagnie de Jéhu* occupait
 » la rue , la place , les lieux publics ; elle marchait à découvert ,
 » et ses poignards étaient tirés du fourreau .

» Cefut un étrange , un épouvantable spectacle ! On n'a peut-être
 » jamais vu aussi long-temps chez un peuple l'autorité légale
 » mise en interdit , et la vengeance arbitraire hardiment érigée
 » en place de la loi. Ce n'était pas une question , c'était *un droit* !
 » On exécutait un assassinat comme un jugement , et les gens
 » qui passaient n'avaient rien à dire. La théorie du meurtre
 » était montée dans les hautes classes. Il y avait dans les salons
 » des secrets de mort qui épouvanteraient les bagnes. On faisait
 » *Charlemagne* à la bouillotte pour une *partie d'extermina-*
 » *tion* , et on ne prenait pas la peine de parler bas pour dire
 » qu'on allait tuer quelqu'un. Les femmes , douces médiatrices
 » des passions de l'homme , avaient pris une part offensive dans
 » ces horribles débats. Depuis que d'exécrables mégères ne por-
 » taient plus la guillotine en boucles d'oreilles , *d'adorables fu-*
 » *ries* , comme aurait dit Corneille , portaient le poignard en
 » épingle , à l'imitation des Catalanes , qui le glissent jusque
 » dans leurs cheveux. Un beau jeune homme étendait un doigt
 » sanglant sur la bonbonnière d'une dame , et c'était la seule par-
 » tie de sa main délicate qui eût été soigneusement soustraite à
 » la pâte d'amande et au savon d'Angleterre. Si vous aviez le
 » bonheur de vous sauver de la *bonne compagnie* , vous ne tra-
 » versiez pas le Rhône sans entendre la chute de quelque *Ma-*
 » *thevon* qui tombait dans le fleuve ; et si l'infortuné était assez
 » adroit pour gagner la rive à la nage , et pour se réfugier dans
 » un corps-de-garde , un long gémissement avertissait bientôt
 » qu'il venait d'y mourir sous les bayonnettes. Quand vous op-
 » posiez quelques objections de sentimens à ces épouvantables
 » excès , on vous menait aux Brotteaux , on vous faisait marcher ,
 » malgré vous , sur cette terre élastique et rebondissante , et on
 » vous disait : *C'est là que sont nos parens*. Chose étrange ! nous
 » sommes mille fois plus loin de cette époque que du moyen âge ,

» car les chances du moyen âge sont éternellement récidives, et
» celles-ci ne se reproduiront peut-être jamais. »

REVUE (LA) DES JOURNAUX rédigés à Paris, in-8°, — juin
1797, — 1^{er} et seul n° de 47 pages.

REVUE (LA) DU PATRIOTE, Bulletin de *Milscent-Créole*, in-4°,
— 1793.

REVUE ENCYCLOPÉDIQUE, par MM. *Andrieux, Amaury Duval, Barbier Dubocage, Degérando, Alex. Laborde, Emeric David, Lacépède, Langlois, Lanjuinais, Lemercier, Naudet, Bouquin* et autres, in-8°.

Commence le 1^{er} janvier 1819, 12 cahiers, 4 volumes par an.

Au 1^{er} janvier 1829. 40 vol.

Continue. — Bureau, rue d'Enfer-Saint-Michel, n° 18.

62^e Livraison, 24^e volume, page 292.

« DE L'APPEL COMME D'ABUS.

» La question de législation que nous nous proposons d'exa-
» miner est d'une haute importance; elle tient aux prérogatives
» des Monarques, aux privilèges de l'Épiscopat, aux droits des ci-
» toyens et du Clergé, par conséquent à l'ordre public.

.

» *L'appel comme d'abus* est un recours à l'autorité judiciaire,
» contre un prélat ou tout autre fonctionnaire ecclésiastique,
» lorsqu'on prétend qu'il a, par action ou par omission, excédé
» son pouvoir, ou violé les règles de l'Église et de l'État. On a
» toujours regardé, en France, ce recours comme le *Palladium*
» spécial des libertés publiques les plus précieuses; il a toujours
» été jugé par des magistrats supérieurs: cet usage est fondé sur
» des principes incontestables. Comme chefs de l'État, les Rois
» ont le devoir de défendre leurs sujets ecclésiastiques ou laïcs,
» de toute vexation, de quelque part qu'elle vienne: comme
» protecteurs de l'Église, ils doivent veiller à l'exécution des
» saints canons et des lois de police ecclésiastique, afin de con-
» server le bon ordre dans l'Église et dans l'État; c'est en cette
» double qualité que les Princes, qui ont dû cesser de juger direc-
» tement, conservent le droit de proposer des lois, et de faire
» des réglemens pour l'exécution des lois sur la police extérieure
» de l'Église. L'Assemblée du Clergé de France, loin de réclamer

» contre cette sage institution , en a reconnu les avantages dans
» l'intérêt de la religion.

.

» Depuis l'institution des corps de justice , et puisque les Con-
» seillers d'État sont amovibles, et réduits à donner des avis que
» le Ministère approuve ou n'approuve pas, puisque ces Conseil-
» lers sont hors la constitution , le maintien de la juridiction du
» Conseil-d'État , surtout en matière d'appel comme d'*abus*, est
» un grand abus. Le Conseil-d'État n'étant ni reconnu par la
» charte et par la loi , ni organisé dans une forme régulière ,
» n'existant qu'en vertu d'un ordre révocable , n'agissant qu'à
» l'aide d'un règlement provisoire , n'offrant aucune publicité
» dans ses débats, composé seulement de juges amovibles et sans
» ministère public, ne se gouvernant que par une jurisprudence
» très-variable , étant quelquefois dirigé par des considérations
» sur lesquelles la loi n'a point d'influence , n'est investi d'au-
» cune juridiction légale , et par conséquent il est incompétent
» pour prononcer sur des questions qui, avant la révolution ,
» appartenaient à des juges légitimes, indépendans, inamovibles,
» qui présentaient toutes les garanties nécessaires. D'ailleurs il est
» trop loin des justiciables.

» Il est urgent de sortir de cet état irrégulier, précaire et dan-
» gereux. Le seul moyen est de rendre par une loi aux *Cours*
» *Royales*, la connaissance des appels comme d'*abus*.

» C'est en elles seules qu'on trouvera ce qui manque essen-
» tiellement au Conseil-d'État, une procédure constitutionnelle
» et d'ailleurs régulière, utile, efficace, enfin toutes les garan-
» ties raisonnables. Les jugemens des Cours sont moins sujets à
» l'arbitraire, parce qu'ils sont rendus par des juges inamovibles,
» parce qu'ils ne sont point soumis à des volontés ministérielles,
» et parce qu'ils sont sujets à la cassation. Tout ce qu'on peut
» désirer dans l'intérêt public, c'est que cette justice soit admi-
» nistrée de manière qu'en réprimant le despotisme des supé-
» rieurs, elle ne favorise par l'insubordination des inférieurs, et
» qu'elle concilie le respect dû aux ministres de la religion avec
» celui qu'il convient d'avoir pour les droits non moins sacrés
» des citoyens.

» Si nous avons dit qu'il faut une loi pour rendre aux Cours
» Royales l'appel comme d'*abus*, nous avons parlé suivant la
» mauvaise allure du temps, selon un système de parti qui fait
» méconnaître et violer trop souvent notre charte constitution-
» nelle. Cette loi fondamentale abroge les *lois qui lui sont con-*
» *traires*; elle abroge donc la nouvelle compétence du Conseil-

» d'Etat, en fait d'abus ecclésiastiques; elle ne connaît que des
 » juges *inamovibles*, les juges *naturels*. Ainsi, elle répro-
 » l'autorité judiciaire du Conseil-d'Etat; ainsi, elle ne veut, pour
 » juger l'abus commis par le Pape, l'Evêque ou autres fonction-
 » naires ecclésiastiques, que *les Cours Royales*, qui seules en
 » avaient connu en 1802. Pour que ces Cours en connaissent de
 » fait, il ne faut vraiment que deux choses, la fermeté à remplir
 » leur devoir de la part des magistrats des Cours, et la même
 » fermeté de la part des procureurs et des avocats-généraux,
 » qui malheureusement ne sont pas inamovibles, et qui n'osent
 » guère aller contre une ordonnance contraire. Il faudrait donc
 » ici qu'ils fussent poussés vers la règle par une instruction du
 » ministre de la justice, ou par une ordonnance du Roi, qui se-
 » rait, dans le sens dont il s'agit, on ne peut pas plus légitime,
 » et qui est, malheureusement, on ne peut pas plus nécessaire. »

REVUE EUROPÉENNE, ou *l'Esprit et ses productions*, en France,
 en Angleterre, en Italie, en Allemagne, etc., etc., par une société
 de savans et de littérateurs de ces pays; in-8°

Un n° de 250 à 260 pages par trimestre.

Commence octobre 1824.

Finit janvier 1826, 6^e livraison. 3 vol.

N° 6, — page 58.

« MOEURS ÉCOSSAISES.

» *Une Paroisse de campagne.*

» Tout se fait avec méthode au presbytère. On se lève et
 » on se couche de bonne heure. La maîtresse file quand elle n'a
 » rien de mieux à faire. Le ministre travaille au jardin, lorsque
 » ses études ou ses devoirs pastoraux lui en laissent le loisir.

» Le mariage du ministre n'a pas été formé de bonne heure;
 » cependant il n'a pas produit moins de douze enfans. Dix sont
 » encore vivans, et tous ont prospéré ou prospèrent encore dans
 » le monde, grâce à la noble ambition, au dévouement, à l'oubli
 » d'eux-mêmes, et au zèle infatigable de leurs vertueux parens.
 » L'histoire d'une pareille famille est bien autrement instructive
 » à mes yeux que celle de plus d'un Empire. Ici se présente un
 » homme qui, pendant plusieurs années de mariage, avait à
 » peine un abri pour se reposer, et cent livres sterlings à manger
 » par an; qui aujourd'hui même n'a pour tout revenu que cent
 » cinquante livres, et ce que son petit domaine, composé de
 » quatre acres au plus, peut produire; et c'est cet homme, ce-

» pendant, qui a toujours maintenu dans sa maison les dehors
 » de la décence la plus parfaite; qui a élevé dix enfans, six
 » garçons et quatre filles, jusqu'à l'âge où ils ont pu s'établir;
 » qui leur a donné de l'éducation, les a poussés dans le monde,
 » et jouit de la satisfaction de voir qu'ils ont tous réussi sans
 » exception, et qu'ils sont estimés dans les différens états qu'ils
 » ont embrassés. Quelle conduite, quelle honnêteté, quel talent,
 » quelle admirable vertu n'a-t-il pas fallu pour arriver à un
 » pareil résultat! Trois des fils sont ecclésiastiques, deux autres
 » sont au service, et le dernier est médecin. Les filles sont
 » mariées à des fermiers et à des ecclésiastiques du voisinage.
 » L'Ecosse fournit divers exemples semblables, et même en
 » grand nombre. »

REVUE FRANÇAISE, in-8°.

Commence janvier 1828.

Tous les deux mois, un n° d'environ 300 pages.

Le 9° numéro a paru en mai 1829. 5 cart.

Continue. — Mesnier, libraire, place de la Bourse.

Ep. *Et quod nunc ratio est, impetus antè fuit.*

N° 7, page 244.

« Autrefois, ceux qui écrivaient sur la politique faisaient peu
 » d'attention à la société; historiens ou publicistes, ils sem-
 » blaient ne voir dans les nations que des puissances; et comme
 » en tout lieu prévalait la monarchie, leurs recherches ne por-
 » taient guère que sur la chronique des Cours ou sur l'intrigue
 » des Cabinets. On eût dit alors que le monde politique était une
 » sphère qui roulait sur nos têtes, et dont nous devions observer
 » les mouvemens avec autant de désintéressement et de calme,
 » que ceux des corps célestes. Il semblait que le mot fameux,
 » *l'État, c'est moi*, eût été pris à la lettre par les écrivains, et
 » qu'à leurs yeux l'humanité ne fût au monde que pour servir de
 » témoins.

» Aujourd'hui, le point de vue est tout à fait changé; les histo-
 » riens du dix-huitième siècle ont donné le signal, et l'attention
 » s'est portée des Gouvernemens sur les nations. Non-seulement
 » l'art historique a fait poser dans ses tableaux la société en face
 » du pouvoir; mais l'on n'écrit plus sur la moindre des affaires
 » publiques, sans regarder d'abord à la société, sans peser d'abord
 » son vœu. La souveraineté du peuple est devenue, en un certain

» sens, l'idée fondamentale des écrivains politiques; ceux-là
 » même qui la renient lui rendent une sorte d'hommage, en
 » cherchant dans les conditions essentielles de la société les
 » titres du pouvoir d'un seul. N'est-ce pas convenir d'un mot
 » que les Gouvernemens sont faits pour les peuples, et non les
 » peuples. ? Je n'achève pas.

» C'est peut-être là tout ce que la souveraineté du peuple a de
 » vrai, et, sous ce rapport, nous n'en voulons rien contester.
 » Nous reconnaissons de grand cœur que le premier objet qui
 » appelle la sollicitude des historiens, des publicistes, des Gouver-
 » nemens, c'est l'état de la société. Jamais elle ne sera par eux
 » trop étudiée, trop bien connue. Ils doivent lui demander ses
 » secrets, comme les savans interrogent la nature sur les siens.
 » Ainsi que les expériences méthodiques servent à mettre les faits
 » en relief, les constitutions régulières n'ont d'autre but que de
 » découvrir ce que la société recèle. Le système représentatif la
 » met au grand jour; c'est le *fiat lux* de la politique. »

REVUE (LA), ou Correspondance politique.

Voy. *Chronique parisienne*.

REVUE (LA), ou le Contradicteur, in-12; — sans date, mais
 an 3.

Prospectus et 6 numéros. — 144 pages.

« AVANT PROPOS.

« Nous avons des *Courriers Républicains* qui ne sont pas
 » chargés de la malle où sont les bonnes nouvelles; nous avons
 » des *Postillons de Calais* qui graissent leurs bottes pour se
 » promener dans Paris. Nous avons un *Journal du matin* qui
 » ne vaut plus rien le soir, et un *Journal du soir* qui ne vaut
 » guère mieux le matin. Préférerons nous le *Journal des lois* qui
 » est toujours au variable, ou le *Journal des débats* qui est tou-
 » jours à la tempête, ou le *Journal de Paris* qui est à la glace?
 » Je veux un peu de mal à ce long *Moniteur* qui n'avertit de
 » rien, qui est de l'avis de tout le monde, qui est si pénible à
 » lire, si funeste pour la vue, et la cause, peut-être, que, dans ce
 » siècle de lumières, nos jeunes gens portent des lunettes. J'ai-
 » merai assez la *Chronique*, si elle avait l'esprit d'être scanda-
 » leuse, et le *Bon homme Richard*, s'il était bon homme. Je ne
 » nommerai pas l'auteur d'une certaine feuille, qui se plaint de
 » l'oppression de la pensée, et de la tyrannie qui ne lui permet
 » pas d'avoir de l'esprit, quoiqu'il ne soit pas homme à abuser
 » de la permission. Enfin il y a de rusés politiques, dont l'imagi-

» nation est toujours en *vedette* pour découvrir des conspirations,
» et qui font la *sentinelle* sans sortir de leur boutique. Et moi
» aussi, sans quitter ma lucarne, je vais faire *la revue*, non pas
» comme la renommée, *dans tous les coins de l'univers*, mais
» sur tous les objets qui seront à ma portée; et comme mon
» esprit est logé un peu haut, l'horizon est plus étendu pour moi
» que pour beaucoup de gens qui voient les choses de trop bas :
» je les verrai telles quelles sont; je les peindrai fidèlement,
» sans les noircir de misanthropie, sans les avilir par trop de
» ridicule.

» Je passerai en *revue* les mœurs et la morale du jour, la lé-
» gislation, le Gouvernement, les finances, les sciences, les arts,
» les nouvelles littéraires, qui deviennent rares, et les nouvelles
» politiques, sans en faire moi-même, comme la plupart de mes
» confrères.

» Mon rôle de *Contradictéur* s'exercera particulièrement sur
» les opinions politiques, aussi vagues, aussi mobiles que les
» nuages. Contredire n'est pas toujours blâmer, et démontrer
» les contradictions d'autrui n'est pas toujours contredire. La
» contradiction est une épreuve qu'on fait sur les esprits; c'est
» frapper à une porte pour savoir s'il y a quelqu'un dans la
» maison.

» Voilà si je ne me trompe, de quoi remplir tous les dix jours
» une feuille de vingt-quatre pages. »

REVUE (LA) PHILOSOPHIQUE, politique et littéraire.

Voy. *Décade philosophique*.

REVUE POLITIQUE en 1817, in-8°, — 3 liv.

Ep. *Romains contre Romains, Parens contre Parens*.

N° 3, — page 1^{re}.

« LES ROIS BUONAPARTISTES OU CONQUÉRANS.

» A différentes époques, la nature, lassée de ne produire
» qu'une monotone série d'hommes ordinaires, s'arrête indignée
» d'une obscure fécondité, rassemble ses forces, déploie toutes ses
» ressources, appelle à son secours la tempête et la foudre, et de
» son sein, qui s'ouvre enfin avec orgueil, laisse échapper un
» conquérant.

» Enfanté pour réveiller l'univers qui tomberait en léthargie,
» un conquérant est d'abord un homme, ensuite un héros, et
» bientôt après un demi-Dieu. Quand il disparaît de la terre, ou

» y trouve une trace profonde qui attestera son passage à la
 » postérité la plus reculée. Alors une foule de Souverains sans
 » vocation s'élançent imprudemment dans la route que son gé-
 » nie a commencée; tous prétendent à l'envi donner la suite
 » d'un conquérant. Malheureusement les suites sont presque
 » toujours malencontreuses, et le tome second pâlit devant le
 » tome premier.

» Je ne prétends pas faire l'éloge des *ravageurs* de la terre;
 » mais je dis que lorsqu'on s'en mêle il faut la bien ravager, par
 » la raison que quelque genre qu'on embrasse, on doit toujours
 » viser à la perfection. J'aime mieux un Roi qui se jette dans
 » un cloître et qui devient le premier cénobite de son temps, que
 » cet autre qui rêve qu'il est guerrier, et qui n'a pas le courage
 » du dernier de ses soldats.

» Alexandre, César, Sésostris, Charles XII, Gengiskan,
 » Charlemagne, savaient leur métier; aussi étaient-ils des
 » Buonapartistes par anticipation; car, dans le passé, le présent
 » et l'avenir, c'est Buonaparte (ainsi l'a réglé le destin) qui de-
 » vait être le type colossal de tous les conquérans. Les Rois
 » dont j'ai parlé plus haut avaient deviné par inspiration l'exis-
 » tence de ce beau idéal, qui, désormais, doit diriger le goût de
 » tous les jeunes princes qui se sentiraient des dispositions à faire
 » le bonheur du genre humain. »

REVUE PROTESTANTE, par MM. Bockel, Coquerel, Doin, Du-
 rand, Fontanès, Juny, Marron, le marquis de Ségur et autres,
 in-8°.

Commence janvier 1825, 12 liv.; 2 vol. par an.

Finit octobre 1828. 8 cart.

N° 13, — tome 3, — page 18.

« La situation actuelle des esprits en France, sous le rapport
 » religieux, est une chose extrêmement remarquable. Quand on
 » réfléchit à ce qu'elle était il y a seulement quelques années, et
 » à ce qu'elle est aujourd'hui, on ne peut assez admirer l'éten-
 » due et l'importance des changemens qui s'y sont opérés. A une
 » profonde indifférence, et même à l'aversion et au mépris, ont
 » succédé l'attention et l'intérêt: à la mort a succédé la vie.
 » Mais l'on se tromperait étrangement, si l'on croyait que déjà
 » la masse de nos contemporains soit revenue à la religion,
 » qu'elle ait des idées arrêtées sur la croyance religieuse, et que
 » l'espèce de révolution que tout indique dans l'esprit du siècle
 » soit déjà consommée. Non, l'esprit humain est en travail,

» mais il n'a pas encore enfanté; il sent fortement ce qui lui
» manque, mais il n'a pas encore trouvé ce qu'il lui faut; il est
» dans un état d'inquiétude, de recherche, de curiosité, de
» crainte, d'espérance; il se défie, parce qu'il voit, dans un
» grand nombre, l'intention mal déguisée de tromper le besoin
» qui le dévore, pour profiter de son erreur. La crise dans la-
» quelle il se trouve, qui doit durer long-temps encore, peut
» avoir pour résultat de l'élever à un haut degré de perfection-
» nement et de dignité, ou de le rejeter violemment pendant
» des siècles encore, dans les odieuses chaînes qu'il a eu tant de
» peine à briser.»

RIDEAU (LE) LEVÉ, ou les choses telles qu'elles sont, in-8°,
1789, — 3 numéros.

Ep. *Écoute, et tais-toi.*

ROBESPIERRE EN CAGE, in-8°, an 3, — 2 n°.

ROCAMBOLE (LA) DES JOURNAUX, ou *Histoire aristo-capu-
cino-comique de la Révolution*, rédigée par DOM REGIUS ANTIJA-
COBINUS et compagne, in-8°. 4 cart.

Prospectus in-18 de 4 pages.

Autre *prospectus* in-8° de 16 pages, intitulé *Clavicule intro-
ductive.*

Commence juin 1791.

Première série, 54 numéros formant les 2 premiers volumes;
fini 29 décembre 1791.

Deuxième série, 3^e volume, du 1^{er} janvier au 29 mars 1792,
— 26 numéros.

Troisième série, 4^e volume, du 1^{er} avril au 28 juin 1792, —
26 numéros.

Au n° 38 de la première série: *la Rocambole, ou Journal des
Honnêtes Gens.*

Ep. *Tout moine que j'étais, j'étais bon patriote.*

Au n° 5. — *Une Foi, une Loi, un Roi.*

Tome 1^{er}, n° 6, — 2 juillet 1791, — page 92.

« Le jour de l'auto-da-fé papal, on s'étonnait de l'ardeur
» avec laquelle l'aboyeur Saint-Hur.... frappait le mannequin
» représentant le Saint Père. *Il ne faut pas en être surpris*, dit
» un aristocrate, c'est la première fois que, mêlé dans une af-

» faire où il s'agit de coups de bâton , Saint-Hur.... ne les re-
» çoit pas. »

N° 8, — 13 du même mois.

« Je répondrai à ceux qui ne voudraient voir en moi qu'un
» partisan de l'autorité royale : Oui, sans doute, je le suis, pré-
» cisément par les mêmes motifs qui font que vous ne l'êtes pas.
» Vous voulez être utile au peuple, et moi aussi. Et ne dites
» pas que je ne sers le prince que parce qu'il est prince; car
» alors j'aurais le droit de dire aussi que vous ne vous passion-
» nez pour ce que vous appelez la cause du peuple, que parce
» que, dans votre système, c'est la cause du pouvoir, de la for-
» tune et des honneurs; que parce que tous les avantages sont
» toujours du côté du plus fort. Je dirais dans tous les temps,
» dans toutes les républiques : Nous avons vu les courtisans du
» peuple surpasser en intrigue et en séduction les courtisans des
» Rois. »

N° 2 de la 3^e série, — 5 avril 1792, — page 34.

« ANALISE DU NOUVEAU GOUVERNEMENT.

- » Notre sénat fait un décret charmant;
- » Dès qu'il est fait, le Roi le sanctionne;
- » Le Ministre, au même moment,
- » Le fait partir pour le département;
- » Lors le département ordonne
- » Que le décret soit vite exécuté;
- » Et la municipalité
- » Répond que le décret est superbe, admirable,
- » Mais qu'il a le défaut d'être *inexécutable*.
- » Le saint devoir de l'insurrection,
- » Les motions, les heureux droits de l'homme
- » Sont en vigueur; on s'échine, on s'assomme,
- » Tout en criant : *Vive la Nation!*
- » On se rit du décret, on descend la lanterne:
- » Voilà comme à présent la France se gouverne. »

RODEUR (LE).

Voy. *Courrier Universel*, ou *l'Écho de Paris*.

RODEUR (LE) (*The Ramler*), in-4°, — an 4

Ep. *Veritati sacrum*.

RODEUR (LE) FRANÇAIS, in-8°.

Du 20 octobre 1789 au 26 février 1790, — 36 numéros.

Ep. *Rara temporum felicitas, ubi sentire quæ velis, et quæ sentis dicere licet.*

N° 12, — 21 Janvier 1790, — page 308.

« Le volumineux Vicomte de Mirabeau sortant dimanche de chez le Roi, l'huissier, trompé par sa taille, annonce MONSIEUR.
» Le Vicomte se retourna vers l'huissier : *Je ne suis*, lui dit-il, *que Monsieur, frère du Roi Mirabeau.* »

N° 24, — 1^{er} février 1790, — page 335.

« LA FOLLE PAR ARISTOCRATIE.

» J'ai lu qu'un jour, dame du haut parage
» Ayant trouvé dans son calendrier,
» *Jésus, fils d'un charpentier;*
» *Confucius, issu d'impérial lignage,*
» S'embarqua, sur-le-champ, pour l'indien rivage,
» Et fut au bord du Gange abjurer une loi
» Dont le législateur n'était pas *gentilhomme.*
» Un Bonze la régénéra,
» Et depuis elle préféra
» L'excrément d'une V.... à l'Eglise de Rome. »

RODEUR (LE) FRANÇAIS, ou les Mœurs du Jour, in-12.

Du 3 juillet 1814 au 16 août 1815, 26 numéros. . . . 1 vol.

N° 15, — page 166

« *Ah ! si j'étais Roi !* disait un pâtre tant soit peu ambitieux,
» *je garderais mes vaches à cheval.* Ce souhait, qui peint assez
» fidèlement le caractère rustique et l'ignorance grossière du per-
» sonnage à qui on l'attribue, prouve du moins que sur le trône
» même, il se serait souvenu de son premier métier. Tous ceux
» qui forment un vœu pareil, ne voudraient ni de la mémoire,
» ni de la modestie du pâtre, et peu d'entre eux consentiraient
» à posséder une couronne pour l'unique plaisir d'exercer leur
» profession à cheval.

» *Ah ! si j'étais !.....* est en quelque sorte le mot d'ordre des
» mécontents ; c'est une phrase commode qu'on emploie habi-
» tuellement dans la conversation, pour faire, avec décence, la
» critique des autres et la louange de soi-même ; elle sert à la
» fois l'ambition et l'envie, satisfait l'amour-propre, console la

» médiocrité..... *Ah ! si j'étais !.....* suppose constamment une
 » arrière pensée qu'on peut traduire par ces mots : *tout en irait*
 » *mieux.*

» Depuis que chacun parle avec assurance de ce qu'il ignore ,
 » et juge effrontément de ce qu'il ne connaît pas ; depuis que le
 » médecin parle législation , le commerçant politique , l'artisan
 » diplomatie , l'avocat finance , et le magistrat navigation ; de-
 » puis que chacun s'est introduit , à l'aide des journaux , dans
 » les différens États qui nous entourent , et a pénétré , avec le
 » rédacteur , dans les cabinets des souverains qui les gouvernent ,
 » *ah ! si j'étais !.....* a servi de prétexte à des prétentions bien ri-
 » dicules , de passe-port à bien des sottises. Avec ce mot-là , le
 » marchand dans son comptoir , le commis sur sa chaise , et le
 » rentier auprès de son feu , ont , à leur gré , dans la journée ,
 » changé dix fois la face de l'Europe , et , sans aucun ménagement
 » pour les monarques , effacé tour-à-tour de la liste des puis-
 » sances , les royaumes qui contrariaient leurs plans , et dispersé ,
 » sans obstacle , les peuples qui pouvaient en quelque sorte s'op-
 » poser aux projets de leur imagination romanesque. On est
 » bien fort en politique avec une plume et son journal. »

ROUGYFF , ou LE FRANC en Vedette , par *Guffroy* , in-4°.

Fin de juillet 1793 au 9 prairial an 2 , — 150 n^{os} . . 1 cart.

Rougyff , est l'anagramme de *Guffroy* .

Ep. *Recedant vetera , nova sint omnia , corda voces et opera.*

Style du Père Duchêne.

N^o 29 , — page 1^{re}.

« *Je dénonce , foutre , je dénonce.*

» Drelin , Drelin..... , que tous les ennemis du bonheur se
 » gardent de nous foutimasser ; car le peuple Français ne se gê-
 » nera pour les foutre à la c..... ! Dame , faut voir comme
 » de toutes parts ce peuple se démène ; comme il est beau !
 » Comme il est grand ! Comme il sera terrible si on l'irrite da-
 » vantage ! Et bientôt nous dirons , comme il est généreux !

» Jusqu'à présent on lui a parlé de générosité , de modération ,
 » de vertu , et on l'a réduit à la nullité ; on l'a rendu si bête ,
 » que pour ne pas déroger à cette aménité , à cette douceur fran-
 » çaise , il s'est laissé égorger comme un dindon , qui fuit la
 » cour en voyant le couteau du cuisinier qui va l'embrocher .
 » Oui , voilà ce que fut le peuple Français . *Je le dénonce donc à*
 » *lui-même.* Eh ! s'il s'était montré ferme et redoutable dès l'ori-
 » gine , nous aurions cent mille républicains de plus ; car ce sont

» ces modérés, ces phrasiers, ces hypocrites, qui nous ont fait
» égorger nos frères; ce sont ces *Tartufes* de patriotisme qui
» nous ont donné la guerre civile, et qui causent toutes les in-
» justices partielles.

» *Drelin, Drelin*, je dénonce une foule d'êtres perfides, qui
» vont dans tous les cafés, dans tous les groupes, dans toutes
» les coteries, distillant le poison de l'apathie et du modéran-
» tisme. »

Guffroy a été rayé de la liste des Jacobins, comme ayant prêché le *modérantisme* et la contre-révolution.

Je place son mémoire justificatif à la suite de son journal.

J'ai trouvé avec peine la citation que j'ai faite; les autres passages m'ont paru beaucoup moins *modérés*.

Voici comment l'auteur avait débuté :

N° 1, — page 1^{re}.

« Quand une sentinelle meurt assassinée, une autre aussitôt
» prend la place. Le chef de nos éclaireurs n'est plus (1); il faut
» que toutes les sentinelles de la liberté redoublent de vigilance;
» *et me voilà*. Je ne suis pas neuf à ce métier; on le sait en plus
» d'un lieu. Dès 1789, j'avais vigoureusement crié: *qui vive!* Je
» vais le faire encore, et de nouveau je sonne mon tocsin, qui
» le premier sonna l'enterrement du Clergé.

» Aujourd'hui, tout me rappelle à ma guérite; j'y remonte, et
» je serai fidèle à ma consigne.

» Donne - moi la main, Père Duchêne; comme toi je foutraï
» en déroute tous les triples chats qui nous égratignent; tous les
» tigres qui font la chattenite. Ma guérite est hors d'atteinte;
» je te prévien qu'elle est bougrement plus haute et plus solide
» que tous les trônes. »

RUCHE (LA) D'AQUITAINE, Recueil littéraire et politique,
in-8° et in-f°. — *Bordeaux*.

Commenée in-8°, le 1^{er} juillet 1810, — 42 n°. 1 cart.

In-folio, 1822, 1823. 2 cart.

N° 21 (in-8°), page 332.

» On sait qu'autrefois, chez nous, il était bien plus décent et
» bien plus honorable d'avoir la tête tranchée que d'être pendu.

(1) Marat.

» ce privilège de la noblesse n'était pas celui dont elle se mon-
 » trait le moins jalouse. On connaît l'histoire de cet honnête
 » bourgeois dont le dicton favori était : *ja veux être pendu*, si
 » ce que je vous dis n'est pas vrai. Le jour même où il reçut ses
 » lettres de noblesse, il changea de formule, en prenant sur-le-
 » champ des sentimens conformes au rang où il venait de mon-
 » ter ; il ne dit plus, *je veux être pendu*, mais *je veux être dé-*
 » *capité*.

» Les Chinois ont des idées bien différentes sur ce genre d'hon-
 » neur, qui réside dans la colonne vertébrale. Il n'y a chez eux
 » que les gens du commun à qui on tranche la tête. Cette mort
 » passe pour infâme, parce qu'en perdant cette partie, qui est la
 » plus distinguée de l'homme, les criminels ne conservent point
 » leur corps dans l'état où ils l'ont reçu de la nature. Il leur
 » semble bien plus noble d'être étranglé, et c'est aussi le supplice
 » des gens de qualité. »

N° 38, — page 74.

« Presque tous les conventionnels nommés Préfets par le Gou-
 » vernement de Buonaparte, exigèrent plus d'hommages, firent
 » observer une étiquette plus rigoureuse dans leurs salons, que
 » ceux de ces magistrats qui n'avaient point eu l'honneur de dé-
 » cimer la France. Etrange contraste avec la simplicité républi-
 » caine que ces *Brutus* nous avaient tant prêchée ! L'un d'eux
 » ordonna que les Maires de son département ne paraîtraient
 » devant lui qu'avec des bas de soie et des souliers à boucles. Un
 » de ces derniers s'étant présenté en bottes, le matiu, dans le
 » cabinet du Préfet, celui-ci regarda sa chaussure avec une affec-
 » tion si marquée, que le Maire prévint une impertinence, en
 » lui disant : *Monsieur le Préfet s'étonne sans doute qu'un cam-*
 » *pagnard comme moi ne soit pas en sabots*. »

RUCHE (LA) PROVENÇALE, in-8°, *Marseille* ; — in-8°, 2 an-
 nées. 4 vol.

S

SABATS (LES) JACOBITES, par *Marchant*, in-8°, 1791 et 1792,
 — 75 numéros. 3 vol.

N° 50, — 2^e vol., — page 395.

« Parlons des Jacobins ; je vais donner le précis d'une de leurs
 » plus belles séances, celle du 28 août de la 3^e année de la canail-
 » locratie.

» L'ex-abbé, soldat, poète, fait enfin connaître le motif de
» sa visite aux Jacobins, en disant :

- » En créant l'homme à son image,
- » L'Être Suprême lui donna
- » Besoin de former au bel âge,
- » Avec celle qu'il aimera,
- » Ce lien qui toujours plaira,
- » Et que nous nommons mariage.
- » Or, en formant ce doux lien,
- » On suit les lois de la nature ;
- » Et malheur à celui qui jure,
- » Par un scrupule de chrétien
- » Ou crainte de mésaventure,
- » De ne jamais les suivre en rien.
- » Mais pour moi, qui d'un faux scrupule
- » A toujours méprisé la voix,
- » Je le dis franchement, je brûle
- » De vivre sous les douces lois
- » D'un hymen que le ridicule
- » Pourra poursuivre un ou deux mois,
- » Et que bientôt, sans bref, ni bulle,
- » Donnant sa volonté pour loi,
- » Tout moine fuyant sa cellule,
- » Va former aussi bien que moi.
- » Sur ce mariage, peut-être,
- » Les cagots vont se récrier.
- » Ils diront qu'un abbé, qu'un prêtre
- » N'est point fait pour se marier.
- » Mais qu'est-il besoin de répondre
- » A des propos sans fondement ?
- » D'un mot je prétends les confondre,
- » En citant le vieux Testament.
- » Le bon Noé qui bâtit l'arche,
- » De l'hymen connut les douceurs ;
- » Jacob épousa les deux sœurs,
- » Et n'en fut pas moins patriarche.
- » Abraham voyant que Sara
- » Ne pouvait pas le rendre père,
- » Un certain soir, sur la fougère,
- » Pour Agar il la délaissa.
- » On sait qu'après cet exploit-là,
- » De la trop aimable servante
- » L'embonpoint bientôt augmenta,

» Ce que vit la vieille Sara,
» Dame d'humeur récalcitrante,
» Qui contre Agar se courrouça,
» Et de son logis l'expulsa.
» Enfin, chez les Israélites,
» Les prophètes, jeunes ou vieux,
» Les grands-prêtres et les lévites,
» Tous de l'hymen serraient les nœuds.
» Or, si tous ces grands personnages,
» Que depuis la postérité
» Mit au rang des saints et des sages,
» Malgré leur sagesse ont goûté
» Les doux plaisirs du mariage,
» N'en pouvons-nous pas faire autant,
» Nous prêtres à qui l'on défend
» D'écouter le pressant langage
» D'un cœur qui nous parle souvent,
» Et dont la nature plus sage
» Ne nous avait fait le présent
» Que pour souvent en faire usage ?
» Puisque dans le vieux Testament
» Chaque prêtre avait son ménage,
» Puisque Salomon nous engage
» A former ce lien charmant,
» Je viens, auguste aréopage,
» Sur mon hymen, sur mes projets,
» Vous demander votre suffrage,
» Et vais me marier après ;
» On ne peut s'égarer jamais,
» En suivant les avis du sage.

» Les Jacobins, même les plus scrupuleux, approuvent la résolution du vertueux C..... Leur président, M. R....., promet de faire toutes les démarches nécessaires pour la prompté réussite du mariage, et dit :

» Sur cet hymen intéressant,
» Demain je vous rénds compte,
» Mais vous pouvez, en attendant,
» Prendre un léger à compte. »

On joint ordinairement au 3^e volume des Sabats Jacobites, *la Jacobinéide*, poëme HÉROÏ-COMI-CIVIQUE du même auteur.

SABATS (LES GRANDS), pour servir de suite aux *Sabats Jacobites*, par le même, in-8°, — 9 numéros.

SACRÉ GACHIS DE JEAN-BART avec le Père Duchêne.

Voy. *Duchêne*.

SAGE OBSERVATEUR (LE); in-4°.

Du 25 fructidor an 5 au 14 frimaire an 6, — 75 numéros.

SANS-CULOTTE (LE), OBSERVATEUR, in-4°, — 1793, an 2.

SANS-QUARTIER, OU LE ROGOMISTE National, in-8°, 1792,
— 10 numéros.

Ep. *Je me fous de ça, je porte perruque.*

Contre le parti d'Orléans.

SAPEUR (LE) SANS-CULOTTE, in-8°, — 2 numéros.

Dans le genre du Père Duchêne.

SCEPTRE (LE), OU BULLETIN Monarchique.

Voy. *Macédoine*.

SCRUTATEUR (LE) FIDÈLE, OU Analyse raisonnée de tous les
Journaux qui paraissent dans le Royaume, in-8°, 1790. — Pros-
pectus, 1^{er} et seul n° de 56 pages.

SCRUTATEUR (LE) POLITIQUE, Annales Françaises, in-8°, —
1790, — 5 numéros.

SCRUTATEUR (LE) UNIVERSEL, *Journal du Soir*, in-4°, —
1793.

SCYTHE (LE), OU *les Franches Annales*, in-8°.

Du 5 au 30 thermidor an 4, 6 liv., 192 pages.

Ep. *Qui cherche à plaire à tous, ne doit plaire à personne.*

SÉANCES DU CLUB INFERNAL, par *Pilpay*, in-8°, an 3, — 2 n^{os}.

SECRÉTAIRE (LE) DE L'ASSEMBLÉE Nationale, par un Député
de P..., in-8°, 1789, — 17 numéros.

SEMAINE (LA), GAZETTE littéraire, par un Comité secret de
rédaction.

Du mois d'août 1824 au mois de mars 1825, 37 liv. . . 4 cart.

Ep. *Et divisit lucem à tenebris.*

SEMAINE (LA), JOURNAL dramatique et littéraire, petit-in-4°.

Du 18 floréal au 30 prairial an 11, — 7 numéros.

Ep. *Le secret d'ennuyer est celui de tout dire.*

SEMAINE (LA), OU L'OBSERVATEUR dramatique et littéraire ,
in-8°, Rouen, — 1813 et 1814. 2 cart.

SEMAINE (LA), ou le Souvenir hebdomadaire , an 11 et 12 ,
51 numéros. 2 cart.

SEMAINE (LA) POLITIQUE et littéraire, faisant suite aux Révo-
lutions de France et de Brabant, par *Dusaulchoy*, in-8°.

Du 19 décembre 1791 au 12 mars 1792, 13 liv. (je crois qu'il
en faut 19). 2 cart.

Ep. *Quid novi?*

N° 11, — 27 février 1792, — page 8.

« Quelle est donc cette Assemblée législative sur laquelle nous
» fondions des espérances si consolantes et si glorieuses?.....
» Au milieu des hommes du peuple, je retrouve la même corrup-
» tion, une complaisance aussi servile, aussi intéressée, aussi
» criminelle pour les agens du pouvoir, la même insouciance
» pour les intérêts du peuple, le même oubli des principes, des
» devoirs et de la pudeur, que parmi les anciens Députés! Des re-
» présentans du peuple, nés dans le peuple, nommés par le peuple
» (je le dis avec le frissonnement de l'indignation et de l'effroi),
» marchent de front avec les oppresseurs du peuple, pour cons-
» pirer contre le peuple, dans l'enceinte même, dans l'enceinte
» sacrée où ils sont envoyés pour manifester la volonté générale
» du peuple! »

SEMAINE (LA) politique, ou Extraits de tous les Journaux,
in-8°.

De décembre 1819 à mars 1820, 18 liv. 2 cart.

Ep. *Nil scribens ipse, mendacem verum que narrabo.*

SEMAINES CRITIQUES et Gestes de l'an 5, par *Joseph Lavalée*,
in-8°.

Du 7 germinal an 5 au 16 brumaire an 6 (6 novembre 1797);
33 liv. 3 vol.

N° 9, 3 prairial an 5, page 385.

« Il me passe quelquefois des folies par la tête. Comme les
» bals sont à la mode, je ne vois pas pourquoi l'on n'en donnerait
» pas un aux Députés sortans. Ils nous ont tant fait rire; pour-
» quoi ne les ferions-nous pas danser? Comme les femmes fe-
» raient peut-être difficulté d'y venir, on inviterait la moitié de
» ces messieurs à se transmuier en dames. Ils ont joué tant de

» rôles, qu'ils s'acquitteraient encore fort bien de celui-là.
 » Guyonard, en jupon court, en blanc corset, serait très-mignon, et Lakanal, en veuve, rendrait à merveille. J'aimerais
 » beaucoup à voir danser la fricassée par Berlier en plaideuse,
 » Treillhard en cuisinier, Camus en abbesse, et Louvet en désespoir couleur de feu. On trouverait bien quelque Tibulle
 » montagnard pour les couplets de circonstances; Laïs dirigerait
 » l'orchestre, Baudouin les billets d'invitation, Gaillard le souper, Boursaut la dépense, et Barrère le procès-verbal de la
 » fête. Quant au local, on prendrait une salle des invalides.
 » Quatre paysages suffiraient pour la tenture : à droite les Alpes,
 » à gauche les Pyrénées, en face l'Apennin, derrière les Cordillères; montagnes partout. Quant aux lumières, on en chargerait Baraillon; et la Bouche de fer ouvrirait le bal avec
 » Audouin. Mais malheureusement ce projet n'est qu'une chimère; la montagne est en deuil de Cour. »

SEMAINES PARISIENNES, in-8°; — 1792.

SEMAINIER (LE), ou le Défenseur de la scène Française, in-8°; 1826. — 34 liv. 1 cart.

SENTINELLE (LA), in-8°; 1792. — 47 numéros.

SENTINELLE (LA), par J. B. Louvet et Lœuillette.

Baudin des Ardennes rédigeait les séances du Conseil des Anciens, et *Daunou* quelques articles de politique et de philosophie.

Du 6 messidor an 3 au 14 floréal an 6, 1038 n^{os}. . . 11 vol.

N^o 110, — 20 vendémiaire an 4, — page 442.

« Le triomphe de la Convention sur la Royauté est d'autant
 » plus décisif, qu'elle a déjà montré une forte opposition au retour de la terreur. Le décret du 15, sur la punition des rebelles,
 » et la discussion dont il a été le résultat, ont rassuré tous les
 » amis de la liberté. La loi n'atteindra plus, dans sa juste sévérité, que les véritables conspirateurs, que ceux qui ont provoqué la révolte, organisé la guerre civile, et machiné la contre-révolution. La Convention nationale les a frappés sans colère, et
 » avec une impassibilité digne de sa victoire. C'est la patrie qui
 » a vaincu, ce n'est point une faction; depuis long-temps il n'y a
 » plus de factions dans l'assemblée des représentans du peuple.

» Aux premiers jours de prairial, les séditeux rassemblés
 » sous les drapeaux du terrorisme ont justement été foudroyés. On
 » doit beaucoup à ces journées mémorables: sans elles, peut-être,

» nous n'aurions pas de constitution. Mais, il faut le dire, c'est
 » aussi à cette époque que se sont rattachés bientôt les efforts les
 » plus audacieux du royalisme; c'est de ce triomphe qu'il a tenté
 » de s'emparer pour la perte de la république. Peu à peu, tous
 » les républicains furent enveloppés dans l'accusation de terro-
 » risme; et nous avons vu s'élever par degrés une aristocratie
 » formidable, qui allait dévorer les derniers restes de la liberté,
 » si la liberté des Français n'était pas immortelle. L'un des re-
 » proches qui seront adressés par la postérité à la Convention
 » nationale, ce sera peut-être de n'avoir point arrêté, comprimé dès
 » son principe, et dès le 5 prairial, cette réaction funeste qui, des
 » excès du jacobinisme nous transportait, par une impulsion ra-
 » pide, à des excès et à des périls contraires; qui rouvrait la porte
 » aux émigrés, ressuscitait le fanatisme, chouanisait 20 départem.,
 » et créait une Vendée nouvelle au sein des sections de Paris.

» Profitons de cette expérience, et ne laissons pas germer sur
 » les trophées du 13 vend^{re} des rejetons de despotisme et de ter-
 » reur. Ne nous dissimulons point que l'élan qu'il a fallu prendre
 » pour renverser l'aristocratie peut nous entraîner au-delà des
 » justes limites, si nous n'y savons pas rester. Non, la France n'est
 » point condamnée à de si désastreuses vicissitudes, et nous ne
 » verrons pas un grand peuple s'user et se consumer dans un
 » éternel reflux de factions dominatrices. La gloire de tant de
 » combats, de tant de sacrifices, de tant de triomphes, s'éva-
 » nouirait, les fruits en seraient perdus pour nous-mêmes et
 » pour les générations futures, si nous pouvions nous replacer
 » encore dans cet affreux alternat de jacobinisme et de choua-
 » nerie; honneur à la Convention nationale, puisqu'elle est dé-
 » terminée à fermer pour toujours la carrière des révolutions,
 » et désespérer à la fois l'aristocratie et le brigandage par l'éta-
 » blissement de la république.

» Nous cédonc au besoin d'insister sur ces réflexions, parce
 » que le pas est glissant, et qu'une seule démarche imprudente
 » suffit pour recommencer les calamités de la république. De la
 » loi du 17 septembre à celle du 22 prairial la pente est irrési-
 » stible, et lorsqu'on a le malheur de commencer par des arresta-
 » tions injustes, on finit, sans l'avoir voulu, par tous les crimes
 » de Robespierre. Défions-nous de ce cri qui s'élève après cha-
 » que révolution, et qui demande d'interminables vengeances.
 » Rappelons-nous du 9 thermidor, du 1^{er} prairial, journées im-
 » mortelles, journées de salut, mais qui devinrent aussi des
 » époques de proscriptions funestes à la liberté. Alors aussi l'on
 » sollicitait l'entière extinction du parti vaincu; alors il était
 » question de tout emprisonner, de tout déporter, de tout frap-

» per du glaive sanglant de la loi ; et si des hommes que ces
 » menaces ne pouvaient atteindre n'avaient point opposé le cou-
 » rage de la modération à l'aveugle fureur des ressentimens, c'en
 » était fait de la république. Aujourd'hui, nous pouvons courir,
 » en un sens contraire, des dangers semblables, et qui, à travers
 » de longs désastres, aboutiraient aux mêmes résultats. La Con-
 » vention nationale est vivement pénétrée de ces vérités.

» Il ne s'agit point, encore une fois, de sauver les chefs de la
 » conspiration qui vient d'éclater; qu'ils tombent à l'instant
 » même sous les coups rapides mais éclairés de la justice,
 » et qu'un éclatant exemple effraie à jamais les insensés qui se-
 » raient tentés de les imiter. Que la loi du 15 soit exécutée dans
 » toute sa rigueur, et qu'on n'écoute aucun sentiment d'indulgence
 » pour ceux qui n'ont connu aucune mesure dans leurs homi-
 » cides projets. Mais que cette équitable et salutaire vengeance
 » soit consignée dans le plus court espace, et que le 1^{er} bru-
 » maire n'en aperçoive plus le redoutable appareil. Qu'un
 » terme infranchissable soit opposé à tous les ressentimens par-
 » ticuliers, toujours empressés de multiplier les victimes et d'in-
 » téresser le salut de la patrie à leur propre cause. Enfin, que
 » tout soit digne de la majesté de la république, et que sur les
 » débris d'un tribunal sévère et promptement renversé, un autel
 » soit élevé à la Clémence. Il est, pour la Convention nationale,
 » un poste important à défendre, et qu'elle ne laissera point for-
 » cer; ce poste est la Constitution, qui doit, au 5 brumaire pro-
 » chain, se placer sur les ruines de toutes les factions; aucun
 » représentant du peuple ne souffrirait que son établissement
 » fût retardé d'un seul jour. Il y a cette différence de la victoire
 » du 10 août et celle du 13 vendémiaire, qu'après la première,
 » on venait de renverser une Constitution, et qu'aujourd'hui
 » l'on vient d'en consacrer une acceptée par la volonté générale
 » du peuple Français; la Convention nationale conservera ce
 » dépôt sacré, confié à ses fidèles mains, et le 5 brumaire, nous
 » n'aurons plus de révolutions à craindre. »

SENTINELLE (LA) de l'Honneur, ou *Petite Revue patriotique*,
 par Jouslin de la Salle, in-8°.

De Janvier à mai 1818, — 8 liv. 1 cart.

Ep. *Honneur et Patrie*.

N. 6, page 238.

« L'OFFICIER SOLLICITEUR.

» Qui vous, Damis, dans ces bureaux?

- » Qu'y faites-vous? — Je sollicite;
- » J'y viens de mes nombreux travaux
- » Chercher le prix.... La réussite
- » Est infaillible, m'a-t-on dit:
- » Pour protecteurs j'ai mes services
- » Et mes blessures. — Pauvre esprit!...
- » Vous êtes de ces gens novices
- » Comme on en voit tant dans les camps.
- » Quoi! vous croyez que les talens,
- » Le sang versé pour la patrie,
- » Sont des titres pour parvenir?
- » Erreur!.... Voulez-vous obtenir
- » La place objet de votre envie?
- » Intriguez, rampez, dénoncez;
- » Cachez bien ce que vous pensez;
- » Aux sots accordez du génie,
- » Et.... — Mais, monsieur, l'art de tromper
- » N'est pas fait pour un militaire;
- » Loyal et franc par caractère,
- » Un soldat ne sait pas ramper.
- » — Eh bien! petit homme de guerre,
- » Renoncez donc à des succès;
- » Sachez, avant que je vous quitte,
- » Qu'ici l'on ne parvient jamais,
- » Lorsque l'on n'a que son mérite. »

SENTINELLE (LA) du Peuple, in-8°, 1789, — 6 n°.

SENTINELLE (LA) du Peuple, in-8°; mai 1790, — 2 n°.

SENTINELLE (LA) du Peuple, aux gens de toutes professions, sciences, arts, commerce et métiers, composant le TIERS-ÉTAT de la province de Bretagne; par MM. *Monsodive* et *Volney*, in-8°.

Du 10 novembre au 25 décembre 1788, — 5 numéros.

SENTINELLE (LA) patriotique.

SERMONS RÉPUBLICAINS du 1^{er} Apôtre de la Raison, par *Pithou*, in-8°, an 2, — 4 liv.

« QUATRIÈME SERMON.

- » Il ne faut pas nous dissimuler que le temps est venu où il
- » faut que le vice cède à la vertu, l'ignorance au savoir, le men-
- » songe à la vérité, l'idiotisme au génie, la cupidité au désin-
- » téressement, la lâcheté au courage, la fraude à la probité.

» l'égoïsme au dévouement, l'incapacité au talent, l'ineptie au
» mérite, l'insouciance à l'énergie, l'astuce à la justice, la dé-
» bauche aux mœurs, les ténèbres à la lumière, les simagrées à la
» bienveillance, et la grossièreté à la douce aménité.

» Telles sont les moralités qu'il faut embrasser, si nous vou-
» lons nous régénérer, et devenir le peuple par excellence sur
» tous ceux qui ont habité la terre. »

SIFFLETS (LES) de Saint-Claude.

Voy. *Postillon de la liberté.*

SINGE (LE), Journal des espiègeries, singeries et minauderies,
faites sur les impôts.

SOIRÉE (LA) des Patriotes, ou *le Surveillant* du Corps législatif et des Puissances étrangères, in-4°.

Du 21 au 30 octobre 1791, 10 numéros.

Ep. *Le devoir d'obéir à la loi dépend du droit de la juger.*

SOIRÉE (LA) du Camp, in-8°.

Du 1^{er} thermidor au 10 fructidor an 2, — 39 n^{os}. . . . 1 cart.

Il faut deux numéros 2.

« *Tonnerre de Dieu ! Nous les avons frottés d'importance ! Ils*
» *n'ont emporté un abatis, mais c'est égal ; je leur ai bien rendu.*
» *D'ailleurs, on n'a besoin que d'un bras pour leur faire danser*
» *la carmagnole, et d'une bayonnette ! A la première occasion,*
» *ils ne se douteront seulement pas que je suis manchot.*

» Qui parlait ainsi ? Un de nos braves de l'armée des Alpes,
» après une action assez chaude où il avait perdu le bras gauche,
» et où nos républicains avaient fait des prodiges de valeur. »

SOIRÉES DE LA CAMPAGNE, in-8° ; — brumaire an 2, — 11 numéros.

Ep. *Point de lois sans mœurs, point de mœurs sans lois.*

SOIRÉES du Père Duchêne.

Voy. *Duchêne.*

SOIRÉES DRAMATIQUES de Jérôme le porteur d'eau, — in-8°, 1818, — 2 numéros.

SOLITAIRE (LE), in-8° ; — 1789.

SOLITAIRE (LE) DES TUILERIES , aux bons habitans des villes et des campagnes, in-8° ; sans date, mais 1789. — 4 numéros.

Ep. *Vous serez éclairés, puisque vous voulez l'être.*

SONGES (LES) d'un philosophe solitaire, in-8° ; — 1789, — 2 numéros.

SONNETTE (LA), in-8° ; sans date, mais 1789, — 3 n°.

SOTTISES DE LA SEMAINE , par MM. *Séguier frères*, in-8° ; 1790, — 32 numéros. 1 cart.

Ep. *Le monde est plein de fous, et qui n'en veut point voir
Doit s'enfermer tout seul et casser son miroir.*

N° 1, — page 1^{re}.

« De tous les temps les hommes ont fait des sottises ! Chaque » âge est marqué dans l'histoire par des sottises nouvelles.

» Elles ont toujours été enfantées par l'excès de religion, ou » le manque d'argent. Pour être heureux, il ne s'agissait que de » trouver des prêtres modérés et des princes économes.

» Mon but est de relever les sottises qui se commettent jour- » nellement. Je jouirai de la liberté que l'Assemblée nationale » a donné à tout homme d'enseigner à son semblable la vérité » qu'il aperçoit. Malheur à ceux qui craignent la vérité ! »

SOTTISES ET VÉRITÉS de la semaine, ou l'Opinion générale de la Cour et de la Ville, in-8° ; — 1790, — 6 numéros.

N° 1, — page 1^{re}.

« L'Empire de la sottise s'étend d'un bout de l'univers à l'autre ; » mais sa capitale est la *France*, son palais la *ville de Paris*, et » son boudoir le *Manège national*. Depuis long-temps nous avons » une vocation très-décidée pour être ses *historiographes* ; elle » vient de nous accorder cette faveur, et le public jugera si elle » a fait encore..... UNE SOTTISE. »

SOULIERS (LES) DE L'ABBÉ MAURY ; in-8°, — 2 numéros.

SOUPERS (LES) DE MADAME ANGOT, ou le Contradictéur ; in-8°, an 5, — 13 numéros.

N° 13, — page 100.

« Mille complimens de ma part, je vous prie, au membre des » inspecteurs de la salle chargé de l'ornement des plate-bandes » qui bordent la terrasse des Feuillans.

» Aimez-vous les pavots? on en a mis partout; en sorte que la
» ligne de communication d'un Conseil à l'autre est embellie de la
» fleur chérie de Morphée. Grand merci! cette fleur pourra char-
» mer les peines des pétitionnaires rentiers, fonctionnaires ou
» employés, qui seraient forcés de faire des réclamations; si le
» sommeil peut les prendre au milieu de la route, ils seront
» moins malheureux, et ne déroberont pas un des instans si bien
» employés à discuter sur la restauration des finances. »

SOURD (LE) DU PALAIS-ROYAL, in-8°, — 1789.

SPECTACLE (LE) DE LA NATION, in-8°, — 1789.

N° 1^{er}, — page 1^{re}.

« Les grands comédiens de la salle du Manage donneront
» aujourd'hui *le Roi dépouillé*, pièce ancienne et redemandée.

» La seconde pièce sera *l'Honnête criminel*, en deux actes,
» en en prose d'États-Généraux, ce qui vaut bien des vers. *Le*
» *Comte de Mirabeau* le joue. Son confident sera l'étonnant
» *Barnave*, jeune homme de la plus grande espérance. »

SPECTATEUR (LE), in-8°; 1789, — 2 numéros.

SPECTATEUR (LE) à l'Assemblée nationale, in-8°; — sans
date, mais 1789. — 17 numéros. 1 cart.

Ep. *J'appelle un chat un chat.....*

N° 1^{er}, — page 9^e.

« Il ne faut pas s'étonner si la séance du 4 août n'a pas pro-
» duit dans Paris tout l'effet que quelques personnes semblaient
» en attendre. La capitale ne recueille pas de cette grande déci-
» sion un avantage aussi immédiat que les provinces; mais c'est
» là qu'elle portera le calme et la confiance.

» Il est essentiel, il est urgent que tous les hommes bien in-
» tentionnés professent dans toutes les provinces une doctrine
» patriotique et uniforme; qu'ils ne cessent de répéter au peuple
» que la Révolution est certaine, qu'elle est faite, qu'aucun pou-
» voir ne peut la détruire, et que le calme seul suffit pour la
» consolider..... S'il était un moyen de la rendre inutile et fu-
» neste, et ce moyen ne sera pas négligé par les ennemis du
» bien public, ce moyen serait de vouloir hâter la jouissance
» d'un bien qui ne peut nous fuir; de se livrer à une efferves-
» cence aussi coupable qu'imprudente; de fournir des prétextes
» aux ennemis publics pour calomnier la Révolution, et armer

» contre elle, avec quelque apparence de justice, tous les intérêts
» opposés. »

SPECTATEUR (LE) BELGE, par *Louis de Foere*, — in-8°.

SPECTATEUR (LE) DU NORD, Journal politique, littéraire et moral, par MM. *Baudus* et *Villers*; — in-8°, *Hambourg*.

MM. *Rivarol*, *Delille* et l'abbé *de Pradt*, ont fourni des articles.

Commence en janvier 1797, finit en décembre 1802. . 24 vol.

L'entrée de ce Journal en France fut prohibée; on le trouve difficilement.

N° 6 (tome 15^e), — août 1799.

Page 291.

« Paris se flatte, il est vrai, d'être encore mis une fois à l'abri
» du joug des Jacobins : mais sa sécurité est loin d'être profonde.
» Les Jacobins n'ont pas courbé la tête; ils se remuent, ils men-
» naçent toujours; et un avantage momentané ne peut rassurer
» contre des hommes atroces qui, après deux ans de léthargie,
» étaient revenus en un mois à tous les principes de Marat et de
» Robespierre. Tandis qu'ils cherchent à renouer dans la capi-
» tale les fils de leur trame contre le Directoire, dans les pro-
» vinces, les royalistes travaillent avec un autre but et d'autres
» moyens contre la République. Toutes les passions, tout le cou-
» rage, toute l'énergie de la Vendée semblent se réveiller, et ce
» n'est pas seulement dans les départemens de l'ouest que sont
» attaquées la démocratie et l'irréligion; des armées de royalistes
» se forment dans le Languedoc et s'approchent même de sa ca-
» pitale. Ailleurs, le désir de la royauté éclate sans ménagement;
» Lyon, Bordeaux, Amiens et plusieurs autres villes, semblent
» soupirer après le moment où l'étendard des lys flottera sur
» leurs murailles.

» Au milieu des inquiétudes qu'excitent tant d'ennemis au
» dedans et au dehors, les anciens Directeurs échappent à tous
» les regards, et même à la haine du parti vainqueur, qui sem-
» blait assurer la vengeance publique. Avec eux se sauvent les
» dilapidateurs, tous les S..... tous les Rapiat, qui furent
» leurs complices, tous ces brigands qui pillaient le pays que les
» armées de leurs maîtres mettaient à feu et à sang. Les nou-
» veaux Directeurs, dont une impunité si éclatante flatte l'espoir
» et enhardit la cupidité, n'ont pas même l'air de sentir qu'elle
» doit accroître l'embarras de leurs finances : contents d'avoir

» trouvé quelques millions, sous la promesse de donner la chasse
 » aux Jacobins, et fiers d'avoir réussi à fermer un club d'agita-
 » teurs, ils se croient déjà plus solidement établis, plus capa-
 » bles d'opprimer la France et de troubler le monde, que ne le
 » furent jamais leurs devanciers.

N° 7, — tome 15, — juillet 1800, — page 153.

« Mais c'est aussi sur son intérêt que le premier Consul doit
 » être jugé, et que ses intentions peuvent être appréciées. Cet
 » intérêt lui commande justice au dedans et modération au de-
 » hors. Cet intérêt lui dit que ce n'est pas à un agrandissement
 » de territoire que tiennent la force et le bonheur de la France;
 » que pour être très-puissante, elle n'a pas besoin de s'étendre
 » jusqu'au Bas-Rhin; que, dans sa main, la rive gauche de ce
 » fleuve, bien loin d'être un gage de paix, serait une provoca-
 » tion continuelle à la guerre: cet intérêt lui dit qu'il lui im-
 » porte plus aujourd'hui d'inspirer de la confiance que de la ter-
 » reur: cet intérêt lui dit qu'il doit affranchir les Suisses et les
 » Hollandais, parce qu'il ne les conquerra à la France que le
 » jour où ils cesseront d'être traités en peuples conquis: cet in-
 » térêt lui dit de ne pas faire le don imprudent de la liberté po-
 » litique à des peuples qui ne sachant en jouir, serait plutôt
 » embarras que secours pour le Gouvernement duquel ils au-
 » raient reçu un tel bienfait: cet intérêt lui dit qu'il doit au de-
 » dans effacer tout ce que la révolution a laissé d'impur, d'o-
 » dieux, surtout de révoltant, parce que c'est sur le langage unani-
 » me des Français et sur l'anéantissement des factions que
 » l'Europe le jugera: cet intérêt lui dit que, soit par les prin-
 » cipes de son administration, soit par le système de sa politi-
 » que, il doit chercher à se rapprocher des puissances média-
 » trices; son intérêt lui prescrit d'entrer dans leurs plans, d'a-
 » bondir dans leurs vues; son intérêt..... Mais que nous font
 » les intérêts de Buonaparte? Que sont-ils pour nous? Rien, sans
 » doute; c'est de ceux de la France que nous parlons; et il n'y
 » a rien à espérer du Consul, qu'autant qu'il placera les siens
 » dans ceux de la nation. C'est aussi par là seulement qu'il peut
 » éterniser l'éclat de ses victoires et justifier la fortune.

» Si Buonaparte sait se rendre attentif et obéir aux vœux de la
 » France, s'il sait se placer au rang des puissances régulières,
 » s'il sait faire oublier les insinuations scandaleuses de ce Direc-
 » toire, qui, avec une insolente ingénuité, menaçait l'Allemagne
 » de ses *principes*, quel obstacle pourrait éprouver la paix?
 » Quelle espérance les puissances alliées pourraient-elles mettre
 » dans la guerre? »

SPECTATEUR (LE) FRANÇAIS au 19^e siècle , in-8°.

SPECTATEUR (LE) FRANÇAIS , par *Tourneux* , in-8° , — 5 numéros.

SPECTATEUR (LE) FRANÇAIS , ou le Nouveau Socrate moderne , par *Delacroix* , in-8° , — 1790.

SPECTATEUR (LE) LYONNAIS , ou *Tablettes historiques, morales, politiques et littéraires* , in-8° , — 1818. 1 cart.

SPECTATEUR (LE) MARSEILLAIS , in-8° , — 1823 , — 12 livraisons. 1 cart.

SPECTATEUR (LE) MILITAIRE , in-8°-

Commence avril 1826. Paraît le premier de chaque mois , par livraison d'environ 90 pages.

La 41^{me} livraison a paru. 7 vol.

Continue. — Bureau , rue de Marivaux , n° 1.

N° 1^{er} , — page 85.

« Il est sans doute des provinces dont la conquête semble » dévolue à quelques états limitrophes; mais cela vient de ce que » ces provinces sont mal défendues , ou de ce que leurs habitans » ont intérêt à être conquis. Mais , en général , ce qui fait la force » des nations et leur donne de grands avantages sur leurs voi- » sins , ce n'est pas d'habiter un pays plus ou moins septentrio- » nal ; mais ce sont leurs institutions politiques et militaires , » leurs mœurs , le nombre d'hommes qu'ils peuvent opposer à » leurs ennemis , et *surtout* le courage des soldats qu'elles nour- » rissent dans leur sein ; or , sous ce rapport , les hommes du » Midi n'ont rien à envier à ceux de la Russie , dont les guer- » riers , pendant les dernières campagnes , ne se sont pas mon- » trés plus terribles que ceux du centre et du midi de l'Europe , » qui , n'ayant rien à redouter d'eux , les accablent de leur » nombre , et les refouleraient infailliblement dans les neiges du » Nord , s'ils étaient tentés d'en sortir. »

SPECTATEUR (LE) NATIONAL.

Voy. Journal de la Ville et des Provinces.

SPECTATEUR (LE) , ou VARIÉTÉS historiques , littéraires , critiques , politiques et morales , par *Malte-Brun* , in-8°.

Du 1^{er} avril 1814 au 1^{er} avril 1815 , 30 liv. 3 cart.

» Les journées de l'Empereur s'écoulaient dans les plus dou-
 » ces occupations; toutes ses heures étaient remplies. Cette inal-
 » térable activité, qu'en d'autres temps il appliquait aux plus
 » vastes conceptions du génie, il l'employait alors à l'étude, à
 » l'embellissement du séjour qu'il se créait. Le matin, il s'en-
 » fermait dans sa bibliothèque; quelquefois, souvent même,
 » il se levait avant le jour, travaillait depuis trois heures du
 » matin jusqu'à sept ou huit, et se recouchait alors; dans la
 » matinée, il sortait et visitait tous les travaux; presque toujours
 » il était au milieu de ses ouvriers, qui comptaient parmi
 » eux beaucoup de soldats de la garde.

» Presque tous les jours, quelque temps qu'il fit, il allait se
 » promener à sa maison de campagne de Saint-Martin.

» Souvent, après le déjeuner, il passait la revue de sa petite
 « armée. Il exigeait la plus grande régularité dans les exercices
 » et dans les manœuvres; il tenait surtout à ce que personne ne
 » manquât aux devoirs de la discipline la plus sévère.

» C'était après cette revue qu'il montait à cheval pour ses
 » promenades du matin. En route, il donnait audience à tous
 » ceux qu'il rencontrait; il rentrait ensuite dîner. Tous ceux qui
 » étaient admis à sa table étaient reçus avec un air de franchise,
 » de cordialité et d'aisance parfaites.

» Lorsqu'il recevait la visite de quelqu'étranger de marque,
 * ce qui arrivait souvent, il l'accueillait avec la même familia-
 » rité, avec la même grâce. Il semblait ambitionner de prouver
 » que les coups de la fortune ne l'avaient point changé.

» Les soirées se passaient en famille. Parmi les personnes de
 » la ville qui étaient le plus habituellement reçues, se voyaient
 » le Maire, l'Intendant de l'île, le Chambellan Vantini.

» Ce qui fut entrepris et achevé de travaux en dix-huit mois
 » est inconcevable.

» Le palais de l'Empereur était situé sur un rocher. A son ar-
 » rivée, il consistait en deux pavillons principaux.

» L'Empereur fit décorer l'intérieur de ces deux pavillons,
 » et élever le corps-de-logis qui les réunissait. Ce fut lui qui
 » donna les plans, jusqu'à la forme des ornemens d'une superbe
 » salle qui tenait tout le milieu. De ses fenêtres il dominait tel-
 » lement le pays, qu'il voyait tout ce qui se passait dans la ville,

» et qu'aucun bâtiment, quelque petit qu'il fût, ne pouvait entrer
 » dans le port sans qu'il l'aperçut.

» De beaux jardins s'élevèrent comme par enchantement.

» Les remparts se trouvaient en assez bon état ; mais on avait
 » laissé tomber en ruines une tour antique qui fut jugée impor-
 » tante dans le système de fortification et de défense adopté ;
 » elle fut relevée et armée.

» Le pavé des rues de Porto-Ferrajo était formé de larges
 » dalles de pierres, dont la surface plate était dangereuse pour
 » les chevaux ; ces pierres furent taillées inégalement au ciseau ;
 » et les rues où l'on pouvait circuler en voiture furent repavées
 » en entier.

» La porte de terre n'était praticable que par des mules ; à
 » l'aide d'une terrasse, la route fut élargie et devint praticable
 » pour toute sorte de charrois.

» L'Empereur fit réparer et rendre propre au roulage la route
 » de Porto-Ferrajo à Porto-Longone ; il en fit construire une
 » autre pour se rendre en voiture de Porto Ferrajo à Mariana-il-
 » Campo. Toutes ces routes furent plantées d'arbres ; comme ils
 » sont très-rars dans l'île, il en fit venir une grande quantité
 » d'Italie, et surtout beaucoup de mûriers.

» Il fut lui-même chercher une fontaine aux environs de Porto-
 » Ferrajo, pour en diriger les eaux dans la ville, qui en man-
 » quait.

» Il se plaisait à causer avec les grenadiers, dont il avait si
 » bien jugé le cœur ; il les appelait *ses grognards*.

» *Eh bien ! grognard*, dit-il un jour à l'un deux, *tu t'en-*
 » *nuies ? — Non, Sire, mais je ne m'amuse pas trop, toujours.*
 » — *Tu as tort, il faut prendre le temps comme il vient ; et de*
 » *s'éloigner en faisant sonner son argent dans son gousset,*
 » *où il avait la main, et en chantant entre ses dents : ça n'dura*
 » *pas toujours.*

» Les soldats de la garde dirigeaient de préférence leurs prome-
 » nades du côté de la maison de campagne de l'Empereur. Au
 » temps des vendanges, ils parcouraient les coteaux, et s'infor-
 » maient, auprès des paysans, à qui les vignes appartenaient.
 » — *A l'Empereur. — A l'Empereur ? ah bien ! ce sont les*
 » *nôtres ; et ils vendangeaient gaiement à sa place.*

» L'Empereur s'amusait beaucoup de ces prétentions comiques,
 » et disait, en riant, qu'ils avaient raison.

» De toutes les visites qu'il recevait, celles qui flattaient le

» plus son cœur, c'était celles, ou plutôt les fréquentes arrivées
 » d'un nombre considérable d'officiers Italiens, Français, Polo-
 » nais, qui accouraient lui offrir leurs services. — *Je n'ai*, leur
 » disait-il, *ni places, ni grades à vous offrir.* — *Nous servirons*
 » *comme soldats.* — *Je n'ai plus les moyens de vous payer.* —
 » *Nous vivrons à nos dépens.* Et ils restaient comme grenadiers
 » dans la vieille garde. »

SPECTATEUR (LE) PATRIOTE, in-8°; 1789. — 2 numéros.

SPECTATEUR (LE) POLITIQUE, par Suard, — in-8°.

Du 16 septembre au 7 octobre 1815. — Prospectus et 4 li-
 vraisons.

N° 4, — page 115.

« DE L'ADMINISTRATION.

» Le meilleur ordre social serait celui où tous les citoyens,
 » soumis à la loi par l'intérêt de leur sûreté, ne seraient pas ré-
 » duits par leurs besoins dans la dépendance immédiate du Gou-
 » vernement, et tireraient de leur industrie personnelle une
 » existence assurée. Toutes les fortunes se feraient à l'abri du
 » Gouvernement; il ne serait chargé d'en faire aucune; il ne se-
 » rait pas grevé par cette multitude d'emplois qui servent à en-
 » richir ou à nourrir une foule de citoyens, et qui finissent par
 » épuiser la nation: d'une autre part, les citoyens auraient à la
 » fois plus d'indépendance dans leurs sentimens et plus de mo-
 » dération dans leurs désirs; ils sauraient que le Gouvernement
 » doit protection à tout le monde et ne doit *de places* à per-
 » sonne. Ils ne seraient point disposés à l'accuser de la médiocri-
 » tété de leur fortune; ils attendraient d'eux-mêmes l'améliora-
 » tion de leur sort. Rien ne favoriserait davantage l'émulation
 » et la liberté. Buonaparte, par le système de son pouvoir, par
 » les habitudes de son caractère, avait prodigieusement multi-
 » plié les créations de places et d'emplois: l'étendue de ses con-
 » quêtes lui fournissait sans cesse de nouvelles occasions pour
 » cette manière d'occuper les hommes, qui paraissait la plus fa-
 » vorable à son despotisme. Les Français semblaient devenir
 » une nation d'administrateurs et de conquérans, et l'autorité
 » se faisant le centre et le but de toutes les ambitions, anéantis-
 » sait toute industrie particulière. Ce système exorbitant portait
 » en lui la cause de sa ruine, mais il devait laisser en France une
 » grande plaie. Pour simplifier l'administration, pour lui don-
 » ner la rapidité du despotisme, on avait accru sans mesure le
 » nombre des employés. Que pouvait-il en résulter, si l'État ré-

» duit, si les finances épuisées se trouvaient en disproportion
 » avec cette charge immense? Il devait arriver une époque de
 » suppressions et d'économie. Cependant, beaucoup d'hommes
 » estimables, de pères de famille, ont pris une place comme on
 » prend un état; ils ont renoncé à tout autre travail, et ne se
 » sont laissé à eux-mêmes d'autre ressource que la durée de leur
 » emploi. Il serait bien dur, il serait dangereux de tromper tout
 » à fait cette espérance; et l'autorité se doit à elle-même de ménager
 » tant d'intérêts, en ayant recours plutôt à des diminutions
 » d'appointemens qu'à des suppressions d'emplois; mais il est des
 » suppressions inévitables qui sont exigées par la nature des choses
 » et par le changement de principes dans l'administration; il est
 » absolument nécessaire de restreindre ce genre d'ambition qui jetait
 » tant de personnes dans la carrière administrative. L'autorité n'étouffant
 » pas, comme sous Buonaparte, toutes les branches d'industrie, elle
 » n'est pas en quelque sorte responsable de la pauvreté des individus.
 » Le Gouvernement ne doit plus exercer *le monopole* de l'État, mais il ne
 » peut plus être *le fermier* du public. Le nombre d'hommes nécessaire à
 » l'administration une fois fixé, tout ce qu'on peut ajouter est un
 » véritable impôt sur l'État, et une perte pour l'industrie nationale.
 » On doit des égards aux hommes qui se sont engagés dans cette
 » carrière, sur la foi de l'ordre existant; mais il faut bien se persuader à
 » l'avenir que rien n'est plus inutile qu'un commis qui n'est pas
 » nécessaire. Beaucoup d'hommes qui auraient fait de leurs facultés
 » un usage avantageux, peuvent, en suivant l'administration, se
 » trouver arrêtés par l'épuisement du trésor public, qui ne suffit
 » plus à les payer. Ce qui fait la force d'un État et la sécurité
 » des fortunes, c'est le grand nombre de professions libres et
 » commerciales. Le même degré d'intelligence et d'activité qui se
 » concentre dans un bureau, appliqué au commerce, pourra donner
 » une existence moins précaire et plus utile. Cette ressource, désormais
 » ouverte à l'industrie Française, doit servir à réparer nos maux.
 » Déjà onze mois d'un Gouvernement modéré nous avaient montré
 » tout ce que l'industrie et le commerce pouvaient donner à la
 » France. Malgré les pertes incalculables que nous avons coûtées le
 » retour de Napoléon, nous devons encore espérer beaucoup du
 » commerce, ressource indiquée par la richesse territoriale de la
 » France et l'esprit de ses habitans. Nous le répétons, les plus
 » grands ménagemens, la modération la plus circonspecte, doivent
 » être portés dans les réformes administratives. Les services, l'âge,
 » l'absence de toute fortune ou de toute industrie, sont des considérations
 » très-puissantes; malgré la pauvreté de l'Etat, il faut prendre garde
 » de ruiner absolument les parti-

» culiers; mais enfin, il y a des réformes indispensables, il y a
» des sacrifices que l'État ne saurait souffrir. On doit des égards
» aux hommes, mais le système général est vicieux, désormais
» impraticable; et la raison, la nécessité exigent qu'il soit pro-
» gressivement détruit. »

SPECTATEUR (LE) POLITIQUE et Littéraire, par MM. *Auger, Campenon, Després, Droz, Lacretelle le jeune* et autres, in-8°.

De mars 1818 à janvier 1819. — 43 liv. 4 cart.

32° Liv. — page 241.

« Parmi les innombrables avantages de la liberté de la presse,
» un des plus grands sans doute est de ne laisser dans l'ombre
» aucune mauvaise doctrine. Les maximes contraires aux lois,
» à la morale, ou à la raison, ne sont dangereuses que quand
» elles se cachent; le défaut de contradiction les accrédite et les
» propage. Lorsqu'elles sont livrées au jour, elles ne résistent pas
» long-temps à un examen éclairé: il en est même de si évidem-
» ment pernicieuses, qu'une aversion subite nous préserve de
» leur contact vénéneux; l'opinion publique les revomit d'elle-
» même, comme ces poisons dont la violence est l'antidote.

» Un Gouvernement constitutionnel ne peut exister sans une
» opposition, et une opposition ne va pas sans la liberté de la
» presse. Dans cet état de choses, les écrivains politiques sont
» nécessairement très-nombreux. L'étude et la discussion des af-
» faires publiques sont pour eux l'objet d'une industrie hono-
» rable, et souvent lucrative. Le plus grand nombre s'attache
» au parti de l'opposition, parce que c'est lui qui leur offre plus
» de chances de réputation et de fortune. Un peuple libre est
» ombrageux: il accueille avec faveur ceux qui paraissent veiller
» à la défense de sa liberté, et ceux qui entretiennent sa dé-
» fiance.

» Les écrivains de l'opposition en France peuvent être divi-
» sés en deux classes. Dans la première, sont les sincères amis
» des lois et de la Constitution. Contrôleurs vigilans et coura-
» geux des actes du pouvoir, ils sont toujours prêts à en signaler
» les abus. Ces écrivains ne sont pas dangereux pour l'ordre;
» un Gouvernement sage en reçoit d'utiles avertissemens, et ne
» les regarde pas comme ses ennemis.

» La seconde classe se compose de ceux qui, sous l'ombre
» d'une opposition légitime, font une guerre coupable aux lois
» et institutions de leur pays, pour lesquels ils paraissent an-
» imés d'un pur amour. Ils n'attaquent en apparence que les dé-
» positaires de l'autorité; mais c'est au principe même du Gou-

» vernement qu'ils en veulent. Vous les croyez occupés à défendre
 » la charte, dont le nom est incessamment sous leur plume :
 » observez-les de près, vous les verrez travailler à la déchirer,
 » en opposant ses principes les uns aux autres, en armant sa
 » lettre contre son esprit ; flatteurs intéressés de cette partie de
 » la nation qui a le plus souffert des malheurs des temps, ils en-
 » tretiennent son mécontentement, aigrissent ses peines, se font
 » les confidens et les interprètes de ses plaintes, lui prodiguent
 » de perfides consolations, lui suggèrent de criminelles espé-
 » rances, et lui montrent en secret la ruine de nos institutions
 » comme le terme de ses maux. Pour surprendre la confiance
 » des malheureux meurtris des coups de la fortune publique,
 » ils étalent à leurs yeux de fausses cicatrices. Ne vous figurez
 » pas, cependant, qu'ils désirent sincèrement la chute du trône
 » et la destruction de la charte. Cet état d'anxiété publique,
 » qu'ils cherchent à prolonger, leur est bien plus favorable qu'une
 » révolution. Pourquoi voudraient-ils le changement du Gouver-
 » nement qui existe ? C'est à ce Gouvernement que la plupart
 » d'entre eux doivent leur fortune et leur considération inespé-
 » rées. Tel dont le nom était inconnu ou ridicule dans les lettres,
 » passe aujourd'hui pour un profond publiciste ; tel autre qui,
 » sous un régime peu libéral, osait à peine prétendre à un coup
 » d'œil du maître, brave aujourd'hui les ministres, et porte en-
 » core plus haut ses regards menaçans. Celui-là, qui briguaît
 » dans les bureaux un modeste emploi, s'enrichit en déclamant
 » contre les salariés de l'État, et il ne changerait pas sa part du
 » produit d'un pamphlet qu'il rédige, contre la traitement d'un
 » président de Cour royale, d'un général ou d'un préfet. Il en
 » est enfin qui doivent à l'importance du rôle qu'ils jouent, le
 » bienheureux oubli de leur ancienne réputation. Nous leur de-
 » vons donc à presque tous cette justice, qu'ils ne désirent pas
 » tout le mal qu'ils semblent vouloir faire. S'ils pouvaient prévoir
 » qu'un renversement fît cesser le sujet des larmes qu'ils versent
 » avec tant de complaisance, ils se garderaient bien d'y prêter
 » la main : ces larmes arrosent et fertilisent le champ qu'ils cul-
 » tivent. S'ils ne pouvaient plus écrire sur les malheurs de la
 » patrie, que deviendraient leurs tablettes d'or ? »

SPECTATEUR (LE) RELIGIEUX et politique, in-8°.

Du 19 octobre 1818 au 10 février 1819, — Prospectus et 6 livraisons. 1 cart.

Ep. *Confidite, ego vici mundum.*

« DE LA PETITE ÉGLISE.

» Au milieu des combats qu'elle est obligée de soutenir contre
 » ses ennemis, l'Église déplore l'égarement d'un certain nombre
 » de ses enfans, connus en France et en Angleterre sous le nom
 » de *dissidens* ou de *petite Eglise*. Elle a cru jusqu'ici devoir la
 » traiter avec la plus grande indulgence ; les instructions les plus
 » charitables lui ont été prodiguées. Il y avait dans son erreur
 » je ne sais quel principe de droiture et de bonne foi qui, sans
 » l'excuser, semblait en diminuer le danger, et en hâter la fin.
 » Quelle n'a pas été la douleur du Souverain Pontife, d'appren-
 » dre que les Prêtres Français, à Londres, s'obstinaient à ré-
 » pandre des doctrines dont le premier effet est de rompre l'u-
 » nité de l'Église, de dépouiller son chef de ses prérogatives, et
 » de détacher les membres du corps qui leur donne la vie ! Dans
 » les grandes crises politiques, a dit un illustre écrivain, le plus
 » difficile n'est pas de faire son devoir, mais de le connaître. Il
 » n'en est pas ainsi dans les crises religieuses : la conduite et la
 » croyance du catholique ne sont pas seulement fixées par des
 » lois écrites ; il a toujours sous les yeux une règle vivante qui le
 » dirige. Là où sont le Pape et les Evêques, là est l'Église catho-
 » lique ; le fidèle, qui doit écouter son Pasteur, le Prêtre lui-
 » même, qui n'est pas juge de la doctrine, ne peuvent que se
 » précipiter dans le schisme, en prenant une autre route. En
 » vain l'on raisonne sur l'étendue de la puissance pontificale : le
 » Pape décide et agit comme chef de l'Église ; si le corps épisco-
 » pal ne réclame pas contre ses décrets ou sa conduite ; si les Evê-
 » ques persévèrent dans sa communion, après en avoir eu con-
 » naissance, toutes les difficultés sont résolues, il faut adhérer
 » aux actes et au jugement du Pape, ou cesser d'être catholique.
 » Or, dans les circonstances actuelles, Pie VII n'est-il pas le chef
 » légitime de l'Église catholique ? Les Evêques de toutes les Egli-
 » ses particulières ne sont-ils pas en communion avec lui ?

» Si ces deux faits sont incontestables, il y a de l'aveuglement
 » à se dire catholique, en se séparant du Pape et des Evêques. »
 Cet article est suivi d'un bref de Pie VII contre la petite Église.

SPECTATORE (LO) OSSIA varietà istoriche, litterarie et criti-
 che del signor *Malte-Brun*, regate in italiano con note. *Milano*,
 1814. , 9 cart.

SPHINX (LE), ou la Nomothétique Schélienne, par *Hoëne*
Wronski. 1818.

Introduction et 1^{er} n^o, in-4^o; — 2^e n^o, in-8^o.

N^o 1^{er}, — page 1^{re}.

« Dans l'introduction à cet ouvrage , nous avons signalé scien-
» tifiquement le danger imminent de la destruction de l'Eu-
» rope , et la perspective de la régénération absolue de l'humana-
» mité. L'option entre ces extrêmes est inévitable ; un abîme les
» sépare ; entre eux aucun ordre ne peut s'établir ; et une fatale
» erreur des chefs du genre humain , surtout un profond aveu-
» glement de ces instituteurs , de ces hommes soi-disant sages et
» éclairés , nous font craindre que l'humanité n'échoue au terme
» critique où elle est parvenue. »

STATIONNAIRE (LE) PATRIOTE AUX Frontières, in-8^o.

Du 1^{er} juillet au 3 novembre 1791 , — 18 n^{os}. 1 cart.

Ep. *La paix , la paix , mes bons amis ;
Au nom du Ciel soyez unis.*

N^o 10, — 18 août 1791.

« Suivant les nouvelles les plus positives , il est certain que la
» paix des Turcs avec l'Empereur est conclue , et que la Prusse ne
» se mêlera point des affaires de la Russie. Ainsi, voilà les voisins ,
» les alliés et amis de la France en état de commencer et de sui-
» vre leur coalition , et la diète de Ratisbonne à même de pro-
» noncer définitivement ; car , comme je l'avais annoncé , la seule
» indécision de l'*ultimatum* des puissances , relativement à la
» guerre des Turcs , les avait forcées de différer leur détermina-
» tion sur le parti qu'elles ont à prendre dans les circonstances
» extraordinaires où la France se trouve ; et je m'étonne qu'on
» ne veuille pas concevoir que , par la nature de leurs rapports
» et de leurs intérêts , il est impossible que ces puissances res-
» tent indifférentes , soit à la position de Louis XVI , soit à l'in-
» fluence de la révolution française sur le reste du continent. »

On trouve dans le Stationnaire beaucoup de renseignemens sur les pro-
jets des Puissances étrangères contre la France en 1791.

STATU QUO (LE).

Voy. *Révélation importantes.*

SURVEILLANT (LE), JOURNAL politique , historique et litté-
raire , dirigé par *Lenoir-Laroche*, in-8^o, ans 5 et 6 , — 120 n^{os}.

SURVEILLANT (LE) POLITIQUE et littéraire , par M. *Darmaing*
fils , in-8^o.

Février — août 1818 ; 8 liv. 1 cart.

« Les frères de la doctrine chrétienne vont sans doute élever
 » une statue à M. de P....., et les élèves de l'École Normale le
 » remercier bien sincèrement de ses injures flatteuses et hono-
 » rables. *Ce sont*, dit-il, *des instituteurs de ces idées libérales*
 » *qui menacent tous les trônes de l'Europe.* M. le Baron aurait
 » pu ajouter, pour dévoiler entièrement l'esprit révolutionnaire
 » de cette École, que l'on y fait des conférences de philosophie,
 » que *Rousseau* et *Voltaire* n'y inspirent pas une profonde hor-
 » reur, et qu'on s'avise d'y lire *Montesquieu*. Les élèves de
 » l'École Normale veulent que leur instruction et leur système
 » d'enseignement suivent les progrès du siècle et des lumières :
 » ils ne prennent pour modèles ni les Jésuites, ni les Doctri-
 » naires, ni les Ignorantins; ils ne seront ni ambitieux, ni pédans,
 » ni routiniers.... Ces jeunes gens, répandus dans nos divers col-
 » lèges ont déjà puissamment contribué à améliorer les études,
 » et ce sont eux surtout qui ont établi celle de la langue
 » Grecque. On peut dire même que l'École Normale n'a pas seu-
 » lement formé de bons professeurs; comme le système d'ins-
 » truction qu'on y suit favorise beaucoup le développement des
 » talents, elle a produit aussi des hommes de lettres distingués,
 » qui jouissent déjà d'un certain nom dans la littérature. C'est
 » un jeune élève de cette École qui remplace avec le plus bril-
 » lant succès M. Royer-Collard, dans la première chaire de phi-
 » losophie de la Faculté. Depuis qu'il n'y a plus de conscription,
 » beaucoup d'élèves de l'École Normale, peu fidèles à leurs en-
 » gagemens, ont déserté l'université; mais il faut surtout attri-
 » buer cette désertion à l'état d'incertitude et d'anarchie dans
 » lequel se trouve le corps enseignant, et aux vexations de cer-
 » tains Recteurs et Proverseurs qui pensent comme M. de P..... »

T

TABLEAU DE LA FRANCE et de l'Europe, ou Journal de tous
 les pays, in-4^o; ans 4 et 5.

Finit le 17 fructidor an 5, n^o 434. 2 cart.

N^o 421, 4 fructidor an 5.

« Le Directoire commence aujourd'hui à se lasser du système
 » de faire peur. Il prétend qu'il n'en a jamais eu l'intention.
 » Faut-il le croire? Non, ni surtout l'oublier. Il est évident que
 » ses moyens n'étaient pas encore rassemblés, au moment où il
 » a pris le ton de la menace. A mesure qu'il a voulu prolonger
 » cet état d'incertitude, il a accoutumé les femmes, mêmes les

» plus timides, à voir le danger et à calculer toutes les chances
 » du mouvement. Bientôt il a cessé d'en être le maître. Les Ja-
 » cobins se sont présentés en hommes qui s'assuraient d'avance
 » le fruit de la victoire, comme ils prenaient tout le péril du com-
 » bat. Cette expérience a fait connaître aussi l'esprit de l'armée.
 » On a vu que ses élémens ne pouvaient pas en faire une troupe
 » séditieuse. Les Généraux les plus dévoués au Directoire se
 » sont tout-à-coup refroidis; leur responsabilité ne leur a pas
 » paru assez à couvert. On a examiné de tous côtés les griefs re-
 » prochés aux deux Conseils; les hommes les plus ombrageux
 » n'ont rien pu y voir qui justifie leur défiance.

» Buonaparte, sur lequel on avait compté à cause de son âme
 » ardente et de son génie entreprenant, s'est borné à faire de loin
 » une rodomontade assez peu digne de sa gloire, et qui ressem-
 » blait à toutes celles que d'autres hommes célèbres avaient faites
 » sans succès contre Paris. La position dans laquelle il s'est placé
 » ne lui permet pas de suivre de front deux entreprises aussi
 » vastes que celles d'achever la révolution en Italie et de la recom-
 » mencer en France. Peut-être que lui-même, après avoir jeté
 » les premières étincelles de mécontentement dans l'armée de
 » l'Italie, a-t-il tremblé le premier, en voyant cette armée vic-
 » torieuse convertie en une armée délibérante, c'est-à-dire, en une
 » armée également dangereuse pour ses chefs et pour sa patrie.
 » Il ne lui est pas plus possible aujourd'hui d'éloigner de l'Italie
 » les légions qui la subjuguent pour la rendre libre, que s'il avait
 » encore Beaulieu ou Wurmsér à combattre. Sa politique, dans
 » le moment actuel, paraît avoir un peu ressemblé à celle de
 » l'Impératrice de Russie à l'égard de la coalition, qu'elle mettait
 » en mouvement et à laquelle elle faisait des promesses qu'elle
 » n'avait pas l'intention de tenir. Le résultat de toute cette effe-
 » rescence excitée dans l'armée d'Italie, de tant de menaces fou-
 » droyantes, de tant d'adresses séditieuses, a été d'envoyer
 » Augereau à Paris. Cet homme, que Buonaparte pouvait appeler
 » son Ajax, s'est fait une loi de subordonner entièrement ses
 » pensées et ses actions à celles de Buonaparte;

» *Son génie étonné tremble devant le sien.*

» Nous avons été les premiers à annoncer que la nomination
 » d'Augereau au commandement de la division de l'intérieur
 » semblait être, de la part du Directoire, un commencement de
 » guerre; cependant Augereau est bien loin de suivre la marche
 » violente qu'on avait lieu de craindre. On lit dans le Journal
 » de Dupont un fait qui lui est attesté par ses collègues, et qui
 » est plus propre que tout autre à ramener l'espérance de la
 » paix intérieure.

» La commission avait été demander des éclaircissemens sur
» l'arrivée d'un train d'artillerie, et sur le transport au quar-
» tier-général des fusils qui étaient emmagasinés aux Feuillans.

» Le Ministre leur répondit que cette double opération avait
» pour objet de soustraire ces armes aux malveillans, qui auraient
» pu s'en emparer.

» Le Général *Augereau* était présent ; il dit au représentant
» *Murinai* : Général, faites-moi la grâce de croire qu'un soldat
» qui a été heureux à la guerre, qui s'est peut-être illustré en
» Italie, qui est enfant de Paris, ne voudra jamais se déshono-
» rer en versant le sang des Parisiens, et qu'un républicain ne
» souffrira pas qu'on attente à la représentation nationale. »

TABLEAU DE PARIS, in-4°.

Voy. Quotidienne (la).

TABLEAU DE PARIS en Vaudevilles, par *Pithou*, in-8°, an 5 ;
fini le 18 fructidor, — 10 numéros.

N° 9, — page 70.

AIR : du Vaudeville de *Figaro*. *Cœurs sensibles, cœurs fidèles.*

« C'est un être bien étrange,
» Que ce peuple de Paris !
» Il a la douceur d'un ange,
» Aussitôt qu'il se voit pris :
» Quand on le lâche, il se venge,
» Et lorsqu'il se voit repris,
» Il se tait, il est soumis. (bis.)

» Bon, méchant, simple et volage,
» Ne fixant aucun objet,
» Tout en sortant de sa cage,
» Il court vite au trébuchet :
» Rien ne peut le rendre sage,
» Le malheur l'abasourdit,
» Et le bonheur l'éblouit. (bis.)

» Toujours franc, toujours novice,
» Aveugle en sa volonté,
» Il commande son supplice,
» Pour voir de la nouveauté ;
» Ne suivant que son caprice,
» Ou celui de ses bourreaux,
» Il applaudit à ses maux. (bis.)

» Il ne peut rien entreprendre,
» Il ne peut rien achever ;
» On sait toujours le surprendre ,
» On sait toujours le tromper :
» Tout en le faisant dépendre ,
» On lui dit, pour le flatter,
» Qu'il est fait pour commander. (bis.)

» Tantôt il est catholique ,
» Tantôt il est musulman ;
» Tantôt pour la république ,
» Et tantôt pour un tyran ;
» Quand il est trop pacifique ,
» On le tourmente , et soudain
» Il a soif du sang humain. (bis.)

» Quand la misère l'accable ,
» On cherche à le récréer
» Par un spectacle agréable
» Où chacun va figurer ;
» C'est une chose admirable ,
» De voir traîner dans Paris
» Trente ou quarante proscrits. » (bis.)

TABLEAU DES CRIMES de la ville de Paris, depuis le commencement de la Révolution jusqu'à ce jour, par *Lacombe*, in-8°, sans date, mais an 3.

Premier et seul numéro.

Page 1^{re}.

« Oui, tous les partis, quelles que soient leurs dénominations,
» ont leurs fripons, leurs dupes ou leurs fanatiques, et leurs
» hommes purs. Il n'y a qu'un sot ou un homme de mauvaise
» foi qui puisse nier cette vérité. »

TABLEAU POLITIQUE, littéraire et moral de la France et de l'Europe, par *Leclerc des Vosges*, in-4°.

Du 23 fructidor an 5 au 3 floréal an 6, — 202 n^{os}. . . 1 cart.

N^o 2, — 24 fructidor an 5, — page 1^{re}.

« Plusieurs des représentans du peuple qui avaient été arrêtés
» dans la nuit du 18 au 19, à la commission des inspecteurs et
» conduits au Temple, sont en liberté. Dauchy, membre de cette

» commission, qui était dans la même chambre que Pichegru au
 » Temple, les Députés Merlemont, Tupinier, Lamétherie, Jari
 » Desloges, Fayole, Perrée, Grégoire de Rumare, Piédon,
 » Lannois, Maillard et Goupil de Préfeln, ont resté seulement
 » quarante-huit heures renfermés; les autres sont en route pour
 » leur déportation. Pichegru a dit, en partant: *Nous les avons*
 » *manqués d'une heure; ils font ce que nous aurions fait.* »

N° 4, — 26 fructidor, — page 1^{re}.

« Le citoyen Général Verdière, ancien aide-de-camp du Géné-
 » ral Buonaparte, reçut l'ordre d'arrêter la commission des ins-
 » pecteurs; pour ce, il s'est transporté à ladite commission avec
 » une force suffisante, pour éviter tout inconvénient. Arrivé au
 » lieu de leur séance, il leur signifie l'ordre qu'il avait reçu de
 » les conduire dans la tour du Temple. Tous se sont écriés qu'ils
 » périraient plutôt que de sortir, ce qu'ils ont dit en se décou-
 » vrant la poitrine, et vomissant des injures, telles que celle-ci:
 » *Il y a long-temps que vous cherchez des victimes; eh bien!*
 » *frappez.* Le Général leur répondit: *Citoyens, nous ne sommes*
 » *point ici pour vous insulter, mais pour mettre à exécution*
 » *l'ordre que je viens de vous exhiber.* Ils persistèrent, en di-
 » sant au Général de porter leur réponse à ceux qui l'avaient
 » envoyé. Le Général leur fit connaître combien la cause des
 » amis de la liberté était basée sur l'humanité, en dépêchant son
 » aide-de-camp, qui revint peu après, chargé de rendre ces pro-
 » pres expressions: *Dites-leur que si sous deux heures ils ne*
 » *sont pas rendus à leur destination, j'irai les y conduire.*

» Rovère, Bourdon entrèrent en furie, en vomissant des in-
 » jures. Bourdon voulut se jeter sur une arme; Willot arracha
 » l'habit d'un vétéran nommé Groler, mais il céda aux repré-
 » sentations d'un de ses collègues, et dit: *Eh bien! marchons.*
 » Bourdon en fut quitte pour son habit déchiré; ils furent tous
 » mis dans des voitures et conduits au Temple, où, en entrant,
 » le peuple à crié à plusieurs reprises: *Vive la République! A bas*
 » *les tyrans!* »

TABLETTES DE LA DRÔME, in-8°, — 1823.

TABLETTES DU CLERGÉ et des Amis de la Religion, in-8°.

Commencent en janvier 1822; — 1 cahier de 4 à 5 feuilles
 d'impression à la fin de chaque mois, — 2 vol. par an.

Au 31 décembre 1828. 14 vol.

Au 15 janvier 1829, le *Journal Ecclésiastique*, ou Défenseur
 de la Religion et de ses Ministres, qui paraissait à Toulouse depuis

huit ans , sous le titre de *Journal Ecclésiastique* seulement , s'est réuni aux *Tablettes du Clergé*.

Depuis cette époque , il paraît deux numéros par mois , alternativement *Journal Ecclésiastique* et *Tablettes*.

Livraison de février 1822.

Page 137.

« CAS DE CONSCIENCE.

» Les devoirs d'état sont des devoirs de religion , et exigent de
» ceux qui veulent servir Dieu une sérieuse attention. Saint-
» Paul , dans toutes ses épîtres , recommande surtout à ses en-
» fans l'accomplissement des devoirs propres à leur condition.

» Ceux qu'on ignore le plus maintenant , et sur lesquels , par
» conséquent , on réfléchit le moins , sont ceux qui ont rapport à
» la gestion des biens temporels.

» C'est pour les rappeler aux réflexions des âmes qui ont leur
» salut à cœur , que nous exposons ici les moins observés.

» 1°. Il est défendu de vendre au-dessus du plus haut prix et
» d'acheter au-dessous du plus bas prix. Le prix commun , dont
» les deux autres diffèrent peu , est réglé par ce qu'on appelle , en
» commerce , le cours. (S.-Th.)

» 2°. Il est défendu de tirer aucun intérêt d'un argent prêté à
» terme , ou d'un argent qui n'est pas aliéné , si l'on en excepte
» quelques cas particuliers , sur lesquels on doit consulter un Di-
» recteur sage et éclairé. (S.-Th. , Bulle de Benoît XIV , adoptée
» par l'Église universelle.)

» 3°. Si quelqu'un a vendu du bois , du blé , du vin , ou autre
» chose semblable , dont on ne se sert qu'en la consommant , il
» ne peut retirer aucun intérêt du prix de ces choses. Elles sont
» de même nature que l'argent. (S.-Th. et autres.)

» 4°. Celui qui hérite d'une personne qui a perçu des intérêts
» de l'espèce mentionnée aux nos 1 , 2 et 3 , est obligé à la resti-
» tution de tous ces intérêts , comme s'il les avait lui-même
» perçus. La bonne foi excuse quelquefois d'une partie ou de
» toute la restitution , et dans ce cas encore il faut consulter un
» Directeur exact , sage et éclairé. (S.-Th.)

» 5°. Sont aussi obligés souvent à la restitution , tous ceux
» qui , par conseil , ou par quelqu'autre moyen efficace , ont
» contribué à ces sortes d'injustices.

» 6°. Il est ordonné de payer au prince tout tribut , tout im-

» pôt, toute contribution quelle qu'elle soit, sous peine de res-
» titution; et par suite, de déclarer fidèlement, sous la même
» peine, ce qui y est soumis par les lois. *Reddite quæ sunt*
» *Cæsaris Cæsari.*

» 7°. Il est ordonné de faire des aumônes du superflu des
» biens que l'on possède; de donner un peu, si l'on a peu, de
» donner beaucoup, si l'on a beaucoup; de donner même publi-
» quement, pour édifier publiquement, et répandre la bonne
» odeur de Jésus-Christ. (Tob., Saint-Paul.)

» 8°. On ne peut trop recommander aux personnes qui ont
» quelques possessions de s'assurer si elles sont légitimes, en pre-
» nant avis de ceux dont les lèvres gardent la science. L'intérêt
» aveugle aisément, et il ne faut point exposer la grande affaire,
» la seule affaire importante, celle du salut.

» 9°. Je n'insiste pas sur les preuves de ces principes; chaque
» Directeur les développera; mon seul but est d'éveiller l'atten-
» tion d'une foule de personnes qui retiennent le bien d'autrui
» sans s'en douter. Puisse ce petit avis les porter à douter, enfin
» à chercher la vraie lumière; à se débarrasser d'un bien étran-
» ger et vain, pour se procurer des biens éternels et durables!

» Il est évident que dans ces avis si importants pour la cons-
» science, il n'est nullement question des biens dont la possession
» est garantie par l'autorité du Chef de l'Église et par celle du
» Monarque qui nous a donné la loi constitutionnelle de l'État.
» D'ailleurs, il n'est ici question que des réclamations que la
» conscience peut faire entendre. À la religion seule appartient
» d'accueillir ce cri, et il n'existe aucun pouvoir sous le Ciel qui
» soit aussi puissant que la conscience. »

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE.

10° Livraison, — mai 1829.

Page 263.

« *Réflexions sur l'Ordre légal.*

» Qu'est-ce que l'ordre légal, dans l'acception que lui donnent
» nos législateurs? C'est l'ordre établi par les lois humaines. Or,
» ces lois sont faites par des hommes; elles portent donc l'em-
» preinte de leurs préjugés, de leurs vices, de leurs passions, et
» même de leurs caprices; elles ne sauraient donc être stables,
» puisque chaque législateur peut les modifier, les étendre ou
» les restreindre, leur donner diverses interprétations, même les
» abroger en tout ou en partie. Aussi ne sont-ce pas les lois qui

» font les mœurs ; ce sont bien les mœurs qui donnent naissance
» aux lois, et qui, par conséquent, les font bonnes ou mau-
» vaises. C'est donc à l'ordre social et à l'ordre moral qu'il faut
» le plus s'attacher, comme étant les véritables bases de l'ordre
» légal ; et encore cet ordre social, ainsi que l'ordre moral, n'a
» d'avantages et de solidité qu'autant qu'il a pour principe fon-
» damental la religion.

» L'ordre légal peut faire tout le bien ou tout le mal possible,
» suivant les dispositions et les intentions bonnes ou mauvaises
» de ceux qui font les lois et de ceux qui les exécutent, tandis
» que l'ordre social, ainsi que l'ordre moral, tend à réprimer
» tous les vices nuisibles à la société, et à faire pratiquer toutes
» les vertus capables de la maintenir et de la conserver.

» N'est-ce pas d'ailleurs avec l'ordre légal que, sous la Con-
» vention, sous le Directoire et sous l'Empire, on a successive-
» ment exercé toute espèce d'atrocités, causé la ruine et le deuil
» de tant de familles, en arrachant de leurs bras des milliers de
» victimes innocentes ? Qu'on vienne après cela nous vanter les
» avantages de l'ordre légal, et en faire valoir l'importance.
» L'ordre légal n'est qu'un mot qui n'exprime rien de précis, ni
» de positif, qui, même dans certaines circonstances, n'est
» qu'une illusion, une chimère, une absurdité ; tandis que tout
» est précis et positif dans l'ordre social comme dans l'ordre mo-
» ral, fondé toutefois sur les principes religieux, qui tous ten-
» dent à la conservation et au véritable bonheur de la société,
» des familles, des peuples et des Rois. »

TABLETTES historiques et littéraires de Lyon, — in-8°.

Commencent, octobre 1822.

Au n° 157 (5 mai 1825), *Tablettes historiques de Lyon*, ou le
Précurseur. 4 cart.

N° 161, — page 70.

« Si j'étais Journaliste, je serais convaincu que j'exerce une
» profession chanceuse et hasardeuse, surtout en province, où
» les amours-propres sont si chatouilleux et les talens souvent si
» minces.

» Si j'étais Journaliste, je ne dînerais pas chez l'homme en
» place ; ou, si l'odorat d'un dinde truffé ébranlait ma résolution
» à ce sujet, j'attendrais, pour louer son administration, que la
» digestion fût faite.

» Si j'étais Journaliste, je frapperais du ridicule ces compila-
» tions indigestes qui inondent la librairie ; je rirais aux dépens
» de ces éditeurs qui mettent en vente la troisième édition d'un

- » ouvrage, lorsque la première est encore dans leurs magasins,
» *Si j'étais Journaliste*, je ferais justice de ces monstrueuses
» conceptions nommées *romantiques*, et qui ne deviendront *clas-*
» *siques* que dans les bagnes du Roi de Maroc.
» *Si j'étais Journaliste*, je ne répondrais jamais aux injures
» de mes honorables confrères; car je sais que le public dit:
» *Tu te fâches, donc tu as tort.*
» *Si j'étais Journaliste*, je ne louerais point, aux dépens de
» mes abonnés, ceux qui ne le sont pas.
» *Si j'étais Journaliste*, je ne me ferais pas l'agent d'une coterie
» ou d'une société littéraire, pour louer les productions mortes
» avant que de naître de ces illustres inconnus.
» *Si j'étais Journaliste*, je ne ferais pas de ma feuille une arène
» où les combattans ne sauraient que s'injurier; je voudrais
» toujours que la critique eût des formes polies et un ton de
» bonne compagnie.
» *Si j'étais Journaliste*, je signalerais les abus qui malheureu-
» sement s'introduisent partout; ce ne serait jamais par esprit
» d'animosité contre tel ou tel administrateur, mais bien dans
» l'intérêt des administrés.
» *Si j'étais Journaliste*, lorsque j'aurais attaqué des personnes
» ou des choses, je ne refuserais pas, comme certains de mes
» confrères, d'insérer les réclamations qui me parviendraient;
» je m'en ferais au contraire un devoir: il est doux et consolant
» quelquefois de réparer une injustice, surtout si on l'a faite in-
» volontairement et de bonne foi. »

TABLETTES (MES), ou Notes philosophiques, commerciales et littéraires, par *Balestrin*, in-8°, — an 4.

TABLETTES UNIVERSELLES, ou Résumé de tous les Journaux et Bibliographie générale; Répertoire des événemens, des nouvelles et de tout ce qui concerne l'histoire, ouvrage rédigé par une société de gens de lettres, dirigé par *J.-B. Gouriet*, in-8°.

Commencent avec l'année 1820.—En 1823, *M. Coste* en devint propriétaire et directeur; il modifia le titre (28° livr.) ainsi qu'il suit :

Tablettes universelles, ou Répertoire de documens historiques, politiques, scientifiques et littéraires, avec une Bibliographie raisonnée.

Collaborateurs jusqu'au 21 janvier 1824, MM. *Coquerel*, *Cauchois-Lemaire*, *Dubois*, *Mahul*, *Thiers*, *Remusat*, *Miquet*, *Dumon* et autres.

M. Thiers rédigeait le Bulletin politique qui, dans les derniers temps, se trouvait en tête de chaque numéro.

Depuis le 21 janvier 1824, ce journal a eu pour nouveaux rédacteurs MM. Adair, Régnault-Warin et Jules Maréchal.

Finit 68^e liv. (20 mars 1824). 14 cart.

56^e liv., 26 décembre 1823, page 389.

« BULLETIN POLITIQUE.

» L'ordonnance de dissolution, tant promise, tant remise, tant louée ou attaquée, a paru hier, précédée de 29 pairs, et accompagnée d'un article *des Débats*. Le Rubicon est donc passé, et le Ministère est dans l'impossibilité de reculer. Il ne le pouvait plus depuis long-temps, et après avoir annoncé la dissolution si ouvertement, il ne pouvait pas ne pas la prononcer, fût-il encore plus convaincu de son inutilité et de ses inconvéniens.

» Sa logique en est au même point, et après deux mois de réflexions, il n'a pas mieux trouvé à dire que précédemment. Aux royalistes ou à ceux qui se nomment tels, il a répondu, comme autrefois, en citant la liste des présidens. Pour le crédit de 100 millions, a-t-il dit, nous avons eu 239 boules blanches, et sur les 239 votans qui les ont données, il y en a 203 d'appelés aux présidences. Jugez, maintenant, si nous voulons changer d'amis! — C'est surtout, comme on le voit, dans la discussion du budget que le Ministère reconnaît ses vrais amis.

» A l'opposition, le Ministère a répété, comme autrefois: On ne prend pas la France *en traître*; elle est avertie du but de ce renouvellement, et on pourra considérer les Députés qu'elle enverra, comme véritables porteurs de ses intentions; et avec une aimable ironie, il ajoute à l'opposition: Pourquoi vous plaignez-vous? Si vous êtes les plus forts, c'est le cas de le faire voir, c'est le cas de reconquérir la majorité, puisque toute la chambre va être renouvelée en entier, de chasser les Ministres et de s'emparer du pouvoir.

» Terminant avec une juste fierté, il dit: La septennalité n'expose que lui, lui Ministère; elle raffermira la monarchie, elle achève nos institutions, et, dût-il y périr, le Ministère a fait son devoir en la proposant. Tout ce qu'on a dit sur ce sujet est absolument nul, sans valeur, et ne mérite pas de réponse. Au reste, les royalistes, quelle que soit leur opinion, ne doivent

» pas hésiter à se porter aux élections, car ici c'est la cause com-
 » mune, et l'union la plus parfaite doit régner.

» Pour la charte, il n'en est pas question du tout, pas plus que
 » si le règlement de la représentation nationale lui était étran-
 » ger. Tout cela est bien, très bien. Le Ministère raisonne avec
 » une aisance, un naturel qui charme. Cependant, qu'il écoute
 » quelques petites raisons bien simples, bien courtes, et qu'il
 » juge si elles ont reçu une réponse, ou si elles n'en méritent
 » aucune. Mais, de grâce, un peu moins d'aisance, de facilité che-
 » valeresque, et un peu plus d'attention.

» La charte est quelque chose, car elle a été faite, signée,
 » jurée, quand se rejoignirent la France et la Maison de Bour-
 » bon. Elle est un compromis passé entre des intérêts opposés,
 » et ce compromis exclut jusqu'à l'idée de changer, même pour
 » le mieux.

» Sans doute il ne faut rien éterniser; mais une loi de neuf
 » ans ne peut pas encore se plaindre d'avoir trop duré; sans
 » doute il ne faut pas renoncer au mieux; mais tout mieux sera
 » suspect pendant long-temps, car nous n'avons aucune con-
 » fiance dans le mieux constitutionnel offert par MM. de Villèle,
 » de Corbière et Peyronnet. Sans doute ils peuvent être de fort
 » honnêtes gens; mais quand il s'agira de liberté publique, ils
 » seront du *Conservateur*.

» Le mieux d'aujourd'hui est le second qu'on apporte à la
 » charte; et après cette double amélioration, on ne voit plus
 » de raison pour s'arrêter.

» L'opposition s'élève donc contre la septennalité comme vio-
 » lation à la charte, comme l'œuvre d'un parti inquiet qui veut
 » changer le présent. Elle résiste pour cette raison, encore plus
 » que pour les inconvéniens de la septennalité en elle-même, in-
 » convéniens d'ailleurs très-grands, puisqu'on fait succéder le
 » mouvement brusque et interrompu au mouvement continu
 » et successif, le seul adopté par l'universelle nature des
 » choses.

» L'opposition s'élève contre la dissolution comme moyen
 » pour arriver à la septennalité.

» Enfin, quand le Ministère dit à ses amis: *Lisez la liste des*
 » *Présidens*, nous lui répondons, non comme amis, mais
 » comme observateurs de ses divisions: On ne prétend pas que
 » vous vouliez changer tous vos amis, mais quelques-uns. Et
 » en parlant de 203 noms conservés sur 239, vous faites un petit
 » sophisme, car 36, c'est plus qu'il ne faut pour vous brouiller

» avec votre parti. Nous ne disons pas que vous cessiez d'être
 » dans la faction aristocratique, mais qu'il y a une portion d'elle
 » qui vous dépasse, et cela suffit pour notre instruction.

» Telles sont les raisons triviales et simples auxquelles il nous
 » semble que le Ministère ne veut jamais répondre. A la vérité
 » elles sont usées, mais tant qu'il n'aura pas répondu, elles se-
 » ront jeunes pour nous, et il est probable que cette jeunesse
 » sera longue. »

TACHIGRAPHE (LE), ou TABLEAU des Séances du Corps Législatif, in-8°, frimaire et nivôse an 6. 2 vol.

TAILLEUR (LE) PATRIOTE, ou les Habits des Jean-Foutres, par Jean Duffay, Victorin, in-8°, 1790, — 29 n°. 1 cart.

Ep. *Dans le peuple et les grands je combattrai le vice.*

N° 20, — page 1^{re}.

« Je rougis, lecteur, du motif qui m'a fait garder le silence
 » pendant quelque temps; une crainte pusillanime, une frayeur
 » ridicule, sont les raisons qui ont fait courir le tailleur patriote
 » de grenier en grenier, et qui l'ont engagé à se cacher au jour,
 » pour se faire oublier. Les recherches, les menaces, les motions
 » du Palais-Royal m'avaient réellement intimidé, et fait de
 » moi un lâche; mais je suis enfin revenu de toutes mes frayeurs;
 » je verrais un détachement de la garde nationale, que je ne
 » quitterais la plume que pour me battre. Que dois-je craindre,
 » en effet, d'appeler Jean-Foutres des hommes dont la conscience
 » a prévenu mon jugement, et qui leur reproche à chaque ins-
 » tant des crimes qui ne sont encore connus que d'eux-mêmes?
 » Qui peut me regarder comme coupable, lorsque je dévoile l'i-
 » niquité? Est-ce que le nom sacré de père de la patrie, le nom
 » de Député de commune, le nom de garde nationale, le nom
 » de district, est-ce que tous ces vains titres doivent m'arrêter
 » et me faire taire la vérité? Non; je continuerai à parcourir
 » toutes les classes, tous les états, toutes les conditions, et je
 » démasquerai tous les Jean-Foutres que je rencontrerai. On
 » criera à la licence, on fera des décrets contre les brochures,
 » on menacera de lanterne; tout deviendra inutile pour me faire
 » taire maintenant; je me ferai honneur de mourir en poursui-
 » vant le crime.

» Si j'ai été peureux pendant quelques instans, je m'en re-
 » pens et en demande pardon à mon lecteur, et lui jure ici de
 » résister désormais à l'orage, et de me montrer aussi intrépide
 » qu'un garde national. »

TARIF DES DÉPUTÉS, in-8°, 1790, 2 numéros.

TÉLÉGRAPHE (LE), par *Mithois*.

Voy. *Journal des Fondateurs de la République*.

TÉLÉGRAPHE (LE), in-8°, an 5.

TÉLÉGRAPHE (LE) de la littérature, des spectacles, des sciences et des arts, in-8°.

De mai 1820 à juin 1821, 9 liv. 1 cart.

TÉLÉGRAPHE (LE) LITTÉRAIRE, ou le Correspondant de la librairie, in-8°, an 13, — 1808. 4 vol.

TÉLESCOPE (LE) DRAMATIQUE, ou Revue générale des spectacles de Londres et de Paris, ouvrage inutile, rédigé par une société de gens oisifs des deux Capitales, in-8°.

Du 1^{er} janvier au 1^{er} juin 1817, 9 liv. 1 cart.

TÉLESCOPE (LE) FRANÇAIS, ouvrage périodique, in-8°, — 1797.

TERMOMETRO POLITICO della Lombardia, in-8°.

Du 7 messidor an 5 au 30 germinal an 5, — 83 n°. . 1 cart.

THÉ (LE), ou JOURNAL des Dix-Huit, par *Bertin d'Antilly*, in-4°.

Commence le 27 germinal an 5.

Au n° 26 (22 floréal an 5): *le Thé*.

Au n° 42 (8 prairial an 5): *le Thé, ou le Contrôleur général*.

Finit 143^e n° (19 fructidor an 5). 1 vol.

Il a reparu le 9 thermidor au 7, d'abord sous le titre de: *Feuille politique, littéraire et dramatique*, — 6 numéros; ensuite sous celui de *Thé, ou le Contrôleur général*, — 8 n°.

N° 141, — 17 fructidor an 5, — page 564.

« GARDE NATIONALE.

» Français! une loi vous autorise à nommer, au scrutin, l'élite
» des hommes fermes et bien pensans, pour former les compa-
» gnies de grenadiers, de chasseurs de la garde nationale, qui
» vont être armés les premières. Du bon choix de ces compa-
» gnies dépend aujourd'hui le sort de la France.

» Si vous n'y portez que des propriétaires, des victimes, des martyrs du Gouvernement révolutionnaire, des hommes hardis et prononcés, ennemis déclarés du brigandage et de l'horrible secte des Jacobins, il est possible encore de sauver la France, depuis si long-temps malheureuse.

» Mais si, par insouciance ou par pusillanimité, vous laissez les armes entre les mains des brigands qui vous vexent, vous pillent, vous humilient et vous tyrannisent depuis huit ans, c'en est fait de vous; c'en est fait de ce que vous avez de plus cher au monde; c'en est fait pour toujours de la France entière: le sang va recommencer à couler par torrent, et le pillage, de toutes parts organisé, va consommer votre ruine.

» Français! du courage et de l'union, une haine irréconciliable contre les apôtres de la tyrannie révolutionnaire, un soin minutieux à écarter ces scélérats de toutes les places, à n'avoir surtout que des amis du bon ordre, à protéger énergiquement les honnêtes gens contre la secte atroce des Jacobins; *voilà ce qui peut seul terrasser le monstre.*

» *Armons-nous*, puisque les dangers sans cesse menaçans le commandement et que la loi le permet.

» *Armons-nous*, pour défendre nos femmes, nos enfans, nous-mêmes et nos propriétés.

» *Armons-nous*, pour arracher aux brigands la proie qu'ils ont déjà saisie, et que depuis deux mois ils dévorent de nouveau dans leur horrible pensée.

» *Armons-nous... ..*, non pour attaquer, mais pour protéger l'ordre social menacé par des tigres altérés de sang et de pillage.

» *Armons-nous.....* et nos ennemis sont vaincus. »

THERMOMÈTRE (LE) de l'opinion publique, *Journal des Sections de Paris*; in-8°, 1791, — 4 numéros de 40 pages chacun.

THERMOMÈTRE DU JOUR, par *Dulaure*, in-8°. . . . 6 vol. Commence le 11 août 1791.

Première série, finit le 31 décembre 1791 (143 n°).

Deuxième série, du 1^{er} janvier 1792 au 7 juillet 1793 — (555 numéros).

N° 324, page 418, 19 novembre 1792.

« On a souvent entendu parler d'un traité secret de partage

» de la France; ce traité n'était point chimérique, et ce n'était
» pas seulement la France qu'il s'agissait de partager. Cinq ou
» six têtes, accoutumées, par la bêtise des peuples, à regarder
» l'Europe et les hommes qui l'habitent comme leur propriété,
» s'étaient arrangées pour en disposer suivant leur bon plaisir :
» on peut en juger par la pièce suivante, dont l'authenticité est
» reconnue.

» *Extrait d'un traité conclu et signé à Pavie, au mois de*
» *juillet 1791.*

» L'Empereur reprendra tout ce que Louis XIV avait conquis
» sur les Pays-Bas Autrichiens; joignant ces Provinces aux Pays-
» Bas, il les donnera en échange à l'Electeur palatin, de sorte
» que les nouvelles possessions jointes au palatinat porteront
» le nom de Royaume d'Austrasie.

» L'Empereur aura à perpétuité la propriété et la possession
» de la Bavière, pour faire à l'avenir masse indivisible avec les
» domaines héréditaires de la Maison d'Autriche.

» L'Archiduchesse Marie-Christine sera avec son neveu l'Ar-
» chiduc Charles, mise en possession héréditaire du Duché de
» Lorraine.

» L'Alsace sera restituée à l'Empire. L'Évêque de Strasbourg
» et le Chapitre recouvreront leurs privilèges, ainsi que les
» Souverains ecclésiastiques de l'Allemagne.

» Si les cantons Suisses accèdent à la coalition, on leur pro-
» posera d'annexer à la Ligue helvétique l'Évêché de Porentrui,
» les gorges de la Franche-Comté et celles du Tyrol, avec les
» bailliages qui les avoisinent, ainsi que le territoire de Versoy,
» qui coupe le pays de Vaud.

» Si le Roi de Sardaigne souscrit à la coalition, on rendra à
» la Savoie la Bresse, le Bugey et le pays de Gex, usurpés sur
» cette monarchie par la France.

» Au cas qu'il puisse opérer une assez grande diversion, on
» lui laissera prendre le Dauphiné, pour lui appartenir doréna-
» vant, comme au plus proche parent des anciens Dauphins.

» Le Roi d'Espagne aura le Roussillon, le Béarn et l'île de
» Corse, et s'emparera de la partie Française de Saint-Do-
» mingue.

» L'Impératrice de Russie se charge de faire une invasion dans
» la Pologne, moyennant quoi elle conservera Kamiuich, avec
» la partie de la Podolie qui confine la Moldavie.

» L'Empereur contraindra la Porte à lui céder Chockim, ainsi que les petits forts en Servie et ceux sur l'Anna.

» Le Roi de Prusse, au moyen de l'invasion de la Russie en Pologne, fera l'acquisition de Thorn et de Dantzick, et y joindra un Palatinat à l'orient des confins de la Silésie.

» Le Roi de Prusse acquerra en outre la Luzanne, et l'Electeur de Saxe recevra en échange le reste de la Pologne, pour en occuper le trône comme Roi héréditaire.

» Le Roi actuel de la Pologne abdiquera le trône, moyennant une pension convenable.

» L'Electeur de Saxe donnera sa fille au Prince puîné le grand Duc de toutes les Russies, qui sera souche des Rois héréditaires de Pologne et de Lithuanie.

» *Signé* Léopold, le Prince de Nassau, le Comte Florida-Blanca, Bissechofewerder. »

TOCSIN (LE) DE LA VÉRITÉ, contre les corps sans âmes et les têtes à changer, par *Ruellan*, jurisconsulte, in-8°, an 10, — 1802.

1^{er} et seul numéro de 43 pages.

TOCSIN (LE) DE RICHARD SANS PEUR, ou le *Défenseur de la liberté*, in-8°, 1789, — 3 n^{os}.

Ép. *Tremblez, aristocrates, et redoutez ma plume ;
Elle sera pour vous plus dure qu'une enclume.*

TOILETTE (LA), Journal de politique et de littérature, in-4°.

Commence le 11 brumaire an 6.—Au n° 18, l'*Indiscret* : Finit le 18 frimaire suivant (n° 40).

N° 14, page 3, 22 brumaire an 6.

« Nous supprimons aujourd'hui l'article littérature, parce que nous avons cru devoir faire connaître la correspondance suivante. Elle est piquante par elle-même, et la plupart des personnages en action sont assez intéressans, pour que nos lecteurs nous en sachent gré.

» LETTRE DE L'ABBÉ SICCARD A POULTIER.

» Après avoir remercié ce représentant de la manière obligeante avec laquelle il a pris sa défense ; après avoir assuré qu'il n'était pas le rédacteur des *Annales catholiques* : quant à mes sentimens, les voici, dit-il : Convaincu que les gouver-

» nés doivent être parfaitement soumis au Gouvernement, je ne
» crois pas qu'il puisse être permis à aucun individu de jamais
» examiner la légitimité de la puissance qui gouverne; et pour
» moi, toute autorité qui exerce la puissance de fait est par
» cela seul légitime. Ainsi, de la même foi que j'étais royaliste
» en 89, 90, 91, 92, je suis, depuis la proclamation de la répu-
» blique, républicain zélé, et cela par les mêmes principes.
» Ainsi, tout ce que j'aurais fait sous la monarchie, pour la main-
» tenir quand elle existait encore, je l'aurais fait pour la répu-
» blique, et je le ferais encore, depuis qu'à la monarchie a suc-
» cédé la république. Je ne crois pas qu'il soit permis d'exami-
» ner si l'une nous rend plus heureux que l'autre. La monarchie
» n'existe plus, et la république existe; tout est dit pour moi,
» et la monarchie est à mes yeux tout comme si elle n'eût ja-
» mais existé. Au reste, cette profession de foi me serait com-
» mandée par ma religion, si elle ne l'était par mes principes
» politiques. Je la trouve dans l'évangile de demain, vingt-
» deuxième dimanche après la Pentecôte, et dans l'homélie de
» Saint Augustin qui l'explique. Ceux qui me connaissent vous
» assureraient, citoyen représentant, qu'elle est franche et
» loyale, puisque j'ai le courage de l'écrire et de vous l'adresser.
» Ils vous diraient que si je ne pensais pas ce que je vous écris,
» aucune puissance sur la terre ne pourrait me le faire dire. Je
» suis captif, mais au milieu de mes fers, je conserve la liberté
» d'un homme libre. Je suis républicain par religion, comme
» j'étais autrefois royaliste. Je le suis assez pour préférer la per-
» sécution injuste que j'éprouve en ce moment, aux offres
» éblouissantes de l'Angleterre, qui paierait bien cher l'homme
» qui lui apporterait la précieuse découverte du célèbre Abbé
» de l'Épée. J'attendrai patiemment et sans murmure, que le
» Gouvernement veuille m'entendre et déclarer, *non que je mérite*
» *une exception à la loi du 18 fructidor, mais que la loi ne m'a*
» *jamais atteint.*

» Salut, fraternité et reconnaissance.

» SICARD.

» Lettre écrite par les prisonniers d'Olmutz, dès leur arrivée à
» Hambourg, au général Buonaparte.

» Citoyen Général,

» Les prisonniers d'Olmutz, heureux de devoir leur délivrance
» à la bienveillance de leur patrie et à vos invincibles armes,
» avaient joui, dans leur captivité, de la pensée que leur liberté

» et leur vie étaient attachées aux triomphes de la république
» et à votre gloire personnelle. Ils jouissent aujourd'hui de
» l'hommage qu'ils aiment à rendre à leur libérateur.

» Il nous eût été doux, citoyen Général, d'aller vous offrir
» nous-mêmes l'expression de ces sentimens, de voir de près le
» théâtre de tant de victoires, l'armée qui les remporta, et le
» héros qui a mis notre résurrection au nombre de ses miracles ;
» mais vous savez que le voyage d'Hambourg n'a pas été à notre
» choix ; et c'est du lieu où nous avons dit le dernier adieu à nos
» géôliers , que nous adressons nos remerciemens à leur vain-
» queur.

» Dans la retraite solitaire , sur le territoire danois du Hols-
» tein, où nous allons tâcher de rétablir nos santés, que vous
» avez sauvées, nous joindrons aux vœux de notre patriotisme
» pour la république, l'intérêt le plus vif au plus illustre Général,
» auquel nous sommes en quelque sorte plus attachés par les
» services qu'il a rendus à sa patrie, que par les obligations par-
» ticulières que nous nous glorifions de lui avoir, et que la recon-
» naissance a pour jamais gravées dans nos cœurs.

» Salut et respect.

» Signé Lafayette, Latour-Maubourg, Bureau de Puzy.

» LETTRE écrite par le Général Buonaparte à l'Archevêque de
» Gênes, à l'occasion d'une lettre pastorale que ce prélat
» a adressée à son Clergé.

» Elle excite en Italie, comme en France, l'étonnement des
» uns et l'admiration des autres ; pour nous, nous y reconnais-
» sons Buonaparte. Elle est ainsi conçue :

» CITOYEN, je reçois à l'instant votre lettre pastorale. J'ai cru
» y reconnaître un des douze Apôtres ; c'était sans doute ainsi
» que Saint-Paul écrivait. Combien la religion est respectable,
» quand elle a des serviteurs comme vous ! Vous êtes un véritable
» Apôtre, un Apôtre évangélique ; vous obtenez l'estime de vos
» ennemis même. D'où vient que les prêtres de votre diocèse
» sont animés d'un autre esprit ? Jésus-Christ cherchait à agir
» par la conviction ; il aimait mieux mourir que d'employer la
» violence pour faire adopter sa doctrine. Les mauvais prêtres
» prêchent la révolution et l'effusion du sang ; comme Judas, ils
» vendent le pauvre peuple. J'espère être dans peu à Gênes ; ce
» sera pour moi un grand plaisir de vous entretenir. Un Évêque
» comme Fénelon, comme l'Archevêque de Milan, de Ravenne
» et de Gênes, donne à la religion de nouveaux attraits. Il ne se

» borne pas à prêcher la vertu, il la pratique. Un bon Évêque
» est le premier présent que le Ciel puisse faire à une ville et à
» tout un pays.

» LE REPRÉSENTANT LACUÉE A SON COLLÈGUE POULTIER.

» Je serais indigne du titre de Républicain que j'ambitionne,
» et auquel je me crois des droits, si je ne m'empressais de rec-
» tifier deux erreurs de fait contenues dans le paragraphe de votre
» n° 815, où vous avez bien voulu concourir à repousser l'opi-
» nion affreuse que M. Mallet (du Pan) avait cherché à donner
» de moi. Vous savez, dites vous, que j'ai fait tous mes efforts
» pour ramener Carnot à des sentimens républicains, et que
» j'ai refusé de le recevoir chez moi. Il est certain, Citoyen col-
» lègue, que si Carnot eût, une seule fois, paru à mes yeux en-
» nemi de la liberté républicaine, ma porte et mon cœur lui
» eussent été fermés, et pour toujours; mais comme il s'est tou-
» jours montré à moi ami de la liberté, de la constitution, de
» la gloire et du bonheur des Français, et que je n'ai eu, par
» conséquent, jamais besoin de le ramener à des sentimens ré-
» publicains, ma porte et mon cœur lui ont été constamment
» ouverts.

» Républicain, ami des lois et de la vérité, vous donnerez, je
» l'espère, place dans votre Journal à ma réclamation; je vous
» en prie avec instance; ce sera une seconde obligation que je
» vous aurai.

» Signé LACUÉE. »

TONNEAU (LE) DE DIOGÈNE, ou les Révolutions du Clergé.
Au n° 12, simplement : *Tonneau de Diogène*, in-8°, — 1790, —
33 numéros. 1 cart.

N° 1^{er}.

« Qu'a de commun le tonneau de Diogène avec les révolutions
» du Clergé? Ceux qui nous feront cette demande n'ont pas l'a-
» vantage d'être membres du Clergé. Depuis le 2 novembre 1789
» (jour mémorable des trépassés), le haut et le moyen Clergé
» vont partout disant qu'on les réduit à la besace. — Eh bien!
» messieurs, Diogène s'y mit bien de lui-même; pourquoi ne
» vous résigneriez-vous pas par amour de vos devoirs à un parti
» que Diogène eut le courage de prendre par amour de la philo-
» sophie? Allons, messieurs du haut et du moyen Clergé, piquez-
» vous d'honneur, un peu d'émulation, et ne vous laissez pas
» vaincre en générosité par un philosophe profane. Qu'une noble

» concurrence s'établisse entre vous et lui, et souffrez que trois
» fois la semaine l'image de Diogène dans son tonneau vous
» rappelle aux vertus premières des premiers Apôtres. Contem-
» plez sans rougir la besace, le baton blanc et l'écuelle de bois
» de Diogène. Par ménagement pour vous, nous avons soustrait
» à vos yeux *la Lanterne*.

» Et vous, amis lecteurs, qui n'avez pas l'avantage d'être
» membres du Clergé, venez puiser des nouvelles dans le ton-
» neau de Diogène, devenu la chaire de vérité. »

TOUT CE QUI ME PASSE PAR LA TÊTE, salmigondi d'un spectateur
des folies humaines, *Ouvrage lunatique*, — in-8°.

Du 23 novembre 1788 au 10 avril 1789, — 4 parties, — 23
numéros. 1 cart.

N° 12, — page 1^{re} de la 3^e partie.

« Oui, Monsieur, la police a défendu vos numéros. — Vrai ?
» — Très-vrai. — Mais pourquoi donc ? car enfin, je ne parle
» pas mal de Dieu. — On vous le pardonnerait peut-être
» plutôt. — Je n'ai point mal parlé de la Religion. — On vous
» l'aurait peut-être encore pardonné. — Moi pas, moi pas. Je la
» respecte trop. Je n'ai point mal parlé du Gouvernement mo-
» narchique, car je jure que le diable m'emporte, si je voulais
» être citoyen de Londres, d'Amsterdam, de Venise..... Je ne
» connais de bon Gouvernement que celui d'un seul. Je n'ai
» point mal parlé du Roi. Je jure que personne en France n'a,
» pour la Majesté royale, une plus profonde vénération.

» Ai-je mal parlé des Ministres ? Oh ! non. A peine ai-je pro-
» noncé le nom de ceux qui du premier, du second ou troisième
» Ciel, rient de nos petits mouvemens, que nous regardons
» comme de très-grands événemens.

» — Vous avez parlé de M. Necker..... »

TOUT (DE) UN PEU, par *Rivière*, — in-8°.

Du 11 pluviôse au 4 germinal an 5, — 54 numéros.

Au n° 10 : *l'Indépendant*, ou *de Tout un peu*.

Au n° 12 : *de Tout un peu*, ou *l'Indépendant*.

Ep. *On ne sait le tout de rien*.

TRIBUN (LE) DU PEUPLE, par *Bonneville*, in-8°, — 1789,
4 liv. — 166 pages.

TRIBUN (LE) DU PEUPLE, par Babœuf.

Voy. *Journal de la liberté de la presse.*

TRIBUN (LE VIEUX) du Peuple et sa bouche de fer, par Bonneville, — in-8°.

1789. 1 cah. de 101 pag.	} 3 vol.
1790. 1 cah. de 199	
An 6. 7 cahiers 517	

Appendices: LETTRES de Thomas Payne, sur les Cultes, et *Hymne des Combats*, par Bonneville.

Cahier de 1790, — page 197.

« Ces jours derniers, et c'est une grande nouvelle pour l'Eu-
 » rope, on vient de recevoir dans une académie un nègre qui
 » lui avait envoyé des observations météorologiques très-bien
 » faites.

» Vous saurez un jour, Européens, de quelle perfection sont
 » capables ces animaux, aujourd'hui si stupides, que le plus fai-
 » ble d'entre vous enchaîne par milliers; qui n'ont des oreilles
 » que pour être saisis de frayeur au seul son de sa voix; dont
 » l'œil imbécille n'oserait soutenir un de ses plus tendres regards,
 » et qui n'ont des mains que pour déchirer le sein de la terre,
 » déchirer les lions, et s'entre-assommer avec leurs fers. »

TRIBUN (LE) DU PEUPLE, ou *l'Ami des Défenseurs de la Pa-trie*, par Prevost et Dounier, in-4°.

Du 22 fructidor an 5 au 3 pluviôse an 6, — 89 numé-ros. 1 cart.

N° 55, — page 218, — 26 frimaire an 6.

« On ne peut s'empêcher de faire quelques réflexions sur nos
 » fêtes publiques, telles qu'on les célèbre actuellement.

» Beaucoup d'argent qui s'envole en *fumée*, quand les dettes
 » les plus sacrées de l'État sont à *l'arrière*, quand les fonds les
 » plus indispensables manquent aux frais de la plus indispen-
 » sable administration; une foule immense bousculée par des
 » soldats; des danses dans les salons, des familles sans pain,
 » sans feu, aux sixièmes étages: voilà le programme de la plus
 » belle des fêtes.

» *Le lendemain d'aucune d'elles* n'a vu un malheureux de
 » moins; et l'on cherche encore l'ordonnateur patriote qui des-
 » sinera la 1^{re}, où, sans frais, sans privilèges insultans, le peuple,

» dans sa majestueuse joie, sera son plus beau spectacle à lui-
» même ; où des actes de vertu et de bienfaisance publique com-
» bleront le vide de l'âme, et mettront en pratique tout ce
» qu'on n'a vu jusqu'ici qu'en discours. »

TRIBUN (LE) DU PEUPLE, ou le *Patriote national*, par *Marat*,
in-8°, 1790. — 2 numéros.

TRIBUNE (LA) de la Société populaire de Marseille, in-8°,
— an 4.

TRIBUNE (LA) DES PATRIOTES, ou *Journal de la Majorité*, par
Camille Desmoulins et Fréron, in-8°.

Commence le 30 avril 1792, 4 n^{os}. — 204 pages.

N^o 1^{er}, — page 1^{re}.

« INTRODUCTION

» Par *Camille Desmoulins*.

» Aujourd'hui, un Journal est une puissance, même une
» haute puissance, et M. Necker ne soupirait pas plus dans sa
» retraite après son rappel à l'hôtel du contrôle général, que je
» n'ai fait, depuis ma démission de Journaliste, après un impri-
» meur qui me rappelât au gouvernail de l'opinion. Le libraire
» s'est présenté. En donnant de feints regrets à ma solitude et
» au doux éloignement des affaires, je cède à une violence en-
» core plus douce, et me voilà redevenu Journaliste, c'est-à-dire
» un des nouveaux pairs de France, et un plus puissant seigneur
» qu'un prince Français.

» Aussi-bien, je vois que dans une révolution, il en est de la
» plume comme de l'épée, qu'on ne peut plus remettre dans le
» fourreau une fois qu'elle en est dehors. »

TRIBUNE (LA) NATIONALE, par *Rivière*, in-4°, — an 7.

TRIBUNE (LA) PUBLIQUE du département de l'Ourthe, par une
Société de patriotes de 1789, in-8°. Liège, an 5, — 4 numéros,
— 72 pages.

TRIBUNE (LA) PUBLIQUE, ou Journal des élections, par *Ga-
briel Leblanc*, in-12. Commence en frimaire, finit le 15 fructi-
dor an 5, — 52 liv. 9 vol.

Tome 3, n^o 16, — page 145.

ÉLECTIONS.

« Si l'on est criminel en coopérant par ses actions au mal-

» heur de sa patrie, l'est-on moins en souffrant par lâcheté que
» les scélérats s'emparent des charges publiques? On ne niera
» pas que l'esprit révolutionnaire entraîne après lui tous les désastres; que la haine que lui porte tout homme d'honneur est
» légitime; et pourquoi ne serait-on pas fondé à désigner comme
» un traître celui qui, par indifférence, le laisse triompher? Par
» quelle raison le distinguerait-on du brigand?

» L'anarchie est hors l'état de la société; si donc un individu
» qui a signé le pacte social se refuse à maintenir la tranquillité
» commune, il trahit ses devoirs, il doit cesser d'être compté
» parmi les membres de la société.

» Mais il n'y a pas de loi pour le punir; mais le mépris n'est
» plus rien en France; et que d'hommes mettent de la vanité à
» se vautrer dans la fange! Ceci paraîtrait un paradoxe dans un
» autre temps, c'est une vérité de nos jours.

» Si l'expérience ne les avait instruits, on pourrait considérer
» les Français comme des enfans qui courent sur les bords d'un
» puits sans présumer que leur imprudence peut les faire périr!
» Hélas! sept ans de révolution leur ont-ils appris en vain ce que
» peuvent les méchans?

» Les leçons du malheur seraient-elles nulles pour eux? »

TROIS BOSSUS (LES), in-8°, décembre 1789 et janvier 1790.
— 3 numéros.

TROMPETTE (LA) DU PÈRE Bellerose, in-8°; nivôse an 3, —
2 numéros.

TROMPETTE (LA) du Père Duchêne.

Voyez Duchêne.

TROUBADOUR (LE) RÉPUBLICAIN, feuille remoise, par Del-
loye, in-8°, — an 4.

N° 146, — page 7.

Vitry-sur-Marne (le Français), 11 germinal an 4.

« Citoyen rédacteur, les papiers publics ont annoncé, il y a
» trois mois, la grande conspiration découverte à Vitry-sur-
» Marne, contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat,
» contre la sûreté individuelle de l'ex-conventionnel Battellier;
» ils ont dit à toute la France comment le Directoire exécutif
» avait ordonné l'arrestation de douze individus, citoyens de
» Vitry, prévenus d'avoir trempé dans cette conspiration; com-
» ment il avait ordonné la destitution et l'arrestation du Prési-
» dent de la Municipalité, qui seul avait dissipé le rassemble-

» ment ; comment il avait fait mettre les scellés sur les papiers ,
 » meubles et effets des douze prévenus ; comment il avait donné
 » ordre de faire marcher sur Vitry une force armée pour main-
 » tenir la tranquillité publique que personne n'avait envie de
 » troubler ; comment il avait enjoint au Directeur du Jury de
 » procéder suivant la rigueur de la loi .

» Dites maintenant à la France entière que , depuis trois
 » mois , on a instruit une procédure criminelle ; que soixante té-
 » moins ont été entendus ; que le Président de la Municipalité
 » et huit autres prévenus ont été mis en liberté ; que trois seu-
 » lement ont été renvoyés à la police correctionnelle , et ont été
 » acquittés ; que les débats de cette audience ont duré pendant
 » dix heures ; que le Commissaire Battellier , pendant tout ce
 » temps , a supporté avec une stoïque indifférence les reproches
 » les plus sanglans qu'un homme puisse essuyer (1) ; qu'il a eu
 » la lâcheté de n'oser répondre un seul mot ; qu'il n'a pas même

(1) Voici un fragment du plaidoyer de l'Avocat chargé de la défense des prévenus .

• Sans doute , on devait improuver le choix que le Directoire a fait de
 • votre personne par des voies plus régulières , plus légales , si vous voulez ;
 • je l'accorde .

• Mais aussi , après cette concession , il nous sera permis de vous faire les
 • questions suivantes :

• Lorsque vous avez accepté des fonctions , pour venir les exercer dans la
 • ville qui vous a vu naître , comment n'avez-vous pas réfléchi , que si les
 • décrets d'amnistie nous avaient fait perdre l'idée de la vengeance , nous
 • ne pouvions pas avoir oublié , qu'abusant d'une mission étrangère à notre
 • département , vous n'avez touché le sol natal que pour y exercer des actes
 • despotiques et sanguinaires ?

• Comment votre conscience ne s'est-elle pas alarmée , votre imagination
 • ne s'est-elle pas troublée , quand vous avez pensé que vous veniez au milieu
 • d'illustres concitoyens que vous avez fait conduire au tribunal révolution-
 • naire , et qui n'ont échappé à la mort que parce que la charrette sur laquelle
 • ils étaient entassés n'est arrivée à la Conciergerie que le 9 thermidor ?

• Comment avez-vous pu supposer qu'on avait oublié que , lors de votre
 • toute-puissance , vous traitiez avec une dureté visiriale l'épouse qui vous
 • redemandait son époux , et que vous repoussiez , en l'accablant d'injures , la
 • sœur qui vous implorait pour son frère que vous faisiez conduire à l'échafaud ?

— « Il est des hommes dont , par leur essence , chaque souffle est une imposture ,
 • comme il est de la nature du serpent de n'exister que pour la distillation du
 • venin . Aussi , vous avez peint au Directoire la manifestation du méconten-
 • tement public , lors de votre apparition dans cette ville , comme un vaste
 • complot contre la sûreté intérieure et extérieure de l'État ; vous avez pro-
 • voqué l'envoi d'une force armée qui , en arrivant au milieu de nous , n'a
 • trouvé que des citoyens paisibles avec lesquels eile s'est empressée de fra-
 • terniser . »

» eu le courage de donner des conclusions , quoiqu'il ait eu l'im-
» pudeur de ne point se récuser , dans l'espoir que si l'affaire
» était portée devant un Jury spécial , il serait maître du choix
» des Jurés ; qu'il s'est borné à déclarer pitoyablement qu'il s'en
» rapportait à justice.

» Dites enfin qu'il est résulté de l'instruction , que Drouard ,
» Commissaire près notre municipalité , choisi parmi les désar-
» més et amnistiés , qui , au rôle de dénonciateur a joint celui de
» témoin , a été accusé et convaincu de faux témoignage , et que
» sa déclaration a été rejetée à ce titre (1).

TYRTHÉE (LE) de la Révolution Française , ou Journal
d'Hymnes patriotiques , in-8°, — an 2.

U

ULTRA (L'), *Archives politiques , morales et littéraires* , pour
servir à l'usage des temps présents.

Au 7^e numéro : l'*Oracle Français*.

De janvier à mai 1818. 1 cart.

Ep. Vive le Roi ! quand même.

N° 5, février 1818 , page 130.

« L'indépendance est née avec le matérialisme. Du moment
» que l'homme, aveuglé par ses sens, méconnaissant la loi divine
» qui parle à sa conscience, a établi l'expérience physique pour
» principe absolu de la vérité, le premier pas qu'il a dû faire
» a été de considérer toute puissance divine et humaine comme
» un joug insupportable. Ne subordonnant plus ses actions à un
» but divin, son intérêt seul a dû s'en établir le mobile; dès
» lors la morale n'a plus été qu'un vain nom; la conscience, pa-
» ralysée par cette funeste doctrine, ne s'est plus opposée à l'en-
» vahissement des passions; le vice a été transformé en vertu;
» une partie de la nation, avilie et rabaissée au-dessous de l'hu-
» manité, livrée à tous les excès, à tous les crimes, a fini par
» traîner son Roi à l'échafaud.

(1) Au moment où Drouard s'est présenté comme témoin, le Défenseur
a dit :

« Je m'oppose à ce que le C. Drouard soit entendu ; je le recuse comme
» dénonciateur intéressé ; je l'accuse comme faux témoin. »

Après les développemens sur ces deux points, le tribunal a décidé que
Drouard ne serait pas entendu dans les débats, et que sa déclaration écrite
serait rejetée de l'instruction.

» Les libéraux d'aujourd'hui professent évidemment les mêmes
 » maximes : le matérialisme est le fondement reconnu ou tâté
 » de toutes leurs doctrines, de tous leurs principes ; et c'est ce
 » qu'à la honte du genre humain, ils décorent du titre de *pro-*
 » *grès des lumières*. Que peut-on donc espérer des ces hommes ?
 » Où tendent leurs perpétuelles déclamations, cette guerre
 » qu'ils ont déclarée à la religion et à ses ministres ? Quel est le
 » but de ces crayons qui retracent les faits de la tyrannie ?
 » Qu'ont de commun le Champ-d'Asile, le bouclier d'Arcole, et
 » toutes les représentations de nos maux et de leurs auteurs ,
 » avec le règne paternel du fils de Saint Louis et de Henri IV ?
 » Semblables au nocher prévoyant qui, à l'approche de la tem-
 » pête, redouble de vigilance, et s'appête avec calme à sur-
 » monter le péril, nos voix, que soutiennent l'amour du bien et
 » de la vérité, font ici un appel solennel à tous les vrais Fran-
 » çais. Dans un moment où l'édifice social n'a plus aucun fonde-
 » ment, où notre belle patrie, jadis le modèle des nations ,
 » n'offre plus que l'effrayant tableau du débordement des vices ,
 » où nul lien n'existe plus entre les hommes, l'indifférence de-
 » vient un crime ; et ce n'est qu'en se réunissant pour attaquer
 » de toutes parts le colosse hideux qui nous apporte la destruc-
 » tion, qu'on peut remplir les devoirs difficiles imposés par les
 » temps d'épreuve et de calamité. »

UNION (L'), ou JOURNAL de la Liberté, in-f°, 1789, — 69 n^{os}.

UNIVERSEL (L'), JOURNAL *quotidien* de littérature, des sciences et des arts, petit in-folio.

Commence le 1^{er} janvier 1829 ; le 224^e n^o a paru le 12 août suivant.

Continue. — Bureau, rue Coquillière, n^o 33.

USURIERS (LES) A LA LANTERNE, Entretiens d'un Patriote et d'un Député, sur les bases du bonheur public, in-8°, 1789, — 4 numéros.

Le n^o 4 est intitulé : *Vente du Mont-de-Piété*.

N^o 4, — page 4^e.

« Il y avait, nous dit-on, avant l'établissement du Mont-de-Piété, des usuriers qui prenaient encore plus.

» S'il y en avait qui prenaient plus, il y en avait aussi qui prenaient moins ; et l'on avait alors la liberté du choix, dont on est privé aujourd'hui.

» S'ils prenaient plus, c'est qu'ils avaient à braver les censu-

» res de l'Église et les verges de la justice : exemptez-les du re-
» mords, et ils prendront moins.

» Mais quoi ! parce que ces hommes obscurs et flétris se li-
» vraient à cet infâme commerce, fallait-il le sanctionner ? Suf-
» fisait-il d'établir entre cet établissement et ces êtres avilis et dé-
» gradés la différence du plus au moins ?

» L'intérêt qu'on devait accorder était l'intérêt permis de
» quatre pour cent tout au plus, et non pas l'intérêt usuraire
» de dix pour cent : le prétexte de soulager le pauvre présente
» une contradiction qui fait douter de la réalité du motif. »

UTILE (L') ET L'AGRÉABLE, in-18, par *D. Levi*.

Commence en 1818, — continue, *Johanneau*, libraire-édi-
teur, rue du Coq-Saint-Honoré, n° 8.

V

VARIÉTÉS, in-8°, an 4, — 7 numéros.

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES, historiques et galantes, in-8°. 3 cart.

VEDETTE (LA) CAMBRESIENNE, in-8°; *Cambrai*.

Commence novembre 1819 1 cart.

Ep. Dieu et le Roi, la Légimité et la Charte.

10° Liv., page 181.

« Une institution justement renommée subsiste comme une
» mission permanente au milieu de la France. Encouragés
» par les Prélats, dignes admirateurs de leurs vertus, les
» hommes apostoliques qui la dirigent, consacrent spécialement
» leurs soins à l'instruction de la jeunesse ; et, sans distinction
» d'âge, de condition, la forment tout à la fois pour les sciences
» et pour la religion ; ils préparent à l'état une génération meil-
» leure. Déjà on a nommé la maison de Saint-Acheul. A ce mot,
» que de haines se réveillent ! Que d'imprécations sortent de la
» bouche des nombreux détracteurs de cet asile inestimable ! Mais
» aux yeux des personnes qui cherchent réellement la vérité, que
» prouve cet acharnement, si non l'importance de l'établisse-
» ment ? »

VEDETTE (LA) DE L'OUEST et du Nord, par *Guilbert*, in-8°,
— 1793 et an 2.

VEDETTE, ou *Gazette du Jour*, in-4°.

Du 14 vendémiaire au 13 floréal an 3. 1 cart.

N° du 3 frimaire, — page 1^{re}.

« *Paris.* Quelques jours avant la révolution du 9 thermidor, »
 » une jeune veuve de vingt-deux ans, condamnée à mort, les »
 » cheveux coupés, les mains liées derrière le dos, était montée »
 » sur la charrette, et allait partir avec d'autres pour le lieu de »
 » son supplice. Un jeune homme qu'elle intéresse, lui dit tout »
 » bas : *dites que vous êtes enceinte* ; elle le regarde, le fixe, et »
 » saisit ces mots comme un trait de lumière. Au moment où elle »
 » doit périr, elle déclare à l'exécuteur des jugemens qu'elle est »
 » enceinte. Que ne l'avez-vous dit plutôt, lui répond-il ? Mais »
 » enfin je le suis. Il fallut bien la reconduire à la Conciergerie, »
 » pour vérifier le fait. La révolution du 9 thermidor est arrivée. »
 » Son affaire examinée, elle n'était que riche ; elle a obtenu sa »
 » liberté et vient de sortir de prison. Depuis ce moment, elle va »
 » tous les jours aux spectacles, dans les lieux publics, dans le »
 » même costume qu'elle avait dans la charrette, les cheveux »
 » coupés, portant ses mains derrière le dos ; elle cherche par- »
 » tout son bienfaiteur ; c'est ainsi qu'elle nomme le donneur »
 » de l'heureux conseil, prête à l'épouser, dit-elle, s'il est bien »
 » né, ou disposée à lui faire toute sorte de biens, si elle ne peut »
 » lui convenir ; heureuse si elle peut une fois, au moins une seule »
 » fois, lui témoigner sa reconnaissance.

— §. » L'ex-accusateur public, Fouquier-Tinville, transféré »
 » depuis quelque temps à la maison de l'Égalité, ci-devant col- »
 » lége du Plessis, est réduit, pour sa sûreté, à ne jamais ouvrir »
 » sa porte ni ses fenêtres ; le 23 de ce mois, il sollicita la permis- »
 » sion de prendre l'air dans la cour, mais les cris des détenus lui »
 » firent craindre d'être mis en pièces ; le lendemain il voulut ou- »
 » vrir sa fenêtre, les imprécations le forcèrent à la fermer sur-le- »
 » champ. »

VEDETTE (LA), ou Journal du département du Doubs, in-8°,
 — 1793 et an 2.

VEDETTE, ou Précis de toutes les nouvelles du Jour, in-8°,
 1792, — 4 numéros.

VEILLÉES D'UN FRANÇAIS, in-8°.

Du 14 août au 25 septembre 1789, — 48 numéros. . . 1 vol.

VENDÉEN (LE), ou l'Éplucheur politique, moral et littéraire,
 in-8°, 1818 ; — 7 numéros. 1 cart.

Ep. Dieu et le Roi.

« ASSAUT.

» En garde, Vendéen ! Le moment est venu de croiser le fer....
 » Quand les ennemis de la légitimité se parent à l'envi de di-
 » verses couleurs pour livrer le combat, refuserais-tu d'entrer
 » dans la lice ?

» Prends ton ancienne attitude ; fais face au nombre, et, fi-
 » dèle à ta couleur, accepte le défi ; soutiens à tout venant que
 » les plus constans amis du Roi furent et seront toujours les
 » meilleurs soutiens de la patrie.

» Persévérant dans tes sentimens et tes opinions, tu ne saurais
 » changer avec le temps ; mais, afin de te conformer au goût des
 » Français pour la variété, en vrai *brigand* (nom qui te fut donné
 » en 1793, et qui te reste encore aujourd'hui), pille partout,
 » surprend le secret des villes et des provinces, et, s'il le faut,
 » dévalise les portefeuilles, pour offrir du nouveau à tes lecteurs.

» Enfin, loyal et courageux, armé pour la défense du faible,
 » en véritable enfant de la vieille France, que le présent et l'ave-
 » nir, comme le passé, te trouvent toujours sans peur et sans re-
 » proche. »

VENTE DU MONT-DE-PIÉTÉ.

Voy. *les Usuriers à la lanterne.*

VENTRILOQUE (LE), ou *Ventre affamé*, — in-8°, sans date,
 mais an 3, — 10 numéros.

N° 1^{er}, — page 1^{re}.

« Nous faire mourir de faim et vouloir nous forcer au silence.
 » ah ! messieurs les représentans, c'est trop, pardieu, c'est trop !
 » Nous faire mourir de faim était déjà fort impolitique ; car tan-
 » dis que je ne mange pas, que l'estomac me tire, que mes
 » boyaux grondent, il faut bien que, pour les distraire, je les oc-
 » cupe à quelque chose ; et je ne trouve rien de mieux à faire
 » que de parler de vous ; et vous devez vous attendre que je ne
 » puis en dire que du mal ; car est-il possible de vous citer et de
 » dire du bien ? Ma foi, tant pis pour vous, vous n'aviez qu'à ne
 » pas me faire mourir de faim !

» La première réflexion que fait mon ventre, et qu'il ne cesse
 » de me répéter, c'est que, lorsqu'il y avait un Roi, mon ventre
 » n'a jamais été réduit à la diète qu'il éprouve ; et il conclut qu'il
 » vaut mieux un Roi qu'une Convention. »

VÉRIDIQUE (LE).

Voy. *Courrier universel* ou *Écho de Paris*.

VÉRIDIQUE (LE), par M^{lle} Raoul, in-8°.

Du 1^{er} septembre au 12 décembre 1814. 1 cart.

N° 1, page 1^{re}.

» Depuis long-temps je voulais faire un journal, mais le des-
» potisme de l'ancien Gouvernement me détourna de suivre mon
» idée. A quoi bon essayer, disais-je? je serai arrêtée dès les pre-
» miers pas, car j'y porterai, comme partout, ma franchise et
» mon indépendance de caractère. Une révolution qui nous pro-
» mettait la liberté me fit ressaisir mon projet avec ardeur; mais
» des lenteurs, des difficultés toujours renaissantes, en arrêterent
» encore l'exécution; enfin, vainqueur de tous les obstacles,
» j'entre dans la carrière avec le désir de faire le bien et la ferme
» résolution de dire la vérité en tout état de cause. C'est ce qui
» m'a fait choisir ce titre qui, m'a-t-on dit, a déjà été porté
» par un autre journal. Je l'ignorais; et comme c'est celui que
» j'avais choisi, celui qui convient le mieux à mes dispositions et
» à ma feuille, dont il est en quelque sorte l'épigraphe, je l'ai
» conservé, au risque de me faire taxer d'imitation, ce qui est
» pourtant la chose la plus éloignée de mon caractère. Je parle-
» rai un peu de tout; je dirai mon avis sur tout; on pourra
» trouver à dire à mes idées, mais j'ose croire qu'on aimera mes
» sentimens, parce qu'on verra qu'ils sont sincères. »

VÉRIDIQUE (LE) DU GARD, in-8°, 1819.

Page 1^{re}.

« J'aime par dessus tout le Roi et la Charte qu'il nous a don-
» née; mais j'aime aussi un peu l'absolu dans le Gouvernement,
» l'arbitraire dans l'administration. C'est peut-être là un mauvais
» goût; honni soit qui mal y pense; je le crois bon, et de plus,
» je le crois constitutionnel. »

VÉRIDIQUE (LE), JOURNAL politique, administratif du départe-
ment de l'Hérault, 1816 et 1823. 1 cart.

VÉRIDIQUE (LE), OU L'ANTIDOTE des Journaux, par Husson,
in-4°, — 10 numéros.

VÉRIDIQUE (LE), OU LE COURRIER patriote, in-8°, 1789 et
1790. 1 cart.

VÉRITÉ (LA), in-8°, 1790, — 3 numéros.

VÉRITÉ (LA) AU ROI, par *Thomas Rousseau*, in-8°, 1791, — 5 numéros.

N° 2.

« SIRE, les Prêtres nous disent : HORS L'ÉGLISE, POINT DE SALUT.
» Les vrais patriotes peuvent et doivent s'écrier de même : HORS
» LA CONSTITUTION, POINT DE SALUT. Je ne l'ignore point, on s'ef-
» force encore de vous persuader, par mille écrits méprisables
» enfantés dans les ténèbres, que vous êtes celui qui perd le plus
» à la révolution, et moi, je soutiens, j'affirme et je prouve que
» personne au monde n'y gagne plus que le Roi des Français. »

.

VÉRITÉ (LA) EN RIANT, in-8°, 3 numéros.

VÉRITÉ (LA), JOURNAL de la Cour et de la Ville, in-4°.

Commence le 30 avril 1826.

VÉRITÉ (LA), OU LE CONSERVATEUR des lettres et des lois, ou-
vrage dirigé par *M. Battur*, in-8°.

Commence le premier janvier 1827; finit 28^e livraison, avril
1828. 3 cart.

VÉRITÉ (LA) pour le Peuple, par *M. Arnodin*, in-8°, 1790,
— 2 numéros.

VERRE (LE) A FACETTES, ou de tout un peu, Journal univer-
sel, par *Desforges*, in-8°.

Ep. *Aspice venturo*.

VERSAILLES ET PARIS, ou Rapport des séances de l'Assem-
blée nationale et des Communes de Paris, in-8°.

Commence le 28 juillet 1791.

Au n° 79 (20 décembre 1789): *Assemblée nationale et Com-
mune de Paris*.

Finit, sous ce premier titre, avec l'Assemblée constituante,
n° 784 (1^{er} octobre 1791).

Il faut deux supplémens à ce dernier numéro.

Au 2 octobre 1791 (à l'ouverture de la première Assemblée
législative), prend le titre d'*Auditeur national*, Journal de lé-
gislation, de politique et de littérature.

Première série finit n° 925 (1^{er} prairial an 6).

Deuxième et dernière série, du 2 prairial an 6 au 18 nivôse an 8 (n° 606).

<i>Versailles et Paris</i> , y compris un volume d'introduction.	11 vol.	} 45 vol.
<i>Auditeur national</i>	34	

VERSAILLES ET PARIS.

N° 72, 12 octobre 1789, page 7.

« Pendant que les gardes-du-corps étaient aux prises (journées des 5 et 6 octobre) avec un détachement de la milice Parisienne, un de ses soldats ayant aperçu son frère, garde-du-corps, entouré d'hommes et de femmes armés, prêts à le massacrer, s'élança dans la foule, en criant : *Arrêtez ! c'est mon frère. Je suis garde national, je le défendrai jusqu'à la mort.* Aussitôt tous les bras sont restés suspendus, et la foule a laissé un libre passage à ce généreux soldat, qui en a tiré son frère, et l'a conduit au milieu de son bataillon. »

AUDITEUR NATIONAL.

N° 266, 23 juin 1792, page 6.

» LETTRE de *M. de Lafayette au Roi*, en lui envoyant copie de » sa lettre à l'Assemblée nationale.

» SIRE,

» J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté la copie d'une » lettre à l'Assemblée nationale, où elle retrouvera l'expression » des sentimens qui ont animé ma vie entière. Le Roi sait avec » quelle ardeur, avec quelle constance j'ai de tout temps été » dévoué à la cause de la liberté, aux principes sacrés de l'humanité, de l'égalité, de la justice. Il sait que toujours je fus » l'adversaire des factions, l'ennemi de la licence, et que jamais aucune puissance que je pensais être illégitime ne fut » reconnue par moi ; il connaît mon dévouement à son autorité » constitutionnelle et mon attachement à sa personne. Voilà, » Sire, quelles ont été les bases de ma lettre à l'Assemblée nationale ; voilà quelles seront celles de ma conduite envers ma » patrie et Votre Majesté, au milieu des orages que tant de » combinaisons hostiles ou factieuses attirent à l'envi sur nous.

» Il ne m'appartient pas, Sire, de donner à mes opinions, à » mes démarches, une plus haute importance que ne doivent » avoir les actes isolés d'un simple citoyen ; mais l'expression de » mes pensées fut toujours un droit, et, dans cette occasion, de-

» vient un devoir ; et quoique je l'eusse rempli plutôt, si ma voix,
 » au lieu de se faire entendre au milieu d'un camp, avait dû
 » partir du fond de la retraite à laquelle les dangers de la patrie
 » m'ont arraché, je ne pense point qu'aucune fonction publi-
 » que, aucune considération personnelle me dispense d'exercer
 » ce devoir d'un citoyen, ce droit d'un homme libre. Persistez,
 » Sire, fort de l'autorité que la volonté nationale vous a délè-
 » guée, dans la généreuse résolution de défendre les principes
 » constitutionnels contre tous leurs ennemis; que cette résolution,
 » soutenue par tous les actes de votre vie privée, comme par un
 » exercice ferme et complet du pouvoir royal, devienne le gage
 » de l'harmonie qui, surtout dans les momens de crises, ne peut
 » manquer de s'établir entre les représentans élus du peuple et
 » son représentant héréditaire. C'est dans cette résolution, Sire,
 » que sont pour la patrie, pour vous, la gloire et le salut. Là,
 » vous trouverez les amis de la liberté, tous les bons Français,
 » rangés autour de votre trône pour le défendre contre les com-
 » plots des rebelles et les entreprises des factieux. Et moi, Sire,
 » qui, dans leur honorable haine, ai trouvé la récompense de
 » ma persévérante opposition, je la mériterai toujours par mon
 » zèle à servir la cause à laquelle ma vie entière est dévouée, et
 » par ma fidélité au serment que j'ai prêté à la nation, à la loi,
 » et au Roi.

» Tels sont, Sire, les sentimens inaltérables dont je joins ici
 » l'hommage à celui de mon respect.

» Signé LAFAYETTE. »

VOCE (LA) DEL SECOLO, giornale politico litterario, in-folio,
— 1820.

VOICI DU CURIEUX, du nouveau donné tout à l'heure, tout à
l'heure, in-8°, — 1791.

N° 1^{er}, — page 4.

« C'était hier le jour de la semaine marqué pour l'exercice de
 » tous les tambours réunis de la première division. Après avoir
 » long-temps cherché un lieu plus commode que celui dans le-
 » quel ils avaient coutume de se rassembler, ils se sont détermi-
 » nés pour une cour spacieuse, qui s'est trouvée par hasard être
 » celle du club des Cordeliers. Au milieu d'un roulement géné-
 » ral, ils ont été interrompus par un bruit épouvantable : c'é-
 » taient les voix de plusieurs orateurs du club, M. Danton en-
 » tre autres, qui parlaient à la fois. Comme ce bruit ne faisait
 » qu'augmenter, les tambours ne pouvant plus s'entendre, pri-
 » rent le sage parti d'envoyer au cinquième étage, d'où partaient

» ces cris épouvantables , une députation pour engager la so-
 » cété à ne les point interrompre dans l'exercice de leurs fonc-
 » tions ; on ignore le résultat de cette démarche. »

VOIX (LA) DU PEUPLE , ou les Anecdotes politiques du Bon-
 homme Richard , sur les affaires du temps ; in-8°, 1789, — 3
 numéros de 40 pages chacun.

VOLEUR (LE), Gazette des Journaux Français et étrangers ;
 Revue de la littérature , des sciences , des arts , des tribunaux et
 des théâtres , par MM. *Emile de Girardin* , et *Lautour-Mezerey* ,
 propriétaires , fondateurs et rédacteurs.

Commence le 5 avril 1828 , in-folio. Hebdomadaire pendant
 les 3 premiers mois.

Depuis le 1^{er} juillet 1828 , paraît tous les 5 jours , sous le for-
 mat atlantique.

Le n° 44 de la 2^e année a paru le 10 août 1829.

Continue. — Bureau , rue du Helder , n° 11.

N° du 25 octobre 1828.

« LE SULTAN MAHMOUD.

» Selim III tombe sous les coups de Mustapha IV son ne-
 » veu ; celui-ci est puni de son odieuse usurpation par le célè-
 » bre visir Barayctar-Pacha , qui le poignarde au milieu de ses
 » Séides..... Les cadavres de son oncle et de son frère servent
 » de degrés à Mahmoud , pour arriver au trône ; enfin , pour
 » terminer ce grand drame , Barayctar , pour se soustraire à la
 » fureur de ses ennemis , s'enferme avec ses femmes et ses tré-
 » sors dans une tour fortifiée , met le feu aux magasins à pou-
 » dre , et s'offre comme victime aux Janissaires révoltés.

» C'est au milieu de cette désorganisation morale de gouver-
 » nans et de gouvernés , qui tous et tour à tour érigent l'assassi-
 » nat en légitimité , que Mahmoud sut former ce grand caractère
 » dont il a donné tant de preuves. Mahmoud est âgé de qua-
 » rante-quatre ans ; il règne depuis le 11 août 1808. Les cir-
 » constances au milieu desquelles il monta sur le trône lui pré-
 » sagèrent l'avenir le plus funeste , et semblaient menacer son
 » empire d'une dissolution prochaine : une guerre malheureuse
 » au dehors entretenait au dedans des troubles et des désordres
 » sans nombre ; les partis des assassins et des assassinés , des no-
 » vateurs et des ennemis des réformes , lui firent juger , quoique-

» jeune encore, la grandeur du mal ; il n'en voulut chercher le
» remède que dans son énergie et sa haute prudence.

» Positif et impérieux comme tous ses prédécesseurs, il a su,
» néanmoins, au milieu de ce vaste champ du despotisme, con-
» server une modération dont Soliman II, chef de sa race,
» avait seul donné des preuves. Instruit, éclairé, possédant
» quatre langues, l'arabe, le copte, l'anglais, le français,
» cette instruction, secondant la justesse de son coup-d'œil, a fa-
» cilité chez lui le développement des idées nouvelles que ses
» hautes capacités lui avaient déjà indiquées. Travaillant beau-
» coup, possédant plus de connaissances géographiques à lui
» seul, que tous ses prédécesseurs ensemble, il a deviné cette ci-
» vilisation européenne sur laquelle l'orgueil des Sultans s'est
» toujours trompée. Cette découverte lui a fait juger combien la
» nation qu'il était appelé à gouverner avait peu marché, et
» combien était grande la disparate que ses institutions, ses cou-
» tumes, ses mœurs, ses habitudes, faisaient avec le reste des
» nations. De ces réflexions devaient naître de grands résultats :
» il pensa qu'il lui serait impossible d'améliorer l'administration
» et d'opérer les réformes dont la tentative seule avait été si fu-
» neste à Sélim III, tant que le corps des Janissaires existerait.
» Il tenta d'abord de lutter avec cette formidable puissance ;
» mais il reconnut bientôt qu'il succomberait dans un combat
» inégal : et en effet, ce second despote aux mille têtes avait
» pour partisans les Muphtis, les Bostangis, les puissances aux-
» quelles les fiers Janissaires appartenaient par des liens de pa-
» renté ou par la conformité des principes. Une guerre avec la
» Russie lui fournit le prétexte d'apporter un changement dans
» l'ordonnance de ses troupes ; il avait bien jugé que s'il pouvait
» parvenir à changer les mœurs et le mode de faire la guerre
» d'une partie de l'armée, il pourrait s'en faire ensuite un
» moyen de destruction contre le corps indompté des Janis-
» saires ; et, pour convaincre les Musulmans, si difficiles à per-
» suader quand on veut les déterminer à innover, il s'écriait
» avec cet enthousiasme qu'embellissait sa grande beauté physi-
» que, son organe mâle et harmonieux : *filz du Prophète,*
» *vous êtes toujours dignes de vos maîtres ; avec vous j'ai soumis*
» *les Pachas de Romélie, de Widdin, de Bagdad, de Damas,*
» *les Beys d'Égypte et le Gouverneur de Satali ; mais cette in-*
» *trépidité qui vous rend individuellement les premiers soldats*
» *du monde, que serait-elle si, formant un ensemble parfait par*
» *les bienfaits de la stratégie européenne, vous pouviez concen-*
» *trer cette valeur en masses disciplinées..... Avec vos moyens,*
» *vous êtes encore les braves soldats des Saladin et des Bajazet..*

» mais avec ceux que je vous propose, vous auriez lutté
 » avec les Français aux Pyramides. »

» Ces encouragemens entraînent une partie du Divan, et
 » peu à peu l'école de peloton fut introduite parmi les divers
 » corps de troupes du second ordre..... Les Janissaires virent
 » d'abord cette innovation avec inquiétude; mais l'extrême
 » adresse et la prudence du Sultan la calmèrent..... Les chan-
 » gemens que notre charge en douze temps nécessita dans le
 » costume embarrassant des Musulmans, ne furent pas un des
 » moindres obstacles à vaincre; et l'on doute encore si le Sultan
 » eût pu en triompher, si le Pacha d'Égypte n'eût pas envoyé
 » un corps discipliné à l'européenne, qui servit de modèle et de
 » noyau, autour duquel se groupèrent bientôt des forces consi-
 » dérables. Peu de temps après on vit le Sultan, si habile à ma-
 » nœuvrer un cheval, à manier un damas, prendre un vif intérêt
 » aux exercices des troupes, qu'il voulut commander en per-
 » sonne. Cet élan, cet encouragement donné à un peuple chez
 » lequel la routine a son culte, mais chez lequel l'enthousiasme
 » a ses fanatiques, amenèrent pour résultat quarante mille
 » hommes réguliers sous les armes. Ce fut à cette époque (mois
 » de mai 1817) qu'un violent incendie ayant éclaté dans son
 » harem, il perdit son fils aîné, dévoré par les flammes avec la
 » Sultane sa mère: des hommes accourus à propos auraient pu
 » leur sauver la vie, mais, par respect pour les lois du Sérail, il
 » ne fut permis d'accepter leurs secours que lorsque les
 » femmes furent sorties..... Le chagrin que le Sultan ressentit
 » d'un pareil malheur le découragea tellement, qu'on prétendit
 » alors qu'il voulait se laisser mourir. Cette assertion, qui parut
 » hasardée, aura quelque apparence de vraisemblance, quand on
 » réfléchira que Mahmoud avait pour la Sultane un amour que
 » toutes les beautés du Harem n'avaient pu rendre inconstant.

» Ce sentiment de l'exclusif, inconcevable chez un Sultan qui
 » n'avait de sérail que pour satisfaire aux usages de son pays,
 » était né d'un premier attachement. La douleur qu'il éprouva
 » de la mort de la Sultane influa sur son caractère, et pendant
 » quelque temps il sembla n'avoir d'autre ambition que de la
 » pleurer; mais bientôt l'insurrection des Grecs le força de s'ar-
 » racher à ses chagrins; se jetant hors des mesures qu'il avait
 » employées, et qui lui avaient réussi jusque là, il crut qu'un
 » sceptre de fer serait plus difficile à briser, et qu'une prescrip-
 » tion de quatre siècles légitimerait la plus affreuse servitude.
 » Pressé par ces événemens et par une guerre non moins désas-
 » treuse que lui avaient déclarée les Perses, ses ennemis naturels,
 » il vit l'importance d'une dictature dans ces circonstances diffi-

» ciles , et il chercha une seconde fois à s'affranchir du joug des
 » Janissaires : il le tenta en vain. Sa vie fut plusieurs fois en
 » danger par les mesures sévères qu'il fut obligé de prendre, et
 » il ne dut même la conservation de ses jours qu'en sacrifiant
 » celui de ses favoris qu'il affectionnait le plus, faiblesse qu'il
 » n'aurait pas eue dans des momens plus heureux.

» Cependant, cette puissance militaire s'affaiblissait de jour en
 » jour. Des officiers Français distingués, lassés des dédains que
 » leur Gouvernement avait pour leurs services, avaient souri à
 » l'idée généreuse et chevaleresque de replacer un peuple au
 » rang qu'il avait tenu parmi les autres, et de briser les entraves
 » que lui imposait le despotisme militaire. Instruire un peuple,
 » le faire, pour ainsi dire, renaître à la civilisation, était une
 » opinion qui pouvait être consciencieuse; et c'était en effet
 » travailler encore pour la liberté, à cette époque où la guerre
 » n'était pas déclarée.

» Les officiers Français furent reçus avec distinction, et leurs
 » services accueillis avec empressement. Cette prévention qui
 » existait contre toute qualification de Chrétien, déjà diminuée,
 » se vit presque anéantie par les marques d'estime et de bienveil-
 » lance que le Sultan se plaisait à témoigner aux Français. Cette
 » tolérance leur permit de se livrer à la réformation qui fut opé-
 » rée dans bien peu de temps, sans secousses, et sans une
 » grande opposition de la part des Musulmans.... Dès que Mah-
 » mouud eut ce point d'appui, il chercha d'abord à attirer dans
 » une garde privilégiée les principaux chefs des Janissaires qu'il
 » croyait les plus aisés à corriger de leurs anciens préjugés.
 » Cette invitation fut pour les Janissaires un armistice de la
 » guerre que le Sultan leur faisait sourdement depuis six ans,
 » en cherchant à les mettre en dehors des autres pouvoirs de
 » l'État.

» Cet appel entraîna une partie des fils des grandes familles,
 » auxquelles on fit de brillantes promesses. Aussitôt que le Sultan
 » les eut groupés autour de lui, il frappa d'annihilation ce grand
 » corps désarmé et sans appui, qui chercha vainement à s'agiter
 » encore, et qu'il eût été assez facile de comprimer: mais le Sul-
 » tan avait besoin d'un grand exemple: il voulut alors détruire
 » à jamais ces fiers assassins de tous ses prédécesseurs; et ce fut
 » dans leur propre sang qu'il les noya.

» Si ces mesures n'eussent pas été aussi sagement prises, la
 » bataille de Navarin les eût encore fait échouer; mais le coup
 » était porté, et ce grand événement ne le rendit que plus
 » violent encore pour les victimes.

» Mahmoud venait de perdre sa flotte; et déjà les Musulmans, le poignard et la flamme à la main, allaient incendier les quartiers des Francs. La population turque ne respirait que la vengeance, et son aveugle fureur demandait à grands cris le meurtre et l'incendie pour l'assouvir. Les restes épars des Janissaires profitaient de cette exaspération pour ressaisir un pouvoir qui leur avait été arraché. Les Pachas murmuraient, les Muphtis, les Bostangis accusaient les novateurs; ces derniers tremblaient; tous les pouvoirs en désaccord et le Divan incertain n'osaient troubler la douleur méditative dans laquelle le Sultan était absorbé.

» Depuis trois jours, en effet, le Sultan, renfermé dans ses appartemens, ne s'était laissé aborder par personne, et tous les partis croyaient son énergie vaincue par la force des événemens, quand tout-à-coup il reparut; ses traits, altérés par les veilles, ne portaient aucune trace d'abattement, et ses premiers actes firent comprendre l'étendue de ses desseins. Porter un dernier coup aux Janissaires, rassurer les Chrétiens par une conduite sévère et pleine de modération, calmer les inquiétudes, comprimer les partis, furent des mesures dont la promptitude d'exécution fit passer la population de Constantinople de la stupeur à l'admiration.

» Satisfait du résultat qu'avait produit ce réveil du lion, et profitant de l'exaspération de son peuple, il cherche à la changer en enthousiasme..... et connaissant tout le pouvoir du fanatisme, il court à la Mosquée de Sainte-Sophie, y adore les décrets sacrés du grand Mahomet, et faisant arborer l'étendard du Prophète, il convoque le Divan, et s'écrie, en montrant le palladium de l'Islamisme : *Les nations de l'Europe viennent de teindre le Sandiah-Chérif du sang de mes sujets..... On a juré la perte de notre pays, et la religion de Mahomet retrouve des persécuteurs dans le siècle de la tolérance..... Qu'elle retrouve aussi ses martyrs. Aux armes, Musulmans! aux armes!.... Vengeons nos frères!.... Soldat comme vous, c'est à votre tête que vous me retrouverez.*

» Les cris d'une fureur enthousiaste accueillirent ce peu de mots.....

» Le canon qui gronde aujourd'hui victorieusement au pied du Balkan, les chants d'Allah qui retentissent de toutes parts dans Constantinople au moment où je tiens la plume..... voilà les conséquences du caractère énergique et trop méconnu de Mahmoud.

» (*Le Voyageur en Turquie.*) »

Cet article est de M. *Lautour-Mézercay.*

VOLEURS (AUX)! *aux Voleurs!* in-8°, 1790, — 25 nos. 1 cart.

N° 11, page 1^{re}.

« Je l'ai dit dans mon précédent numéro, et je ne m'en dédirai pas, foutre! La plupart de ces impudens gardes nationales qui saisissent les feuilles imprimées entre les mains des misérables colporteurs, ne le font que pour se les approprier et les vendre eux-mêmes secrètement à leur profit. *Aux voleurs!* »

» Moi, Jean-Bart, qui ai l'honneur de vous parler, Messieurs mes lecteurs, j'ai été témoin plus d'une fois de ce brigandage. L'autre jour, dans telle rue et tel corps-de-garde, à telle heure, je reconnais dans tel factionnaire un étourdi, pauvre savetier de son métier, que j'avais autrefois soulagé; que son inconduite a depuis réduit à la servitude du mousqueton, pour 20 sols par jour. Je l'aborde dans le moment où un autre factionnaire le relève. Il était midi. Nous entrons dans le corps-de-garde. Après avoir causé quelque temps, je jette les yeux sur un tas de papier imprimé.

» Voilà le profit du métier, Monsieur, me disent les soldats de garde. Vous allez voir arriver un libraire affidé qui enlèvera ce tas et nous le paiera; puis nous ferons venir la bouteille, et puis nous trinquerons, et puis nous humerons la goutte. Ça ne laisse pas que de dédommager un peu des ennuis du métier. Jean-Bart, voulez-vous rester? Nous boirons. Je ne dis plus mot. J'étais confondu, foutre, et refoutu d'avoir vu ce que j'avais vu, entendu ce que j'avais entendu. Je sous le camp; sacrédieu! Jean-Bart se serait cru déshonoré, de boire avec des J. F. de cette espèce. N'est-ce pas comme si j'avais vu des voleurs détrousser sur une route un passant, et s'enfoncer dans un bois pour faire bombance à ses dépens? *Aux voleurs! aux voleurs!* »

VOYAGES (LES) de l'Opinion dans les quatre parties du Monde, par *Louis Emmanuel*, in-8°; 1789, — 5 numéros.

N° 5, page 1^{re}.

« En revenant en France, je n'étais pas sans inquiétude; j'avais peur de ne pas retrouver les choses en aussi bon état que je les avais laissées.

- » On sait qu'en ce charmant séjour
- » Le même état ne dure guère;
- » Tout fuit et paraît tour-à-tour,
- » Comme a dit Térence en amour.

- » *Tantôt la paix , tantôt la guerre ;*
- » *Tantôt avec des cœurs chrétiens ,*
- » *Nous restons soumis à la garde*
- » *De nos bergers et de leurs chiens ;*
- » *Demain prenant la hallebarde ,*
- » *Nous rompons tous nos vieux liens ;*
- » *Quelquefois même , par mégarde ,*
- » *Les parlemens sont citoyens.*
- » *La scène plus souvent varie*
- » *Qu'au théâtre de l'opéra :*
- » *On aime aujourd'hui la patrie ,*
- » *Dieu sait si cela durera. »*

VOYAGES (LES) du petit Furet patriote, par *Aristide*, in-8°, frimaire an 2.

VOYAGEUR (LE), Journal par *L. Prudhomme*, in-4°, les 6 premiers numéros in-8°.

Du 1^{er} messidor an 7 au 11 vendémiaire an 8, 105 n^{os}. 1 vol.

Ep. *Les esclaves sont à genoux ,*
Lorsque les hommes libres sont debout.

N^o 1^{er}, page 7.

« AU CORPS LÉGISLATIF.

» *Courage Sénateurs ! Vous voilà dans l'attitude qui vous con-*
» *vient ! Vous avez repris votre dignité , en secouant le joug*
» *honteux que vous avait imposé la tyrannie directoriale. Vous*
» *allez venger l'outrage fait au peuple dans la personne de ses*
» *représentans avilis. Il était temps , Sénateurs ! Et les tyrans*
» *vous portaient le dernier coup. On devait commencer par vous*
» *flétrir , on allait vous punir de votre faiblesse.*

» *Les royalistes étaient dans le secret , et s'applaudissaient déjà*
» *de ce nouveau triomphe. Osez plus encore , sauvez la chose*
» *publique , et comptez sur le courage du peuple Français.....*
» *Plusieurs siècles se sont écoulés depuis hier ; mais vous n'avez*
» *pas fini , si vous n'attaquez le mal dans sa racine. Mandataires*
» *d'un peuple généreux , mais implacable , songez qu'il est là ,*
» *qu'il vous observe pour vous secourir , si vous le servez ; pour*
» *vous maudire et vous abandonner , si vous trahissez ses intérêts*
» *et sa gloire. »*

VOYAGEUR (LE) POLITIQUE, in-8°, 1790.

SUPPLÉMENT.

ACCUSATEUR (L') PUBLIC, par *Richer Sérisy* (Voy. pag. 86).

N° du 6 thermidor an 7, page 3.

« L'homme ambitieux, pour se guérir, n'a qu'à parcourir la
» liste des soixante-seize Présidens de la Convention, dont le sort
» funeste a été réglé ainsi qu'il suit :

» Guillotiné.	18
» Suicidé.	3
» Déportés.	8
» Incarcérés.	6
» Fous à lier.	4
» Mis hors la loi.	22
TOTAL.	61

» Tous ceux qui ont été Présidens deux fois sont morts de
» mort violente : sont également morts presque tous les secré-
» taires de la Convention. »

AFFICHES (PETITES) DES OMNIBUS, *Journal d'Annonces gé-
nérales, etc. ; Feuilleton littéraire, commercial et industriel*,
in-folio. — Paraît les lundi et jeudi.

Commencé le dix-huit décembre 1828 ; — le n° 66 a paru le 6
août 1829.

Bureau, — Passage de l'Opéra, galerie du Baromètre, n° 50.

ALBUM (L'), par *Magalon* (Voy. page 88).

13^e Liv., page 359.

« Nous avons sous les yeux un extrait du compte de la dé-
» pense qui fut faite au couronnement du Roi Philippe de Va-
» lois, sacré à Reims le 29 mai 1328. C'est une pièce assez cu-
» rieuse par les rapprochemens qu'elle fournit entre le prix des
» choses à cette époque et leur prix d'aujourd'hui, entre le
» luxe de ce temps et celui du nôtre. L'État général s'élève à la
» somme de 13,430 livres 14 sous 6 deniers ; et dans cette somme
» est comprise celle remboursée à Robert Bertrand, Maréchal

» de France , tant pour ses gages , comme on disait alors dans un
 » langage qui pourrait paraître incivil aujourd'hui , que pour sa
 » dépense personnelle et la dépense et les gages de ses gens ,
 » consistant en quarante-deux écuyers ; ce qui ne forma qu'un
 » objet de 556 livres 14 sous 9 deniers . Il se consumma cepen-
 » dant à cette cérémonie 82 bœufs à sept livres la pièce , 72 porcs
 » à 24 sous pièce , 289 moutons à 12 sous , 85 veaux à 16 sous ,
 » 10,700 poules à 12 deniers , 1,600 pâtés de porcs , 3,100 pâtés
 » d'autres chairs , etc , etc . ; le reste dans cette proportion . L'as-
 » saisonnement de tant de viandes ne figure pas dans les comptes ,
 » car on n'avait point encore alors le *Cuisinier Français* , et en-
 » core moins le fameux traité gastronomique de Beauvilliers . Il
 » paraît que la moutarde était le seul stimulant connu à cette
 » époque ; il en est porté en compte 31 septiers , qui ne coûtè-
 » rent que 5 sous l'un . Il ne faut pas omettre 8,000 pots de terre
 » à 40 sous le mille , et 57,100 écuelles de bois , non plus que
 » 2,600 aunes de nappes que l'on fit venir de Paris , et qui du-
 » rent présager aux anciens du temps un prochain envahisse-
 » ment du luxe . Du reste , il faut rendre justice au siècle : le
 » compte ne fait aucune mention de serviettes , pas même d'as-
 » siettes , de bouteilles , de casseroles , de choses enfin dont ne
 » se passerait pas aujourd'hui le dernier de nos paysans . On vit
 » plus commodément aujourd'hui ; mais si le corps est plus à
 » l'aise , si les sens sont plus satisfaits , quelle gêne n'endure
 » pas , par compensation , l'esprit tourmenté sans cesse par les
 » besoins de l'opinion . »

ALBUM (L') DES SALONS , petit in-folio .

Je réunis , sous ce titre , trois journaux qui paraissent à des
 jours différens de la semaine , de manière à la remplir entre eux :
 même format , papier rouge et même adresse .

- 1° Le *Trilby* , *Album des Salons* , paraît les MERCREDI ET SAMEDI .
- 2° Le *Sylphe* , *Journal des Salons* , les LUNDI ET JEUDI .
- 3° Le *Lutin* , *Echo des Salons* , les MARDI ET VENDREDI .

Le *Sylphe* a commencé le 1^{er} juin 1829 , le *Lutin* le 2 , et le
Trilby le 3 .

Continuent , rue des Jeûneurs , n° 14 .

LE SYLPHE .

N° du 1^{er} juin , page 3 .

« ÉTAT POLITIQUE DE LA FRANCE AU MOMENT DE LA PREMIÈRE
 » INVASION .

« Au milieu du bouillonnement universel des peuples , le Fran-

» çais seul se montre immobile. Point de mouvement spontané,
 » point d'élan, point de vic. C'est à coups de sénatus-consultes
 » que, dans l'extrême péril, se lève une abondante, mais der-
 » nière conscription. De vastes contrées perdues épouvantent
 » bien moins les esprits que l'anéantissement total de cette
 » grande armée, qui, depuis si long-temps, a nourri la France
 » de triomphes. Les lamentables récits des victimes échappées au
 » désastre, augmentent chaque jour l'horreur de cette catastro-
 » phe. C'est Napoléon qu'il faut suivre, et c'est Napoléon qu'on
 » redoute le plus. Un homme médiocre pouvait facilement nous
 » tirer des dangers de notre position ; un grand homme (je n'en-
 » tends pas ce mot dans un sens philosophique) nous tenait
 » cloués à son orgueil, à son ambition ; il jouait notre sort avec
 » le sien, et nous étions sans voix pour intervenir dans nos pro-
 » pres destinées, sans voix pour sauver celui qui s'en était rendu
 » le maître, et pour nous sauver nous-mêmes. »

ALBUM, REVUE DES JOURNAUX, des sciences, de la littérature,
 des tribunaux, des théâtres, des arts et des modes, petit in-folio
 de 8 pages.

Commence le 30 octobre 1828.

Au n° 16, 7 janvier 1829: *Album national, Revue, etc.*

Paraissait d'abord tous les cinq jours ; depuis le n° 10 il a paru
 le mercredi et samedi de chaque semaine.

Finit n° 74, 30 juillet 1829.

N° 45, 18 avril 1829, page 354.

« LES COUPS D'ÉTAT.

» De grands événemens ont éclaté dans le monde politique.
 » L'élection du Pape, le retrait des lois communale et départe-
 » mentale..... De graves conséquences ne peuvent tarder de
 » naître de ce présent, toujours gros de l'avenir, comme disait
 » un journaliste des siècles derniers.

» Les esprits pointilleux me chicaneront peut-être sur la
 » tendance politique que j'aperçois dans l'exaltation du nou-
 » veau Chef de l'Église ; mais en aidant un peu à lettre, en se
 » rappelant que l'influence *Melternich* portait déjà le Cardinal
 » Castiglioni, dès le précédent conclave, et surtout en appré-
 » ciant la réunion des suffrages sur le Grand Pénitencier et *Pré-
 » fet de la Congrégation sacrée de l'index*, on peut, sans trop
 » de témérité, je crois, affirmer qu'il fermente encore un petit
 » levain de sainte alliance au fond du creuset autrichien.

» Le retrait des deux lois enlevées à la prérogative parlementaire, me paraît viser à un but bien réel; je ne sais pourquoi, en y songeant, j'ai toujours à la mémoire le refrain qu'une dame de ma connaissance chantait quelquefois à son bienveillant époux :

» Je veux vous plaire en toute chose....

» Si vous faites ma volonté.

» Quoiqu'il en soit de l'à-propos de ces deux vers, nous avons au moins acquis une opinion arrêtée sur la tactique du Ministère; celui-ci sait lui-même à quoi s'en tenir.

» Que deviendront, dans tout ceci, les garanties si impatiemment attendues? Aurons-nous une charte départementale, une constitution de la petite propriété? Nos Excellences se diront, dans quelques semaines! *Diable! ils ont eu un moment de sommeil agité, mais les voilà redevenus paisibles; grâce à Dieu, ils ne sont point somnambules.... Tirez les rideaux sur eux, et préparons-leur quelques miettes de nos porte-feuilles pour amuser leur réveil.* »

ALBUM (L') ROMANTIQUE, in-12, par Freret de Bremoy.

La première livraison paraît, août 1829.

Bureau, rue de la Harpe, n° 54.

AMI (L') DU ROI, par l'abbé Royou (Voy. p. 92).

« Dans le tableau rapide que nous avons tracé des événemens qui se sont succédés depuis le départ du Roi jusqu'à son retour, nous avons cru ne devoir nous appesantir sur aucun détail. Ils ne convient qu'aux journaux patriotes de savourer ainsi, avec délices, les humiliations d'un Monarque qui ne doit ses malheurs qu'à sa bonté, et de distiller, pour ainsi dire, goutte à goutte, dans l'âme de leurs lecteurs, le poison dont leur rage voudrait les abreuver.

» Les factieux qui, depuis long-temps, dirigent l'opinion publique, réunissent déjà tous leurs efforts pour l'égarer de plus en plus. Des écrits incendiaires, des affiches atroces et sanguinaires se montrent de toutes parts; on y dépeint le Roi sous les couleurs les plus odieuses et les plus faites pour armer son peuple contre lui. On le représente comme un parjure qui a violé les sermens les plus sacrés, comme un traître qui voulait forger pour la nation, des chaînes plus pesantes encore que celles qu'elle avait brisées; comme un homme cruel altéré de sang, et résolu à élever de nouveau, à quelque titre que ce

» soit, l'édifice du despotisme; enfin, comme l'ennemi le plus
 » déterminé du bien public, digne de la haine et des vengeances
 » de la nation. De nombreuses adresses, enfantées par les sociétés
 » des amis de la Constitution, répètent déjà dans l'Assemblée na-
 » tionale ces calomnies et ces blasphèmes, et y sont applaudies
 » avec transport.

» Nous esquissons ici l'examen de la conduite du Roi, des mo-
 » tifs qui l'ont dirigé; nous voulons établir qu'il n'a même en-
 » freint aucune des lois nouvelles qui régissent aujourd'hui cet
 » empire; que le traitement qu'on lui fait subir, que celui,
 » que peut-être on lui prépare, anéantissent cette même consti-
 » tution, dont on voudrait faire pour nous une idole; la vérité
 » autant que l'inclination nous guide et nous anime; nous justi-
 » fions, dans toute son étendue, le titre honorable que nous
 » avons adopté, et que, plus que jamais, nous nous faisons gloire
 » de porter.

» Quel crime, en effet, a donc commis le Roi? Il s'est évadé
 » pendant la nuit, et a tenté de gagner la frontière. Mais depuis
 » quand un prisonnier est-il censé coupable, parce qu'il a trompé
 » la vigilance de ses gardes? La captivité du Roi, quelque effort
 » que fissent ses geôliers pour faire illusion au peuple, n'était
 » un problème pour personne.

» La fuite du Roi ne peut donc être considérée comme un
 » crime; elle est au moins exempte de reproche du côté des mo-
 » tifs qui l'ont déterminée, puisque lui-même se regardait comme
 » prisonnier, puisqu'il n'exerçait que le droit qui appartient à
 » tout homme de recouvrer sa liberté, et de pourvoir à sa propre
 » sûreté.

» Son intention, disent les démagogues, était d'allumer dans
 » ses États les torches de la guerre civile, de s'unir aux Princes
 » fugitifs et mécontents, de seconder les projets de vengeance
 » des autres Souverains, et de rentrer dans son royaume avec
 » tous les satellites du despotisme.....

» C'est dans le cœur du Roi, et non dans celui de ses vils et
 » perfides ennemis, qu'il faut chercher les véritables motifs de sa
 » fuite. Il les a lui-même exposés avec cette franchise et cette
 » simplicité qui sont les plus sûrs garans de la vérité.

» Il serait insensé de croire que les puissances voisines doi-
 » vent voir avec indifférence les troubles qui nous agitent. Dans
 » cette position critique, le Roi, incapable de désarmer nos
 » voisins, tant qu'il serait dans les liens de la captivité, a conçu,
 » comme il le dit lui-même, le noble et honorable projet de se

» mettre entre son peuple et les ennemis puissans dont il est menacé.

» Mais le Roi a violé ses sermens. Il est bien étrange, sans doute, que des hommes qui, les premiers, ont violé les sermens qu'ils avaient fait au Roi, invoquent aujourd'hui la religion des sermens ! Mais n'est-ce pas un despotisme cruel qui a arraché au Roi les sermens dont on réclame aujourd'hui l'exécution ? Il est de la nature de toute promesse d'être libre ; elle est nulle, quand elle est arrachée par la violence. Réclamer contre de pareilles persécutions, quand on est en mesure de le faire, est un droit qu'aucun homme raisonnable ne peut contester.

» Que la violence qu'on a exercée à son égard ait été ou non de nature à enlever au Roi sa liberté, il est certain, du moins, qu'il s'en croyait lui-même dépouillé.

» Dans une pareille position, peut-on le croire véritablement lié par ses promesses et par ses sanctions ? Et n'est-ce pas abuser d'une manière étrange des expressions, ou plutôt de ses malheurs, que de lui prodiguer, comme on l'a fait, les qualifications odieuses de traître et de parjure ? »

AMI DU ROI (LE FIDÈLE). (*Voy.* p. 93).

Ce journal a commencé le 1^{er} juin 1815. Il a été supprimé au mois d'octobre 1816.

ANNALES D'HYGIÈNE publique et de médecine légale, par MM. *Andral, Barruel, Esquirol, Marc, Orfila* et autres, in-8°.

Commencent, avril 1829, un numéro par trimestre ; le second a paru en juillet.

Gabon, rue de l'École de Médecine.

ANNALES DE LA RELIGION, ou *Mémoires pour servir à l'Histoire du 18^e siècle* (*Voy.* p. 94).

Ep. *In necessariis unitas ; in dubiis libertas, in omnibus charitas.*

1^{re} Livr. du tome 12^e, page 10.

« D'Alembert, qui, dans une lettre à l'Impératrice de Russie, fait un bel éloge apologétique de la religion chrétienne, lui rend ce témoignage dans l'encyclopédie :

» *L'intolérance du Christianisme se borne à ne pas admettre à sa communion ceux qui voudraient d'autres religions, et ne commande point de les persécuter. Le fanatisme est le vice des particuliers, et non du Christianisme, qui, par sa nature,*

» est également éloigné des fureurs outrées du fanatisme, et des
» craintes imbécilles de la superstition.

» Rien de plus exact, rien de plus vrai. La religion de J.-C.
» est tellement une religion de paix, de douceur et de charité,
» qu'elle ne veut pas même être défendue ni prêchée avec un
» zèle outré, ni par des moyens violens : le fanatisme foment
» les divisions, suscite les soulèvemens et les rébellions; la reli-
» gion, au contraire, recommande partout la soumission et l'obéis-
» sance à toute autorité constituée. Il y a donc entre elle et le
» fanatisme une différence essentielle, ou plutôt une opposition
» totale. Aussi l'Eglise ne reconnaît pas plus le fanatique que
» l'incrédule pour son enfant : ne pas croire, ou ne pas suivre sa
» doctrine, c'est une même chose à ses yeux. L'incrédule est en
» de-çà de la foi ; le fanatique est au de-là ; la religion, d'un pas
» franc et majestueux, marche entre ces deux extrêmes.

» Aussi Bayle est-il forcé d'avouer que la doctrine de J.-C.,
» bien loin d'être contraire aux notions de la raison et aux plus
» purs principes de l'équité naturelle, les étend, les éclaire, les
» développe, les perfectionne; que le meilleur usage que l'homme
» puisse faire de la raison, est de captiver son entendement à
» l'obéissance de la foi; que le Christianisme fait les meilleurs
» sujets du monde, et qu'il n'y a rien de plus propre à conserver
» les sociétés, que la religion chrétienne, BIEN ENTENDUE ET BIEN
» OBSERVÉE. »

ANNALES DES BATIMENS, ensuite : *Annales Françaises des Arts* (Voy. p. 95).

Ce journal n'a pas fini au tome 11^e, mais au n^o 7 du t. 12.

ANNALES de la Société d'Horticulture de Paris, in-8^o.

Commencent en septembre 1827.

Continuent, rue Taranne, n^o 12.

ANNALES DES SCIENCES d'observation, in-8^o, par MM. *Saligey*
et *Raspail*.

Commencent février 1829; un numéro par mois. Le 5^e a paru
le 1^{er} août.

Baudouin frères, rue de Vaugirard, n^o 7.

ANNALES PATRIOTIQUES, par *Cara* et *Mercier* (Voy. p. 97).

N^o 153, — 2 juin 1793.

« Oh ! quand viendra-t-il ce moment, où la différence des opi-
» nions n'influera plus sur les sentimens du cœur; où cette différence

» ne paraîtra pas plus extraordinaire que celle des formes maté-
» rielles ! Quand se persuadera-t-on que la même façon de pen-
» ser ne doit pas être un principe de prédilection , ni la diversité
» dans les idées un motif d'éloignement, de dissention et de
» haine ? Point de liberté, tant que nous n'obtiendrons pas de
» nous de mettre en pratique et d'observer religieusement ce
» principe humain et généreux , qui est un des premiers
» élémens de la justice et la source féconde du bonheur so-
» cial. »

APOSTOLIQUE (L'). *Voy.* pag. 112 et 462.

Ce Journal et le *Propagateur*, qui paraissent alternativement ,
ont publié de nouveaux articles que nous croyons devoir trans-
crire.

LE PROPAGATEUR, — Liv. du 1^{er} vendredi de juillet 1829.

« Les malheureux qui ont rédigé l'art. 5 de la Charte et ont
» conseillé à Louis XVIII d'en faire une loi, étaient évidemment
» des athées. »

Page 137. — PROPHÉTIES EXTRAITES DES LIVRES DE
SAINT FRANÇOIS DE PAULE.

Lettre 4^e, 39^e du nombre. « La divine Majesté visitera le
» monde avec un nouvel ordre religieux très-nécessaire, lequel
» portera plus de fruits au monde que tous les autres réunis en-
» semble. Il sera le dernier et le meilleur de tous. *Il agira avec*
» *les armes, les prières et l'hospitalité.* Malheur aux tyrans, aux
» hérétiques et aux infidèles. Il n'aura aucune pitié d'eux ; car
» telle est la volonté de Dieu. Il mourra un nombre infini de
» méchants hommes par les mains des *porte-croix*, serviteurs de
» Jésus-Christ. Les serviteurs saints balayeront le monde avec
» la mort d'un nombre infini de scélérats. »

Note des Rédacteurs du Journal.

« On doit mettre au nombre des hérétiques les libéraux et révolutionnaires,
» parce que leur bande renferme toutes les hérésies, et qu'ils sont les plus
» acharnés contre la religion. »

Page 139. « La procession de la Fête-Dieu a été célébrée à
» Lisbonne avec grande solennité. Don Miguel..... ! Voilà un
» Roi selon le cœur de Dieu, qui sait réprimer les révolution-
» naires, et s'entourer de vrais catholiques ! Qu'il continue, il

» sera grand et puissant sur la terre, et avancé en gloire dans
 » les Cieux. »

Liv. du 1^{er} vendredi d'août 1829.

Page 168. « La Quotidienne dit fort bien que les Évêques
 » peuvent publier dans leurs diocèses la lettre encyclique de
 » N. S. Père le Pape. Pour nous, nous ajouterons que non-seu-
 » lement les Évêques peuvent, mais qu'ils *doivent* repousser
 » toute dépendance du Conseil-d'État. Fort peu importe que de
 » par M. Feutrier, défense leur soit faite au nom du Conseil d'État
 » d'obéir au Vicaire de Jésus-Christ. IL VAUT MIEUX OBÉIR A DIEU
 » QU' AUX HOMMES, dit l'Apôtre Saint Pierre. »

APOSTOLIQUE (L'), n° 40, — in-4°, 14 août 1829, — pag. 13.

« MIRACLE DE LA PROVIDENCE.

» La Religion éplorée, persécutée depuis quarante ans, de-
 » mandait, réclamait à grands cris un nouvel ordre de choses.
 » Depuis quarante ans tous les Gouvernemens et les ministères
 » qui avaient existé en France, au lieu de protéger, avaient per-
 » sécuté la religion. Le dernier ministère surtout a commis de
 » grandes fautes, et se retire avec la malédiction de Dieu. On ne
 » peut se le dissimuler, la source du mal vient d'une charte im-
 » pie et athée, et de plusieurs milliers de lois conçues et rédigées
 » par des hommes sans foi et sans religion, ou par des révolu-
 » tionnaires. La justice, la raison, et Dieu même, commandent
 » d'anéantir tous ces codes infâmes, prodiges d'impiété que l'en-
 » fer a vomis sur la France. Les Rois de Piémont et Sardaigne,
 » le Roi Don Miguel ont donné l'exemple du bon, du meilleur
 » Gouvernement. Heureux les Rois, les Gouvernemens qui sui-
 » vront leur exemple ! Malheureux ceux qui, par lâcheté ou par
 » tout autre motif, ne feront pas respecter le nom de Dieu ! Que
 » peut-on craindre quand on sert un Dieu tout-puissant ? Le Sei-
 » gneur n'a t-il pas dit par la bouche du psalmiste : Les Rois rè-
 » gnent par moi, *per me Reges regnant* ? Le Saint-Esprit n'a
 » t-il pas dit par le grand Apôtre : Toute puissance vient de Dieu
 » *si vous faites le mal*, tremblez ! Ce n'est pas en vain
 » qu'ils portent l'épée (R. 13).

» *Et maintenant, ô Rois, comprenez ! instruisez-vous, vous qui*
 » *jugez la terre !* (R. 2).

Le rédacteur et l'imprimeur sont traduits, pour ce dernier article, au tri-
 bunal de police correctionnelle.

ARCHIVES DU CHRISTIANISME au 19^e siècle. (Voy. page 99):

1^{re} Liv. du tome 2^e, — page 11.

« La tolérance philosophique naît de l'indifférence pour les religions ; mais la tolérance évangélique est le fruit de la charité chrétienne. Un vrai disciple de Jésus-Christ connaît par sentiment le prix de sa foi ; il ne l'échangerait pas contre le monde entier, et voudrait en partager les trésors avec tous ceux qu'il aime, avec tous les hommes, s'il était en son pouvoir ; mais jamais il n'emploiera pour cela les moyens anti-chrétiens de la séduction ou de l'oppression, qui ne sont mis en œuvre que par de vrais fanatiques. *Joignons la vérité avec la charité* (dit Saint Paul aux Ephés.), *et croissons en toutes choses en Jésus-Christ, qui est notre chef.* Ainsi donc, au zèle et à l'attachement que nous devons à la vérité, selon notre conscience, joignons à l'égard d'autrui la pratique de la charité. *Celle-ci est patente, pleine de bonté ; elle n'est point vaine ni insolente ; elle ne s'enfle point d'orgueil.* Par conséquent, le fidèle jouit humblement de sa foi, et n'a pas la présomption d'être exempt de tout préjugé. C'est pourquoi aussi *la charité excuse tout et supporte tout de la part des autres.* A l'égard de ses frères des autres communions, un chrétien modeste, sincère et charitable, tiendra le langage de Saint Paul aux Philipiens : *Je ne me persuade pas d'être parvenu à la perfection des lumières et de la pratique du salut ; mais je fais des efforts continuels pour y parvenir ; car c'est pour cela que Jésus-Christ m'a pris à lui..... Soyons donc tous de ce sentiment, ayons donc tous le désir de faire des progrès dans la vérité et dans la charité, nous qui avons été bien instruits et qui nous glorifions d'avoir quelque intelligence de l'Évangile. Si vous pensez autrement (si vous différez d'avec nous sur quelques articles, où nous nous croyons réciproquement dans l'erreur et dans l'abus), Dieu vous fera connaître ce qu'il en est.* De même que nous espérons obtenir de l'auteur de tous les biens une augmentation de lumières, nous avons également cette confiance en lui, que, si vous les cherchez de tout votre cœur, il vous fera percer l'écorce de vos cérémonies, trouver l'esprit de la lettre qui vous arrête ; et alors ce mur de séparation d'avec nous, qui vous paraît si élevé, si épais, sera comme un nuage qui se dissipe ; vous serez étonnés de pouvoir nous tendre la main, et nous serons charmés de la saisir. Prenons garde à cette excellente déclaration du ps. 25 : *Qui craint Dieu, etc.*

» Jamais philosophe n'a écrit sur la tolérance aussi bien que

» Saint Paul , avec tant de respect pour la vérité et pour la cons-
» cience, avec tant de charité et de philanthropie. Au lieu de spé-
» culer de nouveau , qu'on se livre à la pratique. »

ASSEMBLÉE NATIONALE de la France en 1789—1790, ou Col-
lection complète de tous les discours, mémoires, motions, pro-
jets et adresses à l'Assemblée nationale, avec toutes ses résolu-
tions et délibérations sur la Constitution française, in-8°. 17 vol.

ATHLÈTE DU CHRISTIANISME, par M. *Darodes de Lilebonne*
(Voy. page 101.).

N° 20, — page 16.

« Nous ne sommes ni Jésuites , ni Jansénistes ; nous sommes
» catholiques , attachés et soumis irrévocablement à l'Église uni-
» verselle présidée par le Pape. Nous croyons à la primauté et
» aux prérogatives qui ont toujours accompagné les successeurs
» de Saint Pierre sous la première race ; mais nous ne croyons
» pas à l'existence des pouvoirs illimités que lui accordent les ul-
» tramontains sur l'Église universelle et le temporel des Rois.
» Nous croyons que le pouvoir absolu n'appartient qu'à Dieu ,
» qui ne saurait en faire un mauvais usage , attendu qu'il est
» la bonté , la sagesse infinie ; nous croyons donc que nul homme
» sur la terre ne peut s'arroger un pouvoir absolu sans violer
» les lois divines et humaines et attirer sur lui la vengeance cé-
» leste. Nous croyons qu'une autorité semblable est anti-monar-
» chique, anti-sociale et anti-religieuse. C'est ce que nous prouve-
» rons, lorsque nous parlerons plus au long des libertés de l'É-
» glise gallicane. »

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE, ou Recueil de matériaux pour
servir à l'histoire du temps.

(Voy. page 103).

Tome 2^e, 5^e cahier, page 314.

« SUR LES MÉMOIRES DE SAVARY.

» Je me suis trouvée à Paris du temps du ministère de Savary ;
» j'y étais même en janvier 1814 , et j'ai eu des rapports avec
» lui. Il présentait en sa personne un contraste fort singulier. Il
» était alors Ministre de Napoléon , et Ministre dévoué au su-
» prême degré ; et cependant il laissait agir la faction qui vou-
» lait renverser son maître, et il y avait même eu des rappor-
» chemens entre lui et les meneurs de cette faction.

» Pour faire *des Mémoires*, il faut savoir rédiger ; et Savary

» n'aurait pas été l'égal d'un rédacteur ordinaire de ses bureaux;
 » l'esprit naturel ne suffit pas pour faire un écrivain; et je ne
 » crois pas qu'on puisse trouver aux archives du ministère de la
 » police une seule minute de rapport à son maître écrite de sa
 » main. Est-ce à son âge, au milieu des peines de l'exil, qu'il se
 » serait fait écrivain ?

» L'abandon que Savary avait fait de tous ses sentimens à Na-
 » poléon a pu l'en rendre le Séide, si Napoléon l'a voulu, mais,
 » hors de là, il avait cette loyauté militaire qui était le carac-
 » tère distinctif de *Desaix*, son premier général, mort à la ba-
 » taille de Marengo, dont il était l'aide-de-camp à cette époque,
 » et dont l'amitié fut cause que Napoléon l'attacha à sa per-
 » sonne. A l'imitation de son premier patron, Savary avait
 » adopté la devise des anciens chevaliers Français : *Dieu, l'A-*
 » *mour et les Dames*. Je lui ai entendu faire cette profession de
 » foi en parlant de *Desaix*; aurait-il pu y renoncer dans son exil, et
 » calomnier des dames Françaises qui souffrent comme lui de
 » l'éloignement de leur patrie ? Cela est impossible, ou bien il est
 » devenu fou ; et alors nulle confiance ne peut être accordée à
 » ce qu'il dit. Mais rien n'annonce que Savary, aujourd'hui à
 » Gratz, ait l'esprit aliéné; tout ce qu'on lit dans les extraits du
 » *Moniteur Britannique* sur certaines dames, prouve donc que
 » les Mémoires attribués à Savary ne sont pas de lui. Il y a d'ail-
 » leurs dans ce qu'on lit comme extraits de *ses Mémoires* dans le
 » *Moniteur Britannique*, sur la Duchesse de Bassano, des choses
 » qui impliquent contradiction ; et en effet, on y lit : *que Buona-*
 » *parte était extrêmement épris de la Duchesse ; que le Duc,*
 » *son mari, avait sur Buonaparte un crédit assez puissant pour*
 » *l'empêcher de donner suite à des traités qu'il avait résolu ; et*
 » *en même temps... que la Duchesse a voulu le captiver, lui Sa-*
 » *vary, en faire son amant ; qu'il a été un autre Joseph.....* »

BIBLIOTHÈQUE pour le Catholique et l'homme de goût
 (*Voy.* page 103).

8^e Cahier, — pag. 366.

« Qu'est-ce qu'un fanatique ? C'est un homme qui a essentielle-
 » ment un entendement étroit, des idées confuses et une imagi-
 » nation ardente. Un entendement ainsi resserré n'admet qu'une
 » partie des vérités qu'il faut reconnaître ; il ne les voit ni dans
 » toute leur étendue, ni sous leur véritable jour ; elles sont
 » confuses pour lui ; l'imagination les saisit avidement, et
 » achève de les embrouiller ; et comme ces vérités ne sont pas
 » modérées par d'autres vérités destinées à leur servir de contre-

» poids, elle les outre, ainsi que les conséquences qui en décou-
» lent, au gré de son emportement, et de l'ardeur qui l'em-
» brase.

» De là, tous les excès auxquels, dans cet état de délire, on
» se porte consciencieusement. De plus, ce même délire ne per-
» met pas d'écouter ce qui pourrait étendre les idées, éclairer
» l'esprit et calmer la fougue de l'imagination; de sorte que, par
» une fatale réaction, les dispositions de l'âme, d'où naît le fa-
» natisme, donnent une force extraordinaire aux objets qui le
» font éclater; et ces objets, à leur tour, fortifient d'une manière
» terrible les vicieuses dispositions dans lesquelles il puise sa
» sacrilège existence. »

BIBLIOTHÈQUE RELIGIEUSE, (Voy. page 103).

20^e Liv., — page 341.

« Lors du second mariage de Buonaparte, en 1810, il parut
» en manuscrit une liste des Cardinaux de l'Église romaine, sur
» laquelle on avait mis leur âge à cette époque; cette liste était
» divisée en trois classes :

» La première indiquait les Cardinaux *noirs*, c'est-à-dire ceux
» auxquels Buonaparte avait défendu de porter la pourpre,
» parce qu'ils avaient refusé leur approbation à son mariage. Ils
» les avait en même temps exilés.

» La seconde se composait des Cardinaux qui avaient allégué
» des indispositions pour ne pas assister au mariage : ils ne fu-
» rent pas proscrits. L'un d'eux assista au mariage civil.

» La troisième faisait connaître les Cardinaux *rouges*, c'est-à-
» dire, ceux qui avaient assisté au mariage, et qui acceptèrent
» les bienfaits du tyran.

» Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en conservant,
» comme *pièce historique*, dans la bibliothèque religieuse, cette
» liste précieuse, telle qu'elle fut répandue dans le temps.

» Nous mettons Pie VII à la tête de la liste; ce vénérable Pon-
» tife était le premier persécuté; il donnait l'exemple de la rési-
» gnation à sa Cour auguste; et en effet, c'est son nom qui
» commence la note manuscrite.

» Pie VII, alors âgé de 68 ans.

» Cardinaux noirs.

» L. E. MATTEI, Évêque de Porto, 66 ans. — PIGNALETTI, 66
» ans. — GABRIELLI, Évêque de Simigalia, 61 ans. — SALUZZO,

» 66 ans ; — LITTA ; — SCOTTI , 63 ans ; — OPPIZZONI , Archevêque
» de Bologne , 41 ans ; — BANLADORO , Archevêque , 65 ans ; —
» GALLEFFI , 40 ans ; — DE PIETRO , 63 ans ; — CONSALVI , 43 ans ;
» — RUFFO , Archevêque de Naples , 60 ans ; — DELLA SOMMAGLIA ,
» Vicaire-général de Rome , 66 ans .

» Deuxième classe .

» L. E. DESPING , 65 ans ; — DUGNANI , 62 ans ; — ERSKINE .
» Ce dernier a assisté au mariage civil .

» Cardinaux rouges .

» L. E. FESCH , 48 ans ; — MAURI , 64 ans ; — CASELLI , 64 ans ;
» ZONDADARI , 64 ans ; — ROVERELLA , 62 ans ; — VINCENTI , 72
» ans ; — JOSEPH DORIA , 59 ans , — ANTOINE DORIA , 61 ans ,
» — DE BAYANE , 61 ans ; — RUFFO , LE GÉNÉRAL , 70 ans ; —
» ALBANI , 60 ans . »

BIOGRAPHE (LE), Journal biographique, littéraire, scientifique,
théâtral et bibliographique. (*Voy.* page 104).

Du 16 août à la fin de décembre 1828, — 40 n^{os}. . . 2 cart.

BULLETIN DE PARIS, — an 11. (*Voy.* page 106).

N^o 24, — page 770.

« ORIGINE DES NOMS ET SURNOMS.

» Il paraît, d'après les meilleurs écrivains, qu'avant la seconde
» race, les Français ne portaient qu'un seul nom, qu'ils tenaient de la volonté de leurs parens, et qui, surtout pour les
» princes, renfermait souvent quelque qualification de fortune
» ou de naissance. Voilà sans doute pourquoi on trouve, dans
» le commencement de la monarchie, tant de noms qui se terminent en *bert*, qui signifie *illustre*, ou en *ric*, d'où nous est
» venu le mot *riche*. La plupart des noms français avaient d'abord une aspiration difficile à prononcer, comme dans toutes
» les langues du Nord ; mais la langue primitive des Francs s'adoucit en se mêlant aux langues celtique et romaine, et les
» mots prirent une articulation plus facile ; c'est ainsi que de
» *Klovis* on fit *Louis*.

» Vers la fin de la seconde race, les mêmes noms s'étant multipliés dans les familles, on eut recours aux surnoms, pour distinguer ceux qui en portaient des semblables ; c'étaient des
» sobriquets auxquels on attachait une idée honorable ou ridicule. Ainsi, *Capet*, surnom de Hugues, signifiait une grosse

» tête, un bon esprit, ou un homme entêté, opiniâtre et attaché
 » à son sens. D'autres prétendent que ce nom de Capet lui fut
 » donné parce qu'il continua toujours à porter sur la tête un
 » chaperon au lieu de la couronne et de la coiffure ordinaire
 » des Rois. Au reste, s'il est vrai qu'on ait surnommé Pépin le
 » Bref, Charles le Simple et Charles le Chauve, même de leur
 » vivant, c'est une preuve que l'art de flatter n'était pas encore
 » bien avancé dans ces Cours barbares : alors, on ne mettait
 » dans les actes publics que le nom de la personne dont il s'a-
 » gissait ; et, pour mieux la désigner, on écrivait au-dessus de
 » son nom, en interligne, le sobriquet qu'elle portait ; c'est ce
 » qui paraît avoir donné lieu à l'appeler *surnom*.

» Ce n'est guère que dans le treizième siècle que l'on commen-
 » ça à fixer dans les familles un nom héréditaire. La noblesse le
 » prit des terres qu'elle possédait ; les roturiers transmirent à
 » leur postérité le nom ou le sobriquet qui leur était venu de
 » leur profession, de la couleur de leurs cheveux, d'un talent ou
 » d'un défaut particulier ; et il n'est pas difficile, en réfléchissant
 » un peu sur les noms les plus communs, d'y retrouver en effet
 » les métiers ou les défauts les plus ordinaires dans la so-
 » ciété. »

BULLETIN DES AMIS DE LA VÉRITÉ, in-f° (*Voy.* p. 107).

N° 57, page 3.

« Quelqu'un a eu raison de dire que les bons négociateurs sont
 » très-rares, surtout parmi nous, attendu que l'on n'a pas encore
 » établi de discipline et de règles certaines pour former les ci-
 » toyens à ces sortes d'emplois, et qu'au lieu d'y être élevés par
 » degrés, et à proportion de leur expérience, des hommes qui
 » ne sont jamais sortis de leur pays, à qui la politique est étran-
 » gère, des hommes d'un esprit médiocre, ou même borné, de-
 » viennent, pour leur coup d'essai, ambassadeurs ou commis-
 » saires, chez des peuples dont ils ne connaissent ni les lois, ni
 » les intérêts, ni les mœurs, ni la langue.

» Les Ministres ne réfléchissent donc pas à la difficulté d'une
 » pareille mission, particulièrement dans les circonstances où
 » nous sommes ? Il y faut de la pénétration, de la souplesse,
 » une grande étendue de connaissances, une fermeté raisonnée,
 » de la douceur sans mollesse ; l'art de tout observer, de tout
 » entendre, de profiter de tout, et cette application continue,
 » qui ne se laisse pas distraire par des objets frivoles ; un sens
 » droit qui conçoive nettement les choses comme elles sont, et
 » qui aille au but par les voies de l'équité ; un naturel patient et

» calme, toujours disposé à recevoir, sans prévention personnelle, les avis et les réclamations; un abord ouvert, et surtout un discernement juste et fin, pour suivre et saisir la dissimulation à travers ses replis, et ne dire jamais que ce qui couvient dans le moment où l'on parle.

» La probité parfaite n'est jamais le partage de l'ignorance. » Le patriotisme et la probité sans lumières ne sont tout au plus qu'un patriotisme et une probité d'intention, auxquels le peuple et ses délégués ne doivent avoir aucun égard, dans la distribution des emplois. »

CATHOLIQUE (LE). *Voy.* page 109.

1^{re} Livr., page 110.

« Le Gouvernement est à la tête de l'ordre social; placer le pouvoir à part, le distinguer de la nation, c'est séparer la tête du tronc, c'est tuer l'un et l'autre. Qu'arrive-t-il, en effet, quand on fait de l'abstraction la base de la division de l'État, et que chacun de ses membres, comme isolé sur un banc anatomique, est disséqué par ceux qui cherchent à connaître la structure du corps politique? L'ordre social, vivace et organique dans son principe, devient un être de raison, une sorte de fantôme. Ce n'est plus qu'une grande machine à rouages, engrenés les uns sur les autres, assez artistement calculée par divisions et par bureaux, non dans l'ordre indiqué par la nature des choses, mais par le principe d'une hiérarchie complètement artificielle. Encore cette bonne fortune n'arrive-t-elle à un Gouvernement que lorsqu'il a conservé assez de force matérielle pour rassembler les membres épars d'un corps disséqué, non pour les animer d'un souffle de vie, mais pour les rattacher et leur donner le mouvement comme à une machine à ressorts. Ce mannequin social aura pour toute physiologie une grimace; il n'aura apparence de vie que par une impulsion étrangère. Mais à défaut de cette impulsion, dans l'absence d'un despotisme consolidé, il y aura anarchie et destruction. Les parties, n'ayant entre elles aucun rapport, même artificiel, resteront sans mouvement. A qui en sera la faute? Demandez-le aux anatomistes constitutionnels, aux chimistes philosophes, aux géomètres politiques. »

CENSEUR (LE). *Voy.* page 109.

Tome 6, page 113.

« Chaumette, Procureur de la Commune de Paris, venait de

» temps en temps à la barre de la Convention, pour demander
 » quelques millions pour secourir les ouvriers sans travail et les
 » pauvres de la ville de Paris. On a remarqué que chacun des lundis
 » qui suivaient les jours où les sommes qu'il demandait étaient
 » accordées, une insurrection se manifestait, et la Convention
 » se trouvait assiégée et menacée par plusieurs milliers d'hommes,
 » sans doute soudoyés avec les sommes obtenues par *Chaumette*.
 » Ce Procureur syndic, après avoir, pendant la journée, joué le
 » rôle dont il était chargé, venait le soir se délasser et déposer
 » son masque dans des réunions de nobles, agens du parti des
 » Princes, de ceux auxquels *Calonne* envoyait de fréquens cour-
 » riers, comme le dit l'auteur de l'histoire secrète de Coblenz. Là,
 » on conférait sur la conduite qu'il avait à tenir; on lui donnait
 » des instructions dont le but tendait toujours à la dissolution de
 » la république, par le moyen de l'exagération des principes et
 » par la violence des mesures révolutionnaires.

» Un ex-constituant, membre de la Convention, qui remplit
 » aujourd'hui une place distinguée dans l'État, fut un jour in-
 » troduit parmi plusieurs de ces agens de Coblenz. Il fut fort
 » étonné d'y entendre ces nobles parler avec intérêt de *Chau-*
 » *mette* et de quelques autres, faire l'apologie des services qu'ils
 » rendaient aux Princes.

» *M. Chaumette est un de nos amis; il nous sert bien*, dit un
 » de ces Messieurs. A ces mots, un autre répondit : *Il n'en fait*
 » *pas encore assez, il faut que les excès aillent plus loin*, etc. Quel-
 » qu'un fit remarquer à ces indiscrets interlocuteurs qu'ils par-
 » laient devant un membre de la Convention; alors ils parurent
 » confondus, et cherchèrent à s'excuser et à donner un autre sens
 » aux paroles qui venaient de leur échapper. »

CENSEUR (LE) DES CENSEURS (Voy. p. 109).

Ce journal n'a point fini au 16^e numéro. Il en a paru 24, finissant le 22 septembre 1815.

Au n^o 19 : *Le Censeur des Censeurs, Journal du Lys*.

Le Censeur des Censeurs a été recueilli en 1816, avec frontispice, intitulé : *Censeur des Censeurs, ou Mémoires pour servir à l'Histoire de la Révolution du 20 mars 1815, suivi de la Censure de cet ouvrage, dans laquelle on trouve toutes les pièces mutilées et rejetées par la commission des Journaux, avec une table de matières et une table alphabétique des personnes dont il est parlé dans le cours de l'ouvrage, dédié à M. le Duc de Richelieu.*

L'auteur, dans sa table de matières, caractérise ainsi son premier article que nous avons cité page 109.

» Début *ironique* contre le Gouvernement de Buonaparte ,
» pour faire passer les proclamation des alliés et les ordonnances
» du Roi. »

CHRONIQUE COMMERCIALE, Journal hebdomadaire des arts,
des sciences et de leur application au commerce; 1828, in-8°, —
16 livr. 1 cart.

16^e Livr., page 9.

« Nous apprenons que dans la ville d'Auxonne, moyennant
» la modique somme de 10 centimes, les habitans ont pu s'y
» procurer, la semaine dernière, une *lettre miraculeuse* qui met
» pour toujours ceux qui la lisent ou en conservent une copie
» dans leur maison à l'abri des fourbes du *malin-esprit*, des effets
» du feu, de la foudre et en même temps du tonnerre, et qui ga-
» rantit de plus un heureux accouchement à toutes les femmes
» enceintes. On sent combien un pareil préservatif a de prix. Cette
» lettre, qui opère tant de merveilles, a été trouvée, dit un titre,
» par un enfant de 11 ans, dans l'Église de Saint-Pierre, à
» Rome, le 15 août 1822; elle est écrite en lettres d'or, de la
» propre main de J.-C., et a été lue publiquement par notre
» Saint-Père le Pape Pie VII, le jour de l'Assomption. »

CONSERVATEUR (LE) de la Noblesse territoriale et légale en
France, in-4°, par M. Ravenaz, janvier 1829. Il n'a paru que le
prospectus.

Rue de Valois dite du Lycée, n° 43.

CORRESPONDANT (LE), *Journal politique, religieux, philo-
sophique, littéraire*, in-4°.

Commence le 10 mars 1829.

Le 24^e n° a paru le 18 août suivant.

Bureau, — Rue Saint-Thomas-d'Enfer, n° 5.

N° 24, page 2, 18 août 1829.

« Le nouveau cabinet doit se présenter comme modérateur
» entre les partis; il ne doit mettre aucun intérêt contre lui; il
» faut les ménager tous. Qu'il ne se laisse point pousser à bout
» par la presse; que les Ministres ne donnent pas gain de cause
» à l'opposition, dont le plan évident est de lasser leur patience
» et de les lancer dans la carrière des coups d'état; qu'ils bra-
» vent ce déluge d'épigrammes, de brocards et de déclamations
» en tout *format*.

» S'ils ne s'adressent qu'aux tribunaux pour demander justice,
» si leurs actes ne viennent pas légitimer les inquiétudes, si leurs
» démarches sont franches, s'ils présentent, ce qui plaît tant en
» France, une tête découverte et une poitrine sans cuirasse à
» tous les traits de l'ennemi, comme on doit l'attendre du carac-
» tère connu de la plupart d'entre eux, alors les intentions cou-
» pables seront trompées, et l'orage se dissipera promptement »

COSAQUE (LE), in-4°, — 1828.

COURRIER (LE) Commercial, Journal des Fabriques, des Ma-
nufactures, du Commerce et de l'Industrie.

Commence in-8°, le 28 décembre 1828. Prend l'in-f° en 1829,
et finit le 14 juin.

COURRIER (LE) des Départemens, Feuille périodique consa-
crée spécialement à tout ce qui peut intéresser l'économie domes-
tique, l'industrie et le commerce, in-4°.

Commence juin 1829.

Bureau, rue Montmartre, n° 159.

COURRIER DES ÉLECTEURS, Journal du Dimanche, politique
et littéraire, in-fol.

Commence le 1^{er} janvier 1829.

Le numéro 32 a paru le 9 août suivant.

Bureau, rue Vivienne, n° 9.

COURRIER DES THÉÂTRES, petit in-fol., par *Charles Maurice*.

Le 3904^e n° (13^e année) a paru le 13 août 1829.

Bureau, rue J.-J. Rousseau, n° 15.

COURRIER FRANÇAIS (*Voy.* p. 126).

N° du 9 avril 1829.

« Le sort de la loi départementale est accompli; la Chambre
» a fait son devoir, le Ministre a exécuté ses menaces. Ainsi s'est
» terminée cette discussion devenue depuis deux jours si insul-
» tante pour la nation, si outrageante pour la Chambre qui l'é-
» coutait. On parle de Gouvernement représentatif; il n'existe
» pas dans un pays où des Ministres peuvent signifier à une
» Chambre qu'il lui est interdit de rien changer aux lois qu'on
» présente; que si elle désobéit à leurs injonctions, on la punira
» en se jouant de son temps, de ses travaux, de ses espérances;
» en frappant de stérilité une session qui devait être utilement
» remplie. Il n'y a pas de Gouvernement représentatif dans un

» pays où des ministres proclament que les concessions du pou-
 » voir doivent être reçues humblement à titre de grâce, sans
 » contrôle, sans examen, comme si une nation n'avait pas de
 » droits, comme si elle n'était qu'un troupeau dont l'existence
 » dépend du maître qui le conduit; dans un pays où les Minis-
 » tres, prompts à châtier une Chambre qui leur a désobéi, sor-
 » tent en fureur du lieu de ses séances pour aller provoquer une
 » ordonnance de colère, qu'ils reviennent lire en triomphe à la
 » tribune, satisfaits d'avoir vengé leur autorité déclinée et leur
 » gloriole compromise. Non, ce n'est pas un Gouvernement re-
 » présentatif; c'est du régime absolu, déguisé par quelques formes
 » trompeuses, du régime absolu sans dignité, sans force et sans
 » habileté. A de tels hommes, ce n'est pas une Chambre indépen-
 » dante qu'il faut, c'est une Chambre à l'instar de celle de 1824;
 » ce n'est pas un vote libre, une délibération consciencieuse qui
 » leur convient, c'est la corruption, la dépendance, la servilité.

» Ils ont parlé de l'Angleterre; est-ce dans ce pays que des
 » Ministres ont jamais tenu un pareil langage? Est-ce là que des
 » hommes d'Etat sont assez oublieux de leurs devoirs, de la
 » gravité que leurs fonctions réclament, pour donner le spectacle
 » de ces résolutions passionnées, de ces coups de tête improvi-
 » sés, qui font marcher le Gouvernement au gré de quelques
 » amours-propres blessés? Qu'est donc devenue la mielleuse élo-
 » quence de ce type d'urbanité, de ce privilégié des grâces, pour
 » lequel, il y a deux jours encore, tous les orateurs s'épuisaient
 » en louanges? On a osé méconnaître son infaillibilité, désobéir
 » à ses commandemens; et, Trissotin législatif, voilà que la cha-
 » touilleuse susceptibilité du bel esprit fait taire en lui tout senti-
 » ment de modération, de respect des convenances, de devoir
 » envers la Chambre, envers le pays, envers le Trône. Il a déjà
 » recueilli le fruit de ses œuvres; il travaillait pour le côté droit,
 » le côté droit attendait dans une immobilité hostile le résultat
 » de ses démarches inconsidérées; et quand M. de Martignac a
 » lu, d'une voix altérée par l'émotion, l'ordonnance provoquée,
 » délibérée, rédigée, signée et apportée en vingt-cinq minutes;
 » tandis que le côté gauche l'écoutait avec un calme auquel se
 » mêlait comme un sentiment de compassion, le côté droit ac-
 » cueillait avec un sourire ironique cette annulation d'une loi utile
 » qu'on lui offrait comme un sacrifice expiatoire.

» La loi communale, innocente jusqu'ici de toutes ces colli-
 » sions, a partagé le sort de son aînée. Les ministres sont com-
 » plètement vengés. Comme cette vengeance leur profitera!
 » Comme les voilà forts devant la Chambre, devant la France,
 » devant le Monarque! Ils ont bravé, insulté le seul côté de la

» Chambre qui pût les appuyer sans vues intéressées ; le côté vers
 » lequel ils se jettent les désavoue et les dédaigne ; il ne profi-
 » tera de la faute qu'ils viennent de commettre que pour se dé-
 » barrasser d'eux. Vainement ils s'imaginent qu'on leur permet-
 » tra de siéger avec M. de Polignac, M. Ravez, etc. ; ils tombe-
 » ront, repoussés par le parti qu'ils ont voulu servir, réprouvés
 » par le pays dont ils ont trompé la confiante bienveillance et
 » sacrifié les intérêts les plus chers. Les membres de ce Minis-
 » tère qui n'ont pas marché jusqu'ici avec MM. de Martignac et
 » Portalis, se retireront sans doute ; les autres essaieront de res-
 » ter, mais personne ne voudra d'eux.

» Peu importe, au reste, ce qui arrivera de ces hommes qui se
 » sont en un seul jour placés presque au niveau de leurs devan-
 » ciers ; ce qui importe davantage, c'est l'effet que va produire
 » cette séance sans exemple dans nos fastes parlementaires. Le
 » Roi avait promis une organisation communale et départementale.
 » Le Ministère refuse d'accomplir cette promesse ; cette
 » session, sur laquelle reposaient tant d'espérances, ne produira
 » rien pour le pays, rien que le milliard annuel dont la détresse
 » de l'agriculture et de l'industrie rendront le fardeau plus acca-
 » blant. Si les promesses les plus formelles sont ainsi rétractées,
 » quelle espérance reste-t-il à ces intérêts en souffrance, à ces
 » producteurs, à ces industriels, à ces cultivateurs, qui n'avaient
 » reçu que des promesses plus vagues ? L'Angleterre, citée par
 » les Ministres, voit en ce moment l'émancipation catholique
 » dissiper les causes de troubles qu'elle renfermait dans son
 » sein ; son Gouvernement veut qu'elle se présente à l'Europe
 » plus forte, plus imposante ; et ce sont ces graves circonstances
 » que l'on choisit chez nous pour jeter dans la nation de nou-
 » veaux germes de désaffection et de malaise, pour ranimer les
 » divisions, les mécontentemens, qui paralysent à la fois notre
 » prospérité intérieure et notre influence au dehors.

» Le régime arbitraire et vexatoire, dont les Ministres eux-
 » mêmes ont proclamé les vices, continuera de peser sur les
 » communes et sur les départemens. Certes, on n'aura pas la
 » ressource de dire que la Chambre a provoqué ce triste résultat
 » par des violences et des manifestations coupables. Son calme,
 » sa patience, sa modération, ne se sont pas démentis un mo-
 » ment ; et quand la France lui reprochait de servir avec trop peu
 » de chaleur peut-être les intérêts qui lui sont confiés, le Minis-
 » tère, s'affranchissant de tous ménagemens, traite cette Cham-
 » bre comme on se fût bien gardé de traiter la Chambre de 1824,
 » lorsqu'elle marchait ouvertement au renversement de la
 » charte. Veut-on laisser croire à la France que c'est seulement

» avec des Assemblées animées de l'esprit contre-révolutionnaire
» que le pouvoir peut sympathiser chez nous ?

» La fermeté que le côté gauche a montré dans cette discussion
» ne l'abandonnera pas dans les circonstances plus difficiles où
» nous entrons. Il a noblement accompli sa tâche, en proscri-
» vant par son vote les doctrines insolentes qui sapient l'auto-
» rité de la Chambre. Peut-être sa confiance trop persévérante
» dans un ministère dont il devait se défier a-t-elle contribué à
» amener la crise où nous nous trouvons ; mais aujourd'hui, plus
» uni et plus compact par la défection de quelques-uns des siens,
» qui ont jeté le masque, il retrouvera pour conjurer les dan-
» gers qui nous menacent l'énergie dont une poignée de ses
» membres fit preuve pendant quatre ans contre le ministère dé-
» plorable. Fort de la pureté de ses intentions, de la justice de
» sa cause ; ne voulant, ne demandant que la Charte, que les
» institutions qui en découlent, que l'exécution des lois conformes
» à son esprit ; soutenu par l'assentiment de la France, par l'a-
» dhésion des collèges électoraux, qui ne laissent pas échapper
» une occasion de grossir ses rangs, il peut contempler avec
» calme les manœuvres de ses ennemis ; il peut entendre sans
» effroi la menace d'un ministère Polignac ou d'une ordonnance
» de dissolution, ou bien encore de ces coups d'État dont quel-
» ques insensés renouvellent la motion chaque fois qu'ils ont mis
» la monarchie en péril. »

DÉFENSEUR (LE) de la Religion de l'État et de la Monarchie,
aux gens d'esprit de tous les partis, in-8°.

Premier et seul n° , 1^{er} août 1828.

DÉMOCRITE (LE), *Journal de L'A PROPOS*, rédigé par *Martainville* et plusieurs de ses amis, in-4°.

Commence le 16 mai 1829, — 45 n°s sous ce titre.

Le 16 juillet, a pris le titre de *Drapeau blanc*.

Le numéro 30 du *Drapeau blanc* a paru le 14 août 1829.

Bureau, rue Neuve-des-Bons-Enfans, n° 3.

Numéro 8 DU DÉMOCRITE.

9 Juin 1829.

» Les organes de l'opinion étaient réduits à DEUX avant que
» *Démocrate* parût, et chaque jour voit naître de nouvelles feuil-
» les dont tout le mérite est d'insulter à tout ce que les hommes
» doivent respecter, sous peine de s'avilir eux-mêmes. »

« DRAPEAU BLANC, 11 août 1829, page 2.

» Le soleil, depuis long-temps voilé par de sombres nuages, a
 » paru aujourd'hui resplendissant de tous ses feux, comme pour
 » mêler les pompes de la nature au triomphe de la monarchie
 » amoncé par le Moniteur de ce matin.

» Nous disions, le 4 de ce mois, que nous n'attendions plus
 » notre salut que de la sagesse du Roi; et le timon de l'État
 » vient d'être remis à des mains fidèles et pures. »

DIABLE BOITEUX (LE), grand in-4°.

Commence le 14 juillet 1823; finit le 31 juillet 1825. . 4 vol.

N° du 19 juillet 1823, page 3.

« LE DUEL ET LE DÉJEUNER.

» Deux amis, divisés d'opinions politiques, s'étaient pris de
 » querelle dans un café. L'un, d'un caractère vif et emporté,
 » donna rendez-vous à l'autre pour le lendemain matin, et celui-
 » ci accepta le cartel, à condition que son adversaire, avant de se
 » rendre sur le terrain, viendrait déjeuner chez lui : l'agresseur y
 » consentit. Le lendemain, il va chez son ami, et le trouve environné
 » de sa femme et de six enfans. On déjeune; la maîtresse de la
 » maison fait les honneurs avec autant d'aisance que de modestie;
 » cette famille offre l'image de la plus touchante union. Le
 » convive en paraît charmé, et oublie insensiblement le but principal
 » de sa visite. Le déjeuner s'achève, la famille se retire
 » sans se douter de rien; l'agresseur lui-même n'y songe plus.
 » Que vous êtes heureux! dit-il à son ami. — Marchons, répondit
 » l'autre. — Moi!... Un instant, je vous prie, s'écrie le premier,
 » je ne suis pas prêt; vous risquez trop, je ne risque pas assez;
 » cette charmante épouse, ces six enfans qui viennent de déjeuner
 » avec nous, n'ont d'autre appui que leur père; rendons la lutte égale;
 » attendons que je puisse exposer quelque chose qui ait autant de
 » prix à mes yeux que le bonheur dont vous jouissez; votre fille
 » aînée m'a charmé; ma fortune est considérable, accordez-la moi,
 » nous nous battons ensuite, si vous voulez. — Ce peu de mots arrachent des larmes des yeux
 » de l'heureux père de famille; ils s'embrassèrent, oublièrent
 » leur querelle; et au lieu d'un duel qui eût peut-être fait verser
 » des larmes amères, un mariage assura le bonheur des deux
 » amis. »

DIOGÈNE (NOUVEAU), in-4°.

Commencé le 15 mars 1829; paraissait les mardis et vendredis. — Il a été réuni le 24 mai au *Journal des Cancans*.

DOCUMENS relatifs à l'état présent de la Grèce, in-8°.

Commence n° 10, pour faire suite à *la Chronique du Levant*.

Continue, — Didot, rue Jacob.

ÉCHO de la Halle aux Blés de Paris, prix courans, annonces, avis divers et mercuriales universelles, sous la direction de M. et de M^{me} Imbert, in-4°. — Commencé le 15 avril 1826, il paraît les jeudis et les dimanches.

FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE : *Petit Courrier* de la Halle aux Blés. *Les mardis et vendredis*.

Ces deux feuilles, d'une utilité reconnue, se distinguent parmi les autres du même genre.

Continuent : rue du Boulois, n° 29.

ÉCHO (L') FRANÇAIS, Journal universel, politique, littéraire, du commerce, des arts, sciences, théâtres, modes, etc., in-8°.

Commence le 1^{er} février 1829; le 194^e numéro a paru le treize août suivant.

Bureau, rue Tiquetonne, n° 18.

4 Février, — n° 4.

« A M. le Directeur de l'*Écho Français*.

» Oui, mon cher ami, oui, mon vieux complice en royalisme,
 » vous avez eu raison de compter sur moi pour vous seconder
 » dans la généreuse entreprise que vous allez tenter en faveur
 » d'une cause à laquelle j'ai voué depuis long-temps et la der-
 » nière goutte de mon sang, et la dernière goutte de mon encre.
 » Eh quoi! déjà quinze ans se sont écoulés depuis que Dieu nous
 » a rendu nos princes légitimes, et la monarchie a encore be-
 » soin d'être défendue! Qu'a-t-on fait pendant ces quinze années?
 » Et comment, après une lutte si longue, si vive, et qui avait
 » été couronnée par une victoire complète, nous retrouvons-
 » nous moins avancés qu'au commencement du combat? Vous
 » sentez, mon cher ami, qu'une réponse à ces questions produi-
 » rait seule un gros volume, et j'ai peur non-seulement des gros
 » livres, mais même des trop longs articles de Journal. Ce n'est
 » pas ce défaut qu'on a reproché à ceux que j'ai publiés dans
 » plusieurs feuilles; je tâcherai que ceux que j'adresserai à l'*Écho*
 » *Français* ne se fassent pas remarquer par leur prolixité.

» Le travail que vous m'offrez, et que j'accepte avec reconnaissance, sera le premier adoucissement que j'aurai éprouvé à de
» longues et cruelles douleurs, qui me laissent douter quelle est
» pour moi l'ennemie la plus haïssable, de la goutte ou de la ré-
» volution. En combattant celle-ci, je parviendrai peut-être à
» éloigner l'autre; c'est un moyen dont la Faculté ne s'est point
» encore avisée.... J'espère d'ailleurs vous prouver que je n'ai
» la goutte ni à la tête, ni au cœur. »

FANAL (LE), Journal d'annonces anecdotiques, littéraires, commerciales et théâtrales. — Prospectus in-4°, — mars 1829.

Pour paraître les mercredis et samedis. — Paris, cour des Fontaines, n° 7.

FORBAN (LE) *historique, littéraire et dramatique*, in-4°.

Commence le premier avril 1829; le n° 31 a paru le 19 août.

Bureau, rue Saint-Denis, n° 574.

FRANÇAIS (LE), ou *Guerre aux abus*, ouvrage politique, littéraire, des sciences, des arts et de la philosophie, in-8°.

Il n'a paru que deux numéros, *mai* et *juin* 1829.

FURET (LE) DE LONDRES, Journal littéraire et d'avertissemens, théâtre, critique, arts, mœurs, industrie, librairie, modes françaises, etc., grand in-4°. *Londres*.

Le n° 173 de la deuxième série (4^e volume) a paru le 1^{er} août 1829.

GAZETTE DE L'INSTRUCTION publique, Journal d'éducation nationale, de littérature, des sciences et des arts, in-folio (par M. Dufau et autres).

Commence le 7 juin 1829; — le numéro 20 a paru le 13 août suivant.

Deux fois la semaine, les dimanches et jeudis.

Bureau, — rue Racine, n° 5.

N° 2, 11 juin 1829, page 7.

« CUMULS UNIVERSITAIRES ET LITTÉRAIRES.

» L'amour de la science et le mépris des richesses se trou-
» vaient ordinairement réunis chez les mêmes hommes, dans
» l'antiquité. On connaît les exemples fameux de cette pauvreté
» philosophique dont s'énergueillirent tant de grands hommes
» avec lesquels nous vivons trop dans les premières années de
» notre vie, et pas assez dans tout le reste. Quant aux emplois

» publics, il paraît qu'on croyait alors qu'un seul, s'il était utile,
 » devait remplir l'existence d'un individu. On ne voyait donc
 » pas alors les gens de mérite entasser fonctions sur fonctions,
 » au risque de n'en bien remplir aucune. Nous n'avons pas ouï
 » dire que Quintilien ou Pline le naturaliste aient jamais cumulé.

» Il en est autrement de nos jours : l'amour du savoir et l'a-
 » mour de l'or paraissent être tellement unis, identifiés, con-
 » fondus l'un dans l'autre, que ces deux amours n'en font plus
 » qu'un seul, qui est la passion exclusive et le caractère dominant
 » des illustres de l'époque. Par une conséquence toute naturelle,
 » c'est un principe généralement admis parmi nous, qu'il y a dans
 » un homme d'esprit et de talent une capacité multiple équivalant
 » à plusieurs capacités réunies, et une merveilleuse aptitude à
 » combiner les fonctions les plus diverses et les plus opposées
 » entre elles. Il ne s'agit plus dès lors de voir si l'on convient ou
 » non à telle place devenue vacante ; on s'informe des émolu-
 » mens, puis les amis sont en campagne ; et l'on a des chances,
 » pour peu que l'on ait déjà quelque emploi sortable ; car c'est ici
 » surtout qu'est en vigueur la vieille et sage maxime de ne don-
 » ner qu'à ceux qui ont. De traitement en traitement, on par-
 » vient de la sorte à se faire une annuité de quinze à vingt mille
 » francs qui ne paye point d'impôt, et vaut, par conséquent,
 » mieux qu'une terre : alors on s'arrête..... quelquefois ; puis
 » on songe à pourvoir de même un fils, un gendre ou un neveu.
 » Quel magnifique royaume que la France ! »

GAZETTE DES CULTES, Journal consacré aux Matières reli-
 gieuses, in-folio.

Commence le 15 mai 1829. — Paraît les mardis et samedis.

Le 28^e n^o a paru le 15 août.

Bureau, — rue des Bons-Enfans, n^o 54.

N^o 28.

« Si la Gazette des Cultes n'a point encore exprimé les alar-
 » mes que lui inspirent le changement qui vient de s'opérer, ce
 » n'est point qu'elle n'ait senti immédiatement combien celle de
 » nos libertés qu'elle s'est chargée de défendre était en péril ; elle
 » n'a craint que de rester au-dessous d'une si noble tâche. Si le
 » parti qui vient d'arriver au pouvoir se flatte de nous avoir in-
 » timidé, qu'il se détrompe. Il y a un fonds de conviction, un
 » principe de résistance, que ne surmonteront ni les sophismes
 » de l'astuce, ni les violences de l'arbitraire. Qu'on nous attaque
 » dans le for de la conscience, et l'on verra combien notre cause

trouvera de défenseurs ; jamais il n'y eut de plus belle alliance
» que celle de la liberté religieuse et celle de la liberté politique.

» Nous savons que le principe de la charte que le parti a sur-
» tout en horreur, est celui qui consacre la libre profession des
» croyances religieuses, car il est l'ennemi de tout ce qui est
» sincère et vrai.

» Si la charte ne s'est pas consolidée depuis 15 ans, la cause
» n'en est-elle pas aux sourdes intrigues, et ensuite aux démar-
» ches insidieuses de ce parti ?

» Écoutez ses organes : la charte est une œuvre maudite, parce
» qu'elle protège, en religion, l'erreur comme la vérité, comme
» si la vérité ne se suffisait pas à elle-même.

.

» Ils n'auront de repos que quand l'article 5 de la charte sera
» effacé, et quand ils auront proclamé que les cultes, autres que
» le catholicisme, sont seulement tolérés. Personne ne sera ad-
» missible aux places et emplois publics, ou offices ministériels,
» qu'autant qu'il appartiendra à la religion dominante. Peu leur
» importe de faire des hypocrites, pourvu qu'ils règnent et qu'ils
» étouffent la liberté de discussion.

» Que tous ceux pour qui leur croyance est un bien plus pré-
» cieux que la vie, se tiennent donc prêts à la défendre au be-
» soin. Montrons-nous avec franchise et avec fermeté. La charte,
» la justice et la raison publique sont pour nous ; l'intolérance et
» le fanatisme peuvent dresser des échafauds, mais ils ne sau-
» raient nous empêcher de démasquer l'imposture. »

HERMÈS (L'), Journal du Magnétisme animal, publié par
une réunion de Médecins de la Société de Paris, in-8°.

Paraît une livraison par mois.

Commence janvier 1826.

La 44^e livraison a paru au mois d'août 1829. 3 cart.

Bureau, chez Madame Lévi, éditeur, quai des Augustins, n° 25.

INDICATEUR (L') UNIVERSITAIRE, Journal d'Annonces relatives
à l'Instruction publique, in-4°.

Paraît tous les samedis, 1^{er} numéro, 23 mars 1829.

Bureau, rue du Petit-Pont-Saint-Jacques, n° 18.

JEUNE FRANCE (LA), Journal de philosophie, littérature,
sciences et arts et spectacles, in-4°.

Paraît tous les cinq jours.

Commence le 10 juin 1829. — Le n° 14 a paru le 15 août suivant.

N° du 15 août 1829, p. 107.

« LES COUPS D'ÉTAT.

» Les menaces qui, depuis quelques jours, retentissent à nos
» oreilles, nous paraissent tellement absurdes, qu'un cerveau
» fêlé a pu seul les concevoir, et que des niais seuls ont pu les
» craindre. Si le nouveau conseil dont la France vient d'être do-
» tée a réellement pris au sérieux une pareille idée, c'est à Cha-
» renton, et non aux Tuileries, qu'il devait siéger.

» Sa position est assez difficile sans qu'il la complique, à
» moins qu'il ne veuille se jeter en désespéré dans l'illégalité,
» pour en finir.

» Ce n'est ni la nation ni les chambres qui ont provoqué le
» changement qu'on nous inflige; c'est un pouvoir placé en
» dehors de tous nos élémens constitutionnels.

» Qu'adviendra-t-il? Comment se dénouera ce nouvel imbrog-
» lio? Je n'ose le dire, mais on le sait. »

JOURNAL DE L'EMANCIPATION intellectuelle, destiné aux pères de famille, rédigé par plusieurs Elèves de *J. Jaquotot*, publié par *F. Jaquotot*, avocat, et *V. Jaquotot*, fils du Fondateur; in-8°.

Commence le 1^{er} janvier 1829; paraît le 1^{er} de chaque mois; — 8^e liv., 1^{er} août 1829.

Bureau, — rue de Corneille, hôtel Corneille, n° 5.

JOURNAL DE L'ENFANCE et des Ecoles primaires, in-8°.

Commence le 17 mai 1829.

Brunot-Labbe, quai des Augustins, n° 33.

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ d'Agronomie pratique, auquel est réuni le *Journal des Jardins*, in-8°.

Une livraison par mois.

Commence le 1^{er} janvier 1829. — La 8^e liv. a paru au mois d'août.

Chez Rousselon, rue d'Anjou-Dauphine, n° 9.

JOURNAL DES ABUS, des Plaintes et des Réclamations, in-8°.

La première livraison est du 1^{er} mai 1829. — Paraît à des époques indéterminées.

Bureau, rue de la Jussienne, n° 11.

JOURNAL DES CANCANS judiciaires et littéraires, in-4°, par MM. Léon V....., Jules de Saint-Aure, Léon Alevy, Chabot, Eugène Ch...., Lardier, Alphonse Signol et autres.

Commence le 1^{er} mars 1829.

Le 23 juillet suivant prend le titre de *Censeur dramatique, des Arts et de la Littérature*.

Paraît le jeudi et le dimanche.

Le 49^e n° a paru le 20 août 1829.

Bureau, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 8.

N° 6, — page 1^{re}.

« *Etymologie du mot CANCAN.*

» Au milieu du seizième siècle, l'Université vit s'élever dans
» son sein de très-vives discussions. Il ne s'agissait pas de ces
» grandes questions de doctrine dont la solution importe à tous,
» mais de savoir si l'on devait prononcer *quamquam* ou *cancan*,
» *quisquis* ou *qui qui*. Les esprits s'échauffèrent, l'amour-propre
» se mit de la partie, le sang coula dans le quartier latin, car il
» y eut de donné, disent les chroniques contemporaines, bon
» nombre de coups de couteau et de bâton.

» Depuis cette époque, on donne le nom de *cancan* à toutes
» les discussions niaises qui font beaucoup de bruit pour peu de
» chose. »

JOURNAL DES COMÉDIENS, in-4° de 8 pages.

Commence le 2 avril 1829.

Paraît les jeudis et les dimanches.

Le n° 39 a été publié le 13 août.

Bureau, — boulevard Montmartre, n° 8.

N° 21, — 11 juin 1829.

« ILLÉGALITÉ DES REFUS DE BAPTÊME.

» Nous avons entretenu nos lecteurs, dans notre dernier nu-
» méro, du refus fait par le Vicaire de Bergerac (Gironde) d'ad-
» ministrer le baptême à l'enfant d'une actrice.

» Dans le cas de mariage et de sépulture, le prêtre qui refuse
» son ministère peut se retrancher derrière les prescriptions de
» l'Église, qui, à tort ou à raison, défendent d'administrer ces
» sacrements à telles ou telles personnes réputées indignes. Mais
» aucun canon de l'Église n'ordonne de refuser le baptême, au-

» cun ne le permet. Comment pourrait-on justifier un refus dont
 » le résultat, dans la pensée de celui qui refuse, serait de com-
 » promettre le salut d'une âme qui ne peut être encore coupable
 » que de la faute de nos premiers parens, dont le baptême doit
 » la purifier ? Quelle indignité opposerait-on à un enfant ? Nous
 » n'hésitons pas de le dire, le refus est coupable. Le prêtre n'est
 » pas maître d'exclure de sa religion celui qui demande à y en-
 » trer, ou il comprend mal les droits consacrés par nos lois et par
 » l'Église elle-même ; disons mieux, il ne connaît pas les pre-
 » miers élémens de la religion qu'il enseigne.

» Une nommée B..... s'était présentée devant le Desservant
 » de la paroisse, pour faire baptiser des nouveaux nés, le prêtre
 » s'y était refusé, sous prétexte que la dame B..... avait de
 » mauvaises mœurs.

» Sur le recours de cette dame, ordonnance royale du 11 jan-
 » vier 1829, qui, de l'avis du Conseil-d'État, déclare, *qu'il y a*
 » *abus de la part du sieur Gilbout, prêtre de la commune de*
 » *Dammartin (Vosges), en ce qu'il a refusé d'administrer le*
 » *baptême aux enfans portés à l'Église par la dame B....., et*
 » *lui enjoint, en conséquence, de s'abstenir à l'avenir de pa-*
 » *reils refus.* »

JOURNAL DES MAIRES, et *Journal des Villes et des Cam-*
pagnes.

(Rectification des articles, pages 249 et 258).

Ces deux Journaux ont été créés par M. Decaze, en 1815, in-4°.

Le Journal des Villes et des Campagnes a ensuite ajouté à son titre : *et Feuille Parisienne réunis.*

Le *Journal des Maires* a pris au n° 147^e (1816) le format in-folio. Il a fini le 30 juillet 1827 (n° 91, fin de la 12^e année), et s'est fondu dans le *Journal des Villes et des Campagnes* (2 août 1827, n° 92, — 13^e année).

Le *Journal des Villes et des Campagnes* a ainsi continué jus-
 qu'au 9 février 1828, époque à laquelle il a été réuni au *Messa-*
ger des Chambres.

Le 1^{er} mars 1828, les anciens propriétaires du *Journal des*
Villes et des Campagnes ont fait reparaître une *Feuille parisienne,*
Journal littéraire, agricole, religieux, commercial et adminis-
tratif, à l'usage des Villes et des Campagnes, in-4°.

Sous ce titre, 18 n^{os}, finissant le 9 avril 1828.

Le 11 du même mois, les anciens propriétaires, rentrés en

possession du *Journal des Villes et des Campagnes*, ont publié un 19^e n^o faisant suite à leur *Feuille Parisienne*, et ayant pour titre : *Journal des Villes et des Campagnes, Feuille Parisienne, suite du Journal des Maires des Villes et des Campagnes*.

Continue. — *Pillet aîné*, rue des Grands-Augustins, n^o 7.

JOURNAL DES PAROISSES et du Clergé, à l'usage des Curés, Desservans, Fabriciens, Marguilliers, etc. — in-8^o.

Le 1^{er} de chaque mois, cahier de 2 feuilles.

Commence le 1^{er} mai 1829. Le n^o 4 a paru le 1^{er} août suivant.

Bureau, — rue des Grands-Augustins, n^o 20.

JOURNAL DU GÉNIE CIVIL, d-s sciences et des arts, à l'usage des ingénieurs, constructeurs de vaisseaux, etc., in-8^o; — 12 numéros par an.

Collaborateurs, MM. *Ch. Dupin, Girard, Cordier, Alavoine* et autres.

A commencé à paraître le 1^{er} septembre 1828.

Bureau, — rue Traversière-Saint-Honoré, n^o 35, et chez Anselin, rue Dauphine, n^o 9.

LETRES BOUGREMENT patriotiques du Père Duchêne (*Voy.* p. 142).

57^e Lettre, — page 1^{re}.

« VIVE LE ROI ! Sa santé est rétablie, j'en suis bien content. Il » va suivre sans doute l'ordonnance du Père Duchêne, et la » rôtie finira de lui donner bonne mine et vigueur. Au foutard » l'émetique, la rhubarbe et le séné ! Il faut des forces pour por- » ter une couronne, et le bon vin vaut mieux que toutes les » médecines de Cadet l'apothicaire. Si j'avais un estomac royal, » je n'y foudrais jamais d'autre drogue que du Bourgogne. Mon » médecin, c'est mon marchand de vin : aussi, foutre, jamais je » ne suis malade.

» Il y a pourtant une autre recette pour les Rois. Pour que leur » corps et leur esprit se portent bien, il faut qu'ils sachent avoir » un caractère ; car si malheureusement ils sont des girouettes à » tout vent, s'ils écoutent les vieux renards qui sont intéressés à » les tromper, s'ils écoutent les commères de la Cour, qui s'en- » tendent mieux en chiffons qu'en politique ; s'ils ne consultent » pas l'intérêt du peuple avant tout ; s'ils n'écoutent que les cajo- » leries de ces singes grimaciers qui les pincent en les caressant ; » s'ils ne marchent pas droit à leur but, en écoutant les traîtres

» mielleux et madrés, quand une fois ils se sont proposé le
 » bonheur des nations qu'ils gouvernent, ils sont toujours indé-
 » cis, inquiets, tourmentés, chagrinés, malheureux; la bile et
 » les soucis les rongent; ils sont plus à plaindre qu'un faiseur de
 » fourneaux, qui se fout du qu'en dira-t-on, et qui boit sa gourde
 » en fumant une pipe.

» Si j'étais Roi de France, foutre, je voudrais d'abord savoir
 » tout, lire tout, le pour et le contre; et si une fois je m'étais
 » décidé pour un parti, l'enfer et tous les diables ne me feraient
 » pas changer. Je serais, sans doute, Roi patriote: alors je me
 » dirais: Malgré les beaux conseils des séduisants chevaliers et
 » des robinocrates, je suis trop raisonnable pour jouer à pair ou
 » non une belle et bonne couronne constitutionnelle que je dois
 » laisser à mon petit garçon; je me dirais: Voyons ce que j'é-
 » tais et ce que je suis; et ensuite le premier bougre qui cher-
 » cherait à me faire changer de sentiment, quand une fois je me
 » serais fourré dans la tête de bonnes vérités, je le foutrais
 » dehors de mon château à coups de sceptre, et défenses à lui de
 » reparaître.

» Je me dirais: Réjouis-toi, Père Duchêne; ta couronne t'ap-
 » partient maintenant, et, foutre, ce ne sera pas pour rien que tu
 » auras fait le serment solennel de défendre les lois qui te l'ont
 » tellement clouée sur la tête, qu'on t'arracherait plutôt le tou-
 » pet que le diadème.

» Je me dirais: Je suis plus puissant que jamais, car plus de
 » GRANDS dans mon royaume qui usurpaient mon pouvoir pour
 » écraser mon pauvre peuple, et qui ne m'aimaient que pour
 » des places, des croix ou des pensions.

» Je me dirais: Plus de PABLEMENS qui m'assommaient avec
 » leurs foutues remontrances, et qui, m'appelant très-gravement
 » le *Seigneur Roi*, se croyaient plus Seigneurs que moi.

» Je me dirais: Plus d'ORDRE DU CLERGÉ, qui se nommait avec
 » orgueil le premier de mon empire, quand il aurait dû être le
 » dernier par humilité; qui conduisait fort mal le peuple, en l'é-
 » difiant fort mal; qui possédait à lui seul le quart des biens de
 » la nation, et qui faisait des bombances, quand les pauvres bou-
 » gres de fidèles manquaient souvent de pain.

» Je me dirais: Bientôt plus de DÉFICIT, foutre, par la vertu
 » toute-puissante de mon Assemblée nationale, qui a osé faire ce
 » que je n'aurais pu seulement annoncer.

» Je me dirais: La prospérité va s'établir dans les campagnes
 » surtout, car les plus misérables de mon royaume vont être

» enfin délivrés d'un milliard de mangeries que j'ignorais , et que
» l'Assemblée nationale a foutu de côté.

» Je me dirais , enfin : J'ai le commandement suprême d'une
» armée formidable , composée maintenant d'hommes , et non
» pas de foutus automates qui ne sont plus des greniers à coups
» de triques. J'ai le pouvoir d'arrêter avec quatre lettres (*le veto*)
» les grandes opérations des Sénateurs français ; je peux nommer
» aux premières places de l'armée ; j'ai , foutre , les plus beaux
» palais , les plus beaux jardins de l'Europe ; j'ai 30 millions à
» dépenser par an ; ce qui fait , morbleu , MILLE ÉCUS par heure.
» J'ai toute la Faculté à mes ordres quand je suis malade ; quand
» je me rétablis , le bon peuple , qui m'aime , brûle autant de
» lampions qu'il y a de cœurs qui me sont dévoués ; on sonne les
» cloches , on tire du canon , on applaudit quand je passe , comme
» si j'étais un Dieu ; j'ai une jolie famille , et par-dessus tout cela
» une belle couronne d'or massif , enrichie , foutre , de diamans
» les plus beaux. Ma foi , je défie un roi de Cocagne d'être plus
» heureux que moi , qui suis chef d'une nation sans égale , et le
» premier du premier royaume du monde. Où foutrais-je le
» camp pour être mieux ? Malheur à celui qui me conseillera de
» déguerpir ! Je lui fais foutre *cent coups de pied au cul* par ma
» Garde nationale.

» Voilà pourtant comme je chasserais le chagrin , moi , pauvre
» bougre de faiseur de fourneaux ! »

LUTIN (LE), *Voy. Album des salons* (Supl.).

LYCÉE (LE), *Journal général de l'instruction*, par MM. *Ansart, Bouillet, Charpentier, Cournot, Lebrun, Maillet-Lacoste* et autres , — in-8°.

Commencé le 5 novembre 1827.

Il est aujourd'hui au t. 5°.

Bureau, — rue Pierre-Sarrazin, n° 12.

MÉMORIAL (LE) BRETON et Vendéen , *Recueil politique et littéraire* , — in-8°.

Le 1^{er} n° de 2 feuilles a paru à *Nantes* le 1^{er} mai 1829.

NAVIGATEUR (LE), *Journal des naufrages et des autres événemens nautiques*, par une société de marins , — in-8°, *au Havre*.

Le 1^{er} n° a paru le 1^{er} avril 1829.

Paris, Mesnier, place de la Bourse.

OBSERVATEUR (L') HEBDOMADAIRE, in-8°; tous les jeudis, depuis le 1^{er} janvier 1829.

Le n° 25 a paru le 4 juin suivant.

James frères, rue du Pot-de-Fer, n° 5.

OPINION (L') PUBLIQUE, à l'Assemblée des Communes, in-8°, 1789.

ORGANISATEUR (L'), JOURNAL des progrès de la science générale, avec un appendice sur les méthodes et les découvertes relatives à l'enseignement, in-4° (hebdomadaire).

Le 1^{er} n° a paru le 15, et le 2° le 22 août 1829.

Bureau, rue Saint-Maur-Saint-Germain, n° 17, et chez Pillet aîné, rue des Grands-Augustins, n° 7.

PAUVRE JACQUES, Journal philosophique, anecdotique et littéraire de Sainte-Pélagie, par une société de pauvres diables, in-fol.

Commencé le 18 mars 1829. — Tous les dimanches.

Le n° 27 a paru le août 1829.

Seligny, rue des Jeûneurs, n° 14.

PIRATE (LE), Revue hebdomadaire de la littérature et des journaux. — Prospectus, in-8°.

Pour paraître le 30 août 1829, grand in-4°, trois feuilles, sur trois colonnes.

Paris, Sedillot, rue d'Enfer-Saint-Michel, n° 18.

PROGRESSEUR (LE). (Voy. p. 460).

3^e Livr. janvier 1829, page 458.

« SUR L'ÉTAT INTÉRIEUR DE LA FRANCE.

» Une loi fondamentale nous a été donné; il s'agit d'en assurer les effets. Après une crise féconde en essais malheureux, nous avons trouvé le principe d'un Gouvernement stable; n'en repoussons pas les conséquences. Caractère sans bonne foi, esprit sans logique, deux sources de malaise pour les Gouvernemens.

» Ne pas adopter avec franchise tout l'ensemble du système; vouloir, en quelque sorte, qu'une chose soit et ne soit pas; miner d'une main l'édifice qu'on élève de l'autre, n'est-ce pas répudier tout ensemble la logique et la bonne foi? C'est pour-tant ce que nous avons fait, soit dans un parti, soit dans un

» autre, depuis l'heureuse époque de la restauration. Vous avez
 » prêché le dogme des libertés publiques, et dès qu'il a fallu le
 » mettre en pratique dans la moindre particularité, vous vous êtes
 » effrayés. Nous avons reconnu, pour notre France, la nécessité
 » du pouvoir royal, et dans quelques nuances, légères il est vrai,
 » quelques-uns de nous se sont presque montrés hostiles envers
 » lui. Il est temps de mettre fin à ces anomalies qui tourmentent
 » notre bon sens. La liberté est la conquête de notre âge; c'est
 » sous son égide que l'humanité doit entrer dans la route qui con-
 » duit au terme vers lequel elle tend depuis le commencement
 » des siècles; mais cette liberté doit être définie, mesurée, con-
 » tenue; mais cette liberté se trouve où bien des gens ne la cher-
 » chent pas. Nous la voulons citoyenne d'un Empire où les capri-
 » ces d'un seul ne puissent pas plus entreprendre contre elle,
 » que l'effervescence passionnée de la multitude.

» Être complexe, la société se compose de divers élémens.
 » Chacun a le droit de subsister à côté de l'autre; autrement
 » l'ordre social serait incomplet, et l'humanité mutilée; nul n'a
 » le droit de s'établir exclusivement au-dessus de l'autre, ou
 » bien il y aurait oppression. Tous doivent se développer pro-
 » portionnellement les uns aux autres, sans quoi le monde poli-
 » tique serait un chaos. »

RAPPORTEUR (LE) UNIVERSEL, Bulletin historique, scienti-
 fique, analytique, critique, dramatique et bibliographique.

Paraît sous différents formats, à des époques indéterminées, et
 suivant l'abondance des annonces.

Le 1^{er} n° a paru le premier janvier 1825, et le 42^e au mois de
 juin 1829.

Bureau, rue de l'Anglade-Traversière, n° 7.

N° 42, page 2.

« Le peuple Chinois est celui de tous qui porte la jalousie au
 » plus haut degré. Quand une femme est incommodée, on fait
 » passer sur le poignet de la malade un fil de soie, dont le mé-
 » decin tient le bout, et ce n'est que par les mouvemens que la
 » pulsation lui communique qu'il est permis au médecin de ju-
 » ger de l'état de la malade. »

REVUE DES DÉPARTEMENS de la France, et situation progres-
 sive et comparée des différentes parties du territoire français,
 destinée à présenter les besoins et les ressources du pays, sous
 tous les rapports qui intéressent la prospérité nationale, in-8°.

Le 1^{re} cahier de 12 feuilles devait paraître en janvier 1829.

Le prospectus seul a été distribué.

Le projet n'est point abandonné, et l'on présume que le n° 1^{er} ne tardera pas à parvenir aux abonnés.

Bureau, — rue d'Enfer-Saint-Michel, n° 18.

REVUE DES DEUX MONDES, Recueil de la politique, de l'administration et des Mœurs, in-8°.

Une livraison par mois. — La première a paru au mois d'août 1829.

Bureau, — rue de la Belle-Église, n° 12.

REVUE TRIMESTRIELLE, in-8°.

A commencé en janvier 1828. Il n'a paru que trois livraisons d'environ 380 pages, janvier, avril et juillet.

SYLPHE (LE), JOURNAL des Salons.

Voy. *Album des Salons*.

TÉLÉGRAPHE (LE), JOURNAL des Fabricans et des Manufacturiers, in-8°. — Paraît tous les 15 jours.

Commencé le 1^{er} avril 1829.

Bureau, — rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 36.

TEMPS (LE), JOURNAL des Progrès politiques, scientifiques, littéraires et industriels.

Le prospectus seul a été distribué, in-folio, sur trois colonnes qui indiquent, dans un même cadre, tous les sujets qui seront traités.

Le Journal paraîtra dans la première quinzaine de septembre 1829.

Bureau, — rue de la Paix, n° 7.

TRIBUNE (LA) DES DÉPARTEMENTS, Journal politique, commercial et littéraire, in-folio.

Commence le 8 juin 1829.

Le n° 67 a paru le 13 août suivant.

N° 18, — 25 juin 1829.

« On nous écrit de Rouen, le 23 juin :

» Les Journaux ont parlé d'une lettre renvoyée à un pauvre
» Prêtre qui demandait des secours à une Eminence. L'omis-
» sion de l'affranchissement avait empêché la supplique d'arriver
» à son adresse. Le fait suivant, dont je garantis l'authenticité,

» prouve qu'il ne suffit pas de payer le port d'une lettre, pour
 » qu'elle soit lue des Princes de l'Église. M. V....., Curé d'une
 » paroisse des environs de Rouen, écrit à son Archevêque pour
 » une affaire ecclésiastique. Après trois jours d'attente, il reçoit une
 » dépêche scellée des armes archiépiscopales; il s'empresse de
 » l'ouvrir, croyant y trouver une réponse; mais, à son grand
 » étonnement, l'enveloppe ne couvrait que sa propre lettre, dont
 » le cachet était intact. Le bon Curé se creuse la tête pour trou-
 » ver le mot de l'énigme; mais il y perd son latin, et ne voit
 » d'autre parti à prendre que de recommencer, sur de nouveaux
 » frais, sa correspondance. Toutes les expressions de cette seconde
 » épître ayant été pesées et commentées, M. le Curé l'envoie à
 » la poste; la semaine suivante elle revient avec le même man-
 » teau qui couvrait la première; et M. V..... de se donner à tous
 » les..... saints. Il juge qu'il est inutile, avant plus ample in-
 » formé, d'en risquer une troisième, et se rend à Rouen; il va
 » trouver un Chanoine de ses amis, et lui conte son cas, en lui
 » témoignant le chagrin qu'il éprouve d'être tombé involontai-
 » rement dans la disgrâce de Monseigneur. — Voyons vos lettres,
 » lui dit le Chanoine. M. V..... les lui remet; le Chanoine en re-
 » garde la suscription, se prend à rire et dit au Curé: Mettez-vous
 » à cette table, et écrivez sur l'adresse, dans *l'ordre obligé*, les ti-
 » tres de Son Eminence. Ce qui fut dit fut fait. Le lendemain
 » M. V..... s'en retourna dans sa paroisse avec la réponse qu'il
 » avait sollicitée..... Avis aux Prêtres qui écrivent à nos Sei-
 » gneurs les Archevêques. »

TRILBY, ALBUM DES SALONS.

Voy. *Album des Salons.*

JOURNAUX ÉPHÉMÈRES, in-1°.	4 cart.
in-4°.	24
in-8°.	70

FIN.

TABLE

des principaux Articles cités dans la Bibliographie
des Journaux.

- | A | B |
|--|--|
| Administration, pag. 378, 558. | Barère, 254, 255. |
| Administration départementale
et communale (projets de
loi sur l'), 162 et suiv., 170,
177, 238, 260, 466, 487, 622. | Bernadotte, (son Ambassade à
Vienne), 468. |
| Adresse aux Parisiens, par <i>Ma-
rat</i> , 300. | Bourreau (le), 405. |
| Ambassadeurs, 618. | Buonaparte, 54, 87, 109, 110,
132, 134, 135, 159, 183,
205, 206, 207, 309, 310,
339, dernier art. allégorie -
379; 381, 385, 386 434, 502,
554; à l'île d'Elbe - 556, 581;
second mariage - 616. |
| Ancien Régime, 287. | C |
| Anecdotes, 111, <i>Mirabeau</i> et
<i>Danton</i> - 132, 133, 137,
<i>Santerre</i> - 154, <i>Mirabeau</i> -
183; 282 dernier art. 339,
396, 433, 512, 524, 536, 538,
le 1 ^{er} et le 2 ^e art. 5
595, 596, 626, 632. | Cabinets de lecture, 146. |
| Angleterre, 328. | Calendrier, 375, 486. |
| Appel comme d'abus, 529. | Cancan (étymolog. du mot), 632. |
| Aristocrates et patriotes, 142,
402, 444. | Capucins (les), 463. |
| Assemblée constituante, 179,
216, 220, 222, 300, 481. | Cas de conscience, 569. |
| Assemblée législative, (1 ^{re}), 88,
273, 545. | Chambre de 1815, — 117, 355. |
| Assemblées politiques, nation-
ales et populaires, 112. | Chanson faite par un Colonel
Russe, en 1815, — 362. |
| Avignon, 503. | Chansons. <i>La Vendange</i> - 372;
Conseil des anciens - 489. |
| | Charte. <i>Voy.</i> Constitution. |
| | Châteaubriand, 312. |
| | Chaumette, 619. |
| | Clergé, 174, 200, 202, 203, 205, |

206, 207, 208, 266, 284, 295; les deux art. 417 et suiv. 505, 582, 639.

Clergé. — Concile national, 262 et suiv.

Clergé (Constitution civile du),

168, 196, 217, 277, 308, 460.

Clergé. — Petite Eglise, 562.

Clergé. - Refus de baptême, 632.

Voy. *Missions*.

Club de Marseille, 505.

Club des femmes séant à Lyon, 218.

Club des impartiaux, 248.

Commerce, 189, 446, 525.

Conscription. — Recrutement, 465.

Conservateur (le.), 445.

Constitution de 1791. — 130, 165, 215, 230, 594.

Constitution. — Charte, 158, 159, 210, 309, 381, 466, 593, 611, 612.

Contre - Révolution, 88, 221, 286, art. 3 et 6, 317, 364, 413, 488, 563, 2^e art. 619, dernier art.

Convention nationale, 477.

Côté droit et côté gauche, 138, 141, 507.

Coups d'Etat, 606.

Cromwel, 409.

Cumuls universitaires et littéraires, 628.

D

Danton, 246, 441.

Voy. *Anecdotes*.

Départ des Alliés après l'invasion de 1814, art. tiré de l'Ambigu, imprimé à Londres, 438.

Députés. — Congés, 404.

Desmoulin (Camille), 517.

Directoire exécutif, 87, 193, 369, 603.

Voy. *Journée du 18 fructidor*.

Droits de l'homme et de la femme, 242.

Droits et devoirs de l'homme, 243.

Duel de Barnave et Cazalès, 198.

E

Élections, 143, 167, 278, 411, 436, 467, 479, 485, 495, 585, dernier art.

Éloquence politique, 313, 481.

Émigrés. — MM. de Montlosier et Dambly, 352.

Épigrammes et satyres, 138, 186, 187, 286, 281, 2^e 4^e et 5^e art. 306.

Esprit de parti (l'), 496, 537.

Esprit public, 150, 212, 214, 221, 228, 241, 251, 253, 255, 282, 308, 311, 341, 449.

Esprit religieux, 535.

États-Unis, 523.

Exagération (de l'), 472.

F

Facéties, 284, les art. 1^{er} et 2^e, 286, 1^{er} art. 326 - *Target*, 343, 489, 537, 2^e art., 538, 2^e art., 545, 2^e art., 552, 596.

Fanatique (qu'est-ce qu'un)? 615.

Fédération du 14 juillet 1790. — 256, 514.

Féodalité, 387, 552.

Fêtes et dimanches, 466, dernier art.

Fêtes publiques, 584.

Feuillans et Jacobins, 227.

Foucaud (M.), Député, 442.

François I^{er} et Bayard, 410

Fréron, 296.

Fripous à la mode, 457.

G

Garde nationale, 196, 602.
Gens honnêtes (les), et les honnêtes gens, 301.
Girondins (les), 140.
Gouvernement représentatif, 249.
Grèce (la), 371.
Gymnase de bienfaisance, 268.

H

Haïti, 469.
Histoire et Ère républicaine, 196.
Homme public (l'), 335.
Hors la loi (mise), 279.

I

Indépendance (l'), 588.
Inquisition (l'), 358.
Instruction publique, 259, 406, 471.
. École Normale, 564.
. Enseignement mutuel, 320, 323.

J

Jacobins, 225, 227, 232 et suiv. 246, 255, 3^e art. 276, les 2 art. 553.
Jésuites, 144, 156, 202, dernier art. 333, 380, 388 et suiv. 410, 447, 590, 614.
Journaux et journalistes, 147, dernier art. 175, 252, 272, 307, 331, 336, 415, les 2 art. 426, 443, 453, 459, 494, 500, 533, 539, 540, 551, les 2 art. 571, 575, 583, 585, 593, 625, 627.

Journée du dix août 1792. — 247, 476.

Journée du dix-huit brumaire an 8. — 345 - art. tiré du *Mercuré britannique*, imprimé à Londres; 435 - art. tiré de *Paris en 1802*, imprimé à Londres, 454, 455.

Journée du dix-huit fructidor an 5. — 174, 182, 337, 338, 397, 399, 400, 450, 451, 491, 492, 493, 510, 513, 564, 567, 568, 576.

Journée du treize vendémiaire an 4. — 546.

Journée du trente-un mai 1793. — 224, 442, 478, 519.

Juifs, 183.

L

Lacué et Carnot, 582.

Lafayette, 153, 267. *Sa lettre à l'Assemblée nationale, écrite du Camp retranché de Maubeuge, le 16 juin 1792.* — 288; 414, 444, 509. *Lettre à Buonaparte en sortant des prisons d'Olmütz* - 580. *Sa lettre au Roi, en lui adressant copie de celle écrite à l'Assemblée nationale,* — 595.

Lalande, astronome, 202, 327.
Lanterne magique nationale, 304 et suiv.

Legendre de Paris, 268.

Legs civique, 188.

Libéraux (les), 467.

Liberté de la presse, 463, 560.

Liberté et Égalité (Devise), 333.

Libertés de l'Église gallicane, 157, 465, 614.

Loi agraire, 185.
 Lois, 115, 175, 200 et suiv.
 612.
 Louis XV, 506, 507.
 Louis XVI, 86, 114, 122, 166,
 506.
Fuite en 1791, — 607.

M

Maisons de jeu, 403.
 Marat, 246, 307, 327, 441.
 Mariage, 421.
 des Prêtres, 542.
 Maury (l'abbé), 137. Parallèle
 entre l'abbé Maury et Mira-
 beau, — 274.
 Maximes, 138, 139, 319.
 Mazarin (le Cardinal), 506.
 Miguel (Don), 466, 611, 615.
 Ministère et Ministres, 118,
 120, 139, 145, dernier art.
 217, 247, 271, 298.
 Ministère Polignac, 612, 621,
 629, 631.
 Mirabeau l'aîné, 184.
Parallèle entre Mirabeau et
l'abbé Maury, — 274.
Voy Anecdotes.
 Mirabeau le jeune, 538.
 Miracles, 621.
 Missions, 113, 117, 416, 462,
 464.
 Modérés (les), 397.
 Mœurs Écossaises, 531.
 Moniteur (le), 285.
 Mont-de-Piété, 589.

N

Nation (la), 102.
 Nègres, 584.
 Noblesse, 173, 540.
 Noms et surnoms, 614.

O

Officier (l') solliciteur, 548.
 Opinion publique, 180.
 Opposition (l'), 498.
 Ordonnances sur les Congrèga-
 tions religieuses, 333.
 Ordre légal, 570.
 Ordres religieux en Espagne,
 129.
 Ostracisme, 117.

P

Papier-Monnaie, 314.
 Paris, 430, 566, 602.
 Patriotisme, 315.
 Place de Magistrat vacante, 429.
 Politique. 341, 383, 452, 458,
 478 2^e art., 515, 516, 518,
 520, 521, 532, 563 1^{er} art.,
 619, 637.
 Pradt (l'abbé de), 209.
 Présidens de la Convention na-
 tionale, 604.
 Prisons, 253 dernier article.
 Proclamation de Madame la
 Duchesse d'Angoulême, 409.
 Prophéties, 147, 294, 411, 611.
 Protestantisme, 147.
 Prud'homme, 270.
 Publicistes (les), 448.

R

Religion chrétienne, 131.
 République, 425.
 Restauration, 118, 303.
 Robespierre, 112, 153, et page
 16 de la *Préface*.
 Rois conquérans, 534.

S

Sacre de Philippe de Valois à

Reims , le 29 mai 1328 , —
604.
Savary , duc de Rovigo , 614.
Septennalité , 573.
Si j'étais Roi de France , 634.
Société de la morale chrétienne.
211.
Société des Amis de la Consti-
tution monarchique , 213.
Souveraineté , 293 , 297.
Suisses (les) , 522.

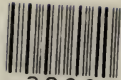
T

Target , 102 , 326.
Teroigne (Mlle) , 298.
Voy. *Prophéties*.
Théâtres , 225 , 257 , les 2 art.
Thuriot , 254.

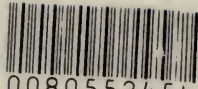
Tolérance politique , 610.
Tolérance religieuse , 356 , 609 ,
613.
Traité de partage de la France ,
577.
Tribunaux révolutionnaires ,
197.
Trictrac national , 151.
Turquie , 128 ; le Sultan Mah-
moud , 597.

V

Versailles , 214 , 522.
Ultra-révolutionnaires , 119.
Vendéens , 592.
Villèle (M. de) , 428.
Vitry-le-François (conspira-
tion) , 586.



a39003



008055245b

**Bibliothèques
Université d'Ottawa
Echéance**

**Libraries
University of Ottawa
Date Due**

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	04	01	09	06	04	5